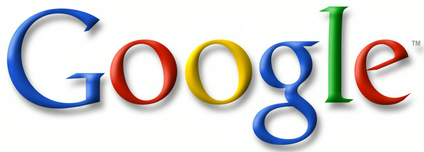
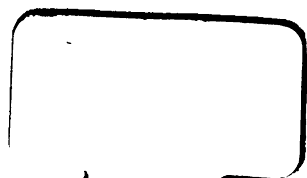








HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS.

Imp. Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.

HISTOIRE DES FRANÇAIS

DES

DIVERS ÉTATS

AUX CINQ DERNIERS SIÈCLES,

PAR AMANS-ALEXIS MONTEIL.

Ouvrage couronné deux fois par l'Institut.

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE

PAR M. JULES JANIN,

Et ornée de Vingt-Quatre gravures sur acier.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

W. COQUEBERT, ÉDITEUR, RUE JACOB, 48.



FURNE ET Cie, ÉDITEURS, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1842

LES PLAINTES
DES DIVERS ÉTATS.

LE VALET.

Histoire XVI.

Hier, pendant que l'hôtelier parlait, on entendit, à plusieurs reprises, une voix crier derrière la porte: Je vous changerais bien! voulez-vous changer? voulez-vous prendre ma place? Ce soir, l'assemblée était à peine réunie, que cette voix a crié encore plus fort, en s'adressant successivement à divers états. On a écouté: C'est mon valet Jacquin, a dit le maire, je me doute qu'il aurait grande envie de parler aussi pour lui et les siens; on peut, je crois, le laisser entrer. L'assemblée a fait un signe général d'adhésion; aussitôt on a ouvert la porte. Jacquin s'est avancé d'un air assuré, mais en même temps modeste, et s'étant placé derrière le fauteuil du maire, il s'est exprimé en ces termes:

Nos seigneurs et maîtres, c'est parce que les prédicateurs disent sur leur chaire, que la justice de Dieu a mis à l'issue de la vie un autre monde, où ceux qui dans celui-ci ont été les premiers seront les derniers, où ceux qui ont été les plus malheureux seront les plus heureux, que nous prenons

patience; car sans cet espoir, il n'y aurait pas assez de cordes pour pendre, assez de rivières pour noyer tous les malheureux qui forment les nombreuses classes de valets ou de serviteurs, par la plupart desquelles j'ai passé.

Je suis Poitevin, né d'un père fort pauvre qui ne savait que faire de moi; enfin, quand j'eus quinze ans, il passa un voyageur à qui ma petite figure joviale plut. Ce voyageur était un seigneur fort âgé, qui m'amena pour le servir comme valeton [1]. L'hiver fut, cette année, aussi froid que celui de 1480, où, s'il vous en souvient, il gela sans discontinuer durant six semaines [2]. La maison de mon maître, située sur une hauteur, était toute composée de grandes salles, de grandes chambres voûtées; cependant il ne nous donnait que fort peu de bois, et ne voulait même pas que nous fissions usage pour nos lits de nouveaux réchauffoirs ou bassinoires [3]. Les vignes périrent; nouveau prétexte pour nous réduire la portion de vin. J'ajouterai que mon maître avait beaucoup d'argenterie, mais qu'il ne la laissait guère sortir : Jacquin, me disait-il, je veux que lorsqu'un valeton donne à boire, ce soit toujours dans des tasses d'étain : sais-tu avec quoi Louis XI a fait la grille de Saint-Martin-de-Tours? c'est avec les aiguières et les gobelets d'argent dont les gens glorieux couvraient leurs tables [4]. Bien que nous fussions en petit nombre, il ne renouvelait guère nos habits; et comme ces grands seigneurs, qui

ayant cent ou deux cents personnes à leur service, se contentent de leur faire porter une manche de la couleur de leur livrée [5], il se contentait aussi de nous donner une manche de la couleur de la sienne. Enfin, il nous plaignait tout, j'en excepte les châtimens.

Je demeurai avec lui environ deux ans, au bout desquels, trouvant que je lui coûtais trop en pain, en étoffe, que je mangeais, que je grandissais trop, il me renvoya. Il avait aussi renvoyé sa nièce, seulement parce que ses vergettes étaient garnies de velours [6], qu'elle disait le chapelet avec des patenôtres de musc [7], qu'elle voulait des macarons à collation [8], et qu'elle portait comme toutes ses jeunes compagnes, un grand cul de carton [9].

On me conseilla d'aller à la ville, j'y allai. Il y avait un château-fort dont le clerc de guet [10] me prit à son service. Je fus valet de guet [11]. Le jour, je ne cessais de courir à une lieue de distance pour semoncer les habitans des campagnes, ou de payer cinq deniers, ou de venir faire le guet; ils le devaient douze fois par an [12]. Je croyais me reposer la nuit, j'étais obligé de courir encore plus; je voulus dormir, je quittai.

Le capitaine des portes [13] de la même ville m'offrit la place de valet de porte [14] : j'acceptai; ouvrir et fermer aurait été une tâche que j'aurais facilement et long-temps remplie si, un soir, le capitaine ne m'eût frappé avec la cléf qu'il avait à la ceinture; j'en avais une autre à la main avec laquelle, après

avoir paré et rendu quelques coups, j'ouvris la porte de la ville et gagnai les champs.

J'allai à Poitiers; je fus valet du chapitre; mais le nom de coultre, que je portais en cette qualité [15], me déplut.

J'allai à Angers; j'y fus valet de chanoine; c'était assurément une bonne place; je n'avais d'autre sollicitude que de tenir, suivant les saisons, le vin frais, la soupe chaude; mais à Angers le nom des valets des chanoines me déplut encore plus qu'à Poitiers celui de valet du chapitre: il est tel, qu'un honnête homme, encore moins une honnête femme n'oserait, ailleurs que dans cette ville, le prononcer [16]. Je pensai qu'un honnête garçon ne devait pas plus long-temps le porter; je partis.

Depuis long-temps je désirais être valet d'un chanoine comte de Lyon [17]; il me semblait que, dans notre état, c'était le comble de la gloire: je pris le chemin de cette ville. Arrivé à Blois, vers le milieu du jour, il ne me restait plus d'argent que pour payer le dîner et le souper, voilà que je trouve sur la porte de l'hôtellerie un jeune homme à peu près de mon âge, de ma tournure, et, j'aurais parié, de mon état, qui me dit tout bas qu'il voudrait bien dîner avec moi, mais qu'il ne pouvait me suivre faute d'argent. Je l'emmenai, et demandai qu'on servît pour deux. J'en fus aussitôt récompensé; car il me remboursa son écot mieux qu'avec de l'argent, en me dissuadant d'aller à Lyon: j'ai été valet de chanoine comte

de Lyon, me dit-il, quand je lui eus appris d'où je venais et où j'allais; je l'ai été, jusqu'à ce qu'un matin que j'avais cassé la lanterne de mon maître, en l'attendant sur la porte de l'église pendant matines, il me menaça, devant tout le chapitre, de me faire attacher au pilier de la justice, et de m'y faire donner le fouet. Les chanoines comtes de Lyon ont dans leur cloître la juridiction sur leurs valets [18]; il y a, continua-t-il, bien d'autres chapitres qui l'ont : il y a aussi des évêques qui, dans leur palais, l'ont de même sur leurs gens. Un de mes camarades, domestique de l'évêque de Limoges, manqua d'être pendu, sans autre forme de procès, à une fenêtre de l'évêché [19]. Avant d'aller demeurer dans les redoutables enceintes de ces grandes maisons, les valets doivent bien s'informer s'il y a d'autre justice que la justice ordinaire des maîtres; la main, le pied, le bâton tout au plus.

Je quittai la route de Lyon, je pris celle de Paris.

Je n'avais plus d'argent, et j'aurais été comme le jeune valet à qui j'avais donné à dîner, obligé de demeurer sur la porte de l'hôtellerie, si je n'avais emporté dans mon sac une douzaine de chapelets qu'on m'avait abandonnés à une des confréries de l'église de Poitiers. Il me vint dans la pensée de payer avec ces chapelets ma dépense de voyage; il m'en coûtait un chapelet au déjeûner, deux au dîner, un au goûter, deux au souper. En deux jours je m'étais défait de mes chapelets. J'allai,

sans manger ni boire, jusqu'à Jargeau. En arrivant dans cette ville j'avais faim et soif; mais le moyen d'entrer à l'hôtellerie? j'entrai à l'église. On y chantait une grand'messe; je m'avançai jusqu'au lutrin, dont j'avais vu l'intérieur garni de plusieurs pains bénits et de plusieurs flacons de vin. Je chantai et fort et ferme et tout le temps. Quand ensuite on fut sur le point de visiter l'intérieur du lutrin, je dis que j'avais été coultre de la cathédrale de Poitiers; la sacristie, qui était venue se réunir aux chantres, m'invita, et, même quand elle sut que j'étais au bout de mon argent et de mes chapelets, elle me chercha un maître; je fus placé chez le fournisseur de vin du chapitre, qui, peu de temps après, ne sachant que faire de moi, m'amena à Paris où il me perdit, sans comparaison, comme un chien.

Se fait-on une idée de ma situation? Où manger? où loger? Oh! que ce jour-là je souffris, lorsque je passai dans la rue des Oyers, toute bordée de boutiques remplies de grosses volailles qui tournaient à la broche [20]! Il était midi; je sentais vivement la faim; j'avais beau fouiller et retourner ma poche, je ne pouvais y rien trouver; mon maître ne m'avait rien donné.

Je me hâtai de passer dans une autre rue; ce fut dans celle des Étuves [21]; je n'avais non plus que faire là; car je savais trop bien que les malheureux valets ne doivent suer qu'à force de travail. J'allai cependant, non sans quelque raison, m'imaginer que le

métier d'allumer du feu, de faire chauffer de l'eau, de donner du linge sec, de reprendre du linge mouillé, n'était pas très difficile, et je me hasardai d'entrer chez un baigneur-étuviste. Maître, lui dis-je, avez-vous besoin d'un valet de bonne volonté? — Est-il de votre taille? — A peu près. — Vous avez l'air d'être fort; est-il fort comme vous? — A peu près. — Vous avez aussi l'air d'être leste; est-il leste comme vous? — A peu près. — Est-ce vous? — Oui, c'est moi. — Entrez. J'entrai, et à l'instant me voilà valet de baigneur-étuviste.

Nos seigneurs et maîtres, si dans ce monde l'enfer des valets est quelque part, c'est aux bains et aux étuves. Ah! pour se dire le plus malheureux, il faut avoir été aux ordres de gens qui croient venir se laver de tous leurs maux dans des cuves d'eau tièdes, ou qui, à travers la peau, veulent faire transpirer des maladies invétérées, qui, ne le pouvant, déchargent la malignité de leurs humeurs sur ceux qui les servent. J'ajouterai, et je l'avais plusieurs fois appris par expérience, que ces méchans malades ne manquaient pas de force, quand il s'agissait de battre; mais j'étais plus fort qu'eux: enfin, craignant que la patience m'échappât, je m'en allai un matin où les brouillards les avaient mis encore plus en colère, et les laissai, les uns dans la sueur, les autres dans l'eau jusques au cou, à m'appeler, à m'injurier, à jurer, à enrager.

Dans le voisinage des étuves des hommes, se

trouvaient les étuves des femmes[3], où à la longue, j'avais fait connaissance avec une petite marchande de dorelotterie[4], qui me proposa d'aller demeurer provisoirement dans sa maison. J'y étais à peine depuis quelques jours, qu'elle me dit : Voulez-vous une bonne place comme celle que j'ai fait donner à mon cousin ? Oui certes, lui répondis-je, sans lui demander qu'était cette place.

Le lendemain, un jeune homme assez bien tourné, assez bien mis, vient dîner avec nous et ensuite m'emmène ; c'était le cousin. Chemin faisant, il me félicite sur ma bonne fortune, sur mon bonheur, et me dit que je vais à la prison du Châtelet, où dès le matin, il m'a loué, comme garçon de service, aux mêmes conditions que lui. Mon dieu ! avoir été valet de château, valet du guet, valet de chapitre, et devenir valet de geôle ! Je vous remercie, dis-je à mon camarade, en me faisant le visage le plus content que je pus ; voilà une excellente place à laquelle je ne m'attendais pas ; hâtons-nous. Je marchais fort vite ; je secouais mon chagrin et ma honte. Nous arrivons ; mon camarade sonne ; la porte de cette terrible prison s'ouvre ; mon camarade entre fièrement, la tête haute ; je l'imite pour montrer que j'étais aussi de la maison. Nous sonnons à la seconde porte ; ce fut le geôlier qui vint nous ouvrir. Il m'examina long-temps des yeux ; ensuite il me fit subir un long interrogatoire sur mon pays, mes parens, mes précédens maîtres ; enfin il me reçut à son service.

Les conditions que nous pouvons trouver sont si méchantes, notre état est si malheureux, que le geôlier du Châtelet est un des maîtres avec lesquels j'ai le plus long-temps demeuré. Toutefois nous manquâmes à nous quitter dès le second jour. La veille, il m'avait entretenu assez long-temps, comme je viens de le dire ; mais sa figure sévère, son air rébarbatif, et surtout le son de sa voix rude et effrayant, qui ressemblait au bruit des verroux de sa prison, ne m'avait permis de le regarder qu'à la dérobée. Lorsque, le lendemain, j'allai chez lui, je le confondis avec un homme qui écrivait à une grande table et qui avait aussi un air sévère et rébarbatif; je saluai cet homme en qualité de geôlier ; alors mon maître de me reprendre durement, et de me dire : Vous êtes un grand benêt d'être venu à votre âge, sans savoir que les geôliers doivent, comme les laïques, avoir l'habit rayé [25]. Véritablement l'homme qui écrivait à la table avait les habits d'une seule couleur comme un ecclésiastique [26] ; il était clerc de la prison [27]. Son office consistait à tenir un écrou, c'est-à-dire un registre où sur les feuillets, pliés en deux, il écrivait d'un côté les noms des prisonniers, la cause pour laquelle ils étaient détenus, et, de l'autre, lorsque les prisonniers sortaient, la décharge du geôlier [28]. Comme j'avais une assez belle main, je devais, d'après nos conventions, aider le clerc, à quoi je me prêtais volontiers.

Je faisais particulièrement les états des prisons;

qui, tous les huit jours, doivent être remis au juge [29].

Mon maître me donnait aussi à copier les règlemens ; tous ses gens étaient obligés de les savoir ; et, à cet effet, il en avait composé une instruction par demandes et par réponses, que nous étions obligés d'apprendre par cœur ; je crois m'en souvenir encore : la voici :

LE VALET DE GEÔLE.

Quand les prisons doivent-elles être balayées ?

LE GEÔLIER.

Tous les jours, tous les matins.

LE VALET DE GEÔLE.

Un bon valet de geôle est-il poli ?

LE GEÔLIER.

Un valet de geôle poli est un mauvais valet de geôle.

LE VALET DE GEÔLE.

Que doit savoir d'abord un valet de geôle ?

LE GEÔLIER.

Bien fouiller les prisonniers, car la loi veut qu'à leur entrée ils soient bien fouillés, et que le registre fasse mention des effets trouvés dans leurs poches.

LE VALET DE GEÔLE.

Où doivent être mis les prisonniers criminels ?

LE GEÔLIER.

La loi dit dans une prison fermée [30], tout entendu à triple verrou, à triple serrure.

LE VALET DE GEÔLE.

Que doivent avoir les prisonniers criminels pour leur nourriture ?

LE GEÔLIER.

A moins que le juge n'en ordonne autrement, ils ne doivent avoir que du pain et de l'eau[3].

LE VALET DE GEÔLE.

Quel avertissement doit donner le valet de geôle aux prisonniers?

LE GEÔLIER.

Que s'ils brisent leurs fers, ils sont aussitôt réputés coupables, quel que soit le crime dont ils sont accusés[3].

LE VALET DE GEÔLE.

Personne a-t-il le droit de communiquer avec les prisonniers criminels?

LE GEÔLIER.

Non.

LA VALET DE GEÔLE.

Les prisonniers criminels peuvent-ils avoir du papier?

LE GEÔLIER.

Ni papier, ni encre, ni plume.

LE VALET DE GEÔLE.

Et si alors ils ont des lettres à écrire?

LE GEÔLIER.

Ils doivent en demander la permission à la geôle?

LE VALET DE GEÔLE.

Ces lettres doivent-elles être remises à leur adresse?

LE GEÔLIER.

Elles doivent être remises au juge qui les lit, qui, à sa volonté, les retient, les laisse partir.

LE VALET DE GEÔLE.

Quand un prisonnier désire d'être changé d'un lieu de la prison à un autre, à qui doit-il s'adresser?

LE GEÔLIER.

Au valet de geôle, et le valet de geôle au geôlier, et le geôlier au juge.

LE VALET DE GEÔLE.

Combien doivent payer les prisonniers pour les droits de geôlage.

LE GEÔLIER.

Un comte, une comtesse, un baron, une baronne, dix livres.

Un chevalier banneret ou son épouse, une livre.

Un écuyer, une demoiselle, douze deniers.

Un juif, deux sous.

Et tous les autres, huit deniers.

LE VALET DE GEÔLE.

Quel ordre faut-il suivre dans la distribution des chambres?

LE GEÔLIER.

La raison l'indique; celui des droits de geôlage.

LE VALET DE GEÔLE.

Combien de prisonniers faut-il faire coucher dans chaque lit?

LE GEÔLIER.

Trois au moins, trois au plus.

LE VALET DE GEÔLE.

Combien paie un prisonnier qui veut coucher seul?

LE GEÔLIER.

Par nuit, quatre deniers.

LE VALET DE GEÔLE.

Est-ce tout?

LE GEÔLIER.

Et deux deniers pour la place.

LE VALET DE GEÔLE.

Un prisonnier peut-il faire porter un lit de chez lui?

LE GEÔLIER.

Il le peut.

LE VALET DE GEÔLE.

N'est-il pas alors tenu de faire coucher un prisonnier avec lui?

LE GEÔLIER.

Cela va sans dire.

LE VALET DE GEÔLE.

Et de payer deux deniers pour la place?

LE GEÔLIER.

Cela va encore sans dire.

LE VALET DE GEÔLE.

Quand un prisonnier veut coucher sur les nattes, sur la paille, combien paie-t-il en tout?

LE GEÔLIER.

Par nuit, deux deniers.

LE VALET DE GEÔLE.

Quand il couche dans la fosse ou entre deux portes?

LE GEÔLIER.

Dans ces deux cas, il paie moitié [1].

LE VALET DE GEÔLE.

Que doit répondre le valet de geôle quand les prisonniers se plaignent du prix des vivres?

LE GEÔLIER.

Que le juge a fait la taxe, que ce n'est pas à eux, que c'est au geôlier à se plaindre.

LE VALET DE GEÔLE.

Que doit répondre le valet de geôle quand les prisonniers ne sont pas contens de l'ordinaire ?

LE GEÔLIER.

Qu'ils fassent porter de dehors leurs repas, que le geôlier en sera bien aise.

LE VALET DE GEÔLE.

Que doivent avoir pour leur ordinaire, outre du pain et de l'eau, les prisonniers qui n'ont pas de quoi payer, ou pour lesquels on ne paie pas ?

LE GEÔLIER.

Rien.

LE VALET DE GEÔLE.

Qu'aurait pour son remboursement le geôlier, s'il leur donnait quelque chose en sus ?

LE GEÔLIER.

Rien.

LE VALET DE GEÔLE.

Qui doit distribuer les aumônes de pain et d'argent aux pauvres prisonniers des prisons basses ?

LE GEÔLIER.

Le plus notable prisonnier des prisons hautes[34].

LE VALET DE GEÔLE.

Si les gens de la geôle gardaient l'argent qu'on leur donne pour les prisonniers, comment seraient-ils punis ?

LE GEÔLIER.

Comme voleurs de voleurs[35].

LE VALET DE GEÔLE.

Les prisonniers qui sont nobles peuvent-ils jouer dans les prisons ?

LE GEÔLIER.

Il le peuvent.

LE VALET DE GEÔLE.

Et les prisonniers qui ne sont pas nobles ?

LE GEÔLIER.

Ils peuvent regarder jouer.

LE VALET DE GEÔLE.

Quand les prisonniers peuvent-ils être rasés ?

LE GEÔLIER.

Ils ne le peuvent le dimanche; ils le peuvent le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi; ils ne le peuvent le samedi.

LE VALET DE GEÔLE.

Qui doit raser les prisonniers ?

LE GEÔLIER.

Le barbier juré.

LE VALET DE GEÔLE.

Si un autre barbier se présente ?

LE GEÔLIER.

Il faut le mettre en prison et au cachot, s'il raisonne.

LE VALET DE GEÔLE.

Les anciens prisonniers ou prévôts doivent-ils faire payer le vin de la bien-venue aux nouveaux prisonniers ?

LE GEÔLIER.

Non, ils ne le doivent, et c'est aux valets de geôle de les en empêcher.

LE VALET DE GEÔLE.

Quelles sont les badineries ou truffes qui sont notamment interdites aux prévôts ?

LE GEÔLIER.

Le parler latin, le parler sous la ceinture, le voler en moine[36].

LE VALET DE GEÔLE.

Qui peut retenir un prisonnier quand le juge a prononcé sa mise en liberté ?

LE GEÔLIER.

Le geôlier, pour dettes de nourriture, de lit, de geôlage[37].

LE VALET DE GEÔLE.

Lorsqu'un prisonnier est exécuté, à qui appartiennent ses dépouilles?

LE GEÔLIER.

Au geôlier, de la ceinture à la tête; au bourreau, de la ceinture aux pieds[38].

LE VALET DE GEÔLE.

Le jour de saint Lienard, les prisonniers doivent-ils être moins serrés ?

LE GEÔLIER.

Ils doivent l'être davantage; car, d'après son nom, ce saint est moins le patron des prisonniers[39], que celui des geôliers et des valets de geôle.

Telle était la leçon qu'il nous fallait savoir avant et mieux que le catéchisme.

D'après l'ordonnance, il devait y avoir trois valets à la geôle du Châtelet, et c'était trop peu. Louis XI, pour repeupler Paris, avait rendu un

édit qui, par la promesse de l'abolition des crimes, attirait dans cette ville tous les mauvais garnemens [40]. Nos prisons s'en trouvaient remplies.

Il nous venait en outre une infinité de truands, de pauvres diables. Il nous venait aussi des querelleurs, des spadassins, des batteurs de fer, dont plusieurs s'étaient munis de sauf-conduits pour aller à la grande procession de Lille [41]. Il nous venait des gens de toute espèce.

En somme, bien que mon maître eût pris sur un taux assez haut la ferme de la geôle [42], il n'y perdait pas.

Quant à moi, les fonctions de guichetier me donnaient aussi quelques profits. J'étais chargé de la surveillance générale des diverses parties de la prison appelées le Puits, les Oubliettes, la Gourdaine, la Boucherie, les Chaînes, la Griesche, le Berceau, le Paradis [43]. Nous y descendions les prisonniers au moyen d'une forte poulie de cuivre [44]; lorsque nous avions fermé la trappe, ils ne voyaient guère plus, n'entendaient guère plus sous ces voûtes, que dans le centre de la terre. Les fenêtres des autres parties de la prison étaient grillées; les portes étaient de fer ou ferrées; les murailles avaient d'ailleurs plus d'une toise d'épaisseur; il suffit de dire qu'elles ont été bâties par César [45]. Ainsi je n'avais guère à craindre l'évasion des prisonniers. Toutefois je n'en étais pas moins vigilant; car le geôlier m'avait dit : Jacquin, le roi se repose sur toi de la garde de sa

principale prison ; tu lui en réponds sur ta vie. Ces mots, prononcés avec gravité, m'avaient élevé le cœur. Du reste, ce n'est qu'en ces lieux que je me suis entendu appeler maître Jacquin, sire Jacquin. C'est là seulement qu'un valet est prié, supplié ; là seulement il peut commander aux maîtres, quelquefois même les châtier ; et cependant j'ai honte aujourd'hui de vous dire que j'ai été valet de geôle.

Le prévôt de Paris, ou son lieutenant venaient visiter les prisons le lundi [46] ; c'était pour nous un jour de peine.

Le dimanche, jour où les prisonniers entendaient la messe dans la prison [47], autre jour de peine, à cause de la surveillance ; mais durant le reste de la semaine, on était moins tourmenté.

C'est dans le temps que j'étais au Châtelet que le jeune roi vint, à sa première entrée à Paris, délivrer les prisonniers [48]. Le geôlier, n'ayant plus un aussi grand besoin de nous, devint insolent, si insolent, que mon camarade et moi, le même jour, presque au même moment, nous le quittâmes.

Mon camarade était trop fier pour retourner chez sa cousine la petite marchande de dorelotterie, où je retournai volontiers. Peu de temps après je le vis revenir ; il semblait grandi d'un pied. Il était, je ne sais comment, entré en qualité de valet de geôle à la conciergerie du parlement [49] : Jacquin, me dit-il, j'ai bien songé à vous, mais les places comme la mienne sont très belles,

très hautes, et n'en doutez pas, très difficiles à obtenir. Il revint de nouveau; il semblait encore plus grandi; sa familiarité et peut-être son amitié avaient fini : il me dit qu'il était valet de geôle à la Bastille, qu'il pourrait, tout aussi bien que son prédécesseur, tenir sous la clef un connétable de France [50] : quelle gloire! s'écriait-il, quelle plus grande gloire! Enfin, ses airs de supériorité me déplurent tant, que je le congédiai le plus tôt que je pus, en lui souhaitant, dans son fort château, les plus grands profits, les plus grands honneurs, et surtout, s'il les lui fallait, au lieu d'un, deux connétables.

De mon côté, je n'étais pas entièrement resté non plus sans quelque gloire; car j'avais été à Vennes disputer le prix de la course des valets, et je l'avais eu; c'était une épée [51]. Je la mettais assez souvent; mes seigneurs et maîtres, vous le savez mieux que moi, lorsqu'on est sans emploi, sans état, on fait alors volontiers le gentilhomme.

Mais voilà que je fus bientôt au bout de mon rôle. Le prévôt de Paris fit faire un cri qui vint me troubler et qui vint troubler bien d'autres : *De par le roi, nostre sire et monseigneur le prévôt, l'on deffend à tous varlets, lacquays, serviteurs, de dorésnavant porter baston ou glaive sus peine de la hart.* Oh! me dis-je, soit, je détacherai mon épée, je la vendrai, je la mangerai, je la boirai, je n'y penserai plus. Le cri continua, j'écoutai encore : *L'on deffend à tous varlets de jouer les fêtes et aultres jours parmy les rues, aux jeux de l'arc, de l'arba-*

leste, de la soule, de la paulme : Passe, me dis-je, on peut jouer autre part, et au pis aller, quand, ainsi que moi, on n'a pas grand argent, on peut ne pas jouer. Le cri continua, j'écoutai encore : *L'on défend à tous varlets, serviteurs, lacquays et aultres mal conditionnés, que, incontinent après ce cri, ils se mettent au service soubz maistre ou adveu, ou qu'ils vuident la ville et faulx bourgs, sus peine de bannissement de ce royaulme* [52]. Remarquez d'abord, je vous prie, avec quel mépris les ordonnances prévôtales nous parlent ; la langue française, si polie, ne leur prête qu'à regret les expressions dont à notre égard elles se servent ; mais de tous nos maux, c'est le moindre. J'avais dans ce moment à penser à des choses bien autrement importantes ; car je n'étais pas le moins irrité contre monseigneur le prévôt, qui voulait que, pour trouver des places, les valets sortissent de la ville où il y en avait le plus. La petite marchande de doreloterie, toujours bonne, toujours obligeante, me tira encore de peine ; elle me trouva un gros bourgeois qui m'avoua [53], c'est-à-dire qui répondit de moi. . . . . . .

Le dimanche suivant que le temps était superbe, elle me dit en riant que puisque je n'étais plus un homme sans aveu, elle pouvait aller se promener avec moi aux belles prairies du village de Saint-Germain-des-Prés [54]. Nous y allâmes, et là elle voulut me raconter son histoire, que je ne lui demandais pas. . . . .

Quel âge me donneriez-vous? me dit-elle. Je lui répondis poliment, dix-neuf ans, vingt au plus : J'en ai, me dit-elle, vingt-trois, et, pour vous, si vous devez me garder le secret, vingt-quatre. J'étais encore toute jeune, et à peine dans ma seizième année, que j'entrai au service d'une demoiselle de mon âge, qui eut le malheur de se laisser séduire. Le père furieux, surtout contre moi, me fit prendre par la justice, me fit condamner à être mitrée; je pleurais, je me désespérais. Le peintre n'en vint pas moins me faire ma mitre, où était écrit au-dessous du saint nom de ma patronne, de l'honorable nom de mes parens, un nom si flétrissant[55], que ma bouche ne s'ouvrira jamais pour le dire. Ce peintre était un jeune homme; il me proposa de me faire évader, mais à une condition que je rejetai d'abord avec indignation et avec colère, que j'acceptai ensuite, dans l'espoir de m'y soustraire, de m'enfuir; et c'est à quoi je parvins avec un bonheur que j'admire encore.

Je marchai courageusement toute la nuit, tout le jour suivant; enfin je me réfugiai dans un village. J'y fus servante d'une ferme, sans autres gages que l'espoir de cinquante sous que le roi donnait aux chambrières des fermes où il logeait[56]. On disait toutes les semaines, quel temps qu'il fît, que le roi devait venir chasser. J'attendis inutilement plusieurs mois, et le roi ne venant pas, je m'en allai. La chambrière qui me succéda fut obligée d'attendre

deux ans pour avoir les cinquante sous ; encore aurait-elle, comme moi, servi gratuitement, si le cerf n'eût été poursuivi du côté de cette ferme.

J'allai dans une autre, où je demeurai moins long-temps; car un jour, en portant une cruche pleine d'eau, je la répandis, par mégarde, sur un homme qui passait et qui aussitôt m'appela : Vilaine, laide. On me conseilla de le faire assigner devant le bailli; je le fis, et il fut condamné à une amende de cinq sous[57]. Peu de temps après, pour faire cesser les propositions du fils de la maison qui me parlait comme si c'était lui qui eût peint ma mitre, je lui dis : Vilain, laid. Je fus à mon tour assignée; j'offris de payer l'amende; mais comme, dans ce pays, les hommes tiennent sans doute plus à la beauté que les femmes, mon argent fut refusé; et d'après la coutume, le dimanche suivant, pendant qu'on faisait la procession autour de l'église, je fus obligée de porter sous le bras, devant tout le peuple, une pierre de cinquante livres pesant[58].

Le méchant pays, vous en conviendrez, je le quittai; j'allai dans un autre où l'on disait une messe tout exprès pour les valets et les servantes[59]; cela me parut honorable. J'allai ensuite dans un autre où les valets et les servantes avaient une église séparée de celle des maîtres[60]; cela me parut humiliant. J'allai dans un autre où les valets et les servantes dansaient ensemble toutes les nuits des grandes

fêtes[61]; cela me parut divertissant; mais c'est là que je fis la connaissance d'un jeune homme que je crus honnête, jusqu'à ce que sa conduite se fût tout à coup démentie. Les mauvaises mœurs ont ordinairement pour suite les mauvaises actions: toutes les vertus sont sœurs, tous les vices sont frères. Ce jeune homme m'avait fait placer chez sa maîtresse; il lui déroba une bague et s'enfuit. Je fus accusée d'être sa complice: comme j'étais servante, il y allait de ma vie si la bague était estimée cinquante livres[62]. Le joaillier, peut-être par compassion pour ma jeunesse, ne l'estima que quarante-neuf livres; il n'y alla plus que du fouet[63]. Je n'étais pas coupable, je fus justifiée par le juge; je sortis de prison.

Je courus encore le pays. Une dame de la campagne, qui allait demeurer à la ville, me prit à son service. Quelque temps après notre arrivée, un matin que j'accompagnais ses filles, les jeunes gens nous entourent; on laisse passer mes jeunes maîtresses, et parce que j'étais la servante, que je portais le trousseau de clefs, le tablier blanc[64], on me donna les innocens. Je criais au secours, à l'indécence, à la violence. Tous les voisins étaient à rire sur le pas de la porte. L'un d'eux voulut bien me dire que ce jour-là, le jour des Innocens, les jeunes gens avaient de temps immémorial le droit de fouetter les jeunes filles qui se hasardaient à sortir dans les rues[65]. Il me dit encore que si je m'en

allais vite, et ne faisais semblant de rien, on ne me reconnaîtrait pas, et que j'en serais quitte pour cela. Je m'en allai vite, je ne fis semblant de rien; mais le lendemain, quand je passais quelque part, quand j'étais passée j'entendais : La voilà! la voilà! Sans attendre plus long-temps, le soir même, je demandai mon congé à ma maîtresse, et le jour suivant, j'étais, de grand matin, hors de la ville.

Deux jours après, j'étais dans une autre ville où je convins à un homme d'un âge mûr, qui de son côté me convint aussi, à cause de son air honnête; mais un soir, pour une assez légère faute, il me frappa du pied et de la main; je voulus aussitôt m'en aller : Bon, me dit mon maître, il ne faut pas que cela vous étonne : ces corrections sont autorisées par les chartes de la ville [66]. Je voulus m'en aller encore plus vite. Mon maître était colère, mais foncièrement bon ou du moins juste : il me fit promettre de ne pas le quitter; et de son côté il s'engagea à me donner vingt sous toutes les fois qu'il me corrigerait constitutionnellement; à ces conditions je demeurai. Il me battit dix fois; quand j'eus si péniblement gagné dix livres, je ne voulus pas en gagner davantage.

Je vins à Paris, où cet argent m'a profité; avec ces dix livres, j'en ai eu vingt; avec ces vingt, j'en ai eu quarante, j'en ai eu quatre-vingts. Je suis en bonne passe; ici le commerce de doreloterie n'est pas absolument mauvais. Mais, continua-t-elle, je

ne vous ai pas dit que j'étais de la Fère en Tardunois, pays de chèvres autant qu'un autre. Mon père est saigneur de chevreaux, ma mère blanchisseuse de linge; l'un et l'autre sont aussi braves gens qu'on peut l'être; allez demander dans tout le Tardunois, à ceux qui ont eu à faire saigner des chevreaux, à faire blanchir du linge.

Cette petite marchande de dorelotérie était si franche, si naïve, qu'elle forçait tout le monde à l'aimer; aussi ne pouvait-elle manquer de me trouver bientôt une condition dont j'étais plus pressé que je le disais; car l'argent qu'on gagne lentement dans les prisons se dépense fort vite quand on est dehors.

Ordinairement je passais quelques momens de la matinée dans sa boutique. Un jour je vis venir du côté de la porte Saint-Honoré [67] une belle Cordelière, qui courait, qui avait l'air d'avoir plus d'une affaire, qui entra, qui dit à la petite marchande : Où est le jeune valet pour lequel vous demandez une place? Il est là, répondit la jeune marchande en me montrant. — Comment le nommez-vous? — Jacquin. — Jacquin, me dit la Cordelière, venez vite! suivez-moi! Nous sortons; elle me précédait dans les rues, et, sans qu'elle parût marcher avec moi, elle ne cessait de m'entretenir : Je suis de votre état, me dit-elle, comme vous pouvez le voir à mon tablier de toile; je suis servante ou sœur converse [68] aux chanoinesses cordelières du faubourg

Saint-Marceau [69]. J'ai à faire à cinquante maîtresses dont une seule suffirait pour exercer la patience. Mon frère aîné, ajouta-t-elle, était frère convers Bénédictin. Je croyais qu'il avait fini son noviciat, qu'il était profès, et voilà qu'un jour je le revois habillé en laquais. Il me dit que de tous les états, le pire était celui de valet, mais que le pire de tous les états de valet était celui de valet de moine; ma sœur, j'ai pris patience tant que j'ai pu; à la fin je me suis lassé. Un après-dîné, au jardin, le prieur me gronda de ne pas avoir d'assez gros choux; j'allai ôter mes longues chausses de drap noir, je remis mes chausses, rayées d'un côté, brodées de l'autre [70]. Le lendemain le sacristain se fâcha de ce que je n'avais pas sonné assez tôt la cloche de la grand'-messe; j'ôtai ma tunique noire, je remis la courte mandille [71]. Quelques jours après, le célerier se plaignit en même temps, et de ce que j'avais mal fait la cuisine, et de ce que j'avais mal chanté l'épître, je jetai la robe de frère convers, je repris la souquenille bariolée [72], et en quelques sauts je regagnai la maison. Mon frère cadet, continua la Cordelière, est au Temple, frère servant des chevaliers hospitaliers de Rhodes, gens moitié moines moitié militaires, qui, suivant lui, ont les défauts de l'un et de l'autre état. Il prétend, ce qui est difficile à croire, que sa patience est encore plus exercée que la mienne; Dieu le veuille pour son bonheur de l'autre monde!

Vous, Jacquin, me dit-elle ensuite, vous serez peut-être aujourd'hui valet du pénitencier [73]; c'est une place qu'auraient enviée bien des saints. Après quelques autres propos, nous arrivons au cloître Notre-Dame. La Cordelière frappa à une grande porte; on ouvre, nous entrons : Messire, dit-elle au pénitencier, en me présentant à lui, voilà ce jeune valet dont je vous ai parlé. Il est ou il deviendra tel qu'il vous le faut; une personne de confiance m'en répond. En disant ces mots, elle salua de plusieurs gracieuses révérences, recula, me fit avancer, et sortit : Ami Jacquin, me dit le pénitencier à qui je m'étais nommé, racontez-moi véridiquement votre histoire. Il me parut que messire le pénitencier était trop occupé pour l'entendre toute; je lui en racontai la belle partie : il fut satisfait, et me dit avec douceur : Je suis sûr que je serai content de vous; et dans ce cas vous le serez de moi. Véritablement c'était un excellent maître, sa maison une excellente maison; seulement il me fallait, de temps en temps, donner le fouet aux pénitens [74], ce qui ne me convenait guère. A la quinzaine de Pâques, le nombre de pénitens auxquels mon maître me commandait de donner le fouet devint si considérable, que j'en étais excédé; d'ailleurs, tandis que le pénitencier me criait : Fort! plus fort! les pénitens me disaient : Doucement, Jacquin, doucement. Malheureux valets que nous sommes! Oh! qu'il est difficile, dans notre état, de contenter tout le

monde! C'est aussi ce que me disait un autre malheureux valet de collége, qui était chargé de donner le fouet aux écoliers [75] : s'il exécutait les ordres du régent dans toute la rigueur, les écoliers, au sortir de la classe, le maltraitaient ; si au contraire, se laissant toucher par les cris et les larmes, il ne les exécutait pas, il en était puni par des reproches, et s'exposait même à se faire chasser. Il me faisait ses plaintes, je lui faisais les miennes ; nous nous exhortions mutuellement à la résignation.

Je quittai ma place avant la fin de la quinzaine, je vais vous dire comment. Le samedi, à l'office, je promis à mon patron saint Jacques de mieux faire mon devoir à l'égard des pénitens de mon maître. Dès le jour même je commençai par un gros gendarme, qui avait l'épée au côté. Lorsque j'eus fini, il se tourna vers moi, et me dit : Ah! ribaud, je te jure, foi d'homme de guerre, de venir te couper les oreilles aussitôt que ton maître m'aura donné l'absolution. J'avais si bien fait mon devoir, que je craignis qu'il vînt plus tôt ; je me décidai à déloger sur-le-champ.

Bon gré mal gré, les pénitens m'avaient glissé quelque argent dans les plis de la manche, et cette fois, au lieu d'aller chez la petite marchande de doreloterie, j'allai dans mon voisinage, rue de l'Hirondelle, à un petit cabaret où pend l'enseigne du Pot qui bout. Je trouvai là un assez bon nombre d'autres pauvres valets, cherchant maître comme

moi. Dès qu'ils virent qui j'étais, les complimens furent bientôt faits, et la connaissance ne fut pas plus longue à faire; les malheureux s'aiment d'ailleurs naturellement et se plaisent à se raconter leurs infortunes. Nos seigneurs et maîtres, j'aurais voulu que vous eussiez été présens! Il y avait des valets, des laquais[76], des valets-de-chambre[77], des valets-de-pied[78], des domestiques, des serviteurs de toutes les sortes, de tous les pays. Il y avait entre autres un Breton, vieillard que, par respect pour son âge, nous avions fait placer au haut bout de la table : « Mes enfans, nous dit-il, j'ai soixante-quinze ans; il y a long-temps qu'il neige sur mes cheveux; eh bien! je fus renvoyé, il y a quelques jours, par mon maître, dont j'avais servi le père, l'aïeul et le bisaïeul. Je lui dis : Messire, j'étais avant vous dans la maison; je vous y ai vu naître; j'y ai servi trois générations; j'espérais que Dieu me ferait la grâce d'y servir la quatrième; je me sens encore vert. Pour toute réponse mon jeune maître me montra la porte. Mes gages m'étaient dus depuis plus de vingt ans; la nouvelle coutume ne m'a permis de les demander que depuis un an[79]. »

Pour moi, dit un jeune Auvergnat grand, droit, délibéré comme tous les gens de son pays, j'entrai, il y a quelques mois, au service du voyer de Paris, qui fit de moi un valet de péage. Les droits de cet officier sont assez considérables. D'après les ordonnances, il a de chaque chaussetier une paire

de chausses, *ni des meilleures, ne des pires*; il a de chaque mercier deux aiguilles par semaine; il a des bottes d'herbes, des chapeaux de roses, que les marchands de fleurs sont obligés de lui porter à certains jours. Tous ces droits étaient faciles à percevoir. Il n'en était pas ainsi lorsque des paysans venaient vendre sur le petit pont, un cygne, un cerf, et que d'après les droits de la voirie, je voulais le cygne, le cerf pour le voyer: Que reste-t-il donc pour les pauvres paysans? me demandaient-ils tout irrités! les bonnes raisons ne me manquaient pas: Vendez, leur répondais-je, au lieu d'un cygne, une oie, il ne me faudra que deux deniers; vendez, au lieu d'un cerf, un cheval, il ne me faudra que douze deniers, et seulement quatre si c'est un âne; Il y a encore mieux, ajoutais-je; suivez-moi; venez offrir à monseigneur le voyer ce que vous êtes tenus de lui abandonner, peut-être il se contentera de votre politesse; et, dans tous les cas, soyez sûrs qu'il vous fera boire. En parlant ainsi, je prenais mon cygne par le cou, mon cerf par les cornes; mais ces rustres tiraient tant qu'ils pouvaient leur marchandise par le côté opposé, m'injuriaient, me menaçaient. A la fin j'ai vu qu'il m'en coûterait quelque jour la vie pour que le voyer eût tous ses cygnes, tous ses cerfs; j'ai abandonné ma place, et je suis venu ici en attendre une meilleure ou une moins mauvaise.

Prenez garde d'être aussi malheureux que moi,

lui dit un valet, périgourdin de bonne mine, qui était assis à côté de lui; je cherche toujours mieux, je trouve toujours pire. J'étais encore un tout petit, ou un tout jeune garçon, lorsqu'un riche bourgeois me prit chez lui pour amuser ses enfans; j'amusai si bien sa fille que, lorsqu'elle fut devenue grande, elle voulut absolument m'épouser. Un matin que j'étais à l'en dissuader, sans pouvoir y réussir, le père entre subitement; sa fille se glisse derrière lui, et disparaît comme un éclair. Il se jette sur moi; il me saisit au collet, me maltraite cruellement, me pousse dans une profonde et vieille armoire où il m'enferme sous clef. Bientôt il revient, plus furieux qu'auparavant : Méchant traître! me crie-t-il, en frappant du plat de la main sur la porte de l'armoire, apprends que, suivant les légistes et suivant les avocats du bailliage, les maîtres peuvent, de leur propre autorité, tenir en prison leurs valets [81]. Il revient encore : Joisel, me crie-t-il, c'en est fait de toi; écoute l'article cent six de la coutume : *Valet qui suborne la fille de son maître doit être pendu sans merci* [82]. Prépare-toi à mourir, je vais te livrer à la justice. Mon maître était un homme violent et sans pitié; la peur s'empare de moi. Au milieu de la nuit j'enfonce d'un fort coup de pied l'armoire, je saute par la fenêtre, je fuis, je cours, j'arrive à Paris, où la plus haute ambition d'un homme de notre état qui est bien né, doit être, ce me semble, d'avoir ses entrées dans ce fameux

enclos du Palais, rempli des valets et des pages [33] les plus spirituels de la France. Je parvins à me mettre au service d'un avocat; j'étais habillé d'un vilain et grossier drap de retondailles, ou drap de valet [34]; je comptais qu'il me donnerait un habit élégant, pour m'amener à sa suite, lorsqu'il irait plaider; il me fit récouper une vieille robe d'audience, qui, dès que je parus dans la cour du Palais, m'attira les huées de mes camarades; je pris patience jusqu'à ce que mon habit ne valût plus rien; j'en demandai alors un neuf. L'avocat me répondit qu'il fallait attendre que la robe qu'il portait fût usée. Aussitôt je le priai de me faire mon compte, et me voilà.

Ami, dit au valet qui venait de parler un autre valet grisonnant placé vis-à-vis de lui, j'ai été presque toute ma vie ce que vous désirez d'être, et je n'en ai pas été plus heureux. Jeune garçon, je fus page d'un juge [35], ensuite page d'un conseiller au parlement [36], avec lequel j'ai vieilli, sans qu'il ait voulu changer de page, sans que j'aie voulu, jusqu'à ce matin, changer de maître. J'ai passé trente ans à garder tous les jours, pendant l'audience, la mule du conseiller [37] et celle de son clerc, dans la cour du palais. Je conviens qu'on n'y manque pas d'esprit, surtout de malice; je conviens encore que les pages et les valets des conseillers nous y primons les pages et les valets des plaideurs; mais quand le roi vient, nous y sommes toujours primés par les

la



LE PETIT CHATELET.

pages et les valets de la cour. Ceux-là en tout et partout sont les premiers ; ils sont les mieux nourris, les mieux habillés, les mieux payés, les plus riches. Si dans notre état il peut y avoir des serviteurs heureux, c'est à la cour.

A côté de notre table en était une autre où mangeait une manière de gentilhomme, qui avait le collet de l'habit brodé en lettres d'or[88]. Notre surprise fut grande, lorsqu'aux dernières paroles du vieux page du conseiller, il se leva et vint se placer au milieu de nous, en disant : Mes amis, je suis valet tout comme vous, avec cette différence que je suis plus malheureux ; car je suis valet à la cour, où tous les gens qui servent sont plus ou moins malheureux.

J'ai vu les pages recevoir, le matin, de la municipalité, comme tribut, des poignées d'écus pour qu'ils ne fissent pas de mal aux valets des bourgeois ni à personne de la ville[89], et le soir je les ai vus fouettés sans miséricorde, pour avoir mené trop vite la mule de la reine[90].

J'ai vu les gens de service chez le roi se présenter à la municipalité, qui leur donnait une plus ou moins grande somme d'argent, parce que, aux termes de l'ordonnance municipale, délivrée pour leur paiement, ils pouvaient faire plaisir à la ville[91] ; et, le lendemain, je les ai vus honteusement chassés et ne savoir où aller gîter.

Et moi-même qui vous parle, qui étais, il n'y a

pas long-temps, fourrier d'un grand prince, le même jour où la municipalité m'offrit un présent, afin que, me dit en propres termes le maire, j'eusse la ville pour recommandée[92], je rentrai à peine à la fourrière[93], que le maître-d'hôtel, qui venait de battre quatre galopins, quatre souffleurs, trois hâteurs, trois valets de pied, deux gardes-huche[94], ce qui n'était pas grand chose, un sommelier[95], ce qui devenait plus notable, un chef d'office, ce qui le devenait encore plus, courut sur moi, le bâton haut; je le prévins, et, avec ma grosse canne d'épine, je parai de manière à mettre en éclats son bâton d'ivoire. Je sais bien qu'il se vante de me l'avoir rompu sur le dos; n'importe, ceux qui le connaissent, et surtout ceux qui me connaissent, savent à quoi s'en tenir sur ce que je dis, même sur ce que je ne dis pas. Du reste le maître-d'hôtel me fit à l'instant même tout le mal qu'il pouvait me faire, il me raya de sur le contrôle[96]. Je sortis, et j'entrai ici.

On croyait qu'il avait fini, lorsqu'il reprit ainsi : Mes amis, j'avertis ceux de vous qui envient la domesticité de la cour, que, dans les diverses parties, tous les gens y dépendent des grands-officiers, du maître-d'hôtel, du pannetier, de l'échanson, de l'écuyer, du veneur, qui tous commmandent le bâton à la main, comme signe de leur pouvoir, aussi bien que de leur dignité[97]; et tandis qu'au service des bourgeois, une mauvaise réponse vous fait aller du

pot d'un maître, manger la soupe au pot d'un autre maître, si vous êtes au service de la cour, une mauvaise réponse à un de ces grands-officiers, qui ont une juridiction souveraine[98], peut vous faire passer un mauvais quart d'heure.

Tous les valets qui ce jour-là se trouvaient à table, me demandèrent ensuite mon histoire; je la leur fis, sans autre instance, et elle me valut l'amitié d'un valet champenois, qui m'amena au service d'un riche maître des environs de Langres. Malheureusement ce maître était prodigue; au lieu de faire feu qui dure, il fit feu qui ne dure pas, grand feu, trop grand feu. Il consomma tout, et un beau matin, s'en étant allé faire feu, je ne sais où, on ne le vit plus. Chacun alors se paya par ses mains; je pris pour ma part en présence de témoins, un étui d'oublies en argent[99], dont la valeur m'était due, ni plus ni moins. Le lendemain, à la vue et au su de tout le monde, je partis pour Troyes. Aussitôt un des principaux créanciers s'étant mis à ma poursuite, vint me faire arrêter ici. Je fus conduit dans la prison, qui est vraiment effrayante; car, en y entrant, j'entendis lever et baisser la herse[100]; mais, le jour même, parut monseigneur le maire; il m'interrogea; il reconnut mon innocence, il m'acquitta; il fit plus, il eut la bonté de m'ouvrir sa maison, de m'y admettre au nombre de ses domestiques: je suis, en cette qualité, sous la sauve-garde du roi[101]. Depuis ce moment, mon sort s'est allégé de toutes

ses peines; j'ai cessé d'être des plus malheureux. Ah! nos seigneurs et maîtres, voulez-vous que tous mes pareils, que tous les gens de mon état puissent en dire autant? soyez comme le maître que j'ai, ne soyez pas comme les maîtres que j'ai eus!

L'AVOCAT.

Histoire XVII.

PARMI les gens des divers états, on distingue facilement les gens de robe; et parmi les gens de robe, on distingue plus facilement encore l'avocat: on le distingue à sa marche assurée, à son air tranchant, à sa tête haute, à son double regard, tantôt fier, colère, foudroyant, tantôt humble, bénin, doux, suivant qu'il parle à son adversaire, à son juge. Maître Joachim, l'avocat de la rue du Bois[1], est à tous égards éminemment avocat. Ce soir, sa voix a rempli long-temps la salle; c'était un plaisir de l'entendre: on ne perdait pas un mot. Les clercs et les savans qui étaient venus pour les citations hébraïques et grecques[2], n'ont pas été contens de lui; mais il n'en a pas été ainsi des procureurs et des greffiers qui trouvent si belle et si riche la langue de la chicane qu'il n'a cessé de parler. Les magistrats judiciaires l'avaient, par honneur, reçu à

la porte. Les huissiers du bailliage s'étaient distribués dans les différentes parties de la salle pour lui faire faire silence. Les notaires, avec leur air désintéressé, couraient çà et là pour lui concilier les suffrages. Dès qu'il a vu que tout le monde qu'il pouvait attendre était entré, il s'est levé, et a dit :

Pour être noble, il suffit d'être fils de noble. Il n'en faut pas davantage pour être bourgeois. Qui possède une ferme, un troupeau, un calendrier, est agriculteur. J'ai de l'argent, et je ne sais qu'en faire ; j'achète des marchandises ; je les garde tant qu'elles sont à bon marché ; je les vends, quand elles sont chères ; me voilà marchand, et bientôt riche marchand. Suis-je fort, robuste, colère? j'apprends à me vêtir d'une armure de fer, à joûter avec roideur, à manier un grand cheval de charrette ; ensuite, si je tue, si je pille, si je dérobe, si je rançonne, si je renie Dieu, si je mange du beurre et des œufs en carême [3], me voilà vraiment homme de guerre. J'ai quelques connaissances superficielles de la géographie et de la boussole, je me jette dans un navire, et ce qui me reste à savoir, je l'apprends aujourd'hui, demain, un peu tous les jours, je deviens, je suis marin. Je veux m'enrichir ; j'obtiens, par le crédit de mes amis, ou par tout autre moyen, une commission dans les aides ou dans les tailles ; ensuite, brouillant mes comptes tant que je puis, de l'argent que j'ai reçu, je fais deux parts, une pour moi, très grande, une très petite pour le

roi; que me manque-t-il pour être financier? Mon cousin Jacobus, ne sachant où mettre son grec et son latin, s'est affublé d'une grande robe; il a de grands livres; il a de grands pupitres, il prend le titre de savant. Dans une maison du voisinage, vit le bon Clément qui a deux fils; l'un dont la conduite est assez régulière, a étudié quelques années en théologie; il est fait prêtre sans difficulté : l'autre s'est assis et a sommeillé sur les bancs d'une salle basse de la rue de la Bûcherie [4], pendant qu'on lisait quelques aphorismes d'Hippocrate; on vous lui met une robe et une chausse rouge [5]; on vous lui expédie des lettres signées et scellées par la faculté; il est médecin. Mais si, dirigé par une mauvaise étoile, je veux toute ma vie m'appliquer, me courber sans relâche, toute ma vie être dans la peine et dans la détresse, si je veux être avocat, d'abord il faut que je sache bien mes humanités, ma rhétorique et ma philosophie. Il faut que j'aille chercher au loin une université qui enseigne le droit civil; que renonçant aux plaisirs de mon âge, durant cinq années entières [6], je m'excède de travail et de veilles pour pouvoir satisfaire de sévères examinateurs, jaloux de l'honneur de la profession.

Messires, j'avais étudié en droit civil; j'avais été successivement reçu bachelier, licencié [7]; mes camarades et moi retournâmes à Paris, que nous avions quitté, parce qu'il n'y a pas de faculté de droit dans cette ville [8].

Je me promenais un jour au Palais, dans la grande salle où l'on voit plusieurs tribunaux, plusieurs parquets de plusieurs juridictions différentes[9]: Me conviendrait-il, me dis-je, de plaider devant quelqu'une de ces juridictions, ou de plaider tout à côté, devant le parlement, ou d'aller plaider devant le bailliage de Troyes, au milieu de mon pays, de mes amis, de mes parens, de ma famille! La voix de la patrie se fit aussitôt entendre. Je partis; j'arrivai ici, où l'on était bien loin de m'attendre; et, après avoir fait enregistrer mes lettres de licencié[10], je prêtai mon serment entre les mains du bailli, ou peut-être de son lieutenant, car je vous parle de quarante bonnes années au moins, je devins avocat[11].

Le lendemain, je m'achemine vers l'auditoire à l'heure où se rend la justice; un beau et grand banc, occupé par des hommes bien moins notables par leur chaperon fourré[12] que par leur science, leur talent, l'élévation de leurs sentimens, est plein, entièrement plein. Je m'y présente; on était fort serré, on se serre d'avantage. La dernière place du banc des avocats s'ouvre; je m'y assieds tout glorieux.

L'audience commence : le sergent audiencier commande au public le silence, et aussitôt le greffier appelle les causes mises au rôle. Les avocats des parties se lèvent; on demande; on répond; on réplique. J'écoute tout jusqu'au moindre mot, et

dès ce moment, je crains autant qu'on me porte un procès à plaider que je le désirais auparavant.

C'est, messires, qu'à mon grand étonnement, j reconnais que je n'avais fait que des études préparatoires, ou plutôt accessoires; et ce n'était, certes, pas ma faute; car le moyen que dans les universités, où l'on ne peut parler que latin, on enseigne jamais la procédure et le droit français[13]. Ah! comme je me mis à les étudier! Je m'exténuais, je maigrissais; tout le monde le disait; mon visage le disait encore mieux. Inutilement on pronostiquait, même devant moi, que je n'y tiendrais pas, que j'en périrais; rien ne pouvait ralentir mon travail, jusqu'à ce qu'ayant complétement acquis les connaissances nécessaires, je pus les systématiser, m'en rendre compte, et, comme vous allez voir, en rendre compte aux autres.

Le siècle dernier avait un trop grand nombre d'actes de procédure, un trop grand nombre de degrés pour monter au trône de la justice; notre siècle les a en partie brisés, il n'en a laissé subsister que douze.

Et voici qui annonce bien la majesté de ce trône, au pied duquel tous ceux qui se présentent sont égaux, c'est qu'il n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus de degrés à monter, c'est qu'il n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus d'actes à faire, soit qu'il s'agisse de six gerbes d'avoine, soit qu'il s'agisse du comté de Champagne.

Premier acte, la procuration, *procuratorium* au-delà de la Loire. Maintenant il n'est plus besoin de lettres pour constituer un procureur qui vous représente dans une action judiciaire, ou quand vous demandez le comté de Champagne, ou quand vous demandez six gerbes d'avoine.

Deuxième acte, l'assignation, *expletum in limine litis* au-delà de la Loire. Maintenant cet acte, signifié par le sergent, doit être signé par deux recors, deux hommes *qui recordant*, qui se souviennent aussi bien de la demande des six gerbes d'avoine que de celle du comté de Champagne.

Troisième acte, la mise du procès au rôle, *causæ inscriptio* au-delà de la Loire. Maintenant les causes où le procureur du roi est intéressé, sont écrites en tête du rôle et précèdent également celles où l'on demande le comté de Champagne et celles où l'on demande six gerbes d'avoine.

Quatrième acte, sommation de lier et joindre, *sommatio producendi instrumenta et pecias* au-delà de la Loire. Maintenant, pour établir ses chefs de demande, pour établir ses chefs de défense, on a trois jours, ne s'agirait-il que de six gerbes d'avoine, on n'a que trois jours, s'agirait-il du comté de Champagne.

Cinquième acte, communication des sacs, *communicatio saccorum* au-delà de la Loire. Maintenant les réglemens sur la cote alphabétique des pièces du procès[14], sur le cordon qui doit les enfiler

comme un chapelet, et dont les deux bouts sont scellés du sceau du juge[15], ont prévenu de grands abus, quand on demande le comté de Champagne, et peut-être de plus grands, quand on demande six gerbes d'avoine.

Sixième acte, requête pour aller en avant en cause, *requesta de cursu processûs* au-delà de la Loire. Maintenant ces requêtes ne doivent plus être impertinentes, c'est-à-dire, en termes vulgaires, ne doivent plus contenir des faits étrangers au procès, ne doivent parler que du comté de Champagne ou des six gerbes d'avoine.

Septième acte, défaut, congé, *defectus, congedium* au-delà de la Loire. Maintenant les délais, après lesquels le plaideur comparant obtient contre le plaideur qui n'a pas comparu un jugement de congé ou de défaut, ont été, dans certains cas, allongés, comme lorsqu'il s'agit du comté de Champagne, dans certains cas, abrégés, comme lorsqu'il s'agit de six gerbes d'avoine.

Huitième acte, reprise d'instance demandée par le plaideur qui d'abord n'a pas comparu, mais qui ensuite comparaît, purgation de congé, *purgatio congedii* au-delà de la Loire. Maintenant les délais ont été aussi, dans certains cas, allongés; mais non lorsqu'il s'agit de six gerbes d'avoine, dans certains cas de même, abrégés, mais non lorsqu'il s'agit du comté de Champagne.

Neuvième acte, adjonction des parties, *adjunc-*

tio litigantium au-delà de la Loire. Maintenant les nouvelles lois sont admirables pour empêcher qu'au milieu des procès viennent se jeter de faux plaideurs privilégiés, et notamment des écoliers[16] qui ont rarement des procès pour six gerbes d'avoine, plus rarement pour le comté de Champagne, qui n'ont guère de véritable procès qu'avec le régent, ordinairement partie et juge.

Dixième acte, la correction des conclusions, *correctio conclusionum* au-delà de la Loire. Maintenant on y a ajouté la correction des plaidoiries sur le registre des plaidoyers, qui souvent détermine seul le jugement quand le comté de Champagne est en cause, et plus souvent quand ce sont les six gerbes d'avoine.

Onzième acte, jugement préparatoire, *interlocutorium* au-delà de la Loire. Maintenant on est obligé de conclure à toutes fins. Autrefois on se réservait cauteleusement la conclusion éventuelle sur certains chefs; on concluait *par retenue*, manière de conclure assez commode pour le détenteur des six gerbes d'avoine, surtout pour le détenteur du comté de Champagne.

Douzième acte, inventaire de production, *actorum narratio* au-delà de la Loire[17]. Maintenant cette table des actes faits par les plaideurs, si concise dans les procès de six gerbes d'avoine, est encore plus concise dans les procès du comté de Champagne.

Ces douze principaux actes, je ne le nie pas,

sont trop souvent pères ou grands-pères d'autres actes accessoires, nés malgré la loi ou dans le silence de la loi : Quel en est le nombre, y compris toutes les générations ? Je pense que le sac moyen entre les procès de six gerbes d'avoine et les procès du comté de Champagne est de cinquante, soixante pièces[18], quand le jugement est rendu à l'audience sur les plaidoiries verbales[19], ou au burel sur les plaidoiries écrites[20].

Au siècle dernier, il était de quatre-vingts, cent[21].

Il s'est conservé, et plusieurs de vous avez sans doute vu d'anciens procès latins qui font si souvent rire nos jeunes avocats : *Requesta...... hic incipit de Villâ Novâ.... item proponit et dixit procurator, nomine quo suprà ;* et ces *incipit* et ces *proponit* de requête s'étendaient sur une, sur dix, sur cent feuilles de parchemin[22] : *Inquesta.... item dixit Bernardus testis juratus.... testis inductus de parte Petri ; item vidit ;* et ces *dixit* et ces *vidit* couvraient une, dix, cent feulles de parchemin[23], ainsi des autres actes. Là vous avez la preuve combien dans ces temps la procédure était longue.

Si aujourd'hui la justice a pris une marche légère, gracieuse, elle le doit à la réduction du nombre des actes, à nos trois célèbres ordonnances sur l'abréviation des procès[24].

Il faut que l'avocat connaisse parfaitement ces trois longues ordonnances qui abrègent un grand nombre de formes ; et même, crainte de méprise,

les différentes ordonnances où se trouvent ces formes abrégées. Il faut qu'en outre il connaisse le style [25] ou forme de procéder de la cour devant laquelle il plaide, et les styles des autres cours du pays coutumier [26] et du pays du droit écrit [27]; car les diverses procédures des diverses juridictions se suppléent les unes les autres [28].

Commencez-vous à voir nos longues, nos immenses études? Mais nous sommes bien loin du terme, nous sommes seulement en marche pour y arriver.

Cet admirable jeu par lequel les divers Codes de procédure de divers pays se suppléent devient plus admirable, devient surtout plus spacieux, plus grand, plus imposant quand ce sont les diverses législations locales, les diverses coutumes qui se suppléent [29].

Prenons pour exemple la coutume la plus célèbre, celle de Paris. Examinons-en, dans leur ordre successif, les différens titres.

Avant de passer au titre premier, je remarquerai que l'état des personnes, par où commencent un si grand nombre de coutumes, est omis dans celle de Paris [30]. Il faut que la nôtre aille la suppléer et dire aux Parisiens : *Les aucuns sont nobles, les aultres non nobles... les non nobles sont en deux manières; les aucuns sont franches personnes et les aultres de serve condition* [31]... Il est vrai que les Parisiens font ou peuvent faire d'abord une belle ré-

ponse : nous sommes tous nobles[32]; ils peuvent en faire ensuite une plus belle : nous sommes tous libres ; et aujourd'hui, en l'année quinze cents, un trop grand nombre de Français, dans certaines provinces, et notamment dans la nôtre, ne peuvent encore la faire [33].

Le titre premier *de matière féodale*, et le titre deuxième *des droits ségneuriaux* suppléent bien des coutumes, et cependant, ils sont à leur tour suppléés par la coutume du Nivernais, où ces titres sont trois fois plus étendus [34]; et, certes, ce n'est pas trop quand il s'agit de régler les conditions des baux perpétuels de toutes les pièces de terre qui forment le territoire de la France, entre les seigneurs, les descendans, les successeurs ou des propriétaires ou des possesseurs, ou des plus forts ou des maîtres [35]; et les redevables, les descendans, les successeurs ou des concessionnaires ou des fermiers, ou des plus faibles ou des sujets [36].

Le titre *de la prescription*, ou droit de propriété acquis sur les choses lorsqu'on en a usé durant trente ans, ou perdu lorsqu'on n'en a pas usé durant un pareil espace de temps, est beaucoup trop bref; il est suppléé par la coutume d'Anjou qui traite des diverses prescriptions [37], et par le grand coutumier qui traite de la prescription centenaire, concernant le domaine royal : *Qui a plumé l'oie du roy, cent ans après en rend la plume* [38].

Le titre des *hypothèques*, ou créances gagées

sur des terres, sur des biens immobiles, immuables, immeubles, moins bref, est encore trop bref; cependant, tel qu'il est, on le cite souvent; car dans la bouche des avocats, la coutume de Paris avant toutes les autres coutumes [39].

Le titre du *rapport des experts jurés* est encore plus souvent cité; et, j'en conviens, les autres coutumes n'ont guère à le suppléer; car c'est, en quelques articles, un code complet de lois sur les bâtimens contigüs ou voisins et sur leurs mutuels rapports juridiques.

Je comprends comment le titre *des testamens et dons* a tant de gloses; comment il est suppléé par les coutumes de Bordeaux [40], de la Marche [41] et par tant d'autres; le testateur qui n'a pas d'enfans, qui a des héritiers, ne peut disposer que de la cinquième partie des biens dont il a hérité; c'est fort clair : le donateur peut, par donation entre-vifs, disposer de toute sorte de biens; ce n'est pas moins clair; mais les conditions de la validité de ces dons, c'est-à-dire les formes dans lesquelles ils doivent être faits, y sont omises.

De la garde noble; c'est le titre qui suit. Un gentilhomme s'est marié; il est mort depuis, ou bien, si cela vous plaît davantage, c'est sa femme qui est morte; le père ou la mère, et à leur défaut, les grands-pères ou les grand'mères ont la garde noble de leurs enfans, de leurs petits-enfans; les fruits, les revenus des biens leur appartiennent. Ce titre

est souvent suppléé par la coutume de Meaux[42], qui elle-même, chose singulière, est encore plus souvent suppléée par le titre qu'elle supplée.

De la garde bourgeoise, autre titre de la coutume de Paris. Jacquet et Jacquette, bons bourgeois, se sont mariés. Jacquet ou Jacquette, comme vous voudrez, est mort ou est morte; alors l'époux qui survit peut seul être administrateur baillistre des enfans; ce titre est suppléé par la coutume de la Marche[43], et rarement il la supplée.

Le titre *de la communauté des biens* est souvent suppléé par les autres coutumes, et notamment par celle d'Orléans[44] et par celle de Normandie[45], pour la dot ou biens que la femme apporte au mari, pour les conquets ou biens acquis, en commun par les travaux du mari, l'économie de la femme, et qui appartiennent à tous les deux.

Souvent aussi la coutume de Sens[46] a l'honneur de suppléer la coutume de Paris dans le titre *des successions*, pour les propres ou biens héréditaires, pour les acquets ou biens non héréditaires, surtout pour la division des successions par tête, par souche.

Veut-on se convaincre que les mœurs modernes sont devenues de plus en plus galantes, il n'y a qu'à lire le titre *du douaire* ou revenu, assigné sur ses biens, par le mari à la femme, dans le cas où elle lui survive. Vraisemblablement jusqu'à la preuve contraire, je croirai que le douaire a commencé en France, et qu'il a commencé à Paris.

Bien sûrement le partage égal des successions entre enfans non nobles, et dans un très grand nombre de cas entre enfans nobles, aurait affaibli la grande propriété, aurait tué la féodalité, sans le retrait lignager qui permet au plus proche parent du vendeur de retirer l'héritage vendu, en rendant le prix, sans le retrait féodal qui permet au seigneur dominant de rembourser l'acquéreur d'un fief, de le retirer, de le retraire. Le titre *des retraits* de la coutume de Paris est fort incomplet, et a fort souvent besoin d'être suppléé, et est fort souvent suppléé par notre coutume de Troyes[47] et par plusieurs autres.

Le reste de la coutume de Paris n'a guère pour objet que les criées des quatre quatorzaines ou la procédure de l'expropriation forcée, que la coutume d'Amiens[48] et bien d'autres suppléent tour à tour, suivant les variations de la procédure.

La coutume de Paris, et, en général, les coutumes du Nord, ne disent presque rien des contrats, des conventions et des sociétés[49]; elle est suppléée, elles sont suppléées par celle de l'Auvergne[50], celle de la Marche[51], et par plusieurs autres.

Les coutumes du Midi, plus pleines de droit romain que les coutumes du Nord[52], suppléent plus souvent, et sont moins souvent suppléées.

Messires, vous êtes, je le pense, convaincus à cette heure, que l'avocat doit connaître toutes les nombreuses coutumes de France[53]. Aujourd'hui, il

n'y a plus à dire, comme au siècle dernier, qu'il ne le peut, car elles ont toutes été écrites[54], ensuite revues et enregistrées au parlement[55] depuis la loi expresse de Charles VII[56] et de ses trois successeurs[57]. Malheureusement elles sont, la plupart, ou en mauvais latin[58], ou en mauvais français[59] : je n'en connais que fort peu en français correct ; et, en vers français, je n'en connais qu'une seule, celle dont je vais parler.

Le grand pays de la chicane, comme dit insolemment le vulgaire, je dirai, moi, la terre classique de la procédure, est sans contredit la Normandie, où nos procureurs bien avisés vont souvent chercher leur femme, qui, lorsqu'elle est bien choisie, leur tient lieu de maître-clerc. Mon fils eut occasion, il y a quelques années, d'entendre une jeune demoiselle de ce pays, qui était venue ici voir sa sœur ; elle était dans un berceau du jardin ; elle se croyait seule ; elle étudiait, elle récitait sans hésiter, et à voix haute, des vers harmonieux, ronflans, magnifiques, et qui n'étaient cependant que la pure coutume de Normandie habilement rimée.

Je me cachai, me dit mon fils, en me racontant le même jour son heureuse rencontre avec cette jeune personne, qui, peu de temps après, devint son épouse ; je me mis derrière des charmilles, et je n'eus pas écouté quelques instans que je fus ravi : vous l'auriez été; tous les avocats, tous les procureurs l'auraient été, d'entendre, sous une voûte de

verdure, au milieu des rossignols et des fauvettes, une jolie bouche dire en grasseyant, en minaudant involontairement :

« *Du banon ou de défenses ;*

» Toutes les terres cultivées
» Sont en deffens de quoy les bléez
» Ou les blés ont empirement
» De bestes par leur hantement.

« *De l'office au viconte ;*

» Le viconte doibt ples tenir
» Ez villes, voies maintenir.

« *De l'office au sergent d'espée :*

» Sergent d'espée non reçoivent
» Et ont de chascune veue
» Onze deniers c'est soustenue

« *Du querellant :*

» Le querellant est dit celluy
» Qui se plaint pour droit faire luy

« *Du querellé :*

» Le querellé est dit, sans feinte,
» Cil de qui l'on monstre complainte

« *Du prolocuteur :*

» Le nom de prolocuteur scay
» C'est celuy qu'avoit met pour soy
» De parler de qui les parolles
» Doibvent peser égaux o les
» De celuy à qui le cas touche.

En cet endroit, ajouta mon fils, je me montrai ; et, ne pouvant plus contenir mon amour et mon admiration, j'ajoutai :

« *De garde de femme :*

» Se femme est en garde tenue
» Quand elle sera tant creue
» Qu'elle ait de marier aage
» L'en luy doit querre mariage
» Au congié de sa seigneurié
» Par le conseil et par l'ays
» De ses amis de son parage
» Selon l'honneur de son lignage

Elle continua de sa voix douce et argentine :

« *Fin :*

» Explicit constuetudo Normanie
» Entre vous jeunes advocats
» Ne prenez deux loyers d'un cas
» Afin que par duplicité
» Vous ne perdiez félicité[66]

Toutefois, continua maître Joachim, je ne vous dirai pas dans ce moment comment se fit ce mariage; car il s'agit de ce que je fus obligé d'apprendre, de ce que, pour défendre les droits de ses concitoyens, l'avocat doit savoir.

Et certes, messires, ce n'est pas seulement les diverses coutumes en prose ou en vers, c'est encore le grand coutumier ou la coutume générale de France[61], c'est encore les ordonnances des rois[62], ou le droit français, c'est encore le droit romain[63].

Vous passez facilement condamnation sur l'importance de toutes les coutumes, de la coutume générale des ordonnances des rois, vous ne la pas-

sez pas aussi facilement sur l'importance du droit romain.

J'ai à vous la prouver, à vous parler de deux causes que j'entendis plaider, du temps où j'écoutais encore.

Dans la première, il s'agissait d'un enfant né six mois après la célébration du mariage. Le mari ne voulait pas le reconnaître. La femme était venue à l'audience, elle était toute tremblante; mais voilà que son avocat allègue triomphalement la loi du septième mois lunaire[64]. Le tribunal se lève, reconnaît à l'unanimité l'enfant; et le mari, bien qu'il n'entendît pas la loi latine, est obligé aussi de le reconnaître.

Dans la seconde cause, au contraire, des héritiers refusaient de reconnaître un enfant né onze mois après la mort du testateur. Tout le monde riait et paraissait prendre parti pour les héritiers; la coutume de Troyes, les autres coutumes restaient muettes; le droit romain parle de nouveau. L'avocat de la veuve cite le décret d'Adrien qui admet à la succession les enfans nés onze mois après la mort de leur père[65]. Les juges se lèvent encore tous à la fois; et, à l'unanimité encore, reconnaissent le fils de la veuve.

Je le demande, sans le droit romain dans la bouche des avocats, que serait-il arrivé de la jeune femme, de la jeune veuve?

Du reste, celui-là se tromperait qui pourrait

croire que le droit romain ne supplée que dans des cas extraordinaires ; il supplée souvent et très souvent dans les cas ordinaires, surtout dans les cas des successions, des fidéi-commis, des substitutions[66], ces autres fidéi-commis à vie.

Maintenant se présentent la procédure et la législation criminelle, l'une comme l'introduction à l'autre.

Quant à la procédure criminelle, elle était, elle est publique[67]; elle ne pouvait, elle ne peut être améliorée à cet égard; mais elle se faisait en français en-deçà de la Loire, et en latin en-delà. Aujourd'hui, elle se fait en français en-deçà et en-delà de la Loire[68]. Elle a pu être, et elle est à cet égard améliorée.

Quant à la législation criminelle, elle a si peu changé depuis le siècle dernier, qu'on doit la considérer, ou peu s'en faut, comme la même[69].

L'avocat doit savoir l'une et l'autre.

Maintenant c'est la procédure et la législation ecclésiastique[70] qui se présentent.

Eh! ne pensez pas que nous soyons obligés de les apprendre pour nous en servir éventuellement à suppléer la procédure et la législation civile ou criminelle. Souvent les avocats des cours laïques, licenciés *in utroque jure*[71], vont plaider dans les cours ecclésiastiques[72], de même que les avocats, clercs même prêtres, des cours ecclésiastiques, licenciés

in utroque jure, viennent aussi plaider dans les cours laïques[73].

Je me souviens que dans mon jeune âge, un de mes amis, tout pétillant, tout brillant, voulut se faire clerc afin de jouir des priviléges de la cléricature. Il prit les quatre ordres mineurs, et sur ses habits d'église mit des bordures de couleur, des boutons d'or; jusque là, c'était bien, l'usage le lui permettait[74]; mais il voulut aussi épouser, malgré ses parens, une demoiselle dont la conduite n'avait pas toujours été irréprochable : Prends garde à toi, mon neveu, lui dit son oncle, avocat laïque d'un grand mérite, les passions te fascinent les yeux; l'official connaît tes longues amourettes avec cette demoiselle. Il lui répondit que pour messire l'official, il se croyait sûr de son silence : Alors, lui dit l'oncle, ce sera le juge royal qui procédera contre toi[75], et il ira plus ferme, plus vite; toutefois, je crains bien que l'official ne veuille se laisser prévenir. Ce que l'oncle avait conjecturé arriva. L'official, craignant que le juge royal procédât à son défaut contre le neveu, procéda contre lui et même avec une rigueur qu'on n'attendait pas. Nous courûmes tous au secours de mon ami. L'official nous disait : Que ce jeune homme ne restait-il laïque ? il aurait pu épouser sa maîtresse et pire; la justice ecclésiastique n'avait rien à y voir; mais puisqu'il est clerc, il a dû épouser une personne sans reproche, ou s'attendre à être traité comme

bigame[76]. L'oncle plaida avec beaucoup d'éloquence ; il fit très spirituellement valoir les défenses de son neveu ; il donna sur l'innocence de la demoiselle des preuves que l'official voulut bien enfin trouver bonnes ; mon ami fut sauvé. En le quittant, son oncle lui recommanda de bien veiller sur la conduite de sa femme; car, au plus petit mauvais bruit, il retomberait entre les mains de l'official[77]. Mon ami, et sa femme surtout, se le tinrent pour dit.

Quelque temps après, je vis ce même oncle, ce même avocat défendre encore avec succès à l'officialité, dont je suivais les audiences, un jeune huissier à verge. Cet huissier avait donné vingt coups de son bâton noir[78] ou verge à un jeune clerc tonsuré, un soir qu'il l'avait trouvé sous les fenêtres de sa belle. L'avocat écouta fort tranquillement le long plaidoyer du clerc; enfin il se leva, et il termina sa réponse en invoquant l'autorité des sermons du célèbre frère Menot, dont il cita le passage suivant : Devant les cours de justice il est reçu que si quelqu'un rencontre la nuit un clerc tonsuré et lui frotte son dos *de une serviette de boys*, il n'y a pas lieu à excommunication[79]. L'official dont la gravité ne se trouva pas contenue par un nombreux auditoire, laissa échapper le rire. Il renvoya de huitaine en huitaine, de quinzaine en quinzaine l'affaire, qui resta sans être jugée; en sorte que le jeune clerc y fut pour ses vingt coups de bâton noir, et le jeune huissier y fut pour la peine ou pour le plaisir de les avoir donnés.

Je le demande encore, sans le droit ecclésiastique dans la bouche des avocats, que serait-il arrivé de mon jeune ami et du jeune huissier?

Et qu'on se garde bien de croire aussi que le droit ecclésiastique ne règle pas souvent les intérêts des laïques; il les règle toutes les fois que les clercs sont défendeurs : car il faut alors les assigner devant une cour ecclésiastique : il les règle toutes les fois qu'il s'agit de validité de mariage, des dots, des biens des veuves, des orphelins, des hôpitaux, toutes les fois qu'il s'agit de testamens où il y a des legs pieux; enfin il les règle dans un grand nombre d'autres cas [80].

Ah! messires, qu'elle est vaste la bibliothèque de lois que l'avocat doit porter rangée dans sa tête. Il doit savoir la procédure et la législation civile; il doit savoir la procédure et la législation criminelle; il doit savoir la procédure et la législation ecclésiastique. Il doit savoir en outre les législations des différentes nations [81]; car elles suppléent celle de la France, et se suppléent les unes les autres; il doit savoir en outre les législations des différentes nations de différens âges, car elles suppléent la législation de la France de différens âges, et se suppléent aussi les unes les autres. Je dirai plus, tout étant droit, législation, ou tout pouvant avoir un rapport avec le droit, la législation, l'avocat doit tout invoquer, tout citer, tout savoir, tout apprendre.

Cependant, à force d'études, il vient au point d'avoir tout appris. Eh bien! le silence et la solitude sont encore dans son cabinet, dont la porte demeure tout le jour inutilement ouverte au public; il n'est pas encore connu.

Enfin il l'est; alors il n'a plus de repos. Dès les sept heures du matin, vous le voyez courir à l'audience [82], entouré, amené par des clients qui le haranguent, l'enflamment de leurs passions; et tout aussitôt le voilà en voie d'être mis en prison, de perdre son état, de dire ce que la loi appelle des injures [83] qui ne sont guère que des vérités sans voile : le voilà aussi en voie d'être ruiné par les amendes, d'être emporté par sa vivacité, de parler trop vite, de parler en même temps que l'avocat contre lequel il plaide [84], ou au contraire d'être entravé par la foule de ses pensées, de ses raisons, de parler trop lentement, de parler d'une manière interrompue, intermittente, de parler par hocquets [85].

Et ceux qui n'avez point eu de procès, vous pensez peut-être que de magnifiques honoraires nous dédommagent de tant d'efforts, de tant de sacrifices; écoutez : A la Saint-Martin, le jour de notre rentrée, un de nos meilleurs avocats, après avoir, suivant l'usage, pris son texte dans l'Ecriture-Sainte [86], prononça, dans une affaire très importante, un plaidoyer divisé en majeure, mineure, conséquence [87] qui fit retentir la salle d'applaudis-

semens. Comme personne ici n'ignore que c'était moi, je me suis involontairement nommé. Eh bien! diriez-vous combien il me fut donné? seize livres, qui est la plus forte somme que le tarif du Châtelet, rendu commun à notre bailliage, passe pour un plaidoyer [88]; encore me fallut-il payer les trois avocats assistants, qui prirent avec moi plusieurs fois la parole [89].

Toutefois, en Bretagne c'est pire. Pour pareille, peut-être pour moindre somme, il y a dans un procès cinq ou six avocats de chaque côté, choisis dans le barreau un à un, alternativement par chacune des deux parties qui ont en même temps le droit de les échanger entre elles; en sorte que, lorsque vous êtes parvenu à vous remplir des bonnes raisons du demandeur, il vous faut quelquefois passer du côté du défendeur [90], poser les bonnes raisons de son adversaire, et prendre les siennes : il vous faut même, si vous êtes prompt à vous passionner, changer d'animosité, de colère.

Encore, si l'on nous laissait à notre malheureux sort; mais non, nous sommes aussi bien sujets au tambour de la milice des villes, qu'à la cloche du palais. On nous voit alors obligés de retrousser notre robe, de mettre la hallebarde sur l'épaule, et d'aller, sous le commandement ou la présidence du chef de la justice [91], combattre les Armagnacs, les Bourguignons suivant que le vent tourne.

Alors les procureurs sont de même obligés de

retrousser leur robe, au moins aussi embarrassante que la nôtre; ils sont de même obligés de quitter leurs sacs à papiers, de fermer à clef leur étude, et d'être, comme à l'audience, toujours derrière nous [92].

Les malheureux procureurs! ils ont souvent nos maux; car, comme à nous, il leur est défendu de rien recevoir par avance des plaideurs [93]. Ils ont souvent de plus grands maux; car il leur est de plus défendu de recevoir des présens [94]; car pour les procès, ils n'ont que la moitié de nos honoraires [95]; car ils sont tenus dans l'humiliation; car dans certaines cours, ils se mettent et demeurent à genoux pendant tout le temps que leurs causes sont plaidées par les avocats [96]; car à la moindre faute, ils sont punis de prison [97]; car les personnes qui nous chargent de leur défense, que nous appelons nos clients, les procureurs les nomment nos maîtres [98]. Aussi les avocats postulans, qui dans divers siéges, comme à Angers, sont en même temps avocats et procureurs [99], ont, à mon avis, un pied hors de l'ordre.

C'est ce que je disais à mon fils, qui avait rencontré la jeune Normande étudiant la coutume, et qui était obligé de se faire procureur pour obtenir sa main : Ah! mon père, me répondit-il, qu'elle est belle! — Mais, lui disais-je encore, il faudra te faire d'abord clerc de la Basoche, payer les bien-venues, le banquet des béjaunes à peine de la bacu-

lerie [100], en bon français la bastonnade. — Ah! mon père, qu'elle est jolie! — Ne t'attends pas qu'on puisse te résigner à prix d'argent un office de procureur, tu aurais à faire avec le parlement [101]. — Ah! mon père, je ne saurais vivre sans elle! — Ne crois pas non plus prendre la qualité de sieur, de sieur Joachim, tu aurais encore et plus gravement à faire avec le parlement [102]. — Ah! mon père, j'en mourrais! Les avocats, nous avons trop de livres, trop de parchemins, trop de papiers à lire pour pouvoir, comme les beaux garçons, perdre notre temps en longs discours, en scènes tendres. Voyant donc que mon fils voulait pleurer et me faire pleurer, je me hâtai de terminer en lui demandant : La veux-tu? absolument, la veux-tu? et tranchant par la tête la longue réponse qu'il avait commencé à me faire, je me hâtai d'ajouter : Eh bien! épouse! épouse! va-t'en, et laisse-moi! Du reste, je vous le dirai, ce mariage ne me faisait nullement de peine; je n'étais pas fâché d'avoir une belle-fille un peu chicaneuse; je pensais que j'en embrasserais mes petits-fils avec plus de plaisir.

Je fus obligé, il y a quelque temps, de faire un voyage à Amboise. Le roi y était, et il va sans dire qu'il y avait beaucoup de monde. Un après-midi qu'il me prit envie d'aller me promener aux belles plantations de peupliers et de noyers qui ombragent l'embouchure de la Masse dans la Loire, j'aperçus sur le gazon des gens formant une espèce de

groupe, qui s'entretenaient avec une douceur, une aménité qu'annonçaient d'ailleurs, et la sérénité de leur visage, et leur maintien pacifique. Les uns étaient en habit de cour, d'autres en robe longue, d'autres en habit de bourgeois, d'autres avaient la tonsure, d'autres étaient vêtus d'un froc de moine, d'autres portaient le plumet et l'épée ; c'étaient des notaires, j'en connaissais plusieurs ; je les abordai, et, soit par plaisanterie soit par malice, je leur dis : Que vous êtes là tous heureux, mes bons compères !

A commencer par moi, répondit celui qui était le plus près, je suis, continua-t-il, clerc-notaire du roi. Qu'importe que Louis XI ait déclaré dans ses lettres-patentes que les quatres apôtres évangélistes étaient quatre notaires comme nous, qu'il ait voulu que le roi fût de notre collége, qu'il n'y fût que le soixantième notaire, qu'il n'y prît qu'une bourse comme les autres[103], si on ne le sait ou si l'on ne veut le savoir. J'ajouterai : Si nous ne sommes pas considérés, que nous importe la considération qu'on nous doit ? Nous sommes obligés d'être grammairiens, d'être bien lettrés ; sommes-nous regardés comme gens de lettres ? Depuis Charles VIII nous sommes nobles ; mais au Diable ! si avec nos grands écritoires de cuivre pendus à la ceinture[1], nous sommes regardés comme gentilshommes, et cependant c'est nous qui, dans les contrats entre le roi et les particuliers, assujétissons à l'autorité,

à la juridiction d'un simple bailliage, les biens meubles et immeubles du roi [105]; c'est-à-dire, outre le trésor royal et les joyaux de la couronne, le domaine, outre le domaine, le royaume de France, outre le royaume de France, le duché de Milan, le royaume de Naples et même celui de Jérusalem, qui sûrement appartiennent à nos rois par droit héréditaire [106].

Après que ce notaire eut parlé, les autres, dans l'ordre de leur hiérarchie, prirent successivement la parole.

Et nous, qui sommes les notaires de la cour du parlement, nous ne pouvons aujourd'hui empêcher les greffiers de donner comme nous des expéditions des arrêts [107]. Les greffiers nous ont fait tomber, comme on dit, cette plume du bec; il tenaient le leur ouvert.

Il nous est arrivé pire, dirent les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures. Autrefois dans presque tous les greffes il y avait un notaire-greffier; aujourd'hui dans presque tous les greffes, il y un greffier et un notaire [108]. Les greffiers expédient tous les actes des cours de justice, excepté comme au parlement les commissions [109]; mais parce que je ne vois pas de raison pour qu'ils n'achèvent de tout envahir, il est à croire qu'ils envahiront tout.

Bien que nous soyons les notaires au Châtelet, dirent les notaires de Paris qui, par politesse,

avaient laissé parler les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures, nous voilà aujourd'hui, sans privilége, obligés de tenir registres des originaux de nos actes, tout comme les notaires de province[110].

Oui, lui dit un autre; mais vous êtes sous la sauvegarde spéciale du roi; et d'ailleurs vous recevez pour vos vacations jusques à dix sous par jour[111], tandis que nous, pauvres notaires de province, même quand nous avons rapporté un procès dans une cour de justice[112], nous sommes bien moins payés, et nous ne le sommes guère mieux, quand, dans les cantonnemens des troupes, une bataille de trois, quatre cents archers, en grande parade, haut les armes, vient se ranger sous notre fenêtre pour nous déclarer *que tous ont reçu leur soulde d'un moys, de laquelle ils se tiennent contents, bien payez et quittent le thrésorier et tous aultres*[113], paiement dont nous expédions la quittance.

Mes confrères, dit un notaire qui se tenait un peu à l'écart, qui avait un air humble, humilié, qui portait un méchant habit, peut-être son meilleur habit, vous n'êtes pas contens; vous le seriez bien moins si, comme moi, vous étiez dans un pays où les notaires ne sont que les commis des tabellions: Dans quel pays êtes-vous? lui dit-on; en 1438, tous les notaires de France étaient commis des tabellions, fermiers du tabellionnage des différens arrondissemens, mais Charles VII, qui a bien

pu arracher la France aux armées anglaises, n'a pu faire durer sa loi fiscale du tabellionnat[114]. Dans quel pays êtes-vous donc ? je suis, répondit-il, dans un pays où cet ordre de choses existait avant la loi fiscale de Charles VII, où il a existé depuis, où il existe encore[115].

En ce moment, un grand notaire, dont l'air paraissait fort dédaigneux, prit la parole pour ainsi dire du haut de sa taille qui dominait celle de tous les autres : Je suis, dit-il, dans une province où il y a des notaires impériaux[116], des notaires royaux[117], des notaires seigneuriaux[118]. Les notaires impériaux, nous devrions être les plus honorables ; mais les notaires royaux ou seigneuriaux, vous êtes les plus nombreux, les plus forts ; vous tâchez de faire de nous des notaires inférieurs ; quant à moi et à ceux qui me ressemblent, Dieu soit béni ! vous n'y réussirez pas.

Mes confrères, dit un notaire qui avait la grande tonsure ou la grande couronne de prêtre[119], le paraphe de ma signature est deux clefs en sautoir ; vous voyez que je suis notaire apostolique[120]. Autrefois, dans les grandes affaires, on stipulait ; aujourd'hui on ne stipule plus la réserve du serment sur certaines reliques, sur certaines croix[121] ; cet acte de serment était un nouvel acte et nous valait vingt, trente sous[122], souvent davantage. Autrefois, nous pouvions être en même temps notaires civils ; aujourd'hui, nous ne pouvons plus être que notaires

apostoliques[123]. Nous sommes, d'ailleurs, nous, soumis aux cours de justice[124], tandis que vous n'êtes pas soumis à l'officialité comme nous[125].

Le notaire apostolique vient de parler pour moi, dit un Bénédictin qui était à son côté. Autrefois, les moines, dans le Poitou, nous pouvions recevoir des actes en matière civile; la nouvelle coutume nous a restreints aux matières ecclésiastiques[126]. Mes confrères, nous ne sommes plus qu'à moitié confrères.

Il y avait à l'extrémité trois notaires, en habit court, papier et plumes sous le bras, la masse d'armes sur l'épaule; l'un d'eux était vieux, les deux autres jeunes: Mes confrères, dit le vieux, vous voyez ici le père, le fils et le neveu; nous sommes en même temps notaires et sergens d'armes[127]; nous vivons de l'écritoire aussi bien que de l'épée; mettez que j'aie dit aussi mal.

Un seul n'avait pas encore parlé: Mes confrères, dit-il, vous êtes tous plus heureux que moi; vous allez voir. A trente ans, je prévoyais qu'à soixante, plus ou moins, je n'y verrais peut-être pas très bien, et je demandai au roi de pouvoir changer d'avance mon seing monographique, compliqué de plusieurs crochets et pieds de mouche. Je lui demandai en même temps de changer deux syllabes de mon nom, dont l'une n'était pas décente, et l'autre appartenait au vieux langage des siècles passés; j'obtins l'un et l'autre par lettres en bonne forme[128]. Le public ca-

pricieux m'a depuis entièrement abandonné. Il voulait les crochets, les pieds de mouche, la vieille et peut-être la vilaine syllabe ; je n'ai osé prier le roi de me les rendre.

On aime les notaires, a continué maître Joachim, on les plaint. On ne plaint pas autant les greffiers ; toutefois ils sont autant à plaindre.

Cet hiver, un pauvre greffier d'une de nos mairies royales, juridictions judiciaires, comme vous savez, particulières à notre province[29], était entré chez moi. Il avait froid ; je le fis chauffer : Messire l'avocat, me dit-il, je ne crois pas qu'il y ait d'hommes plus malheureux que les greffiers des mairies royales : Vous voulez rire, lui répondis-je ; parlez donc ainsi des hauts greffiers, ce sont vraiment ceux-là qui sont malheureux. D'abord, le premier greffier du parlement, le plus haut de tous, quelque haut qu'il soit, n'ignore pas qu'il n'est qu'un simple scribe, comme le plus petit scribe de la plus petite scribanie[30] de campagne. Ensuite il faut, comme on dit, qu'il partage le gâteau : sans doute les profits du greffe du parlement sont grands, le gâteau est grand ; mais il y a beaucoup de parts à faire; car, au parlement, il y a beaucoup de greffiers. Ajoutez la difficulté du travail. Absolument, je me chargerais de l'histoire de la rivalité d'Athènes et de Lacédémone, de Rome et de Carthage, des Bourguignons et des Armagnacs, tandis que j'hésiterais à me charger des qualités de la sentence

de certains procès, c'est-à-dire de l'histoire de telle procédure qui a duré un demi-siècle, de tous les exploits, de tous les actes de l'attaque et de la défense[131]. Je le sais, les greffiers des juridictions inférieures sont obligés de faire aussi des qualités; mais quelle différence d'étendue et de volume ! Ils sont, je le sais aussi, obligés, à peine d'interdiction, de garder comme ceux du parlement le secret de leur cour; mais quelle différence de secret ! Ils sont de même obligés de faire crier à heure fixe l'audience du greffe[131]; mais quelle différence d'audience ! Toutefois le greffier de mairie royale finit par m'apitoyer : Considérez, me dit-il, que les greffiers au parlement ont ou petite mule ou mulet, enfin équipage pour aller à l'audience[134], tandis que nous y allons en guêtres de cuir. Considérez que les greffiers de bailliage ont vingt sous pour l'écriture de chaque peau[135]; nous sommes bien autrement, je veux dire bien moins payés; le travail le plus ingrat, c'est le nôtre. Par déférence, ajouta-t-il, je ne contesterai pas plus long-temps, mais les greffiers des mairies royales nous sommes les plus malheureux des greffiers, qui sont les plus malheureux de tous les gens de justice.

Voilà qui pourrait être vrai, s'il n'y avait ni sergens ni huissiers[136], lui dit un sergent du bailliage qui, dans ce moment, entra et qui s'assit vis-à-vis le greffier, à l'autre coin de la cheminée. D'abord, continua-t-il, vous savez comme moi que les sergens

et les huissiers ne doivent pas être des ignorans, des gens sans lettres; qu'ils doivent savoir lire et écrire [137]; qu'ils ne doivent pas se présenter dans le dénûment d'argent; qu'ils doivent donner un cautionnement de cinquante livres [138]; qu'ils doivent être bien vêtus, les uns d'un hocqueton rouge ou de couleur [139], les autres d'une robe noire. Quand enfin nous avons rempli toutes ces conditions; que nous avons fait présent de deux chapons au président de notre cour [140] et que nous sommes reçus, nos gains se réduisent à bien peu. Supposez que d'un bout de l'année à l'autre j'aie touché deux, trois cents personnes de ma verge [141], que j'aie donné deux, trois cents assignations, c'est beaucoup; eh bien, j'ai gagné deux, trois cents sous [142], pas davantage. Les onze-vingts sergens du Châtelet, qui prétendent avoir le droit d'exploiter dans tout le royaume et de se domicilier où ils veulent [143], viennent nous prendre nos meilleures commissions. À la vérité nous avons cinq sous pour amener un débiteur en prison [144]; et s'il était raisonnable, s'il voulait tranquillement se laisser amener, nous serions assez payés; mais dès que nous approchons, c'est plutôt lui qui nous prend au collet; alors il faut faire au plus fort, au plus courageux et au plus brave. Et tel est notre malheur, notre pauvreté que, bien loin de fuir ces aventures, nous sommes obligés souvent de nous faire casser bras et jambes, de nous faire rompre les côtes pour vivre. Baste!

encore; mais aujourd'hui, la nouvelle justice ne veut nous tenir compte que des larges et profondes blessures bien apparentes [145]; et alors même en tient-elle assez mauvais compte : aujourd'hui, il n'y a rien à aussi bon marché que le sang des huissiers et des sergens. Je pourrais, à cet égard, vous raconter mille histoires; il me suffira d'une. Les commissaires du roi donnèrent ordre à un de mes vieux camarades d'aller signifier une protestation à une ville voisine, où l'on refusait d'ouvrir les portes. Pendant qu'au pied des murailles il lisait ses écritures, les habitans qui étaient aux créneaux se mirent tous en devoir d'aller à la garde-robe; il s'enfuit; ils lui lancèrent des pierres, ils lui tirèrent plusieurs coups de canon [146]. Il éprouva un tremblement de nerfs qui, sans doute, lui durera le reste de sa vie; il est encore sans pension ni récompense. Faut-il, continua le sergent, en venir maintenant à nos honneurs; c'est, quoi qu'on en dise, bien peu de chose. On dit que les sergens ont le noble droit de *committimus*, je ne le nie pas; mais ce sont seulement ceux de Paris [147]. On dit aussi que notre chef, le premier huissier au parlement, a le bonnet fourré; mais là où il lui serait le plus honorable, à l'audience, il ne peut le mettre [148]. Quant à nous, lorsque nous sortons de notre juridiction, nous sommes tenus de déposer notre verge [149]; et, si nous ne déposons pas notre épée, nous ne pouvons que la porter sous la robe, et n'en laisser voir tout au plus que la poignée [150].

A cette heure, messires, grand nombre d'entre vous allez me demander si les magistrats judiciaires sont ou ne sont pas avocats ? Cette question cache peut-être un piége; car, supposé que je réponde oui, vous ne manquerez pas de me dire que si nous ne sommes pas heureux comme avocats nous sommes heureux comme magistrats. Supposé, au contraire, que je réponde non, je dépouille notre ordre de son plus bel ornement. Toutefois, parce que c'est la vérité, je conviendrai que depuis le plus petit juge jusqu'au chancelier de France, tous les magistrats font partie de l'ordre des avocats; mais, parce que c'est aussi la vérité, je dirai qu'ils ne sont pas heureux. Montons aux divers degrés de juridiction.

Montons d'abord au premier degré. Il y a au moins cent mille basses justices[151]; par conséquent cent mille justices directes, par conséquent aussi cent mille hautes justices [152] qui, suivant leurs diverses attributions, connaissent des procès en première instance[153]. Voilà, direz-vous aussitôt, trois cent mille places de juges seigneuriaux : fort bien, vous répondrai-je; mais vous saurez que souvent ces justices ne s'étendent que sur un hameau, sur une maison, sur un grand champ ou sur plusieurs petits champs[154] : que chaque juge en a cinq ou six[155], avec lesquelles il ne peut même vivre ; car, pour nourrir sa famille, il est souvent obligé d'aller plaider[156] le soir devant un juge qui, aussi pauvre

et aussi chargé de famille, est venu plaider devant lui le matin.

Montons à un autre degré; je conviendrai que le roi est ordinairement plus grand seigneur; je conviendrai que les justices royales sont plus étendues; mais il faut plus d'officiers pour les desservir[157], et les juges y sont aussi misérables.

Montons à un autre. Répondez-moi : Y a-t-il rien de plus bizarre qu'un magistrat, qui, en hiver, juge les différends des citoyens, est gardien de leurs droits respectifs et qui, en été, va dans la campagne ennemie butiner, ravager, incendier? qui, en hiver, tient suspendu le glaive de la justice sur la tête de l'accusé, qu'on amène pieds et poings liés devant son tribunal, et qui, en été, prend sa plus longue épée, va s'en escrimer à tort et à travers sur les champs de bataille[158], où tantôt il frappe, et tantôt il est frappé? Pour mettre fin à un pareil ordre de choses, que le dernier siècle trouvait sans doute bon et que l'avant-dernier siècle trouvait sans doute encore meilleur, qu'a fait le siècle actuel, ou plutôt qu'a-t-il fait faire par le roi? Il a fait entourer de plusieurs conseillers, nécessairement gradués[159], nécessairement savans, ces baillis, ces sénéchaux. Répondez-moi encore, messires; pensez-vous que des gend'armes qui ne savent rien soient bien heureux d'être conseillés par des conseillers savans? pensez-vous aussi que des conseillers savans soient bien heureux de conseiller des gend'armes qui ne

savent rien, qui ne sont pas même en état de recevoir leurs conseils? Soyez sûrs que dans ces cours de bailliage, de sénéchaussée, où la science en robe longue, en chaperon est présidée par l'ignorance en robe courte [160], en épée, personne n'est heureux.

Montons au plus haut degré, où il s'est opéré de grandes révolutions, qui rendent le parlement de Paris si malheureux; car, aujourd'hui, il ne couvre plus toute la France[161]. Il a vu douloureusement ériger, en 1443, celui de Toulouse[162]; en 1453, celui de Grenoble[163]; en 1462, celui de Bordeaux[164]; en 1476 celui de Dijon[165]; en 1499, celui de Rouen[166].

Ce n'est pas tout; il s'est vu diviser lui-même. Il n'avait qu'une seule chambre, il a maintenant la grand'chambre, où l'on plaide de vive voix; celle des enquêtes, où l'on juge des procès écrits; celle des requêtes, où sont portés les procès des personnes privilégiées; enfin celle de la Tournelle, qui a la connaissance exclusive des affaires criminelles[167]. Je ne compte pas sa section ambulante des grands jours, ni sa section temporaire, qui juge dans le lieu même de ses séances, qui tient la chambre des vacations [168].

Ce n'est pas tout encore; au siècle dernier, les membres du parlement n'étaient qu'au nombre de soixante-treize [169]; ils sont aujourd'hui au nombre de cent : douze pairs, huit maîtres des requêtes, quarante conseillers clercs, quarante conseillers laïques, dont quatre ont exclusivement la présidence [170].

Toutefois, les cinq autres parlemens sont bien plus malheureux; car, quoique égaux en rang et en honneur, ils ne le sont pas en illustration. Celui de Paris, bien qu'il fraternise avec la plus parfaite égalité avec celui de Toulouse[171], est et sera toujours le premier.

Pour moi, quand je rêve, soit endormi, soit éveillé, je me fais ou roi de France, ou avocat-général au parlement de Paris, portant la parole devant cette auguste assemblée de sénateurs clercs en habits violets[172], de sénateurs laïques en habits d'écarlate, en habits royaux[173], présidée par son vénérable chef, la tête couverte d'un mortier de velours passementé d'or[174].

Mais ne me suis-je point pris par mes propres paroles? Et ces membres des parlemens, si élevés en dignité et en gloire ne sont-ils pas les hommes les plus heureux? non, messires. D'abord ils n'ont pas de salaires proportionnés à leur rang.

Les conseillers au parlement de Paris, ces glorieux et redoutables juges, qui ont l'initiative de la réformation des lois[175], qui reçoivent officiellement les complimens du pape[176], même les complimens des conciles[177], qui admettent les princesses du sang à leur faire la révérence[178], qui répondent aux demandes écrites des princes du sang *nihil* rien[179], qui disposent de la souveraineté des provinces[180], qui font trancher la tête au connétable[181], n'ont par jour que quinze sous[182].

Les conseillers au parlement de Bordeaux n'ont pas davantage [183].

Ceux au parlement de Toulouse n'en ont guère que la moitié [184].

Ceux des autres parlemens ne sont pas traités avec plus de magnificence.

Encore si ces appointemens étaient exactement payés; mais souvent ils ne le sont pas, et les parlemens sont alors obligés d'envoyer chez les trésoriers deux conseillers mangeurs[185]; et, si cela ne suffit pas, ils cessent de rendre la justice[186], ferment les portes du palais, ce qui fait aussitôt ouvrir celles du trésor.

Si je ne parlais du chancelier, vous croiriez que du moins celui-là est heureux, et toutefois il n'est pas plus heureux, il est même moins heureux que les autres. Je dirai bien comme vous, qu'il a quatre mille livres d'appointemens[187], qu'il tient les sceaux de l'État, qu'il est le chef de la magistrature, qu'il reçoit les ordres de la bouche du roi [188], que souvent le roi parle par sa bouche; mais il habite la cour; il est toujours dans ces hautes régions où se forment les tempêtes et les orages. Il est lui-même quelquefois atteint par la foudre; on le fait alors président d'une cour supérieure [189], où il n'est pas comme un simple conseiller, qui s'est honorablement élevé; mais comme un homme tombé dans une haute place, d'une autre beaucoup plus haute.

Je conclus. Les gens de robe dans leurs diverses classes sont les plus malheureux.

Messires, on peut ne pas bien défendre, on ne peut perdre une bonne cause devant de bons juges.

LE MÉDECIN.

Histoire XVIII.

A cette veillée, trois personnes, vers lesquelles se portaient les regards, occupaient le milieu des bancs. C'était le médecin de la ville[1], en longue robe grise, ceinture noire, chaperon noir avec mentonnière noire[2], ayant à sa droite un chirurgien, distingué par son collet rouge, sa toque rouge[3], et à sa gauche, un apothicaire habillé à peu près comme un épicier droguiste[4]. Tous les trois ont gravement salué : le médecin a pris la parole.

Je suis, a-t-il dit, le fils aîné du premier professeur de médecine de Paris qui se soit marié; j'ai quarante-sept ans. Il y en a quarante-huit que le cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université, reconnut que, si les cardinaux ne devaient pas avoir de femme, les médecins devaient en avoir[5]. Mon père, âgé de cinquante et quelques années lorsque les nouveaux statuts furent publiés, n'avait pas de temps à perdre; il n'en perdit pas : car, aussitôt, parmi ses jeunes malades il en choisit une des mieux constituées et il en fit son épouse. Il s'était si bien

conservé, ou plutôt il entendait si bien son art, qu'au bout de neuf mois il eut un gros garçon, en quelques années suivi de quelques autres.

Quoique médecin, mon père haïssait quelque chose plus que la fièvre : il disait que l'arabisme avait lui seul fait plus de mal que tous les maux de la terre ensemble : il disait aussi que la médecine grecque faisait autant de bien que l'arabisme avait fait de mal.

Mon père avait raison ; il se portait bien ; il passait déjà quatre-vingt-dix ans ; et, avec le secours de la nouvelle médecine grecque ; il se disposait à passer cent ans et au-delà quand, dans une légère indisposition, s'étant voulu littéralement traiter suivant la méthode d'Hippocrate, il s'était presque subitement tué. J'étais absent : à mon arrivée, je trouvai ma mère tantôt pleurant, gémissant de la mort de son époux, tantôt blasphémant le nom d'Hippocrate, dont elle jetait et rejetait le livre manuscrit contre le parquet ; je le ramassai, je le lus avec attention. Le prince de la médecine ne pouvait avoir tort ; je découvris une faute grave de copie qui formait un contre-sens manifeste ; mais mon père n'avait pu la voir, il n'était pas assez habile dans le grec : car, de même que les autres médecins de son temps, il ne l'avait appris que dans un âge avancé, lorsque, après la prise de Constantinople, tout le monde, pour avoir un prétexte plus honnête de nourrir les savans fugitifs de cette ville, se

mit à apprendre leur langue[6]. J'eus beau faire, beau dire, ma bonne mère ne put jamais sincèrement pardonner à la médecine grecque. Quant à moi, qui étais convaincu qu'elle était innocente de la mort de mon père, qu'elle avait au contraire prolongé sa vie, et qu'elle l'aurait prolongée long-temps encore, si le texte pur d'Hippocrate eût été comme aujourd'hui imprimé, je m'attachai plus qu'auparavant à cette belle médecine.

Dans ce temps, j'exerçais déjà mon état; j'avais été reçu médecin à Montpellier, où mon père avait jugé à propos de m'envoyer : Si je voulais, me dit-il, je pourrais bien te faire graduer plus lestement à Paris; tes quatre années d'études en philosophie compteraient pour deux d'études en médecine; dans deux autres années, tu serais admis à l'examen du baccalauréat, bientôt à l'acte des herbes; dès qu'on est herbier[7], on est bientôt bachelier; ensuite on fait son cours de licence et on est licencié, c'est-à-dire médecin, si l'on veut s'arrêter à ce grade[8]; mais j'aime mieux que tu sois gradué à la plus célèbre école de France, à celle de Montpellier[9]. Il me mit entre les mains une bourse contenant un assez grand nombre de pièces d'or : Mon fils, ajouta-t-il, que le produit des fièvres, des catarrhes, des maux guéris, serve à en guérir d'autres; va-t'en apprendre à faire aussi bien et mieux. Je partis : je rapportai un bonnet de docteur.

C'est dans la savante école de Montpellier que je

pris un goût si vif pour l'anatomie, qu'il ne me laissait aucun repos ni jour, ni nuit; sans cesse je comparais celle de Chauliac [10] avec celle de Galien; lorsqu'elles n'étaient pas d'accord, j'allais au banc des dissections [11], et l'observation bien faite, ou, si vous voulez, la raison était toujours du côté de Galien : c'est que Galien était Grec, et que Chauliac, bien que natif du diocèse de Mende [12], était Arabe; du moins cet habile homme s'est trop souvent laissé guider par les Arabes [13].

L'anatomie m'avait montré la structure du corps humain; la dririmancie [14], la scatomancie [15], furent ensuite pour moi les deux flambeaux de sa physiologie interne. Ah! messires, votre oreille, votre odorat, vos sens sont effrayés; vous vous félicitez de ne pas être, comme nous, obligés de vous dévouer au service de la médecine!

Je ne cessai toutefois de m'appliquer avec un égal courage à ses différentes parties. Enfin, quand j'eus vu l'homme avec tous ses millions de maux, la science avec tous ses millions de remèdes; quand j'eus pleinement embrassé toute l'étendue de la pathologie, toute l'étendue de la thérapeutique, j'osai m'offrir au public; mais la confiance de la riche bourgeoisie n'est pas facile à obtenir comme celle de la pauvre bourgeoisie; et cependant, ce n'est qu'après l'avoir obtenue qu'on peut obtenir celle de la noblesse, comme ce n'est qu'après avoir obtenu celle de la noblesse qu'on peut obtenir celle du clergé.

A force d'attendre, les années amenèrent une de ces pestes qui obligent les états des provinces à passer d'une ville dans une autre [16], les parlemens trop voisins des prisons à aller rendre la justice dans les salles des couvens [17], et même à ne pas recevoir les requêtes des mains des plaideurs, qui alors les déposent dans un coffre à l'entrée de l'auditoire [18]. Je fus appelé ici ; et par la saignée, la cautérisation des bubons [19], j'y guéris de cette terrible maladie un échevin, presque dans le même temps où le médecin de la ville, vieux arabiste caché, mourait en refusant obstinément de se laisser traiter suivant la méthode galiéniste. La municipalité m'offrit aussitôt sa place. Je l'acceptai, bien qu'elle ne valût pas celle de médecin, ni même celle de chirurgien [20] de plusieurs autres villes ; mais elle est ici la première et la plus honorable pour les gens de notre état. D'où vous ne devez pas conclure que je vis content et heureux.

Tenez, messires, voici ma journée d'aujourd'hui ; elle n'est pas la pire de celles de cette semaine ; et cette semaine n'est pas la pire des autres, et mon sort parmi les médecins n'est pas le pire.

Hier au soir, après avoir long-temps demandé à mes livres italiens, espagnols, allemands, latins et surtout grecs, des conseils sur la cure de mes malades, les yeux appesantis par une longue lecture et par un sommeil retardé depuis plusieurs heures, j'allai me coucher. Ce matin il n'était pas encore

jour qu'on a frappé à ma porte; en même temps on m'appelait sous les fenêtres. Je me suis levé à la hâte : le notaire de la rue Saint-Jacques[21] se mourait; je l'ai trouvé qui se débattait contre une indigestion qu'il avait prise à un repas de noce. Il avait beaucoup vomi; je l'ai fait vomir encore; la nature s'aidait, je l'ai aidée.

Il était déjà neuf heures quand j'ai quitté ce notaire; je me suis souvenu que j'avais promis, bon gré mal gré, d'aller déjeuner chez un trésorier : j'y ai été, j'y ai trouvé nombreuse compagnie et, entre autres personnes, plusieurs jeunes prébendés qui se sont jetés sur le déjeuner, de manière à me faire craindre l'accident du notaire. Je leur ai représenté le danger de surcharger l'estomac; je leur ai cité la méthode[22]; je leur ai fait voir, d'après l'autorité de son auteur, combien étaient pernicieux ces divers mets succulens dont se nourrissent les riches : Cela est vrai, a dit un des jeunes prébendés, le Galien de notre bibliothèque prétend que le bœuf et le lièvre épaississent le sang, donnent des obstructions[23]. Toutefois j'aime beaucoup le bœuf, beaucoup le lièvre, j'en mange beaucoup, et avec la permission de Galien, je n'ai pas d'obstructions. S'il faut l'en croire, a dit à son tour un de ses confrères, la viande de porc engendre la mélancolie[24]; pour moi, je ne suis triste que lorsque je n'en mange pas : Laissons toutes ces rêveries, mangeons de tout, buvons du nouveau, du vieux, du rouge, du blanc, ont dit

en chœur tous les prébendés ; et, pour faire enrager la méthode et les méthodistes, portons-nous bien : Mes amis, leur ai-je répondu, vous ne vous porterez pas bien, vous aurez la goutte. Les Bourbons, qui sont d'aussi bonne maison que vous, l'ont, et c'est ainsi que chez eux elle est devenue héréditaire[25].

J'ai eu occasion de remarquer mille fois que, dans la jeunesse, on ne croit guère à la médecine; mais à mesure qu'on vieillit, les illusions de l'âge se dissipent. Je me suis tourné du côté des gens graves; je leur ai parlé de leur santé. Ceux-ci ont imposé silence aux jeunes gens, dont l'humeur un peu trop gaie commençait à altérer la mienne : Messires, ai-je dit, cette partie de notre science, qui s'occupe du maintien de la santé, et que, depuis que nous parlons le grec, nous avons nommée hygiène, vous ouvre ses trésors. Platine, ce célèbre disciple de Bessarion [26], vous enseigne le temps qu'il faut donner au sommeil, au travail, aux récréations, aux plaisirs [27], en même temps que le célèbre platonicien Marsile Fiscin vous dit, qu'en corrigeant le sang par les alimens, en réchauffant celui qui est trop froid, en refroidissant celui qui est trop chaud, épaississant celui qui est trop clair, en clarifiant celui qui est trop épais, on le rend propre à conserver long-temps l'humide radical, cette huile mystérieuse qui entretient la flamme de la vie [28]. L'hygiène grecque ne parvînt-elle à ne nous

faire vivre que cent quarante ans, comme Galien, qui était d'une complexion faible [29], ne devrait pas être dédaignée.

J'ai ensuite parlé des découvertes de ce même Fiscin, qui le premier a reconnu que les esprits vitaux étaient de même nature que l'éther dans lequel se meuvent les astres [30], ce qui donne aux alchimistes le moyen de recueillir à volonté dans leurs flacons, des esprits vitaux et d'en saturer ce grand nombre de valétudinaires qui en manquent.

On était à peine au milieu du déjeûner qu'il m'a fallu prendre congé du trésorier et des convives; l'heure de mes visites était venue.

J'ai couru chez mes malades; j'étais accompagné de mon neveu, jeune homme de la plus grande espérance : depuis quelque temps il suit mes traitemens avec une exactitude qui annonce la vocation pour son art.

Quand nous sommes sortis de chez le premier malade, je lui ai demandé d'où venaient les maladies? Il m'a répondu sans hésiter : de la raréfaction ou de la superfluité des humeurs [31]. — Comment rétablir l'équilibre? — Par les purgations. — J'ai donc fait une faute de ne point purger cet homme? — Vous avez, au contraire, agi très prudemment; le siége de la maladie est au bas-ventre, et pour donner des remèdes, il faut attendre que la lune soit dans le signe de la Balance qui domine cette partie de notre corps [32]; il le faut encore, parce

que le signe de la Balance doit nécessairement influer sur le juste équilibre des fluides ; il le faut enfin, parce que les drogues médicamenteuses qui doivent lui être administrées se trouvent sous la domination des planètes [33], dont nous ne pouvons avancer le cours. — A la bonne heure.

Nous avons fait une seconde visite : Que pensez-vous de ce malade? lui ai-je demandé, en sortant. Il m'a répondu qu'il avait à craindre le septième jour, parce que la lune serait dans le quatrième aspect : et, lui ai-je demandé encore, le quatorzième, n'est-il pas aussi à redouter? ce sera le jour où la lune se trouvera dans l'aspect opposé [34] : Mon ami, ai-je ajouté, le grand médecin doit tenir compte des divers aspects de cet astre. Je vous assure qu'ils m'ont souvent bien contrarié.

Après avoir quitté le troisième malade, je lui ai dit : Vous qui prétendez si bien connaître les pronostics astrologiques d'Hippocrate, que pensez-vous de la maladie de ce procureur? — Qu'elle sera mortelle, ou du moins très longue, parce qu'elle a commencé le jour où la lune était aux Gémeaux, signe le plus malheureux pour les malades [35]. — Bien, très bien, mon neveu, soyons quelquefois arabistes [36], s'il le faut ; mais seulement lorsque les arabistes seront hippocratistes, galiénistes, alors nous ne cesserons d'être Grecs [37].

En sortant de chez un jeune garçon de son âge, malade d'un grand mal de tête, à qui j'ai fait

raser les cheveux, frotter le crâne avec de la bétoine[38], appliquer ensuite un pigeon partagé, cuit au vinaigre[39], il a su me dire, avec une rare sagacité, l'effet que je devais attendre de ces remèdes.

Nous nous sommes arrêtés chez la femme du scéleur du bailliage[40], qui se plaint de la rate : Pourquoi ai-je ordonné cinq pilules plutôt que quatre? ai-je demandé à mon neveu. — C'est la méthode de tous les bons médecins de préférer les nombres impairs. — Oui, mon ami, lui ai-je dit, vous ne vous trompez point; elle nous est venue du savant professeur bolonais, le célèbre Barthélemi Montagna[41].

Nous allons voir quelqu'un qui a la lèpre, ai-je dit à mon neveu ; je l'ai guéri, ou du moins c'est à peu près fait. Dites-moi avec quels spécifiques je l'ai traité? Il m'en a nommé trente; il ne m'a point nommé le mien, le bouillon de vipère[42]. Soyez sûr qu'à l'avenir il l'emploiera souvent dans cette maladie.

J'avais laissé une jeune dame dans un état assez inquiétant. Nous sommes entrés chez elle ; je l'ai trouvée entièrement remise. Son teint, de nouveau coloré d'un beau vermillon, annonçait la bonne distribution du sang ; sa peau, redevenue douce et satinée, annonçait une bonne distribution d'humeurs ; le feu de ses yeux n'était qu'une émanation des forces vitales rétablies. Je n'avais là plus que faire ; nous nous sommes retirés : Quels remèdes pensez-vous, ai-je dit à mon élève, que j'ai or-

donnés à cette dame? Il m'a répondu : *Recipe agrimoniam cum croco et cardamomo.* — Non. — *Margaritam, lactucam* [43]. — Non. — Du vin préparé avec de la buglose, ou peut-être du vin où l'on a plongé, à cinquante reprises, des lames d'argent en incandescence, *vinum argentatum* [44]. — Non, non. — Une préparation d'or, bue dans un vase d'or? — Non, non. — Qu'avez-vous donc ordonné? — Ma belle malade, ai-je dit à cette dame, la tristesse est la source cachée de la plupart des maladies. Changez la tenture de votre chambre en une plus fraîche et plus gaie; ayez un lit à balançoire; prenez des bains légèrement chauds et bien parfumés; allez vous promener le long des bois et des haies fleuries; endormez-vous au son des cascades de votre jardin; faites venir votre joueur de luth; faites-le chanter, chantez avec lui; voyez le monde; dissipez-vous; réjouissez-vous; récréez vos esprits [45]. Vous avez vu l'effet de mon ordonnance : les gothiques médecins du siècle dernier, avec leur habit lugubre, et leur pharmacopée plus lugubre, auraient tué cette aimable personne. Aussi notre siècle s'est-il empressé de proscrire la plupart de leurs remèdes; et, dans les parties où notre thérapeutique diffère le plus de la leur, c'est là qu'elle est la meilleure.

Mon neveu écoutait; rien n'était perdu. J'élève pour le public un homme qui, dans peu, lui sera d'un grand secours.

Je suis rentré avec mon neveu; nous avons dîné.

A peine la table a été desservie, qu'on est venu m'avertir que j'étais attendu à une consultation : Mon cher oncle, m'a dit mon neveu, j'ai remarqué depuis long-temps que, pour l'heure de vos repas, comme pour l'heure des remèdes ordonnés à vos malades, vous observez l'influence des différentes atmosphères du jour [46]; mais il me semble que vous ne vous donnez pas assez de récréation, au lever de table. Je tiens de vous qu'il y a quatre digestions des sucs alimentaires, celle de l'estomac, celle du foie, celle des veines, celle des membres [47], et que cette dernière ne s'opère bien que par la promenade, ou par quelque autre agréable exercice : Mon ami, lui ai-je répondu en le quittant, d'abord la santé des malades ; ensuite la nôtre.

Je me suis rendu au lieu de la consultation : c'était chez un jeune archer infecté du mal de la grand'gorre [48]. Il nous a fort franchement conté ses aventures : Messires, nous a-t-il dit, nous étions, un de mes amis et moi, à nous promener sur la place d'Avignon sans songer à mal, je vous assure, quand un nombreux cortège amena une jolie fille, portant une aiguillette rouge sur l'épaule; elle était précédée d'un tambour, et marchait à côté du capitaine des sergens de ville, qui annonçait au peuple qu'elle allait demeurer dans une maison publique [49]. Mon ami la suivit; je suivis mon ami; on nous suivit; car, je ne sais comment, en vérité, on nous avait pris pour des juifs. Nous étions entrés

dans une des plus vilaines maisons d'une des plus vilaines rues de la ville. Bientôt le magistrat avec ses gens se présente : il nous fit lecture des statuts de la bonne reine Jéhanne qui, sous peine de prison, interdisent aux Juifs l'entrée des maisons telles que celle où nous étions [50]. Bien nous valut de savoir nous défendre : Messire, dîmes-nous, qui ne connaît ces statuts? mais nous ne sommes pas Juifs; nous sommes gentilshommes; chacun de nous se nomma. En même temps, nous nous mîmes à chanter vêpres; après quoi nous demandâmes à manger du cochon, du jambon, du lard. On nous laissa. Malheureusement, quelques jours auparavant, avait débarqué à Marseille une galéasse dont l'équipage était venu à Avignon, et y avait apporté cette cruelle maladie que Christophe Colomb, qu'on devrait brûler, a été chercher dans le Nouveau-Monde [51].

Ensuite la consultation a commencé. Comme le jeune archer entend un peu le latin, il a voulu qu'elle eût lieu devant lui. Notre doyen a parlé avec beaucoup d'érudition et de dignité. Après avoir fait l'éloge de la médecine, que les animaux même pratiquent, au rapport de Pline [52], énuméré les quatre complexions et les maladies qui en proviennent [53], prouvé que, suivant saint Augustin, le cours naturel de la vie était autrefois plus long [54]; démontré que, sauf la révérence due à Aristote, l'homme qui se marie ne doit pas avoir environ

vingt ans de plus que la femme [55], et qu'il résulterait trop d'inconvéniens d'un aussi long célibat, cité les plus beaux passages de Platon sur les facultés du corps et de l'ame et le bon usage qu'il importe d'en faire dans toutes les périodes de la vie, dit mille autres belles choses, non sans avoir été souvent interrompu par le jeune homme, qui s'est écrié à plusieurs reprises : cela ne fait rien à mon affaire! venez à mon affaire! notre ancien a passé à cette terrible maladie vénérienne que le beau monde, qui sait aujourd'hui le grec, appelle maladie syphilitique. Il a fort élégamment décrit l'ancienne, d'après Lanfranc [56], Chauliac [57], et ensuite a non moins élégamment déterminé les différences avec la nouvelle, qui n'est pas, quoi que puissent dire certains médecins, tombée de la lune [58], mais qui a été réellement, et trop réellement, apportée d'Haïti-Quisqueia en Espagne, d'Espagne à Naples, de Naples en France [59]. Il en a déploré l'existence, assigné les caractères malins, contagieux; il a fini par déclarer que la médecine était sans moyens à son égard, et que cette nouvelle maladie était incurable. Les opinions ont été recueillies; celle de notre doyen a été unanimement adoptée, ce qui a mis le jeune archer dans une telle fureur, qu'il s'est levé et a éclaté en injures : La belle médecine! criait-il, la belle médecine! les beaux médecins!

Nous nous sommes retirés; et étant entrés chez notre doyen, il a été unanimement délibéré que

les échevins seraient informés qu'aux approches du printemps la grand'gorre devenant plus contagieuse [60], il convenait d'adopter les mesures sanitaires prises à Paris, de renfermer plus tôt que plus tard, aux nouvelles léproseries du mal de Naples [61], les habitans qui en étaient atteints, et, quant aux étrangers, de leur ordonner de sortir de la ville sous peine d'être pendus [62].

Mes confrères, a dit un des médecins consultans, le roi ne refuse pas aux médecins de faire faire des prières par les trois états des villes, pour que nous soyons préservés des vents de bise [63]; il ne leur refuserait pas non plus de proscrire les maisons de débauche, ou du moins de les soumettre à une police plus sévère.

Tandis qu'à Paris, ces maisons sont fermées depuis le coucher jusqu'au lever du soleil [64],

A Toulouse, celle de *las fillas communas*, qui vivent sous le gouvernement d'une *abbessa*, est décorée de l'écusson de France, et par ses priviléges, immunités, libertés, franchises, elle se prétend exempte de toute surveillance [65].

Tandis qu'à Montdidier, les filles de ces maisons sont condamnées à avoir les cheveux brûlés, si elles entretiennent des hommes chez elles [66],

En Dauphiné, il est défendu, à peine de cent sous, de leur faire aucune insulte [67].

Tandis qu'à Aix, elles ne peuvent paraître en public que le visage voilé [68],

A Souloire, elles peuvent porter de belles robes, pourvu qu'elles en donnent la manche droite au juge [69].

Tandis qu'à Montluçon, elles sont soumises à l'humiliant tribut de quatre deniers [70], et qu'ici, à Troyes, elles sont soumises au tribut encore plus humiliant de cinq sous à payer au bourreau [71],

A Dijon, elles sont indépendantes dans la maison que leur afferme avec les meubles la municipalité [72]; et à Beaucaire, encore plus indépendantes dans la maison que leur afferme le fisc [73].

Mon confrère, lui ai-je répondu, la peur va faire mieux qu'opérer une réforme; elle va achever l'œuvre qu'avait commencée le saint roi Louis IX; elle va faire fermer ces maisons si bizarrement réglementées, ou si impudemment tolérées par les grossiers vieux siècles. La peur est aujourd'hui si grande que ceux qui tiennent ces maisons à ferme demandent partout la diminution du prix, ou la résiliation de leur bail [74]; la peur est si grande, que les parens n'osent plus envoyer leurs enfans dans les villes et que les universités sont désertes [75].

Plaignez notre sort, messires, plaignez-le surtout quand nous avons à lutter contre ces nouvelles maladies qui ont fait irruption dans ces derniers temps, contre le scorbut [76], la coqueluche [77], la plique [78], la suette [79]; surtout quand nous avons à lutter contre l'affreuse maladie dont je viens de parler. Elle fera, n'en doutez pas, le malheur et le

désespoir de nos successeurs qui, dans les siècles futurs, ne parviendront peut-être qu'avec peine à empêcher que la race humaine soit affaiblie, dégradée, soit éteinte dans ses sources.

En revenant chez moi, je suis entré dans plusieurs boutiques d'apothicaire, où j'avais à faire mon inspection [30]; j'ai commencé par celle du vieux Saintonge; j'y ai rencontré le chirurgien Emanuel, qui depuis quelques jours court toutes les maisons de la ville, donnant à soupeser une grosse pierre qu'il a extraite à un de mes malades avec une dextérité et une habileté sans pareilles; et là il fallait l'entendre sur la supériorité de la chirurgie actuelle : Que les partisans du siècle passé viennent, s'écriait-il, qu'ils osent soutenir que nos devanciers auraient aussi guéri cet homme; ils l'auraient laissé mourir. En effet, que nous disent les deux plus célèbres chirurgiens de ce temps, Lanfranc et Chauliac? Lanfranc propose d'abord les méthodes préventives; il fait boire de preférence de l'eau de rivière; il fait manger aussi de préférence des perdrix, des alouettes [31]. Il veut ensuite, si la pierre est formée, qu'on essaie de la détruire par l'eau de saxifrage, par le sang de bouc [32]. Quand enfin il en vient à l'opération, il la décrit moins clairement que Chauliac; il ne l'avait pas vu faire [33]; Chauliac l'avait vu faire, sans doute en Italie, mais il ne l'avait jamais faite. Voici sa théorie : le malade, à jeun, saute à plusieurs reprises, afin de faire des-

cendre la pierre, ensuite il est ou attaché à un banc, ou saisi par un fort valet, qui le prend sur ses genoux et le tient dans la position convenable; alors le chirurgien incise avec un rasoir le péritoine et tire la pierre soit avec un crochet, soit avec des tenailles graissées, ou la brise au moyen d'une tarière. Il coud la plaie, et il ne lève l'appareil que le troisième jour [84].

Mais qu'il y a loin de la théorie à la pratiqne, à la savante et habile pratique de notre âge. Je le demande, depuis ce franc archer condamné à mort, que le roi en 1474 donna à la chirurgie, qui fut si heureusement taillé, guéri [85], qui peut dire le nombre d'hommes sauvés par la taille! Oui certes, les pierres, les calculs extraits sont les immortels monumens de la chirurgie française au quinzième siècle.

Mais ne craignez pas, messires, de voir les chirurgiens s'enfler d'orgueil; leur état est trop humilié. D'un côté, par les onguens, il touche aux drameurs-thériacleurs [86], et de l'autre, par les opérations, aux drameurs-farceurs-opérateurs à couteaux de pierre [87] : et voici le pire, il est aux trois quarts au moins composé de chirurgiens barbiers, de barbiers chirurgiens qui font la barbe dans leur boutique, ce qui ne serait rien s'ils n'y saignaient, s'ils n'y faisaient différentes opérations chirurgicales [88]; ce qui même ne serait pas notre désespoir, s'ils ne se confondaient, et si le public ne les con-

fondait avec nous. Toutefois le public devrait bien distinguer leurs enseignes des nôtres, au bas desquelles ne pendent pas des plats à barbe [89], mais des boîtes [90]. Le public devrait bien aussi ne pas ignorer que nous sommes maîtres chirurgiens jurés [91]. Il devrait bien savoir que nous avons appris le latin, le grec, la rhétorique, la logique [92], et que nous sommes examinés devant la cour de justice par les maîtres dont nous ne pouvons désarmer la docte sévérité; car il ne nous est permis de leur donner qu'un bonnet double [93];

Les barbiers-chirurgiens se vantent de forger leurs instruments [94]; mais ils ne forgent

Ni l'aiguille à coudre les plaies avec sa canule droite, sa canule courbe;

Ni la sonde pour les voies urinaires;

Ni le spatumen, ou couteau droit;

Ni la faucille ou couteau courbe;

Ni la rugine ou couteau courbe denté;

Ni le trépan avec ses diverses couronnes à scie;

Ni l'infinie variété des ciseaux opératoires;

Ni l'infinie variété des tenailles droites, courbes, dentées, concaves, pour extraire les balles des couleuvrines à la main [95];

Ni l'arbalète, pour retirer les traits de flèche, les viretons;

Ni le davier ou david, comme disent les tonneliers, de qui cet instrument, pour arracher les dents, a été imité [96];

Ni ce grand nombre d'instrumens élévatoires, dilatatoires;

Ni ce plus grand nombre de fers tranchans [97];

Ils ne forgent guère que les petites lances ou lancettes [98].

Toutes leurs connaissances anatomiques se bornent d'ailleurs aux principaux os, aux principaux muscles, aux principales veines. Toujours prêts à faire couler le sang, comme aux derniers siècles, ils ignorent à quelle veine la saignée guérit de telle maladie, à quelle autre veine elle guérit de telle autre.

Un homme vient se faire saigner pour le mal d'oreilles; ils ne savent où le saigner : moi je le saigne hardiment aux veines des cuisses, et les oreilles ne lui font plus mal.

Un autre a mal aux dents, qui les prie de lui emporter la douleur par une saignée; ils ne sont pas moins embarrassés : du temps qu'ils consultent leur almanach [99], je saigne cet homme à la cheville, et la douleur coule, pour ainsi dire, avec le sang.

Je me souviendrai toujours qu'un clerc, homme fort instruit, fort réfléchi, entra chez moi et me proposa de le saigner pour lui alléger la tête; je le saignai entre le pouce et l'index. Quelques mois après, il revint me prier de le saigner pour le guérir de la rogne, je lui dis que j'allais le saigner entre le pouce et l'index; il se leva fort mécontent de moi, et me dit, que pour la pesanteur de tête,

je l'avais saigné au même endroit. Je lui fis lire le Traité des Saignées, où c'était ainsi prescrit : il ne répliqua pas, il me tendit la main; je le guéris.

J'ai guéri de la fièvre-quarte, par une saignée au doigt auriculaire.

Il m'a suffi d'une petite saignée au bout du nez pour nettoyer la peau d'un homme qui craignait d'avoir la lèpre.

Par une autre saignée, j'ai dégagé le cerveau et donné de la mémoire.

Par une autre, j'ai aussi purifié le cerveau et donné de l'esprit à un jeune garçon qui appartenait à une famille toute de bêtes [100].

Mais ce n'est pas la lancette des barbiers qui fait tant de prodiges.

Les sangsues [101], j'invoque le témoignage des grandes dames, n'en font pas moins ; mais ce sont les sangsues des chirurgiens et non celles des barbiers.

Cependant ils croient que c'est de leur art qu'il s'agit, quand le roi, qui assurément est le maître, déclare que la chirurgie fait partie de la médecine [102]. Ils croient aussi se glorifier en glorifiant la chirurgie de ses rapides progrès.

Oui, sans doute, la chirurgie s'élève, s'est élevée rapidement au plus haut point; mais c'est la chirurgie des chirurgiens, qui, depuis l'invention de la poudre, forcée à des opérations nouvelles, à des témérités devenues si heureuses, n'a cessé d'agran-

dir l'art. Aujourd'hui, sans autre onguent que le tranchant du fer, sans autre secours pour arrêter le sang que l'ustion de l'extrémité des artères [103], sans autre appareil que la charpie de toile de chanvre ou de coton [104], la chirurgie chasse devant elle la maladie et la mort.

Mais peut-être, a ajouté maître Émanuel, en s'adressant à moi, je me fais illusion : Docteur, répondez-moi, je vous prie, dites la vérité ; où en est aujourd'hui la nouvelle chirurgie ? — Maître Émanuel, dites vous-même la vérité ; dites où en en aujourd'hui la nouvelle médecine. — Vous voulez que je vous parle sans flatterie ? — Oui ! — Sans compliment ? — Oui. — Eh bien ! la nouvelle médecine est à la perfection. — Eh bien ! là en est aussi la nouvelle chirurgie.

Cependant le bon vieux apothicaire Saintonge qui nous écoutait avec beaucoup de douceur et d'attention, était impatient de rendre aussi témoignage aux progrès de son art : Je conviens, a-t-il dit, que la médecine et la chirurgie sont au plus haut point où puissent les désirer les malades ; mais la pharmacie ne leur en doit rien ; elle a rendu à l'humanité deux grands services.

Elle a étendu les connaissances de la vertu des eaux d'herbes [105]. Louis XI, qui en faisait un si grand usage, n'a, il est vrai, atteint que la soixantaine ; mais il n'y a pas d'herbes contre le mal de la peur dont il est mort [106] ; contre tous les autres

maux sans exception, la nouvelle pharmacie fournit une eau d'herbe[107], un remède sûr, pourvu que l'étiquette de la maladie corresponde bien à celle de la fiole.

Elle a restreint les vertus des pierres précieuses; mais c'est aux dépens des apothicaires.

On vient me demander, m'acheter un rubis qui donne domination, seigneurie; je souris, je fais un signe de doute, et je dis : Je puis répondre, d'après nos bons livres actuels, que le saphir *vault pour la conservation des biens temporels.* On me laisse le rubis; on me prend le saphir, qui est moins cher.

Une jeune dame me laisse l'agathe, parce que je ne garantis pas qu'elle puisse être d'un grand secours dans les accouchemens pénibles. Une jeune demoiselle me la laisse aussi, parce que je ne veux pas la vendre comme donnant immanquablement des couleurs. Je dis à l'une et à l'autre qu'elle *vault contre les serpens, qu'elle estanche la soif.* L'une me répond que les serpens ne viennent pas dans les salles; l'autre, qu'elle boira de l'eau.

Bien des gens, qui sont ou qui se croient possédés du Diable, achèteraient des diamans, s'ils en trouvaient d'aussi gros qu'ils les demandent. Je ne puis leur faire entendre qu'excepté celui qui tomba entre les mains des Suisses après la bataille de Granson[108], les plus gros qu'on connaisse, sont tout au plus comme une fève. Ces jours derniers, un héritier qui voulait prévenir des querelles de succes-

sion, vint en marchander un que j'avais, comme de raison, fait monter sur fer; il ne l'acheta pas; il plaida; il se ruina. Du reste, je vous avouerai que, quoi qu'en disent les lapidaires, il n'est pas certain pour moi que le diamant ait plus de vertu, s'il est donné par un ami.

Et voyez notre malheur, tandis que je répondrais, corps pour corps, que la sardoine rend modeste, que l'amétiste rend sobre, que la topase rend chaste, aujourd'hui personne guère ne veut de ces pierres.

Je ne vends pas non plus d'émeraude; bien de jeunes personnes qui en achèteraient pour devenir riches, n'en veulent point, parce qu'elles ont ouï dire que l'éclat de cette pierre s'obscurcit sur le doigt de celle qui a quelque reproche à se faire. Inutilement je leur affirme que c'est un préjugé du temps passé; rien ne peut les rassurer.

Je leur vends quelques cornalines pour se rendre aimables, pour se faire aimer; et alors j'ai beau les avertir que je ne suis pas toujours sûr de l'effet de ces pierres, toutes me répondent en riant qu'elles en sont sûres, et toutes, je crois, ont raison.

Le jaspe n'a pas la vertu qu'elles lui attribuent, d'après la vieille opinion; il est une belle brune qui, au bout de neuf mois, a été forcée de reconnaître que je lui avais, avec raison, conseillé de ne pas s'y fier.

Je vends des perles si bonnes pour la conserva-

tion des yeux, à de sottes gens qui les achètent pour avoir bonne mémoire. Si les perles ont cette vertu, c'est, je vous assure, à un faible, bien faible degré.

Mon plus proche voisin, qui allait se mettre en voyage, vint m'acheter une turquoise, pour empêcher que son cheval se morfondît; je secouai la tête, car les apothicaires actuels nous ne sommes pas de cet avis. Il demanda aussi une hyacinthe pour être bien reçu de ceux qu'il allait visiter; je secouai encore la tête : ou contre la peste, ajouta-t-il; passe pour cela, lui répondis-je.

Volontiers je vends des grenats aux bons compagnons qui veulent avoir la joie au cœur.

Je ne sais pas ce que font mes confrères; mais quant à moi, je n'ai jamais voulu vendre des cassidoines pour obtenir le gain des procès[109]; j'ai voulu toujours laisser son libre cours à la justice.

Le grand malheur des médecins, a dit en finissant le vieux Saintonge, c'est d'être confondus avec les empiriques juifs. Le grand malheur des chirurgiens, c'est d'être confondus avec les barbiers. Le grand malheur des apothicaires, notre grand malheur, c'est d'être confondus avec les droguistes, bien qu'à la fin de ce siècle nous ayons sur nos tablettes toutes les productions médicinales du Couchant et du Levant, du Septentrion et du Midi, de l'ancien et du nouveau Monde, bien que les pharmacopées du siècle dernier aient vieilli, bien que l'ancienne apothicairerie eût aujourd'hui de la peine

à se reconnaître dans les vastes laboratoires de l'apothicairerie actuelle, devenue une savante alchimie.

Je n'ai pu contredire maître Saintonge, il avait raison à tous égards.

Vous en conviendrez, messires, si enfin parmi nous quelques-uns devaient être heureux, ce serait l'apothicaire du roi, qui a huit cents livres d'appointemens, le chirurgien du roi qui a deux cents livres, le médecin du roi qui a douze cents livres[10]. Eh bien! ils ne le sont pas.

Pour que l'apothicaire du roi fût heureux, il lui faudrait que le roi eût un estomac et délicat et fort, qu'il eût en même temps besoin de beaucoup de médecines, et qu'en même temps il pût en bien supporter l'effet, afin que lorsqu'il serait assis, je n'entends pas sur le trône de France, il s'écriât : Ma foi ! l'apothicaire du corps[11] fait de bonnes fournitures !

Pour que le chirurgien du roi fût heureux, il lui faudrait que le roi se cassât un bras, le bras droit, et que le chirurgien le lui remît si bien, qu'à chaque moment il sentît qu'il tient son sceptre mieux qu'auparavant.

Pour que le médecin du roi fût heureux, il lui faudrait une autre fortune que celle de ses prédécesseurs, même que celle de Coctier, en quelques semaines enrichi de cent mille livres[12] par Louis XI, même que celle d'Adam Fumée, tout à la foi mé-

decin du roi et garde-des-sceaux de France[113]; il lui faudrait que le roi eût une bonne maladie, qu'on ne le vouât ni à saint, ni à sainte, que tout l'honneur de la guérison lui revînt; et pour qu'il fût encore plus heureux, il lui faudrait que chaque matin, à la visite du réveil, il trouvât un peu, mais bien peu à redire à la mine du roi; et, vous le sentez, que jamais le roi ne trouvât rien à redire à la sienne.

Mais, ni à la cour, ni dans le monde, les choses ne s'arrangent ainsi pour personne, et moins encore pour ceux qui exercent l'art de guérir; partout nous sommes les plus malheureux. Contre notre malheur, ne peuvent ni les infaillibles remèdes des apothicaires, ni le fer toujours victorieux des chirurgiens, ni les triomphantes ordonnances des médecins; notre malheur est un mal incurable.

LE PAUMIER.

Histoire XIX.

Le médecin finissait à peine de parler, que Pierre Lalouette, maître paumier de la ville, habillé d'un court pourpoint de cuir à pli de corps, coiffé d'un petit chapeau sans bords, a dit : Messires, vous

plairait-il de m'écouter quelques momens? je ne serai pas long. On a fait silence; il a continué.

Mon père, comme tous les bons pères, voulait que je prisse son état; il était, à Rouen, bouteiller-dégustateur des vins, de la vicomté de l'eau. Il voulait que je fusse marié avec la fille du receveur du droit de *tous boires*; elle était passablement jolie; mais j'aimais continuellement à courir et elle aimait à être continuellement assise. Cette antipathie de goût affaiblissant tous les jours les sentimens que la convenance d'âge et le désir de nos parens avaient fait naître, nous nous quittâmes. La dernière fois que nous nous vîmes, je pris congé d'elle sans m'asseoir, elle me dit adieu sans se lever.

Cependant, je continuais à aller chez le maître d'écriture et d'arithmétique; j'y restais depuis long-temps, le plus âgé de la classe; mais, au sortir, j'étais le premier à la course, le premier à la lutte, le premier surtout à la longue paume.

Tout le jour j'en jouais, toute la nuit, dans mes rêves, je recevais et renvoyais la balle, l'éteuf; je m'agitais, je m'éveillais couvert de sueur.

Comme je ne faisais à l'école aucun progrès, et que je n'apprenais absolument rien, mon père m'amena à Paris, pour voir si je ne profiterais pas mieux sous de meilleurs maîtres. Je fus toujours le dernier de ma classe; et dehors, je fus, comme à Troyes, toujours le premier.

Au dire des plus célèbres philosophes, les divers

jeux sont autant de liens de la société ; ce siècle, si éminemment social, a dû en inventer ou en perfectionner un grand nombre : d'abord, il a dû perfectionner, il a perfectionné la paume. Nos ancêtres, dont on vante la bonne foi, ne pourraient s'empêcher de convenir qu'ils ne connaissaient que la longue paume, qu'ils en jouaient avec la main nue, ainsi qu'en jouait à Paris la belle Margot, au fameux jeu de paume du Petit-Temple, rue Grenier-Saint-Lazare[3]. Ce jeu ne pouvait leur être fort agréable, bien qu'ils eussent la peau plus grossière que la nôtre. Qu'avons-nous fait, nous, messires ? nous avons d'abord mis des gants, ensuite de doubles gants ; ensuite nous avons tendu d'un réseau de corde la paume de la main. De cette invention à celle de la main artificielle, tendue d'un réseau de cordes, à celle de la raquette, il n'y avait qu'une petite distance : nous l'avons en peu d'années franchie[4]. Aussitôt les anciens jeux de longue paume sont abandonnés ; de grandes salles peinte en noir[5], de beaux vastes de tripots[6], enfin des jeux de courte paume[7] sont ouverts dans les grandes villes, et ensuite dans toutes les villes.

On le sait, tout commence par Paris. Lorsque j'y arrivai, plusieurs joueurs avaient déjà la raquette en main ; je ne fus pas des derniers à la prendre. Je m'en servis si bien, qu'un des meilleurs paumiers, celui du jeu des halles[8] ne tarda pas à me distinguer. Il voulut me former lui-même, et il ne

s'était point passé un an, qu'il me dit que c'était à moi à donner plutôt qu'à recevoir des leçons.

Bientôt, je fus connu; je trouvai cent établissemens. Il n'y avait pas de maître paumier qui ne voulût m'avoir pour gendre; il n'y avait pas de fille de paumier, qui, après m'avoir seulement vu jouer le coup pour Dieu, c'est-à-dire le premier coup, le coup qui ne compte pas à la partie, ne voulût m'avoir pour époux. De toutes parts je recevais des offres de mariage, d'association, de fortune; je ne pouvais suffire aux propositions, je ne savais à qui entendre.

Je fis alors ce que tout honnête homme, à ma place, eût fait; je me dis que si j'avais des talens, je les devais de préférence à ma patrie, et, sans hésiter, je vins à Troyes.

Dans ce temps, les tripots de cette ville étaient livrés à l'ignorance et à l'impéritie. Il eût été long de donner des préceptes, plus long de corriger les mauvaises habitudes de la province; je crus, avec raison, que je serais plus utile aux progrès de l'art, en me mettant simplement à jouer, et c'est le parti que je pris.

Il en arriva à Troyes comme à Paris; paumiers et jeunes filles de paumiers me firent aussitôt les mêmes avances. Une d'elles entre autres fixa mon cœur : elle avait la physionomie la plus gracieuse; ses yeux fins et tendres pénétraient l'ame; sa bouche fleurie de roses, son petit pied, assorti à sa

petite main potelée, à ses bras faits au tour, rendaient sa personne si aimable, que je ne pouvais plus me contenir; j'étais sur le point de me déclarer, quand la raison me revint; la raison chez les paumiers est impérieuse et sévère : Cette jeune fille, me dit-elle, convient aux jeunes gens des autres états; elle ne te convient pas. Quelque temps après, il s'en présenta une autre, qui, de toutes les manières me déplaisait : Paumier, c'est celle que tu dois épouser, me dit la raison; ses grands pieds rendront ses pas plus assurés; ses grandes mains manieront mieux la raquette; de ses longs bras elle atteindra plus facilement l'éteuf; sa voix forte et rauque, quand elle marquera quinze, trente, quarante, cinquante, soixante [10], quand elle criera que dans les tripots, les vingt paumes font les deux douzaines [11], retentira merveilleusement, dominera : messires, chez les paumiers, comme chez les princes, la raison, la raison d'état avant tout; je me mariai avec la personne qui me deplaisait : elle s'appelait Thibaude.

Il faut, du reste, que je rende ici publiquement témoignage à la vérité.

Thibaude a été en même temps une excellente épouse, une excellente mère. En moins de huit ans, j'ai dépensé quatre livres pour frais de baptême; comme vous savez que c'est dix sous par enfant [12], c'est vous dire que j'en ai eu huit; mais, grace à l'éducation qu'ils ont reçue de Thibaude, il n'ont pas été de trop : ils sont tous parfaitement

venus; j'entends qu'ils sont tous parfaitement enfans de la balle[13], parfaitement nés pour le service de la paume; ce qui, parmi les enfans des paumiers, n'est pas aussi commun qu'on pourrait le croire.

Thibaude a été aussi une excellente paumière. Mon beau-père avait laissé introduire au tripot un usage que je me hâtai de faire cesser dès que j'en eus le gouvernement. Il laissait entrer indistinctement tout le monde dans les galeries, et même dans le jeu; moi, je ne laissai entrer dans les galeries que des gens connus, et dans le jeu que des gens riches. Mais la fureur pour le jeu de la paume [14] était déjà devenue telle, que souvent ni mes paroles ni mes menaces ne pouvaient arrêter les joueurs. Alors Thibaude accourait, faisait reculer la foule, lui montrait les dents; elle était admirable. . . . .

Elle n'était pas moins admirable, quand elle montrait aussi les dents aux femmes qui amenaient leurs petits enfans, et venaient crier, l'une : un pauvre clerc du guet [15]! l'autre : un pauvre roi des barbiers [16]! l'autre : un pauvre sergent à six deniers de gages par jour [17]! qui vient ici perdre son temps et son argent! qui vient brûler dans les cheminées du tripot [18] le bois qu'on lui donne pour son chauffage [19]! qui vend le manteau d'hiver qu'il reçoit du roi [20], et porte à Noël son manteau d'été! Je vous le demande, quand, au temps présent, on a pu ramasser cinq, six livres, ne vaudrait-il pas mieux les prêter à la ville [21]? . . . .

Les confrères des plus dévotes confréries, hommes et femmes, venaient de même en fort grand nombre : N'avez-vous pas honte, me criaient-ils, de laisser jouer dans votre tripot l'argent de l'église? Le haut commissaire du jubilé[20] a perdu hier plus de vingt écus d'or de son tronc! Thibaude accourait de nouveau avec ses grands poings, sa grosse voix; elle montrait encore les dents à toute la confrérie; elle était admirable.

Quand des baillis, des sénéchaux, des rois d'armes à cent, deux cents, trois cents livres de gages[21], voulaient jouer, je n'exigeais pas qu'ils missent argent sous corde[24]; mais je l'exigeais des pauvres officiers de justice, des pauvres juges[25], des pauvres procureurs du roi[26], des pauvres avocats du roi[27], qui n'avaient pour tous gages que cinq, dix, quinze livres[28]; je l'exigeais de même des pauvres châtelains, qui n'en avaient guère plus[29]. Ils se fâchaient; Thibaude accourait au plus vite; ils tiraient aussitôt leur bourse; car elle leur montrait les dents : elle était encore vraiment admirable.

Elle était encore vraiment admirable, et, plus que personne je l'admirais, en lui voyant montrer les dents aux gardes du métier de faiseurs d'éteufs[30], quand ils voulaient éventrer ses balles, pour voir si elles étaient couvertes de bon cuir, si elles étaient remplies de bourre et non de ratissures de peaux, de sciures de planches, de mousses[31].

Quand les joueurs, après avoir, suivant l'usage,

fait porter du pain et du vin [32], disputaient ensuite, non à qui paierait, mais à qui ne paierait pas, Thibaude leur montrait aussitôt les dents; c'est alors surtout qu'elle était admirable. . . . .

Mais, où elle était le plus admirable, ma femme Thibaude, c'est à séparer les combattans. Dans plusieurs de ces occasions, vous l'auriez vue, frapper indistinctement sur le noble et sur le bourgeois, avec une vigueur et une équité qui lui a souvent attiré les louanges et les applaudissemens des galeries. . . . .

Les hôteliers, vous parlez des querelles d'hôtelleries; ce ne sont que de petits combats, de légères escarmouches, en comparaison de nos grandes batailles des jeux de paume, principalement au concours des prix, où il ne s'agit pas, comme dans les pauvres tripots, d'une simple paire de gants, mais bien d'un gros éteuf d'argent [33], où la moindre contestation met tous les joueurs, au même instant, aux prises, où au même instant qu'une raquette est levée, cent raquettes, cent paniers, cent bâtons, cent battoirs [34] sont levés, en même temps que, de toutes parts, les paumes, les éteufs, les balles volent au milieu des démentis, des juremens et des blasphêmes. Aussi regardez le nez et le menton des vieux paumiers et des vieilles paumières; ils ne déposent pas seulement de leur courage et de leur bravoure, ils déposent encore de leur malheur.

Nous nous réunissons quelquefois le soir à table

les maîtres des divers jeux, non pour nous réjouir, mais pour parler des malheurs de notre état, que nous ne pouvons guère adoucir, qu'en nous souvenant qu'il n'est cependant pas dénué de toute illustration. Dernièrement j'avais à souper le maître du jeu des cartes et celui du jeu de billard; nous mangeâmes d'abord et bûmes assez tristement; enfin la conversation fut plus animée, lorsque nous vînmes à parler de l'importance de plusieurs jeux que nous jugeâmes, ce me semble, avec impartialité.

Le jeu des osselets[35], dîmes-nous, est un jeu d'enfans.

Le jeu des échecs[36], est un jeu de moines.

Le jeu du dédale ou du labyrinthe[37], est un jeu de pédant.

Le jeu des dames[38], est un jeu de dames.

Le jeu des tables ou trictrac[39], est un jeu de malades.

Le jeu des dez[40], est un jeu de coupeur de bourse.

Le jeu des quilles[41], est un jeu de paysan.

Le jeu du rapeau[42],

Le jeu du mail[43],

Le jeu des boules[44],

Le jeu du ballon ou de la soule[45],

Le jeu des barres[46], ne sont guère plus nobles.

Je ne voulais point parler des jeux dont nous étions maîtres, j'étais l'hôte de mes camarades, je ne voulais pas les fâcher; mais le maître du jeu

des cartes se rendit si insupportable par ses jactances, qu'il fallut absolument le rabrouer. Nous lui rappelâmes d'abord que son jeu n'était ni d'origine grecque, ni d'origine romaine, mais seulement d'origine française; que les noms des divers jeux du jeu de cartes étaient pris de ceux des jeux de corps et d'adresse[47], et que ce jeu ne remontait pas plus haut que la fin du dernier siècle[48] : Vous voyez dans les cartes, ajoutâmes-nous, des leçons de la plus haute politique; vous ne finissez pas sur les emblèmes des quatre rois, des quatre reines et des quatre valets. Suivant vous, les as, nom d'une monnaie romaine, signifient les finances; les piques, la guerre, les trèfles, les habitans de la campagne, les carreaux, les habitans de la villes, dont les logemens sont carrelés[49]; à la différence de ceux des habitans de la campagne, qui ne le sont pas[50]; ce sont autant de conjectures imaginaires[51]. Les cartes, dit-on, inventées pour amuser un roi tombé dans une maladie mentale[52], étaient ce qu'elles devaient être, de belles images peintes, dorées[53] d'un côté, blanches du côté opposé, où les figures des rois et des reines gagnaient les autres. Peut-être n'ont-elles été ensuite que les dépositaires des secrets de la cour galante de Charles VII; car les quatre rois, David, Alexandre, César, Charles ou Charlemagne[54] étaient, ainsi que tout le monde sait, quatre rois fort galans; les quatre reines, à commencer par Judith, ne l'étaient pas moins; et les

quatre valets, si nous en jugeons par Lahire [55], que nous avons tous connu, ne leur en devaient guère. Les cœurs signifiaient sans doute que tout était sous l'empire de l'amour : les trèfles, qu'on se portait des bouquets, ou plutôt qu'on faisait dans ce temps, comme les bergers, l'amour sur l'herbe : les piques, qu'on se piquait quelquefois, ainsi qu'aujourd'hui, par des paroles de jalousie, par des reproches : les carreaux, qu'on cassait alors aussi quelquefois les vitres. Depuis, les cartes ont été amincies, ensuite dédorées. L'invention de la gravure les a multipliées par milliers [56]. Ce jeu est devenu très commun ; tout le monde maintenant veut jouer aux glic, aux martres [57] ; et voilà ce qui vous rend si fier.

Le maître du jeu des cartes ne répondit ou ne put répondre un seul mot ; il se leva, et s'en alla sans vouloir prendre les épices [58]. Nous les prîmes, nous, et pour nous et pour lui. Toutefois, à force de boire, le maître du jeu du billard s'échauffant, s'exaltant, se mit, avec si peu de ménagement, à se vanter de ce que trois rois avaient institué le jeu des billes ou du billard [59], de ce qu'il était le seul des maîtres de jeux qui pût écrire en grosses lettres sur sa porte : *Au noble jeu du billard* [60], que je fus obligé, comme nous disons dans nos tripots, de renvoyer la balle ; Maître, lui dis-je, sans nier toute cette noblesse, toute cette gloire, votre jeu ne peut se parangonner au nôtre, qui aujourd'hui fait la récréation et les délices de la France entière [61]. Toutes

les villes, tous les princes, tous les grands seigneurs, tous les gens riches ont des jeux de paume. Le roi a de ces jeux pour lesquels il entretient un garde[62]; et l'on a beau faire diverses relations sur le genre de mort de feu Charles VIII; il est sûr qu'il est mort en regardant jouer à la paume[63]. A ces mots, le maître du jeu du billard baissa la tête, ne mangea plus, ne but plus; il se leva brusquement, ne pouvant endurer qu'un roi de France fût mort dans un jeu de paume. J'avais deux amis, j'eus deux ennemis.

Malheureux paumiers! malheureux que nous sommes! du moins qu'on n'attaque point notre honneur, c'est notre plus précieux, c'est notre seul bien; car, après nous être si longuement agités, après avoir, toute notre vie, sué, peiné, que nous reste-t-il au bout d'une si pénible carrière? nos vieux éteufs, notre vieille raquette.

LE SAVANT.

Histoire XX.

Oui! vraiment! *Herclè! Per Jovem!* C'est nous, Messires, qui sommes heureux, a dit, ou plutôt a crié *magister Fulvus*, maître Leroux, régent aux écoles latines de cette ville[1]. C'est nous qui n'a-

vons rien, qui manquons de tout ; c'est nous qui sommes les plus heureux. Maître Leroux, qui était habillé d'une robe fendue par devant[2], attachée avec une ceinture de cuir, dont en classe il se sert pour donner les férules à ses écoliers, était fort animé ; il a poursuivi en ces termes :

Mes aïeux, mon père et moi, clercs, les plus pauvres clercs, clercs mariés, les plus pauvres clercs mariés, clercs enseignant, clercs maîtres d'école, tenant notre institution du chanoine écolâtre [3], toujours assujétis à sa bonne ou mauvaise volonté, ne possédant, n'ayant jamais possédé la plus petite ferme, le plus petit arpent de terre, nous avons été, nous sommes les plus heureux ; les familles des autres savans qui n'en ont guère jamais possédé, qui n'en possèdent aujourd'hui guère davantage, ont été, sont les plus heureuses : notre état a toujours été, notre état est encore le plus heureux.

Pour moi, je commençai à en sentir le bonheur dès que je fus né. Deux nourrices, l'une jeune et fraîche, l'autre vieille et maladive, s'offrirent à la fois. On choisit la vieille, parce qu'elle était à meilleur marché : suivant mon père, l'essentiel pour le fils d'un savant était qu'il fût bien nourri du lait des Muses.

Que je vous parle un peu de mon père, qui n'a guère été connu que dans le monde grec ou latin.

C'était un des hommes les plus sérieux ; jamais, disait-on, il n'avait dansé. Je puis dire que jamais

je ne l'ai entendu chanter qu'à vêpres, et seulement aux hymnes; jamais je ne l'ai vu rire, si ce n'est lorsqu'il lisait les comédies de Plaute ou d'Aristophane: A l'étude! à l'étude! criait-il sans cesse; à l'étude! vous tous, jeunes gens qui devez nous succéder, qui devez devenir à votre tour les dépositaires des lumières humaines.

Il faut encore ajouter, à sa gloire, qu'il avait d'excellentes méthodes d'éducation et d'instruction.

Je me souviens, entre autres, qu'il voulait que la plus grande politesse régnât parmi ses écoliers; cependant il leur permettait de s'insulter, de s'injurier, pourvu que ce fût en latin, de se donner même des coups de pied, des coups de poing, pourvu que les coups ne fussent pas trop forts, et qu'ils fussent accompagnés d'imprécations latines ou grecques. Il avait éprouvé que, par ce moyen, des jeunes gens irascibles, dont on ne pouvait auparavant rien espérer, étaient devenus bons latinistes, bons grécistes. Il avait aussi beaucoup de confiance dans le fouet : Les fouets du quinzième siècle, disait-il, sont deux fois plus longs que ceux du quatorzième; aussi voyez où en sont les connaissances actuelles; le fouet a chassé l'ignorance des quatre coins de l'Europe. Mon père faisait donner le fouet aussi souvent et aussi sévèrement que dans les meilleurs colléges de Paris.

Il s'est bien trouvé du fouet à mon égard; je m'en suis bien trouvé à l'égard d'autres, car je dois con-

venir que ce lait des Muses dont mon père parlait si souvent paraît d'abord un peu amer aux nourrissons, et en vérité je ne sais pourquoi; y a-t-il en effet, je vous le demande, rien de plus agréable que les nouvelles méthodes latines ou grecques, toutes en vers, où la rime et la raison s'aident réciproquement, pour graver dans la mémoire les mots et les règles?

« Sumit a, post as, es aut am, variatio prima:
» Egina, Eneas, Anchises monstrat et Adam.
» Filia, cum nata libertaque vel dea, mula;
» Sic equa, sic asina in plurali terminat abus [4].

Que de concision, et cependant que de clarté et d'élégance dans ces premières règles de la première variation ou déclinaison!

Pour moi, je lis et je relis toujours avec délices les doctrinaux, les institutions grammaticales, les cornucopies, les petits jardins des racines grecques, les florilèges, les fleurs de la latinité [5], que les savans ont composés pour l'aimable enfance; malheureusement on a peu de bon sens à dix ans et même à douze; à seize, il commence à venir.

Je savais passablement, à cet âge, le grec, le latin, et je faisais d'assez bons vers dans ces deux langues. Lorsque j'eus terminé le cours de rhétorique, mon père me dit : Mon fils, ces anciens maîtres ès-arts, tes aïeux, dont tu connais la longue et illustre généalogie, attendent de toi que tu

marches sur leurs traces; va te faire graduer! va recevoir à Paris le bonnet de la main de notre glorieuse mère l'Université!

Je partis pour cette grande ville, pour cette moderne Athènes, et j'allai demeurer dans le quartier que mon père nommait la Géorapole, en d'autres mots, je pris un logement à la montagne Sainte-Geneviève.

Autrefois, on se présentait à la porte des quinze colléges de Paris[6], et on la trouvait toujours fermée; les seuls boursiers avaient le droit de participer à l'instruction[7].

De notre temps, il y a trente années, le collége de Navarre a ouvert ses portes, et boursiers et pensionnaires et externes ont été également reçus[8]; tous les colléges de Paris ont bientôt imité celui de Navarre[9]; tous les colléges de France ont bientôt imité ceux de Paris[10], et alors le flambeau, l'expression ne suffit pas, et alors le soleil de l'instruction publique se levant, pour ainsi dire, de derrière les épais murs des anciens colléges, illuminant l'horizon de la jeunesse française, s'est fixé au haut des cieux; et aussitôt s'est terminé le long combat entre la lumière et les ténèbres, qui tous les jours reculent de plus en plus vers les vieux siècles. Quel dommage que l'événement de l'instruction devenue publique et générale en France, ne soit pas un événement historique, ne puisse de sa nature avoir place dans l'histoire nationale! Les

savans, ne sommes-nous pas, à cet égard, bien malheureux?

Je n'avais de bourse à aucun des colléges de Paris, je ne pouvais être boursier; mais je pouvais être ou pensionnaire ou externe : je préférai le sort des externes ou martinets, ainsi appelés parce que n'appartenant nécessairement à aucun collége [11], ils volent comme les hirondelles de l'un à l'autre, et ne s'attachent qu'à celui qui leur convient le mieux.

Mon collége fut le collége le plus voisin, car alors dans tous les colléges on lisait déjà en philosophie [12], tandis qu'autrefois on ne lisait que dans les écoles de la rue du Fouare; le bruit de ce fameux *vicus stramineus* [13], faisait enfin écho dans tous les quartiers de la rive gauche de la Seine; tous enfin également bruyans et retentissans de philosophie. Je fus examiné sur les humanités, sur la rhétorique surtout [14]. J'avais bien étudié, je savais bien la rhétorique latine de Fichet [15] et même le grand et vrai art de pleine rhétorique de Faber [16]; je fus admis à la classe de philosophie, et des lettres d'écolier [17] me furent aussitôt données.

Dès ce moment, je me considérai avec une espèce de respect. Partout où j'allais on ne cessait de me vanter la gloire de l'Université, où l'on ne comptait pas moins de vingt-cinq mille écoliers et de cinq mille gradués [18]. Ici, on me disait : Vous appartenez maintenant à un corps qui a le droit de censure sur les hauts dignitaires, et sur le gouverne-

ment même [19], qui sanctionne quelquefois les traités de paix, concurremment avec les grands corps de l'Etat [20]. Là, on m'interrogeait de cette manière : Savez-vous que le chef de l'Université, dont vous êtes membre, cite à son tribunal les magistrats? Savez-vous qu'il ne peut être excommunié? Savez-vous qu'il peut excommunier les fermiers des aides et les officiers des finances, qui entreprennent sur les immunités des écoliers [21]? D'autres me disaient : Si vous plaidez, vos causes seront portées devant un tribunal spécial, où vous ferez assigner la personne que vous voudrez, pourvu qu'elle ne demeure pas à plus de quatre journées de distance. Plus loin, on me parlait de mes distinctions, de mes privilèges, les mêmes que ceux du clergé et de la noblesse [22]. Je n'avais pas non plus assez de temps, assez d'oreilles pour écouter tout ce qu'on racontait des cérémonies, des pompes, des magnificences qu'on voyait aux réceptions des gradués, de leurs habits, de leurs décorations, des honneurs qu'on leur rendait quelquefois en présence des rois étrangers [23], et toujours au milieu de l'Université toute en chappes rouges [24], au milieu de ses trente bedeaux, portant leur masse d'argent [25]. On ne me vantait pas moins les fêtes, les festins, les galas scholaires si fréquens, si splendides. J'étais émerveillé, j'avais de la peine à contenir ma joie, ma gloire. Je l'ai déjà dit, j'avais seize ans.

Bientôt je fus désabusé, et lorsqu'on me vantait

l'état de savant comme le premier, le plus honorable, je répondais déjà à cet âge, qu'il était le plus malheureux. D'abord, quant aux festins, les statuts voulaient qu'il n'y eût que du pain, du vin, des fruits, du fromage[26]; les gradués économes s'en tenaient là. Ensuite : quant à ces exemptions de subsides, à ces priviléges qui m'avaient paru si beaux, si magnifiques, ils ne me parurent plus tels, dès que j'appris qu'ils étaient également accordés aux moindres suppôts de l'Université, aux parcheminiers, aux papetiers, aux relieurs[27].

Je fus tout surpris, lorsque, la première fois que j'allai au collége, mes camarades m'avertirent qu'il me fallait quitter les habits de couleur, et prendre comme les autres une cape noire[28], qu'il me fallait quitter les beaux souliers dentelés, découpés, découverts[29], pour mettre, même avec le beau temps les souliers noirs et couverts; surtout lorsqu'ils me dirent qu'il fallait me pourvoir d'une botte de paille pour m'asseoir en classe[30].

Ensuite je ne tardai pas à voir que les quatre-vingts régens de l'Université[31], pour dégoûter les écoliers de l'état de martinet et les forcer à entrer dans leurs pensions ou pédagogies[32], se montraient fort âpres dans les perceptions de quatre sous par mois, de quarante-huit sous par an[33], et fort sévères dans les argumentations et les examens. Je m'en plaignais un jour à mes camarades : ceux qui étaient pensionnaires me dirent que j'étais trop heureux de

ne pas être comme eux toujours à la chaîne, toujours conduit au collége, à la promenade, par les pédagogues qui d'ailleurs, contre les défenses du pape et les statuts de l'Université, s'entendaient pour tenir leurs pensions à un taux exorbitant[34].

Nous sommes encore plus malheureux, me dirent les boursiers; on ne nous accorde que peu de temps pour le sommeil, on nous en accorde encore moins pour les récréations, encore moins pour les repas[35]. Dans certains colléges, nous n'avons à dépenser pour notre nourriture qu'un sou par jour[36]; dans d'autres, nous sommes trente pour manger une livre de beurre, et aussitôt que le prix de cent œufs excède six sous, on ne nous sert plus que des harengs[37]. Nos règlemens sont lugubres comme nos habits[38]. Dans les actes de fondation, nos bienfaiteurs ont exigé que tous les jours les offices fussent terminés par des prières pour eux[39] : sous les apparences de la générosité, ils nous ont très habilement vendu le pain qu'ils ne pourraient plus manger, et que nous laisserions volontiers manger à d'autres.

Je reconnus que parmi ce grand nombre de jeunes gens qui, ainsi que moi, apprenaient les sciences, je n'étais pas le plus malheureux.

Je me mis à étudier avec une nouvelle ardeur Aristote; je m'efforçai de substituer sa raison à la mienne, et pour ainsi dire de m'animer de son esprit fin et subtil. Quand enfin, après de longs

travaux, je crus m'être armé de son glaive à deux tranchans, c'est-à-dire de son archilogistique, je me jetai hardiment dans la mêlée. Bientôt, montant sur le pupitre, je ne fis pas comme les philosophes timides qui, malgré les statuts, expliquent la philosophie par écrit, lisent *ad pennam*[40]; je l'expliquai sans l'avoir écrite; je la commentai verbalement. Mes camarades, mes maîtres ne m'épargnèrent pas les objections; je répondis à tous les argumens; j'argumentai à mon tour contre les uns, contre les autres: à mon tour je fis autant de peur qu'on m'en avait fait.

Enfin, après m'être, près de quatre années, nourri des topiques, des élenches, des livres de la génération et de la corruption, des livres du ciel et du monde, du traité du sommeil et de la veille, du traité de la mémoire et du souvenir, du traité de la longueur et de la brièveté de la vie[41], après m'être rendu bon philosophe, bon physicien; après m'être peu à peu familiarisé avec les différentes parties des mathématiques, après m'être rendu bon mathématicien, je reçus successivement les grades de bachelier ès-arts, de licencié ès-arts, de maître ès-arts[42].

Être docteur m'aurait fort convenu, depuis que je savais que l'Université en avait refusé le bonnet au roi de France et au roi d'Espagne, qui le demandaient pour un savant qu'ils protégeaient[43]; mais quand je réfléchis que le plus haut grade de la faculté des arts était au-dessous du plus bas grade

des quatre autres facultés qui faisaient les docteurs[44], qu'il m'en faudrait suivre tous les cours, j'y renonçai.

Je demeurai encore quelques années à Paris. Je fus d'abord précepteur dans une riche famille où j'avais quarante livres par an[45]. Ensuite je passai dans une pédagogie[46], où l'on me fit successivement sous-moniteur, moniteur[47]. J'étais sur le point de devenir régent quand, à l'élection d'un recteur de l'Université, nous nous battîmes scandaleusement dans l'église[48]. Messires, il faut que je l'avoue, j'en ai honte ; j'ai reçu de la nature deux poings beaucoup trop gros et beaucoup trop forts, pour un savant. Je les mis en œuvre tels qu'ils étaient. Lorsque le calme fut rétabli et que les informations furent terminées, mes amis me conseillèrent de quitter Paris; je leur promis de partir le lendemain; réflexions faites, je partis le jour même.

Les seize autres Universités, dont la moitié sont filles de notre siècle[49], m'étaient ouvertes. J'allai à celle de Cahors. J'y trouvai la savante Isaure, qui, nouvelle Atalante, promettait sa main à celui qui pourrait la vaincre dans les sciences : Isaure était belle, aimable, charmante; je le lui dis en latin, en grec, en hébreu, en syriaque; je fus son époux.

Bien que les colléges à Cahors n'aient pas chacun quatre ou cinq cents écoliers, comme les colléges de plusieurs villes où il n'y a pas d'Université, et où il n'y a qu'un seul collége[50], les écoliers y étaient

cependant en fort grand nombre, et mes appointemens me suffirent d'abord; mais aussitôt que j'eus une petite famille ils ne me suffirent plus. J'errai de collége en collége [51] : je quittai Cahors. J'allai dans d'autres Universités, où j'errai encore de collége en collége. Enfin, je fus appelé ici, j'y vins et j'y suis encore.

D'après les promesses par lesquelles on m'avait attiré, je devais être grand maître fermier de la grande maîtrise des écoles [52]; et c'était à moi que les écoliers devaient payer les rétributions [53]. J'attends encore qu'on me donne cette ferme. Cependant mes enfans grandissent; ma femme est valétudinaire, ce qui est un accroissement de dépenses : ma santé commence aussi à s'affaiblir; et tandis que, suivant la médecine, il me conviendrait, comme à tous ceux qui cultivent les lettres, de me nourrir de perdrix ou de faisans, pour réparer la déperdition des esprits [54]; qu'il me faudrait par la même raison des vins muscats spiritueux, des vins grecs et latins [55], j'ai de la peine à me procurer du mouton, qui est la nourriture ordinaire des écoliers [56]; du petit vin de Saint-André-lez-Troyes [57], qui est le vin des artisans. Je vois avancer l'âge, et, derrière l'âge, la misère.

On ne veut pas se souvenir que depuis trente ans j'enseigne la jeunesse, que je travaille depuis plus de vingt ans à commenter Festus [58]; cet ouvrage est ma seule ressource : oui, messires, pour soutenir

ma vieillesse, je n'ai plus que la glose de Festus.

Patience encore si c'était là tout, mais, vous le savez, les autres glossateurs m'ont injurié, déchiré dans leurs commentaires; il faut qu'à mon tour je les injurie dans les miens, que je les déchire au bas de mes pages. Les marges des livres sont aujourd'hui nos champs de bataille [59].

Heureuse vie! n'est-ce pas? Eh bien! c'est celle de tous les savans, des plus grands savans.

Ah! je crois les voir; je les vois; les voilà qui s'avancent, qui viennent se plaindre aussi de leur sort; qui viennent vous dire que de même que l'homme n'a obtenu la vie qu'à la condition de la mort, ils n'ont, eux, obtenu la gloire, qu'à la condition du malheur.

Voilà d'abord les théologiens :

Le premier, ce vieillard cassé, plié en deux, ridé de douleur et de peines, c'est Gerson. Il nous fut légué tout brillant de jeunesse par le siècle dernier : à combien de reconnaissance et d'honneur ne devait-il pas s'attendre, après avoir si souvent défendu de sa voix, de sa plume, dans les conciles, dans le monde, son église et son roi? Il fut exilé par la faction de Bourgogne [60]; entendez de sa bouche le récit de cette longue persécution.

Celui qui le suit, c'est Thomas A Kempis. Il porte plusieurs livres de morale [61] sous son bras gauche, et sous son bras droit le premier des livres de morale, l'Imitation de Jésus-Christ; mais voyez

comme l'opinion, qui l'attribue à Gerson[62], s'efforce de le lui arracher.

J'ai connu, il y a longues années Jéhan Raulin; sa figure animée et gracieuse me rappelait le style de ses lettres, la douceur de son âme, la douce morale de sa théologie : au lieu d'admirateurs, d'amis, il n'a eu que des envieux, que des ennemis qui ont empoisonné sa vie[63]: il se plaint tout doucement. Il suit Thomas A Kempis.

Il est suivi de Biel, qui a commencé le troisième âge de la théologie scolastique[64], c'est-à-dire l'âge d'argent en même temps que l'âge d'or; car la théologie, maintenant parvenue au plus haut point où elle puisse s'élever, ne peut avoir que trois âges. Il a toujours eu à lutter contre les gothiques partisans de la scholastique des siècles passés, contre les vieux ou jeunes ergoteurs, les vieux ou jeunes questionnaires[65]. Aujourd'hui nous lui donnons raison; mais a-t-il été heureux? Il vous le demande.

Du haut des Pyrénées descend Raymond Sebonde, que la savante et philosophique Espagne consent à nous céder. Il s'achemine vers Paris, et déjà cette ville semble se détacher des rives de la Seine, s'avancer vers lui, impatiente d'entendre sa Théologie naturelle, sa nouvelle Théologie, où saint Augustin, saint Thomas font autorité d'abord par leurs bons raisonnemens, ensuite par leurs saints noms[66]; mais à son passage il est arrêté par la docte ville de Toulouse, tumultueuse d'admira-

tion et d'enthousiasme, qui veut irrésistiblement l'avoir pour maître, qui l'empêche de passer outre, qui le force de déférer à ses vœux, à sa volonté [67]. Voyez comme il est toujours impatient de continuer sa route; il ne le peut, il soupire, il gémit.

Celui qui le suit a la figure encore beaucoup plus triste; je n'en suis pas surpris, c'est Clavasius, dont la savante somme ne laisse indécis, dans aucun des divers états, le plus léger cas de conscience [68]. Il n'eut à la cour du pape qu'une faveur passagère; le reste de sa vie il a vécu dans la disgrace [69]. Oserait-on lui dire qu'il est heureux?

Voilà les philosophes :

Ils viennent ainsi que les autres savans, suivant le rang qu'assigne à chaque science la Marguerite philosophique ou Encyclopédie abrégée des connaissances humaines [70]. Ils devraient, d'après le beau nom qu'ils portent, être heureux; ils vont vous faire connaître leur sort : Nous sommes, vous disent-ils, au moins la moitié terministes [71], et vous savez que le roi défend qu'il y en ait. Vous savez comment il nous parle et nous menace dans son édit du premier mars 1473 : oui, certes, il est moins irrité contre les Anglais, même contre le comte d'Armagnac ou le duc de Bourgogne; ce qui cependant ne nous empêche pas de décliner hautement le nom de notre parti, lorsque l'occasion s'en présente; ce qui n'empêche pas non plus que nos livres, nos écrits, nos discours, les livres, les

écrits, les discours de nos adversaires mettent le feu dans toutes les Universités[72], dans tous les colléges, et que les réalistes[73] et les terministes s'y assomment avec autant de fureur que les nominaux et les réaux du dernier siècle[74]; mais avec cette différence, que le langage de ceux-ci était si inintelligible qu'Aristote lui-même, sur la doctrine duquel ils disputaient[75], ne les aurait pas compris; au lieu qu'aujourd'hui, si vous rencontrez deux nombreuses troupes de réalistes et de terministes qui se sont pris aux cheveux, soyez sûrs d'avance qu'avant tout, de part et d'autre, la question a été clairement posée.

Les philosophes scholastiques, vous en conviendrez, ne sont pas heureux : on ne peut guère l'être au milieu des tonnerres et des tempêtes; mais ceux qui respirent continuellement la douce atmosphère de la philosophie platonicienne, ne le sont pas davantage. Interrogez Marsile Fiscin[76], interrogez Hermolaus Barbarus[77]; et quant au jeune Pic de la Mirandole, interrogez-le aussi; ah! pourriez-vous, qui pourrait ne pas savoir que, succombant sous le poids des livres et des études[78], il a donné au monde attendri le spectacle de la plus illustre victime de notre malheureux état!

Voilà les physiciens :

Ils oublient qu'ils sont poursuivis par la détresse et par les sergens; ils vous disent que leur grande, leur continuelle inquiétude, leur grand, leur con-

tinuel tourment est que les physiciens des siècles futurs s'emparent, sans rien dire, de leurs insignes découvertes, qu'ils volent audacieusement leurs théories sur la tendance de la matière vers la forme, sur les appétits de la forme[79], leurs théories sur le plein, sur le vide[80], leurs théories sur les vertus occultes[81].

Voilà les naturalistes :

Ils protestent aussi contre la postérité, si elle attribue à d'autres qu'à eux les vastes systèmes, les majestueuses classifications qui font dériver des quatre élémens simples, la terre, l'eau, l'air, le feu, les quatre élémens composés, les pierres, les métaux, les herbes, les animaux, et qui rangent les diverses classes des êtres formés des quatre élémens composés, suivant leur affinité avec l'un des quatre élémens simples[82] : mais sont-ils sûrs que la postérité sera impartiale, juste, même qu'elle sera instruite ; sont-ils heureux ?

Cuba, qui dans son Jardin de santé a donné plus de six cents chapitres, ornés de planches[83], a été en même temps physicien et naturaliste : il a toujours représenté le dénuement, le malheur des uns et des autres.

Voilà les mathématiciens, les astronomes :

Ils se donnent la main, et c'est moins en signe de l'étroite liaison de leurs sciences, qu'en signe de leur malheur commun.

Le peuple, ils en conviennent devant vous, a

laissé assez tranquillement Regiomontanus [84], et le grand Faber [85], étendre les espaces de la géométrie au-delà du point où les avait laissés le siècle dernier.

Mais, convenez-en aussi, le peuple en veut à leur nouvelle science: de l'algèbre, introduite en Europe par Léonard de Pise [86], Lucas de Borgo [87]: on a beau lui dire que la langue algébrique n'est que la langue des étiquettes; on a beau lui dire que la langue qu'il parle lui-même, en exprimant les besoins les plus usuels, n'est souvent aussi qu'une langue d'étiquettes, le peuple n'en reste pas moins peuple, surtout quand il a, au milieu de lui, de vieux clercs, de vieux magistrats qui l'inspirent [88].

Messires, je vais faire ici une petite digression. Mon ami Jéhan des Sablons, qui, selon droit, a pris le nom de *Johannes de Arena*, possède une petite propriété au village des Sablons. Une des belles nuits de cet automne qu'il était à observer le ciel, le plus haut de ses quatre murs de clôture croula dans une vigne contiguë. L'huissier à qui elle appartenait lui donne assignation sur assignation, lui fait acte sur acte, prend défaut sur défaut, avant que Jéhan des Sablons pût se défendre, avant qu'il eût terminé ses observations et ses calculs. En me racontant ses malheurs, il me dit que le juge n'avait pas voulu tenir compte de son état d'astronome, dont les travaux, dans certains périodes, ne peuvent être interrompus; et, ajouta-t-il, j'en

ai été irrité au point que je m'étais d'abord décidé à laisser aller en Champagne le soleil et la lune comme ils voudraient ; mais, réflexions faites, je vis que de nos jours l'astronomie était si répandue par toute l'Europe, particulièrement par toute la France, qu'autant valait continuer à faire mes almanachs de Troyes[8] : qu'un autre sûrement ne manquerait pas de faire. Eh bien ! croirez-vous, est-il à croire que celui de cette année, où se trouvent les oppositions, les conjonctions, les éclipses aux différens jours et heures, pour toute les villes savantes, avec les diverses figures de la lune, ombrées et illuminées suivant les diverses phases[90], m'a donné à peine de quoi payer l'huissier, les maçons et la pierre ?

Et toutefois, continua-t-il avec la plus vive douleur, que sont mes malheurs en comparaison de ceux du cardinal Cusa, qui avait, pour ainsi dire, corrigé le ciel du siècle dernier et des précédens siècles, qui avait refait les Tables alfonsines, si révérées de nos pères ? A la vérité il se laissa ensuite un moment séduire par l'antique système de Pythagore[91] : on lui a fait aussi cruellement expier son erreur que s'il avait occasionné une perturbation dans les astres, que si depuis le soleil en avait moins tourné, que si la terre en avait tourné davantage.

Mais que sont mes malheurs, continua mon ami Jéhan des Sablons, en comparaison de ceux de George Purbach, qui a tant crié contre le cardinal

Cusa, et qui, à son tour, a rencontré des savans qui ont tant crié contre lui[92] ?

En comparaison de ceux de Regiomontanus, qui a assujéti les comètes aux observations astronomiques, qui a donné les meilleures éphémérides, qui a fait de savantes prédictions toujours vérifiées par l'évènement, qui cependant n'a point prédit sa fin tragique[93] ?

En comparaison de ceux de Walter, qui a prouvé que les astres que notre vue nous montre au-dessus de l'horizon, à leur lever et à leur coucher, sont réellement au-dessous[94] ? A-t-il, ou n'a-t-il pas été en butte à ces terribles gens, à ces terribles yeux, qui ne veulent voir, qui veulent qu'on ne voie les astres que comme on les a toujours vus ?

Messires, tous ces malheureux savans sont là : voyez-les, entendez-les.

Voyez, entendez aussi les gens de lettres.

Voilà les poètes :

Ce sont les poètes grecs, Merula[95], les deux Strozza[96], les deux Philelphes[97] : Ah ! tant de génie, tant de gloire peuvent-ils s'unir à tant d'infortune, à tant de misère !

Ce sont les poètes latins, ce Mapheus Vegius qui, après quinze cents ans de silence en Orient et en Occident, a fait entendre la voix de Virgile, a complété en vers antiques l'antique Énéide, y a ajouté le treizième livre[98], aussi semblable au douzième, que le douzième l'est au premier, cet Andrelinus

dont les nouvelles églogues[99] semblent aussi avoir eu les suffrages de Mecène avant les nôtres, cet Ugolinus, qui a célébré les victoires de Charlemagne[100], ce Ravisius Textor, que son notaire appelle Jehan Tixier de Ravisi, qui a fait le beau dialogue latin du Pèlerin et de la Mort[101], ce Collatius, qui a si long-temps chanté les malheurs de Jérusalem[102]; qui maintenant chante, ou, si vous voulez, pleure les siens.

Ce sont les poètes français. Ils se plaignent plus que les autres poètes; ah! véritablement ils sont aujourd'hui en concurrence non seulement avec les procureurs[103], mais avec les huissiers[104], non-seulement avec les nobles[105], mais avec les princes[106]. Plaignez-les, plaignez surtout Martin Franc[107]: son Champion des dames ne peut se défendre contre les critiques: plaignez Villon[108]; dans son Testament[109], il n'y a pas un seul vers légué à la postérité: Plaignez Martial, non de Rome, mais d'Auvergne[110]; ses Arrêts d'amour[111] seront cassés par les gens de bon sens; ses Vigiles[112] feront dormir les gens de bon goût. Plaignez-les même plus qu'ils le veulent; ils sont plus à plaindre qu'ils le croient.

Plaignez aussi les traducteurs qui ont osé mettre en nouvelles rimes batelées, fraternisées, rétrogrades, enchaînées, couronnées[113], enfin en vers français les auteurs latins et même grecs, qui ont osé faire parler Virgile et même Homère[114] comme des baillis, des sénéchaux, ou du moins comme de pauvres troubadours.

Voilà les orateurs :

En tête sont les orateurs sacrés, au milieu desquels vous distinguez le cordelier Maillard [115], le cordelier Menot [116]; ils ont déclamé contre le scandale des mœurs, maintenant ils déclament contre leur malheur contre lequel ils peuvent encore moins. Leurs sermons écrits en français ont été traduits en latin [117]; ils sont dépouillés de leur style, ils enragent.

Au milieu des orateurs profanes, s'élève Jéhan Lorfèvre, qui défendit si éloquemment un prince malheureux [118]; il n'a guère eu que de la gloire.

Du moins, vous en conviendrez, messires, ceux qui tiennent entre leurs mains la vie future du monde actuel devraient être fêtés, choyés, honorés, heureux : ceux qui ont consumé leur temps, leur santé, leur fortune à chercher la vérité, et, comme on dit, à la tirer du fond du puits, où l'eau est si souvent troublée par l'esprit de parti, devraient du moins en recevoir la récompense; ils ne l'ont pas reçue; ils viennent se plaindre.

Voilà les historiens :

Paul Émile a été appelé du pays de Tite-Live : on lui a commandé une grande histoire de France en latin; il vous le dit, on l'a fait chanoine, et c'est tout [119].

Robert Gaguin, qu'on croirait pour ainsi dire né dans le même pays, pour ainsi dire allaité par la même nourrice que Salluste, quand on lit son his-

toire latine de la monarchie[120], n'ose vous avouer qu'on ne la connaît guère dans les salles du beau monde, et qu'on la découpe en versions[121], dans les colléges.

Les historiens de la France qui ont écrit en français ne marchent, comme de raison, qu'après les historiens de la France qui ont écrit en latin.

Vous reconnaissez d'abord les deux Chartiers[122], Jéhan et Alain; je conviens qu'Alain a été baisé par la dauphine; mais remarquez, messires, le malheur des savans, il était, dit-on, le plus vieux, et, dit-on, il dormait[123], et, ajoute-t-on, il ne s'éveilla pas.

Bien des personnes prétendent, et pour moi je n'ai pas eu de peine à le croire, que le prolixe Monstrelet [124] a toujours été fort content de lui, soit en se lisant, soit en s'entendant lire; certes, c'est un triste bonheur.

C'est sans doute celui de l'anonyme ou moine de Saint-Denis, qui, trahissant les devoirs de son état et de sa robe, a refusé de continuer en latin [125] les continuateurs latins de la Chronique latine de Nangis.

Celui de Juvénal des Ursins[126], qui, oubliant aussi qu'il était clerc, puisqu'il était archevêque, a écrit en français l'histoire de Charles VI.

Celui de Mathieu Coucy, bourgeois de Péronne [127], et celui de Le Bouvier, surnommé Berry, héraut d'armes [128], qui se préféreraient à

Hérodote ou à Thucydide, s'ils en connaissaient le nom.

Celui de Nicole Gilles, clerc, secrétaire du roi, notaire qui a grossoyé l'histoire [129] comme un inventaire de production judiciaire.

Celui de Jehan de Troyes, qui, dans sa Chronique de Louis XI, a parlé de finance, de commerce, de fabriques, d'agriculture [130], et d'autres telles matières aussi peu nobles, aussi indignes de l'histoire que dignes de son état, de son éducation et de ses mœurs de greffier [131].

Voilà les philologues :

Voilà, s'est écrié *Magister Fulvus*, avec un plus grand éclat de voix, les hommes les plus malheureux, les hommes qui méritèrent d'être les plus heureux, les hommes les plus grands parmi les plus grands, les géans littéraires. Voilà les Annius [132]; voilà les Urceus-Codrus [133]; voilà les Ange-Politien [134]; voilà les Béroalde [135]; voilà les Brant [136]; voilà les Alexandre [137]; voilà ces hommes que les cités, orgueilleuses de leur naissance, se disputeront dans la suite des siècles. Leur érudition vaste et profonde est comme une mer sans fond et sans rives. Ils évalueraient toutes les finances du trésorier Ruzé [138] en sexterces, en drachmes, en dariques; et, ô honte de notre siècle, ils ne pourraient quelquefois faire sonner ensemble deux petits tournois dans leur bourse.

Voilà les lexicographes :

Ils sont menés par Ambroise Calepin, qui vient lentement, courbé sous le poids de son dictionnaire, dont chaque article lui a suscité une et souvent plus d'une dispute [139].

Voilà les grammairiens :

Ah ! messires, ils sont bien dignes par leur malheur de fermer la marche des hommes les plus malheureux. Au milieu de leur immense foule j'aperçois les Valla [140], les Niger [141], les Sulpicius [142], les Perotus [143], qui ont nettoyé la langue latine de la rouille des siècles passés. J'aperçois ces illustres Grecs, les Tipherne [144], les Hermonius [145], les Lascaris [146], les Chrisoloras [147], les Capnion [148], les Andronicus [149], les Dalmata [150], que les rois et les républiques ont, à l'envi, attiré dans leurs états [151]; la plupart n'ont obtenu que des honneurs, que des promesses. Dans notre siècle ingrat, les savans ont beau fuir de Constantinople, ils trouvent partout des Turcs.

Et pour preuve, messires, je vous défierai de me nommer la science, le genre de littérature grecque ou latine auxquelles soient attachés des principautés, des duchés, des marquisats, des comtés, des vicomtés, même des baronies; il est vrai que les savans en droit sont nommés dans leurs diplômes comtes ès-lois [152] : mais c'est un titre si généralement ignoré, qu'il n'est pas même connu de leurs valets ou de leurs servantes.

Si vous me dites que le grec aujourd'hui mène à tout, je vous répondrai que lorsque nos grands érudits de cour sont devenus dignitaires, archevêques, cardinaux, ils ne se souviennent guère d'avoir été des nôtres. Nous leur crions inutilement : kirie! kirie! messire! monseigneur! eleison! eleison! ayez pitié de notre sort, de notre misère! voyez nos souliers, nos chausses! Ils sont sourds, ils détournent la vue, ils passent.

Toutefois, quoiqu'au temps actuel un homme puisse impunément être savant, même très savant, sans avoir à craindre, comme au temps de mon jeune âge, de passer pour l'antechrist[153], il n'en est pas moins vrai que les lettres ont toujours besoin d'aide, de soutien et de protecteurs. Elles ont tant d'ennemis, il y a tant de hiboux, tant de chats-huants, qui ne peuvent supporter la lumière! En tous lieux on attaque notre pauvre latin, notre pauvre grec : on leur reproche de faire tomber dans le mépris la langue française. Mais serait-ce donc un grand mal? ou plutôt ne serait-ce pas un grand bien? N'importe, ce ne sera pas aujourd'hui, ni même demain; croyez-m'en, j'ai mes raisons pour parler ainsi. Dernièrement, au passage du gouverneur[154] de Champagne, tout le monde s'empressa de lui faire une réception honorable : deux de mes confrères le haranguèrent, l'un en latin, l'autre en grec; à quelques pas de là un bourgeois, sous le travestissement d'une grande licorne[155], alla lui débiter un discours français, fort

long et fort plat; tous les regards, toute l'attention du public, tous les complimens, tous les remercîmens du gouverneur furent pour la licorne.

Je serai cependant de bonne foi : je conviendrai que, malgré la haine et la malveillance, aujourd'hui l'étude du grec et du latin devient de plus en plus générale : on écrit en grec toutes les oraisons, tous les discours d'apparat [156]; en latin, tous les livres de science, toutes les histoires du haut style [157]; ce qui n'empêche pas, si l'on veut, que la langue française puisse être employée aux mémoires, aux mémoriaux, aux relations des voyages, aux contes, aux almanachs, à la petite littérature [158]. L'or brille sur la tête des rois; l'argent pare les buffets des riches, et toutefois, dans les arts, dans les divers usages de la vie, le cuivre est souvent, le plus souvent utile.

Il y a plus; il est possible que dans la suite des siècles ce cuivre s'argente et même se dore : il est possible que la langue française s'enrichisse d'expressions, de tournures de la langue latine et même de la langue grecque [159]; car tous les jours les rayons des lumières se multiplient, s'allongent, deviennent plus brillans, et bientôt il sera difficile à la chambre des comptes de se procurer un relieur tel que l'exigent ses statuts, qui ne sache ni lire ni écrire [160].

Eh! qui a opéré cette universelle expansion de connaissances, cette universelle révolution? C'est l'imprimerie.

Salut, trois fois salut à ceux qui ont inventé le moyen de montrer à l'œil les sons; salut, trois fois salut aux inventeurs des lettres.

Mais cent fois, mille fois salut à ceux qui ont inventé le moyen de graver les lettres, de les teindre, d'en tirer des empreintes [161], qui ont fait les premiers pas pour découvrir l'imprimerie.

Mais cent fois, mille fois salut à ceux qui ont fait les derniers.

Noble Guttemberg, le plus noble de votre noble race, qui avez inventé les caractères mobiles [162].

Clerc Schœffer, le plus grand clerc de tous les clercs, qui avez jeté les caractères en fonte [163].

Les âges vous nommeront les bienfaiteurs de la raison : par l'imprimerie, la raison des hommes de génie va devenir la raison des nations, la raison des siècles : par l'imprimerie, les deux plus belles langues que, dans sa plus haute perfection, la raison ait parlées vont devenir générales. Des flottes chargées d'œuvres d'Homère, de Platon, d'Aristote, de Virgile, de Tite-Live, de Cicéron, vont aborder dans le nouveau monde, où peut-être on n'entendra bientôt que les harmonieuses ou tendres syllabes qui ont passé par la bouche d'Agamemnon, d'Iphigénie, de César, de Lucrèce.

Et dans l'ancien monde, l'imprimerie multipliant aussi à l'infini les syntaxes et les méthodes, va faire déborder hors des colléges le latin et le grec, qui vont peut-être gagner même les comptoirs, même

les châteaux. Encore quelque temps, les gens polis ne consentiront plus à écrire que dans ces deux langues. Cependant mes amis et plusieurs même de ceux qui sont ici, voudraient que je suivisse l'exemple de quelques-uns de nos plus pauvres et de nos plus malheureux savans; que je renonçasse aux deux seules langues dans lesquelles on peut parler à la postérité, que j'écrivisse dans la langue vulgaire, dans la langue des nourrices, dans la langue française : ah! plutôt souffrir les dernières privations, les derniers besoins, les derniers malheurs, plutôt mourir de faim ou de froid, comme ceux qui nous ont précédés, comme ceux qui doivent nous suivre.

L'ARTISTE.

Histoire XXI.

Le peintre de la ville n'est pas très grand; mais il n'est pas très petit; il n'est pas très jeune, mais il n'est pas très vieux; il est d'une taille raisonnable et d'un bon âge; il a une belle figure qui ne lui coûte pas un sou; et ce soir il portait un habit qui paraissait ne lui avoir coûté guère plus. Quelques autres personnes d'un état analogue au sien, qui étaient venues l'assister, n'avaient de guère

meilleurs habits. L'assemblée était, en général, assez disposée à lui donner et à leur donner gain de cause. Elle y a été encore plus disposée quand il a eu fini de parler. On l'a écouté tout le temps avec bienveillance, ou ce qui, dans cette occasion revenait au même, avec un profond et continuel silence.

Il s'est exprimé en ces termes :

Messires, on ne dit pas : gueux comme un chanoine, gueux comme un seigneur, gueux comme un avocat, gueux comme un financier, gueux comme un laboureur, gueux comme un artisan, gueux comme un marchand. Non, on ne le dit pas; mais sans cesse on dit et on entend dire : gueux comme un peintre. Notre pauvreté, notre misère, notre malheur sont passés en proverbe.

Vous savez tous ici que je suis peintre; vous allez savoir pourquoi et comment je le suis.

Le greffier de la justice de Rheims était mon père; il ne prenait pas plus que ce qui lui était dû ; et il gagnait cependant beaucoup. Mon frère aîné avait naturellement le goût du greffe; moi, j'en avais une aversion qu'il cultivait avec soin. Après la mort de mon père, je m'appliquai uniquement à peindre. Mon frère disait de moi ce qu'à peine aujourd'hui je mériterais qu'il dît, que je faisais descendre sur la toile de mes tableaux les saints et les anges du ciel. Il me vanta tant et tant, qu'il acheva de m'enflammer; je résolus d'aller en Italie. Pour un si

long voyage, il me fallait de l'argent; il m'en fallait beaucoup : je réglai mes droits avec mon frère qui me compta en or tout ce qui me revenait, m'embrassa et me ferma aux talons la porte du greffe.

Je pris mon chemin par Lyon; j'y fus arrêté par un peintre italien avec lequel j'avais fait connaissance : *Mio caro figlio*, me dit-il, vous allez en Italie, c'est aujourd'hui inutile; Charles VIII a attiré en France assez de bons peintres italiens. Il m'amena dans son atelier où je trouvai sa famille et ses élèves; il me fit peindre, il me blâma, me loua, m'enchanta, me débarrassa de tout mon or. Nos conventions furent simples; il s'engageait à m'enseigner à peindre comme lui, c'est-à-dire, comme les peintres italiens.

Mon application, mon travail ne pouvaient être plus grands; mes progrès furent proportionnés; mon genre devenait de plus en plus italien; mon maître ne m'appelait plus Antoine, mais bien Antonio.

Antonio, me disait-il, tenez pour certain qu'il n'y a de peinture que depuis le commencement de notre siècle, depuis l'usage des couleurs à l'huile, qui fondent, unissent les teintes, qui en font une espèce de glace magique où les personnages se meuvent, agissent : non que je prétende que l'art ne puisse exister sans ce moyen; mais le hasard a voulu que l'un nous vînt en même temps que l'autre : car voyez les peintures du dernier siècle, qui

encroûtent si ignominieusement les vieilles murailles; voyez les tableaux de ce temps pour ainsi dire divisés en compartimens comme des panneaux de vitre [3]. Mon ami, nos anciens peintres ignoraient l'unité de ces grandes compositions, où, sans être confondus, tous les objets sont en rapport [4]; ils ignoraient l'art de la perspective [5]; ils ne se doutaient pas du clair-obscur [6]; ils ne connaissaient pas le coloris: enfin, si l'on excepte un peu de dessin, que quelques-uns, en assez petit nombre, savaient, ils ne savaient rien. Antonio, les peintres actuels n'ignorent plus ces belles parties de l'art; ils ont étudié la géométrie, l'optique, l'anatomie [7]; ils ont étudié l'antique [8], cette merveilleuse et intarissable source des beautés qu'ils ont fait passer dans l'école moderne.

Que si vous voulez, mon cher Antonio, vous illustrer dans votre état, étudiez les tableaux flamands; notamment ceux du maréchal d'Anvers [9]; mais surtout étudiez les nôtres, qui ont été apportés en France, ceux des Bellins [10], de Verrochio [11], de Montagna [12], du Pérousin [13], surtout ceux de Léonard de Vinci, ce demi-dieu ou plutôt ce dieu de la peinture, dont les premiers essais ont fait tomber le pinceau des mains de son maître [14]; je vous préviens cependant que tous mes conseils vous seront inutiles, si vous ne vous défendez du goût français; il est à bien des égards celui du dernier siècle, et je crains bien qu'en votre pays et le pays

des beaux arts, je veux dire entre la France et l'Italie, les Alpes soient toujours également hautes.

Mais, mon cher maître, lui disais-je en toute humilité, il me semble pourtant que nous avons aussi des gens de mérite. Notre roi René, comte de Provence[15], notre Bourdichon[16], notre Jéhan de Paris, qu'on nomme quelquefois Apelles[17], sont, ce me semble, bien Français. Alors mon maître se mettait en fureur, m'injuriait, m'appelait cent fois Antoine, et je ne parvenais à faire la paix avec lui qu'en reconnaissant la supériorité de la peinture italienne, qu'en me rendant traître envers la France; aujourd'hui je courrais plutôt au martyre.

Messires, ce qui va maintenant vous étonner, c'est que ce peintre italien était Normand, du pays de Caux. Des Cauchois et des Cauchoises vinrent le voir avec le costume et la coiffure de leur pays, et l'appelèrent mon cousin. Il ne se déconcerta pas : mes amis, nous dit-il, la Normandie touche au Vexin, qui touche à l'Ile-de-France, qui touche à la Champagne, qui touche à la Lorraine, qui touche à la Suisse, qui touche à l'Italie; dans ce monde il faut voir les choses comme elles sont.

Peu de temps après il partit. Quelques instans avant de se mettre en route, il me prit à part et me dit : Antonio, des affaires qui exigent ailleurs impérieusement ma présence, me forcent à déloger cette nuit; je n'ai pas le temps d'arrêter mes comptes avec tout le monde; mais je laisse dans mes ateliers

les tableaux les plus grands qui ont des valeurs inestimables. Quant à vous, ajouta-t-il, vous pouvez maintenant voler de vos propres ailes; prenez votre essor vers Paris, dites-vous hardiment Italien, et n'ayez pas de cousins cauchois.

Messires, ne blâmez pas légèrement les gens de l'état le plus malheureux : aujourd'hui on méconnaît en France les merveilles de l'art, quand elles appartiennent au pinceau français [18]; on nous force à mentir.

Je vous l'avoue ici franchement : à Paris je mentis à mon tour; mais n'ayant pas le front normand, je ne pus jamais passer pour peindre italien. Bientôt je me bornai à dire que je faisais des tableaux façon d'Italie.

Dans les premiers jours de mon arrivée à Paris, un peintre voulut m'amener à une audience de la cour des aides. Je refusai d'abord; enfin je cédai, et j'en fus bien aise, j'y entendis honorer dignement la peinture. Les avocats dirent et la cour jugea que les peintres étaient francs et nobles, exempts de taxes et de subsides [19].

Mais le lendemain étant allé présenter mes respects au valet de chambre peintre du Roi [20], et lui faire compliment sur le beau portrait du Dauphin que j'avais vu peint sur le tabernacle de l'église de Chartres [21], et qu'on lui attribuait, il m'apprit que ses appointemens étaient fort inexactement payés, qu'il dépensait en frais de représentation, en domes-

tiques et en chevaux, autant et plus qu'il gagnait; il m'invita cependant, mais il me donna un dîner de peintre, et non un dîner de valet de chambre.

J'attendis long-temps de l'ouvrage; enfin j'en eus. Il ne s'agit à Paris que d'avoir un nom : je me le fis assez heureusement par deux tableaux.

L'un représentait une cérémonie que j'avais souvent vue à Rheims, le serment des évêques, des abbés et des abbesses à l'archevêque [22].

L'autre, les indulgences de Montrouge, accordées pour l'achat des livres [23]. On y voyait dans un site frais et bocager la jolie petite église de Montrouge près Paris, toute remplie de savans, de gens de lettres, qui venaient porter leur petite pièce d'argent ou d'or au tronc destiné à l'expansion des sciences et des connaissances.

Aussitôt et presque en même temps, on me proposa de m'employer dans les divers genres de peinture.

Je trouvai au-dessous de moi le travail des pavés de mosaïque encadrés de bordures de marbre blanc [24] : quoi qu'on fasse, les couleurs de ce genre de peinture seront toujours crues et dures.

Les couleurs sur émail sont assurément bien fondues : toutefois je ne voulus pas de ce genre de peinture, qu'on met aujourd'hui sur les ustensiles, sur la vaisselle [25].

Il me tardait de m'exercer dans la noble peinture sur verre, qui, au siècle dernier, n'était qu'une

grossière enluminure, qui de nos jours est devenue d'un si bon dessin, d'un si bon goût, surtout d'une si grande solidité par les progrès de l'alchimie et par les nouvelles méthodes de cuisson. Je peignis une grande galerie; mon associé n'avait pas pris plus de peine que moi; cependant une belle nuit, lorsque nous en fûmes à la dernière vitre, il emporta tout l'argent; il était donc du pays de Caux? non, il était de la Normandie du midi, de l'Armagnac ou de l'Astarat. Le plaisant de l'affaire, le plaisant pour les autres s'entend, c'est qu'on me força de terminer à mes frais cette dernière vitre, qu'on avait malheureusement payée d'avance.

Je répugnai à peindre des figures de cartes à jouer[26].

Ma répugnance ne fut pas moins grande à peindre les personnages des coffres-tables[27] des divers jeux.

Je ne voulus pas entendre parler de peindre les prétoires, les auditoires[28]. Je répondis que c'était bon pour les valets peintres[29].

Je voulus encore moins entendre parler de peindre les grands écussons des villes sur leurs piloris[30].

Il me sembla aussi que c'était m'associer aux exécuteurs de la justice que de peindre le tableau des hommes condamnés au supplice en effigie: je refusai. Inutilement on me dit, dans cette occasion, qu'il s'agissait d'un prince, que j'aurais vingt sous

par tableau ou drapelet[31], que le roi était fort irrité, qu'il faudrait un grand nombre de drapelets.

Le tableau du crucifix placé au milieu de la grand'chambre du parlement, est fait ou renouvelé avec les amendes payées par les huissiers[32]. On m'avait promis que j'en serais chargé, on en chargea un autre, et à mon grand regret; car quelque longue que puisse être la vie d'un peintre, il est bien rare qu'il puisse dire de quelle couleur est l'argent des huissiers.

Maître Antoine, me dit un vieux seigneur, les vertus sont depuis long-temps dans notre famille; on ne peut en douter lorsque l'on connaît la clef symbolique des couleurs du blason :

Le blanc signifie l'innocence;

Le noir, l'humilité;

Le gris, l'espérance;

Le jaune, la patience;

Le bleu, la loyauté.

On voit toutes ces couleurs dans notre blason ou dans celui de nos alliances, et l'on n'y voit pas

Le vert qui signifie la joie immodérée;

Le rouge qui signifie l'orgueil;

Le violet qui signifie la déloyauté[33].

On n'y voit aucune couleur de vice. Je vous paierai bien, si vous me ravivez les couleurs de mes écussons, de manière qu'on puisse au premier coup-d'œil voir tout ce que valaient mes aïeux : Monseigneur, lui répondis-je, volontiers je peindrai leurs

faits d'armes, les batailles qu'ils ont gagnées; c'est à un teinturier à raviver leurs vertus.

Maintenant, voici ce que je répondis à un autre seigneur qui me proposait de dessiner sur papier, pour être mis derrière un rideau avec anneaux et tringle, une belle demoiselle habillée comme Eve[34] : Monseigneur, adressez-vous aux peintres flamands[35]. Je suis peintre champenois, fils de la greffière de Rheims, la plus chaste greffière de France.

Comme fils de cette chaste greffière, je refusai aussi à ce même seigneur de peindre, au fond d'une coupe à boire, une Madeleine pécheresse, à moitié nue[36] : adressez-vous, lui dis-je encore, aux peintres flamands.

Je lui refusai aussi de peindre une petite Bible à miniatures, dans le genre des grandes Bibles-historiaux[37] : Monseigneur, adressez-vous aux peintres flamands.

Il faut maintenant que vous sachiez, messires, qu'au temps passé la peinture, s'exerçant le plus souvent sur les murailles ou sur le verre des fenêtres, était moins licencieuse, au lieu que s'exerçant aujourd'hui sur les feuillets de vélin[38], elle cache dans l'ombre des livres ses impudiques images, qui souillent la pensée, portent dans le monde tant de troubles, et en ôtent tant de sécurité, de paix, de bonheur. Nous avons passé le siècle dernier en habileté; nous l'avons passé en licence; l'Europe, à cet égard, a passé les autres parties du monde, la

Flandre, les autres parties de l'Europe; et la ville de Bruges, les autres villes de la Flandre[9]. C'est de là que sont venus ces nombreux scandales de notre art, auxquels je n'ai jamais participé. Voulez-vous maintenant me dire qu'à aucune époque on n'a employé l'or avec autant de délicatesse, de légèreté? voulez-vous me dire que dans les mains des peintres de Bruges il rayonne, il pétille? que leurs couleurs, si elles ne sont pas plus belles, sont aussi belles que celles de la nature? que leurs carnations disputent de fraîcheur au teint des jeunes personnes, que, de même que dans leurs arabesques, leurs encadremens, on croit entendre chanter les cigales, voir voler les abeilles, les papillons, on croit aussi y voir mûrir les groseilles, les fraises, et y respirer le parfum des fleurs? Voulez-vous me dire encore que lorsque ces bordures représentent des dentelles d'or ou d'argent, des rubans, des franges de satin ou de velours, jamais la dentelle, le ruban, le satin, le velours n'ont été aussi artistement tissus que par le pinceau[10]? je vous répondrai que c'est là ce que disent les hommes de l'art ou les hommes dignes de l'être.

Toutefois, comme dans ce temps les jeunes peintres tiraient leur plus clair revenu des miniatures sur vélin, je me décidais à ce genre de travail, quand je n'avais à peindre ni sur toile ni sur bois; mais toujours tous mes personnages furent convenablement posés et drapés. Dans notre état comme

dans tous les états, le chemin de l'honnête homme est le plus glorieux, le plus court, le plus sûr chemin.

Depuis quelque temps je ne peignais que de petites figures d'un pouce, d'un demi-pouce; voilà qu'un matin on vient me donner à peindre des figures de cinq, six pieds, vêtues d'habits découpés à bandes de couleur tranchante; vous vous doutez que c'étaient des tableaux de gend'armes[41] : bientôt on m'en donna de six, huit pieds, vous vous doutez que c'était des saints d'étendards de vaisseau[42], et vous ne vous trompez pas non plus : bientôt on m'en donna de plus grands encore; dans une ville voisine, l'on m'avait appelé avec des artistes de divers genres pour décorer les mystères d'une entrée solennelle.

Là je rencontrai un jeune sculpteur qui devait être dans la suite mon beau-frère; mais nous ne nous en doutions guère ni l'un ni l'autre; car nos relations ne furent pas d'abord très amicales.

Il y a la basse peinture; il y a aussi la basse sculpture, la sculpture en cire coloriée [43]; il y en a une plus basse, la sculpture en figures de cuir bouilli et doré [44]; une plus basse, la sculpture en poterie, en figures de terre cuite vernie [45]. Ses oncles étaient sculpteurs en ces trois genres; son père, sculpteur en bois, n'était traité dans les comptes publics que de menuisier, de hucher [46], et lui-même ne l'était souvent que de maçon [47], bien qu'il fût sculpteur

en pierre et en marbre. Du reste, ces dénominations, j'en conviens, sont comme le grossier alliage des anciennes locutions que l'usage a entraînées dans notre langue, aujourd'hui si polie : mais il n'y avait pas là, ce me semble, de quoi le rendre fier, ainsi qu'il l'était en toute circonstance et à tout propos. Il modelait en relief la représentation de saint Louis, qui tenait un lys chargé de fleurs dont chacune avait dans son calice un petit roi, descendu de lui, portant le sceptre, la couronne avec son nom au-dessus [48] : je peignais la perspective d'une forêt; elle devait servir de fonds. Nous nous étions rapprochés pour raccorder notre travail, où naturellement il ne devait pas être question des plus ou moins grands progrès qu'avaient faits en France la peinture et la sculpture : toutefois il lui plut d'entamer de prime-abord avec moi cette controverse; je ne sais à quelle occasion et à quel propos il me dit que les peintres italiens étaient supérieurs aux peintres français, mais que la gloire de notre patrie était sauvée par la supériorité des sculpteurs français sur les sculpteurs italiens. Je lui prouvai le contraire, du moins pour la peinture française, dont je lui parlai comme j'aurais dû parler à mon maître : et, quant à la sculpture française, je lui en parlai comme mon maître m'en parlait; je vis avec plaisir que le jeune sculpteur défendait vigoureusement notre sculpture : Ah! lui disais-je, allez à Florence, voir le David de Verro-

chio[49]. Ah! me répondait-il, allez à Dijon, voir le tombeau de Philippe-le-Hardi [50], et n'en revenez pas sans avoir vu la belle croix de pierre de la maison du Saint-Esprit [51]. — Allez à Padoue, voir la statue équestre du Donato [52].—Allez à Nantes, voir le tombeau de François II, duc de Bretagne [53]. — Allez à Faïence, voir le saint Savin du Benedetto [54]. — Allez à l'église de Loches, voir la magnifique statue d'Agnès Sorel; allez à Corbeil [55], voir le mausolée de Régnault, dont l'effigie de marbre est couverte de vers [56]; à Paris, celui d'Yves, dont l'effigie, aussi de marbre et couverte aussi de vers [57], est au-dessus d'une représentation de tombeau où il ressuscite, tout rayonnant de jeunesse et d'immortalité; allez à Saint-Denis; allez dans les autres églises de France, voir les tombeaux des princes et des seigneurs; car si les grands ne vivent que pour la peinture, ils meurent pour la sculpture. Du reste, ajouta-t-il, ce serait tant pis pour vous si vous ne saviez que nos bas-reliefs d'Amboise [58] égalent les plus belles sculptures de l'Europe; et je vous plaindrais si vous me contestiez que nos arabesques, si variées, si légères, si délicates [59], les surpassent : elles sont la gloire de notre patrie, la gloire de l'art. Oui, certes les peintres, vous étudiez la nature, et les sculpteurs ne peuvent non plus que l'étudier. Mais, convenez-en, quelle manière de l'étudier que celle de Foncière [60], de Jéhan Juste [61], de Gentil [62]! quels ciseaux! quels ouvrages!

nos livres sont remplis [72]. Vous demandez la fermeté du dessin, elle y est; la finesse, la délicatesse, la pureté du trait, elle y est; les jours croissans et décroissans, les ombres croissantes et décroissantes, tout cela y est; la vivacité, le feu, la grace, le mouvement, la vie, tout cela y est aussi [73]; qu'appelez-vous donc la perfection? n'est-ce pas là donc la perfection?

Et les graveurs, ces nouveaux artistes, qui n'ont pas eu de prédécesseurs, qui auront des successeurs jusqu'à la fin du monde, sont-ils dignement salariés de leurs peines et de leurs talens; sont-ils heureux? Ils ne peuvent l'être. Autrefois le sort des peintres enlumineurs dépendait des libraires écrivains. Aujourd'hui celui des graveurs est à la discrétion des imprimeurs-libraires [74].

Messires, je ne l'oublie pas, j'ai dit que j'étais dans la suite devenu le beau-frère du jeune sculpteur, l'antagoniste de la peinture française : voici de quelle manière fut amené cet évènement de ma vie.

Un jeune homme, bon Français s'il y en a, ne cessait de me dire qu'en tout les Français, lorsqu'ils n'étaient pas supérieurs, étaient du moins égaux aux nations les plus illustres. En architecture ils étaient, suivant lui, supérieurs. Il s'y connaissait, car il était architecte. Vous jugerez ses raisons, vous allez les entendre. Il me disait : L'architecture italienne, de la nôtre la seule rivale, a un esprit de parti qui nuit à ses progrès : elle s'est faite romaine

ou grecque. L'église de Sainte-Marie-du-Peuple, le palais du vieux bourg semblent bâtis par les architectes des édiles du siècle d'Auguste et non de notre temps, par Baccio Pintelli [75] : il en est de même du palais du pape Paul II, bâti par Julien Maiano [76]. Le palais ducal de Florence semble avoir été fait pour Périclès ; on ne croit pas que ce soit Brunelleschi qui ait élevé cet édifice [77] ; on croit qu'on l'a fait venir par mer, du Péloponèse ou de l'Attique : Brunelleschi n'est vraiment grand que lorsque, à Sainte-Marie-del-Fiore [78], déposant la timidité des anciens, portant dans les airs cette vaste coupole en pierre, il étonne et charme l'œil. Cependant combien à cet égard et à tous égards, est supérieure l'architecture française qui, dominant les goûts des nations, les âges des arts, s'est créé un caractère distinctif, en prenant des édifices antiques la régularité, et des édifices modernes la hardiesse : elle s'est bien gardée de proscrire l'arc aigu de l'ogive ; elle l'a aplati [79]; elle l'a combiné avec le plein cintre des Romains. Elle a encore combiné avec la colonne romaine ou grecque notre ancien faisceau de piliers qui, naissant de la terre et allant se perdre dans les voûtes, semble ne faire de l'édifice qu'un seul jet, grand, très grand, le plus grand genre de beauté. Elle a adopté les volutes, l'acanthe des chapiteaux antiques; mais elle les a enrichis des têtes d'animaux, des marmousets, des divertissantes figures qu'elle a pris aux siècles passés [80] ; et s'étant ainsi fait, si je

puis m'exprimer de la sorte, un florilegium, un bouquet des fleurs de l'architecture des différens temps, elle a, d'après cette ingénieuse poétique, élevé ses nouveaux temples ; c'est à Paris l'église Saint-Paul [81] qui porte si haut et si légèrement ses murs et ses voûtes : à Arras l'église de Saint-Wast [82], d'une richesse pour la première fois simple et naturelle ; à Albi la cathédrale de Sainte-Cécile, avec tant de goût sculptée en dehors, peinte en dedans [83] : ses nouveaux palais, c'est à Rouen, le palais [84] ou plutôt, par sa majesté, ses grandes proportions, le temple de la justice : ses nouveaux châteaux ; c'est au Plessis le château Louis XI [85], dont les murailles de brique rouge, les fenêtres et cordons de pierre blanche, les légers pavillons à pans [86], se trouvent si gracieusement assortis à un des paysages les plus frais de la Touraine ; à Amboise le château de Charles VIII [87], dont les murs, qui descendant le long des flancs de la montagne et se l'incorporent, sont flanqués de hautes tours rondes, où tournent, autour d'une lanterne de pierre grillée, d'ingénieux escaliers par lesquels des hommes à cheval montent et descendent [83] : ses nouvelles décorations des villes ; ce sont à Bordeaux la porte du Caillau [89], à Moulins la porte Neuve [90], avec leurs couronnemens [91] ; à Paris le portique de Saint-Germain avec ses plates-formes, qui n'a coûté que neuf cents livres [92], qui devrait en avoir coûté neuf mille : ses nouveaux édifices destinés à l'habi-

tation des particuliers ; ce sont à Paris et dans toute la France, les nouvelles maisons, les nouveaux hôtels avec terrasses, promenoirs intérieurs, avec sculptures [93], grandes fenêtres entourées de larges dentelles de pierre percées à jour [94], avec flèches, toitures en plomb doré [95], dont les faîtes ornés d'animaux, *pourtraicts au naturel* [96], s'élèvent au milieu des nouveaux jardins, variés par les gazons, les compartimens, les menuiseries peintes[97], les bosquets, les eaux courantes, les eaux jaillissantes [98] : Mon ami, ajouta-t-il, à un des plus beaux édifices de Paris, il y a un loup en pierre destiné à jeter les eaux pluviales, dont la direction est droite et sans mouvement comme celle des loups en pierre des anciens édifices ; à quelques pas il en est un autre dont le torse est admirable. Ce sont les images de notre ancienne et de notre nouvelle architecture.

Nous n'avons pas fait comme les Italiens, nous n'avons pas brisé le torse, nous lui avons fait prendre une nouvelle direction, une inflexion nouvelle qui lui donne la vie.

De mauvaises raisons m'eussent persuadé, tant j'aimais le jeune architecte : pensez, je vous prie, si je dus l'être par de bonnes. L'amitié de mon ami s'en accrut au point qu'il parla de moi à son beau-père, auquel il restait encore une jeune fille à marier, comme je parlais de la nouvelle architecture française ; il me présenta à lui et à sa famille qui bientôt après accepta ma proposition de la peindre,

suivant l'usage, sur les premiers feuillets des grandes heures de vélin[99]. Je m'y peignis moi-même menant à l'autel la jeune personne à laquelle je désirais être uni : C'est bien là vraiment la demande d'un peintre, se prit à dire son frère; puis, s'adressant à son père, il ajouta : Mon père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les sculpteurs sont plus malheureux que les peintres. Je n'ai guère besoin d'avertir que ce frère était le jeune sculpteur avec lequel j'avais travaillé à la décoration des Mystères, et que nos opinions s'étaient graduellement réconciliées. Mon père, se prit aussi à dire le jeune architecte à son beau-père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les architectes sont les plus malheureux, car ceux qui ont du goût n'ont pas d'argent, ceux qui ont de l'argent n'ont pas de goût; nous bâtissons presque toujours pour les plus bêtes, et il n'y paraît que trop aux fautes qu'on nous fait faire.

Mon mariage n'éprouva pas d'autre retard. Dans la même année mon beau-frère alla demeurer à Rheims en qualité de statuaire de la cathédrale, ce qui n'est pas un vain titre, car il y a tant de statues, qu'en supposant que la vie d'un homme de pierre soit dix fois plus longue que celle d'un homme vivant, c'est au moins tous les ans douze statues grandes ou petites à faire[100]. On aime d'ailleurs, à Rheims, la statuaire dans les divers édifices; j'y ai

vu, à la façade extérieure de l'ancien palais des comtes de Champagne, des statues, autrefois les merveilles de l'art ; elles sont du XIIIe ou XIVe siècle ; et le style n'en est pas excessivement barbare.

Pour moi, je préférai la capitale de la province ; je vins à Troyes. J'y amenai Philippote, qui était si belle que les traits de sa figure se trouvaient toujours au bout de mon pinceau, quand je voulais peindre une sainte. Mes tableaux en devinrent fort beaux et en peu de temps je fus dans toute la Champagne le peintre des saintes.

Eh bien ! quoique j'aie peint presque toutes les patrones de paroisse, je ne suis pas plus riche que lorsque j'arrivai ; et si j'ai conservé la dot de ma femme, c'est qu'elle ne m'a pas encore été payée.

J'ai deux grands garçons nés dans les premières années de mon mariage. Un jour de cet hiver, où toutes les denrées de première nécessité ont été si chères, je disais à mon jeune aîné : Va ! tu ne seras jamais peintre ; je sais un peu la musique, je te l'apprendrai : Vous ne pourriez plus mal faire, me dit alors le chef de nos musiciens, qui, dans ce moment, se trouvait chez moi. Ne donnez pas votre état à ce garçon, puisqu'il y a tant de mal ; mais ne lui donnez pas non plus le mien.

J'ai été, continua-t-il, musicien ambulant ; j'ai été musicien sédentaire : votre fils ne peut être que l'un ou l'autre.

Dans mon collége, où j'avais obtenu une bourse,

nous entendions dire que Louis XI avait fait faire par l'abbé de Baigne un ingénieux orgue de pourceaux de divers âges[102] qu'on piquait comme les touches d'un clavier ; bientôt qu'il avait fait rassembler cent musiciens pour se divertir et se guérir[103] ; ensuite, quand il fut mort, que le nouveau roi, dans ses voyages ou ses promenades, avait donné une bourse d'écus à des bergers qui avaient chanté et dansé devant lui[104]; une autre bourse à une femme qui lui avait chanté une ronde[105] en s'accompagnant du rebec; ensuite qu'il avait donné une bourse d'or à des ménétriers ambulans[106], une plus grande bourse à des écoliers qui avaient exécuté une petite symphonie en sa présence[107]. Je ne pus alors me tenir plus long-temps renfermé; je m'associai avec un ancien musicien qui avait reçu de Louis XI trois écus pour avoir chanté devant lui, avec roulades et fusées, une simple antienne[108]. Nous eûmes quelques succès. Notre troupe se grossit de deux autres musiciens et de leurs sœurs. Nous courûmes le pays, poursuivant le petit Charles VIII, qui toujours venait de partir de tous les lieux où nous arrivions.

Cependant si nous ne rencontrions pas le roi, nous rencontrions des gens qui nous payaient quelquefois bien, quelquefois mal, et en dînant, en soupant quelquefois bien, quelquefois mal, nous pouvions absolument vivre; mais enfin une aventure me dégoûta de cette vie. La voici.

Un jour que le vent avait abattu l'enseigne d'une hôtellerie, l'hôtelier qui était à la fenêtre fit de la main toute sorte d'invitations à notre troupe qui suivait le grand chemin et qui se crut obligée d'entrer chez un bourgeois aussi poli. Nous voulions chanter, jouer ; il voulait nous faire manger, nous faire boire. Nous chantâmes, nous jouâmes, nous mangeâmes, nous bûmes, ensuite nous nous levâmes et nous demandâmes notre salaire à celui qui nous avait paru un bourgeois, qui s'était montré si poli ; mais il nous dit qu'il était hôtelier, que nous eussions à lui payer notre écot et à continuer notre chemin ; qu'en bonne justice, nous devrions lui payer aussi l'impatience et l'ennui que lui avait donnés notre musique. Les esprits s'échauffent ; toute l'auberge, les valets, les chiens, les chats se tournaient contre nous, lorsqu'arrive un étranger, qui s'informe du sujet de la querelle ; c'était un grand seigneur breton ; il rit long-temps de cette mutuelle méprise, il nous fait de nouveau chanter, jouer, de nouveau manger et boire ; il paie l'hôtelier ; il nous paie, nous dit qui il est, et il ajoute : Je suis fort content de vos talens ; je vous ferai placer à la cour, vous comme tabourin du roi[109], vous comme joueur de luth[110], vous comme harpeur[111], vous comme musette du Poitou[112], vous comme corneur ou comme trompette de la chambre[113], vous comme organiste valet de chambre[114], et ayant aperçu un petit garçon de notre troupe qui n'avait cessé de se hausser, il

lui dit : Je ne puis te placer comme saquebute de la chambre, car tu sais que cet instrument a jusqu'à quatorze pieds de long [115]; mais comme il me paraît que tu n'as pas de trop bonnes chausses, tu seras petit chantre de la musique du roi, qui t'en donnera une belle paire en drap noir [116]. Mes amis, ajouta-t-il encore en nous congédiant, venez tous me voir à Amboise. Tous mes camarades en prirent la route, pleins de confiance en ces belles paroles; moi je me séparai d'eux et revins à Troyes, où j'entrai la nuit, à cause que mon habit n'était pas trop beau. Je l'avais sali et taché dans les grands pâtés, remplis de musiciens, qu'on sert sur la table des grands seigneurs aux solennelles fêtes qu'ils donnent [117].

Ma famille répara un peu mon petit équipage, et je pus aller plus décemment me présenter au vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers [118]; je lui dis que je voulais être musicien à Troyes. Il me dit qu'il fallait, en bonne règle, prouver six ans d'études [119]; qu'il devait être sévère dans les examens, afin de ne pas avoir sur la conscience les faux tons que je pouvais faire, ou, ajouta-t-il, faire faire; quand je lui eus déclaré que j'entendais aussi tenir école de musique : Mettez-vous à ma place, je représente notre roi qui demeure à Paris, rue Saint-Julien [120], et qui compte sur ses lieutenans pour maintenir en France le bon enseignement et la bonne pratique de la musique.

Je l'écoutais très attentivement. Il crut qu'il m'avait intimidé, et m'ayant aussitôt encouragé, il m'interrogea avec douceur, et commença par la main d'harmonie, par le mode du premier, du second doigt; quand il vit que je connaissais plus que mes cinq doigts [121], que j'avais étudié avec quelque profit la théorie de Gafforio [122] et le traité d'Adam de Fulde [123], il me demanda si je lirais cette musique allemande qui était sous mes yeux. La notation, lui répondis-je, n'est différente de la nôtre, qu'en ce qu'elle tient des caractères d'écriture et d'imprimerie de la nation [124]. Je lui fis en même temps l'observation qu'il en était de même de la notation italienne plus lisible, plus claire à l'œil, plus rapprochée de la nôtre [125].

Ensuite le vice-roi me dit : Mon ami, vous voyez mes cheveux blancs; eh bien! ne les voyez pas, car je n'ai, ou ne veux avoir que seize, dix-sept ans, et vous allez me donner une leçon de musique. Il se fit ignorant avec beaucoup d'habileté, et gradua de même ses progrès; enfin il vint à toute sa force. J'eus le courage de ne pas taire quelques observations; il eut le courage bien plus grand de les entendre et de les trouver justes. Mon examen, vous le sentez, finit là; je prêtai entre ses mains le serment de jouer toute la fête pour laquelle je me serais engagé, de ne m'engager que pour une seule fête, de ne pas solliciter d'être chargé de la musique des fêtes, de ne pas aller jouer chez des personnes qui

auraient déjà arrêté d'autres musiciens [126]. Je lui remis un certificat de bonnes mœurs; je lui payai vingt sous; il me reçut maître [127].

Quelques temps après, il vint prendre congé de moi et me dit qu'il allait demeurer à Paris, qu'il me donnerait de ses nouvelles.

En effet quelques semaines après son arrivée à Paris, je reçus de lui un petit billet, auquel étaient jointes de grandes lettres en parchemin avec la suscription, imitée de la forme royale: A maître Gervais, lieutenant pour le roi [128], à Troyes; j'ouvre la lettre scellée en double queue avec des lacs de soie verte [129]. J'y lus ma nomination de vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers.

Je cours aussitôt chez mon oncle, sous-chantre de Saint-Étienne [130], qui ne m'avait pas encore pardonné ma fuite du collége. Je lui déployai mes lettres. Ce fut, comme aux mystères, un coup de théâtre [131]; il m'embrassa, me dit que j'honorais la famille par la vice-royauté, comme il l'honorait par la sous-chantrerie. Je réserve, ajouta-t-il, mon bénéfice pour ton fils cadet; mais comme il n'est pas encore né, que tu n'es pas même encore marié, il faut que je me conserve longues années, que je me ménage. Je buvais sec, et souvent de plus d'un vin; par amitié pour ton fils cadet, je ne boirai que peu ou point du blanc, car je ne pourrais vivre sans le rouge.

Je fis ensuite rassembler tous les musiciens, et

je me fis reconnaître : mon roi, me dit alors un clairon [132] qui ne jouait pas toujours juste, mais qui raisonnait toujours bien, pour célébrer votre avénement, donnons une petite fête, dont les seuls frais seront un discours que vous prononcerez devant le public; cela nous attirera du monde, des pratiques; nous avons tous besoin de gagner quelque chose; tous, nous sommes si pauvres, si malheureux! J'y consentis.

La ville de Troyes renferme beaucoup de cours ou grands carrés de bâtimens, sous-divisés en maisons, maisonnées, familles. Vous connaissez tous dans la rue du Bœuf la cour des Ménétriers [133]. Il n'y avait pas de salles spacieuses; mais il y avait un vaste cellier. En quelques heures il fut approprié, paré et mis en état de recevoir le public, qui le lendemain s'y rendit en foule.

J'avais été secrètement averti que les pédans grecs et latins devaient venir dans l'intention de rire de mes solécismes et de mes barbarismes; mais je les mattai, je me bornai à parler d'une chose qu'ils ont toujours ou dédaignée ou détestée; je ne parlai que de la musique et de ses progrès :

Messires, dis-je, ressuscitez un des musiciens du temps passé, ressuscitez le plus habile; donnez-lui à exécuter notre musique, il n'y entendra rien, tant l'art a changé, s'est perfectionné; il s'est perfectionné à ce point, qu'on ne voit plus au-delà d'autres innovations raisonnables, ni même possi-

bles. Chargée de ces lourdes et longues notes qui tenaient plusieurs mesures [34], la musique du quatorzième siècle, quelque rapidité que voulût lui imprimer le compositeur, était comme un grand cheval attelé à une pesante charrette qu'on a beau presser, qu'on ne peut jamais faire courir, galoper.

Qu'ont fait les musiciens de notre âge! ils ont brisé ces longues, ces brèves, qui elles-mêmes étaient fort longues, en fractions, en véritables brèves, en semi-brèves, en minimes, en semi-minimes [35], à figures vides ou blanches [36]; en croches, en semi-croches, à figures pleines ou noires [37]. Ils ont adopté des silences d'une valeur correspondante, qu'ils n'ont plus appelés hocquets, demi-hocquets [38], mais qu'ils ont galamment ou tendrement appelés soupirs, demi-soupirs [39]; ils ont encore fait bien mieux : ils ont nettoyé la musique de ses honteuses successions de quartes, de quintes et d'octaves [40], en même temps qu'ils l'ont enrichie de dissonances ou nouveaux accords, jusqu'ici jugés impraticables [41]; mais qu'est-ce que ces immenses services qu'ils ont rendus à l'art, ces incommensurables progrès qu'ils lui ont fait faire? qu'est-ce? presque rien, ou plutôt rien, en comparaison de leurs nouveaux systèmes de canon de fugues où, vous le savez, les divers chanteurs, les divers musiciens entrant successivement l'un après l'autre, ensuite chantant ou jouant tous ensemble, produisent de si beaux et de si merveilleux effets,

par la rencontre calculée de leurs notes : ce n'est pas, comme vous vous en doutez bien, sans dessein que j'ai dit la rencontre calculée de leurs notes ; car aujourd'hui, plus que dans aucun temps, la composition de la musique procède véritablement par calculs [42], et la science la plus populaire et la science la plus ardue, la science de la musique, la science des mathématiques, n'ont jamais été dans une liaison plus étroite.

Enfin, de nos jours, où la lumière a apparu, où tout a été distingué, classé, la musique s'est séparée en deux genres [43] : le genre sacré, qui est resté le premier, la plus noble part à Dieu ; et le genre érotique qui, sous le nom de cantilène [44], est destiné à rendre les tendres affections, les doux mouvemens du cœur, à servir d'accent et de voix à l'amour.

C'est avec les mathématiques, avec ce lien que l'art remue si fortement votre âme, vous élève dans le ciel, lorsque vous entendez ces grandes pièces de musique sacrée, ces messes consistant tout entières dans une simple phrase de chant, dans un simple seul air le plus vulgaire, le plus chanté dans les rues ou les tavernes [45], mais qui successivement porté par la toute-puissante harmonie dans les diverses parties de la messe [46], y peint les diverses passions ; au *Kirie*, le besoin, la plainte ; au *Gloria in excelsis*, l'admiration ; au *Passus*, la souffrance ; au *Resurrexit*, l'allégresse ; à l'*Agnus*

Dei, la reconnaissance. Qu'un même morceau, qu'une même phrase, qu'un même motif, différemment modulé, caractérisé par le mode, la mesure, ou l'accompagnement, vous émeuve de si diverses manières, n'est-ce pas le plus grand miracle de l'art et des arts? Treizième, quatorzième siècle! où en étiez-vous : et où en serez-vous seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, centième, millième siècle? ferez-vous mieux que de vous passer du chant, de la mélodie[147], que les plus ignorans, même les bergers des champs, peuvent trouver comme les maîtres? ferez-vous mieux que de tirer de l'harmonie tous vos effets pour donner les plus nobles, les plus vifs plaisirs à l'ame, dans ces momens, où suspendant l'action des autres sens, n'existant que dans le sens de l'ouïe, elle vient s'y enivrer de ravissemens célestes?

Mais à qui devons-nous tous ces progrès, toutes ces merveilles?

Je m'incline profondément, et je nomme Dufai de Chimai[148], Binchois de Paris[149].

Je m'incline plus profondément encore, et je nomme Ockeghem de Bavai[150], Leteinturier de Nivelle[151].

Je m'incline plus profondément encore, et je nomme Josquin de Cambrai[152].

Ces grands musiciens de cette grande école de Cambrai[153] ont endoctriné la France septentrio-

nale[154]; la France septentrionale a endoctriné la France méridionale; la France a endoctriné l'Allemagne[155], l'Italie[156], qui ont endoctriné l'Europe, qui endoctrine maintenant le monde. Bientôt dans toutes les parties de l'univers il en sera peut-être comme en France, où le roi a sa musique[157], les princes ont leur musique[158], les grands seigneurs ont leur musique[159], les villes ont leur musique[160]. Bientôt notre planète sera retentissante de chants, d'instrumens; et les habitans de la terre, forcés alors de s'accorder, vivront dans la concorde, la paix; et cette régénération morale, universelle, sera opérée par les bienfaits de la nouvelle musique.

Après ce solennel discours, il n'en fallut pas moins, le lendemain, qui était un jour gras du carnaval, aller au marché aux trapans[161], acheter du goujon, des noix et des noisettes.

Mais, les musiciens, nous n'aurions pas été assez malheureux, si quelques gens d'un mauvais esprit qui avaient entendu mon discours, ne l'eussent envenimé, au point que je fus averti que de jeunes clercs du bas-clergé m'en voulaient, parce que j'avais dit que la nouvelle musique avait banni des églises l'ancien horrible cri qu'on faisait au chant du mot *Gommorrhæ*[162]; qu'elle avait aussi demandé au roi de défendre le plain-chant anglais[163], et comme chant de vainqueur, comme chant anti-national, et comme chant lugubre, comme chant anti-musical. On avait vu le soir, au coin des rues,

des gens avec de gros bâtons; on me conseilla de prendre mes précautions; je n'en pris d'autres que de mettre tous les jours les habits de ma dignité : qui porte la main sur quelqu'un vêtu d'habits royaux? Mais, mon ami, ajouta le musicien, il ne peut y avoir dans chaque ville qu'un vice-roi. Pensez à ce qui me serait arrivé, si je ne l'avais été; pensez que votre fils ne sera, comme les autres, que simple musicien; pensez à ses côtes.

Je vois, dis-je alors à mon ami, qu'il y a bien de la misère et bien des dangers dans votre état; mais il faut cependant que mon fils en apprenne un, et je pense qu'il pourrait apprendre celui de maître de danse : Oh! me répondit le musicien, en secouant la tête, si les maîtres de musique n'ont pas envie de chanter, les maîtres de danse n'ont guère plus envie de danser : ils sont presque aussi malheureux. Toutefois, puisque vous voulez faire apprendre cet état à votre fils, venez, que je vous amène chez un de mes amis qui passe pour le plus habile de son art.

Nous allons chez le maître de danse; nous ne le trouvons pas : Je m'en doutais, dit le musicien, il sera au cabaret; il fallait commencer par là. Nous allons au cabaret; nous le trouvons.

Dès que le maître de danse aperçut le maître de musique, il courut l'embrasser, en s'élançant par-dessus les bancs et les sièges, avec une légèreté que tout le monde admira.

Nous nous asseyons ; je fais apporter du vin : Maître Maurice, lui dis-je, j'ai un jeune fils, bien taillé, bien fait, bien leste, qu'en ferai-je? Vous en ferez, me répondit-il, un procureur, un apothicaire, que sais-je? Fort bien, lui répliquai-je, si dans l'état de procureur ou d'apothicaire il ne fallait pas savoir un peu de latin, pour entendre les termes de pratique ou les noms des plantes : Il en faut savoir aussi un peu dans le nôtre, me dit-il; et le premier principe de notre art est en langue latine.

« Bragardi certant, et adhuc sub judice lis es,
» De quali gamba sit facienda salus [164]. »

Je vous accorde tout ce qu'il vous plaira, lui répondis-je; mais toujours est-il vrai qu'il faut moins de temps pour être maître de danse que pour être procureur ou apothicaire : C'est, me dit le maître de danse, une erreur qui tous les jours est répétée, qui tous les jours me fait enrager, qui tous les jours ajoute à mon malheur. L'art de la danse est un art long, difficile. Combien de temps ne faut-il pas pour assouplir les pieds, les jarrets, le corps! combien de temps pour danser passablement les menuets, les basses-danses[165] ! combien de temps ensuite pour la danse de trois à trois; combien de temps pour la danse du chapelet[166], pour concilier les gaillardes exigences de cette danse avec les délicates lois de la pudeur publique ! La danse du

flambeau[167] n'est pas moins difficile; elle demande autant de légèreté que de grace; elle demande surtout beaucoup de temps à l'élève. La morisque en demande encore davantage; il sera facile à votre jeune fils de se noircir le visage, de ceindre le front d'un bandeau de taffetas jaune, de mettre des jambières garnies de sonnettes; il lui sera facile de prendre le costume de la danse des Maures; il ne lui sera pas aussi facile d'exécuter les pas et les voltes par lesquels il doit, comme seul danseur, occuper la salle autour de laquelle se trouve rangée la compagnie[168]. Mais enfin je veux qu'il soit parvenu à savoir toutes les nombreuses danses graves, vives, légères, toutes les danses de la France, des pays étrangers, jusques aux dernières qu'on danse quand on est près de se retirer, jusques aux rondes, aux branles, au congé[169]; il a beaucoup travaillé, beaucoup dépensé, il ne saura guère que ce que savaient les anciens maîtres, il y a cinquante ans, où la belle jeunesse portait les ridicules chapeaux à haute forme[170], où le roi dansait entre deux flambeaux que tenaient deux chevaliers[171]; mais depuis ont commencé les grandes difficultés. Je vous ai dit que le latin nous serait quelquefois nécessaire, j'aurais dû ajouter le grec, ne fût-ce que pour nous passer des savans et faire partager à notre art la considération que leur donne cette langue. De nos jours, nous avons pris les diverses danses des anciens peuples; et quand nous dansons, le casque en tête,

portant une épée à la main, dont nous tenons tous ensemble la pointe tantôt en haut, tantôt en bas, dont nous nous escrimons d'estoc et de taille en faisant des passes et des évolutions guerrières, les bourgeois croient ne voir danser que la danse des Matassins[72], ils voient danser la pyrrhique[73], cette fameuse danse des anciens Spartiates. Et ne pensez pas que ce soit le plus haut point de notre art ; il y a des danses encore bien plus difficiles. C'est dans les ballets surtout que notre âge montre sa supériorité. Qui voudrait comparer les ballets des sauvages, où Charles VI manqua d'être brûlé[74], avec nos ballets d'aujourd'hui, voudrait comparer le quatorzième siècle, dans toute sa barbarie, avec le quinzième siècle, dans tout son éclat. Depuis les ballets de Bergonce de Botta[75], notre art a changé de face. Vous voyez que nous ne sommes pas ingrats envers les Italiens ; nous convenons assez volontiers qu'ils nous ont mis sur le chemin de notre supériorité et de notre gloire.

Je vous l'assure, votre fils devînt-il un des beaux danseurs de France, un de nos grands maîtres, jouant de deux instrumens à la fois et en même temps conduisant les danseurs[76]; eût-il son tambourin couvert de glorieuses plaques d'argent, empreintes des écussons de ses nobles élèves[77], il sera toujours pauvre, car il sera toujours obligé d'être élégamment vêtu et d'une manière assortie au beau plumet qui le distingue[78] : il ne pourra faire aucune économie.

Il sera surtout malheureux dans l'exercice de son état; les grandes dames voudront toujours danser avec leurs longues robes retroussées derrière par un crochet d'argent ou par un bouton d'ivoire[179]; et ce qui le contrariera bien autrement, les personnes graves s'opposeront aux développemens de son art en ne permettant pas que les femmes donnent la main aux hommes[180]. En même temps il entendra, dans les églises, les prédicateurs maudire ses talens[181]. En même temps le livre du blason des malheurs de la danse[182] et les images funèbres de la danse macabre[183] qu'on voit dans toutes les heures[184], lui ôteront ses écoliers. Enfin, la considération qu'on aura pour lui, aux jours de joie durant le carnaval, finira au jour des cendres. Mon père, sans trop me consulter, m'avait aussi donné son malheureux état : Ah ! lui disais-je souvent, peut-être trop souvent, mon père, nous étions à Rheims quand vous m'avez enseigné l'art de la danse, pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du clocher de Saint-Nicaise[185] ? Craignez que votre fils ne vous dise aussi un jour : Mon père, nous étions à Troyes, quand vous m'avez fait apprendre l'art de la danse; pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du clocher de Saint-Loup[186] ?

Messires, a dit à l'assemblée maître Antoine en finissant, attristés par le spectacle de notre sort mutuel, les peintres, nous dîmes, dans une réunion, aux sculpteurs, que si nous avions à peindre les hommes

de l'état le plus malheureux, nous les peindrions sous les habits des sculpteurs ou des peintres : les sculpteurs nous répondirent que s'ils avaient à sculpter les hommes de l'état le plus malheureux, ils les sculpteraient sous les habits des peintres ou des sculpteurs : Nous les peindrions aussi, ajoutâmes-nous, sous les habits des graveurs, sous les habits des architectes: Nous les sculpterions aussi, ajoutèrent-ils, sous les habits des maîtres de musique, sous les habits des maîtres de danse ; et alors peintres et sculpteurs, nous aurions moins que jamais à craindre de juste censures, de justes critiques.



LE COURTISAN.

Histoire XXII.

UN pauvre fournier du pain du chapitre, à qui, durant ses dernières années, les chanoines avaient donné asile aux champs, dans les vieux bâtiments d'un de leurs bénéfices, mourut sans laisser à sa femme d'autre fortune qu'un jeune garçon de dix à douze ans, vif, gentil et docile. Les chanoines eurent encore pitié du fils et se chargèrent de son éducation. En assez peu de temps il apprit à lire et à écrire; mais, après quelques années de latin et de grec, s'étant lassé de ses études, il prit du goût pour

la chasse, et, toujours par la bienveillance des chanoines, il trouva le moyen d'obtenir une place dans la vénerie royale. Là, il se fit connaître de plusieurs personnes de la cour qui l'employèrent dans leurs affaires, où il montra encore plus de talent à éviter les piéges des hommes qu'il en avait montré à en dresser aux animaux. Bientôt on le donna au roi : il redoubla d'efforts, monta sans jamais s'arrêter, et parvint à une haute fortune.

Tous les ans il habite pendant quelques semaines son château, situé aux environs de Troyes, où, durant son séjour, il vient assez souvent ; et ce soir, en passant par hasard devant l'Hôtel-de-Ville, qu'il a vu plus illuminé qu'à l'ordinaire, il y est entré. Il était paré d'une grosse chaîne d'or de plusieurs livres [1], qui lui pendait du cou [2]. Les jeunes gens se sont levés et se sont rangés sur son passage; mais les gens âgés qui l'avaient vu enfant, qui avaient connu sa famille, n'ont pas bougé. Les uns et les autres croyaient, non sans raison, que tout resplendissant de richesses et de dignités, comme il l'était, il n'oserait parler des malheurs de son état; cependant, voilà que dès que l'artiste a eu fini, il s'est mis fortement, et plus fortement à frapper du pied le parquet, ce qui ayant aussitôt excité un silence général, il a élevé la voix et a dit :

Messires, quant à moi personnellement, je ne me plains pas, je suis à quelques égards assez content de mon sort, et j'ai même quelque raison de l'être.

J'ai mieux fait les affaires de mes enfants que mon père a fait les miennes : sans autre détour j'en conviens; car, quoi qu'on en dise, les gens de cour, nous avons plus de franchise, de bonne foi que beaucoup de gens de province; mais qu'importe! Une petite et même une grande fortune ne font pas toujours le bonheur. D'ailleurs, pour quelques-uns qui réussissent dans notre état, combien d'autres dont les efforts sont vains ! combien de malheureux! Oui, les poètes le disent, et en cela du moins il faut les en croire : la pire des conditions de la vie est celle de courtisan.

Cependant, vous tous habitants d'une ville éloignée des résidences royales, vous regardez la cour comme un lieu de bonheur. A cet égard vous êtes bien excusables ; votre erreur est celle de tout le monde ; moi, j'en suis guéri, mais c'est à mes dépens.

La cour, il est vrai, offre d'abord une richesse, une magnificence, un éclat qui vous éblouit.

Vous qui parlez ici de luxe, de pompes, d'habits, de spectacles, de fêtes, de banquets, vous croyez avoir vu de grandes, de merveilleuses choses, vous n'avez rien vu, si vous n'avez pas vu la cour. Vous vous demandez ici : Où donc est l'or et l'argent? il y en a si peu à la ville, à la campagne. Venez à la cour, l'argent, tout l'argent, l'or, tout l'or y sont ou semblent y être. Lorsque les dignitaires, les officiers, les gens du roi, suivis de leurs dignitaires, de leurs officiers, de leurs gens, s'offriront pour la

première fois à votre vue, vous direz qu'hommes et chevaux se sont roulés dans les plus riches mines [3]; et quant aux princes, vous direz qu'ils sont passés sous une pluie de perles et de diamans [4].

Si vous entrez dans les châteaux royaux, vous n'oserez appuyer le pied sur des pavés peints [5], sur des pavés couverts de riches tapis [6]; vous resterez immobiles d'admiration au milieu de ces grands appartements de soie et d'or [7].

Ne me dites pas toutefois qu'on n'est pas à plaindre pour habiter au milieu de cette magnificence, de ces richesses, car je vous répondrais qu'en les voyant tous les jours on s'y habitue, et qu'en ne les voyant pas on trouve tout médiocre, mesquin: Oh! me direz-vous, jusque-là ce sont de bien petits malheurs; cela est vrai, mais je ne fais que commencer.

Sans vouloir du mal au siècle dernier, on ne peut que dire qu'il était barbare et gothique en tout. En tout il avait besoin d'être réformé. Ce n'est guère que de nos jours que la raison, la politesse, l'aménité, la grace ont, pour ainsi dire, façonné le cérémonial de la cour, en ont revu, renouvelé les lois qui sont si essentielles, que j'aimerais mieux enfreindre des lois de l'État, car alors je pourrais obtenir du roi des lettres de rémission [8], qui sont en même temps si difficiles à apprendre, qu'il faut toute la vie ou du moins une grande partie de la vie pour bien les savoir.

Vous êtes étonnés; vous ne m'en croyez pas; vous allez m'en croire.

Nous ne sommes pas à l'Hôtel-de-Ville de Troyes; nous sommes pour un moment à Paris, au palais des Tournelles, ou, si vous l'aimez mieux, au château d'Amboise; nous nous promenons sur une des terrasses. Vous voyez monter vers la grande porte, côte à côte, en hautes personnes, un prince du sang et un évêque. Lequel des deux précédera? lequel aura la main? Autrefois c'eût été, sans difficulté, l'évêque; aujourd'hui c'est, sans difficulté, le prince[9]. Si l'évêque avait précédé, si le prince s'était laissé précéder, ils auraient été l'objet de la censure générale; ils auraient été également blâmés de tous les gens de bon sens. Nous ne sommes plus au siècle passé. Les évêques actuellement ne sont les premiers qu'à l'église : partout ailleurs ce sont les princes.

La cour du château se remplit tout à coup de chevaux, de mules à frein doré[10]; plusieurs princesses entrent, voilà qu'elles se huchent, s'invitent mutuellement à passer devant. A laquelle est-ce à passer la première? Les spectateurs sont embarrassés; les écuyers des princesses ne le sont pas : ils savent qu'elles suivent la condition de leurs maris[11]. Mais voici le point délicat; tous les maris sont princes, quel est le premier d'entre eux? Est-ce le duc? est-ce le comte? Vous auriez dit : le duc; erreur; c'est le comte, ou parce qu'il est plus proche parent du roi[12], ou parce que le duché de l'autre prince relève de son comté[13]. Dans le même cas, mêmes lois pour les officiers des princes; ils prennent entre

eux le rang de leurs maîtres. Malheur à celui qui, en pareille occasion, ne le soutiendrait pas; il serait cassé, renvoyé sans pitié et sans délai.

Les princesses sont entrées dans le château. Elles se présentent chez la reine. Point de courtisan qui ne vous dise d'avance qu'elles s'agenouilleront trois fois, d'abord à la porte de la salle, ensuite au milieu de la salle, enfin en abordant la reine, qui les baisera, ainsi que deux ou trois de leurs dames les plus qualifiées, qui serrera seulement la main à toutes les autres dames de la suite[14], que les princesses s'assiéront par terre, sur un carreau de velours, et toutes les autres dames par terre sans carreau[15].

Mais voulez-vous savoir jusqu'à quel point, à la cour, sont absolues les lois de l'étiquette, écoutez ceci.

A cause de la dignité du mari de sa fille nouvellement mariée, souvent vous y voyez le père, bien que très grand seigneur, lui donner la serviette et se mettre à genoux[16] devant sa chaise : Ah ! que c'est singulier, dites-vous naïvement; non, ce ne l'est pas; c'est dans les règles.

A l'époque où j'arrivai pour la première fois à Amboise, je trouvai toute la cour en rumeur; les gens graves ne donnaient leur opinion qu'avec des restrictions, des modifications, qu'avec la plus grande réserve. Voici de quoi il s'agissait : une grande dame, et par sa famille et par celle de son mari, étant conduite par un prince dans une assemblée,

n'avait pas porté la queue de sa robe et l'avait fait porter par ses pages. On ne lui imputait pas cela à grief, mais bien de n'avoir pas, ainsi que le lui prescrivaient les sévères lois de l'usage[17], tenu la main à sa queue, comme si elle l'eût portée : heureusement pour elle, les familles, les amis s'entremirent et l'orage fut dissipé. Toutefois, depuis on n'a pas fait grand cas ni de l'esprit ni du jugement de cette dame.

Je me souviendrai aussi toujours qu'un jeune héraut, nouvellement reçu dans sa charge, croyait tout savoir, tout avoir appris. Le maréchal de la cour de France et le maréchal de la cour de Bourgogne se rencontrèrent à une cérémonie; avant qu'ils prissent rang, on lui demanda qui des deux devait précéder l'autre : Le maréchal de la cour de France, répondit notre étourdi. On lui dit qu'ils devaient se précéder alternativement[18]. Il soutint que c'était contre la raison, il fit rire tout le monde; il pania, il perdit. Depuis, il a eu beau avoir de l'esprit, il n'en est pas moins passé, et il n'en passe pas moins pour un sot.

Écoutez encore ceci, vous, bons habitans de Troyes, qui vous dites si malheureux; moi, en vérité, je vous trouve trop heureux. Dites-moi, lorsque vous êtes invités à une noce, à un festin, vous vous mettez à table sans façon, et ensuite, sans inquiétude, vous pouvez vous livrer au plaisir de la bonne chère. Il n'en est pas ainsi à la cour,

où nous sommes alors surtout obligés de nous tenir rigoureusement sur nos gardes, car à table toutes les fautes sont grandes.

D'abord, il est bon que vous sachiez qu'il y a des personnes avec qui nous pouvons laver les mains, d'autres avec qui nous ne le pouvons, ou parce qu'elles sont au-dessus de nous, ou parce qu'elles sont au-dessous.

J'ai connu la mère d'un jeune prince, femme respectable par son âge et par ses qualités personnelles, qui, avant la mort de son époux, traitait son jeune fils comme un enfant, le châtiait, lui donnait le fouet, le mettait en pénitence, et qui, tout aussitôt qu'elle fut devenue veuve, fit prendre partout la première place à ce même fils, lui donnant à laver, ne se permettant pas de laver avec lui[19]. J'ai eu l'honneur de manger plusieurs fois chez elle : Couvrez les épices, les dragées, disait-elle à haute voix, quand elle voulait en manger; et après qu'elle avait servi son fils et qu'elle s'était servie, elle ajoutait avec le même ton de dignité : Découvrez[20] ! et tout le monde, même les plus qualifiés, étaient obligés de se servir de plats découverts, d'avoir aussi bon appétit, ou du moins d'en faire le semblant.

Habitans de Troyes, je vous trouve trop heureux; je ne puis cesser de vous le répéter. Vous ne connaissez pas votre bonheur : dites-moi encore, vos femmes accouchent dans des lits parés de bouquets

de fleurs [21]; à la bonne heure pour cela, mais c'est souvent dans des chambres tendues de satin jaune, de satin rouge, de satin vert. A la cour, les plus grandes dames n'oseraient accoucher dans des lits de satin vert, ni dans une chambre tapissée de la même étoffe. Le vert est exclusivement réservé pour la reine, ou les plus grandes princesses [22].

Le cérémonial du deuil offre encore bien des difficultés.

Un fils, un frère, un parent du roi est-il mort? aussitôt le roi s'habille de rouge; le roi est-il mort, tout est en noir; on ne voit plus que le noir [23].

La reine de France ne peut sortir, pendant un an, de la chambre où elle a appris la mort du roi son époux. Pendant six semaines elle ne peut voir d'autre lumière que celle des lampes [24]. Tel est le protocole des royales douleurs.

Pour les princesses, les duchesses, les comtesses, les femmes des nobles, les usages du deuil sont également très rigoureux. Il n'y a pas long-temps que j'allai voir ici la veuve d'un vicomte qui venait de mourir. Je la trouvai dans sa chambre tendue de noir, couchée dans un lit blanc; elle y était depuis quatre semaines; elle me dit qu'elle ne se leverait que dans deux [25]. Je me doutai alors que cette dame devait avoir demeuré à la cour. Effectivement, je ne me trompai point : dans la conversation, elle m'apprit qu'elle avait été fille [26] d'une princesse du sang.

N'est-ce pas que tout cela vous paraît bien extraordinaire, bien compliqué, bien difficile? Eh bien! ce n'est là qu'un petit feuillet du grand coutumier de la cour dont nous sommes obligés d'avoir toutes les lignes continuellement présentes.

Mais vous n'êtes pas entièrement persuadés que nous sommes les plus malheureux. Écoutez encore.

Il y a ordinairement à la cour sept cents officiers du roi ou de la reine, et cent du Dauphin; ajoutez les cent gentilshommes pensionnaires [27], qu'il ne faut pas confondre avec les grands pensionnaires, qui, ainsi que Jéhan de Foix, ont jusqu'à deux mille livres [28]; mettez en tout neuf cents, si vous voulez, mille officiers civils ou militaires. Leurs appointemens, leurs pensions montent à cent quatre-vingts; mettez deux cent mille livres [29], ce qui fait environ pour chacun, l'un portant l'autre, deux cents livres; et certes je dis plus que moins, car le sommier de fruiterie n'a que cent quatre-vingts livres; le maître queux n'a pas davantage, et il y a des valets de chambre qui n'ont que cent vingt livres [30].

Eh bien! aucun n'est content; tous par leur air lassé, fatigué, semblent vous dire : Vous plairait-il de prendre ma charge? présentez vos épaules.

C'est à la cour surtout que les emplois sont avec juste raison nommés charges : dans le monde cependant on les envie.

On envie, entre autres, l'emploi ou la charge de fourrier, à cause de l'autorité et de l'honneur. A la

vérité, le fourrier marque à la craie, dans la ville où se trouve la cour, les logemens ; et sous peine de la vie, on ne peut toucher à ses marques. Il porte un bâton de bois vert, devant lequel toutes les portes doivent à l'instant s'ouvrir ; avec ce bâton il bat tous les soirs le lit du prince, pour s'assurer que personne ne s'y est caché [31] ; en ce moment la tranquillité de la France et du monde semble remise en ses mains ; cependant ses fonctions, qui d'abord éblouissent, deviennent insensiblement, tous les jours, plus pénibles. Je le sais aussi bien que tout autre : vous avez donc été l'ami confidentiel du fourrier? Je le sais mieux que tout autre, vous dis-je: Vous avez donc été fourrier? Oui, je l'ai été, je l'ai été pendant plusieurs années; et, sans reproches, grand nombre de Champenois, entr'autres de Troyens, peuvent s'en souvenir.

Les hommes attachés à la cour ne sont pas heureux ; les femmes attachées à la cour ne sont pas non plus heureuses.

Dans un des châteaux les plus voisins du mien, était une jeune demoiselle, qui au printemps disait : Quand viendra l'été ? qui, l'été venu, disait : Quand viendra l'automne? qui au commencement de l'automne, disait : Quand viendra la fin de l'automne? Elle vint, après plusieurs mois d'attente, cette fin d'automne, cette époque où la jeune demoiselle devait être placée à la cour en qualité de fille d'honneur, comme portait son brevet, ou de fille de la

reine [32], comme on dit plus communément. A son départ, elle était enviée dans tous les châteaux des environs par toutes les jeunes personnes. Bientôt on la voit revenir fort mécontente de la licence de la cour, suivant les uns, et au contraire, suivant les autres, de la gêne à laquelle elle ne s'attendait pas. La vérité est qu'elle croyait avoir par an cent livres de gages, comme les quatre premières filles de la reine, et non trente-cinq livres seulement, comme les filles ordinaires [33]; elle ne voyait pas que dans ce monde on ne peut à la fois avoir les avantages de quinze ans et ceux de soixante.

Il tardait beaucoup aussi à une dame de ma connaissance d'être gouvernante, ou, suivant l'expression ordinaire, mère des filles de la reine [34]. Elle obtint cette place pendant un de mes voyages en Champagne. A mon retour, j'allai la féliciter; elle se mit de fort mauvaise humeur : Si vous saviez, me dit-elle, ce que c'est que d'avoir à veiller sur vingt-six paires d'yeux qui veulent guerroyer avec ceux des jeunes archers et des jeunes gend'armes; si vous saviez ce que c'est que d'avoir à retenir dans le sentier de la vertu vingt-six jeunes personnes [35] qui souvent ne craignent pas de courir sur les bords, vous en auriez déjà trop, moi j'en ai assez.

Vous pensez avec raison qu'une pauvre villageoise qui offre son sein au Dauphin nouveau-né, qui voit son lait se mêler avec le sang royal, qui a deux cents livres de gages, est heureuse; non elle

ne l'est pas, c'est que la berceuse en a deux cent quarante[36]. Eh ! pourquoi cela, direz-vous ? cela ne paraît pas juste : Oui, sans doute, quand on ne sait pas que pour être nourrice, il ne faut que de la fraîcheur, de la santé, au lieu que pour être berceuse, il faut une illustre généalogie, un nom[37]; car vous devez sentir comme moi que ce n'est pas une paysanne, mais une demoiselle ou une dame qui doit parler à l'auguste nourrisson.

Les duchesses couronnées[38], dont est entourée la reine, sont-elles heureuses ? Oui, me direz-vous: Non, vous dirai-je; chacune souffre continuellement de la moindre parole obligeante que la reine dit et qu'elle ne lui dit pas.

Les seigneurs en faveur sont-ils heureux ? Oui, me direz-vous aussi : Non, vous dirai-je de même; ils souffrent continuellement de la peur : de quelle peur ? me demanderez-vous; je vous répondrai qu'à la cour il n'y en a qu'une, la peur de la disgrace.

Il vous reste à m'objecter que le roi fait partie de la cour, à me citer le proverbe, heureux comme un roi. Tout en convenant qu'un proverbe ne peut mentir, je vous répondrai que ce proverbe était vrai, lorsque dans l'antiquité la plus reculée il a été fait, mais que si on en faisait aujourd'hui un autre, il dirait tout le contraire.

Pour vous le prouver, je veux ici faire rétrograder les temps, et successivement vous amener dans

chacune des cours de France qui ont occupé ce siècle.

LA COUR DE CHARLES VI.

Ce roi sortant du quatorzième siècle, porta en entrant dans le quinzième une maladie qui le rendait semblable à l'inconstante température de certains jours de l'année, où tantôt il pleut, tantôt il grêle, où ensuite le soleil luit. Ce prince, à qui le bon peuple de Paris, au milieu duquel il vivait, donna le nom de Bien-aimé [39], se prenait, dans les orages et les tempêtes de sa raison, à tout ce qui tombait sous sa main; les comptes de ce temps-là mentionnent une incroyable quantité d'habits et d'effets déchirés, brisés, jetés au feu, brûlés [40]. On lui avait ôté son épée; mais il avait bien fallu au moins lui laisser son bâton. Il s'en servait pour frapper sans exception sur tous ceux qui l'approchaient. Son épouse, la reine Ysabeau, de l'illustre maison de Bavière, n'était pas d'une classe où les femmes sont habituées à être battues; force fut d'aller en chercher une dans la classe où les maris n'en sont pas toujours aux complimens : on alla prendre la fille d'un marchand de chevaux; comme Ysabeau, elle était jeune, belle, et le peuple l'appela la petite reine [41].

Quand la raison de cet infortuné monarque se rassérénait, il était encore plus malheureux; il voyait que ceux qui gouvernaient en son nom rui-

naient de plus en plus l'État. Dans les momens de sa maladie on lui avait fait déshériter son fils Charles VII, on lui avait fait déclarer que le roi d'Angleterre, son gendre, était son héritier[42].

En ce temps où les léopards occupaient au château de Vincennes l'habitation et le trône des lis, la cour était moitié française, moitié anglaise; et ce grand pot d'argent qu'au sacre de Henri V les chanoines de Paris, d'un côté, et les aumôniers du roi d'Angleterre, de l'autre, se disputèrent longtemps à belles mains, dans le chœur de la cathédrale, offrait en petit l'image de la cour de France.

Si du reste vous voulez savoir, en passant, qui tint bien, qui tint mieux, je vous dirai que le pot resta aux chanoines[43].

Le roi Charles VI, que le bon peuple de Paris aimait tant à cause de ses malheurs, fut malheureux même après sa mort. Les hénouards ou porteurs de sel, dont le privilège est de porter le cercueil des rois à Saint-Denis, posèrent le sien au milieu du chemin, en demandant insolemment qui les paierait[44].

LA COUR DE CHARLES VII.

Oh ! que ce prince économe qui vivait et qui faisait vivre sa cour avec les seuls revenus de son domaine, qui ne récompensait pas ses gens avec l'argent du trésor, mais avec des offices de rece-

veur, de grenetier, d'élu, de notaire, de greffier[45], n'était-il né simple gentilhomme! Son malheur fut de naître roi; il fut obligé d'aimer une jeune reine; il aurait voulu aimer une jeune demoiselle, et quand dans ces belles prairies, arrosées par l'Indre, il se promenait avec elle, cent yeux étaient à le guetter du haut de la grosse tour de Loches. Si, lorsque s'étant réfugié dans les bosquets ou des vergers d'arbres à larges feuilles, il était à couvert des regards perçans de la curiosité ou de la malignité, il ne pouvait cependant être maître de son secret. La pucelle d'Orléans appuya l'autorité de sa mission par la réponse positive qu'elle lui fit à l'oreille, en présence d'une nombreuse assistance, à sa question: Dites-moi, que m'arriva-t-il tel jour, telle heure[46]? Aux premiers mots, Charles tout surpris, tout émerveillé, baissa la tête.

Il aurait voulu demeurer là, dans la Touraine, auprès d'Agnès; il lui fallut suivre la pucelle, aller se faire sacrer en Champagne[47].

Jamais ce bon prince ne put aimer en même temps tous ses jeunes amis, qui, ne cessant de se disputer sa faveur, s'enlevaient, s'emprisonnaient, s'étranglaient les uns les autres[48].

Né brave, à toute épreuve, il désirait, il cherchait les brillans dangers, les hauts faits d'armes d'un renommé chevalier[49]. Il aurait préféré d'être Dunois, Poton, Lahire, Xaintrailles[50]; il lui fallut être Charles VII.

De roi de Bourges devenu roi de France, il vit sa cour toujours humiliée par la magnificence de celle de son riche vassal, le duc de Bourgogne. Les états de dépense de la reine, où l'on trouve deux sous de cerises, un couteau de deux sous, montaient par jour à trente-huit, quarante livres, y compris les amendes qu'elle était obligée de payer[51]; mettez soixante livres pour la dépense du roi, ce sera cent livres par jour : quelle différence avec la dépense du duc[52] ! Charles se peignait avec un peigne de bois : le duc portait, même sur son bonnet, des pierreries de la plus grande valeur[53].

Charles VII, comme père, et Louis XI, comme fils, se seraient aimés. Le roi et le dauphin se brouillent; ils se séparent pour toujours; et enfin Charles VII, continuellement poursuivi dans les vastes salles de ses châteaux de Loches, de Tours, de Melun par une coupe empoisonnée que, dans son imagination, amèrement tourmentée, tenait l'invisible main du Dauphin, refuse de prendre toute nourriture, de continuer à soutenir sa vie, s'abandonne tout entier à la douleur qui l'entraîne rapidement au-delà de la porte d'un monde pour lui devenu odieux[54].

LA COUR DE LOUIS XI.

J'ai vu celle-là, et celles qui lui ont succédé. Ce fut le chevalier d'honneur de la reine[55], fort

grand seigneur, qui m'amena à la cour. Il me faisait l'honneur de m'aimer autant que je tâchais de le mériter et plus et beaucoup plus que je le méritais : Mon ami, me dit-il, vous savez que Philippe-le-Bel a le premier introduit le tiers-état aux états-généraux[56]; eh bien ! sachez aussi que Louis XI a le premier introduit le tiers-état à la cour[57]. Ce roi ne demande pas ce que les ancêtres d'un homme ont valu, il demande ce qu'il vaut lui-même : là furent toutes ses instructions.

Nous nous mîmes en voyage : la cour de Louis XI, guerrière comme celle de Charles VII, était au camp de Montlhéri. Nous y arrivâmes le même jour que la fertile plaine qui entoure le château et la colline qui le porte furent si terriblement frappées des foudres de Charles-le-Téméraire[58]. C'est là que j'appris à ne dormir que d'un œil, à m'arrêter toujours un pied en l'air, à déplier vite, à plier plus vite bagage. Nous nous retirâmes précipitamment derrière la Seine.

Bientôt les négociations commencèrent; la paix suivit.

Vous ne sauriez croire combien, surtout dans les commencemens du régne de Louis XI, il nous fallait, nous, ses officiers de la cour, petits et grands, être polis en paroles ; le roi nous en donnait l'exemple[59].

Mon ami, mon grand ami, étaient les expressions dont il se servait verbalement et par écrit,

quand il s'adressait aux seigneurs qui n'étaient pas au-dessous du rang de bailli, de sénéchal[60].

Le roi était encore plus poli en actions.

Une fois, ce fut la seule fois en sa vie, il s'habilla de drap d'or pour faire fête au connétable de Saint-Pol, et il le lui dit[61]. Comment, dans la suite, ce connétable a-t-il pu le trahir ?

Il gagnait ses principaux seigneurs en leur donnant des pièces d'habillement, quelquefois l'habillement complet[62].

Quand il voulut gagner l'Angleterre en la personne du comte de Sommerset, il fit pour ainsi dire pleuvoir, afin d'avoir occasion de lui donner la cape qu'il portait dans ce moment; et ce comte reçut un honneur que personne jusqu'à lui n'a reçu, et que sans doute dans la suite personne ne recevra, celui d'avoir la cape posée sur ses épaules par les mains du roi de France[63].

Les seigneurs qu'il affectionnait étaient-ils malades, il offrait aux chapelles des saints, où s'opéraient le plus de miracles, des cierges pesant jusqu'à cent, jusqu'à cent quarante livres[64].

Toutefois sa méfiance dominait sa politesse.

Le roi d'Angleterre vient le voir; il ne lui laisse point passer la Somme; il le reçoit au milieu d'un pont sur cette rivière. Le roi d'Angleterre veut l'embrasser, il ne peut que lui tendre les bras à travers la barrière de madriers établie sur ce pont : grandes révérences d'une part, grandes révérences de

l'autre[65]. Édouard s'en retourne à Londres; Louis s'en retourne à Paris.

Lorsqu'il alla vers le duc de Bourgogne, voilà qu'en l'abordant il a peur, et qu'au lieu de lui demander comment va l'état de sa santé, ou s'il est bien guéri de son rhume, il lui crie : Mon frère, m'assurez-vous[66]? mon frère m'assurez vous? c'est-à-dire, me donnez-vous les assuremens, les garanties légales qui ne s'exigent qu'entre ennemis déclarés ?

Je ne sais par quelles douces paroles ou par quelles terribles menaces il fit signer au duc de Bretagne la promesse qu'il ne le tuerait, ni ne le ferait tuer[67].

La pensée et le désir de rendre l'autorité royale absolue anima la vie entière de Louis XI. Pour y parvenir, il lui fallait de bons instruments. Je vais dire comment il brisait les instruments qui ne l'étaient pas, comment il punissait les hommes qui le servaient mal.

Vous savez que lorsqu'on a un peu de crédit à la cour on a beaucoup de parents en province. Il m'en vint deux, qui même se disaient hautement parens assez proches; ils voulaient être gardes-coffre[68]; mais ces places, que tout le monde peut remplir, sont par cela seul plus souvent sollicitées que celles de grand chambellan ou de grand écuyer, pour lesquelles il faut une si grande réunion de qualités. Ne sachant comment renvoyer,

je proposai à l'aîné, qui était fort gourmand, d'aller voir à travers les grilles des cuisines souterraines les marmites et les broches du roi. Comme je m'y attendais, il se trompa, il alla aux grilles des cachots, où étaient renfermés des prisonniers d'État dont un grand nombre avaient notoirement trahi leur mission, et il les vit ou les entendit crier [69] quand on leur donnait la question; il en fut si épouvanté que, sans venir prendre mes commissions, il sortit du parc du Plessis, marcha jour et nuit, et ne s'arrêta qu'à son village dont il n'a plus voulu sortir ; pauvre sot, qui s'imaginait que les tortures d'un château royal pouvaient être faites pour un homme de sa façon!

Je congédiai l'autre à peu près de même. Je l'amenai avec moi faire une visite au maire de Tours. Nous étions à causer, à rire, lorsque des maçons entrent dans la salle, et, à grands coups de marteau, font une énorme trouée au mur du côté de la rue. Bientôt nous entendons le pavé retentir du bruit de lourds rouleaux de bois, sur lesquels des ouvriers qui s'excitaient par des cris redoublés, roulaient avec effort une cage d'environ six pieds en carré, moitié en bois, moitié en fer. Cette cage s'arrête devant la trouée, où elle est d'abord élevée à force de bras, de cordes, de chaînes, de poulies, et ensuite tirée en dedans; la trouée est en un moment rebâtie et rebouchée. On sert du vin aux magistrats de la ville [70], aux personnes de la compagnie, et tout

le monde se retire. Lorsqu'il ne resta que les sergens, le maire et nous, on enleva de sur la cage une grande tenture d'étoffe, destinée à défendre du froid le prisonnier [71] : quelle fut la surprise de cet autre cousin, en reconnaissant Simon de Cuenge, naguère bailli de Troyes [72], couché sur une couette, attaché par la jambe à une pesante fillette de fer [73]. Ah! je vous assure que, pour le dégoûter entièrement de la cour, je n'eus pas besoin de lui faire voir, comme c'était mon intention, le cardinal de La Balue dans sa cage [74]. Il décampa, il se mit à courir, et je crois qu'il court encore. Je me gardai bien de le retenir et de dire à cet autre sot que des cages de fer, si fortes et si dispendieuses, où l'on renfermait les hauts magistrats et les cardinaux, n'étaient pas non plus faites pour des oiseaux tels que lui.

Je conviendrai volontiers avec vous que Louis XI passait pour impitoyable; mais il ne passait pas pour facétieux et railleur, cependant il l'était [75]. Mon fils, qui est aussi un peu de ce caractère, ne voulait pas venir à la cour; ensuite, quand il y fut venu, il ne voulait pas y demeurer. Je le mis à portée d'entendre quelquefois le roi dans ses momens de belle humeur. Il fut tellement gagné par l'esprit de Louis XI, qu'il se fit un de ses plus ardens partisans.

Dès lors mon fils ne laissa plus échapper la moindre action du roi sans la relever par des louanges.

Tantôt il venait me dire :

Aujourd'hui une jeune fille a porté au roi une rose pour laquellle il lui a donné deux écus[76]. Ah ! qu'ils voient comment il reçoit les roses, comment il accueille les jeunes filles qui les lui portent, ceux qui disent que le roi n'est pas gracieux, qu'il n'est pas bon.

Tantôt il venait me dire :

Aujourd'hui le roi, traversant un village et entendant une petite cloche qui sonnait le baptême du fils d'une pauvre femme, a voulu qu'il eût pour parrain le roi de France[77] : quelle piété !

Quelle bonté! quelle générosité! Le roi a couché aujourd'hui dans tel village[78], il a donné à trois femmes qui lui ont porté une table, chacune par un pied, trois écus[79].

Il a donné à une femme qui lui a nourri un chien pendant quelques semaines, six écus[80] : autant que si elle lui avait nourri un conseiller.

Dans une circonstance mon fils dit ouvertement aux habitans de Tours, qui se fâchaient : Mais à quoi bon le roi aurait-il abattu la puissance des grands feudataires, s'il ne pouvait vous demander à vous, bourgeois de la ville où il veut bien résider, votre eau d'hysope, pour en pétrir son pain[81] ?

Jamais je ne l'ai vu autant rire que lorsqu'il apprit que le roi avait fait enlever à Tours les oiseaux de Turquie envoyés au duc de Bretagne[82] : Ah ! disait-il, en riant et en ne cessant de rire, comment

feront, sans leurs oiseaux, le duc François[83] et ses Bretons ?

Mais enfin le bruit courut que Louis XI prenait comme remède le sang d'enfant [84]. Moi j'avais une charge à sa cour, j'étais aux appointemens du roi; il me parut que je n'étais pas obligé de croire sans preuves. Il n'en fut pas ainsi de mon jeune fils qui changea tout à coup. Le roi n'avait pas eu de plus ardent ami; il n'eut pas de plus ardent ennemi. Mon fils le critiquait, le blâmait; il faisait pire, il lui cherchait des ridiculos.

Mon père, me dit-il un jour, le roi a appris à la chasse la nouvelle de la mort d'un de ses fils; il s'est aussitôt dépouillé de ses habits, n'a plus voulu les mettre [85].

Un autre jour il me dit : Je viens de l'appartement du roi; j'y ai vu plusieurs chiens malades, couchés sur de jolis petits lits de plume, avec leur seringue de cuivre à côté pour être médecinés [86].

Bientôt ni mon fils ni personne, excepté ceux qui étaient chargés du service domestique, ne purent pénétrer jusqu'à Louis XI qui s'étant, pour ainsi dire, fait fortifier, fossoyer, murer, griller dans son château du Plessis [87], après avoir vainement essayé de tous les remèdes, soit terrestres, soit célestes [88], expira enfin au milieu des fioles et des potions, des cierges et des reliques [89].

J'ai vu le lit où ce malheureux roi, où le plus malheureux des rois mourut plus cruellement que sur

l'échafaud, atteint, se disait-on à l'oreille, par la justice divine, qui commence quelquefois dans ce monde la punition que les hommes subissent inévitablement dans l'autre. J'ai vu sa chambre, où l'on n'abordait que par une montée pratiquée dans l'épaisseur d'un gros mur[90]; c'est là qu'à la dure franchise avec laquelle pour la première fois on lui parla, il connut qu'il ne comptait plus sur la terre comme roi. On lui annonça la mort aussi brusquement, aussi cruellement qu'on l'annonce à un petit bourgeois : *Sire, pensez à votre conscience; il est faict de vous ; il n'y a nul remède*[91] !

LA COUR DE CHARLES VIII.

Dès que Louis XI fut porté à Notre-Dame de Cléri[92], le vieux et noir château d'Amboise où avait été détenu[93] plutôt qu'élevé son fils Charles VIII, alors âgé de treize ans, s'ouvre, et aussitôt la cour change : elle avait été ligueuse, anglaise sous Charles VI; amoureuse, galante sous Charles VII; sombre, ombrageuse sous Louis XI; elle devint folâtre, enfantine sous Charles VIII. Les anciens courtisans sexagénaires qui autrefois avaient espionné le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, se rajeunissent jusques à l'enfance pour partager les jeux du petit roi, des enfans d'honneur, des mignons[94], tous surpris ou plutôt, sans doute, tous fâchés de se trouver mêlés avec de si

vieux camarades. Ceux qui avaient lu le Doctrinal de la cour par Michault [95], le Curial par Chartier [96], se croyaient les plus habiles; mais c'étaient réellement ceux qui savaient sauter le plus haut, qui savaient trouver le plus de nids, qui savaient abattre le plus de fruits à coups de gourdins, qui savaient tuer à coups de pierre le plus de volailles, et faire dans la campagne de pareils petits dégâts, aussitôt et richement réparés [97]. En cela seul l'enfant-roi était plus heureux que les autres enfans, en tout le reste il était le plus malheureux. Combien et combien de fois ne l'ai-je pas vu décontenancé, lorsqu'il était obligé de se présenter devant les corps de magistrature, d'administration, de police ou de finance, qui venaient le haranguer en latin et à genoux [98]; lorsque les plus grands seigneurs, les plus grandes dames, ses oncles, ses tantes, lui parlaient aussi de temps en temps à genoux [99], surtout lorsque, dans les rangs des vénérables chapitres, où le roi est chanoine [100], il était obligé d'en prendre le surplis et le psautier!

Insensiblement le jeune Charles croît en âge et en forces; les plaisirs, les passe-temps changent; la cour ne connaît plus que la chasse; le château royal s'emplit de chiens, de lévriers, d'oiseaux coiffés de chaperons, parés de colliers et de sonnettes [101]; partout perches aux faucons, même dans la chambre du roi [102]. Il n'y a plus d'excursions trop lointaines; on ne craint plus de loger dans des chaumières; le

jeune roi dort fort bien dans une chambre dont les murs viennent d'être nouvellement rebouchés, dont les fenêtres viennent d'être nouvellement garnies de châssis, dont le plancher est peut-être pour la première fois nettoyé [103]. Le jeune roi se trouve bien où il y a des cerfs, des sangliers; il mange le pain, le fromage des paysans [104]; il ne cesse de courir, de chasser. Tout le monde chasse, tout le monde court; l'asthme, la goutte sont guéris jusqu'au règne d'un prince asthmatique ou goutteux.

Enfin, le jeune Charles devient homme fait. Il avait été promis dans son enfance à l'aînée, et, en cas de décès, à la puînée, et en cas de décès de la puînée, à la troisième fille du roi d'Angleterre [105]. Il avait ensuite été fiancé à la belle Marguerite d'Autriche [106]; il l'aimait, sans doute, mais l'intérêt de la France veut qu'il épouse Anne, héritière de la Bretagne: Anne, de son côté, avait été promise au duc d'Albret; mais l'intérêt de la Bretagne veut qu'elle épouse le roi de France. Ce nœud politique décide du sort des deux époux [107]. Charles VIII se marie; toute la cour se marie, se remplit de femmes [108]. Les dépenses, comme de raison, augmentent: celles des menus plaisirs, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, se portent à quatre-vingts, cent mille livres [109].

Charles VIII prend le titre de roi de France, des Deux-Siciles, de Jérusalem. L'étendard de la guerre est levé, toute la cour devient guerrière, marche

à la conquête du royaume de Naples, de l'empire d'Orient et, avec Charles VIII, passe les monts.

Charles VIII repasse les monts, revient. Il est désabusé de l'ambition. Il n'aime que les arts[110]; toute la cour aime aussi l'architecture, la peinture; tous les seigneurs font rebâtir même leurs châteaux neufs, repeindre même leurs appartemens nouvellement peints.

L'heureuse cour de France renouvelle l'heureuse cour de Ripaille[111]. Charles VIII, à l'âge de vingt-huit ans, est subitement frappé par la mort. Aussitôt le château et la ville d'Amboise ne poussent qu'un seul cri, un cri continu [112]; on aurait cru entendre le ville de Bruges à la mort de Philippe-le-Bon[113].

LA COUR DE LOUIS XII.

Mais toutes choses ont un terme, surtout la douleur, les regrets. Louis XII, qu'on appelait déjà Monseigneur, comme héritier présomptif du roi[114], monte sur le trône. Il épouse la reine Anne, encore drapée des habits de deuil[115]. Les festins, les danses recommencent. La joie se communique à toute la France, et chaque année elle augmente.

Quel si beau règne que celui où tout le peuple, transporté du bonheur de posséder son roi, fait des signes de sa dévotion pour les saints[116], les signes de son amour pour lui, baise les pas de la mule

qui le porte[117], frotte ses mains contre ses royaux habits et s'en frotte ensuite le visage[118] ! Quel si beau règne que celui où la monarchie n'est qu'une famille, où le roi n'est qu'un père couronné !

Et cependant les courtisans n'ont jamais été si malheureux; leur art si long, si difficile à apprendre, est devenu inutile. Ils ne peuvent maintenant faire leur cour au roi qu'en aimant, qu'en remplissant leurs devoirs, qu'en aimant, qu'en faisant le bien du peuple.

Et cependant le roi aussi n'a jamais été si malheureux. Il voit les maux qu'il ne peut guérir; ses prédécesseurs les ont vus aussi; mais il les voit mille fois mieux, et en souffre mille fois davantage.

L'HOMME D'ARMES.

Histoire XXIII.

Nous avions ce soir un brillant homme d'armes; il s'asseyait au premier rang, par conséquent près du feu; derrière lui était assis son archer, derrière son archer son page, derrière son page son coutillier. Ils étaient placés comme sur le terrain, lorsqu'ils passent le revue à cheval[1]. L'homme d'armes s'est levé, a salué avec aisance, en s'inclinant et en portant à plusieurs reprises deux doigts à son cas-

que; mais dès qu'il a voulu parler, il en a été empêché par la timidité; et il était assez extraordinaire de voir le savant, surtout l'avocat, qui encourageaient ce guerrier, couvert de cicatrices, à ne pas avoir peur. Enfin, sa voix s'est peu à peu raffermie et même a pris bientôt l'éclat du commandement.

Un jour, a-t-il dit, que j'étais dans notre grande salle à me chauffer avec mes sœurs, je vois entrer subitement mon oncle tout botté, tout éperonné : Allons, me dit-il en me tirant par le collet, allons, jeune homme, à la guerre! à la guerre! Ce n'est pas à vivre dans ces belles salles que tes aïeux se sont illustrés; tu as seize ans, il est temps que tu commences ta carrière, et pour toi il n'en est qu'une : il faut porter les armes. Mon oncle m'amena avec lui; deux grands chevaux nous attendaient à la porte; il monte sur l'un, je monte sur l'autre.

Mais avant tout que je dise quel homme était mon oncle. Jeune, tout jeune encore, il avait été armé jusques aux dents, et, par la municipalité, offert comme combattant avec des futailles de vin, des fruits, du gibier, en présent à Charles VII, quand il fit son entrée dans la ville*. Charles VII l'avait accepté, mais ne s'en était guère servi. Louis XI ne s'en servit guère plus, et force fut à mon oncle de se mettre dans la cavalerie du ban et arrière-ban où il recevait deux soldes, celle que lui payait le roi et celle que lui payaient les gens qu'il

remplaçait. Mon oncle était venu en fort bonne santé jusqu'à l'âge de soixante-treize ans, lorsqu'un riche abbé de sa connaissance fut requis de prendre les armes pour acquitter le service de ses fiefs, sous peine de confiscation de corps et de biens[3]; il n'y avait pas à rire. Toutefois, d'après les ordonnances, l'abbé pouvait mettre à sa place le juge[4]; mais le juge avait refusé : alors mon oncle s'était présenté à l'abbé qui l'agréa, en disant que, pour faire la guerre, un militaire de soixante-treize ans valait au moins un abbé de vingt-deux; c'était l'âge de l'abbé. Le doyen, le chantre, le primicier, le sacristain du même chapitre devaient aussi, pour leurs fiefs, fournir chacun le quart d'un cavalier[5]. Mon oncle m'engagea à eux par quart : c'était pour cela qu'il était venu me prendre à la maison. Comme toute notre famille était fort pauvre, mon oncle engagea aussi pour le ban un autre neveu : il vint nous joindre à peu de distance.

Après les salutations et les civilités ordinaires, mon oncle, tout en continuant notre route, lui dit: Tiberge! est-il vrai que tu voulais entrer dans l'administration militaire? je n'ai jamais voulu le croire; mais si tu en as jamais eu envie, écoute-moi :

Mahieu de Lamarche, mon voisin, est un mauvais gentilhomme, pour parler comme les généalogistes; il aurait dû, afin de renforcer sa noblesse, porter la lance, il préféra l'administration militaire.

Je lui ai entendu raconter qu'on se mit à rire

quand il demanda à entrer dans l'administration de l'habillement, qu'on ne rit pas moins quand il demanda coup sur coup à entrer dans celle de l'armement : Où avez-vous vu, lui répondit-on, que le roi armât ou habillât les troupes ? A la vérité, messires, c'est hors d'usage, ou du moins très rare. Chacun s'achète ses habits et ses armes, mais conformes aux qualités et aux dimensions prescrites[6].

Lamarche entra d'abord dans l'administration des vivres, où, suivant la répartition qui en est faite[7], chaque division de province fournit le blé à l'armée de son arrondissement[8], où il règne tant d'ordre, que Lamarche qui voulait s'enrichir et qui fut bien conseillé, ne demeura que peu de temps. Il ne demeura guère plus avec les marchands de blé qui suivent l'armée, et qui l'approvisionnent aussi dans les mauvaises années ou dans d'autres circonstances[9].

Il entra ensuite et ne se plut pas davantage dans l'administration de la solde. Il fut commis au paiement de compagnies de cavalerie ou d'infanterie. Quand le trésorier des guerres lui envoyait l'argent nécessaire, ses fonctions ne lui étaient pas pénibles; mais quand il était obligé de parcourir les diverses élections sur les recettes desquelles les délégations des généraux des aides avaient assigné les fonds[10], je n'ai pas vu d'homme plus entrepris. A Toulouse, il fut plusieus fois cause, par ses lenteurs, que des bourgeois qui possédaient des biens-

fonds dans des paroisses dont les tailles étaient affectées à la solde de la gend'armerie, furent mis en prison par les gend'armes qui n'étaient pas payés[11]; et, comme dans ce pays les quittances de solde sont données souvent en latin[12], on s'apercevait aisément que les vieilles moustaches entendaient mieux que lui ce latin de guerre. Du reste, il faut lui rendre cette justice, qu'il se conformait aux ordonnances, qu'il ne payait jamais la solde à l'officier ou au sous-officier, mais toujours manuellement à chaque cavalier, à chaque fantassin[13].

Je serais bien embarrassé de te dire comment ensuite il s'y prit pour être employé aux revues; tu entends bien que ce n'était pas aux revues des grandes compagnies de gend'armerie, des grandes compagnies d'infanterie; ce sont les maîtres-d'hôtel du roi, les écuyers de ses écuries, les baillis, les sénéchaux, les gentilshommes notables qui les passent[14]; c'était aux revues de moindre importance, aux revues des garnisons de villes, de châteaux composées ou de sergens ou de morte-payes ou de quelques lances soit à pied, soit à cheval[15]. Alors ses lenteurs le prenaient, et souvent il retardait les quatre revues, au bas desquelles devaient être ordonnancés les quatre paiemens des quatre trimestres[16]. Les Anglais dont les formes de l'administration militaire sont à peu près les mêmes que les nôtres, ont de plus deux usages, qu'on lui avait conseillé d'adopter, c'est de réunir sur un même

point les divers corps de gens de guerre cantonnés dans les villages voisins, et de n'en faire qu'une seule revue sur une seule feuille [17] : c'est de pointer le nom des soudoyers présens, et de croiser les noms des soudoyers absens [18]. Mon voisin Mahieu de Lamarche n'avait pas voulu les adopter : était-ce par haine contre les Anglais, je l'ignore ; mais en outre, il négligeait de faire mention de l'habillement et de l'armement [19]. Il signait son nom, scellait en queue, c'est-à-dire sur sceau volant [20], la revue, et se croyait quitte. Mahieu de Lamarche demeura assez long-temps dans l'administration militaire, et toutefois fort peu dans chacune de ses parties, où il se trouvait toujours malheureux ; il est vrai que cet état est pénible, difficile, mais pourquoi s'y mettait-il ?

Par exemple, quand il était garde d'artillerie, il ne pouvait laisser sortir le plus petit canon sans un ordre scellé d'un fort grand nombre de sceaux, apposés au bas de l'écriture, pour ainsi dire comptés comme une rangée de monnaies de cire [21]. Je n'en ai aucune preuve et cependant, moi qui connais mon voisin Lamarche, je suis sûr qu'un grand nombre de ces ordres, qui devaient lui servir de décharge, il les recevait comme suffisans, bien qu'ils ne le fussent. Enfin il finit par où il aurait mieux fait de commencer ; il entra dans un corps de cavalerie ; du moins je lui ai vu porter des habits où pendait l'aiguillette qui sert à attacher la cuirasse [22].

A la seconde ou à la troisième journée, nous rencontrâmes sur le soir un de ces soldats qui prennent leur nom des premiers mots des prières ou des psaumes[23]; celui-là s'appelait *Laudate pueri.* Il nous dit qu'il était fils, mais non fils aîné d'un sergent héréditaire de la garnison de Mortagne[24], que les places de sergent étaient bonnes, et que les meilleures étaient celles où il n'y avait que trois, quatre hommes, comme à celle du château de Sainte-Catherine de Rouen[25]; mais qu'il était fort difficile de les avoir. Il criait contre la vieille coutume de remplacer les garnisons par des gens de guet, levés à quatre lieues à la ronde[26], contre la vieille coutume qui, même dans de grandes villes, confie quelquefois la garde des principales portes aux villageois du village le plus proche[27]; il criait tant et plus, peut-être, afin que nous lui donnassions quelque chose pour continuer sa route : Messires, ajouta-t-il, je suis, comme vous voyez, un ancien serviteur, j'étais habitué à l'ancienne discipline, personne plus que moi n'a souffert de la nouvelle. Quand nous sommes en route, notre journée est de quatre, cinq lieues; nous ne pouvons demeurer qu'une nuit chez le même bourgeois; la porte de la maison où nous logeons est étiquetée de notre nom par le fourrier qui remet aux officiers la liste des étiquettes, afin qu'ils puissent aller s'informer de notre conduite. D'après la taxe, nous payons à notre hôte dix deniers pour un chapon,

quatre deniers pour une poule et cinq sous pour un mouton dont nous sommes d'ailleurs tenus de rendre la graisse, les pieds et la peau[28]. Si nous prenons quelque chose de force aux bourgeois, aux villageois, si nous nous donnons quelques libertés avec leurs filles, nous sommes pendus, et nous le sommes sans appel, sans autre jugement que celui de notre capitaine, ou même de notre lieutenant[29]. Il va sans dire que nous sommes pendus aussi lorsque sans congé nous quittons notre enseigne[30].

Mon oncle n'ayant pas d'argent de reste, et ne voulant rien donner à *Laudate pueri*, devait au moins lui prouver que la nouvelle discipline militaire rendait la cavalerie aussi malheureuse que l'infanterie; voici comment il lui parla: *Laudate pueri*, lui dit-il, je suis comme vous un ancien serviteur, je sers à cheval depuis plus long-temps que vous servez à pied; je demeurerai d'accord que pour la désertion le gend'arme ne perd que son cheval, ses harnais et un an de solde[31], mais demeurez d'accord aussi que son cheval, ses harnais valent beaucoup d'argent et que sa solde est considérable, tandis que le fantassin, lorsqu'il est pendu, ne perd que ses guêtres. Quant à la peine des méfaits, s'il n'y a guère de gend'armes punis de mort, il n'est pas sans exemple que les archers soient aussi bien pendus que les fantassins; et si vous me dites qu'on vous arrête facilement parce qu'on vous reconnaît au nom de votre province brodé sur votre

habit[32], je vous dirai qu'on ne nous reconnaît pas moins facilement à la couleur de la livrée de notre capitaine, dont l'échantillon est déposé au greffe de chaque bailliage, de chaque sénéchaussée[33]. Si vous me dites aussi que vous êtes logés quelquefois dans de grands couvens dont on fait sortir les moines, afin de ne pas incommoder les bourgeois de la ville[34], je vous dirai que nous le sommes aussi; en outre, si vous me dites que les bourgeois ne vous doivent que les fournitures portées par les réglemens, je vous dirai encore qu'il en est pour nous de même: chaque lance ne peut exiger qu'une chambre à cheminée, trois lits garnis de draps, de couvertures; et quand avec cela elle a eu deux nappes, douze écuelles, quatre plats, deux pots d'étain, une poêle d'airain, une poêle de fer, elle ne peut plus demander qu'une écurie à six chevaux et un grenier[35].

Si nous sommes montés sur des courtauts, nous ne pouvons loger que dans les hôtelleries; ce n'est que lorsque nous sommes montés sur nos grands chevaux que nous pouvons loger chez les bourgeois[36]. Mon ami, lorsque vous tenez les champs sans lettres du roi, infanterie et cavalerie vous chargent et vous taillent en pièces, suivant les ordonnances: dans le même cas, lorsque nous n'avons pas non plus de lettres, cavalerie et infanterie nous chargent et nous taillent aussi en pièces, suivant les ordonnances[37]. Vous avez quelquefois une jeune

mie, nous en avons aussi quelquefois une. La vôtre doit aller à pied; vous allez à pied, elle peut vous suivre : mais les mêmes réglemens veulent que la nôtre aille aussi à pied, et ils permettent à toute personne qui ne la rencontre pas à pied de la démonter[38], comme si elle pouvait suivre la cavalerie autrement qu'à cheval. Vous êtes soumis aux juges ordinaires; ne le sommes-nous pas ? et les maréchaux de France qu'ils font brûler comme sorciers[39], ne le sont-ils pas? et le connétable auquel ils font quelquefois couper la tête comme traître[40], ne l'est-il pas? De profits, vous en avez autant que nous. Ce temps n'est plus où la prise du lord Sommerset valait dix mille écus d'or à un gend'arme[41], l'enrichissait lui et sa postérité. Maintenant les prisonniers sont mis au butin commun[42], et certes ce n'est pas bien grande perte, car j'ai vu qu'on ne les vendait que cinq, six sous chacun[43], et même que lorsqu'on ne les réclamait pas, on les pendait pour leur apprendre à n'avoir ni parens, ni amis, ni argent. J'ai vu cela durant la guerre du bien public[44]. Enfin si lorsque vous êtes cassé de travaux et de vieillesse, vous n'obtenez pas toujours pour impotence la petite paye[45] ou la demi-solde, nous gend'armes, nous ne l'obtenons pas toujours non plus, et souvent nous mangeons notre dernier cheval pour revenir à la maison paternelle. *Laudate pueri* se retira fort mécontent, se croyant à tort le plus malheureux de notre état, maugréant contre

son sort. Il avait enduré le chaud, il avait soif, il n'avait pas d'argent : messires, soyons justes, on pourrait être plus heureux.

Même quand on est à pied, on arrive; à plus forte raison quand on est à cheval; enfin nous arrivâmes au camp. Il était, comme celui de Nuitz[46] ou comme celui de Pont-de-l'Arche[47], dessiné en belles rues et en belles places carrées, bordées de tentes, d'hôtelleries, de boutiques[48]; mais on y vendait tout fort cher, et presque rien ne pouvait être à l'usage de pauvres soudoyers de chantre et de sacristain.

Nous entrâmes, tabourins battans, enseignes déployées.

Notre troupe qui formait l'arrière-ban du bailliage était en partie composée de gend'armes, en partie de fantassins; nous fûmes les uns et les autres également accueillis avec de grands éclats de rire par les compagnies d'ordonnance[49]. Mon oncle, aguerri surtout contre de pareils accueils, nous remit le cœur par cette courte allocution : Ces jeunes gens, parce qu'ils sont mieux étoffés, mieux nourris que nous, rient en nous voyant; mais qu'ils sachent que c'est nous qui sommes la vieille armée, l'armée féodale[50], l'armée de Charlemagne.

Le lendemain je me lève de bon matin; je vais parcourir le camp la tête haute, comme il me semblait que devaient la porter Renaud, ou Roland.

Je rencontrai plusieurs voisins de ma connaissance; ils me rabattirent bien ma vanité : Sans

doute, me répondirent-ils, les javelines de Charlemagne sont fort anciennes, les francisques de Clovis encore plus anciennes, et cependant sont-elles meilleures que les armes aujourd'hui en usage? Nous sommes, nous, une armée du quinzième siècle, une armée permanente. Charles VII a le premier institué la cavalerie permanente, les compagnies d'ordonnance[51]; il a le premier institué l'infanterie permanente, les compagnies des francs-archers[52]. C'est nous, l'armée permanente, c'est nous qui avons vaincu les grands vassaux, les ennemis du roi, qui avons ensuite vaincu les Anglais, les Allemands, les ennemis de la France. Je leur dis qu'il avaient raison et que je voulais être des leurs.

J'allai le déclarer à mon oncle; il me reçut fort mal: On ne peut pas ainsi rompre ses engagemens, me dit-il. Irais-tu, d'ailleurs, dans une autre province? te cacherais-tu? le clergé est trop puissant pour ne pas avoir raison de toi. Il publierait des chefs de monitoire dans les quarante mille églises de la France, et, sous peine d'excommunication, ceux qui auraient connaissance de ta retraite seraient obligés de venir la révéler[53]; de plus, le doyen, le primicier, le chantre, le sacristain excommunieraient leur déserteur par quart, et tu n'en serais pas moins quatre fois excommunié. Je fus forcé d'avoir patience; mais enfin, comme à son âge mon oncle portait la paix partout où il allait, la guerre

ne tarda pas à prendre fin, nous fûmes renvoyés chez nous.

Mon oncle nous ramena frais, en bon point, et, ajoutait-il avec satisfaction, chacun avec nos quatre membres.

A peine mon cousin et moi fûmes-nous arrivés, et eûmes-nous reçu notre solde, que nous allâmes faire notre visite d'adieu à mon oncle, en l'embrassant d'un seul côté, pour repartir plus vite.

Mon cousin fit, comme font aujourd'hui grand nombre de gentilshommes, il se mit dans l'infanterie [54]; il fut instructeur de francs-archers, et, en cette qualité, il se reposait, au contraire des autres chrétiens, les six jours de la semaine, et ne travaillait que le dimanche, jour consacré aux exercices militaires [55]; d'ailleurs, jamais homme plus content.

Les francs-archers, me dit-il, nous ne sommes pas moins de seize mille hommes, commandés par quatre capitaines généraux, qui chacun ont une compagnie de quatre mille hommes, sous-divisée en huit compagnies de cinq cents hommes, commandée chacune par un capitaine particulier [56].

Venez nous voir, venez voir ces quatre grandes compagnies qui forment la masse de l'infanterie française, dont tous les soldats sont habillés d'habits de cuir, coiffés de salades ou casques sans cimier, sans panaches, sans ornemens superflus,

armés de l'arc, de l'épée attachée au derrière du haut des chausses[57].

On a beau, continua-t-il, appeler francs-taupins[58] les francs-archers, ils n'en sont pas moins les plus beaux hommes de la population des villes et surtout des campagnes; ils n'en sont pas moins exempts d'impôts, comme les nobles; ils n'en ont pas moins quatre livres de solde par mois [59]. Mon cousin était heureux de se trouver avec des gens heureux; il était heureux de toute manière.

Le bonheur des gens de guerre ne peut être de longue durée : mon cousin ne tarda pas à revenir; il avait l'épée au côté comme les autres; et comme les autres il portait un beau cimier, un beau panache; il était tout triste. L'année 1480, me dit-il, sera désastreuse pour la France; on vient de casser la milice des francs-archers [60], la plus belle institution des temps anciens et même des temps modernes : jamais l'on n'avait vu des soldats qui toujours étaient sous le drapeau, et qui cependant n'étaient payés que lorsqu'ils faisaient la guerre [61]; qui toujours étaient sous le drapeau, et qui cependant, lorsqu'ils ne faisaient pas la guerre, ne cessaient de fabriquer, de labourer.

Bientôt après il revint; il maudissait la nouvelle mode de l'infanterie suisse[62], et encore plus la nouvelle mode de l'infanterie allemande [63]. Il servait dans l'excellente infanterie des arbalétriers gascons, suivant lui la meilleure infanterie du monde[64].

Il revint encore, il était hallebardier; il portait, comme tous ses camarades, de belles chausses de drap d'or[65].

Il revint de nouveau; il était tout en désordre, la chevelure, la barbe hérissées, les jambes à moitié nues, l'habillement bigarré; il portait le costume du corps des aventuriers[66] où il s'était jeté. Je ne sais s'il eut une mauvaise aventure, mais il ne reparut pas de long-temps.

Enfin il reparut; il était aventurier à cheval, estradiot ou cavalier grec, armé d'une courte lance[67]. Ne se trouvant pas bien sur cette selle, il se fit crennequinier ou arbalétrier à cheval[68].

Ne se trouvant pas bien encore sur celle-là, il entra dans une campagne de chevau-légers, et le voilà camarade des riches bourgeois, des fils d'avocats, de juges, de procureurs, de médecins, de notaires, qui, dit-il, parce qu'ils sont à cheval, ont toujours leur blason, leur généalogie, leurs ancêtres dans leur bouche; il aimerait mieux être à tous les diables.

Quant à moi, je suivis un autre parti que mon cousin qui avait successivement voulu m'entraîner, avec lui, dans les différens corps d'infanterie, et ensuite dans les différens corps de cavalerie légère. Je crus que mon nom voulait que je servisse dans la gend'armerie, et Dieu m'eût préservé qu'il ne l'eût pas voulu.

A la première revue de l'armée, je fus émerveillé,

transporté d'admiration, lorsque je vis se déployer devant moi la gend'armerie d'ordonnance. Les hommes étaient couverts de soie et d'or, les chevaux étaient couverts de soie et d'or[69]; la tête des hommes, la tête des chevaux était empanachée de hauts plumets[70]. Il y avait, suivant la livrée des capitaines, des files bleues, des files blanches, des files vertes, des files rouges. Les galons, la broderie, l'orfèvrerie, éclataient sur le satin, le velours[71]. Les épées à poignée d'argent[72]; les lances à flamme de satin rouge avec soleil d'or[73], variaient encore cet éclat. J'ai déjà dit que dès que j'étais arrivé au camp j'avais résolu de servir dans l'armée permanente : j'ajoute qu'à l'instant où je vis passer cette revue, je résolus de servir dans la gend'armerie. Aussitôt que je me fus libéré de mon engagement dans le ban, j'allai me présenter au capitaine d'une des plus belles compagnies qui, sans autre recommandation que celle de mon nom, m'agréa et dit en propres termes à ceux qui étaient avec lui : Ce jeune homme a la face carrée, les narines petites, le front large, tous signes de vaillance, il a grosse chair, grosses veines, le cuir dur; il est complexionné pour faire dans quelques années un bon gend'arme[74].

Comme tous mes camarades, je commençai par être page. Ensuite je devins second archer, premier archer; enfin, je portai la lance, je fus homme d'armes[75]. J'étais au comble de mes désirs, je me croyais au comble du bonheur, je me promettais l'avenir le plus heureux.

Ma solde, j'en conviens, était de vingt sous par jour[76]; mais l'ordonnance m'obligeait d'avoir un cheval de bataille, un cheval de voyage, un cheval de bagage; elle m'obligeait encore à nourrir et à payer un valet monté, un page monté, deux archers qui avaient chacun deux chevaux, et deux coutiliers qui, avec leurs grands chevaux et leurs grands couteaux[77] dont l'usage n'est pas très fréquent dans les combats, m'étaient la plupart du temps inutiles; en un mot, j'avais à ma charge six hommes et onze chevaux[78]. Encore, s'il n'avait pas fallu répondre de mes gens, encore si mes gens s'étaient bien conduits; mais, pour dire la vérité, mes archers étaient fort libertins, mon page fort étourdi, mon valet fort insolent, et mes deux coutiliers deux grands ivrognes.

A la vérité, le nombre des hommes et des chevaux à notre charge est aujourd'hui moindre, mais notre paye a été amoindrie hors de proportion. Nous n'avons plus que dix sous par jour, pour la grande paye, et seulement les deux tiers pour la petite[79].

Quel est le sort de l'infanterie, de la cavalerie? Le plus malheureux, me répondrez-vous. Eh bien! c'est encore le sort de l'artillerie, du génie.

Naturellement, c'est au chevau-léger à aller voir le gend'arme; mais c'est aussi au gend'arme à aller rendre la visite au chevau-léger. Un jour que j'étais allé en rendre une à mon cousin, je trouvai chez lui un gentilhomme du Médoc, ou, si vous voulez, un homme du Médoc; car, surtout lorsqu'il s'agit

de noblesse, il ne faut pas croire les Gascons sur parole. Il avait mangé tout son bien à chercher la pierre philosophale, et, pour vivre, il s'était, comme salpêtrier, mis dans l'artillerie, où il avait été élevé successivement aux grades d'aide, de cartier, de chargeur, de boutefeu[80], enfin à celui de maître canonnier[81], qu'il avait gagné en touchant trois fois le blanc, attaché à un mât de bateau[82].

Il se plaignait quand j'entrai chez mon cousin ; il continua à se plaindre quand je fus entré : si, disait-il, les artilleurs, nous n'apprenons pas les mathématiques, nous passons pour des ignorans, et si nous les apprenons, nous ne passons plus pour des gentishommes, nous passons pour des savans ; baste encore d'être confondus avec les savans, surtout avec les savans grecs ; mais, dans notre état, il nous arrive d'être confondus aussi avec les artisans, avec les serruriers canonniers, qui forgent des canons de fer, ainsi que les clefs, les broques pour les décharger[83] ; avec les fondeurs canonniers, avec les chaudronniers canonniers, qui fondent des canons de bronze, de cuivre[84], c'est dans notre siècle guerrier une nouvelle branche de commerce[85] ; avec les plombiers canonniers qui fondent des boulets de plomb[86] : avec les maçons canonniers qui construisent les assises en pierre pour mettre les canons en batterie[87] ou taillent des boulets pour les charger[88] ; enfin avec les charrons canonniers qui font les roues, les charronnages des

trains, et les charpentiers canonniers qui font les chevalets, les affûts, les copons de frêne pour estouper les cambres des canons et les maillets de bois pour les enfoncer[89]. Nous ne sommes pas confondus avec les salpêtriers, parce qu'ils se tiennent dans les magasins; et, d'ailleurs, il n'y aurait pas grand mal, car plusieurs d'entr'eux sont de grands alchimistes qui ont changé les proportions des élémens de la poudre, aujourd'hui composée de quatre parties de salpêtre, d'une cinquième de soufre, d'une sixième de charbon de saule[90]. Comptez pour quelque chose aussi que nos propres armes nous trahissent, se brisent et font de nous un tel carnage que l'histoire en conserve quelquefois le souvenir[91].

Il se regaillardit ensuite tout à coup et dit : Dans notre état il y a du malheur autant et plus que dans aucun autre; mais il y en aurait encore plus, mille fois plus, que je ne le quitterais pas, tant aussi il y a de gloire : le roi a ordonné à son artillerie de foudroyer telle forteresse, telle ville. Aussitôt les douze pairs[92] et les autres canons, sortis des quatre fonderies de France[93], s'avancent; la terre tremble sous leur poids. Trente bœufs, cinquante chevaux, ont de la peine à traîner chacune de ces couleuvrines, de ces serpentines de vingt-quatre pieds de long[94]; car nous avons réduit aux dimensions voulues par l'expérience les dimensions de l'ancienne artillerie[95]. La détonation commence et notre

foudre, émule de celle du ciel, qui, si elle en est surpassée par l'immensité de l'éclat, la surpasse par le bruit et par l'effet, démolit ces remparts, ces forteresses, ces tours dont les sommets roulent bientôt sur l'herbe.

Mon cousin se trouva un peu abaissé par la hauteur où se plaçait le canonnier de Médoc : Mais, dit-il, vous savez qu'on fait aujourd'hui de petits canons ou couleuvrines à la main[96] que le soldat porte sur son épaule et que son camarade qui est derrière lui ajuste, tandis que lui il y met le feu avec une mèche[97]; vous savez qu'il y a par milliers de ces couleuvriniers[98], qu'il n'y a guère moins d'arquebusiers[99] qui ont aussi de petits canons à la main. Ce sont aussi comme vous des canonniers : Oui, certes, lui répondit le canonnier de Médoc ; l'infanterie est en partie et bientôt elle sera toute armée de petits canons; il en sera sans doute de même de la cavalerie; mais fantassins et cavaliers, vous tuerez à peine un cheval, un homme, et toujours vous serez les uns et les autres les petits canonniers; au lieu que nous qui tuons et qui tuerons les escadrons, les bataillons, les armées, nous sommes et nous serons les grands canonniers.

Vous voyez bien, messires, que j'en devais une, comme on dit, au canonnier de Médoc qui s'était traité sans façon de grand canonnier, et qui nous avait si franchement traités mon cousin et moi, de

petits canonniers. Je ne tardai pas à le payer en aussi bonne monnaie que je le pus.

Je fus assez heureux pour qu'il parlât de ses aventures, et de ce qu'il avait fait et de ce qu'il n'avait pas voulu faire.

A l'en croire, il aurait pu être admis dans le génie ; il ne tenait qu'à lui de prendre cet état : Mais, disait-il, on y est trop malheureux; on n'y entend que plaintes. Les ingénieurs qui attaquent les villes se plaignent que l'art de la défense a fait plus de progrès que celui de l'attaque. Les ingénieurs qui défendent les villes se plaignent, au contraire, que l'art de l'attaque a fait de plus grands progrès que celui de la défense. Suivant lui, l'art d'attaquer, l'art de défendre les villes avaient fait d'égals progrès, parce qu'ils avaient fait les plus grands progrès et qu'ils étaient au plus haut point. Je m'aperçus, dans sa longue dissertation que, bien que je ne susse pas les mathématiques, il n'en savait guère plus que moi, et qu'à cet égard il pouvait passer pour un bon gentilhonne : je m'aperçus ensuite que, pour les fortifications, il en savait moins que moi qui en avais beaucoup entendu parler à mon père, ancien capitaine de ville forte[100]. Je n'interrompis point l'ami de mon cousin, et quand il eut fini je pris alors seulement la parole :

Canonnier, lui dis-je, c'est maintenant mon tour; je ne trouve pas votre opinion fondée; tâchez de trouver que la mienne l'est; car j'y ai un peu, pour ne pas dire beaucoup pensé.

Je continuai : Qu'un ingénieur soit aujourd'hui chargé de vous fortifier une place, ne croyez pas que la première chose qu'il fera soit de raser tous les anciens ouvrages ; il les conservera, quelque malentendus, quelque irréguliers qu'ils soient, s'ils peuvent encore servir de défense ; mais, à une certaine distance, il les entourera de nouveaux ouvrages, d'une enceinte de remparts de terre, revêtus d'une chemise de brique, de moellon ou de pierre de taille [101], protégés, de distance en distance, par des tours en demi-lune[102], couronnés par des lignes de créneaux ou des lignes de fenêtres [103] ; au-delà de ces remparts, hauts comme des montagnes, il creusera des fossés, larges et profonds comme des vallées [104], qu'il remplira d'eau s'il est possible, qu'il hérissera peut-être de dagues, de fers de pique, de fers de lance[105], qu'il fera peut-être garder la nuit par de gros chiens[106], ou même par des ours [107]. S'il y a des accidens de terrain, des élévations, il les couronnera de petites bastilles ou bastions[108]. S'il y a une rivière, il construira sur la rive opposée des têtes de pont, des barbacannes ou boulevarts composés de deux tours, liées entre elles et fossoyées tout autour[109] ; s'il y a des faubourgs, il élèvera à l'extrémité ces mêmes ouvrages, sous le nom de bailles[110] ; enfin, par la multiplication des ouvrages extérieurs, par les tranchées, les chemins couverts[111], il tiendra l'ennemi éloigné du corps de la place.

Vous allez voir maintenant opérer cet ennemi. Il arrive; il est nombreux, et ses forces lui permettent d'investir complétement toute l'enceinte de la ville, dont les murailles alors vomissent par les créneaux et par les ouvertures des flancs une grêle de balles et de boulets. Pour se mettre à l'abri, les assiégeans creusent des tranchées en rejetant les terres du côté des assiégés[112], et fortifient ces lignes par des taudis[113], des fortins, des petites forteresses[114]: à leur tour ils montent leur artillerie qu'ils dirigent tantôt contre les fortifications, tantôt contre les maisons de la ville; ce qui force les habitans à se retirer dans des enclos, couverts de madriers et de grosses poutres[115].

Les assiégeans font en même temps une guerre souterraine, plus sourde, mais plus dangereuse. Ils ont poussé leur galerie de mine jusqu'auprès du fossé, où ils veulent se glisser. Les assiégés ont contreminé. Ils ont rencontré les travailleurs, et alors commencent, dans les entrailles de la terre, des combats que les ténèbres rendent encore plus cruels et plus horribles[116]; quelquefois les assiégeans y sont enfumés, étouffés, quelquefois noyés. Alors ils reviennent à la force ouverte; quelquefois ils battent, plusieurs mois, une seule grosse tour[117]. Enfin, ils ont trouvé un côté faible : l'artillerie a fait une brèche praticable. La gendarmerie met pied à terre[118]; et toute bottée, elle donne l'assaut au son de la trompette; en quelques mo-

ments, la muraille est gagnée. Mais, avec les décombres, les assiégés ont élevé derrière un nouveau mur, au haut duquel ils ont suspendu, par des cordes, grand nombre d'échelles ou de rateliers chargés de pierres [119]; ils ont creusé un nouveau fossé [120]; le siège est à recommencer ou du moins il faut de nouveau apporter des fagots [121], donner un nouvel assaut.

Après une nouvelle résistance qui ne peut être bien longue, les assiégés capitulent; ils sortent paisiblement par une des portes, deux à deux, un bâton blanc à la main [122]. Vous le voyez, l'art d'attaquer les villes est bien supérieur à celui de les défendre; il n'y a plus de ville imprenable.

Mon canonnier se tut, et c'est quelque chose que d'avoir encloué la bouche d'un canonnier de Médoc.

Messires, vous ne me nommerez pas un état où l'on ne désire d'avancer. Imaginez si dans l'état militaire où l'échelle est composée de tant d'échelons, je désirais, lorsque j'eus le pied sur le premier, de monter plus haut: mais depuis que je suis devenu homme d'armes, je ne désire pas de grade supérieur.

Je craindrais, d'abord, d'être lieutenant, capitaine [123], parce qu'à la paix le roi les casse plutôt que les gend'armes, les archers, les soudoyers. Et entendez d'ailleurs le serment que prête le capitaine à la tête de sa compagnie, entre deux roulemens

de tabourin ou entre deux fanfares de trompettes. Il s'est porté seul en avant; il a l'épée nue à la main; il dit : *Je prometz et jure à Dieu et à Nostre Dame que je garderay et feray garder justice et ne souffriray pillerye et pugniray qui aura failly....* [124] Quand on doit prêter, qu'on prête, et surtout qu'on a prêté ce serment, qu'on a la religieuse volonté de le tenir, est-on tranquille, est-on heureux?

Je craindrais d'être maréchal-de-camp, sergent de bataille [125], à cause de la nouvelle stratégie. Le vieux arbre des batailles est aujourd'hui oublié; le Rosier des guerres [126] a même vieilli. Maintenant les admirables manœuvres du camp d'exercice de Pont-de-l'Arche [127] seraient bien peu admirées : maintenant la division du nombre carré de quarante mille hommes, commandés par quatre principaux lieutenants, ayant chacun sous eux dix vicaires, ayant chacun sous eux dix capitaines, ayant chacun sous eux dix dizainiers, ayant chacun sous eux dix hommes [128], a fait place aux plus légères et plus mobiles files de trois hommes de hauteur, qui ont été prises des Italiens [129], et qui sont elles-mêmes près de faire place à l'ordre des légions romaines [130], des phalanges grecques. On ne parle que de renouveler les vélites, les oplites; et je crois voir nos officiers généraux, obligés d'aller au collége se faire donner la férule pour apprendre le latin et le grec, afin de ne pas compromettre le sort des batailles aux mauvaises traductions latines

ou grecques, faites par des régens qui n'entendraient pas notre métier.

Je craindrais d'être maréchal de France. Les maréchaux sont chargés de la police de l'armée; et si les prévôts dès maréchaux n'ont pas leurs gibets, ordinairement dressés dans une des rues du camp, toujours garnis de quelque vaurien, on croit que les prévôts des maréchaux ne font pas leur devoir, et que les maréchaux ne le leur font pas faire. Il est vrai que les maréchaux peuvent comme le connétable commander l'armée [131].

Et c'est parce que le connétable commande l'armée que je craindrais surtout de l'être, car j'aurais beau me souvenir qu'il a le droit de recevoir la solde de sa compagnie d'hommes d'armes, sans en passer la revue [132], qu'il a celui d'entrer dans Paris, trompettes sonnant [133]; qu'il a celui de commander l'avant-garde, lorsque l'armée est commandée par le roi et qu'elle marche en avant, qu'il a celui de commander l'arrière-garde, lorsque l'armée est commandée aussi par le roi et qu'elle marche en retraite [134]; la seule pensée que le roi, pour faire acte de sa puissance envers la mienne qu'il trouverait trop grande, pourrait, en temps de guerre, vouloir que j'allasse planter des choux dans mes terres, et en temps de paix qu'aux repas solennels, je vinsse lui servir les épices [135], suffirait pour me faire refuser l'épée de connétable.

Oui, messires, depuis le dernier soudoyer jus-

qu'au général, nous sommes tous les plus malheureux.

Nous l'avons été moins autrefois, à l'avenir nous le serons davantage.

Le siècle dernier a préparé les changemens que notre siècle a opérés; le siècle dernier n'avait guère que découvert la poudre; notre siècle en a fait la puissance de la guerre. Notre siècle a séparé, notamment à Granson, à Morat, à Nanci [136], les batailles à fer émolu qui s'étaient données depuis le commencement du monde, des batailles à poudre qui se donneront tant que le monde durera. Le canonnier de Médoc n'avait que trop raison; on ne fera usage à l'avenir que d'armes à feu; et le général de l'armée ne sera plus qu'un maître d'artillerie. Il n'y aura plus que des combats d'armée à armée, tout au plus que des combats de bataillon à bataillon. Il n'y aura plus de grands coups de hache, de grands coups d'épée, de grands coups de lance; il n'y aura plus de beaux faits d'armes; il n'y aura plus de héros; il n'y aura plus d'illustration, de gloire particulière; il n'y aura qu'une illustration, qu'une gloire nationale. Messires! messires! nous pouvons vaincre les Anglais, les Allemands, l'Europe, le monde entier, nous ne pouvons vaincre notre malheureuse destinée, qui, vous le voyez, devient de plus en plus invincible.

LE MARIN.

Histoire xxiv.

Mon brave camarade, a dit en s'adressant à l'homme d'armes, un capitaine de navire [1], assis à côté de lui, vous avez incontestablement raison, les gens de guerre, nous sommes les plus malheureux; mais parmi les gens de guerre, c'est nous marins, qui sommes les plus à plaindre; nous partageons tous vos maux, vous ne partagez pas tous les nôtres.

Ensuite, s'adressant à l'assemblée, il a continué : Messîres, plusieurs de vous connaissez la belle vallée de Montereau, arrosée par l'Yonne; vous avez remarqué ce grand nombre de villages qui en couronnent les coteaux. Dans un de ces villages naquit un jeune homme d'un caractère en même temps doux et ardent, facile et obstiné. Les maîtres chargés de son éducation n'en espéraient rien. Ses camarades s'étaient accoutumés à le dédaigner; mais il parvint à s'en faire respecter, même à les commander, aussitôt qu'il fut dans l'état auquel la nature le destinait; ce jeune homme, c'est moi. Pendant mes premières années, j'en conviens, ma conduite ne

donna guère de satisfaction à mes parents, et depuis long-temps je leur étais à charge, lorsqu'enfin ils furent délivrés de moi plus heureusement qu'ils ne devaient s'y attendre.

La guerre s'alluma entre la France et le duc de Bourgogne, par conséquent entre la France et les Pays-Bas. Le roi ordonna une levée extraordinaire de matelots. Tous les jeunes gens de mon village furent classés et obligés de partir; comme je m'étais souvent exercé, par amusement, à conduire sur la rivière des bateaux et de petites barques, je fus reconnu, à cet égard, pour le plus habile de mes camarades, et l'on me nomma bas officier. Malheureusement la guerre dura peu; le pape, dit-on, menaça d'excommunier celle des deux puissances qui ne voudrait pas faire la paix [2]. La paix se fit, nos jeunes marins retournèrent à leurs vignes et à leurs moutons.

Pour moi, qui avais la passion de mon nouvel état, je me mis à étudier la géométrie; en peu de temps je fus à même d'aller me présenter aux chantiers du roi.

Je parcourus les ports du Ponant, où d'abord on m'employa, en qualité de maître de hache [3], à la construction des petits bâtimens, des pinasses, des remberges, des caravelles; ensuite à la construction des grands, des caraques, des caraçons [4], de toute sorte de grands vaisseaux ronds et de haut-bord.

Je parcourus aussi les ports de la Méditerranée, où je construisis aussi d'abord de petits bâtimens, des gabarres, des fustes, des galiotes; et ensuite de grands, des galères, des galeasses, des galions [5].

Je retournai enfin dans les chantiers de l'Océan; j'y ai demeuré depuis; et quoique je sois moins payé, quoique je sois plus malheureux que dans ceux de la Méditerrannée, je suis cependant résolu d'y demeurer; voici pourquoi.

Les diverses parties de la mer veulent diverses espèces de vaisseaux, de même que les diverses parties de la terre veulent diverses espèces de plantes. L'étroit bassin de la Méditerranée, découpé par tant de golfes et de presqu'îles, embarrassé par tant d'îles, de rescifs et de rochers, veut des bâtimens étroits, plats, des galères qui peuvent avec leurs rames facilement avancer, reculer, poursuivre, fuir. Il y aura des galères tant qu'il y aura une Méditerrannée. L'immense bassin de l'Océan, au contraire, veut des bâtimens profonds de cale, larges de flancs, élevés de corps et de mâture, des bâtimens d'une structure plus massive, d'une manœuvre plus lente, des vaisseaux ronds, des vaisseaux de haut-bord. Il y aura des vaisseaux de haut-bord tant qu'il y aura un Océan.

Or, apprenez maintenant, messires, comment les gens de mon état, qui désirons avant tout et plus que tout, les progrès de l'art, sommes on ne peut plus malheureux.

Un de nos marins, je ne sais, je voudrais bien savoir qui, a imaginé de faire passer la bouche des canons à travers les trous des ancres, à travers le corps du vaisseau. Un autre, je voudrais bien aussi savoir son nom, a imaginé de faire, à l'imitation des trous des ancres, d'autres trous en quelques endroits du corps du vaisseau[6], d'y faire quelques canonnières[7].

Il s'est arrêté là, ou plutôt on l'a forcé de s'arrêter là : et nous qui voudrions encore aller plus loin, percer de plusieurs rangées de canonnières le corps des vaisseaux, on nous a forcés aussi de nous arrêter là. Vous êtes surpris, je vais tâcher de vous faire connaître un peu notre état, notre malheur.

Messires, vous ignorez ici, à cent lieues de la mer, qu'il en est presque de la marine militaire comme de la marine marchande, qu'elle n'appartient pas au roi, que les différens vaisseaux dont elle est composée appartiennent à différens particuliers qui leur font porter leur nom[8]. Par exemple, quelqu'un de vous s'appelle, je suppose David ; il a un vaisseau, eh ! bien il le nommera Le David[9]; quelqu'un de vous encore s'appelle Gérard, il a un galion, une galère, une galiote, eh bien! il les nommera de son nom ; de celui de sa femme, de celui de sa fille, le galion, Paul-Gérard, la galère, Paule-Gérard, la galiote, Pauline-Gérard. Tous nos ports sont remplis de Jéhans, de Denis, de Martins, de Martines, de Martinettes[10]. Jusque là c'est bien;

mais les bourgeois propriétaires, mal conseillés par les vieux constructeurs, craignant que leurs vaisseaux fassent eau par les canonnières; et les seigneurs propriétaires, de même mal conseillés, craignant aussi et que leurs vaisseaux fassent eau, et que leurs écussons qui bordent en dehors le dessous des galeries [11], soient endommagés, ne veulent pas laisser percer les vaisseaux : le roi, qui n'en est que le locataire [12], n'est pas le maître d'en diriger la construction : il l'est encore moins dans les ports étrangers de l'Espagne, de l'Italie où sont construits presque tous les vaisseaux qui lui appartiennent [13]; et, ce qui n'est pas moins honteux, nous voyons depuis long-temps en France un de nos plus beaux vaisseaux prendre le nom du pays où il a été construit; il s'appelle la grand'nef du roi l'Espagnole [14]; mais si aujourd'hui, en France, on ne perce pas les côtés des vaisseaux de guerre, on les percera dans la suite, c'est certain. Plus heureux que nous, les marins du seizième siècle auront une marine matériellement marchande et une marine matériellement militaire, une marine où les vaisseaux ne seront pas percés par des canonnières, une marine, où ils le seront : tandis qu'aujourd'hui le même vaisseau est en temps de paix un vaisseau marchand, rempli de marchandises, et en temps de guerre, un vaisseau de guerre, rempli de combattans.

Vous voyez maintenant pourquoi, espérant coopérer à cette révolution dans la manière de cons-

truire les bâtimens, je m'obstine à demeurer dans les ports d'une mer où les bâtimens ont au-dessus de l'eau une grande partie de leurs flancs qui peuvent être percés, tandis que dans les ports de la Méditerranée les bâtimens étroits et plats ne peuvent être percés pour l'artillerie.

Il n'est rien, messires, pour bien conduire une grande machine, comme de la bien connaître; et pour bien la connaître, il n'est rien comme de savoir la construire. Je n'aurais jamais cru que mon métier de constructeur me servît si souvent et si essentiellement, lorsque la guerre s'étant rallumée je commandai un petit vaisseau de guerre que me confia un riche marchand, auquel il appartenait. Sans doute je ne fis pas trop mal, puisque, peu de temps après, on me confia le commandement d'un beaucoup plus grand, mais comme vous allez voir, je n'en fus pas plus heureux.

Notre avancement est ainsi gradué, d'abord page, ensuite matelot, compagnon, compagnon de quartier, maître de hache, maître calfat, maître nocher ou pilote, contre-maître, maître, enseigne, lieutenant, chef ou capitaine de navire, nef ou vaisseau, lieutenant de vice-amiral[15]. Un homme de cœur peut absolument s'élever jusque là; mais, pour les grades supérieurs, il faut porter de beaux noms. Or, vous le savez, on ne va guère porter de beaux noms sur mer : je vous citerai les Chatillon, les Sancerre, les Montmorenci, les Armagnac, les

Rohan, qui pendant ce siècle ont été nommés amiraux, qui, avant et puis leur nomination, n'ont jamais fait de service que sur terre[16]. Il en est de même des amiraux de province[17], de même des vice-amiraux[18]. A votre tour, vous me citerez Coulon de Cassenove que ses belles actions ont élevé, de nos jours, au rang de vice-amiral[19]. Vous me citerez un brave marin, qui a été récompensé : je vous en citerai mille qui ne l'ont jamais été et qui ne le seront jamais.

Vers le temps dont je vous parle, il nous vint, dans le port où j'étais, un vice-amiral; assurément ce n'était pas Coulon de Cassenove; c'était un brillant guidon de gend'armes, haut empanaché; il avait le médaillon de Saint-Michel[20] sur la poitrine et ses lettres dans la poche. A son air fier et tranchant, on l'aurait cru capable et habile, mais il ne tarda pas à parler, à déceler son ignorance; et nous nous aperçûmes que, sous prétexte de nous questionner, de nous examiner, il voulait acquérir quelques notions sur son état.

Il voulut d'abord apprendre la construction : Une barque, lui dîmes-nous, est un grand bateau couvert ou ponté : un vaisseau est une grande barque, construite sur une quille ou longue tige d'arbre renversée horizontalement qui, par rapport au vaisseau, est l'épine dorsale, par rapport au corps d'un animal; et de même qu'à l'épine sont attachées toutes les côtes qui forment le corps, de même à la quille

sont attachés tous les chevrons qui forment le vaisseau, pardessus couvert d'un pont ou tillac, bordé d'une galerie [21]. La proue, ordinairement sculptée de figures de saints [22], est la partie antérieure du vaisseau : la partie opposée est la poupe. Quand nous lui dîmes que le gouvernail était attaché à la proue, à la partie postérieure du vaisseau, il rit beaucoup de ce qu'il appelait la bizarrerie des usages : Pour faire avancer le vaisseau, continuâmes-nous, il faut que ses voiles soient attachées à un, deux, trois grands arbres droits, mais ou mâts, appelés le grand arbre ou arbre du milieu, l'arbre de proue ou de la partie antérieure du vaisseau, l'arbre de poupe ou de la partie postérieure [23]. Le doublage des vaisseaux, ajoutâmes-nous, se fait, jusqu'à fleur d'eau, en lames de plomb soudées, et au-dessus en lames de plomb cloutées [24].

Il n'avait pas idée du gréement, de l'équipement ni de l'armement; il nous interrogea sur le gréement, sur l'équipement, et sur l'armement. Mais tout à coup, se souvenant qu'il ne connaissait pas le tonnage des vaisseaux, il nous fit, à cet égard, plusieurs interrogations.

Nous lui dîmes que l'on comptait le port d'un vaisseau par quintaux [25], par bottes [26], par tonneaux [27]; que les beaux vaisseaux étaient ordinairement de trois à quatre cents tonneaux, c'est-à-dire qu'ils portaient ordinairement de trois à quatre cents hommes [28]; que les vaisseaux étaient autrefois d'un

bien moindre tonnage, puisqu'au siècle dernier les flottes étaient composées d'un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux[29].

Ensuite nous lui répondîmes sur le gréement; nous lui parlâmes d'abord des voiles et d'abord de la plus haute, du perroquet. Nous descendîmes à la méjeane, la contre-méjeane, la civadière, le bourset, le trinquart[30], nomenclature, qu'ainsi que celle des cordages, il ne retint pas plus que vous la retiendriez, qui l'ennuya autant qu'elle vous ennuierait.

Nous lui répondîmes ensuite sur l'équipement ou approvisionnement et ameublement d'un vaisseau; nous lui dîmes qu'il en était de même dans un vaisseau que dans une grande maison, avec cette différence que de plus il y avait des ateliers, des forges[31].

Ensuite, passant à l'armement, nous lui dîmes: L'artillerie des vaisseaux est et ne peut être que toute petite[32], jusqu'à ce qu'on aura donné plus de force aux bois, surtout aux bois du tillac, ou mieux jusqu'à ce qu'on ait fait un, deux sous-tillacs, pour y placer une, deux rangées de canons dont la bouche sortirait hors le vaisseau à travers les ouvertures; mais qu'en attendant on mettait l'artillerie sur le tillac[33], où l'on était obligé de la pointer avec des coins[34] pour faire frapper le boulet dans le corps du vaisseau ennemi. Le vice-amiral nous interrompit pour nous dire que puisque c'était l'usage de pla-

cer ainsi l'artillerie, il fallait s'y tenir, comme pour la place du gouvernail.

Ses questions se portèrent sur les autres parties de notre art.

Nous lui fîmes connaître la boussole, le quart de cercle [35] et sa division en pieds, mains et doigts [36]. Il vit comment, au moyen des tables de longitude, on s'assurait de la distance au méridien, et au moyen de la hauteur du pôle de la distance à l'équateur [37]. Lorsque nous en fûmes à la rondeur de la terre et à la théorie des Périsciens ; lorsque surtout nous en fûmes à la théorie des antipodes, nous usâmes des précautions les plus respectueuses pour sa haute noblesse, pour son éminente dignité. Il s'en aperçut et il nous dit : Messires, vous n'avez rien à craindre avec moi, je suis le premier de ma longue race qui aie admis les antipodes ; mais enfin je les ai admises, malgré les instances de mon père et de mon grand-père qui me disaient : Écoute bien ; quand même nous t'accorderions qu'il y a un monde au-dessous de nos pieds, que les hommes y sont attachés sur leurs chevaux, que leurs chevaux ont des griffes, comment feraient-ils pour dresser leur pot-au-feu ? Réponds ! Je répondais que tous les voyageurs qui revenaient du nouveau monde s'accordaient à dire qu'on y marchait, qu'on y mangeait la soupe aussi tranquillement que dans le nôtre, et que ni personne, ni rien ne tombaient en haut.

L'histoire des découvertes des navigateurs que la discussion des antipodes avait amenée, était un peu liée à sa généalogie : aussi le trouvâmes-nous, à cet égard, plus instruit.

Il y a long-temps, nous dit-il, que les hommes sont inconséquens, qu'ils cherchent de nouvelles contrées, comme s'ils manquaient de terre. Déjà, vers la fin du treizième siècle, des Génois allèrent à la découverte de quelques îles situées au couchant de l'Afrique : on ne les revit plus [38]. Vers le commencement de nos guerres avec les Anglais, Louis l'exhérédé [39] promit de tenter de nouveau cette entreprise, mais d'autres projets le firent renoncer à celui-là. Quelque temps après, des aventuriers espagnols en reprirent l'exécution ; ils abordèrent aux îles, depuis appelées Canaries, les ravagèrent et les abandonnèrent [40]. Enfin, vers le commencement du siècle, le sire de Béthencourt, auquel j'appartiens par les femmes, voulut aussi aller faire des établissemens dans ces îles. Il partit avec le titre de roi des Canaries ; au bout de très peu de temps, il revint et ne rapporta de son expédition que de jolis petits oiseaux [41], ce qui fit dire qu'il avait mis tous ses sujets en cage.

Toutes ces tentatives malheureuses ou infructueuses n'ébranlèrent pas Christophe Colomb [42]. Il s'obstina, il soutint contre toute l'Europe l'existence du monde qu'il a depuis découvert, et j'avouerai que je fus un de ceux qui en France trai-

tèrent son opinion de chimérique; mais les savans géomètres, notamment ceux de l'Espagne, ne s'en moquèrent-ils pas d'abord? et sans un petit frère cordelier qui en jugea autrement, sans un ami de celui-ci qui était aussi cordelier, et de plus confesseur de la reine Isabelle, sans cette reine, sans le roi Ferdinand son époux qui fut déterminé à force de sollicitations à hasarder trois caravelles [43], Colomb et ses projets seraient morts, et nous qui aujourd'hui avons tort, aurions eu raison, peut-être pendant plusieurs siècles, peut-être jusqu'à la fin des siècles.

Mais tâchons de bien voir l'utilité ou l'inutilité de cette découverte : Qu'y gagnerons-nous? Il y aura plus d'or peut-être; mais que m'importe, on ne mange ni on ne boit l'or.

Voici le vrai point à considérer. Ces pays nous donneront-ils de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleur gibier? On dit qu'il n'y a ni blé, ni vignes, ni lièvres, ni perdrix; à la vérité il y a beaucoup de terres, mais à qui inféoder ce nouveau monde, même sous la plus modique rente, sous la plus modique redevance? Ni le roi, ni la noblesse d'Espagne n'en seront guère plus riches, des sauvages de couleur tanée, des oiseaux de couleur verte, des fruits étrangers, quelques onces de poudre d'or; voilà tout ce qu'on pourra jamais en retirer. On finira par abandonner ce pays, et par en oublier le chemin.

Un grand nombre de voix se firent parmi nous en même temps entendre, pour relever la gloire de Colomb qui a trouvé une nouvelle terre, un nouveau ciel[44]. Mais le vice-amiral monta sur ses grands chevaux et nous imposa silence : Venons, dit-il, ensuite à Vasco de Gama, qui après les Phéniciens[45], et après Barthélemy Diaz[46] est allé le premier aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-Espérance[47], tracé depuis long-temps, dit-on, sur les cartes de Marc-Paul[48]. On n'a cessé de proclamer les avantages de cette nouvelle route. Oui vraiment, nous gagnerons beaucoup à manger des épices échauffées, altérées et avariées par une longue navigation, au lieu des épices fraîches qu'on nous porte par l'Isthme Suez[49]. Ceux qui ont comparé les unes aux autres peuvent en dire leur avis. Plusieurs voix se firent encore entendre pour relever la gloire du navigateur portugais; mais le vice-amiral remonta de nouveau sur ses grands chevaux et nous imposa de nouveau silence.

Alors nous n'eûmes rien de mieux à faire que de reprendre l'explication sur l'art de faire mouvoir les vaisseaux. Nous lui parlâmes du nouvel art des signaux par les différens mouvemens des pavillons[50].

Nous en vînmes aux grandes manœuvres; nous lui rangeâmes théoriquement une flotte en bataille; nous comparâmes les mouvemens du front de la flotte, de la corne droite, de la corne gauche[51], avec ceux d'une armée de terre.

Enfin, le vice-amiral voulut bien terminer notre examen ou son cours d'instruction, en nous faisant des questions sur la police du commerce maritime et sur le droit des gens : nous tâchâmes de les lui enseigner, comme tout le reste, sous la forme de réponses.

Relativement à la police du commerce maritime, nous lui fîmes connaître les principales dispositions du Code français, les jugemens d'Oléron[52], et du Code suédois, les ordonnances de Wisbury[53].

Relativement au droit des gens maritime, nous lui dîmes que les principales bases en avaient été posées dans le traité entre Charles VIII et Henri VII[54], ainsi que dans la stipulation entre les Anglais et le duc de Bretagne, portant que le pavillon couvre la marchandise et que la déclaration suffit[55].

Quand il eut satisfait sa curiosité sur tout ce qu'il voulait apprendre, il se leva et nous amena, car je ne veux pas dire que nous l'amenâmes à bord, où nous le reçûmes au son des trompettes des vaisseaux[56], où nous lui donnâmes, où il croyait nous donner à dîner aux dépens du roi.

Nous lui proposâmes ensuite de faire l'inspection des côtes. Nous arborâmes pavillon ennemi ; aussitôt les hommes des paroisses du bord de la mer que nous avions fait prévenir à l'avance, courent en armes se ranger sur la grève[57]. Nous nous tînmes en panne et figurâmes des démonstrations hostiles ; en un moment les signaux de fumée se pro-

longent de distance en distance le long des côtes à perte de vue; quand vint la nuit, les signaux de fumée se changèrent en signaux de feu [58].

Le lendemain nous allâmes à l'hôtellerie du vice-amiral lui offrir nos respects; ils nous demanda à quelles places il avait à nommer; sur notre présentation, il nomma plusieurs commissaires contrôleurs des vivres [59], le maître des ports de la sénéchaussée [60], et plusieurs écrivains [61] ou administrateurs de vaisseau.

Notre grand nef, ou principal vaisseau, n'avait qu'un calice d'étain [62], il lui fit présent d'un beau calice d'argent; il lui fit aussi présent d'une flamme de cent cinquante aunes de taffetas, moitié jaune, moitié rouge [63], et, après nous avoir donné un festin magnifique, pendant lequel il parla beaucoup de guerre, il repartit, laissant parmi nous la réputation d'un très habile officier de cavalerie, d'un très bon gentilhomme et d'un excellent homme.

La guerre se ralluma encore; elle se fit sur terre : la mer resta en paix [64]. Mon vaisseau pourrissait dans le port; je me mis à courir le pays.

Un dimanche matin, j'allai entendre la messe dans une abbaye, où quelques heures après j'entendis les vêpres comme amiral. Écoutez ceci : Les moines auxquels je demandai la permission de visiter le monastère, apprenant de moi que j'étais capitaine de navire, me dirent qu'ils avaient le droit d'amirauté dans leurs terres, comme plusieurs

autres seigneurs [65], et que je pourrais bien être l'amiral du monastère [66]. Je me laissai conduire à l'abbé; il m'interrogea avec autant de curiosité que nous avait interrogés le vice-amiral : Damp abbé, lui dis-je, la première puissance de mer est la Turquie, ensuite vient l'Italie, ensuite l'Allemagne, ensuite l'Angleterre [67], ensuite la France qui est la dernière [68], qui pourrait être la première, qui le sera dès qu'elle voudra l'être;

Qui le sera dès qu'elle aura agrandi son commerce maritime, en le convoyant avec de bons vaisseaux de guerre [69];

Qui le sera, dès qu'elle protégera ses pêcheries, ses pêcheurs, surtout ses pêcheurs de baleines [70], ces hardis navigateurs, que le nouveau monde a vus plusieurs siècles avant Christophe Colomb [71];

Qui le sera, dès qu'elle aura demandé à chacune de ses villes, comme celle de Paris [72], un vaisseau plus ou moins grand;

Qui le sera, qui ne pourra manquer de l'être, dès qu'elle aura partagé ses forces navales entre la Méditerranée et l'Océan aujourd'hui devenu une mer aussi importante que l'autre [73].

Et comme actuellement on ne peut parler de guerre, soit de terre, soit de mer, sans parler du siége de Constantinople [74], quand j'expliquai à ces bons moines comment le sultan avait fait passer, d'un bassin du port à un autre, sur une langue de terre transversalement couverte de madriers et de

planches graissées, quatre-vingts galères [75], je leur parlai si clairement ou du moins si à leur gré, que je fus à l'instant nommé amiral; mon rang et ma place étaient d'avance assignés tant à l'église qu'au réfectoire, entre le dernier père et le premier frère.

Je fus reconnu en ma qualité. Les pêcheurs des côtes m'appelèrent messire l'amiral, et même les plus pauvres, monseigneur l'amiral.

J'avais, comme le grand amiral de France, mon droit de bris sur tous les vaisseaux naufragés contre mon rivage; j'avais toutes les baleines qui pouvaient venir s'y jeter; j'avais mon droit d'épave sur toutes les choses trouvées dans ma mer; j'avais de même mon droit de dixième sur toutes les prises [76]; enfin, suivant la teneur des chartes du monastère, je devais si bien être amiral que je m'entourai d'un petit tribunal de pêcheurs, d'une petite cour d'amirauté, en petit, en très petit la table de marbre [77], qui jugea les différends entre les marins [78]. Ma juridiction s'étendait sur les côtés à une lieue de rayon, et sur la mer aussi loin que pouvait aller la barque du monastère, sans rencontrer un vaisseau du roi.

Cependant je tentai plusieurs fois de rentrer dans la marine militaire; plusieurs fois j'écrivis au grand-amiral, en lui exposant que j'étais un ancien marin, que j'avais déjà usé trois vaisseaux : Messires, un vaisseau dure environ douze ans [79]; je voulais dire, et la vérité était que je servais depuis

trente-six ans. J'attends, je ne cesse d'attendre la réponse; et me voilà toujours amiral de Bénédictins.

Sur le pain, le vin et le sel, notre plus solennel serment[80], je vous assure que les marins, quand nous sommes sur terre, nous souffrons autant que les poissons quand ils sont hors de l'eau; nous sommes alors, n'en doutez pas, les plus malheureux : or, messires, je vous le demande, lorsque la France n'a plus de marine, où peuvent être les marins?

LE PARASITE.

Histoire XXV.

A CÔTÉ de messire de Taillefer était assis, ou plutôt, pour ne pas mentir, était à moitié assis le sire de Beaupied dont le pourpoint de velours usé, la plume abbattue et l'épée dédorée annonçaient que depuis bien des années il avait passé par les mains de la mauvaise fortune.

Si l'on dit vrai, il est de Planci, petite ville qu'en venant de Paris on laisse sur la gauche, avant d'arriver à Troyes. Son grand-père était chevalier-gend'arme[1]; sa grande'mère n'était pas Champenoise, et, pour pouvoir se marier hors de son village, elle fut obligée d'emprunter le pichaud d'avoine, que

dans ce cas, elle devait, suivant la coutume, donner au curé[2]; son père était écuyer gend'arme[3]; sa mère n'avait eu en dot qu'un chapeau de roses[4]. De ses deux oncles, l'un était un pauvre garde-chapelle[5]; l'autre, quoique depuis long-temps nommé chanoine de Pleurs[6], n'était guère plus riche. Dans une aussi pauvre maison, l'enfance du sire de Beaupied avait déjà été fort pénible. On le voyait, avec ses trois autres frères, tous les quatre toujours vêtus de la même couleur, c'est-à-dire d'un vieux manteau de leur père, tous les quatre toujours montés sur le même cheval, c'est-à-dire sur le grand cheval de leur père : c'étaient les quatre fils d'Aimon, tels et mieux qu'ils sont représentés dans les miniatures du roman de ce nom[7]. Le sire de Beaupied était l'aîné des quatre frères; mais où il n'y avait ni succession paternelle, ni succession maternelle, il n'y avait aucun droit de primogéniture. On dit aussi qu'il fut archer, peut-être gend'arme; qu'il servit avec honneur jusqu'à ce que la guerre fût déclarée; qu'alors il fut attaqué d'une maladie que les plaisans et les rieurs nommaient mieux que les médecins; que lorsque sa compagnie fut partie, ne sachant où aller, il revint dans le pays, et que par la même raison il y est encore.

Ce soir il est entré à l'Hôtel-de-Ville, pour parler et non pour se chauffer, disaient tout bas quelques personnes; pour se chauffer et non pour parler,

disaient plus bas quelques autres. Véritablement il a long-temps hésité à prendre la parole; enfin il s'y est déterminé.

Messires, a-t-il dit, le plus malheureux de tous les états n'est-il pas celui qui est le plus honteux? Je n'ose nommer le nôtre. En chaire, les prédicateurs nous le reprochent : ils nous appellent donneurs de bons jours, escornifleurs, *lecatores*[8], lécheurs. Dans le monde, l'on nous fuit, ou l'on nous montre au doigt : petits et grands nous manifestent de mille manières leur malveillance ou leur mépris. Cependant quels sont nos torts? Un homme qui n'a d'autre fortune que son nom, a parcouru honorablement la moitié, les trois quarts de sa carrière; jusque là, il a échangé sa subsistance contre ses travaux et son sang. Tout à coup le sort le force d'abandonner son état. Que faire alors? ce que, par force, j'ai fait, ce que, par force, font en France vingt mille autres qui, ainsi que moi, n'ont que leur vieux habit et leur vieux cheval.

Dans ma première jeunesse je n'ai eu guère à me plaindre de ma santé; mais, dans un âge plus avancé, au moment où la trompette de la guerre venait enfin réjouir le cœur des gend'armes, plusieurs maladies dont une seule aurait suffi pour abattre l'homme le plus vigoureux, viennent à la fois m'assaillir. J'étais gisant dans mon lit. Je me révoltais contre mon état; je m'irritais; je voulais aller, les forces m'abandonnaient. Inutilement je tendais les

bras à mes camarades : ils partirent en déplorant le sort qui me trahissait et m'humiliait de la manière la plus sensible. Je me résignai ; je me décidai à me retirer.

J'étais, depuis quelques jours, en voyage ; mon cheval devient malade. Le maréchal me dit que ce n'est rien, que dans peu il remettra ma bête sur ses quatre pieds : Elle m'appartient, lui répondis-je, elle périra. Effectivement elle périt. J'abandonnai le harnais, pour les frais du pansement.

J'arrivai à la cour, où j'espérais obtenir un petit emploi, proportionné à la faiblesse de ma santé que le changement d'air avait cependant un peu rétablie. Mes protecteurs m'amenèrent de Tours à Amboise, à Loches, à Orléans, à Paris, toujours me tenant à leur suite, toujours me promettant, toujours me faisant attendre la place de gentilhomme fauconnier[9], pour laquelle j'écrivis au frère du roi, à la sœur du roi, plusieurs lettres, que je commençai non par monseigneur, madame la duchesse, mais par monsieur[10], madame[11] ; que je terminai par votre très humble et très obéissant serviteur, tout de même que si je les eusse adressées au roi[12]. Rien n'y fit. Du reste, je regrettai moins les bons appointemens, que le beau droit de voler dans tout le royaume[13]. Déjà il me semblait parcourir nos grandes provinces, l'oiseau sur le poing, je poursuivais les ramiers, les perdrix, jusque sous les fenêtres de ces châteaux où l'on a aujourd'hui de la peine à m'admettre à un

des bouts de la table. Mais, tandis que mon imagination enchantée prenait les plaisirs de la chasse du vol, j'étais moi-même, sans m'en apercevoir, sous les serres de la misère. Je renvoyai mon valet. Je diminuai la moitié de ma dépense. Toutefois je me trouvai bientôt à la fin de mon argent : et, peu de temps après, la cour étant partie pour la Guienne, me laissa sans espoir et sans ressource. Je ne savais où reposer ma tête ; je n'avais pas même de quoi faire un autre repas ; je me jetai dans les bois.

Je suivais une large allée, lorsque je rencontrai deux jeunes moines qui me demandèrent si je venais dîner avec eux. Je leur répondis que je n'étais pas invité : Vous l'êtes, me dirent-ils, en me prenant familièrement sous le bras et en me mettant au milieu. L'autre bout de l'allée touchait au couvent. Nous y arrivons ; nous entrons au réfectoire ; nous nous mettons à table où mon bon appetit me gagna si bien tout le monde, qu'on me proposa la place d'oblat [14] : Qu'aurai-je à faire, dis-je ? — Rien autre chose que manger, boire, dormir et louer Dieu. J'acceptai, et le jour même je chantai à la procession, avec mon épée et mes moustaches.

Quelque temps après le prieur revint : Ah ! s'écria-t-il, en me voyant, quel oblat ! c'est un jeune homme. Voyez les belles joues ! les belles couleurs ! Messire, me dit-il, je vous prie de vider le couvent et sans délai : ce serait tromper le roi que de vous laisser plus long-temps dans une place destinée à un homme

de guerre, vieux, infirme ou estropié[15]. Je représentai respectueusement au prieur qu'à la cour, lorsque je sollicitais un emploi, on me trouvait trop vieux, qu'on m'objectait sans cesse le dépérissement de ma santé. Il ne voulut rien écouter. Je fus obligé de sortir du monastère.

Presque au même endroit où j'avais rencontré les deux moines, je rencontrai une manière de bourgeois, suivi de son valet, chargé de gibier et de volaille. Je lui demandai le chemin de la ville; il me l'indiqua. Je lui demandai ensuite une hôtellerie où l'on pût vivre à un prix modéré : Vous ne pouvez pas mieux vous adresser, me répondit-il, je suis hôtelier, je tiens à Rheims l'hôtellerie de l'Ane rayé, où logea, il y a bien des années, le père de la Pucelle [16], et vous ne paierez pas plus que lui dont le compte de la dépense qu'il fit subsiste encore [17]. Je le suivis. Dans les premiers temps je fus traité, chez lui, avec tant de soins et de bienveillance, que j'étais presque tenté de croire qu'il y avait aussi des oblats d'hôtellerie; mais insensiblement les procédés de l'hôtelier changèrent; et quoique je lui eusse fait, toutes les fois qu'il m'en demandait, des cédules sur parchemin, dans la même forme que celles de Jacques Cœur, qui, il y a cinquante ans, couraient, en si grand nombre, dans toute la France[18], un beau jour, ou plutôt un vilain jour, car je me souviens qu'il pleuvait à verse, il me parla sur le même ton que le prieur, et je fus obligé de vider aussi le couvent.

Messires, j'avais alors une jolie petite sœur qui m'a toujours aimé tendrement. Un jeune lieutenant de robe longue, riche en biens et en honneurs, s'avisa de la demander en mariage. Elle répondit fièrement, en demoiselle bien née, qu'elle voulait conserver la pureté de ses armoiries, que, si au lieu d'être mi-parties, elles devaient être mes-parties, elle ne consentirait jamais à se marier. Émerveillée du bon sens que venait de montrer cette jeune personne dénuée de toute fortune, une parente la prit chez elle; ma sœur y fit la connaissance d'un bon gentilhomme; et, après plusieurs mois d'assiduité, elle crut devoir accepter quelques petits présens. Aussitôt qu'elle fut instruite de ma position, elle m'envoya une bague à laquelle on attribuait plusieurs vertus [19], mais qui bien sûrement avait celle de tirer d'embarras un pauvre homme, car elle était montée en pierres fines, et, avec le prix que m'en donna un orfèvre, je dégageai mes effets, je payai mes cédules sur parchemin, je m'habillai tout de neuf, j'achetai un cheval, je montai dessus et je partis.

Je pris le chemin de mon pays; à mon arrivée, je fus tout réjoui de trouver ma famille bien établie : ma sœur s'était mariée par paroles de présent [20] avec son gentilhomme qui l'avait amenée dans le Nivernais, où il ne la laissait manquer de rien; une autre de mes sœurs était abbesse triennale dans l'Orléanais; mon plus jeune frère venait

d'hériter d'une belle terre dans la Bourgogne; il m'apprit que notre oncle, le garde-chapelle, était aumônier d'un grand seigneur, dans la Brie champenoise. Je fis aussitôt mes arrangemens, et, divisant l'année en quartiers, je passai le printemps dans les bocages du Nivernais, l'été dans les vergers de l'Orléanais, l'automne dans les vignobles de la Bourgogne, et l'hiver dans un magnifique château de la Champagne. Pendant quelques années je fus assuré de ma subsistance; je vivais alternativement chez les uns et chez les autres, mais je vivais toujours chez les miens. Malheureusement ma sœur, ayant cessé d'être jeune, fut abandonnée par le gentilhomme qui vendit ses rentes volages[21], et partit à l'insu de ma sœur qui n'était sa femme que pardevant notaire[22]. Elle connaissait une jeune demoiselle, garde des lions du roi[23], qui voulut bien la recevoir chez elle, où l'on est obligé de dormir au milieu des rugissemens. Mon autre sœur, peu de temps après, par une intrigue de religieuses, ne fut pas réélue abbesse. A peu près dans le même temps mon jeune frère se ruina au jeu, quitta le pays, et ne laissa que des dettes. Enfin, pour comble de malheur, le seigneur de la Brie champenoise mourut, et avec lui expira le crédit de mon oncle qui redevint garde-chapelle, avec ses vingt sous d'appointemens par an[24] et son magnifique titre de vénérable et discrète personne[25] qui valait encore moins.

C'est alors que je me vis forcé d'embrasser mon état, vous direz dans toute sa plénitude, je dirai, moi, dans toute sa rigueur, dans toute sa honte. Il avait cependant été autrefois honorable, selon un savant qui ne pouvant me donner à dîner, me citait Athenée de Naucrate[26], et l'historien des Douze Césars[27]. Vous avez d'ailleurs, ajoutait-il, succédé aux anciens troubadours, ils étaient des conteurs en vers, vous êtes des conteurs en prose, c'est la seule différence.

A cet égard, un des petits bourgeois chez lesquels nous sommes quelquefois obligés de nous rabattre, à faute de mieux, allait plus loin. Quand je parlais des hauts personnages chez lesquels nous dînons, nous soupons, nous couchons, il enviait notre sort : ah ! messires, il n'en connaissait pas toute l'amertume.

L'année du grand pardon[28], je fus à mon ordinaire visiter un commandeur de Rhodes[29]. Lorsque j'arrivai à la commanderie, il tombait une grosse pluie d'orage ; je sonnai; on chercha long-temps les clefs de la porte; on me fit long-temps attendre entre les deux fossés, remplis de cygnes[30] que ce temps-là réjouissait. Quand je fus entré, on chercha ensuite long-temps les clefs des écuries, où mon cheval avait grand besoin d'aller se sécher. Quand on les eut trouvées, on chercha long-temps encore les clefs du grenier à foin; et enfin lorsqu'on me conduisit à mon appartement, on en chercha de

même long-temps les clefs. Bientôt je descendis dans la grande salle pour voir si l'on dînait. J'y trouvai le commandeur seul, assis à table; à peine il daigna me rendre mon salut. Il me paraissait avoir la mine fort irritée; je crus devoir lui parler aussi poliment que les bourgeois de sa commanderie qui, dans leurs suppliques, lui disent : mon révérend père, vos pauvres habitans de votre pauvre ville de.....[31]. N'importe, sa mine resta la même. Je n'avais encore rien pris de tout le jour, je me plaçai vis-à-vis de lui, et dînai le plus vite que je pus de ce qui restait. Il ne dit pas un mot, et, tout de suite après le fruit, il monta à cheval et alla chasser. Le soir il me fit dire qu'il était fatigué, qu'il souperait dans sa chambre. Je soupai seul dans la grande salle. Le lendemain, à dîner et à souper, même silence qu'au dîner de la veille; le lendemain on diminua le nombre des mets; le lendemain on le diminua encore; le lendemain on ne dressa pas la table. J'allai chercher mon cheval à l'écurie, je le trouvai déjà sellé et bridé; je partis : En quoi, me dis-je, puis-je donc avoir déplu? Jugez si je m'examinai bien. Je commençai par la table, où les gens de mon état voient le plus souvent leurs hôtes. Je me dis que le commandeur aimait le pain anisé[32], que je ne l'aimais pas, que cependant j'en avais mangé, tout comme si je l'aimais; je me dis qu'il n'aimait pas la clairette[33], que je l'aimais beaucoup, et que cependant lors-

qu'il avait été obligé d'en faire servir, je n'en avais bu qu'à la dérobée, faisant semblant, lorsqu'il m'apercevait, de la trouver mauvaise, et de n'en boire, comme lui, que par civilité. Je m'interrogeai encore. Les villes des environs lui envoient des présens de toute espèce; quand ai-je manqué de dire soit du bien, soit du mal de ces diverses villes, suivant qu'il en avait trouvé le vin [34], les fruits [35], les dragées [36], les lapins, les bécasses, les allouettes, les chapons, les pigeons, les faisans [37], bons, ou suivant qu'il ne les avait pas trouvés bons ? N'ai-je pas déprimé Rheims ? me dis-je; n'ai-je pas vanté Troyes? parce qu'il n'avait trouvé digne de lui une pièce de drap de fabrique champenoise que lui avait offerte Rheims, tandis que d'une pièce de satin rouge [38], que lui avait offerte [39] Troyes, il avait fait une robe qui, suivant ses différentes coiffures, lui donne l'air aujourd'hui d'un archidiacre de la cathédrale [40], demain d'un échevin de la ville [41] ? Quand ai-je manqué de louanger ses équipages, ses chevaux, jusqu'à leurs harnais de drap d'or, bordés de clochettes, de campanules d'argent [42], ses chiens, jusqu'à leurs housses de parade, à leur habillement aussi de drap d'or [43], à leurs colliers armoiriés de l'écusson de leur maître [44] ? J'ai admiré son argenterie, jusqu'à ses écuelles à potage, ses écuelles à fruit [45]; Ah ! me dis-je encore, j'ai sûrement parlé de la gloire de ses aïeux : ah ! me dis-je aussi, je n'ai sûrement pas oublié la gloire des chevaliers de

Rhodes : toutefois je craignais d'avoir oublié qu'ils avaient eu en leur pouvoir l'héritier de l'empire Ottoman ; à force de m'examiner, je me souvins que je n'avais pas oublié Sélim[46] ; enfin je vis que je n'avais rien omis, que je n'avais pas fait de faute contre mon état et je me tranquillisai ; mais voilà que je rencontre le commandeur en maison tierce. Il vint à moi, j'allai à lui. Nous entrâmes en explication, et il s'y agit d'une chose à laquelle je n'avais point pensé. — Messire de Beaupied, est-il vrai que vous ayez dit que la selle que m'a donnée mon cousin l'archevêque de Rheims était mal faite? savez-vous qu'elle lui a été offerte comme hommage annuel, par les quatre corps de métiers, les selliers, les brodeurs, les vitriers, les chaudronniers, qui tous sont obligés d'y mettre la main[47]. — Monseigneur le chevalier, sauf le respect dû à votre révérence, c'est par cela même que cette selle est ou doit être mal faite; car une selle à laquelle ont travaillé des selliers, des brodeurs, des vitriers et des chaudronniers ne peut être mieux faite qu'une chaudière à laquelle auraient travaillé des chaudronniers, des brodeurs, des vitriers et des selliers : mais puisque vous trouvez belle et bonne la selle que vous a donnée monseigneur votre cousin, il faut nécessairement qu'elle le soit, et nécessairement aussi qu'elle n'ait été faite que par des selliers, bien qu'elle ait été offerte par quatre corps de métiers. Ce que j'ai dit à cet égard et qu'on a mal entendu

ou mal répété, ne peut équivaloir qu'à cela. Le commandeur, satisfait de mes explications, me tendit la main, me ramena sur-le-champ à sa commanderie, et m'y retint pendant plusieurs mois, ce qui dérangea pour très long-temps l'ordre de mes tournées.

Dans les grands châteaux, dans les grandes fêtes qu'on y donne, nous sommes perdus au milieu de la foule; mais si alors nous n'avons pas les désagrémens de ce genre, nous en avons d'un autre.

Vous avez entendu parler du magnifique banquet de Rheims. Si je disais comme vous, messires, que j'y fus amené bon gré malgré, je vous ferais rire. La vérité est d'ailleurs que j'y fus amené de fort bon gré et que j'en fus bien aise. Il n'est pas possible de rien imaginer de plus noble, de plus élégant, de plus riche.

Dès que le premier plat, composé de vingt mets[48], fut desservi, on fit jouer les mystères des entremets[49] devant les convives dont plusieurs continuaient à manger ou du moins avaient laissé la serviette sur l'épaule[50].

D'abord parut un homme, ayant dans l'œil une grosse poutre d'une excessive longueur; il montrait une paille dans l'œil de son compagnon. Après ce mystère[51], on vit celui des vierges folles et des vierges sages, les unes portant leur lampe éteinte, les autres leur lampe allumée. Ensuite entra le père de famille, semant le grain qui représentait la pa-

role du prédicateur; une partie tombait dans la bonne terre, une autre dans la mauvaise; et alors l'acteur avait la malice de répandre le grain sur les gens de notre état, à la grande risée générale. Le mystère de la pie à laquelle tirèrent les divers états[52], entre autres le nôtre qui fut le plus maladroit, et toujours à la grande risée générale, m'humilia encore beaucoup. Heureusement entra un tigre dont l'homme qui était dedans fit si naturellement mouvoir les yeux, les dents[53], que tout le monde fut effrayé et cessa de rire.

On servit le second plat; bientôt les représentations d'un couvent de nonnes et d'un antique donjon, placées aux deux extrémités de la table, et qui semblaient être seulement destinées à la décoration, tout à coup s'illuminent; la cloche presqu'en même temps, se fait entendre au monastère, les nonnes chantent un joli motet. Au côté opposé, un bouc, sonnant de la trompette, attire l'attention; il se montre sur la plate-forme du donjon, où une chèvre et un loup, tenant des flûtes à leurs pattes, exécutent un duo. La cloche se fait encore entendre au monastère, et de nouveau attire l'attention vers ce côté. Pendant que les nonnes sont à chanter, voilà que le coq de leur clocher s'envole; les chants des nonnes se changent en gémissemens; les lumières du monastère s'éteignent. Alors, aux quatre grandes fenêtres du donjon dont les fossés s'emplissent d'eau de senteur[54] qui tombait des

toits, paraissent quatre ânes, ayant chacun un papier de musique[55], ils exécutent une pièce de chant à quatre parties qui termine cet entremets par des applaudissemens prolongés.

Cependant mille serviteurs s'empressent autour de la table, où ils étendent un drap glacé d'argent[56], qui tout aussitôt est couvert de plats de vermeil ou d'or, au milieu desquels on aperçoit, dans une jatte de cristal un beau faisan, orné de franges et de rubans[57] : c'était le service du rôt, apporté au son des instrumens de musique, sur un chariot étoffé de brocard[58].

Les vœux commencent. Plusieurs convives vouent au faisan[59] d'être à jamais fidèles à leur dame; d'autres de rompre tel nombre de lances en l'honneur de leur maîtresse; ceux-ci de passer en Afrique pour combattre les Sarrasins, ceux-là d'aller en Palestine renverser l'empire du croissant et relever les murs de Jérusalem[60]. Pour moi, je vouai, tout bas, au faisan de changer d'état, quand il s'en présenterait un autre, car je ne pouvais en trouver de pire.

Ce jour-là, du moins, je ne devais pas être mal; je le fus. J'avais un habit tout battant neuf que j'avais acheté à fort bon marché d'un fripier qui craignait que la police le surprît à tenir des habits neufs[61]; mais on voyait qu'il n'était pas fait pour moi, et si on le disait tout bas, on ne le disait pas assez bas pour que je ne puisse bien l'entendre.

Ce n'est pas tout, ordinairement à la fin de la journée, quand les acteurs des intermèdes se sont déshabillés, les gens comme nous sont dans l'usage d'aller leur faire, de même qu'aux artistes, leurs complimens, leurs félicitations. Je n'y manquai pas; je commençai d'abord par l'habile artificier qui avait excellé dans la nouvelle invention des fusées[62] et des serpenteaux[63]. Je parlai ensuite fort gracieusement, comme de raison, au tigre : ensuite je me souvins que les quatre ânes qui étaient quatre basses tailles de la paroisse avaient fait merveille; je le leur dis : j'en dis autant à bien d'autres; mais je crus pouvoir omettre la chèvre et le loup. Ah! il faut n'omettre personne; c'est le plus sûr. La chèvre et le loup, piqués de n'avoir point eu part à mes louanges, bêlèrent, hurlèrent, ameutèrent contre moi la valetaille et surtout les petits pages qui donnent à boire[64]. Il m'arriva que je fus mal servi, que souvent je manquai de pain, que je fus obligé plusieurs fois de manger mon tranchoir[64], et qu'au milieu d'une abondance de toutes sortes de mets et de vins je mourais de faim et de soif. Vous savez que dans ces brillantes fêtes on donne des fourchettes[66], je n'en eus pas. Vous savez aussi qu'on met des fleurs à côté du couvert de chacun des convives[67]; on avait dédaigné d'en mettre à côté du mien; et quand nous fûmes sur le point de nous lever, on dédaigna encore de me porter une chaufferette remplie d'essences[68], en sorte que je

fus obligé de partager la fumée de mon plus proche voisin.

Tout nos malheurs sont-ils là ? Non certes; chaque jour ajoute à nos souffrances et les varie d'une manière de plus en plus cruelle.

En quittant le harnais, j'avais renoncé aux joûtes; mais dans notre état on ne peut se rien promettre, on ne peut avoir de volonté. Le maître d'un château où je me trouvais, il n'y a pas très long-temps, fit élever en grosse charpente[69] des lices et publier un tournoi. Personne ici n'ignore que celui qui donne le tournoi append, à l'entrée des lices, son écusson auquel touchent les gentilshommes qui veulent joûter[70]. Le maître du château, avec lequel j'avais été me promener en nombreuse compagnie, prend tout à coup le chemin des lices, et invite tous ceux qui l'accompagnaient à toucher son écusson Jamais je ne pus m'en défendre; vraiment c'était abuser de ma position. Au jour fixé, il fallut se présenter, car le héraut d'armes qui se tient auprès de l'écusson nous avait tous enregistrés[71]. J'aurais volontiers combattu, un à un, avec l'épée rabattue ou l'épée à *tournoyer*[72], comme les premiers tenans et les premiers assaillans[73]; mais je fus jeté dans les quadrilles[74], où les jeunes gens, montés sur de jeunes chevaux, ne cessaient de faire entendre le cri du tournoi : Louange à Dieu ! joie au paradis[75] ! c'était une chaleur, une animosité, un tourbillon que les dames, du haut

de leurs loges[76], animaient encore par les applaudissemens. Je fus moulu, froissé, et, ce qui est pire, mon cheval y fut plus hararssé que s'il eût fait cent lieues, et mon habit plus usé que si je l'eusse porté un an de plus. Enfin quand le combat eut cessé, et que, suivant l'usage, nous nous fûmes placés, le visage découvert au milieu du camp[77], les dames donnèrent à un des plus gentils, des plus jeunes, qui était d'ailleurs tout couvert de rubans, de jarretières et de faveurs[78] du beau sexe, le prix; c'était une bague de diamans d'une assez grande valeur, qu'une d'elles tenait, en signe de modestie, avec la main couverte d'un linge. Quant à moi, je n'y prétendais pas; je m'étais au contraire rendu, par politesse, le plus maladroit qu'il m'avait été possible : toutefois, par honneur, je fus obligé de rompre quelques lances[79], c'est-à-dire, de me faire quelques ennemis, de me fermer quelques portes. Le lendemain nous allâmes, comme de coutume, attacher nos écus au haut du mur extérieur de l'église voisine[80]; et ce fut pour moi un petit dédommagement de voir que dans cette longue rangée d'écus armoiriés[81] le mien figurait mieux que mon équipage.

Je n'aime pas la fin d'une fête; souvent celui qui la donne se trouve fatigué par le fracas ou la dépense. Souvent aussi une nouvelle fête est projetée, et l'enfant qui présente le bouquet à celui qui doit en faire les frais[82] vient à nous, soit par erreur, soit

par malice ; imaginez notre confusion. Aussi ne m'y suis-je pas laissé prendre deux fois. Dans ces occasions, je pars un des premiers, laissant au château les estropiés, les blessés et ceux qui feignent de l'être.

Messires, sommes-nous malheureux? y en a-t-il d'aussi malheureux? Oui, il y en a, j'en conviendrai; ce sont les bourgeois de notre état qu'on nomme les conteurs de races : vous savez qu'ordinairement ils s'appuient sur un bâton à crochet et qu'ils portent, non comme nous une épée, mais un chapelet pendu à la ceinture[83].

Dernièrement j'en rencontrai un à la table d'une riche maison qui avait cessé d'être roturière, qui cependant n'était pas encore noble, qui s'anoblissait, qui par conséquent admettait les bourgeois aussi bien que les gentilshommes. Ce conteur de races et moi, poussés de place en place, chacun de notre côté, nous étions joints au bas bout.

Après dîner, il sortit en même temps que moi, et prit le même chemin : Messire, me dit-il, en me touchant légèrement le bras, pour fixer mon attention, veuillez me donner un conseil, et afin de me le donner bon, veuillez attentivement m'écouter.

Je ne suis pas noble, continua-t-il, et cependant je ne paie pas de taille : En ce cas, lui dis-je en riant, vous êtes métayer de Saint-Mexent[84], ou vous n'avez rien : Vous avez deviné, en deux coups, me ré-

pondit-il en riant aussi; toutefois il a été un temps où je possédais à Dijon une maison fort belle. Je plantai autour quarante-huit ceps de treille; la ville exigea quatre livres de rente annuelle à raison de vingt deniers par cep[85]. Je fus irrité, je vendis ma maison, j'achetai un verger : le printemps venu, le messier me dit, d'un ton fort haut, que j'eusse à écheniller ; je lui répondis, sur un ton encore plus haut, qu'il me plaisait de garder mes chenilles. Que m'en arriva-t-il ? c'est que, le terme de l'échenillage passé, on me mit à l'amende[86]. Je fus de nouveau irrité; je vendis mon verger, j'achetai une vigne. J'étais un jour à la lier, quand le messier vint me dire : Le temps de lier la vigne n'est pas venu, attendez ! Je ne voulus pas attendre ; on me mit encore à l'amende [87]. Je fus irrité plus que jamais; je vendis ma vigne, c'était l'année des bourguignons ou du méchant vin[88], vous devez vous en souvenir. Je plaçai mon argent par contrat; mais n'étant pas payé des intérêts, je voulus exiger le capital ; on ne voulut pas me le rendre. Je plaidai, je fus condamné sur un et cétéra de notaire[89]; je fus ruiné, entièrement ruiné. Je pris alors un bâton blanc en signe de cession de biens[90], et j'entrai dans notre état. . . . .

Au commencement je réussis assez bien. Feu mon vieux parrain m'avait appris bien des choses sur les généalogies des bourgeois qui n'ont, qui n'osent avoir des parchemins; et d'abord je pus à

peine suffire aux invitations; mais bientôt comme je disais toujours la même chose, ou plutôt, comme sans doute je ne disais pas toujours la même chose, on s'ennuya de moi et je ne trouvai plus un dîner, un déjeuner. Je passai dans un autre pays, ensuite dans un autre, et ensuite d'un autre dans un autre. J'y fis connaissance avec les confréries; ce n'était pas malheureusement avec celles qui ont vaisselle d'étain, assortiment de broches, batterie de cuisine [91] et cent buffarts de vin [92] en cave; c'étaient de pauvres confréries, et leurs fêtes de pauvres fêtes. Souvent je vivais de pain bénit: que je souffris! J'avais l'oreille aux cris qu'on fait sur la porte des églises pour l'annonce des foires où l'on devait festiner, boire, danser: mais souvent le grand pré destiné à la fête était désert. Il pleuvait: que je souffris encore! Il y avait un usage fort singulier dans un autre pays où bientôt j'allai. Les descendans de braves gens, morts bravement de faim plutôt que de rendre leur forteresse aux ennemis, étaient exempts d'impôt, à la condition de se rassembler chaque année et de faire ensemble un bon dîner [93]. J'allai m'asseoir à cette grande table; les descendans m'accueillirent, me firent aussi bien manger et boire que si mon grand-père fût mort d'inanition avec les leurs. C'était des Français. Oh! les Anglais ne sont pas aussi polis à table. Louis XI donna, à Amiens, une fête à toute l'armée anglaise [94], pour qu'elle se rembarquât sans autre dé-

lai, sans autrement regarder derrière elle. Les tables tenaient d'un bout de la ville à l'autre. J'allai m'y placer, mais les Anglais ayant reconnu à l'accent que j'étais Français, me firent lever : je vous avouerai cependant que j'allai me placer plus loin ; je ne dis rien ; je mangeai bien ; je bus coup sur coup, sans compter ; je passai pour Anglais.

Vous le savez par expérience, il n'y a guère d'état où l'on coure autant que dans le nôtre ; je fis presque dans le même temps deux rencontres, la première fut d'un des vingt-quatre mesureurs de grains de la ville de Rouen[95] ; il allait en pèlerinage à Saint-Michel-en-l'air[96]. Il me proposa de l'accompagner. Il devait avoir long-temps mesuré et mal mesuré, tant il était riche, tant il me fit bonne chère. La seconde fut d'un homme de loi ou lépreux de race [97], que j'aidai pendant quelques semaines à se divertir avec l'argent du tronc de Saint-Ladre qu'il avait, me dit-il, emporté de crainte que le maire, suivant sa coutume, y mît la main [98]. Mais, continua le conteur de races, tout s'achève, même l'argent d'un tronc de Ladres. Depuis, je n'ai cessé de souffrir. Je veux donc aujourd'hui changer de position sans changer d'état, je veux m'y faire noble. En l'entendant parler ainsi, je m'arrêtai, je le regardai : Mais, continua-t-il, sans se déconcerter, j'ai pour cela quelques facilités : d'abord je m'appelle Leval ; il y a pas loin, vous en conviendrez, à l'illustre nom de Laval [99].

Ma mère était de Beauvais; elle marchait avec les autres femmes à la procession de Saint-Agadresme, avant les hommes; et, suivant les priviléges des courageuses femmes de cette ville, elle put aussi mettre le jour de ses noces toute sorte de parures [100], jusqu'à se ruiner; c'est une petite illustration. Ma grand'mère eut, comme bien d'autres belles femmes, le nez coupé, dans un transport de jalousie de son époux [101]; c'est encore une autre petite illustration. Le père de mon grand-père était bourgeois de Bourges, c'est-à-dire baron [102]. Mon grand-père était, à Lyon, en même temps chevalier de l'arc [103] et avoué de Pierre Encise [104], où il a toute sa vie vécu en garnison. Mon père, qui était de Loches, pouvait, par les priviléges de cette ville, être ou clerc ou chevalier [105]. Un de mes oncles est bourgeois dans le Bourbonnais; or, dans ses diplômes, le duc de Bourbon traite toujours de chevaliers tous ses bourgeois [106]. Un riche marchand, chevalier de la marchandise [107] qui ne m'a jamais invité, qui nie d'être mon parent, n'en est pas moins mon cousin, issu de germains; et moi j'ai pu, en revenant de Normandie, me faire recevoir chevalier de Melun [108], de même que dans ma jeunesse il n'a tenu qu'à moi d'être chevalier parleur, chevalier linguard [109]: Maître Leval, lui répondis-je, tout cela, beaucoup plus que tout cela, ne fait pas titre de noblesse; mais comme vous avez la principale qualité de notre état, un front admirable, je vous

accorde que vous puissiez vous faire passer pour gentilhomme, vous courrez souvent risque de vous démentir; car il paraît que vous ne connaissez même pas tous les ordres de chevalerie bourgeoise; je l'infère de ce que vous n'auriez pas manqué de donner à quelque autre parent celui des chevaliers arbalétriers de Rheims [110], surtout celui des chevaliers de la table ronde[111]. Vous confondriez sûrement ces ordres avec les ordres nobles que vous connaissez moins complétement, sans doute; je n'entends point parler de celui de Saint-Michel, de celui de Rhodes, même de celui de l'Étoile, même de celui de Saint-Lazare; je n'entends point parler de celui de Saint-Antoine, du Mont-Carmel, du Lion, du Levrier, du Porc-Épic, de l'Écu-Vert, du Chardon, de l'Hermine, du Fer-d'Or, du Fer-d'Argent[112], et de grand nombre d'autres. Eh! qu'est-ce en comparaison de la vaste science du blason: eh! la vaste science du blason, qu'est-elle en comparaison de l'immense science féodale qui embrasse les temps et les lieux: il vous faudra également bien connaître l'une et l'autre. Ce n'est pas tout, il vous faudra encore connaître la guerre, les armes. A la moindre erreur on doutera que vous êtes un affronteur. Dans les salles des châteaux, il y a toujours de longues épées; on vous fera escrimer avec celles qui sont rabattues[113], quelquefois même avec celles qui ne le sont pas, qui taillent, qui percent. A ces mots, le conteur de races changea visiblement de

contenance, et, à quelque distance, il me dit : Messire, vous allez, je pense, gîter à ce haut château ; moi je vais tout près d'ici demander le couvert à un grand moulin dont je compte faire marier la fille aînée, ce qui me vaudra huit bons jours de noces et de fêtes. Si je ne réussis pas je vais, cette semaine, dans une ville voisine qui s'était révoltée contre son prince, crier, en robe noire : Miséricorde! miséricorde[114]! parce que je sais bien que tous les crieurs dîneront à la mairie[115]; et, la semaine prochaine, je vais crier : Noël ! Noël ! à la première entrée d'un évêque dans sa ville épiscopale, où tous les bannis qu'alors il a le droit de rappeler l'attendent sur la porte[116]. Je suis sûr que ces mauvais drôles dînent bien, et que mon écot passera facilement sur le leur. Il y aura d'ailleurs des réjouissances. On dressera, pour les gens de bon appétit, de longues tables. Des fontaines d'hippocras, de lait, de vin[117] jailliront. Messire, je vous donne le bon vêpre.

Voilà quelle est notre vie dans les deux classes de notre état.

Quand viennente soixant-dix, quatre-vingts ans, il ne nous est point permis d'être vieux; il nous conviendrait bien d'aller tousser chez les autres. Nous sommes obligés de cacher nos infirmités sous les apparences de la santé et de la joie; enfin nous tombons : alors des étrangers, lassés de nous, entourent notre lit, et par le mécontentement ou la

satisfaction, qui se montre sur leur visage, nous pouvons juger si notre terme est plus ou moins prochain. Nous mourons; on nous enterre, on nous oublie.

Qui de vous, messires, voudrait sans cesse manger le pain des autres, finir ses jours dans la maison des autres? Qui voudrait vivre et mourir comme nous? Ah! messires, vous gardez le silence. Nous sommes les plus malheureux.

LE CONSEILLER D'ÉTAT.

Histoire XXVI.

Un grand, un très grand personnage que le maire son parent a amené ce soir pour le divertir à la discussion qui, depuis quelques jours, a lieu aux veillées de l'Hôtel-de-Ville, a voulu y prendre part. Aussitôt, dans les divers rangs de l'assemblée, tout le monde s'étant respectueusement tu, il a parlé en ces termes : Messires, ceux-là qui souffrent, lorsque la France souffre, qui ne se réjouissent pas même lorsque la France se réjouit, qui sont dans une continuelle sollicitude sur ses destinées, qui en répondent aux âges présens, aux âges futurs, ne pouvent être heureux. Tels sont les hommes

que la naissance, ou le rang, ou le choix du prince appelle au conseil d'état [1]; je suis de ce nombre.

Ma famille me destinait à être clerc; le sort m'a fait passer à la magistrature, ensuite au maniement des affaires publiques. Toujours plus élevé, toujours plus honoré, j'ai toujours été plus malheureux.

Jamais je n'ai eu le temps de goûter les douceurs de l'hymen, encore moins celles de l'amour. Durant mes jeunes années, Jehanne, Yolande, Mahault me guettaient inutilement. Leurs doux et brillans yeux avaient beau se mettre en campagne, ils revenaient toujours à vide. C'eût été bien convenable à moi, que mon oncle le chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, par de nouvelles vues, avait retiré de la cléricature pour me faire passer dans la haute administration, de complimenter les dames sur leurs collerettes à papillottes, sur leurs gorgerettes brodées, ou sur le jeu de leurs templettes [2], pendantes aux deux côtés de leur tête oisive. Déjà, dans ces temps, je lisais la politique d'Aristote, les lois de Fortescue [3], les Lunettes des princes [4]; ces lectures faisaient un partie essentielle de la grave et savante éducation que je recevais de mon oncle.

Un jour qu'il me rencontra sur la porte de ma chambre où je rentrais, il passa le bras sous le mien et me fit prendre le chemin de son jardin, clos de hauts murs, ainsi que devait l'être le jardin d'un

homme d'état. Nous nous assîmes auprès d'un pommier dont les branches chargées de fruits qui ombrageaient ou couronnaient son front, offrait l'emblème de la maturité de son âge et de sa raison: Beau neveu, me dit-il, le roi, c'était Louis XI, n'a peut-être pas été un bon fils, un bon frère, n'est peut-être pas un bon père, un bon roi, mais il n'est pas un mauvais politique. Il compare volontiers le roi et le royaume à l'ame et au corps[5]. Cette comparaison est à quelques égards juste: un royaume sans roi est un corps sans ame, un roi sans royaume est une ame sans corps. J'aime cependant mieux comparer le roi à un agriculteur et son royaume, surtout quand c'est le royaume de France, à une riche et belle terre que Dieu l'a chargé de cultiver, de fertiliser, de faire fleurir. . .

Trois genres de culture conviennent en même temps à la France : la vigne qui représente le clergé, en ce que le vin qu'elle donne, semblable à la religion, soutient l'homme dans ses travaux, fortifie et réjouit son cœur; la forêt qui représente la noblesse, en ce que, bien qu'elle ne produise pas, elle protège la terre contre les orages, la pare de ses verdoyans rameaux; le blé qui représente le peuple, en ce qu'il vient nombreux, dru, serré, humble, à peu près égal, et qui le représente encore, en ce que durant les plus longs jours, il porte ces épis dorés, pesans, pleins d'une farine blanche, fine et nutritive. . . . .

Dans les siècles anciens, l'agriculteur de la terre de France ne cultivait ou était obligé de ne cultiver guère que la vigne; voyez l'ancien serment que le roi prononce encore à son sacre[6].

Aux siècles suivans vinrent les troubles, les guerres. La forêt s'éleva, et en l'absence de l'agriculture, elle envahit tout. Je parle des temps qui précédèrent l'avènement de Hugues-Capet[7].

Enfin l'agriculteur introduisit, pour ainsi dire clandestinement, la culture du blé qui auparavant n'était guère que de l'herbe foulée aux pieds. Cet agriculteur fut Louis VI, dit le Gros. Il donna la première existence aux communes[8].

De nos jours Louis XI, comme un propriétaire absolu, s'irritant contre la forêt qui tenait, suivant lui, trop de place, lui résistait, le menaçait, a pris la hache, a frappé, ébranché, abattu, a fait trembler jusques aux plus petits arbres, et de ses mains, pour ainsi dire sanglantes, a semé le blé dans les clairières[9].

Beau neveu, reste à savoir si cette longue et épouvantable coupe est d'un bon agriculteur; si les vraies proportions des trois cultures ne sont pas interverties, si celle de la forêt n'a pas été trop restreinte, si celle du blé n'a pas été trop étendue. Vous me direz votre opinion; mais auparavant vous y penserez.

O malheureux que j'ai toujours été! A l'âge de vingt-six, vingt-huit ans, tandis que les autres s'oc-

cupaient tantôt de leurs affaires tantôt de celles de leur voisin, et tantôt plus agréablement de celles de leur voisine, tandis que les autres chantaient, dansaient, me voilà seul, isolé, à me creuser la tête des proportions rationnelles où doivent être la vigne, la forêt, le blé.

A force de réfléchir, d'examiner, j'arrêtai dans mon esprit que les respectables ceps de la vigne portaient entre leurs beaux rameaux pourprés bien des rameaux gourmands qui épuisaient infructueusement la terre; que du clergé il ne fallait laisser, ou à peu près, que l'ordinaire[10]: Diable! me dis-je, mais c'est ainsi que parle Jérôme[11]. Je fus d'abord effrayé; toutefois, je me rassurai bientôt et me fis ce raisonnement : Quand Jérôme dit : trois et deux font quatre, il a tort, et personne ne doit dire comme Jérôme; mais quand il dit : trois et deux font cinq, il a raison, et tout le monde doit dire comme Jérôme.

Je n'examinai pas long-temps si la forêt était trop étendue, parce que je pensai que dans la suite le blé, avec sa poudre à canon, sa géométrie, son imprimerie, son grec, finirait par la défricher, par l'extirper, de manière à ne laisser sur la terre que quelques noms de Noir-bois, Vieux-bois, Belle-branche, La chenaie, Du chêne, Grand chêne.

Par la même raison je n'examinai guère non plus si le blé avait encore la proportion d'étendue qui naturellement lui appartenait, parce que dans ma

pensée il devait, à la longue, à la très longue, si vous voulez, tout envahir.

Je me résumai : vigne à protéger et à émonder; forêt à protéger et à conserver; blé à protéger et à contenir. J'allai chez mon oncle.

Je lui exposai clairement, mais un peu crûment, mon opinion. A peine m'eut-il entendu que, sans me rien répondre, sans me rien dire, il me prend par la main et m'amène hors de son cabinet; je me disposai à m'excuser par une glose qui aurait été le contraire de mon texte; il m'impose silence; et fermant à clef son cabinet, il continue à m'amener avec lui. Nous sortîmes, nous allâmes chez un des plus hauts dignitaires : Monseigneur, lui dit mon oncle, voilà ce petit bonhomme qui, à vingt et quelques années, s'avise d'avoir les mêmes idées que vous : Beau neveu, continua-t-il, en s'adressant à moi, redites mot pour mot ce que vous venez de me dire; je n'y manquai. Le haut dignitaire se leva tout émerveillé et dit à l'oreille de mon oncle, à voix basse, mais cependant assez haute pour que je l'entendisse : Bientôt au parlement, aux Enquêtes, ensuite aux Requêtes de l'hôtel, ensuite au Conseil [12]. Il nous congédia en embrassant mon oncle et en me frappant sur l'épaule.

C'est le chemin que m'a ouvert le bras tout puissant de cet illustre ami.

Mon fils, me dit-il, en me remettant ma commission de conseiller au conseil du roi, donnez-

moi votre attention. Il est pour vous indispensable de bien connaître l'origine et l'organisation du corps dont vous faites maintenant partie.

Le conseil du roi, ou conseil d'état, a pris successivement le nom de conseil secret, de conseil étroit, de grand conseil, de conseil privé [13].

Il était autrefois composé des plus hauts prélats, des plus hauts barons[14], des princes, même des princes non feudataires; l'histoire fait mention des temps où le comte de Savoie y a pris séance[15].

Philippe-le-Long voulut que le conseil tînt un registre de ses délibérations [16].

Les lumières commençaient alors à percer. Quand elles eurent percé davantage, la connaissance des lois devint de plus en plus nécessaire, et il fallut appeler ceux qui l'avaient. Le parlement tantôt en corps, tantôt en partie, fut souvent adjoint au conseil [17].

La chambre des comptes y fut aussi quelquefois adjointe [18].

Vous trouvez déjà beaucoup de confusion dans cette agrégation de divers corps.

La confusion devint encore plus grande, lorsqu'à la guerre du bien public, en 1465, Paris força le roi à faire entrer dans son conseil ordinaire dix-huit autres conseillers, six bourgeois de la ville, six régens de l'Université, six conseillers au parlement [19].

Aujourd'hui le conseil se trouve raisonnablement

composé des gens de tous les états, du moins de tous les hauts états[20].

Il est raisonnablement divisé en trois sections, celle des affaires politiques, celle des finances, celle de la justice[21].

Différens jours sont assignés à ces différentes sections[22].

En l'absence du roi, les princes du sang président suivant leur rang[23].

Mon fils, ajouta-t-il, j'avais eu d'abord intention de vous faire entrer au conseil en qualité de maître de requêtes, de rapporteur[24] : depuis j'ai espéré que je parviendrais à vous y faire entrer comme conseiller, et j'y suis parvenu. Vous aurez voix délibérative; mais souvenez-vous que lorsque nous voulons faire recevoir de nouvelles opinions, il faut habilement les mélanger d'opinions reçues. Ainsi agit ce grand semeur de nouvelles opinions qui a tant de science, tant d'expérience, le temps.

J'avais un peu plus de quarante ans lorsque j'entrai au conseil.

Nous étions au château d'Amboise ; je me rappellerai toujours la première séance et ce qui la précéda. Je traversais la cour à la suite des autres conseillers. Les anciens veneurs se prirent à dire à voix haute, en nous regardant de travers : Quel beau jour de vol et de courre ! n'aurait-on pu renvoyer le conseil ! Autrefois il n'en était pas ainsi ; aujourd'hui, on n'a souvent pas le sens commun.

J'entendais ; les autres conseillers entendaient aussi bien que moi : nous fîmes tous semblant de ne pas entendre. Vous voyez comme les épines étaient déjà semées jusque sur le seuil de la porte. Nous entrâmes dans une longue, large et haute salle, pour ainsi dire taillée aux grandes affaires qu'on devait y traiter. Le roi vient, s'assied, nous nous asseyons sur nos escabelles [25], et la séance commence. Plusieurs affaires sont expédiées. Il s'en présente une où quelques conseillers proposent de supprimer cette ancienne formule : la présente ordonnance sera exécutée *dans nostre royaume et Dauphiné* [26] ; quelques autres s'y opposent. La proposition est mise aux voix. Quand ce fut mon tour d'opiner, je dis qu'une pareille formule n'était point politique, qe'elle rendait cette province étrangère au royaume, qu'il fallait enfin effacer cette vieille délimitation de France royale et de France impériale [27] : Messire, me dit d'une voix haute et dure, un conseiller ennemi de mon ami, on le voit bien ; vous êtes Dauphinois ! Je sentis mon sang s'allumer : Oui, lui répondis-je, rien n'est plus vrài ; ici je suis le plus ancien sujet du roi ; car avant d'être roi, le roi a été dauphin [28].

Plusieurs autres séances ne m'ont été guère moins pénibles.

Vous saurez que le secrétaire lit successivement le travail dont le conseil doit s'occuper ou l'état des affaires à expédier.

Nous nous trouvions un jour dans des circonstances difficiles, et l'on commença par celle des rubriques marginales du travail[29], qui portait : Assemblée de trois états à convoquer.

Les uns étaient de l'avis de la convocation ; ils disaient que le peuple avait de l'argent ou n'en avait pas, suivant que c'était ou la voix des trois états ou la voix du gouvernement qui lui en demandait.

Les autres s'y opposaient; ils disaient que les états assemblés suspendaient l'autorité royale, témoin les derniers états de Tours où les députés, commençant doucement leurs harangues par Jesus-Maria, mais bientôt invoquant l'autorité des apôtres, de la Bible, des Pères, des auteurs latins, grecs, de Virgile, d'Aristote[30], voulaient que leur convocation se fît, de droit, tous les deux ans, et que sans leur consentement, il ne pût y avoir de levée de subsides[31]. Souvenez-vous, d'ailleurs, ajoutaient les conseillers opposés à la convocation, que ce qui nous rend les plus malheureux, que ce qui nous est le plus difficile, c'est de satisfaire les trois états sur leurs *semble bon*, *semble raisonnable*, *semble convenable* de leurs cahiers[32].

Les conseillers qui au contraire désiraient la convocation des trois états insistaient et proposaient d'en agir à leur égard comme envers les trois états de certaines provinces, de pensionner les présidens, les chefs[33], ou mieux, comme envers les trois états de la Normandie, où l'assemblée, la convention est

tous les jours bien disposée, où tous les jours on la fait manger et boire [34].

Je me rangeai à l'avis le plus avantageux : aussitôt tous les avis opposés, je veux dire tous les conseillers qui avaient un avis opposé, m'en voulurent et me suspectèrent, ou de ne pas avoir un esprit droit, ou de ne pas avoir des intentions droites.

Il en fut de même un autre jour, qu'une partie du conseil était d'avis de soutenir le grand conseil dont le procureur général venait d'être mandé par le parlement [35] : Le grand conseil, disaient-ils, a été institué sous le prétexte plausible de juger les procès relatifs aux bénéfices de nomination royale; mais avec son titre de cour souveraine, avec son droit d'évocation, avec ses continuels conflits de juridiction [36], il lasse ou il lassera, il refrène ou il refrènera le parlement aujourd'hui hérissé de gens de loi, de gens de plume.

Voici ce que leur répondaient ceux qui étaient pour le parlement contre le grand conseil : Le parlement, à la vérité, gêne quelquefois l'action du gouvernement, il a le droit d'enregistrer les lois et celui de faire des remontrances, quand il ne les juge pas avantageuses; mais il obtempère et enregistre sinon au premier ordre, du moins à l'ordre réitéré du roi, *ex iterativo regis mandato* [37]; il s'immisce bien quelquefois, c'est encore la vérité, dans les affaires d'état; mais pourquoi aussi le roi le fait-il consulter [38]? Il faut, continuaient-ils, ne pas aigrir,

il faut gagner le parlement dont les pairs, les princes du sang, le roi et quelquefois même le conseil du roi fait partie [39]. Le parlement est le pot de fer. Le grand conseil, composé de gens de cour, est le pot de terre, si l'on veut, le pot de terre vernissé.

Je vous le demande, messires, comment faites-vous ici, à Troyes, comment faire, pour être de l'avis de tout le monde, lorsque les avis sont partagés? Je me rangeai encore à l'avis qui me sembla le meilleur: cette fois, il m'en arriva pire, car c'était l'avis de la minorité, et je m'attirai la malveillance du plus grand nombre.

A beaucoup d'autres séances, il en fut de même: Car peut-on adopter ou rejeter indistinctement toutes les opinions suivantes que j'ai entendu mettre en avant au conseil?

La forme du gouvernement doit être caractérisée par le genre de sa force. Jusqu'au siècle actuel, l'armée a été composée du ban et arrière-ban des vassaux et arrière-vassaux, jusqu'au siècle actuel la monarchie a été féodale. Au siècle actuel, l'armée est composée de troupes permanentes, au siècle actuel la monarchie est militaire, ou si l'on ne veut pas l'appeler militaire, on sera obligé de l'appeler absolue; et elle le sera toujours, car avec la permanence des troupes on aura la permanence des subsides, et avec la permanence des subsides on aura la permanence des troupes.

Aujourd'hui le roi est devenu tout-puissant, il dispense qui il veut, même du droit commun[40].

Aujourd'hui, sans trop s'embarrasser si le clergé, surtout si la noblesse se réjouit, c'est au tiers-état à se réjouir.

On a vu, on ne voit pas et on ne verra plus dix mille chevaliers ou écuyers la main sur la garde de l'épée, tout près de la tirer, de s'égorger pour la querelle des princes[41]. On a vu, on ne verra plus les princes faire, par le ministère des officiers publics, plusieurs traités d'alliance avec les nations étrangères[42], faire, par le ministère des officiers publics, des traités de ligue et d'association avec la reine[43].

Si les parlemens sont trop indociles, on rebrisera encore l'étendue de leurs ressorts[44], ou l'on fera descendre la souveraintè de la justice aux bailliages.

Si les trois états regimbent, on ne convoquera que des assemblées de notables[45].

Mais voici qui, pour notre malheur, me semble et sans doute vous semblera incontestable : La nouvelle forme de notre gouvernement va en amener encore une plus nouvelle. Nos petits-fils, peut-être nos fils, verront disparaître ces antiques ministères du connétable, de l'amiral, du grand aumônier, du chancelier, des généraux des aides[46]. Au lieu de cent bras qui se croisent, qui s'affaiblissent, le roi aura quatre ou cinq bras forts qui le serviront

mieux, qui le serviront d'ailleurs plus discrètement ainsi qu'il le désire; car vous lisez dans les comptes une infinité d'articles *dont le roy nostre seigneur veult qu'il ne soit fait mention*[47]. Quels seront ces quatre ou cinq bras? Les chambellans? je ne le crois pas. Les écuyers? je ne le crois pas non plus; je crois plutôt que ce seront les clercs-notaires-secrétaires du roi[48]. Les clercs, les notaires sont très souvent les plus instruits et toujours les plus fins. Les secrétaires sont toujours les plus souples: vous les voyez, dès que le roi veut leur dicter quelque chose, se mettre aussitôt devant lui un genou en terre, leur papier, leur plume sur l'autre[49]. Au moment où je parle, il en est à la cour qui ont le plus grand crédit[50]. Les clercs-notaires-secrétaires déposeront le nom de clerc, pour ne pas être confondus avec les gens d'église; le nom de notaire pour ne pas être confondus avec les gens de robe; ils conserveront bien sûrement le nom de secrétaires, de gardiens du secret de l'État. Il y aura un secrétaire de la guerre, un secrétaire de la marine, un secrétaire des affaires ecclésiastiques, un secrétaire de la justice, un secrétaire des finances[51]. Sous le plus grand nombre de règnes, ces secrétaires du roi seront rois; et nous, messires, que deviendrons-nous alors? Nous sommes les conseillers du roi, nous serons les conseillers des secrétaires du roi. Aujourd'hui il est vrai, alors il sera encore plus vrai que notre état est les plus malheureux.

LE CLERC D'AMBASSADE.

Histoire XXVII.

Jusqu'au milieu du siècle actuel la langue anglaise a été en France fort à la mode[1] : actuellement, depuis l'expédition de Charles VIII en Italie, c'est l'italienne. Nous avons à Troyes quelqu'un qui la parle en perfection, qui parle passablement l'espagnol, qui parle un peu l'anglais et l'allemand devant les personnes qui n'entendent pas très bien ces langues, et qui parle arabe, égyptien, copte devant tout le monde : cet homme, qui d'ailleurs se plaît à ne compter que par ducats ou sequins, qui toutefois paie fort bourgeoisement en doubles tournois et en angelots, c'est maître Desbarreaux. Il était un assez médiocre maître d'école. Il partit de notre ville à l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans ; aujourd'hui qu'il en a plus de cinquante, il est revenu tout nouvellement y demeurer. Il dit qu'il a été long-temps clerc d'ambassade, et donne même quelquefois à entendre qu'il a été ambassadeur. Ce matin il a envoyé demander la permission de parler à cette assemblée. On ne lui a pas répondu non ; il a feint de croire qu'on lui avait répondu oui ; et ce soir, entrant par la grande porte de la salle

dont il a fait ouvrir les deux battans, quoiqu'il fût seul, il s'est avancé toujours seul avec une espèce de bruit, de fracas, avec une dignité de port, de démarche, avec des airs de tête qui ont persuadé à bien des gens ce qu'il voulait faire croire. Une place des plus honorables était restée vide; il est allé hardiment s'y asseoir, s'est ensuite levé pour faire ses révérences, où il n'a oublié personne, après quoi il a pris la parole, et a dit :

Messires, vous êtes ici les ambassadeurs des divers états de la société qui par votre bouche y font entendre leurs doléances. Bien que je n'aie ni lettres, ni mission du mien, j'ose cependant croire que je n'en serai pas désavoué.

Vous tous qui vous plaignez ici de votre état comme le plus malheureux, convenez du moins que vous l'avez pris volontairement, tandis que souvent nous prenons involontairement le nôtre; c'est ainsi que moi-même je l'ai pris.

On s'en souvient peut-être : je vivais autrefois courageusement dans une assez grande détresse, ne songeant guère à mes petits et ignobles intérêts personnels, agité que j'étais seulement par les grands intérêts de la France, de l'Europe et du monde.

Ma bonne mère était désolée ; elle allait parler à son confesseur; son confesseur venait me parler: Votre mère, me disait-il, a raison ; pourquoi donc tant en vouloir aux sujets du duc de Bourgogne? ce sont les Français du nord et de l'orient; pour-

quoi tant en vouloir aussi aux Anglais? ce sont nos plus proches voisins. Ainsi des autres peuples. Il m'aurait cependant passé d'en vouloir un peu aux Turcs, si cela ne m'avait, disait-il, distrait de mes fonctions dont ma famille avait besoin pour vivre. A cause de ma mère, je gardais le silence et je le reconduisais avec honneur.

Troyes, par son heureuse position, se trouve une des principales villes de passage pour entrer en France ou pour en sortir. Tout comme si ma fortune eût été plus considérable, j'allais souvent déjeuner, dîner, souper dans les diverses hôtelleries, tâchant de lier conversation avec les étrangers et de savoir des nouvelles. J'avais quelquefois à soutenir des discussions; et comme, en politique, j'étais assez heureux pour que ma raison trouvât bien tout ce qui se fesait, naturellement je trouvais tout bien; naturellement, je le disais; naturellement aussi je le disais fort haut: c'était sous Louis XI.

On me laissa toujours aller, parler, jusqu'à ce qu'un jour à dîner, à la grande hôtellerie de la rue de la Cité*, un de ces hommes que le roi respectait beaucoup, ce qui n'empêchait pas cependant qu'il n'en fît de temps en temps noyer quelqu'un [1], se prit à me contredire avec des exclamations, des apostrophes d'un moine et d'un prédicateur, car il était l'un et l'autre. Je traitai sa politique de froc ainsi qu'il le méritait, et lui dis que si, comme il s'en vantait, le roi avait mis sous sa spéciale sauve-

garde son couvent et sa personne [4], il n'y avait pas mis ses opinions. Les assistans, intérieurement, avaient l'air de le soutenir, mais ils eurent la prudence de se taire. Vous allez voir combien ce fut heureux pour eux. . . . . . .

Dans un coin obscur de la salle, à côté de la grande table, dînait sur une petite, un mendiant, moitié mendiant, moitié pèlerin. Je remarquai, sans qu'il s'en aperçût, qu'il était bien moins occupé de manger que d'écouter. Quand tout le monde fut sorti, il s'avança vers moi et me frappa familièrement du plat de la main sur la nuque. Je fus un peu surpris; il me frappa plus familièrement: Allez, me dit-il, en attendant que je revienne, vous asseoir à ma place, vous aurez bientôt de mes nouvelles. Il était à peine dehors que l'hôtellier entre et me porte un dessert si délicat et si bon, que je fus tout fâché qu'il n'eût pas recommencé par le potage. Quelque temps après le mendiant revient, paie sans débat mon écot avec le sien, m'amène d'un air d'assurance et d'empire qui ne cessait de m'étonner.

Lorsque nous fûmes hors de la porte de la Tannerie [5], il me dit: Mon ami, vous quittez Troyes; vous venez avec moi; votre famille en est prévenue; je lui ai laissé pour un an, au-delà de ce que vous auriez pu lui donner. J'ai pris des informations; votre esprit est, m'a-t-on dit, assez bon, votre écriture assez nette; vous me servirez de clerc. Je suis le bailli d'épée d'une province qu'il me nomma, et,

tel que vous me voyez, ambassadeur secret, plénipotentiaire près une grande cour d'Allemagne. Discrétion! silence! ajouta-t-il, car il y va pour vous de la fortune si vous savez vous taire, et de la vie si vous ne le savez pas; en même temps il fit briller à mes yeux les sceaux d'or et les chiffres du roi. Je mis un genou en terre: Monseigneur! lui dis-je, disposez de moi.

A la première ville, il m'acheta un méchant habit, un feutre à deux cornes, avec une médaille de plomb [6], un bourdon à double pomme [7], et je me trouvai à peu près mis comme lui et comme bien d'autres ambassadeurs que le roi chargeait de ses mystérieuses négociations [8].

Nous allâmes d'un pas réglé, mais leste. A la troisième journée, je me trouvai très fatigué: Courage, Desbarreaux, courage! me dit le bailli, vous entrez dans une belle carrière, et j'ai pensé que, dans quelques années, vous pourriez être sous-clerc, et, dans quelques autres, clerc d'ambassade. A la quatrième, à la cinquième journée, je fus encore plus fatigué. J'étais haletant, rendu, quand nous arrivâmes au pied des Vosges. Voici comment il me les fit monter: Desbarreaux, me dit-il, mais savez-vous bien que vous êtes du bois dont on fait même les ambassadeurs. Iliers, ambassadeur de Charles VII, avait été simple régent de l'université [9]. Aujourd'hui, ajouta-t-il, les ambassades près d'une grande puissance se composent de cinq, six [10]

cureurs [11] ou ambassadeurs, à la tête desquels le roi met quelquefois le chancelier [12]. Ce sont de si grandes machines que tous les états, pour ainsi dire, y entrent. J'ai vu des ambassades d'ambassadeurs archevêques, évêques, maîtres d'hôtel, officiers municipaux, financiers, gens de loi [13]. Il y a place pour beaucoup de monde, il y aura sans doute place pour vous. Courage! Louis XI, on le sait, est si peu difficile sur la naissance, qu'il a fait ambassadeur son barbier [14]. Vous pourrez d'ailleurs, moins difficilement encore, être ambassadeur du Dauphin, du roi de Sicile ou de quelque autre prince français [15]. En tout événement, il me sera facile de vous procurer de l'emploi dans les bureaux du chancelier de France, où sont minutés et déposés les actes diplomatiques [16].

Ensuite il ajoutait comme nouveau reconfort: De tous les princes, Louis XI est celui qui a le plus négocié, qui a le plus eu d'ambassadeurs. Les dépenses de ses relations politiques s'élèvent, certaines années, seulement pour les courriers, les chevaux, et les transports, au tiers de celles de la cour [17]. Ainsi donc courage, mon ami, courage! nous n'irons pas toujours à pied.

Il ne me fallut pas de si belles paroles pour descendre ces même montagnes. Nous marchâmes encore plusieurs jours; enfin nous arrivâmes.

D'abord je n'eus presque rien à faire; et le peu que je faisais était toujours bien fait, toujours de

plus en plus louangé par le bailli dont la bienveillance toujours de plus en plus augmentait.

C'est par son conseil que, pendant le temps qui me restait, je me mis à apprendre les langues des différens pays de l'Europe et du monde : Sous Charles VII, il y a environ quarante ans, me dit-il, nous vîmes arriver à la cour une ambassade de l'empereur de Trébizonde, de l'empereur de Perse, du roi de Géorgie, du roi d'Arménie, du prêtre-Jéhan et du Petit-Turc, qui venaient demander des secours contre le Grand-Turc [19]. Si l'état du royaume ne permit pas de leur en donner, on répondit du moins à chacun dans sa langue, qu'on ne le pouvait.

Je me mis aussitôt, et sans discontinuation ni relâche, à étudier les langues, pour apprendre comment se disait en allemand, en flamand, en anglais, en espagnol, en italien, pape, empereur, roi, prince, ambassadeur; comment se disait en toute sorte de langues et d'idiomes : iceulx ambassadeurs entendent; iceulx ambassadeurs requièrent; iceulx ambassadeurs remettent leurs pouvoirs [20], leurs lettres de créance [21]; iceulx ambassadeurs ont reçu leurs instructions [22]; premièrement ils disent; secondement ils déclarent; *item* ils insistent; *item* ils réclament; iceulx ambassadeurs présentent le mémoire de ce qu'ils ont besoigné [23]; ils ont pris en grande considération... ; ils ont donné les explications..., ont demandé un délai..., on dit

qu'ils en référaient. Oh ! que cette langue de la diplomatie est diffuse, prolixe, difficile ; elle cherche les formes embarrassées, amphibologiques, obscures ; elle est l'opposé de la langue des géomètres ou des amans. Plus elle a ces défauts relatifs aux langues, plus elle est parfaite. Quel est donc notre malheur d'être obligés de la parler le plus parfaitement que nous le pouvons.

Cependant on laissait depuis long-temps le bailli dans la même ambassade; il commençait à s'en apercevoir : Encore, me disait-il, si nous étions en France ! il n'y a pas de pays où l'on nourrisse, où l'on traite mieux les ambassadeurs. Ceux de Pologne, qui sont si religieux, ne partent jamais que les commissaires du parlement leur aient fait voir toutes les reliques de la Sainte-Chapelle [24]. Ceux de Hongrie aiment les solennités, les spectacles ; on les leur prodigue [25]. Ceux d'Allemagne aiment les honneurs ; on les satisfait au-delà de leurs prétentions ; car on les fait siéger au parlement entre les conseillers clercs et les conseillers lais [26], et on fait plaider en latin devant eux [27]. Ceux de Suisse, on connaît leur goût ; on les fait boire. Ceux d'Angleterre, d'Écosse, on connaît aussi leur goût, on les fait manger et boire. On les nourrit, on les défraie indistinctement tous [28], depuis la frontière où l'on va les prendre jusqu'à la frontière où l'on va les reconduire [29]. Tous aiment les présens ; à tous on

donne de la vaisselle d'argent, remplie de pièces d'or [30]. Ceux d'Italie, outre la bonne chère et les présens, aiment le cérémonial, on va les recevoir, les ramener en procession[31]. Quelquefois même un des princes du sang, traitant, comme hôte et comme ami le chef de l'ambassade, partage son lit avec lui[32]. Je ne compterai pas, ou plutôt je compterai encore les magnifiques présents que leur font les villes [33].

Le bailli disait aussi que la France n'était pas moins généreuse en protocoles polis, en formules de civilité.

Le roi écrit,

Au pape : *Trez Sainct Père, due recommandation devant mise, nous prions vostre Sainctelé.*

A l'Empereur : *Au trez Sainct* ou *au trez illustre prince.... par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, Loys, par la mesme grace de Dieu, roy de France, Salut.*

Aux rois : *A hault et puissant Edouard... Ferdinand, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre... roi de Castille... Loys par la mesme grace de Dieu roy de France, Salut.*

Aux princes : *Au trez illustre et trez magnifique prince le duc de Bavière.*

Aux chefs de républiques : *Au magnifique et puissant homme, le doge de Venise... de Gênes* [34] et en les mentionnant : *le sieur de..., doge de...*[35]

Aux Sénats des villes libres : *A nos trez grands et chers amis.*

S'agit-il de rois indépendans, princes du sang, comme les rois de Sicile, de Jérusalem, le roi se nomme et les salue.

Mais s'il s'agit de princes du sang, rois dépendans, comme le roi de Navarre, les lettres qui leur sont écrites commencent par ces mots : De par le roy[36].

Messires, vous vous doutez bien qu'un suppléant de clerc, ou même un clerc d'ambassade et un ambassadeur ne s'entretiennent pas familièrement ensemble, comme deux commères ; toujours l'un est interrogeant, l'autre est toujours interrogé. Cependant, depuis que nous avions appris la fin tragique du duc de Bourgogne[37], je voulais demander au bailli pourquoi maintenant le roi ne débarrassait pas la France de ces petites souverainetés dont l'existence ne convient plus à la politique du temps; mais je n'eus jamais le courage de lui faire cette question. Je me déterminai à en chercher dans mes réflexions la réponse ; je la trouvai : Le duc de Lorraine, me dis-je, a derrière lui l'Allemagne ; l'archiduc, comte de Bourgogne, a derrière lui la Suisse ; le duc de Savoie, l'Italie ; le duc de Bretagne, l'Angleterre ; le roi de Navarre, l'Espagne ; et le pape, comte d'Avignon[38], toute la chrétienté.

A quelques jours de là, en me donnant des enseignemens de politique, le bailli me dit à peu près

la même chose : Monseigneur, m'écriai-je avec un transport de vivacité que je laissai librement éclater, je l'avais pensé comme vous. Le bailli fronça le sourcil, me lança un regard sévère : Vous êtes un présomptueux, me dit-il, en me tournant le dos ; je sortis.

Les suppléans des sous-clercs d'ambassade ne sont pas heureux, comme vous le voyez : les sous-clercs, les clercs d'ambassade ne le sont pas davantage, comme vous allez le voir..

Mon tour vint enfin d'être sous-clerc, et je le fus ; car j'avais regagné les bonnes graces du bailli. Ensuite je ne tardai pas très long-temps à être clerc. Je crus alors pouvoir prendre sur moi, en copiant une instruction pour le bailli, d'en abréger les longue citations latines des livres saints et des livres profanes [39] : ah ! vous n'avez pas idée de sa colère ; j'aurais mieux aimé avoir retranché dix plats à un réfectoire de moines.

Il me bouda, et pendant quelque temps ne me parla que par signes ou par monosyllabes. Je n'employais avec lui que les paroles les plus respectueuses, mais je n'employais que tout juste celles qui étaient nécessaires. Un jour il me lut un office qu'il allait envoyer au prince, auprès duquel il était accrédité. Je me gardai bien de ne pas le trouver bon. Toutefois l'œil pénétrant du bailli vit que ma physionomie n'était pas d'accord avec ma bouche.

Il m'ordonna de lui dévoiler à nu toute ma pensée. Je m'en fis plusieurs fois répéter l'ordre. Alors je lui montrai plusieurs contradictions qui lui avaient échappé. A l'instant il passe d'une extrémité à l'autre, il me prend la main, me donne les plus grands éloges, et finit par me dire qu'il n'oubliera jamais le grand service que je venais de rendre au roi et à la France.

Il me tint parole, car c'est l'homme le plus loyal que je connaisse. Des intérêts majeurs m'empêchent de vous dire jusques où il m'éleva ou me fit élever. Qu'il vous suffise de savoir que plus d'une fois je cessai d'être clerc, quoique, pour mieux cacher l'importance de mes commissions, je continuasse à en prendre le nom.

J'étais devenu, par intervalles, chef; je parlais en mon nom aux princes étrangers. J'écrivais pour mon compte les dépêches. J'espérais quelquefois alors de devenir heureux : ah ! messires, dans notre état dont j'ai occupé, prenez que j'ai dit, dont j'ai vu de très près tous les plus hauts grades, il ne peut y avoir de bonheur.

En effet, serait-ce dans l'ambassade de Russie? Mais si le gouvernement y envoyait des ambassadeurs, ils n'auraient à manger que de la viande gelée; ils n'auraient que de l'eau miellée à boire; et, au retour, leurs rapports intéresseraient moins la politique que la géographie ou l'histoire naturelle.

Serait-ce dans l'ambassade de Pologne? Mais le

roi, qui n'est qu'un duc de Bretagne ou un comte d'Armagnac élu, ou même quelquefois seulement un simple seigneur de Gonesse, ne peut nous faire grande chère; et quant à la nation, elle nous en veut d'avoir substitué à notre ancien gouvernement féodal qui ressemblait au sien, un nouveau gouvernement à la mode qui ne lui ressemble plus.

Serait-ce dans l'ambassade de Suède? Là, j'en conviens, le peuple et le roi nous aiment; mais, vous en conviendrez aussi, ce n'est qu'une bonne ambassade d'été.

Serait-ce dans celle de Danemarck? Là on nous aime aussi; mais le roi est pauvre; il a voulu se mettre à notre solde [40]. Quand il voit arriver notre ambassade, il craint qu'elle soit de trente, quarante ambassadeurs, comme l'est quelquefois celle des Pays-Bas [41]. Il maugrée sous son bonnet de chien marin contre l'usage des gouvernemens de nourrir les ambassadeurs [42], surtout contre l'usage de leur faire bombance.

Serait-ce dans celle d'Écosse? Là on nous aime aussi. On nous aime surtout de ne pas aimer les Anglais. Mais le roi et ses soldats sont depuis longtemps à notre solde [43]: quelle chère voulez-vous attendre de pauvres soudoyers?

Serait-ce dans celle d'Angleterre? mais là, au lieu de nous faire bonne chère, le roi est tenté de nous faire manger de l'âne, du sanglier ou du loup que lui envoya Louis XI, lorsque, lassé de ses de-

mandes, il voulut, au lieu d'une réponse diplomatique, user cette fois d'une réponse symbolique [44]; et quant au peuple, à la manière dont toujours il vous regarde, il semble toujours vous dire : Rendez-nous notre Normandie ! notre Gascogne [45] ! Français, vous êtes des voleurs !

Serait-ce dans celles d'Allemagne ? mais les électeurs sont fort pauvres ; et si ce n'est lorsqu'ils ont peur de l'empereur, ils ne font guère bonne chère aux ambassadeurs français ; j'en excepte le bon électeur de Bavière ; il compte plusieurs empereurs parmi ses ancêtres [46] ; il n'a pas peur de l'empereur, et il n'en fait pas moins bonne chère à l'ambassade française.

Et quant à l'empereur actuel, lorsqu'il signe un beau traité : à la louange de Dieu et de toute la cour céleste, paix finale [47], et que de même que ses ambassadeurs en font jurer l'observation à notre roi [48], nous la lui faisons jurer à son tour, ses regards, comme ceux du peuple anglais, semblent toujours aussi vous dire : Rendez à mon fils son duché de Bourgogne [49] ! Français, vous êtes des voleurs ! Quelle chère voulez-vous alors attendre ?

Serait-ce dans celle d'Italie ? Mais ce pays est fort bigarré d'intérêts et d'affections. Il y a des parties où l'on est fort disposé à nous faire bonne chère, d'autres où l'on est encore plus disposé à nous donner le boucon.

Serait-ce dans celle ou celles des Espagnes ? mais

le roi de Navarre, roi d'un royaume moitié français, moitié espagnol[50]; le roi d'Arragon, roi d'un royaume moitié espagnol, moitié français[51], ont une politique fort variable : il en est par conséquent ainsi de leur chère. La reine de Castille vous fera, comme le roi d'Arragon, son époux, tantôt mauvaise, tantôt bonne chère, tantôt mauvais, tantôt bon visage : je ne vous cache cependant pas que lorsqu'elle vous fera bon visage, alors, à cause du commerce avantageux de ses sujets avec la France[52], elle vous fera aussi quelquefois les yeux doux.

Le roi de Portugal, nécessairement notre allié et notre ami, vous fera joujours bon visage; mais pour la chère, il vous la fera aujourd'hui bonne, demain mauvaise, après demain très mauvaise; car il est tantôt riche, tantôt pauvre, tantôt très pauvre[53]. Du reste, ne vous y trompez pas, la bonne chère de ces pays est comme celle de l'Italie, en grenades, citrons et limonade.

Et, supposez maintenant que les ambassadeurs français se trouvent en Espagne, à la cour de ce fin renard Ferdinand d'Arragon; qu'il ait alors escamoté au roi un traité[54] que ni l'assemblée des états généraux, ni le parlement, ni la chambre des comptes, ni aucun corps ne veut enregistrer ou ratifier[55], vous verrez comment on les traitera eux et les nombreux pensionnaires de leur suite[56].

Et, supposez encore qu'ils soient à la cour du pape, et que le parlement, l'université refusent de

recevoir les bulles ou les pouvoirs donnés au légat, les pouvoirs d'accorder des dispenses d'âge pour tester, des dispenses pour la pluralité des bénéfices, les pouvoirs de changer les vœux, d'établir des notaires, de fonder des monastères, de nommer des confesseurs, de punir les usuriers, enfin les pouvoirs d'exercer diverses parties de l'antique juridiction romaine[57], vous verrez aussi comment ils y seront traités.

Il pourrait cependant s'offrir des circonstances où les ambassadeurs français deviendraient heureux. Ce seraient celles où les Turcs, par un armement général, menaceraient encore la chrétienté. On connaît la force militaire de cette formidable nation qui, sous le règne d'un seul de ses sultans, a conquis deux cents villes, quatre royaumes et deux empires[58]. On sait qu'à sa force politique elle joint la ruse diplomatique. On se souvient de la lettre où Morbezan, afin que le pape ne prêchât pas une nouvelle croisade, lui écrivait que les Turcs n'étaient pas coupables de la mort de Jésus-Christ, qu'ils étaient, comme les Italiens, du sang troyen, qu'ils voulaient venger la mort d'Hector et relever les murs de Troyes[59]. Alors, pour obtenir que cette terrible gendarmerie française marchât en tête de l'armée de l'Europe, les rois et les peuples nous recevraient, nous accueilleraient bien, nous fêteraient cordialement et magnifiquement; mais Dieu nous préserve de revenir à la veille du

jour où l'épée, ou plutôt le marteau de Charles-Martel et de ses compagnons décidèrent à Poitiers du sort des nations chétiennes. A ce prix, soyons plutôt malheureux, soyons toujours et à jamais les plus malheureux.

LE SOLITAIRE.

Histoire XXVIII.

Olier, le solitaire, plus connu sous le nom de l'ermite de l'Aube, parce qu'il habite un petit ermitage situé vers les sources de cette rivière, vient à Troyes, la surveille des bonnes fêtes, pour assister aux solennités de la cathédrale. Ordinairement il loge dans le comble d'une tour de l'Hôtel-de-Ville. Il est arrivé ce soir. Il a entendu qu'on disputait avec chaleur dans la grande salle. Les ermites sont curieux comme les autres hommes; il est descendu; il a écouté; il est entré; il a demandé audience. On lui a répondu tout doucement que son état faisait partie de celui de l'homme d'église qui avait déjà parlé. Il a répondu qu'il n'était ni prêtre, ni diacre, ni sous-diacre, ni même clerc tonsuré; que s'il portait une cape, un capuche comme les moines, c'est aussi l'habillement des gens de la campagne[1], des gens de guerre[2]; que la croix de bois qui surmontait son long bâton n'était simplement que le

signe d'un chrétien; qu'il fallait le distinguer des frères ermites[3], qui font des vœux et qui forment un ordre; qu'il était, lui, ermite laïque ou solitaire; enfin que son état, pour être la cessation des autres états, n'en était pas moins un état. Puis, sans attendre la décision de l'assemblée qui véritablement a gardé le silence, il a déploré en ces termes le malheur de son sort :

Quel bel âge, messires, que celui de vingt-quatre ans! il ne vient qu'une fois en la vie, et il ne revient plus. J'étais à cet âge; j'étais sur le point de prendre une jolie femme, d'acheter une belle ferme, d'être heureux; mais j'étais sans volonté. On voulut que j'attendisse encore à me marier; j'attendis. On voulut que je gardasse encore mon argent; je le gardai. Je l'avoue, j'aimais à jouer, pourvu que la partie ne fût pas intéressée, ou qu'elle ne le fût tout au plus que pour un simple goûter dont les fruits de mon jardin devaient faire les frais. On voulut que je jouasse de l'argent, on voulut que j'en jouasse peu; j'en jouai, j'en jouai peu. J'en gagnai peu; je voulus en gagner beaucoup, en jouer beaucoup. On ne voulut pas; mais ma passion s'enflammant par mes gains et encore plus par mes pertes, j'eus enfin une volonté. Malheureusement c'était la volonté de ma passion. Jour et nuit je ne cessais de courir les maisons de jeu, avec les femmes masquées, les joueuses de profession[4]; je ne cessais de jouer. Je jouai tout ce

que je possédais, argent, maison, meubles, je perdis tout. Un jour, je jouai jusqu'à mon habit; je le perdis : il faisait froid; je m'enfuis.

Je marchai à travers champs tout ce jour, toute la nuit suivante. J'avais un air effaré. Je courais. La fureur était dans mon cœur, sur mon visage; elle animait mes pieds. Enfin deux bonnes femmes me rencontrèrent qui d'abord eurent peur de moi, qui bientôt en eurent pitié. Elles me demandèrent ce qui m'était arrivé. Je leur répondis que j'avais perdu au jeu tout ce que je possédais; qu'il ne me restait rien; que j'étais réduit à prier Dieu de me retirer à lui: Quoi! si jeune, me dirent-elles toutes les deux à la fois; venez! suivez-nous! il y a pour vous mieux à faire! Nous étions au pied d'une butte, nous la montâmes, en rouvrant, à travers les halliers, un ancien sentier que les ronces commençaient à remplir. Nous arrivâmes à un petit bâtiment; le mauvais temps en avait détruit les portes et les fenêtres; d'un côté était un jardin, de l'autre une terrasse couverte de mauves et de grandes menthes dont les têtes s'inclinaient sur la pierre tumulaire d'un ermite qui avait vécu dans la pénitence jusqu'à l'âge de cent trois ans; le témoignage de ses vertus était gravé sur cette pierre.

Ce haut lieu, placé au dessus du monde et de ses passions, si propre à guérir les blessures du cœur et de l'âme, me plut; les deux bonnes femmes s'en aperçurent: il y a quelques années, me dirent-elles,

que notre vieil ermite est mort. Depuis, le pays a toujours besoin d'un ermite. Nous vous amenons ici pour l'être. Vous avez tout perdu; demeurez, rien ne vous manquera : Tenez, ajoutèrent-elles, voilà le repas que nous portions à nos enfans; vous aurez la préférence; voilà aussi un chapelet pour prier Dieu après que vous aurez dîné.

A la fin du jour plusieurs bons villageois vinrent rétablir les boiseries de l'ermitage, le remeubler.

Le lendemain, avant que je fusse levé, je trouvai le jardin labouré, la terrasse nettoyée et la tombe du frère Athanase, c'était le nom de l'ancien ermite, couverte d'un pain de froment, d'une écuelle de crème et d'une corbeille de fruits. Plusieurs fois la semaine mes provisions étaient renouvelées; et bientôt je trouvai pendus à ma porte une cape d'étoffe neuve et un plisson de peau d'agneau.

Cependant j'avais résolu d'être un véritable ermite, un véritable solitaire. Le jour les jeunes filles venaient inutilement me demander des conseils. La nuit, il me semblait aussi entendre des voix de femme: A cette heure, me disais-je, si j'ouvrais, personne ici ne me verrait; mais quelle trahison à un ermite nourri des charités, des sueurs des bonnes gens! Aussitôt j'enfonçais davantage mes verrous; je me rendormais du doux sommeil de l'homme qui s'est combattu, qui a triomphé.

De même que le vent répand au loin les semences des plantes, de même la renommée répand au

loin l'édification et les bons exemples. Il n'y avait pas long-temps que je m'étais fait solitaire, lorsque j'appris par le bruit public que sur la rive droite de l'Aube vivait un saint ermite dont les continuelles pénitences étaient célèbres dans tout le pays. Je résolus d'aller lui demander ses avis. Je partis un jour d'été, avant le lever du soleil, et je marchai jusque vers les cinq heures du soir : j'aperçus alors l'ermitage. En approchant, je rencontrai dans le chemin des gens qui me disaient : Avez-vous entendu sonner la cloche de l'ermite ? Plus loin, d'autres me disaient : La cloche vient de sonner ! le saint homme se donne le fouet, pour racheter les grands péchés du monde. Je le trouvai en oraison. Dès qu'il eut fini, il tourna la tête vers moi, je crus voir la vénérable face du temps : Mon frère ou plutôt mon fils, me dit-il, vous êtes tout couvert de sueur et de poussière : pourquoi avez-vous marché si long-temps pour visiter un pécheur qui achève sa longue carrière, et qui n'a d'espérance que dans la miséricorde de Dieu ? Mon père, lui répondis-je, quand vous voulez faire brûler le mauvais bois, vous le mettez à côté du bon : vous êtes un bois tout brûlant de l'amour de Dieu. Le chemin de votre cellule est le chemin du ciel. Ne me refusez pas, de grace, vos salutaires avis.

Je lui racontai l'histoire de ma vie ; il désira de me raconter la sienne.

Vous avez fait, me dit-il, un métier où vous ne

perdiez que votre argent; moi j'en ai fait un où je perdais mon âme. Vous avez été amené dans la terre de pénitence par deux bonnes femmes; j'y ai été amené par des flagellans qui vers la fin du siècle dernier [5] passèrent dans notre ville. Ils se déchiraient avec ferveur les épaules, en faisaient jaillir le sang; ils se montraient insensibles à la douleur.

Convertissez-vous! criaient-ils aux hommes de tous les états; convertissez-vous! criaient-ils surtout à ceux qui exerçaient des métiers pernicieux au public. Convertissez-vous, faux-sauniers! faux-monnoyeurs! convertissez-vous, faiseurs de fausses médailles [6]! convertissez-vous, criaient-ils avec un plus grand éclat de voix, faiseurs de fausses réliques [7]! Ces derniers mots vinrent me frapper comme la foudre, car j'en avais tant fait en ma vie qu'elles auraient rempli une voiture que les six plus forts chevaux de Normandie auraient eu de la peine à traîner. Il me sembla, à l'instant, voir s'ouvrir les abîmes de l'autre monde, où m'entraînaient les vingt, les cinquante, les cent bras que j'avais donnés à certains saints. Je me jetai à genoux, je demandai pardon à ces saints, je leur promis de laver dans mon sang les offenses dont je m'étais, envers eux, rendu coupable.

Je vins ici, emportant sous ma robe ce fouet, que je n'ai jamais trouvé assez rude; je fus installé processionnellement dans mon ermitage. Peu de temps après, les marguilliers, ayant appris que je

me disciplinais pour le rachat de mes péchés et de ceux des autres, firent placer au haut de la porte une cloche, en m'invitant de la sonner, quand j'accomplirais cette pénitence, afin qu'on m'imitât, ou du moins afin que pendant ce temps on priât Dieu; je m'y refusai d'abord, mais on me fit considérer le bien général et j'y consentis : O mon fils ! ajouta-t-il, en me regardant avec amitié, tous les vrais solitaires ont une discipline ! pourvoyez-vous d'une discipline ! C'est une chose déjà résolue, lui répondis-je; mais, ô mon père, daignez m'enseigner quand je devrai en faire usage, pour le rachat des péchés des autres, car pour les miens il me suffit du souvenir de la jolie personne qui m'était destinée, de la belle ferme qu'on voulait me vendre.

Mon fils, me répondit le disciple des anciens flagellans, plus le monde se rend pervers, plus nos pénitences doivent être douloureuses; voilà, je crois, le principe : de plus, il est de grandes époques politiques, où de grandes expiation doivent particulièrement avoir lieu. Ecoutez-moi, voici quelle a été, à cet égard, ma règle.

L'an 1401. Le conseil du roi montre des dispositions hostiles contre la nation anglaise[8] : eh ! de quoi s'agit-il ? La jeune reine Ysabel, fille de Charles VI, veuve du roi d'Angleterre, n'a pas eu de douaire : Ah ! me dis-je, qu'une pareille irritation, pour de si petits intérêts, doit irriter Dieu ! Je me donnai la discipline à tour de bras.

de Compiègne, et l'année suivante elle est brûlée au marché de Rouen. Un tribunal injuste avait immolé à la haine d'une armée battue, cette innocente victime. Je ne jugeai pas à propos de me fouetter pour les péchés des Anglais ; c'était à leurs ermites.

L'an 1440. Le jeune dauphin se révolte. Je me donnai plusieurs fois le fouet qu'on ne lui avait pas sans doute assez donné.

L'an 1450. Les Anglais sont chassés de la France, où ils reviendront, si nos divisions se rallument et si les fouets des bons ermites et des bons Français ne se mettent en mouvement pour les arrêter sur le pas ou sur la porte de Calais.

Mon fils, me dit-il en finissant, ne vous y trompez point, bien que la France soit aujourd'hui triomphante, nous devons, et vous surtout qui êtes jeune, vous devez veiller sur elle.

Je pris congé du respectable solitaire, en lui rendant mille actions de grace.

De retour dans mon ermitage, je demandai aux magistrats du pays une cloche et une discipline : l'une et l'autre me furent aussitôt données.

L'an 1453. Je sonnai, le même jour, l'une et me servis de l'autre. La nouvelle de la prise de Constantinople par les Turcs est portée avec la rapidité de la foudre d'un bout de l'Europe à l'autre. Ah ! comme je me disciplinai pour ces pauvres Grecs de qui nous tenons nos arts, nos sciences, nos lu-



JEANNE D'ARC BRULÉE VIVE PAR LES ANGLAIS.

mières, de qui nous tenons tout, même la discipline".

L'an 1456. Le dauphin sort de France et se retire chez le duc de Bourgogne. Il me parut que c'était tant pis pour lui et tant mieux pour nous. Je laissai ma discipline au croc.

L'an 1461. Mort du roi Charles VII. Il avait conquis son royaume sur les Anglais; il avait été bon envers son peuple: je laissai encore ma discipline au croc.

Mais, aussitôt que le dauphin ou plutôt le roi Louis XI rentra en France, je la repris, car il me sembla qu'il accourait de Flandre avec un peu trop d'empressement, pour venir prendre la couronne sur le cercueil de son père : je sonnai vite la cloche et me frappai assez fort; seulement je me gardai de dire pourquoi.

A peine monté sur le trône, le nouveau roi se prend corps à corps avec la féodalité. Je prévis combien cette lutte serait terrible. Je fis provision de cordes de discipline. Elles ne me furent pas inutiles.

L'an 1465. Les grands vassaux de la couronne, ayant à leur tête Charles-le-Téméraire, forment la ligue du bien public, où le bien public n'est pour rien; et, le jour de la Transfiguration, ils se battent comme des enragés dans les plaines de Montlhéry. Les uns mes disaient : Gardez-vous bien de vous donner le fouet; nous sommes victorieux.

Les autres me disaient au contraire : Bon ermite ! nous avons été battus, les Bourguignons vont assiéger Paris. Je crus, dans cette contradiction de nouvelles, devoir peser les divers rapports, et je vis que si je ne devais pas me fouetter pour l'aile droite, je devais bien me fouetter pour l'aile gauche et un peu pour le corps d'armée. Depuis, les gens de guerre m'ont dit que c'était ainsi qu'ils se seraient fouettés eux-mêmes.

L'an 1468. Louis va se livrer à Péronne, entre les mains de Charles-le-Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père. Louis avait fait révolter Liège ; il est forcé de suivre le duc de Bourgogne au siége de cette ville. Quand je me représentais ce fin renard ainsi pris au piège, tout en me disciplinant, je ne pouvais m'empêcher de rire.

L'an 1472. Mort du duc de Guyenne. Louis, déjà soupçonné d'être mauvais fils, est encore soupçonné d'être mauvais frère. En attendant que l'histoire sût ce qui en était, ou pût dire ce qu'elle savait, j'ajoutai à mon fouet deux autres branches.

L'an 1473. Le comte d'Armagnac est massacré à Leitoure par les soldats de l'armée du roi.

L'an 1474. Le roi fait condamner à mort le duc d'Alençon.

L'an 1475. Il fait couper le cou au connétable Sain-Pol.

L'an 1477. Il le fait couper au duc de Nemours:



Nap. Thomas del. Cohu sc.

LOUIS XI A PÉRONNE.

ces années donnèrent bien de l'exercice à ma discipline.

L'an 1479. Bataille de Guinegate où la victoire fut douteuse comme à Montlhéry. D'abord on me dit de me discipliner pour l'avant-garde ; j'attendis, je fis bien ; car on me dit ensuite de me discipliner pour le corps d'armée, ensuite pour l'arrière-garde ; j'attendis. Les militaires n'étaient pas d'accord ; et comme ils ne le sont pas davantage aujourd'hui, j'attends encore.

L'an 1481. Le comte du Maine et de Provence meurt ; ces deux grands fiefs sont réunis à la couronne ; je laissai mon fouet en repos.

L'an 1483. Louis meurt. Pendant sa vie, il avait payé assez cher des gens qui s'étaient assez mal disciplinés : à sa mort je me disciplinai et gratuitement, et ferme, et long-temps.

Le jeune Charles VIII monte sur le trône. Fin de la terreur. Ma discipline dort.

L'an 1484. Assemblée des états de Tours. Notre nation, naturellement parleuse, avait été, pendant tout un règne, tenue dans le silence. Elle s'en dédommagea aux états ; mais comme le solitaire de la rive droite de l'Aube voulait qu'on se fouettât aussi bien pour les sottises qu'on dit que pour les sottises qu'on fait, à la publication de chaque séance, je me donnai un plus ou moins grand nombre de coups de discipline.

L'an 1485. Le roi ôta la moitié des tailles ; j'ôtai la moitié des branches de mon fouet.

L'an 1488. On me dit que la dame de Beaujeu qui avait l'administration de l'état, avait envie de coquetter avec le duc d'Orléans : je pris mon fouet. On me dit que le duc d'Orléans avait mieux aimé faire la guerre que faire l'amour : je posai mon fouet. On me dit que le duc d'Orléans avait perdu la bataille de Saint-Aubin, qu'il avait été fait prisonnier : je ressaisis mon fouet. Je brûlais d'impatience de m'en servir ; mais jamais je ne pus m'en administrer, en sûreté de conscience, un seul petit coup. Jamais on ne put me montrer nettement qui avait, qui n'avait pas tort. Jamais je ne pus voir clair dans cette affaire.

L'an 1491. Mémorable année ! réunion de la Bretagne à la France ; mariage de notre jeune roi avec la jeune duchesse Anne, héritière de cette belle province.

Toute la France dansa à ces noces. On se disait : nous voilà maintenant tranquilles ! et moi je dis : Il est impossible que cette noblesse, si aguerrie, si turbulente, reste en paix dans ses châteaux ; si elle ne se bat dans l'intérieur, elle voudra se battre à l'extérieur. Je ne me déferai pas de mon fouet : ce que j'avais prévu arriva.

L'an 1494. J'étais allé en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette. J'étais à faire mes prières dans cette ville, et tout était en paix autour de moi, quand

l'armée de Charles VIII qui s'était amoncelée au haut des Alpes, fond tout à coup sur l'Italie, comme un grand orage; elle inonde tout le pays, entre à Florence, à Rome, à Naples.

L'an 1495. Les Espagnols, les Allemands, les Vénitiens se liguent. Une armée formidable ferme toute retraite aux Français. Les ermites espagnols, allemands, vénitiens se fouettent tant et plus: De leur côté, les ermites français ne perdent pas de temps; sans doute, ils se fouettèrent plus fort, car Charles VIII passe à travers ou plutôt sur l'armée ennemie; et, après la victoire de Fornoue, il rentre en France, sinon en conquérant, du moins en vainqueur.

L'an 1498. Charles qui depuis son expédition de Naples avait tranquillement vécu dans le beau pays de Touraine, meurt à l'âge de vingt-huit ans.

Je me servis de la discipline, mais fort peu, c'était un bon petit roi.

Louis XII lui succède.

L'an 1499. Première conquête du duché de Milan, l'héritage maternel du roi.

L'an 1500. Seconde conquête du duché de Milan [12].

Louis XII qui avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, fils du duc d'Orléans fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, petit-fils du duc d'Orléans assassiné par le duc de Bourgogne, continue à régner glorieusement.

Vous le voyez? les temps changent pour les familles.

Il change aussi pour les états.

Que de malheurs sous Charles VI, sous Charles VII, sous Louis XI!

Ce n'est que sous Charles VIII que nous avons joui d'une entière sûreté de nos personnes et de nos biens; elle est encore bien plus grande sous notre bon roi Louis XII; et, s'il devait toujours occuper le trône, ou, si les princes qui lui succéderont devaient tous lui ressembler, je suspendrais ou plutôt je briserais mon fouet. Mais qui me répondra de Louis XIII, de Louis XIV, des autres Louis, des autres Charles, des autres Jéhans, des autres Henris? En fait de rois futurs, on ne sait ni qui vivra, ni qui mourra, ni qui règnera, ni qui ne règnera pas, ni qui règnera bien, ni qui règnera mal; le plus sûr pour nous malheureux solitaires, pour nous les plus malheureux, c'est de tenir toujours la main à la cloche, d'avoir toujours le fouet en l'air.

LE SOUFFLEUR.

Histoire XXIX.

Le maire ayant aperçu un homme modestement assis hors du cercle, et à moitié caché derrière le

greffier, s'est pris à lui dire : Ah! vous voilà, messire Marcel! vous parlerez! vous parlerez comme les autres, ou il restera convenu sans contradiction que votre état est le plus heureux. Ce messire Marcel est un vieux clerc tonsuré qui, depuis cinquante ans et plus, travaille au grand œuvre [1]. Il est, cela va sans dire, pauvre jusqu'au dernier dénuement. L'abbesse de l'abbaye aux Nonnains [2] lui envoie tous les jours une grande écuellée de soupe dont il mange la moitié pour son dîner et l'autre moitié pour son souper : cette libéralité quotidienne lui suffit, car il ne laisse pas de bien se porter et de vivre content : Nous heureux! a-t-il répondu au maire, nous heureux ! nous les plus heureux! et en quoi ? Serait-ce parce que nous portons le beau nom d'alchimistes, ou le nom encore plus beau de philosophes hermétiques [3]? mais, vous le savez, le vulgaire ne nous appelle que de l'ignoble nom de souffleurs [4] : Serait-ce parce que notre science a fait depuis peu les plus grands progrès, et qu'ainsi que l'a dit, dans un beau discours, *magister Fulvus*, elle est sur le point de brûler, au feu de ses creusets, les voiles qui couvrent les plus secrètes opérations de la nature? ou serait-ce parce que, de temps à autre, ses succès font du bruit dans le monde? mais c'est en cela que nous sommes les plus malheureux.

Ah! je vous appitoyerais sur notre sort, en vous racontant, à cet égard, toutes nos infortunes.

On m'a nommé il n'y a pas long-temps, deux alchimistes qu'un prévôt avait fait torturer, parce qu'ils refusaient de lui enseigner à faire de l'or [5].

Dans cette ville, il y a la veuve d'un homme de notre art qui fut assassiné, parce qu'il savait, disait-on, faire de l'or et qu'il en avait toujours son escarcelle pleine.

A Dijon, où j'ai autrefois demeuré, bien des gens, encore vivans, ont connu un alchimiste qui, après avoir fondu dans son fourneau deux grosses fermes, c'est-à-dire, après avoir consumé tout son bien, avait aussi découvert ce secret. Eh bien! peu de temps après, il tomba malade de lassitude, d'épuisement, et, en mourant, il emporta sa découverte, sans vouloir la communiquer, même à ses plus proches parens qui entouraient son lit, qui le priaient, à mains jointes, qui finirent par l'injurier, le maudire, l'abandonner.

Soit, lui a dit le maire, mais, si vous êtes curieux de choses étonnantes, prodigieuses, vous pouvez vous satisfaire; et c'est un grand bonheur.—Quelquefois c'est, au contraire, un grand malheur; et je suis sûr qu'à la fin de l'histoire merveilleuse que, si vous le voulez, je vous raconterai, vous conviendrez, en vous-mêmes, sans que je vous le répète davantage, que nous sommes malheureux, très malheureux, que nous sommes les plus malheureux.

Aussitôt on a entendu un mouvement général de bancs, de formes, d'escabelles, et au milieu du

cercle s'est ouvert une place où, bon gré, mal gré, on a fait mettre messire Marcel qui, après avoir recommandé la discrétion à toute l'assemblée, a commencé ainsi :

Du temps que je demeurais à Paris, il y avait, dans nos réunions de philosophes hermétiques, un adepte qui cessa tout à coup d'y venir. Plusieurs années après, je le rencontrai dans la rue; nous nous saluâmes et nous renouvelâmes connaissance: On ne vous voit donc plus, lui dis-je: Cela est vrai, me répondit-il; c'est que je ne suis plus des vôtres; nos recherches nous rendent trop malheureux; j'y ai entièrement renoncé. —Vous avez donc cessé de pleurer la mort de notre Nicolas Flamel? — J'aime et j'honore plus que jamais ce grand homme; mais je ne le pleure plus, et par une bonne raison, parce qu'il vit encore. — Quoi! vous donnez aussi dans cette vision? vous croyez comme les autres, que Flamel n'est pas mort [6]? — Comment ne le croirais-je pas? je l'ai vu moi-même; je lui ai parlé.

Je répondis à mon ancien camarade par de grands éclats de rire; mais plus je riais, plus son sérieux augmentait, plus ses affirmations, ses protestations redoublaient. Enfin, voyant qu'il ne pouvait me persuader, il m'entraîne au cabaret de la Pomme-du-Pin [7], où, après avoir demandé la chambre la plus reculée, s'être fait porter des noix et un flacon de vin, il ferma les fenêtres, poussa les verrous de la porte et me dit : Le jour du dimanche perdu [8].

j'allai, depuis que nous nous sommes vus, me promener d'assez bon matin à notre rendez-vous ordinaire [9], dans la rue où demeurait Nicolas Flamel. Je considérais son effigie, entourée des emblèmes de son art [10]; je rêvais à l'immense étendue de ses connaissances, par lesquelles il dominait la nature [11]: à la fin mes idées changeant de cours, je me dis qu'à la place de Flamel, je ne me serais pas contenté de pouvoir tout changer en or, j'aurais voulu pouvoir tout changer en verre, tout rendre transparent; par ce moyen, au premier abord, j'aurais connu mon homme, je n'aurais plus cherché la vérité dans ses yeux, je l'aurais vue dans son cœur.

Comme je réfléchissais sur les avantages de cette transmutation, passe près de moi un homme assez mal vêtu, qui jette en l'air un peu de poudre qu'il avait dans le creux de la main, me regarde et me dit, en me riant au nez: Ami! vous souhaitez de voir à travers tous les objets, n'est-ce pas? Vos souhaits seront satisfaits, si vous avez le courage de me suivre: Oui, lui répondis-je avec un mouvement d'assurance, n'en doutez pas, je l'ai, fallût-il aller au centre de la terre: Nous n'irons pas si bas, me répliqua-t-il; en même temps tirant les bords de ma cornette [12], il me l'enfonce sur les yeux, me prend sous le bras et m'amène: Du courage, du silence, me dit-il, dans quelques momens vous allez obtenir ce que vous désirez tant. Nous marchons; je n'y voyais absolument rien; nous parcourons un

grand nombre de rues, de détours. Enfin, nous entrons dans une maison; nous descendons un escalier à vis; nous suivons une allée en pente. Nous arrivons devant une porte de fer que je jugeai telle au bruit qu'elle fit en s'ouvrant et en se fermant; nous en passons une seconde, une troisième : j'en comptai jusques à sept. Nous fîmes encore quelques pas; je sentais une grande chaleur au visage, j'entendais un épouvantable sifflement de forges. Mon conducteur m'ôte la cornette de dessus les yeux. Je me trouve dans une vaste salle en pierre dont l'intérieur et les voûtes étaient éclairés par la bouche enflammée d'une grande fournaise, placée à l'extrémité. Non loin, un homme, habillé comme les personnages peints sur les vieux murs des cathédrales, lisait dans un livre de parchemin, posé sur un énorme soufflet. Tous les manipulateurs lui parlaient, le bonnet à la main, et paraissaient avoir pour lui un grand respect. Je m'incline plusieurs fois; je m'avance vers lui : Tu crois, me dit-il, en me poussant en arrière, d'un air de dédain, tu crois que je ne sais faire que de l'or; apprends que je fais aussi, quand je veux, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du fer, du cristal, du verre et toute sorte de matières; il n'y a rien que je ne puisse faire, car je suis Nicolas Flamel. En même temps il tire d'un petit creuset, placé sur une des longues tablettes, chargées de cornues et de matras qui entouraient la salle, une prise d'une poudre

noire et il l'applique sur mon doigt qui devient d'argent. Il le frotte et y met une autre poudre verte; mon doigt devient de verre: Ah! lui dis-je, messire Flamel, me voilà bien avancé avec un doigt de verre; c'est celui avec lequel j'écris, et si je le casse, je ne serai plus employé dans les finances du roi, où, cette année, je gagne cent vingt-six livres en qualité de commis de la chambre des comptes [13]. Il prend mon doigt y jette une autre poudre, et le revoilà de chair et d'os. Il me pose ensuite sa main sur le front, ma tête devient de verre: C'est encore pire, lui dis-je; que voulez-vous que je fasse dans le monde avec une tête de verre? Une tête vide, une tête creuse, une tête fêlée, encore passe; il y en a tant, on n'y fait pas attention; mais une tête de verre, rien de plus ridicule; partout on me remarquera, on me montrera, on rira de moi: ajoutez qu'on trouve dans son chemin tant de têtes dures, tant de têtes de fer qui vous barrent, vous choquent, vous heurtent, que je n'en aurai pas pour huit jours avec ma nouvelle tête: Allons tais-toi, pleureur, me dit-il, en me donnant une chiquenaude sur le nez, et ma tête redevient ce qu'elle était, c'est-à-dire, sans trop me vanter, une assez bonne tête: Or çà, dit alors Flamel à ceux qui l'entouraient, ce garçon me plaît: il est franc, il est simple, il est surtout curieux; il désire plus de devenir savant que de devenir riche, qualité indispensable pour posséder la poudre verte ou poudre de transparence

universelle. Apportez-m'en un sachet. Il m'enseigne à m'en servir, me donne ses instructions, ses conseils, et fait signe qu'on me ramène sur la terre. Mon conducteur me renfonce la cornette sur les yeux, et de nouveau s'empare de moi. Les mêmes portes se rouvrent, se referment; nous repassons l'allée en pente; nous remontons l'escalier à vis; nous sortons de la maison; j'entends de nouveau le bruit des rues; nous continuons à marcher. Enfin, mon conducteur s'arrête: Quelqu'un vous salue, me dit-il, rendez-lui son salut. J'ôte ma cornette, je vois mon conducteur qui, en me riant encore au nez, me fait faire une demi-pirouette et s'enfuit derrière moi. Je me retrouve au milieu des porteurs d'eau, des ramasseurs de chiffons, des crieuses de pommes, précisément au même endroit où il m'avait pris.

PARIS DE VERRE.

Je fus quelques instans à me remettre. Enfin, quand j'eus recouvré la plénitude de mes sens et de ma raison, je résolus de parcourir le monde entier, ma poudre à la main: Mais ce sera bien long, me dis-je aussitôt; il me faudra bien du temps: Paris, où je suis, n'est-il donc pas à lui seul un petit monde? Je résolus de voir seulement Paris.

D'abord je voulus le voir en grand. Je montai sur une des tours de Notre-Dame, et je jetai en l'air

une pincée de ma poudre. Aussitôt Paris, le grand Paris, avec ses donjons, ses tours, ses clochers, ses flèches, ses châteaux, ses milliers de nouveaux hôtels, ses milliers de nouvelles maisons à tourelles, à contreforts [14] qui chassaient, qui poursuivaient les vieux hôtels, les vieilles maisons du quatorzième siècle, et qui, pour ainsi dire, les poussaient vers la cité [15], se montre tout brillant, tout transparent, tout de verre. Je voyais sous terre les fondemens de ses deux premières enceintes, successivement bâties par les Romains, par les rois de la première race [16]. Je voyais les parties de la troisième, bâtie par Philippe-Auguste [17] qui subsistaient encore; elles étaient habitées par les pauvres gens [18], ou, pour parler comme les gens riches, par la canaille; tandis que la quatrième, bâtie par Charles-le-Sage [19], était remplie d'honorables bourgeois, armés, tout glorieux d'être chargés de la sûreté de la ville.

L'enceinte actuelle formait autour de Paris comme un grand chapelet de verre dont les grains, les *ave*, étaient les tours, encapuchonnées ou du moins couvertes d'une toiture en capuchon [20], et les *pater* étaient les forteresses [21] qui de distance en distance couronnaient les quatorze portes de la ville [22].

A l'endroit où la Seine entre dans l'enceinte de Paris et à l'endroit où elle en sort [23] il y a une chaîne qui la traverse d'un bord à l'autre [24]. Tous les ma-

tins l'on ôte ces deux chaînes; tous les soirs on les remet : je voyais alors les bourgeois fiers de déferrer, d'enferrer la Seine; je les voyais intérieurement avec ma poudre, et sans ma poudre je les aurais vus de même.

A la chambre des comptes, avant que j'eusse ma poudre, je croyais, en examinant l'état des recettes et des dépenses de la prévôté [25], que les fermiers de la pêche des grands et des petits fossés de la ville [26], ainsi que les fermiers des pâturages des levées et des glacis [27] gagnaient beaucoup, gagnaient trop. Je vis, avec ma poudre, que les gros poissons avaient le bon sens de vouloir suivre le droit chemin de la rivière, sans aller, comme les petits poissons, faire les musards dans les eaux bourbeuses des fossés de Paris. Ces deux fermiers, surtout celui des pâturages qui payait par an près de sept livres [28], étaient fort mécontens; ma poudre me montrait leur mécontentement franc et sincère.

Quelquefois je nouais le sachet de ma poudre, je réfléchissais; et quand je considérais Paris, relativement à sa situation, je le trouvais bien sot avec tout son esprit, d'être venu se fixer au lieu où il est. Mieux lui aurait valu la situation de Conflans, à l'embouchure de l'Oise; mieux encore celle de Charenton, à l'embouchure de la Marne, ou mieux celle de Nevers, sur le superbe fleuve de la Loire. Alors, quand les Anglais débarquent une

armée à Calais, ou quand les Allemands s'avancent vers Sainte-Menehould[29], ni la rue Saint-Martin, ni la rue Saint-Denis n'auraient plus peur[30] au milieu de la France.

Je trouvais Paris encore plus sot, quand je considérais qu'au midi il était sorti dans la campagne, au milieu des prairies de Saint-Germain, de Saint-Marceau [31], et qu'au nord il laissait entrer la campagne dans la ville [32].

Ces clairières de maisons sont fort vastes sans doute; cependant je crois qu'il y a au moins trois cent mille habitans à Paris : je le crois, parce qu'à une grande montre de la garde bourgeoise, dans les plaines du faubourg Saint-Antoine, on y compta quatre-vingt-mille hommes, tous vêtus de beaux hoquetons rouges, relevés de belles croix blanches [33], parce qu'à la dernière procession générale du saint Innocent, on y compta cent mille Parisiens nu-pieds [34].

Oh ! qu'avec la poudre de transparence on peut voir combien de pensées différentes ont, suivant qu'ils sont différemment habillés, les mêmes hommes. Sous les drapeaux, les Parisiens ne respirent que le sang et la guerre ; sous les bannières, ils ne respirent que la pénitence et la paix.

Je remontai à divers intervalles sur les tours de Notre-Dame, pour jeter ma poudre, pour voir hors des maisons et dans les maisons le spectacle des trois cent mille Parisiens, au premier coup de

l'angelus [35], tous s'agenouillant, tous récitant la prière, ensuite tous se relevant, tous se remettant à marcher, à travailler, à marchander, à disputer, à jurer, à manger, à boire.

Un fait assez généralement convenu, et hors de doute quand on possède la poudre de Flamel, est qu'à Paris la classe des clercs a diminué depuis que la clergie ou la science s'est répandue dans les autres classes.

Il en est de même de la classe des nobles, maintenant à Paris bien moins nombreuse qu'autrefois : et de cela on peut en donner deux raisons avec ma poudre ou sans ma poudre : la première, que depuis Charles VII qui trouva les portes de Paris fermées et le roi d'Angleterre dedans [36], la cour se passe de Paris et Paris se passe de la cour [37], de la noblesse par conséquent : la deuxième, que Paris s'est lui-même anobli, dans ce sens que les diverses professions des bourgeois sont devenues de plus en plus importantes ; et alors les nobles, ne trouvant plus dans cette ville la même ancienne différence d'homme à homme, se sont retirés insensiblement ailleurs [38]. Du reste, les rois ont eux-mêmes reconnu cette nouvelle importance de la bourgeoisie de Paris. Il en est un qui plusieurs fois a mangé au milieu d'elle et avec elle [39], qui a envoyé la reine accoucher à Paris [40], afin que le futur roi de France fût Parisien.

Flamel avait bien raison de me nommer la pou-

dre de transparence, la poudre de science universelle. Avec son sachet je savais tout ce que les autres savaient; je lisais dans leur pensée comme dans la mienne.

Je suis Parisien et je ne pouvais guère plus nettement que les autres Parisiens dire quels étaient dans notre ville les magistrats qui exerçaient l'autorité municipale; ou plutôt je croyais comme les autres que c'étaient les échevins. Mais enfin un jour, sur le quai de l'École, ayant été frappé d'un coup de coude par un homme marchant devant lui, sans autrement prendre garde à ceux qui marchaient dans une direction opposée, je lui jetai une pincée de poudre pour voir si c'était volontairement ou involontairement qu'il m'avait frappé. Je lus dans ses pensées qu'il minutait un traité de la juridiction municipale de Paris. Suivant lui, c'était sans aucun droit que le parloir aux bourgeois[41] avait pris le titre de maison commune[42], ou hôtel-de-ville[43]; cet hôtel n'était et n'avait jamais été qu'une maison de marchandise[44]. Suivant lui, les échevins et leur chef, le prévôt des marchands, n'avaient légalement de juridiction que sur le commerce de la ville, même à la rigueur que sur le commerce par eau[45]; ils n'étaient à aucun égard magistrats municipaux. Je me serais moqué de lui, de même que les autres devaient s'en moquer, si je n'avais lu aussi dans ses pensées, et en fortes empreintes, que pour bien raisonner il fallait, avant

tout, s'assurer de la vraie signification des mots, et pour cela aller des mots aux choses, ou mieux des choses aux mots. A l'instant que je me fus approprié sa méthode, j'examinai ses pensées et je vis que je raisonnais comme lui et qu'il raisonnait comme moi; je me dis, il se dit : Les magistrats qui sont chargés de veiller à la police, à la sûreté, à la propreté de la ville sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda : Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? je me répondis, il se répondit non : et le prévôt de Paris, l'est-il? je me répondis, il se répondit oui[46]. Je me dis, il se dit encore : Les magistrats qui sont chargés de construire, de réparer les édifices, les fortifications de la ville sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda encore : Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? Non, me répondis-je; non, se répondit-il : et le prévôt de Paris, l'est-il? Oui[47], me répondis-je; oui, se répondit-il. Je me dis, il se dit aussi : Les magistrats qui sont chargés d'administrer le domaine, les revenus de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux : Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés ? Ils ne le sont pas, me répondis-je; ils ne le sont pas, se répondit-il : et le prévôt de Paris, l'est-il ? Il l'est[48], me répondis-je; il l'est, se répondit-il. Je devais conclure et je conlus que ce n'étaient donc pas le

prévôt des marchands et les échevins qui étaient les vrais magistrats municipaux de la ville, que c'était le prévôt de Paris qui sous un autre nom était le vrai magistrat municipal de la ville : il devait conclure et il conclut de même.

Je lus ensuite dans ses pensées que la juridiction du prévôt des marchands, des échevins et celle du prévôt de Paris étaient aujourd'hui fort mêlées, et qu'à la longue le président des magistrats des marchands, le prévôt des marchands, les magistrats des marchands, les échevins des marchands, comme on disait autrefois[49], les échevins, comme on dit aujourd'hui, deviendront, par la seule influence du nom de prévôts d'échevins, du nom d'échevins, les magistrats municipaux[50]. Je fus de cet avis.

Je lus encore dans ses pensées que le nom d'hôtel-de-ville, donné à leur hôtel de la marchandise, contribuera aussi à déplacer l'autorité municipale; je fus encore de cet avis.

Ce jour-là, en me promenant sur la place de Grève, il me prit envie de jeter une pincée de poudre devant cet hôtel; je vis que la garde permanente de Paris, la confrérie des soixante arbalétriers et la confrérie des six-vingts archers[51] y était entrée; que ces confréries, qui venaient de prêter serment au prévôt de Paris, venaient le prêter aussi au prévôt des marchands[52]; je vis qu'il en était de même des officiers des seize quartiers, des quarteniers,

de même des sous-officiers des quartiers, des cinquanteniers, des dixeniers[53]. Je vis d'ailleurs que l'importanee du prévôt des marchands s'accroissait beaucoup des fréquens repas de l'hôtel-de-ville[54] auxquels il présidait, et de la distribution des bourses de jetons de cuivre et de jetons d'argent[55], qui toutes passaient par ses mains.

L'hôtel-de-ville de Paris offre au dehors, j'en conviens, l'aspect misérable d'une grande grange, terminée par deux pignons[56], et au dedans on y voit des poulaillers, des toits à porc, comme dans quelques logis du roi[57], mais on y voit aussi des salles de bains et d'étuves, une grande salle d'audience, une grande chapelle[58].

Moi, dans ce moment, j'y voyais surtout un concours de gens de rivière, de pêcheurs, de bateliers, de pontonniers, de chableurs, de maîtres des ponts, un concours de gens de commerce, de maîtres des six marchandises ou des six corps de marchands, de courtiers des vins, de courtiers du sel, de courtiers des graisses, d'officiers aux ventes, de compteurs, de peseurs, de mesureurs[59].

Je prenais particulièrement plaisir, en continuant à me promener sur cette place, à regarder dans une salle basse, à travers une muraille de grosses pierres de taille, les sergens de la marchandise qui installent dans leurs fonctions les mesureurs [60], enseigner deux nouveaux mesureurs à mesurer. Ils faisaient mettre un des deux mesureurs

à genoux, lui faisaient embrasser le tour du boisseau; ils faisaient verser par l'autre mesureur les aulx, les ognons, les noix, les chataignes dans le boisseau : principe, leur disaient-ils, *tout ce qui chet du boissel, quand le mesureur a retiré ses bras est pour le vendeur; tout ce qui y tient est pour l'acheteur* [61].

Ces grands bateaux d'ognons, de pommes, étaient, en ce moment pour moi, comme de grandes perles, ces grands bateaux de noix, comme de grandes topases, ces grands bateaux de vin, stationnés au port Français, au port de Bourgogne, aux divers ports [62], comme de grands rubis enchassés dans le cristal de la rivière.

Cependant le nouveau monde que je voyais dans le monde des autres hommes, commençait à me distraire de mon travail. Mes supérieurs voulaient l'ordre; mes camarades étaient, par ma faute, obligés souvent de me remplacer. Les uns et les autres me témoignaient en termes polis, affectueux, leur mécontentement; mais l'irritation de leur cœur n'était pas voilée à mes yeux. Je ne les aimai plus : c'est par là que je commençai à être malheureux. N'importe, je n'en continuai pas moins mes courses.

La rue Saint-Denis achèterait, dit-on, tout Paris, exceptée une rue. Véritablement cette rue, la rue Saint-Martin, est encore plus riche [63]. Un jour, comme midi sonnait, je voulus voir ces deux rues : je jette en l'air ma poudre et tout aussitôt elles se

changeait en deux longues galeries transparentes, où les vendeurs, tout en mouvement, tout en feu, disaient : Sur ma parole ! sur mon honneur ! c'est du bon ! c'est du solide ! croyez-m'en ! je vous le garantis ! et dans leur intérieur je lisais : Vous êtes un sot ; je me moque de vous ; vous me paierez bien mes paroles. De leur côté, les acheteurs qui étaient trompés, trompaient à leur tour : Je n'en ai pas besoin, disaient-ils, c'est par hasard que je me suis arrêté ; et au dedans d'eux je lisais : Je ne puis m'en passer ; autre part on m'en a demandé le double ; vous ne savez pas votre métier. Au fond d'un ténébreux magasin, je voyais un épicier, en habit de serge et de cuir[64], jaunir, teindre le beurre[65], huiler le safran[66] ; tandis que sa servante achetait au boucher de la viande qu'il avait, contre les ordonnances, soufflée avec sa bouche[67]. J'en voyais un autre qui venait d'empiler dans une cave humide les épices pour les rendre plus pesantes[68], aller acheter chez un drapier, son voisin, du drap que celui-ci mouillait pour que le mesurage lui en fût plus avantageux[69]. Je voyais une jolie boutiquière faire un faux poids avec des poids qui n'étaient pas faux ; son mari, assis à côté d'elle, riait sous cape, quand elle donnait habilement un petit coup à la balance pour la faire pencher du côté de la marchandise : il ne savait pas encore que sa femme était bien plus habile à faire quelques autres petits tours dont il n'aurait pas ri. Tout près, un autre marchand

riait aussi, en regardant la bannière sur le pignon d'un marchand de mêmes marchandises que les siennes; il ne savait pas non plus que ses associés le volaient, qu'il était sur le point de faire aussi banqueroute et d'avoir son pignon ombragé aussi d'une bannière [70].

Dans ce temps, l'or, l'argent et les étrangers affluaient en France, surtout à Paris, surtout dans ces deux rues, ainsi qu'à la grande halle, qu'on peut appeler la halle des halles; car toutes les principales villes manufacturières y ont un quartier ou une halle de leur nom [71]. Cependant partout, et même là, les marchands ne cessaient de dire que le commerce était dans une grande crise, que le commerce languissait, que le commerce était mort; et lorsque leurs fils voulaient étudier les lois, prendre l'habit ecclésiastique, ou la plume des gens de guerre, ils leur disaient, en faisant sonner leurs sacs : Sots que vous êtes, apprenez qu'il n'y a de bon état que le nôtre.

Je pensai alors à ces bons villageois que la vente de leurs bestiaux rend marchands quelques jours de l'année. J'aurais parié, j'aurais juré qu'ils avaient plus de bonne foi : mais comme il ne m'en coûtait rien, je voulus le voir. Vous savez que de même que l'élégante population de Paris est pressée au nord et au midi, par l'agreste population des maraîchers, des laboureurs, des vignerons; au levant, par la sauvage population des bûcherons, des bois-

seliers de la forêt de Bondi et des vastes forêts qui l'avoisinent; au couchant, par la pauvre population des plâtrières et des tuileries[71]; l'élégant commerce des rues Saint-Martin, Saint-Denis, de la Grande-Halle, de la Ferronnerie, est pressé par le commerce rustique, par les nombreux troupeaux bêlans qui remplissent les parcs des claies, dressées dans la rue Saint-Honoré devant le Louvre où se tient le marché aux brebis[73]. J'y allai, j'y répandis une très petite pincée de poudre, comme suffisante pour voir ces bons, ces francs villageois, ces marchands des premiers âges du monde; oh! c'étaient les marchands de la rue Saint-Martin, de la rue Saint-Denis, en habit de bure, la houlette à la main au lieu de l'aune. Je ne fus donc plus surpris de voir au milieu du commerce, surtout au milieu du commerce de Paris, la ruse et la duplicité. Ne croyez pas cependant qu'à chacun des pignons qui forment les deux longues lames de scie que figure chacun des côtés des différentes rues de cette ville[74], il y ait un malhonnête homme. La population de Paris, comme celle de toutes les villes, de toutes les campagnes, flotte entre les très malhonnêtes gens dont il y a un assez petit nombre, et les très honnêtes gens dont il y a un assez grand nombre, s'approchant plus souvent de ceux-ci que de ceux-là. Je remarquai aussi qu'en général les plus heureux, les plus riches, et même, à leur insu, les plus fins étaient les plus sincèrement honnêtes.

Jamais les sergens de l'hôtel-de-ville, mesureurs de mesures[75], n'entraient dans leur boutique, toujours remplie de gens que leur bonne renommée faisait venir, que leur bonne foi faisait revenir.

En quel lieu, en quelle ville, le commerce, aujourd'hui, ne veut-il pas s'étendre? A Paris s'il est arrêté dans les quartiers du midi par les gens de loi, les gens d'église, les gens de collége, il gagne les quartiers du levant, et plus rapidement encore les quartiers du couchant.

C'est là que sont les halles et l'hôtel des monnaies[76]. Ma poudre me fit voir combien les besoins étaient irrités par les étalages des halles, combien ils l'étaient par le son des pièces, frappées à l'hôtel des Monnaies; mais bientôt elle me fit voir plus clairement encore combien ils étaient comprimés devant les grosses chaînes de fer attachées aux justices de Montfaucon et de la Croix de Trahoir[77].

Tout près de là, elle me fit voir aussi combien le besoin de blasphémer, de jurer le vilain serment[78], était comprimé aussi dans les hommes colères qui passaient près *du pilori où l'on perce les langues*[79].

Messire, continua mon ancien camarade, que le cimetière des Saints-Innocens, que ce grand carré où est ensevelie presque toute la population de Paris[80], où les diverses assises de terre sont formées des diverses générations, où tous les jours la poussière et les ossemens des pères tombent sur les bières des fils, est un lieu redoutable! Cepen-

dant les scènes que je voyais dans les maisons transparentes qui l'entouraient, n'étaient rien moins que lugubres. Elles me rappelaient ces grandes gravures funèbres des vêpres des morts qu'entourent des rangées de miniatures facétieuses [81].

Dans une de ces maisons était une jeune personne qui à l'entrée du roi avait représenté une des cinq lettres personnifiées du nom de Paris [82]. Rien n'égalait sa vanité; on ne pouvait plus lui parler; on pouvait à peine la regarder. Il en était ainsi des quatre autres lettres; il en était encore ainsi des trois jeunes gens qui, à la même entrée, avaient représenté le mystère des Trois-États [83]; toutefois avec cette différence, que les cinq jeunes personnes se croyaient à peu près égales en honneur, tandis que les trois jeunes gens se méprisaient mutuellement, de cette manière que le Tiers-État qui se croyait le plus puissant, était méprisé par la noblesse qui était méprisée par le clergé.

A l'autre extrémité du cimetière était, dans une autre maison, la jeune capitainesse d'une petite ville forte [84] : elle parlait de tranchées, de boulevards, d'attaque, de défense; elle s'enflait aussi et crévait aussi de vanité.

Il y avait tout à côté une autre maison remplie de danseurs et de danseuses. J'aurais dans ce moment voulu qu'il en fût à la ville comme au village, où les filles, dès qu'elles sont épouses, cessent de danser, et qu'alors les prêtres ne se fâchassent plus [85].

Les prêtres se fâchent aussi contre les bains des nouvelles accouchées que viennent environner les jeunes femmes et les jeunes filles[86]; ils se fâcheraient bien davantage, s'ils avaient la poudre de transparence, s'ils avaient vu, comme je la voyais, la maison attenant à celle des danseurs.

Les prêtres ont tort de se fâcher contre le blanc et le rouge que mettent les femmes[87]. Je voyais près de là, à un troisième étage, dans son comptoir [88], une jolie femme, au milieu de ses petits flacons et de ses petits pots, qui insensiblement, sans qu'elle s'en fût aperçue, s'était enlaidie, défigurée à faire peur.

J'entendis au premier étage d'une maison dont le dessus de la porte était orné d'une statue de la Vierge [89] le bruit de la chute de quelques meubles qui me fit lever la tête; je vis une honorable demoiselle, depuis peu fiancée; elle se montrait, envers son futur époux, aussi sévère qu'elle l'avait été avant cette cérémonie [90]. Elle se promettait même d'attendre la pleine lune, pour la célébration de son mariage [91].

Je ne pouvais me lasser de regarder.

Ici deux jeunes époux avaient imprudemment fait le vœu de garder temporairement la chasteté[92]; ils mangeaient des laitues[93], pour être moins tentés d'enfreindre leur vœu.

Je ne pouvais me lasser de rire.

Plus loin, des vieillards libertins se nourrissaient

de têtes d'animaux, pour rappeler leur jeunesse [94].

Plus loin, d'autres vieillards se teignaient les cheveux avec des baies de sureau [95].

Plus loin, des hypocrites, pour se donner le teint du jeûne et de l'austérité, se pâlissaient le visage avec du cumin [96].

J'avais repris le chemin de ma maison, lorsque j'aperçus, faisant des signes au public, une de ces femmes qu'on reconnaît sans poudre de transparence. Aussitôt il me prit envie de voir s'il est vrai que celles qui se sont converties se donnent aussi franchement à Dieu qu'on le dit. J'allai, rue Saint-Denis, jeter de la poudre devant les bâtimens des filles repenties [97]. Je vis que la religion avait lavé leur ame et leur cœur. C'étaient pour moi comme des linges souillés, hideux, plongés dans le courant d'une onde vive, qui reprenaient leur netteté et leur blancheur. Avec quel plaisir j'ai depuis écrit l'allocation de cet article du compte de la prévôté : *Aux pauvres filles pénitentes, dix livres parisis, en pitié et aumosne, pour avoir du pain dont elles ont grand nécessité et souffrette* [98].

A Paris, comme vous savez, il y a six bacs [99] qui bien ou mal tiennent lieu des six ponts qui manquent. Au passage du bac du Louvre et à celui des Carmes barrés [100] où l'on traverse toute la rivière, on paie, comme vous savez aussi, un denier parisis, tandis qu'aux autres bacs, où l'on ne traverse qu'un bras de la rivière, on ne paie qu'un denier

tournois[101]; j'allai prendre le bac de Saint-Gervais, où j'eus une des plus grandes peurs que j'aie eues en ma vie. Lorsque nous fûmes au milieu de la rivière, le batelier, avec qui j'étais seul, me dit que les eaux étaient grosses et que je devrais bien lui donner un parisis au lieu d'un tournois. Je lisais dans son intérieur et je lui dis : Vos camarades ne demandent qu'un denier tournois ; si vous prenez plus de peine qu'eux, c'est que ni votre croc, ni votre aviron ne sont ferrés, quoique nous soyons entre Saint-Martin et Pâques ; c'est surtout que vous vous ingérez de passer l'eau à un bac de Paris, sans avoir fait votre apprentissage pendant sept années, ni votre service de valet de bateau pendant trois[102]. Rien n'offense les hommes comme la vérité. Je lus en lui qu'il voulait faire chavirer le bateau et se sauver à la nage : Mon ami, lui dis-je, croyez que je sais aussi bien nager que vous. Je lus qu'il voulait alors me donner un coup d'aviron sur la tête : Mon ami ! ne levez pas votre aviron sur moi, vous vous feriez pendre avant qu'il fût nuit ; nous abordâmes ; je lui donnai un denier tournois ; il se mit à crier : au sorcier ! mais je m'étais sauvé dans la foule.

J'avais acheté, il y avait quelque temps, du bois aux chantiers de la bûcherie[103]. L'officier préposé à la mesure du bois ou mouleur juré[104], trouvait que les bûches qui, suivant les réglemens, devaient avoir trois pieds et demi de long, si elles

étaient portées par eau des pays au-dessus de Paris, et deux pieds et demi, si elles étaient portées des pays au-dessous[105], avaient ces dimensions, quoique elles ne les eussent pas. Il trouvait aussi le moyen de remplir le cercle de fer ou l'anne[106] avec moins de bûches que les autres. Je m'étais plaint, et je n'étais pas le seul. On disait qu'il n'y voyait pas bien, qu'il était capricieux, qu'il était maladroit; on en donnait diverses raisons : ce jour-là, qu'il venait de chez le marchand de bois, je vis dans ses poches la véritable.

Les mauvaises années, pour le diable, ne sont pas les années d'épidémies ; car il y a toujours une partie des gens qui se portent bien ; les mauvaises, les plus mauvaises années, pour le diable, sont celles où tout le monde craint pour sa fortune et pour sa vie. Une de ces années, il vint la nouvelle que les ennemis approchaient de Paris ; aussitôt on entend les trompettes d'alarme sonner aux halles, au petit pont, au Palais ; ordre de tenir les chiens enfermés, sous peine d'être pendu[107] ; la ville n'est plus éclairée la nuit, comme à l'ordinaire, par les nombreuses lampes qui brûlent devant les statues ou les peintures des saints[108], mais par l'illumination générale de toutes les maisons, toutes obligées d'avoir, devant la porte, un seau plein d'eau et une chandelle allumée[109] ; à tout moment on entend des patrouilles, on entend demander le mot du guet[110]. Je parcourais les rues ; je jetais en l'air ma poudre : les amours, les plaisirs s'étaient envolés.

Mais bientôt un Dauphin naquit; et voilà toutes les cloches de toutes les paroisses qui, durant six heures, carillonnent sans cesse, sans interruption[111]. Bientôt je vis le roi qui fit son entrée, précédé de cinquante-six trompettes sonnant[112]: ce fut un autre beau bruit. Je tire vite mon sachet.

En quelques momens je me trouvai porté par la foule près le Palais. Un vieillard passa près de moi qui se disait: Combien les temps sont changés! j'ai vu en plein jour les loups venir familièrement ici, à cette même place; le peuple ne leur faisait pas de mal; ils ne faisaient pas de mal au peuple; ils venaient remplir la destination que les animaux carnivores ont peut-être reçue de la nature; ils venaient manger les cadavres[113]. Ici, près de ces grandes prisons, au pied de ces tours, j'ai vu cette même place encombrée de corps d'Armagnacs égorgés qu'on jetait du haut des créneaux; j'ai vu quelques jours après ce massacre, les Parisiens, ou du moins les plus ardens partisans du duc de Bourgogne, se couronner de roses[114]. Alors tous les Parisiens étaient Bourguignons; et ces jours-ci, les Parisiens, devenus Armagnacs ou royalistes[115], ont fait percer la langue à un pauvre diable qui les accusait d'être Bourguignons[116].

Toujours entraîné par la foule, ou toujours suivant la foule, j'entendis deux prières bien différentes: Mon Dieu, disait un homme, dans l'ardeur de ses vœux, conservez notre roi; prolongez ses

jours jusqu'à l'âge des anciens patriarches. Un autre homme, au contraire, comptait les années du roi, s'exagérait ses maladies, ou ses dangers. Je tirai deux fois mon sachet ; l'un était un oiseleur qui craignait d'être obligé, à l'entrée d'un nouveau roi, de lâcher plusieurs centaines de ses oiseaux[117], l'autre un prisonnier d'État, enfermé derrière des murailles de huit ou dix pieds d'épaisseur. Il est inutile de dire que des ponts, où demeurent les marchands d'oiseaux[118], j'avais été à la Bastille[119].

Ce quartier, que le séjour du roi vint animer, attira bientôt mes fréquentes observations et me fit faire de grandes dépenses de poudre.

J'y vis un grand seigneur, au milieu de sa nombreuse suite, dans le moment où il commençait un singulier dialogue avec sa conscience : Tais-toi, lui disait-il, tais-toi ! attends quelques vingt, trente ans au plus, je vivrai plus saintement, tais-toi ! je serai plus malin que le diable, car en tout évènement je me ferai enterrer avec l'habit d'Augustin ou de Franciscain[120] : saint Augustin, saint François ont le bras assez long pour me tirer à eux où que j'aille.

Je ne pus voir comme se tait ou s'apaise la conscience d'un grand seigneur, parce qu'en ce moment je fus distrait par un autre grand seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de velours[121], ayant son épouse montée derrière lui[122] : il pensait à la plus jeune des femmes de son épouse, en même temps qu'elle pensait au plus âgé des pages de son époux.

Dans le quartier Saint-Antoine, et même dans les autres quartiers de Paris, les ordonnances sur le balayage [123] ne s'exécutent que difficilement, à cause de la grande quantité de chevaux. Les gentilshommes, les gens distingués vont se visiter à cheval [124]; les juges vont à l'audience à cheval [125], le clergé va dans les rues à cheval, et, à certaines solennités, reste à cheval [126]; les moines prêchent souvent à cheval [127]; enfin le connétable Saint-Pol, partant de la Bastille pour aller se faire décapiter à la Grève, monte à cheval [128]. Je voyais des scènes fort curieuses : c'était grand dommage que ma poudre qui me rendait transparens les acteurs, ne pût arrêter leurs chevaux.

Dans ce quartier, où le beau monde ne sort la nuit qu'avec des torches, des flambeaux de poing [129], à la différence des autres quartiers, où ordinairement les gens ne sont guère éclairés qu'avec les lanternes à la main, soit pour leur sûreté, soit pour obéir aux règlemens [130], il me semblait abusif que la justice, par respect pour les grands, ne se fît pas ouvrir les portes de leurs hôtels [131], où, à travers les grosses murailles des façades, je voyais des malfaiteurs qui s'y cachaient, qui, exempts de la crainte des archers et des sergens, mangeaient, buvaient, dormaient en paix. C'était surtout dans le magnifique hôtel du Pet-du-Diable [132], qu'ils défiaient le plus joyeusement les lois.

Le temps du séjour de la cour à Paris est le temps

de la *belle chière*, où les cabaretiers et les rôtisseurs ne sont pas tenus de remettre le menu de leur compte [133]. Personne, comme moi, n'a vu comment les ongles de la friponnerie allongent quand elle est à son aise, quand elle est au quartier Saint-Antoine. Aussi voyais-je qu'il tardait de plus en plus à tous ces grands seigneurs de retourner dans leurs châteaux où tout abonde, où, sans autre monnaie, tout est payé en quittances.

Il est quelquefois à Paris un temps qui n'est pas, il s'en faut bien, celui de la *belle chière*, mais celui de la mauvaise et de la fort mauvaise chère, où les Parisiens ne trouvent à la place du Châtelet, à la Cossonnerie, à la porte Baudoyer, au Petit-Pont, ni salaison, ni gibier, ni volaille [134], où ils ne trouvent aux pierres à poisson, ni poisson de mer, ni poisson d'eau douce [135], où ils ne trouvent, à la rue Neuve-Notre-Dame, au cimetière Saint-Jéhan, ni fromage, ni beurre, ni œufs [136], où ils ne trouvent, à la halle fermée, ni grains, ni farine [137], où ils ne trouvent au marché aux pourceaux que des supplices, que des chaudières d'eau bouillante, dans lesquelles on fait expirer les malfaiteurs [138], où, même au marché à la place aux chats [139], ils ne trouvent pas de chats.

Que de fraudes m'a découvertes, dans le temps de disette, ma poudre de transparence ! Ce temps est celui de la *belle chière* des accapareurs. Ils gagnent les agens publics chargés d'enregistrer aux

portes de la ville les voitures des vivres qu'on y amène [140] : comme ces voitures sont les seules à roues ferrées qu'on entende à Paris [141], ils font entrer les vivres dans des voitures à roues non ferrées; et, au lieu de les amener aux marchés, ils les amènent chez eux.

Sur les routes, je rencontrais aussi des marchands qui n'avaient pas payé le prix de leurs bestiaux ; je voyais en eux qu'ils allaient les vendre aux villes voisines ; j'entendais qu'ils disaient aux ministres de la justice chargés de les arrêter, qu'ils allaient les vendre à Paris ; et aussitôt, en vertu des priviléges de l'approvisionnement de cette ville, ces marchands étaient sous la sauve-garde du roi [142], et continuaient avec leurs troupeaux tranquillement leur route, devant les sergens, l'épée au côté, les papiers sous le bras [143].

Je répandais encore ma poudre et je voyais les meuniers, auxquels dans ce temps il est défendu de prendre la mouture en grain, mais seulement en argent, à raison d'un sou par setier [144], la prendre ostensiblement en argent et furtivement en grain.

Je voyais aussi l'enceinte des fours des boulangers faire le contraire de l'enceinte de Paris, se rétrécir toujours de plus en plus ; je voyais grand nombre de boulangers se dire : J'ai deux fours, si j'en démolissais un, la police me forcerait à le rebâtir [145] ; j'en aurai deux qui réunis ne seront pas plus grands qu'un.

Ainsi que la police les y obligeait, les boulangers tenaient bien, sur la fenêtre de leur boutique, une balance permanente, avec laquelle l'acheteur pouvait peser le pain[46]; mais je voyais, au fond de leur cœur, que si leurs poids étaient assez justes quand on ne veut pas être voleur, ils ne l'étaient pas assez quand on veut être honnête homme.

La partie septentrionale de Paris ressemble aux provinces du septentrion de la France, et aux provinces du midi la partie méridionale: ou peut-être, et plus exactement, le nord de Paris ressemble au nord de l'Europe, où est la manufacturière Angleterre, l'industrieuse Allemagne, et le midi de cette ville, au midi de l'Europe, où est la savante Espagne, la spirituelle Italie.

J'avais déjà fait assez d'observations sur la partie septentrionale. Je voulus en faire sur la partie méridionale.

Le grec a d'abord jeté un si grand éclat, que les savans en cette langue ont été les premiers savans. Tous les jeunes gens, tous les pères de famille ont voulu apprendre le grec, ou le faire apprendre à leurs enfans[47]. Les écoles grecques ont considérablement accru les bâtimens de la partie méridionale de Paris; elles en ont aussi accru la population.

Je voulus voir si le grec avait mûri l'esprit humain autant que je l'entendais dire.

Je pris mon sachet; je visitai les colléges de l'uni-

versité; j'examinai des milliers de têtes d'écoliers. Je vis dans un grand nombre comme des rudimens dont plusieurs feuillets sont mal assemblés, plusieurs autres à moitié déchirés. Je remarquai d'ailleurs que les pensées bien rangées dans la tête du régent allaient bien se ranger dans les têtes des écoliers; je remarquai encore qu'elles allaient se déranger dans les têtes mal faites, de même que dans les têtes bien faites elles allaient toujours bien se ranger, quoiqu'elles fussent quelquefois mal rangées dans la tête du régent.

Il en était de même aux auditoires de justice; les pensées bien rangées dans les têtes des avocats, allaient bien se ranger dans la tête des juges. Toutefois les têtes mal faites des juges dérangeaient les paroles bien rangées des avocats, de même que les têtes bien faites des juges donnaient de l'ordre aux paroles des avocats, quand elles n'en avaient pas. Je remarquai aussi dans la tête de plusieurs avocats comme des exploits, des actes illisibles ou à moitié déchirés, et dans la tête de plusieurs juges comme des mémoires d'avocat, illisibles ou à moitié déchirés: c'étaient des avocats ou inhabiles, ou qui n'avaient pas assez étudié leur cause; c'étaient des juges ou inhabiles, ou qui à l'audience avaient sommeillé les yeux ouverts.

Je ne remarquai pas d'ailleurs que la raison des écoliers grecs fût meilleure que celle des écoliers latins.

Je ne remarquai pas non plus qu'au parlement, au Châtelet, où il a beaucoup de grec, les juges jugeassent mieux qu'à la cour des monnaies, à la cour des aides où il n'y en a pas, du moins que je sache.

Mais telle est à Paris, depuis le milieu de ce siècle, la réputation du grec que, pour parler de la subtilité, de la finesse ou de la vivacité d'esprit, on ne dit plus : C'est un Normand, c'est un Gascon, on dit : C'est un Grec, un grand Grec.

L'art de l'imprimerie qui avait été découvert à Mayence, avait dû nécessairement diriger son essor vers la savante France, vers la savante ville de Paris, vers les savans quartiers de cette ville, vers les quartiers de la partie méridionale; c'est ce qui était arrivé. Trois imprimeurs allemands, Ulric Géring, Martin Crantz, Michel Friburger étaient venus en 1470 établir leurs ateliers au collége de Sorbonne [148]. D'autres ateliers s'étaient établis dans d'autres colléges [149] auprès de ceux-là, et auprès de ceux-ci, d'autres. Auparavant on ne comptait à Paris qu'un petit nombre d'écrivains-libraires qui n'avaient qu'une petite boutique, qu'un petit nombre de rayons, qu'un petit nombre de livres manuscrits. Bientôt les imprimeurs-libraires leur succèdent, leurs boutiques s'agrandissent, leurs longs rayons plient sous le nombre des livres imprimés. Les livres multiplient les lecteurs; les lecteurs multiplient les livres; les livres multiplient

les imprimeurs qui accroissent sensiblement les bâtimens de ces quartiers [150] où leurs maisons sont les plus blanches et les plus belles. Ma poudre les rendait transparentes ainsi que ceux qu'elles renfermaient. Les chefs et leurs aides me parurent en général bonnes gens, mais fort vaniteux. Je le leur passai à cause de leur science, de leur habileté, de leur application continuelle. J'examinai surtout les chefs; ils ne pouvaient se lasser de lire, de relire leurs lettres distinctives, leurs devises [151] : Se vend chez...... à l'enseigne de... C'est, se disaient-ils, dans un livre la dernière ligne que le lecteur lit [152] qu'il retient le mieux. Ils trouvaient que la qualité d'*estudiant* [153], de bachelier, de maître ès-arts, d'honorable homme [154] s'associait naturellement à celle d'imprimeur-libraire [155]. J'examinai ensuite en eux un point plus délicat. La conscience leur parlait comme aux grands seigneurs; mais combien les imprimeurs-libraires ont plus d'esprit pour la faire taire, ou pour l'apaiser: Ma petite mignonne, lui disaient-ils, nous imprimons, il faut en convenir, de méchantes choses, mais nous en imprimons aussi de bonnes; nous faisons du mal, mais nous faisons aussi du bien: Ma petite mignonne! lui disaient-ils encore, nos devanciers les écrivains-libraires ne pouvaient, il est vrai, gagner que quatre deniers sur chaque livre qu'ils vendaient aux personnes de l'université, et six deniers sur chacun de ceux qu'ils vendaient aux autres [156], tandis

que nous, aujourd'hui, nous gagnons de l'argent et de l'or à pleines mains ; mais nos fils gagneront moins, nos petits-fils moins, nous devons, en bons pères, leur laisser quelque chose : Ma petite mignonne, tenez compte aussi que nous ne sommes pas obligés de fonder des bourses d'étudians, des obits anniversaires, des messes tintées, que cependant nous en fondons[157] : Ma petite mignonne, allons ! paix ! la paix !

Les expéditions d'Italie, les fréquentés relations avec ce pays ont encore influé sur Paris, mais principalement sur la partie méridionale.

Là j'ai remarqué, aux différentes représentations des cérémonies, des jeux scéniques, une plus grande perfection dans les acteurs ; j'y ai remarqué, ma poudre m'y a fait remarquer plus de profit pour les spectateurs.

Quand je rencontrai les jeunes clercs, les béjaunes conduits par leur abbé monté sur un âne, qui tous les ans viennent s'exposer aux huées du peuple[158], le sachet de Flamel me faisait voir de meilleures dispositions pour cette scène d'humilité.

A la procession que les pâtissiers font en l'honneur de saint Michel, les diables et les anges, montés sur des chevaux, avaient un air plus diabolique, plus angélique. Ma poudre volait, et je voyais combien au milieu de la jeunesse était salutaire l'excellent jeu de la grande balance que saint Michel agitait[159] avec un bruit solennel.

Au *mystère du Juif* de la procession de l'octave[60], tout le monde voyait comme moi la petite coquette parisienne, avec ses ridicules airs de coquetterie du treizième siècle, vendant l'hostie au Juif qui la perçait à coups de canif; moi seul je voyais l'irritation des esprits que les acteurs savent aujourd'hui si bien exciter dans cette scène de sacrilége.

Si je n'avais eu ma poudre, je n'aurais jamais cru que la représentation de la danse macabre[61] produisît d'aussi bons effets. Les spectateurs voulaient tous se convertir, tous devenir honnêtes gens, en voyant la mort, avec son bras formé de deux grands os, entraîner vers la porte de l'autre monde chacun des divers états personnifiés qui faisaient, ainsi que la mort, de variées, de pittoresques grimaces d'un genre vraiment italien.

J'eus aussi la même curiosité que le roi[62]; j'allai voir les jeux du collége du cardinal Lemoine. Celui des boursiers qu'on avait habillé en cardinal se donnait aux offices et aux festins des airs moitié français, moitié romains; il émerveillait même les clercs comédiens de l'hôtel de Bourgogne, venus, suivant leur usage, pour chanter les chœurs[63]. Le jeune cardinal, en même temps qu'il bénissait les assistans, répandait ses dragées et ses sucreries d'une manière si noble et si gracieuse qu'il rappelait, qu'il faisait revivre le bon fondateur de la maison. Je n'ai jamais vu tant de monde aussi unanimement satisfait. Jamais je n'ai dépensé ma pou-

dre avec plus de plaisir que dans ces jeux institués par la plus tendre et la plus ingénieuse reconnaissance[64].

Sur la même rive gauche de la Seine où j'avais vu jouer cette petite comédie académique, je vis jouer, à quelque temps de là, une petite comédie judiciaire, et bientôt après une petite comédie guerrière.

Je passais un jour dans la rue de Saint-Pierre-aux-Bœufs, je remarquai un grand nombre de sergens royaux embusqués à droite et à gauche : j'avançai ; la porte de l'officialité s'ouvre, et les sergens de l'official sortent menant un homme accusé de bigamie auquel ils disent : Vous êtes absous ! vous êtes libre ! mais ils souriaient ; je voulus savoir pourquoi. J'eus recours à mon sachet, et je lus dans leur pensée : Votre liberté va n'être que d'un instant ; les sergens royaux sont à quelques pas qui vous attendent ; vous êtes un benêt ! Effectivement à quelques pas il fut repris par les sergens royaux dans la tête desquels je lus : Vous êtes un benêt ; vous vous croyiez quitte envers la justice civile, parce que vous aviez été absous par la justice ecclésiastique. Je regardai dans la tête de l'accusé ; Je lus : Vous êtes tous des benêts de prendre tant de précautions, de tant vous vanter. Ce qui se passe à mon égard ici est d'usage toutes les fois que le délit compète aux deux juridictions[65] ; mais je me tirerai aussi facilement de ce nouveau tribu-

nal que de l'autre, car j'ai un bon avocat et je n'ai pas de mauvais juges.

Quelques jours après je vis, à la porte de Nesle, deux hommes fort irrités l'un contre l'autre; ils se défiaient, ils voulaient combattre, ils voulaient prendre champ[166]. Tous les spectateurs, excepté un, tâchaient de les séparer, de les apaiser. Je tirai encore mon sachet et je lus dans la tête de cet homme, que puisque ces gens-là faisaient tant de bruit, ils n'avaient pas plus envie de combattre que ces deux chevaliers, l'un Italien, l'autre Espagnol qui firent aussi beaucoup de bruit, qui firent publier dans toute l'Europe qu'ils partiraient, l'un d'Italie, l'autre d'Espagne pour aller se battre à outrance devant l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui au jour fixé, où toute la place de Grève et toutes les fenêtres des maisons étaient pleines, ne se battirent point, parce qu'un seul des deux chevaliers parut[167]; et il parut, parce que l'autre ne paraissait pas.

Qui n'a mille fois remarqué sur le pont Notre-Dame et sur le pont au Change ces deux continuels cordons que forme le peuple dans son mouvement d'une rive de la Seine à l'autre? C'est une variété de couleurs, d'âges et de figures qui divertit en même temps les yeux et l'imagination. Vous vous doutez que j'eus l'envie de rendre transparens ces deux cordons, ou l'un de ces deux cordons; je m'établis d'abord sur le pont Notre-Dame; car je

n'avais plus de crainte pour sa solidité, depuis que j'avais eu entre les mains le rapport des architectes à la Chambre des comptes que je repassais dans ma mémoire : *A nobles hommes et saiges conseillers... Jehan Lesourd, général maistre des œuvres de la maçonnerie du roi, et... Honneur, service, révérence, avec due obéissance. Plaise à vous sçavoir*[163] que le pont est encore bel et bon, qu'il peut porter les allans et venans pendant cent ans et plus. Mais bientôt, ayant par mégarde laissé tomber quelques grains de ma poudre, je vis que sous le pavé enchâssé dans du ciment de chaux et d'huile[169] les piles qui portaient les maisons du pont étaient vermoulues dans les parties les plus essentielles[170]. Je me hâtai d'aller sur le pont au Change où, entre les rangs de brillantes forges d'orfèvre bâties à droite et à gauche, je vis passer tant et plus de ces pauvres carriers qui tous les jours élargissent les profondes excavations desquelles Paris sort[171], dans lesquelles il retombera ; tant et plus de ces plâtriers de Montmartre[172] qui allaient chercher, parmi les maisons où pend un cerceau pour enseigne[173], celles où l'on vend le meilleur vin à la sauge, le meilleur vin au romarin[174] ; tant et plus de ces pauvres gardeurs, de ces pauvres gardeuses des troupeaux d'oisons de la porte Saint-Honoré[175] ; tant et plus de ces pauvres porteurs qui se disaient : d'après l'ordonnance du roi, j'ai pour le port de chaque muid de sel, depuis la rue des Lavandières

personnes aient d'abord envie de se faire religieuses; au contraire, presque toutes celles qui passaient sur le pont avaient grande ou très grande envie de se marier. Quelques-unes cependant voulaient se donner à Dieu; et dans le choix de l'ordre, c'était souvent la règle, souvent aussi la couleur, souvent aussi la forme de l'habit qu'elles consultaient. J'aperçus une toute jolie, toute petite personne, marchant lentement sous le poids de ses pensées; elle avait résolu de se faire récluse; les quatre murs et la voûte de l'étroit tombeau, scellé par la main de l'évêque, où elle devait vivre et mourir[192], ne l'effrayaient pas. Elle se réfugiait dans l'immensité de Dieu. Quelques autres jeunes personnes, par une charité ardente, se promettaient de délivrer des hommes condamnés à mort, et d'aller au pied du gibet offrir de les épouser[193]; d'autres par une charité plus ardente, se promettaient de délivrer le plus vieux, le plus laid. Elles se demandaient, en même temps que je me le demandais, pourquoi les hommes n'avaient-ils pas aussi le droit de délivrer les femmes qu'on mène pendre, pourquoi quelqu'un d'eux n'avait-il pu offrir aussi d'épouser la première qui fut pendue, il y a plusieurs années, près la porte Saint-Denis. En ce moment je vis combien sur les femmes est forte l'opinion, combien la pudeur maîtrise leur esprit : elles se mettaient à la place de cette malheureuse, si indécemment pendue au milieu du peuple, les cheveux

flottans, le bas de la robe lié autour des jambes[194]. Toutes auraient préféré leurs anciens supplices; elles auraient toutes préféré d'être noyées, brûlées, ou même enterrées vives[195].

Dans ce temps je me souvins que, suivant un arithméticien de ma connaissance, il se disait chaque jour à Paris six cent mille mensonges, dont cinq cent mille aux femmes, et six cent mille médisances, dont cinq cent cinquante mille par les femmes.

Ces calculs me donnèrent l'idée d'en faire d'autres plus importans et plus sûrs.

Un jour, à Paris, je comptai douze cent mille grands ou petits services rendus, y compris les clefs ramassées, les Dieu vous bénisse! quand on éternue[196], l'indication des images des rues[197], des enseignes des maisons[198], des montoirs publics[199], y compris aussi, dans les quartiers éloignés du Palais, de Notre-Dame, de Saint-Martin, ou de Saint-Eustache, les réponses aux questions : quelle heure est-il ?

Un autre jour je comptai deux cent cinquante mille personnes qui buvaient dans des verres de poterie, d'étain ou de bois, et cinquante mille qui buvaient dans des verres de verre[200].

Un autre jour je comptai quarante mille chiens, soixante mille chats, trente mille oiseaux dont dix mille parleurs, le bec toujours rempli de sottises[201].

Un autre je comptai mille et quelques rendez-vous accordés par de jeunes personnes ou à des

gens qui leur avaient fait présent de beaux chapelets, de beaux agnus, de belles reliques, ou à des pèlerins qui avaient vu Jérusalem, ou à des savans en grec.

J'avais voulu voir, pendant le jour, Paris du haut des tours de Notre-Dame; je voulus le voir aussi pendant la nuit. Les maisons de Paris m'avaient paru de verre pendant le jour; pendant la nuit elles me parurent de cristal illuminées par soixante mille lampes et vingt mille chandelles [202]. Les choses, les hommes, les passions des hommes s'offrirent sous de nouvelles formes, de nouvelles teintes, de nouvelles couleurs.

De combien d'autres observations, de combien d'autres faits extraordinaires j'aurais à vous faire part! mais je me hâte de vous apprendre comment je perdis mon sachet de poudre.

Depuis quelque temps cette rare faculté de pouvoir tout rendre transparent me rendait l'homme le plus malheureux. Rarement je pouvais m'adresser à un tailleur, à un marchand et à bien d'autres, sans qu'ils voulussent s'approprier de mon argent plus qu'il leur était dû, sans que je voulusse les semoncer, les sermoner, sans qu'ils voulussent me sauter aux yeux, me les arracher. Le bruit s'était d'ailleurs répandu, je ne sais comment, parmi les personnes de ma connaissance, que j'avais un secret pour voir les pensées les plus cachées. Hommes et femmes rougissaient dès que je les abordais; per-

sonne n'osait m'aborder : tout le monde me fuyait. J'étais seul au milieu des hommes.

Il me restait un ami et une amie : eh ! quel ami ! eh! quelle amie! Ils étaient passés plusieurs fois par l'épreuve de ma poudre, et toutes les fois mes sentimens pour l'un et pour l'autre étaient devenus plus vifs. Un jour cependant il me parut que mon ami à qui je parlais si souvent des perfections de mon incomparable amie, m'écoutait moins attentivement qu'à l'ordinaire. Je soufflai quelques grains de poudre qui se tenaient au bout de mes doigts, et je vis que dans ce moment mon ami ne pensait qu'à la jolie fable du Renard et du Corbeau dont il ne cessait d'admirer ces deux vers :

« Si ouvrit le bec pour chanter,
» Et son fromaige cheut à terre[203]. »

Ah ! me dis-je alors, je n'ai plus d'ami. Mais j'ai encore une amie; elle me tiendra lieu de tout; mes sentimens ne seront tous que ceux de l'amour. J'allai chez mon amie. Le matin de ce jour je lui avais envoyé une chaîne d'or. Je la trouvai continuant à se l'essayer ; je lisais dans la pensée de mon amie, comme dans celle de mon ami. Je lus successivement : si vous aviez eu un meilleur goût, vous m'auriez envoyé une chaîne d'argent[204] qui se serait mieux assortie à ma robe verte ; les chaînes d'or ne sont pas d'ailleurs à la mode : oh ! qu'il est désagréable d'avoir obligation pour une chose qui

n'est pas à la mode ! Bientôt après entra une de ses jeunes amies, elle la félicite : cette chaîne vous sied à merveille, les chaînes d'or sont la parure du jour. A l'instant le cœur de mon amie change. Moi je me lève impétueusement; je sors en me disant et en lui disant : vous n'êtes pas l'épouse que je cherche. Inutilement mon amie me rappelle, me tend les bras.

J'avais perdu presque en même temps mon si bon ami, ma si bonne amie. Le désespoir vient aussitôt s'emparer de moi, mon sang s'allume, ma raison s'altère, la vie me devient à charge. Ne pouvant plus durer dans un monde si mal habité, je résolus de le quitter. Je fus quelque temps à me déterminer sur la manière. Le rasoir, l'épée me paraissaient bien douloureux; l'arbalète, l'arquebuse ne me le paraissaient pas moins. M'étrangler m'aurait assez convenu, mais je craignais de ne pas savoir bien me pendre. Enfin, après avoir examiné, réfléchi, pesé, discuté, il me sembla qu'en pareil cas tout homme sage devait préférer la rivière.

J'en pris le chemin; je marchais assez vite, lorsqu'un homme, marchant encore plus vite, vient derrière moi et passe le bras autour de mon corps ; je me retourne, je reconnais celui qui m'avait amené dans la mystérieuse demeure de Flamel : Ah ! ah ! me dit-il, c'est donc vous, beau sire, qui allez ce matin donner à déjeuner aux poissons de la Seine ? mais, comme vous savez qu'il faut tou-

jours faire les grandes sottises les yeux fermés, et que celle-ci n'est peut-être pas plus petite qu'une autre, fermez les yeux : je les fermai. Aussitôt je vis au fond de l'eau la flamboyante porte de l'autre monde, où entraient les suicides, étendus sur la claie du bourreau [205]. Je recule d'horreur, mais il continue à m'entraîner. Quand nous fûmes sur le bord de la rivière, il me pousse d'une main, me retient de l'autre, mon sachet tombe, il le ramasse et disparaît. Je m'éloignai à grands pas. Je sentais qu'il s'était opéré en moi une subite révolution. Je redevins calme. Je retournai dans le monde; je reportai, je retrouvai la gaîté, la bienveillance chez ceux avec qui je vivais; je reportai, je retrouvai l'amitié, l'amour chez mon ami, chez mon amie. En renonçant à lire dans le cœur des autres, j'étudiai mieux le mien, et entre autres choses j'y appris qu'il fallait pardonner à l'amitié, même à l'amour de courts instans d'un refroidissement passager dont je n'étais pas toujours exempt. Enfin, je me convainquis, par une bien cruelle expérience, que la faculté de voir la pensée des hommes qui fait partie de l'essence de Dieu, ne pourrait que nous être funeste. Je me convainquis aussi que nous avons tout ce qu'il nous faut, et que ce qu'il ne nous faut pas est seulement ce qui nous manque.

L'ASTROLOGUE.

Histoire XXX.

Tout le monde avait enfin cessé de parler ; chacun s'était mis de nouveau à se plaindre, à crier qu'il était le plus malheureux. Le bruit avait recommencé plus fort qu'auparavant, mais il a été tout à coup interrompu. Au dehors un plus grand bruit s'est fait entendre; l'astrologue de la ville, coiffé d'un bonnet d'où pendait à la vieille mode une longue écharpe[1], est entré et a dit, en se tournant vers la foule qui le suivait: Allez-vous-en chacun chez vous ! maintenant le danger est passé; puis en se retournant vers l'assemblée et en ôtant ses grandes lunettes, il a ajouté : Tandis qu'ici vous êtes sans crainte, sans inquiétude, il a paru une étoile extraordinaire[2]; on est venu en toute hâte m'en avertir, et j'ai vu avec effroi le moment où elle allait rencontrer, briser la lune en morceaux plus grands que la Bourgogne ou la Champagne qui seraient tombés aussitôt sur nos têtes ; mais, je le répète, le danger est passé, et je réponds que de cent cinquante ans et plus la lune n'aura à redouter de pareils chocs. Tout le monde s'est empressé de faire place à l'astrologue; il s'est assis et

a continué : Les mêmes règles de mon art qui me font prendre sur moi de vous rassurer, m'ont aussi depuis long-temps appris que vous agiteriez ici une importante question ; et, si je ne me suis rendu que le dernier, c'est parce que d'avance je savais ce que vous deviez dire.

Ecoutez ! et vous verrez qui de nous a plus le droit de se plaindre.

Pour mon malheur, pour mon grand malheur, je suis astrologue, fils, petit-fils, père, frère, oncle et neveu d'astrologue : mes ancêtres étaient tous astrologues, et ma famille peut prouver au moins six cents ans d'astrologie incontestables : depuis six cents ans, nous sommes héréditairement malheureux.

Mon père et ma mère, mariés fort jeunes, eurent un grand nombre d'enfans; je suis le cadet de cinq et l'aîné de quatre. Je n'avais pas encore quinze ans, lorsqu'un jour à déjeuner je cassai un verre : aussitôt mon père qui, jusqu'à ce moment, m'avait traité avec beaucoup de douceur, se lève, me saisit, me bat long-temps et assez rudement. Plus ma mère demandait grace, plus la fureur de mon père redoublait. Va-t'en ! me dit-il, en me donnant cent coups de pieds dans le derrière, et en me poussant hors de la maison, va-t'en ! et ne reviens plus ! J'avais vu dans les astres, que je serais obligé de te chasser aujourd'hui, à neuf heures six minutes du matin; les astres ne peuvent mentir, ils

n'ont pas menti non plus à l'égard de tes autres frères qui m'ont aussi forcé à les chasser. Ma mère tenait mon sac tout prêt, avec une petite bourse remplie de grosses pièces de monnaie : Mon fils, dit-elle, vous forcez votre bon père à ne plus vous souffrir dans la maison ; conduisez-vous mieux ailleurs. Vos connaissances, vos talens suffiront pour vous faire subsister honorablement. Elle m'embrassa et se retira au plus vite. A peine j'eus fait quelques pas, que l'idée d'être ainsi jeté si jeune dans le monde, sans secours, sans conseil, vint me saisir ; je tournai la tête vers la maison, mais je vis mon père sur la porte, tenant encore une grosse poignée de verges qu'il faisait tourner avec une rapidité qui m'ôta tout espoir de pardon.

Alors je pris résolument mon parti. Je gagnai les champs. Le second jour, un large chemin m'amena devant un beau château ; la grande porte était ouverte et me laissait voir l'avant-cour où l'on jouait aux boules. Je m'assieds, je m'amuse tantôt à regarder les joueurs, tantôt à examiner les planches du grand livre d'astrologie qui avait été mis dans mon sac.

Par hasard le maître du château avec sa suite vient se promener de mon côté : Est-ce que tu es géomètre ? me dit-il ; je lui répondis : Monseigneur, je suis un peu plus ; je suis astrologue. Aussitôt il me fit mille questions ; je ne fus pas plus embarrassé que l'aurait été mon père. Je réjouis ce sei-

gneur et je le gagnai à tel point qu'un de ses gens, ayant voulu dire que toutes mes prédictions n'étaient que balivernes d'enfant, il lui donna dans le derrière au moins autant de coups de pied que la veille j'en avais reçu de mon père, avec la différence que les siens ne me paraissaient pas avoir été aussi clairement écrits dans les astres que les miens, mais c'est que je n'avais pas encore la science de mon père. Dès ce moment tout le monde eut pour moi une espèce de respect; et ce bon seigneur m'arrêta à son service en qualité d'astrologue du château.

Cependant comme je fais profession d'un noble état où l'on dit toujours la vérité, je vous avouerai que la légèreté de mon âge m'empêchant de bien étudier tous mes livres, j'avais assuré une longue vie à ce seigneur qui fut subitement frappé d'apoplexie. Comme il n'avait pas fait de testament, les gens du château, fâchés de ce que leur maître, endormi par mes belles promesses, était parti pour l'autre monde sans leur rien laisser dans celui-ci, s'en prirent à moi. Ils m'attachèrent à un des piliers de la justice, où ils me firent houspiller par les chiens de la vénerie : chacun les excitait, suivant l'importance du legs qu'il croyait avoir perdu; mais ces méchantes bêtes n'en avaient pas besoin; il semblait qu'elles eussent aussi des prétentions au testament.

Croiriez-vous que je dois à cette cruelle vengeance

mes longues études et les progrès que j'ai faits dans l'astrologie? rien n'est plus vrai. Et mon père qui avait de si grandes connaissances dans cette science savait ce qui, à cet égard, devait m'arriver; car je me souviens qu'un jour il me dit : Alain, ne sois pas si méchant, ne bats pas les chiens; ils te feront plus de bien en te mordant, que tes amis en te léchant.

Je passe sur le reste de l'histoire de ma jeunesse. J'ai toujours éprouvé que la science, la plus haute science, ne donne pas le bonheur.

J'eus enfin trente-sept ans; c'était l'âge auquel je devais me marier, suivant les divers horoscopes faits par mon grand-père, mon père, mes oncles et mes frères. De mon côté, j'avais aussi consulté les astres; et véritablement j'avais appris qu'à cet âge, le dixième septembre, au moment où le soleil entrerait dans le signe de la Balance[4], la personne qui devait être ma femme se présenterait à moi.

En ce temps, je demeurais à Evreux, où m'avait suivi la réputation que je m'étais acquise par mon zèle et mes services envers le public. Je tenais ma chambre aux consultations, rue de l'Horloge[5]. A l'heure et au moment marqués, je vois entrer une jeune personne. Il n'est pas donné à la parole d'exprimer combien elle était belle. Il semblait que le plus habile statuaire eût modelé sa taille; son visage semblait coloré par le plus habile peintre; ses yeux qui brillaient entre deux rangées de longs

qu'ils attiraient tous les yeux, pénétraient dans tous les cœurs. Je restai quelques momens tout ému; ensuite, sans attendre ses questions, je lui dis : Mademoiselle, je ne chercherai pas à vous cacher l'impression que vous faites sur tous ceux qui vous voient; cependant je suis forcé de répondre aux questions sur lesquelles vous vous disposez à me consulter, que votre jeune amant vous est infidèle: O ciel ! s'écria-t-elle, en frappant des pieds le parquet, en s'arrachant les cheveux, en se meurtrissant le visage, mon amant infidèle ! Oui, lui répondis-je, rien n'est plus vrai; mais calmez-vous, car je dois en même temps vous dire qu'il n'est pas aussi coupable que vous le pensez; il n'est pas aveugle; il vous voit; il vous voit parfaite; malheureusement vous êtes née sous des planètes ennemies[6] : Ah ! messire, me dit-elle, en me prenant les mains, tâchez de réconcilier la planète de mon amant et la mienne, tout ce que je possède deviendra votre récompense : O ma belle demoiselle ! lui répondis-je, pourquoi mon art ne peut-il ainsi contribuer à votre bonheur? pourquoi ne puis-je, au prix de mon sang, au prix de ma vie vous rendre heureuse? mais ce que vous demandez n'est pas même au pouvoir des rois. Comme elle continuait à pleurer, à sangloter, je la conduisis dans mon cabinet de sphères, où je lui donnai une légère leçon de cosmographie : Jugez, lui dis-je en terminant, quelle est la grandeur des astres dont les influences déterminent notre sort; jugez si c'est

aux hommes à vouloir essayer de les faire mouvoir pour leurs intérêts particuliers.

Elle s'en alla toute baignée de larmes, et n'eut rien de plus pressé que de faire part de ma réponse à toute la famille. Son père et ses oncles étaient des plus fins Normands d'Evreux, ils n'hésitèrent pas à suspendre les préparatifs de la noce et à prendre des informations. Peu de temps après, la jeune personne découvrit qu'effectivement son amant était infidèle. Elle même vint me l'apprendre : Que mon sort est cruel ! dit-elle, que je suis malheureuse ! toutefois je n'en veux pas tant à mon amant qu'à sa planète ; ah ! si je pouvais la tenir un moment entre mes mains, je vous réponds qu'elle ne ferait plus de mal aux jeunes filles. Je lui rappelai sa leçon de cosmographie et la grandeur des sphères ; alors elle me dit : Messire ! je vous en prie, enseignez-moi quelqu'un dont la planète ait de la sympathie avec la mienne : Mademoiselle, lui répondis-je, dans cette saison les nuits sont encore pures et belles ; je vais en passer plusieurs pour vous. J'examinerai les astres ; mes opérations seront nécessairement un peu longues ; revenez le plus tard que vous pourrez. Il ne s'était pas passé deux jours, que je la vis entrer chez moi. Heureusement je n'avais point perdu de temps ; j'avais dressé sa figure généthliaque[7], et la mienne. J'avais refait mes calculs, ceux de mon grand-père, de mon père, de mes oncles et de mes frères ; j'avais encore eu les mêmes résultats : Belle demoiselle,

répondis-je à sa première question, je me suis assuré qu'il existe une planète unie de sympathie avec la vôtre, mais, je me garderai bien de vous nommer celui qu'elle domine. Elle voulut absolument le savoir : Il y a dans l'âge, lui dis-je, et surtout dans la fortune, trop de disparité. Elle insista, et enfin elle s'obstina tant, qu'elle me força de me nommer. Je répétai devant elle toutes mes opérations. Elle sortit fort mécontente.

Le lendemain, comme je m'y attendais bien, le père et les oncles vinrent chez moi; ils étaient furieux. Dès le bas de l'escalier, ils se mirent à crier : Où est ce charlatan? où demeure-t-il? J'ouvris moi-même la porte de mon appartement : Messire le bachelier, dis-je en m'adressant au père, je comprends que c'est à moi que vous voulez parler; me voilà prêt à vous ouïr, à vous répondre. La discussion commence; j'avais à faire à un homme prévenu et violent, de qui je ne pouvais me faire écouter. J'y parvins toutefois; mais ce ne fut qu'en prenant un ton plus haut que le sien : Messire le bachelier, lui dis-je, apprenez-moi le jour, l'heure la minute de votre naissance, et, dans un moment, je vais vous dire le jour, l'heure, la minute de votre mort; nous allons consigner votre horoscope dans les registres du greffe, et, dans les mêmes registres, je vais m'engager à tenir prison fermée[8] le reste de ma vie si votre horoscope se trouve faux d'un seul instant. Le bachelier pâlit; il consentit à ce que je lui exposasse ma doctrine à laquelle il

donna beaucoup d'attention ; tout en lui parlant, je m'aperçus qu'il crachait beaucoup, je l'avertis de prendre garde au signe de l'écrevisse auquel la poitrine est soumise[9]. Son attention redoubla. Je finis, en le conduisant avec sa compagnie au cabinet des sphères ; je n'avais pas encore terminé toutes mes démonstrations, que j'eus la satisfaction de lui entendre dire : Oui ! je le vois, oui ! cela est bien prouvé ! bien clair ! Les étoiles veulent que vous soyez mon gendre ; il faut bien que je le veuille.

Véritablement j'avais pour moi les étoiles ; le mariage ne fut plus différé. Mais à peine les danses et la musique eurent cessé, qu'un charivari de cloches[10] commence. Les jeunes prétendans à la main de ma femme avaient dit que j'étais veuf, ce qui était faux ; mais allez-moi, au milieu d'un pareil bruit, faire entendre la vérité. Lassé d'un carillon, et de tous les jours et de tous les clochers d'Évreux, je tirai l'horoscope de cette méchante ville[11] ; et je le fis afficher dans tous les carrefours : le carillon redoubla.

Alors je me décidai à quitter Évreux qui était tout infecté de la magie d'Édelin[12], et qui ne me paraissait guère digne d'être l'honorable domicile d'un astrologue.

J'en partis un samedi, avant le lever du soleil. Lorsque je fus arrivé sur les hautes plaines des coudraies, je traçai un grand cercle de plus d'une lieue de tour, afin de savoir quel serait mon nou-

veau domicile. La France, forte et guerrière, est conjointement régie par le Bélier et par Mars ; j'espérai en conséquence : pensez quelle fut ma joie, lorsque je me fus assuré à plusieurs reprises que les astres m'indiquaient évidemment la capitale de la Champagne.

Je continuai mon voyage avec plus de confiance. Bientôt après j'arrivai dans cette ville. Mon premier devoir fut d'en tirer l'horoscope en même temps que le mien : Ah ! me dis-je tout transporté d'allégresse, les astres promettent à Troyes les richesses, la puissance, la renommée, la gloire ; eh bien ! qu'importe qu'ils m'annoncent à moi des contrariétés et des traverses !

Je louai une petite maison, rue de la Pie[13]. A une de mes premières séances, il se présenta le sire de la Herse, que vous avez tous connu : Maître, me dit-il, je suis né tel jour, telle heure ; je voudrais savoir comment je mourrai : Messire, lui répondis-je, sans le faire attendre long-temps, les astres disent que vous serez pendu. A l'instant il se lève en fureur : Ignorant, me dit-il, apprends que je suis gentilhomme de race, et que tes astres devraient me connaître.

Depuis ce moment le sire de la Herse me fit autant de pièces qu'il put ; il se moqua de mes prédictions, tâcha de m'ôter la confiance, de me faire perdre mon état ; mais au bout de quelque temps, un jour qu'il était allé à un tournois, l'aigle éployé de son casque[14] s'accroche à la branche d'un arbre,

son cheval le laisse suspendu ; on le trouva mort. Toute la ville vint me féliciter.

La fin tragique de ce gentilhomme donna envie à bien des gens d'apprendre les élémens de notre science. J'eus un grand nombre d'élèves, et j'en aurais eu bien davantage, si, pour le malheur de notre état, on ne calomniait l'astrologie aussi bien que les astrologues. Ah! messires, du moins, à cet égard, reconnaissez que nous ne pouvons être plus malheureux ! Combien de fois n'avez-vous pas entendu dire que l'étude de l'astrologie était longue, difficile ? Eh bien ! il n'est pas de science dont les principes soient plus simples, plus nets.

De prime abord, l'astrologie s'empare du ciel, le divise en douze parties, ou maisons correspondantes aux douze signes du zodiaque. Chacune de ces douze maisons a ses attributions ; chacune des sept planètes a aussi les siennes, et, suivant qu'une planète est, par rapport à la maison dont elle dépend, en conjonction, en opposition, à la distance de quatre signes ou d'un trine, de trois signes ou d'un quadrat, de deux signes ou d'un sextil, suivant qu'elle est, ou en exaltation, ou en décadence, c'est-à-dire au-dessus ou au-dessous du zodiaque, un astrologue, avec des connaissances et des talens ordinaires, peut hardiment prédire ce qui doit arriver à celui que cette planète domine[5].

N'avez-vous pas entendu dire aussi que l'astrologie est comprise dans l'anathème que l'Eglise prononce contre toutes les sciences erronées ; con-

jecturales, vaines[16]? Quelle fausseté! quelle absurdité! Nos ennemis ne savent donc pas que l'astrologie, essentiellement fondée sur des calculs, est essentiellement opposée à de semblables sciences!

O malheur de notre état! ô ingratitude des hommes! Pourquoi ai-je besoin de rappeler les innombrables bienfaits de cette science envers toutes les classes!

Pensez d'abord aux personnes qui se sont ruinées au jeu, et dont l'astrologie aurait prévenu le malheur. Je puis vous assurer que toutes les fois que ce bon seigneur, auquel j'ai été attaché dans ma première jeunesse, jouait, ayant le visage tourné vers la lune en conjonction avec Vénus ou Mercure, il gagnait[17]; il perdait au contraire toutes les fois qu'il négligeait cette précaution.

Voyez surtout les nombreux secours qu'elle fournit au peuple qui a si grand besoin de lumières.

Un villageois veut acheter une vache, un âne, une chèvre; il va chez l'astrologue qui, en lui indiquant les jours heureux ou malheureux[18], le met sur la voie de faire un bon marché ou l'empêche d'en faire un mauvais; et cela pour une petite pièce de monnaie, même quelquefois pour rien[1], si celui qui consulte est pauvre; car, bien que dans le monde on nous dépeigne comme avares ou intéressés, il n'en est pas moins vrai que grand nombre d'astrologues sont, dans certains cas, fort généreux de leurs prédictions.

Vous connaissez tous le bonhomme Éloi qui demeure près d'ici. Il était tailleur. Un jour il cassa, avant déjeuner, neuf aiguilles et rompit autant de fois le fil. Il vint me trouver; je lui demandai le jour de sa naissance : Quittez votre métier, lui dis-je; il n'hésita pas. Il se fit boulanger; il était très pauvre; il est aujourd'hui très riche.

Au printemps dernier, une femme vint chez moi : Je crains, me dit-elle, que ma jeune fille ait forfait à son honneur; j'avais beaucoup de monde; je la priai d'attendre quelques momens. Quand son tour fut venu, je consultai la fameuse septième maison relative à la chasteté[19], et dès que j'eus terminé mes opérations, je lui dis : heureuse mère! allez! la vertu de votre fille a couru de grands risques, mais elle a triomphé, et la victoire n'est restée qu'un moment indécise. Imaginez sa joie. . . . .

A combien de maris ne rendons-nous pas aussi la tranquillité? . . . . . .

Ici, messires, vous ne pouvez guère voir à quel point notre science est universellement utile. Je me suis trouvé à Paris chez de célèbres astrologues que l'on consultait continuellement; continuellement l'on entendait chez eux : le mariage se fera, le mariage ne se fera pas : votre femme est grosse; votre femme n'est pas grosse; votre femme est grosse d'un garçon; votre femme est grosse d'une fille : il reviendra de son long voyage; il ne reviendra pas : il est vivant; il est mort : il vivra; il ne vivra pas : les parens, les amis s'aiment; les parens, les amis

ne s'aiment pas : sympathie; anthipatie : brouillerie; réconciliation : fortune; malheur[20].

Souvent l'astrologie devient d'une utilité encore plus générale.

N'est-ce pas elle qui prédit les années de chaud, de froid, de sécheresse, d'humidité ? N'a-t-on pas entendu sa voix au milieu des peuples, leur annoncer l'abondance, la disette ? Bonnes gens, semez fèves ! semez fèves ! disait le cordelier Richard, en parcourant vos campagnes[21]; et s'il vous préserva de la famine, à quelle science dut-il ses lumières[22] ?

N'est-ce pas elle qui prédit les épidémies, les pestes, les mortalités, les émeutes, les révoltes, les guerres[23] ?

Répondez-moi encore, je vous prie; lorsqu'il s'agit du sort des grands, quelle autre science que l'astrologie ouvre le livre des destins ?

Dans un village de Hongrie, un pauvre maréchal ferrait les chevaux; un homme passe qui lui dit : Vous serez maréchal général du royaume. On se mit à rire. Cet homme, c'était un astrologue; ce pauvre maréchal, c'était le grand Huniade[24].

Mon maître d'astrologie alla voir le sire de Cani, détenu à la Bastille; il était midi : Avant la nuit, lui dit mon maître, vous commanderez dans ce château. Tous ceux qui étaient présens se prirent à dire qu'il avait perdu l'esprit, qu'il fallait le conduire, comme les fous, à Saint-Mathurin-de-Beauce, ou à Sainte-Restitue-de-Soissons[25], en lui

tirant les cheveux et en lui pinçant le nez [26]; quelques heures après, la prédiction fut accomplie[27].

Le sort d'Olivier-le-Diable [28] était également arrêté dans les astres, et quand la nouvelle en vint à Troyes, on peut se souvenir que je n'en témoignai aucune surprise.

L'astrologie annonce avec la même certitude le sort des princes et des rois.

Un puissant monarque, au milieu de sa cour, entouré de sa garde, veut connaître son avenir; il consulte un astrologue qui lui prédit qu'il sera écorché vif. Tous les courtisans indignés veulent écorcher l'astrologue. Bientôt après, la guerre s'allume, vous savez quel a été le sort de Ladislas [29].

La France n'ignore pas que la catastrophe de Charles-le-Téméraire fut prédite par les astrologues [30].

Pour tant de services, que nous rendons au peuple et à l'État, que nous revient-ils? l'ingratitude, l'envie.

Les savans nous décréditent sourdement. Ils sont jaloux de ce qu'à la cour de France, il y a une chronologie d'astrologues [31], aussi bien qu'une chronologie de rois, de ce que leurs gages sont de cent, de cent vingt livres [32]; de ce que le roi les consulte par lettres closes [33], de ce qu'il les envoie chercher en poste [34], de ce que sur leurs réponses il régle les affaires politiques; ils sont jaloux de ce que les grands seigneurs ont, ainsi que les villes [35], leurs astrologues à titre; ils sont jaloux de ce que l'astrologie devient de plus en plus populaire [36].

Ah ! messires, pour les autres, la mesure des maux serait comblée ; pour nous, elle ne l'est pas. C'est un cruel don que celui de connaître l'avenir.

Souvent, au milieu des récréations, en donnant la main à mes enfans, je regarde, par hasard, les astres. Je considère la longue succession de leurs mouvemens. Le Sagittaire entre en conjonction avec Saturne[37] ; du haut du ciel de cette planète, du haut du septième ciel[38], je vois tomber sur moi un catarrhe qui m'étouffe. Je suis couché dans une grande bière couverte d'un poêle imbibé d'eau bénite, on chante ; et lorsque mes enfans me demandent des fruits, je réponds aux absoutes des morts. Ma femme est toute surprise ; je lui dis où s'est involontairement porté mon esprit ; elle pleure, en la voyant pleurer mes enfans pleurent.

La plus cruelle de mes douleurs, c'est la connaissance du sort de ma chère femme. Le bélier et le lion lui dévorent le foie[39]. Je la vois, comme une fleur, se flétrir, se faner, se dessécher ; elle tombe dans la terre.

Maître Alain, lui a dit imprudemment quelqu'un, vous connaissez aussi sans doute le sort de vos descendans ? Ah ! messire, lui a-t-il répondu, pourquoi me forcez-vous à révéler ici les malheurs qui arriveront, dans la suite des siècles, à ma famille ? J'ai appris, dans le cabinet des sphères, qu'un de mes petits-fils professera l'astronomie, dérogera à l'astrologie ; qu'un autre s'alliera avec nos ennemis, qu'il épousera la fille d'un médecin fils d'un

philosophe[40]. L'autre jour étant monté à la plus haute fenêtre de mon grenier, je découvris dans le ciel qu'une de mes petites-filles n'aura pas de religion, qu'elle sera d'ailleurs toute belle et toute aimable. Vous savez ce qui arrive aux jeunes filles qui sont toutes belles, toutes aimables, et qui n'ont pas de religion. Les fautes que ma petite-fille doit faire sur la terre, je les ai lues, en grosses lettres, dans la lune.

L'astrologue, accablé de douleur, a laissé tomber ses grandes lunettes qu'il tenait à la main; pour tâcher de le distraire, on lui a dit : Maître Alain! notre siècle n'est pas moins illustre par l'apparition de divers prodiges que par les découvertes dans les arts et les sciences. De notre temps la mer est sortie de ses bornes[41], le ciel a paru plusieurs fois en feu[42]. Un tourbillon de vent a porté un homme d'une ville à une autre[43]. Un enfant a parlé dans le sein de sa mère[44]. Que signifient ces prodiges? Qu'arrivera-t-il? Vous voulez, a-t-il répondu, connaître aussi l'avenir de vos descendans? Vous voulez être aussi malheureux que nous? Venez! suivez-moi! A l'instant toutes les personnes de l'assemblée se sont levées et sont sorties avec l'astrologue qui, ayant remis ses grandes lunettes, est allé leur montrer les étoiles; vraiment, c'en était l'heure.

FIN DU DERNIER VOLUME DU XVe SIÈCLE.

NOTES

DU QUINZIÈME SIÈCLE.

On rapportera les passages des livres ou des documens manuscrits.

On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou des documens imprimés.

LE PAUVRE, Histoire 4.

(1) Tel est l'habillement du mendiant qu'on voit à la miniature du f° 100, recto du « Livre des faiz monseigneur sainct Loys, » manuscrits du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi.

(2) *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, *cap. de Mendicitate.*

(3) Histoire de Villefranche de Beaujolois, par Laurent Louvet, un vol. in-12, page 16 et 17.

(4) Ordonnances de Fontanon, liv. III, tit. 67, des Vagabonds, ordonnances de la fin du quinzième siècle. Voyez aussi la note 56 ci-après.

(5) Glossaire du Droit français, par Laurière, au mot *Credence*.

(6) Art. 55 de l'ordonnance de 1493, relative aux vagabonds.

(7) « .... Avons avisé.... de prendre en vos prisons tous criminels.... pour » conduire et sûrement enferrer lesdites gens èsdites galées.... » Ordonnance du 5 juin 1496, Livre bleu, f° 78, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(8) Art. 92 de l'ordonnance du mois de mars 1498, relative à la police.

(9) J'ai deux petits rôles de fouage, écrits sur parchemin, dont voici un extrait : « Ensuite par déclaration les noms et surnoms des paroissiens de la » paroisse de Ellon (près Bayeux), subjects et contribuables au paiement du » moneage ou fouage eschu et deu au roy notre sire, le jour Saint-Jehan-» Baptiste.... non paians, *nobles*, Léon de Pierrepont, escuier seigneur audit » lieu de Pierrepont.... *Poures*, Jehan Bellier, incensé Margot et Basile.... » le x° jour de juillet mil CCCC IIII XX et dix-sept. » — « Ensuit par décla-» ration les noms des paroissiens de la paroisse de la ferme Harenc (près » Bayeux) subjectz.... au fouage.... Premièrement, paians, Roger Barbes.... » non paians, *nobles*, Pierre le Vaillant, escuier.... *Poures* Jehan Hoguet, » Denis Moulin.... l'an mil v. c vingt-quatre. »

(10) « ... A Claude Lesbahi, marchand suivant la cour, XXIII l. X s. pour le » payement des toiles pour le fait du mistère du jeudi absolu.... pour servir à » laver les pieds des XIII pauvres ... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit sur parchemin, que j'ai en ma possession.

(11) Glossaire de Ducange, au mot *paupertas*.

(12) « Les escus au soleil, qui sont faicts de lxx de poids au marc à tout le » le moins.... » Le Livre vert, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(13) *Historia hussitarum*, a *Cochleo*.

(14) Les miniatures des manuscrits du temps représentent les bâtimens de tous les monastères, doyennés, prieurés, entourés de fortifications.

(15) J'ai un acte sur parchemin, intitulé *Instrumentum visitationis prioratus sancti Desiderii Lingonensis*, 1475. On y lit. « *Visitatus fuit prioratus... per discretum virum Bartholomeum Bordeacourt, Lingonensis archidiaconum... sed quia ipse prior noluit aperire chorum, nec domum dicti prioratus,... die mercurii sequenti,... visitavit chorum;... sed quia in introitu chori... dictus frater Simo de Mirabello voluit claudere chorum,.. totis suis viribus se intromisit impedire visitationem, tam verbo quam aliter,... concludendo ad emendam decem librarum Turonensium elemosine Lingonensis episcopi applicandam; et quia dictus frater noluit respondere et imo declinavit juridictionem dicti archidiaconi, illum reputavit excommunicatum....* »

(16) Expression souvent employée dans les ordonnances des rois de France et les arrêts du Parlement.

(17) Registres du Parlement, arrêt du 23 novembre 1471, relatif à la saisie des revenus des bénéfices, pas défaut d'aumônes.

(18) *Ibidem*, arrêt du 17 juillet 1473, relatif aux vagabonds.

(19) Voyez, dans l'histoire de René d'Anjou, comte de Provence, l'institution de cette procession.

(20) Extrait d'une Histoire des Rois de France, par Albert Cattanée, rapporté dans les preuves de l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

(21) Histoire de Rouen, par Amiot, tom. III, chap. *Abbaye de Saint-Amand.*

(22) C'était dans ce temps la bourse ou la poche de l'argent: elle pendait à une ceinture, comme aujourd'hui celle des hussards.

(23) Voyez, dans les diverses Histoires de Paris, par Corroset, Dubreul, Sauval, Felibien, les chapitres des hôpitaux.

(24) Registres du Parlement, arrêt du 22 mars 1501, où l'on trouve une quittance faite par les officiers et les *officières* de l'Hôtel-Dieu de Paris.

(25) Lettres du roi, du 15 septembre 1366, relatives à l'administration de la ville de Douai.

(26) *Ibidem.*

(27) « Aultres deniers payés par ledict argentier... à cause des dons faix cest an, de l'argent de la commune poureté de ladicte ville... aux poures personnes ci-après nommées la somme de VI XX IIII l. XIX s. VI d. que ledict argentier leur a payé... pour eulx aider à subvenir à leurs nécessités... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit sur parchemin, que j'ai.

(28) Voyez la note précédente; voyez aussi les lettres de Charles V, citées à l'avant-dernière note.

(29) Lettres du roi, du 25 juillet 1419, relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris.

(30) Voyez dans l'Histoire des Villes les chapitres des hôpitaux et de leurs fondations ecclésiastiques.

(31) Registres du Parlement, notamment l'arrêt du 23 avril 1505, sur procès entre les sœurs grises et les sœurs noires.

(32) Lettres du roi, du 26 février 1475, relatives aux comptables des hôpitaux de Bordeaux.

(33) Registres du Parlement, arrêts du 23 mai, 30 mai, 24 juillet, 1er août, 22 août 1505, 16 juin 1508, relatifs à la réformation de l'Hôtel Dieu de Paris.

(34) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 3e, *de l'hôpital des Audriettes.*

(35) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. V, chap. *Hôpitaux*.

(36) Lettres du roi, du 23 avril 1406, et du 16 avril 1409, relatives à l'argent levé pour l'empereur de Constantinople.

(37) Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1427.

(38) Article 93 de l'ord. de 1499 relative aux Egyptiens ou Bohémiens.

(39) Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, année 1427.

(40) « Item audict moys tumba ung cheval derriere la porte de la foire le » roy, et se tua; et pour l'infection qui y fut aprez, convint que le maître des » hautes œuvres assemblast un nombre de pauvres coquins pour oster ledit che» val... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Tours, ordonnancé par la Maizière, maire, le dernier octobre 1482. J'ai cette pièce en original. Voyez aussi les comptes de la prévôté de Paris, année 1484, Antiq. de Paris, par Sauval, t. III.

(41) Comptes de la prévôté de Paris, ci-dessus cités, année 1487.

(42) Glossaire de Ducange, au mot *Ganearius*; Recherches de Pasquier, liv. VIII, chap. 42.

(43) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chap. *des rues qui ne sont plus rues*; Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 42.

(44) Histoire de Rouen, par Amiot, tome I, chap. *des Cordeliers*.

(45) Ant. de Paris, par Sauval, liv 2, chap. *Etymologies des rues*, section F.

(46) Lettres du roi, du mois d'août 1483, relatives à la confrérie de la Madeleine de Saint-Eustache de Paris.

(47) J'ai un rouleau de parchemin, de vingt pouces de long, qui commence ainsi : « Ensuit le nom et surnom des personnes demourans en la paroisse de » Saint-Louis de Lislebonne (près Caudebec), subjets à payer le fouage eschu » en cette année m. cccc. lxxix. » Parmi les exempts du fouage, sont ceux-ci : « Regnault Jouen, Perrin le Pignan, la veufve Thomas Denis. » Ces trois noms sont accolés ensemble, et on lit à la queue de l'accolade : « Omosniers » de la Magalaine de Rouen. »

(48) Lettres du roi, du mois de mars 1472, relatives à la fondation du pauvre de Saint-Martin de Tours.

(49) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 6, chap. *Places pour l'arc*.

(50) Histoire de la ville et du diocèse de Paris, par Lebeuf, tom. I, chap. 1ᵉʳ.

(51) Ord. du 23 octobre 1485, relative aux droits du bourreau de Paris.

(52) *Ibidem*, voyez aussi l'ordonnance du pénultième janvier 1356; relative à la police des rues de Paris.

(53) Coutume du Béarn, *rubrica de penas et emendas*, art. 44; coutume de Loudun, chap. 39, art. 10.

(54) Recueil de Fontanon, liv. 3, tit. 67 *des Vagabonds*, ordonnances de la fin du quinzième siècle.

(55) « Item que nuls mandians ne soient si ozés ni si hardis d'entrer doresnavant dedans les portes de Paris.... Item que nul ne s'entremette de faire » questes et de ne porter requeste pour lesdits mandians... se il n'a de ce congé » signé dudit prévost. » Ordonnance du prévôt de Paris, du 20 février 1388, Livre rouge vieil, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(56) Registres du Parlement, arrêt du 17 juillet 1473, relatif aux vagabonds.

(57) Lettres du roi, du 16 juillet 1404, relatives à la défense de vendre du raisin à Paris sans un certificat d'origine.

(58) Escraignes dijonoises, vingt-huitième escraigne.

(59) Ord. du 23 octobre 1485, relative aux droits du bourreau de Paris.

(60) J'ai un manuscrit in-fᵒ contenant les titres de fondation et l'histoire des

communautés et hôpitaux de Lille. Dans l'acte de fondation de l'hôpital Saint-Julien, de l'année 1321, on lit : « Ay ordonné que en ladicte maison ait » perpétuellement seze lits bien estoffez, et deux grands lits que on appelle » bayards, pour coukier les povres trespassans. » Dans un autre acte de fondation, il est dit que les pauvres y seront reçus pendant trois jours.

(61) « L'an 1367, Jean de Tourcoing... et Marie Dubos sa femme, ont » fondé ledit hopital... auquel huit pauvres femmes honteuses, honêtes et » impotentes.... avec une meschine servante... » *Ibidem*, chap. *l'Hôpital des Marthes.*

(62) « Le 20 mars 1445.... est ordonné que lesdits pains et prebandes seront » reduits au nombre... comme Saint-Nicolas de 52, Saint-Nicaise de 32, et » Trinité de 16... lesquelles prébandes... chacune semaine reçoivent deux ha- » rots de bled et en argent 15 patards... par ordonnance d'eschevins du mois » de juillet 1411, est ordonné que ceux voulant jouir desdits pains, doibvent » porter en leurs habits à vue une croche blanche d'un pied de long.... Le duc » Charles de Bourgogne, l'an 1472, ordonna que l'on démettrait les prébendés » qui seraient trouvés riches et puissans, de vivre du leur ou de leurs marchan- » dises, et qu'en leur place seroient mises autres personnes... issues de bour- » geoisie deceues de leur chevance. » *Ibidem*, chap. *Les hôpitaux de Saint-Nicolas, de Saint-Nicaise et de la Sainte-Trinité.*

(63) «... Lesquels bons enfans sont à quatre, vestus de robes et bonnets comme » prestres, ils vont .. en rue ou au coing d'icelle, où il y a... représentations de » la mère de Dieu... et après ils disent : *Date bonis pueris panem pro Deo*, et » ce, pour avoir l'aumône de quoi ils vivent... » *Ibidem*, chap. *Maison et chapelle des Bons-Enfans.*

(64) *Arnaldus Villanovanus, de signis leprosorum.*

(65) Je possède le manuscrit original de l'histoire de la maison magistrale et hospitalière du Saint-Esprit de Dijon, faite par Calmelet, commandeur de cette maison en 1777, sur les chartes des archives. Tous les titres y sont cités : il y a de nombreux dessins copiés sur les miniatures des manuscrits sans doute aujourd'hui détruits. Cette histoire est divisée par siècles ; au quinzième siècle on lit : «... L'état de ces années-là porte qu'on y comptoit soixante-dix lits pour » les malades dans la salle d'entrée, que les autres appartemens étoient pleins » de berceaux d'enfans et d'autres lits pour les passans et les vieillards ; qu'on » distribuoit à la porte des aumônes manuelles sans fin, et que le nombre des » personnes amenées par les calamités publiques monta jusqu'à quinze mille » en l'année 1434... les religieuses de ces deux instituts sont vêtues de noir... » avec une croix de toile blanche à douze pointes. » Dans les représentations de l'habit des sœurs, on voit que la croix est sur leur poitrine, et qu'elles ont le voile rejeté en arrière.

(66) « Ce commandeur eut le temps de s'instruire des actions et des vertus » de vénérable sœur Angèle Romaine, célèbre entre les moniales du Saint- » Esprit, morte environ en 1459, en odeur de sainteté... » *Ibidem*.

(67) « A frère Helie Amenyn, religieux de Saint-Romain de l'abbaye, prieur » de l'Hostel-Dieu dudict lieu, la somme de x l. t. pour avoir des draps et cou- » vertures, et autres choses nécessaires à loger et heberger les pouvres qui af- » fluent audict Hostel-Dieu chascun jour. » Compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année 1486, manuscrit sur parchemin que je possède.

(68) Au quinzième siècle, la France était couverte d'aumôneries où les pauvres recevaient l'hospitalité pendant un jour. Nos anciennes coutumes, notamment celle de Tours, et les histoires des provinces et des villes en font mention.

Voyez, entre autres, les Antiquités d'Anjou, par Jean Hiret, l'Histoire d'Amiens, par le père d'Aire, et l'Histoire de Rouen par Amiot, *des Hôpitaux*.

(69) Recueil de Pièces servant à l'Histoire de Charles VI, par Besse, Paris, 1660, in-4°. Testament de Charles VI, testament de Louis de Sancerre, où il est fait mention d'une aumône criée à deux lieues à la ronde.

(70) Registres du Parlement, arrêt du 24 janvier 1467, relatif aux prières pour Charles V et le connétable de Clisson.

(71) Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474. Mémoires de Comines, édition de Godefroy; preuves. Voyez aussi les Antiquités de Rouen, par Taillepied, chap. 53, *des Funérailles de Georges d'Amboise*.

(72) Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 92.

(73) *Testamentum Humberti II Delphini.* Histoire du Dauphiné et des Princes dauphins, preuves. Voyez aussi l'éloge de Charles VII, mis en tête de l'Histoire de ce prince, par Jean Chartier, édition de Godefroy. Voyez encore l'Histoire de Castellane, liv. 4, chap. 8; l'Histoire de la Maison de Courtenai, par Dubouchet, pièces justificatives, où est rapporté le testament de Jean de Courtenai, du 12 novembre 1510; voyez enfin l'Histoire du Diocèse de Paris, par Lebeuf; chapitres *Montmorenci*, *Écouen*, *Louvres*.

(74) « A maistre Pierre Probert clerc de l'aumosne du roy, pour l'achapt de » xxxvi pourceaux... pour distribuer comme il est à faire chacun an...; pour » iceulx avoir fait mener en l'hostel du soubz-aulmosnier... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1407, manuscrit que je possède.

(75) Dans le *livre des faiz monseigneur saint Loys*, manuscrit déjà cité, à la miniature du fo 80, r., on voit la chasse de saint Louis, portée par deux chevaux, comme une litière : ceux qui l'entourent s'empressent de la toucher avec les mains, les bras, le visage et tout le corps autant qu'ils le peuvent.

(76) « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes en » janvier mil v c. par François de Marisy, maire de la ville, et premiers, au » quart de Belfroy, feuz mil et ix. » Extrait d'un manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy.

(77) Voyez dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Béthune, le testament de Baudouin Desplancques, du 2 décembre 1462. Voyez aussi dans les mémoires de Comines, édition de Godefroy, preuves, le testament de Jean de Courtenai, du 12 novembre 1510.

LE CULTIVATEUR, Histoire II.

(1) J'ai des Heures, sur vélin, du quinzième siècle, où les miniatures du calendrier représentent les divers travaux des champs. Le cultivateur y est ainsi habillé. Il l'est aussi de la même manière dans les miniatures du manuscrit du Rusticon, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Un grand nombre des miniatures de ce temps, parmi lesquelles je citerai celles du *Livre des faiz monseigneur saint Loys*, manuscrit déjà cité, fo 100, r., représentent plusieurs personnages avec une médaille au chapeau. Voyez aussi les Monumens de la Monarchie françoise, par Montfaucon, quinzième siècle.

(3) Le marc d'argent, à cette époque, étoit à 12 liv.; et comme la masse du numéraire, depuis la découverte de l'Amérique, est dix fois plus grande, il en résulte qu'une ferme, qui valait 3000 l. à la fin du quinzième siècle, vaudrait aujourd'hui 126,000 fr.

(4) Les seuls bâtimens ruraux de ce temps qui existent encore appartenaient au clergé.

(5) Manuscrits du temps, miniatures. Dans celles du manuscrit de l'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité, on voit des murs de grange soutenus, de distance en distance, par des contreforts. J'indiquerai aussi aux promeneurs de Paris la grange de l'ancienne abbaye de Longchamp.

(6) Dans la Champagne, ces deux espèces d'animaux sont de-même employés aujourd'hui au labourage.

(7) *Vide Compotum cum commento, impressum per Johannem Treperel*, in-4° gothique. On voit aussi dans les autres compost et dans les calendriers imprimés à la fin du quinzième siècle, l'importance que les agriculteurs de ce temps attachaient aux divers aspects de la lune.

(8) Olivier de Serres, qui vivait quarante ou cinquante ans après cette époque, reproche ce préjugé aux anciens agriculteurs. Voyez son théâtre d'Agriculture, pages 41 et 42 de l'édition de 1646.

(9) Crescentes, liv. 2, chap. 17.

(10) Il en est encore ainsi dans la Champagne, et l'on sait combien les pratiques du labourage sont antiques et stationnaires.

(10) Théâtre d'Agriculture, d'Olivier de Serres, à l'endroit cité à la note (8).

(11) *Ibidem.*

(12) Dans les miniatures du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit des faucilles de différentes courbures.

(13) *Sermones Menoti, feria quarta cinerum, secunda pars.*

(14) La miniature du cinquante-troisième feuillet du manuscrit de Rusticon, déjà cité, représente une aire remplie de gerbes, couverte et pavée.

(15) *Platina, de Honesta voluptate, lib. 1, cap. 14, de Pane.*

(16) *Ibidem.*

(17) C'était encore l'opinion commune, environ un demi-siècle après. Voyez Cardan, *de Subtilitate.*

(18) « *Pro locagio archarum conductarum per dictum banilum, pro infrà reponendis bladis domini, quia non habet ibi granerium... ad rationem unius Salmate avenæ et quatuor quartarum siliginis per annum.* » Compte des revenus de la terre de Chalançon en Dauphiné, écrit en 1430, sur un rouleau de parchemin de 165 pieds de long, déjà cité aux notes du quatorzième siècle.

(19) Art. 3 des Lettres du roi, du mois de mars 1463, relatives à l'homologation des priviléges de la ville de Sommières.

(20) Lettres du roi, du mois de septembre 1461, relatives à la confirmation de l'affranchissement des habitans de Saint-Belin; autres lettres de la même date, relatives à l'affranchissement des habitans de Manoix.

(21) A la miniature qui est en tête du sixième livre du Rusticon, manuscrit déjà cité, on voit un faucheur ayant une pierre à aiguiser pendue à sa ceinture.

(22) Toutes ou presque toutes les miniatures des manuscrits du temps, représentent, dans la campagne, des clôtures en clayonnage.

(23) Il y a en France, et notamment dans la Champagne, un grand nombre de villages ou de lieux appelés Closes-Vignes, Vignes-Closes, Clos, Petit-Clos, Closet. Le domaine de Vignes de M. Moete d'Epernay, dont toute l'Europe riche connaît le nom et boit le vin, s'appelle le Closet.

(24) M. Loriquet, principal du collége d'Epernay, a bien voulu m'envoyer une note des plantations successives de vignes au territoire de l'abbaye de Saint-Martin de cette ville : « Contrée (*regio*) de Montebon, en 1419; contrée de

» Malbouche, en 1433; contrée de Belleneau, en 1450; contrée de Pendant, » en 1500; contrée de Poiron, en 1500; contrée de Martinet, en 1500; con» trée de Ronce, en 1500; contrée de Plante-du-Siége, en 1540. Cette dernière » fut plantée par Philippe de Lenoncourt, trente-troisième abbé de Saint» Martin. » Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, depuis la page 724 jusqu'à la page 727.

(25) Ces constructions de toiture, encore aujourd'hui en usage dans cette province, sont si simples, qu'elles doivent remonter aux plus anciens temps.

(26) La miniature du soixante-huitième feuillet, verso, du manuscrit du Rusticon, déjà cité, représente un pressoir à vis.

(27) Voyez dans le Traicté de la manière de enter, planter et nourrir arbres, composé par maistre Gorgole et autres notables jardiniers, le chapitre intitulé *Aucunes choses des vignes*, et celui qui vient après, *des Vignes*. Ce petit traité est ordinairement imprimé à la suite des éditions gothiques de Pierre de Crescentes.

(28) A la miniature du 68e feuillet, verso du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit un homme à moitié plongé dans une cuve où il foule des raisins.

(29) Le bon Mesnaiger, de Pierre de Crescentes, liv. 4, chap. 27.

(30) *Menoti sermones, feria sexta post Dominicam secundam quadragesimæ.*

(31) Art. 67 des lettres du roi, du mois de février 1415, relatives à la police des ports et marchés.

(32) V. l'anc. trad. de l'Honnête volupté de Platine, liv. 10e, chap. *du Vin*.

(33) Chronique de Jean de Troyes, année 1483.

(34) Ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'on a cessé de vouloir donner au vin de Champagne les qualités qu'il n'avait pas, qu'on a cherché et qu'on est parvenu à perfectionner celles qu'il avait. Voyez les notes sur l'agriculture du dix-septième siècle.

(35) Telle est entre autres la forêt de Monchenot entre Epernay et Rheims.

(36) Ordonnances sur les eaux et forêts, du quinzième siècle.

(37) A la miniature qui est au commencement du neuvième livre du manuscrit du Rusticon, déjà cité, on voit un verger clos de planches, dont le haut est scié en forme de dents d'une scie.

(38) Dans l'Armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forez, manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque du roi, les miniatures représentent les villes et châteaux-forts, avec des palissades qui ont cette même forme.

(39) Voyez le premier chapitre du petit Traité de Maistre Gorgole, déjà cité.

(40) *Ibidem*, chap. *Comment on doit faire fosses à planter arbres.*

(41) *Ibidem*, chap. *du Cérisier.*

(42) *Ibidem*, chap. *du Nefflier.*

(43) *Ibidem*, chap. *de l'Agmandier.*

(44) *Ibidem*, chap. *Comment on faict les fruictz gros.*

(45) *Ibidem*, chap. *Comment on faict les fruictz sans noyau.*

(46) *Ibidem*, chap. *De la manière d'enter.*

(47) *Ibidem*, chap. *Les choses qui avancent les arbres.*

(48) *Ibidem*, chap. *Les accoustumez à arrouser.*

(49) *Ibidem*, chap. *Médecine pour les arbres blecez; De la maladie des arbres.*

(50) Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 41.

(51) Traité de Gorgole, ci-dessus cité, chap. *comment on garde les fruicts.*

(52) *Ibidem*, chap. *des Mellons* et chap. *des choulx longs et des choulx tortus*. Le mot brocoli indique seul le pays d'où vient la chose.

(53) C'est vers ce temps qu'on traduisit ou plutôt qu'on augmenta, qu'on accommoda à la française le Bon Ménager, par Pierre de Crescentes de Bologne; le Traité des Vergers, par Gorgole de Come; et l'Honnête Volupté, par Platine de Rome. Dans toutes les parties, les lumières nous venaient de l'Italie.

(54) Le Vray régime et gouvernement des Bergers, par le rustique Jehan de Brie, Paris 1542, un vol. in-16. folios 19, 20, 43, 58 et 63.

(55) Entre autres les Heures de Rouen, chez Simon Vostre, petit in-4°, caractères gothiques. Voyez-en le calendrier qui est au commencement.

(56) J'ai plusieurs paires d'Heures du quinzième siècle, avec miniatures. Dans celles qui représentent l'annonciation de la naissance de Jésus aux bergers, ils sont ainsi habillés.

(57) Dans l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, manuscrit déjà cité, on voit, à la miniature qui représente la ville de Montaigu, une semblable cabane de berger et un semblable parc pour les brebis avec des claies.

(58) Lettres du roi, mars 1463, relatives aux priviléges de Sommières.

(59) *Ibidem*.

(60) Platine, De l'Hônes:e volupté, traduction française de 1528, quatrième livre, chapitre *du Mouton*, *Brebis*, *Caille*, *et Aignel*.

(61) *De Proprietatibus rerum*, *lib.* 18, *cap.* 69, *de Lupo*. Encore aujourd'hui les villageois croient à ce moyen de faire fuir les loups.

(62) Lettres du roi, du mois de mars 1474, qui exemptent les habitans de Nogent-sur-Marne de comparoir aux hues et prinses de loups.

(63) Ordonnance du vendredi d'après Pâques de l'année 1436. Delamare, Traité de Police, liv. 5, titre 23.

(64) Le livre des Loups ravissans, par Robert Gobin, un vol. in-4° gothique.

(65) Art. 48 du Mémoire du vicomte de Rohan, contre le vicomte de Laval, présenté aux Etats en 1479. Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, par dom Morice et dom Taillandier, deuxième volume, preuves.

(66) Voyez, dans l'Histoire de Charles VIII, publiée par Godefroy, la Relation du voyage de ce prince à Naples, par Pierre Desrey de Troyes.

(67) Leçons de Messie, deuxième partie, chap. 41, le Mirouer du temps, par Mizauld, partie 3, *signes de tempeste*.

(68) *Magiæ naturalis Bapt. Portæ*; Leçons de Messié, 3e partie, chap. 4

(69) Histoire de Charles VIII, publiée par Godefroy; Journal de l'Expédition du roi Charles VIII à Naples, par André de la Vigne.

(70) *Ibidem*, Relation de la même expédition, par Desrey de Troyes.

(71) Articles 192 et 193 des Coutumes du bailliage de Troyes, rédigées en l'année 1509.

(72) *Ibidem*, art. 194.

(73) Registres des Quinze-Vingts, année 1515, Essais sur les Monnoies, par Dupré de Saint-Maur.

(74) *Ibidem*, *ibidem*.

(75) Articles 182, 183, 184, 185, 186 de la Coutume de Troyes ci-dessus citée. Dans l'Essai sur les Monnoies, par Dupré de Saint-Maur, on voit que les prix de Paris étaient à peu près les mêmes. Relativement aux prix des fèves, voyez le Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII. Après avoir compulsé divers ouvrages du temps, les Coutumiers, le Journal de Paris, les Chroniques de Monstrelet, la Chronique de Jean-de-Troyes, les comptes de la pré-

vôté de Paris, les relevés de Dupré de Saint-Maur, je me suis convaincu que ces prix étaient, vers la fin du quinzième siècle, les prix moyens.

Même observation pour les notes suivantes.

(76) Essais sur les monnoies, rouleaux de l'abbaye de Longchamp, année 1476.

(77) Antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, de l'année 1484, qui portent à 12 livres le prix d'un bœuf. Quant aux prix d'une vache, d'un mouton et d'un porc gras, voyez les rouleaux de l'abbaye de Longchamp, ci-dessus cités, aux années 1444, 1467, 1445.

(78) Journal de Paris, sous Charles VI et VII, année 1444; Rouleaux de l'abbaye de Longchamp, ci-dessus cités, année 1446; art. 195 et 196 de la coutume de Troyes; Registres des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1493.

(79) Rouleaux de Longchamp, ci-dessus cités, année 1474.

(80) *Ibidem*, année 1473.

(81) Journal de Paris, année 1440.

(82) *Ibidem*, année 1443.

(83) Registres des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1502.

(84) « Item appartient aux dits vicomtes le tonlieu des aux et ognons .. pour » chacune charretée... IV d. hors foire, et en foire VIII d. » Extrait du dénombrement présenté aux bailliage de Troyes, le 3 mars 1503, par messire Philbert de Beaujeu. Ce dénombrement fait partie d'un manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi.

(85) A la fin du manuscrit relatif à la ville de Troyes, ci-dessus cité, se trouve un feuillet imprimé vers la fin du quinzième siècle, qui commence ainsi : « Ce » sont les articles des droits que doibt avoir et lever l'exécuteur de la haulte » justice en la ville de Troyes et marchés d'icelle. » Dans ce feuillet, ces divers droits du bourreau sont mentionnés.

(86) Lettres du roi, octobre 1404, relatives à la permission d'enlever et emporter les grains et fruits de la terre avant et après le coucher du soleil.

(87) Art. 178 des Coutumes de Troyes, rédigées en 1509, chap. *Des boys, eauës et forests*. Voyez aussi l'art. 135 des Coutumes de Sens, rédigées en 1495.

(88) Dans les pays de parcours, il y avait plusieurs pièces de terre closes par privilége attaché au fond : voyez le Grand coutumier et les Coutumes.

(89) Art. 170 des Coutumes de Troyes, ci-dessus citées, chap. *Des boys, eaues et forests*.

(90) Sur ces diverses Coutumes, voyez les Institutes de Loisel, liv. 2, tit. 2, règle XVII, règle XX, règle XXII, et les articles des Coutumes citées à la suite.

(91) Traité des Droits seigneuriaux, chap. Ban des moissons; Anciennes coutumes de Berri, titre *des Vignerons*.

(92) Anciennes Coutumes de Berri, *ibidem*.

(93) *Ibidem*.

(94) Ancienne Coutume d'Etampes, art. 190, 191. Voyez aussi l'ancienne Coutume de Melun.

(95) Art. 23 des Coustumes prédiales de Thévé, insérées dans les Coutumes de Berri et Lorris.

(96) Art. 68 du mémoire pour le vicomte de Rohan, déjà cité.

(97) Procès-verbal de l'assemblée des états-généraux tenus à Tours en 1484, cahier des doléances, chap. *du Commun*.

(98) Histoire de Louis XII, par Claude Seissel, section *urière histoire de Loys XI, de ses meurs et conditions*.

(99) Jours de Saint-Urbin, de Saint-Colin, etc. Ces jours étaient réputés cri-

tiques pour la récolte : ils tombaient au printemps. Voyez le calendrier des bergers, le calendrier de la Grant-Montaigne, les Compost, éditions gothiques.

(100) C'était la semaine sainte. Glossaire de Ducange, *Hebdomada pœnalis*.

(101) Leçons de Messié, deuxième partie, chap. 9.

(102) Mémoires pour l'Histoire de Troyes, par Grosley, Priviléges de la ville et des faubourgs.

(103) Traité des Dimes.

(104) Lettres du roi, du 14 juillet 1462, relatives aux réclamations des habitans de Tournai contre le chapitre de cette ville. Voyez aussi les Traités des Dimes.

(105) *In festo Sancti Remigii*, à la feste de Sainct-Luc, à la Sainct-Martin d'hyver. C'étaient les termes où l'on acquittait les redevances seigneuriales. Titres et monumens du temps.

(106) Traité des Droits seigneuriaux.

(107) Je possède un terrier en parchemin de l'église de Saint-Séverin de Bordeaux, écrit au quinzième siècle, in-folio, de 23 pouces de long et de 19 de large, du poids d'environ trente livres. Il devait y en avoir de bien plus grands.

(108) J'ai vu un très grand nombre de reconnaissances du quinzième siècle : toutes avaient à peu près cette forme. J'en ai vu entre autres un grand tas que je ne puis évaluer à moins de douze ou quinze mille ; elles étaient de la Lorraine ou du Tournaisis, des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Toutes étaient faites en cette forme, qui, pendant cet espace de temps, n'avait pas varié.

(109) « Conoguda causa sia que judya Lambert molher de Vincens de Mostey » de la parropia de Sent Cristopole et borgues de Bordeu, per sa bona voluntat, » reconogo et confesset que era a et ten et sous liers et son drehenh devian aver » et tenir en seus sevaument, segont los fors et las costumas de Bordales et los » dreytz et devers deins plus bas mentaguts et nompnatz, deus honrables et » discrets senhors dean et capitre de la gleysa de Sent Sevrin de Bordeu et de » lurs successors tot aquet.. *Actum fuit hoc in dicta ecclesia Sancti Severini » Burdigalensis, ultima die mensis decembris, anno Domini* m°. cccc. xL°. » *regnante serenissimo principe et domino nostro domino Henrico dei gracia » Anglie et Francie rege*... » Terrier de Saint-Severin de Bordeaux, manuscrit ci-dessus cité, premier feuillet, première reconnaissance.

(110) « *Noverint universi quod in mei notarii et testium subscriptorum presencia, Raymundus Bartholomeus agricultor de Arelate, presens, ex sua » certa scientia et bona fide, per se et suos heredes et successores quoscunque, » confessus fuit et in veritate publicè recognovit... se habere et tenere... mo- » nasterii Sancti Pauli de Mausoleo in ecclesia Avinionensi... Acta fuerunt » hec omnia Arelati in carreria publica ante hospicium dicti Raymundi Bar- » tholomei, anno d* m°. cccc°. xLii°. » Extrait du Terrier de la cathédrale d'Avignon, manuscrit sur parchemin, que je possède.

(111) Lettres du roi, du mois de juillet 1423, relatives à l'affranchissement des habitans d'Issoudun; autres lettres du mois de mai 1430, relatives à l'affranchissement des habitans de Mehun-sur-Eure; autres lettres du mois d'août 1474, relatives à l'affranchissement du village de Maroilles.

(112) Traité du franc Alleu, par Furgole; Mémoire de Grosley, chap. *Allodialité*.

(1) Glossaire de Ducange, au mot *Cornetta.*

(2) Dans les anciennes et nombreuses lices académiques, composées de personnes, dont plusieurs étaient souvent inconnues, les argumentans se faisaient cette question : *Quo jure argumentaris*, lorsqu'ils disputaient de priorité pour l'argumentation : *Jure baccalaurei, jure licentiati, jure doctoris, jure medici, juri patroni*, répondaient les argumentans à cette question.

(3) « Au messagier de Lille, pour lectres de la franche feste par lui apor» tées et publiées le IIIe jour d'aoust, donné VIII s. Au messagier de la ville de » Courtray pour pareille cause VIII s. » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1408, manuscrit déjà cité.

(4) J'ai dans mes portefeuilles l'original d'une quittance de Pierre Plogier, religieux Augustin du couvent de Tours, « de la somme de cinquante solz tour» noys pour une aumosne que le roy nostre seigneur lui a donnée de ses de» niers et de ses aumosnes, pour luy aider à soy entretenir et à proffiter à l'es» tude en l'université d'Angiers où il est estudiant... Le XXIXe jour de may, » l'an mil cinq cens et treze. »

(5) Voyez la Somme générale de toutes les excommunications, par Jacques Severt ; Lyon 1621, un vol. in-8o, part. 2e, *des Ecclésiastiques frappés.*

(6) Bedeaux, *bedelli*, officiers inférieurs. Voyez les diverses histoires des universités et des colléges.

(7) *Historia Universitatis Parisiensis a Buleo, anno* 1489.

(8) *Ibidem.*

(9) Voici l'extrait d'une ordonnance de payement dont j'ai l'original : « Ri» chart, conte de Salisbury, lieutenant-général de monseigneur le duc d'York, » lieutenant général de France et Normandie, à tous ceulx... savoir faisons » que... Guillaume Plompton, escuier, viconte de Faloize, a aujourd'huy en» voyé notre mandement avecques unes lettres closes adressantes aux bailli de » Senonchoys... par une messagière nommée Marion la Seignonée, auquel » viconte nous avons commandé paier ladicte messagière... le troisième jour de » may l'an mil CCCC XXXVII. » J'ai encore dans mes portefeuilles l'original d'une quittance faite par « Perrote Pomlappel, messagière à pié, demourant à Ver» non, de la somme de vingt-quatre solz Parisis qui deubz lui estoient pour sa » peine et salaire d'être allée de Vernon à Longuy au Perche ou il y a vingt » lieues de distance et plus, porter lettres closes. » Cette quittance est du 3 novembre 1437.

(10) J'ai aussi l'original de deux quittances faites par deux poursuivans d'armes, envoyés en commission comme messagers : l'une est faite le 8e juillet 1439, devant le lieutenant du vicomte de Rouen par Breouze poursuivant d'armes qui avait voyagé jour et nuit de Rouen à Avrenches, pour porter des lettres closes de monseigneur de Talbot au comte de Sommerset et à monseigneur d'Estelles, et qui, pour son salaire, reçut 8 l. 10 s. ; l'autre est faite le 20e aout 1448, devant Cobriant, tabellion du roi à Caen, par Terrière, autre poursuivant d'armes, à raison de deux voyages, pour lesquels on lui payait neuf sous par jour. J'ai plusieurs autres quittances semblables.

(11) Dans les provinces d'au-delà de la Loire, on n'a pas besoin de recourir au Glossaire de Ducange, pour savoir que ce mot de la latinité du moyen âge, signifie avoine.

(12) Voyez, dans l'Histoire de l'Université de Paris, par Du Boulay, à l'article Messagers, les divers services dont ils étaient chargés.

(13) Les écoliers ne pouvaient parler entre eux que latin. Voyez les constitutions de l'Université, citées aux notes du seizième siècle. Les bas officiers, les serviteurs, les artisans de l'Université étaient clercs. Voyez l'Histoire de l'Université, par Du Boulay, à leurs divers articles. Dans ces temps, qui disait clerc disait bon ou mauvais latiniste.

(14) *De clerico ad magistrum*. Cette expression doit être de la comptabilité latine de ces temps, et probablement des temps antérieurs.

(15) J'ai un grand et très grand nombre d'ordonnances de paiement des quatorzième, quinzième et seizième siècles, en faveur de voituriers que les argentiers ou trésoriers de ces temps chargeaient du transport et du versement de leur recette au trésor.

(16) Le mouvement du papier, ou plutôt du parchemin des financiers, était alors fort rare, et alors c'était au numéraire à faire le service que font aujourd'hui les effets du commerce.

(17) Voyez ci-après la note (19).

(18) J'ai une quittance de 70 l. 10 s., faite par Antoine Drouet, voiturier par terre, demeurant à Lyon, le 3e mai 1560, pour avoir porté de Lyon à Tours « deux petits tonneaux pleins d'argent » au trésorier de l'épargne.

(19) « Monstre de huit hommes d'armes à cheval, et quarante-cinq archers » de la compagnie de Hue Stanlawe, escuyer, qui sont des gens des champs et » agaicies, vivans sur le pais, sans gaiges, et ne sont d'aucunes garnisons ou » retenues ordinaires .. Le XIIIe jour de may, l'an mil cccc et quarente-un... » Cette montre ou revue, que j'ai, est écrite sur une bande de parchemin. Elle est chargée de noms anglais et de noms français.

(20) Salaire de 12 s. 6 d. donné par jour à *un homme de pied*, pour avoir accompagné un transport de deniers publics, et pour avoir couché sur la charrette qui les portait; extrait d'une quittance du 23e mai 1560 que je possède.

(21) Je possède encore un certificat fait par Remon Monfault, receveur général de la Normandie, attestant que Jehan Vipar, receveur en la vicomté d'Auge, est allé porter à Honfleur la somme de 500 l.; « et pour icelle somme » porter seurement pour les périls et dangiers qui sont sur les chemins de plu» sieurs larrons estans sur le plat pays, luy a convenu amener en sa compai» gnie le nombre de six archiers, auquel voiage ont vacqué deux jours... tes» moing mon seing mannuel cy mis le desrain jour dudit mois de septembre, » l'an de grace mil cccc quarante-cinq. »

(22) Voyez, dans Du Boulay, les anciens priviléges de l'Université de Paris.

(23) J'ai une reconnaissance ainsi conçue : « Saichent tous que je Guillaume » Desmaroys, maistre des œuvres et receveur des revenus ordonnez pour le » forteffiement d'Avrenches ay eu et receu pour Jehan le Roy, vicomte » audit lieu... par la main de Greffroy Artin, fermier de l'aide, appelé » passé porte... appartenant audit forteffiement... c'est assavoir la somme de » soixante livres dix sols sur ce que il pouvoit devoir à cause de ladite ferme.. » dont je quitte ledit vicomte, le fermier et tous autres... le XIIIe jour de » juillet mil cccc lxxvii. » Cette *ferme* dut subsister encore long-temps.

(24) J'ai une quittance du 4e novembre 1397, faite par « Belot Moustarde, » commis à garder un batel passeur de la ville de Dieppe, » de la somme de 8 l. pour ses gages d'un an.

(25) *Historia Universitatis Pariensis a Buleo*, anno 1488, *De nunciis*.

(26) *Ibidem*, année 1489.

(27) J'ai douze ou quinze cents pièces de ce temps et de cette espèce, toutes portant plusieurs sceaux ou les empreintes de plusieurs sceaux.

(28) J'ai deux quittances faites en 1417, par Jehan Portier de Cordemes et » Jehan Guisthait, pour le fret de deux vessels à mener et porter plusieurs » artilleries de Couc à Nantes et de Nantes à Brest ». Ces deux quittances, dont les sceaux ont été brisés, sont jointes par un lacet à un petit morceau de parchemin sur lequel on lit: « Est assavoir que ces quictances ont été desseelées » par cas de fortune par le singe qui entra au comptoir comme pourroyent tes» moigner Pierre Polier, Pierre Benoist, Engueiran de Fosseux, escuier..... ».

(29) Le marc d'argent monnoyé étant vers le milieu du quinzième siècle, à 9 fr. chaque cent franc, pesaient cinq livres et demie; chaque mille francs, cinquante-cinq livres; chaque dix mille francs cinq cent cinquante livres.

(30) Les viremens de parties doivent être fort anciens. J'ai plusieurs quittances du quinzième siècle, faites par des trésoriers des guerres, des entrepreneurs de travaux de fortifications, des commandans de place, des argentiers de princes à des recettes particulières, pour des sommes qui devaient être acquittées par des recettes générales auxquelles elles étaient envoyées par les recettes particulières, à compte des versemens qu'elles devaient faire.

(31) Glossaire de Ducange, au mot *Moneta*.

(32) J'ai un grand nombre de quittances du quinzième siècle, écrites sur parchemin, dont plusieurs ont été faites en Normandie, où les receveurs de diverses villes prenaient le titre de vicomte, je vais rapporter le commencement d'une de ces quittances. « A tous ceulx qui ces lettres verront, Henry Voudier, garde » du seel des obligations de la vicomté de Caudebec, salut: savoir faisons que » pardevant... fut présent Robin Lefebre, messagier, lequel congnut et con» fessa avoir reçu de Guillaume Girot, vicomte dudit lieu de Caudebec... ».

(33) « Robert Langlois... lieutenant-général de monseigneur le bailli de » Rouen, à honorable homme Nicolas de la Chesnaye, receveur... salut. Nous » vous mandons que des deniers de votre recette vous paiez... à Thomas Petit, » maistre ouvrier du mestier de charpentier... les sommes ci-après déclairées... » pour sa peine et salaire... d'avoir faict un compteur ou escriptoire estant près » et joignant la chambre de question... Donné à Rouen, le XVIIIe jour de février » l'an mil v^e vingt-neuf. » Cet acte, écrit sur parchemin, est en ma possession.

(34) J'ai un compte, écrit sur parchemin, de l'*hôtel* du roi Charles VII, pour l'année 1454. Au folio 10, verso, on lit: « A Jean Chambellan, pour trois » aulnes de drap vert pour faire un bureau pour le controlleur, pourceque les » dames avaient, par le commandement et ordonnance du roy, eu le sien pour » jouer aux martres et glic, qui, à XXX sous tournois, valent argent IV l X s. t. »

(35) Le mémoire manuscrit *Sur la Flandre gallicane*, par Bagnols, intendant de la province, à la fin du dix-septième siècle, fait mention de l'ancienne foire de la Maïole, ou foire du mois de mai qui se tenait à Gorgue.

(36) La foire de la Madeleine, qui se tient à Beaucaire, est fort célèbre et fort ancienne. Voyez l'histoire de Languedoc, par don Vaissettes.

(37) J'ai un mandement de payer du lieutenant du bailli d'Évreux, écrit sur parchemin, adressé au vicomte d'Évreux, où on lit: ... « Comme par votre » donnance Guillot Galoppin et Michiel le Prevost, voituriers, demourans à » Houllebec, en la chastellenie de Pacy, aient aujourd'hui admené et des» cendue à Évreux pour le roy notre dit seigneur une meulle à moulin prinse » et choisie audit lieu en la carrière dudit lieu d'Houllebec, laquelle meulle les » molliers dudit lieu sont tenus faire chacun an au roy... le XXVIIIe jour de » juing l'an de grâce mil CCCC XIX. »

(38) Suivant Brussel, dans son Usage des fiefs liv. 1er, chap. 1er, § 2e. « Tout se donnait en fief par les principaux seigneurs; » et au chap. 7 du liv. 2, on trouve un extrait du Cartulaire de Montfort, où est une inféodation de l'office de courrier.

(39) J'ai un grand nombre de quittances de ce siècle, qui sont faites par des messagers de gens de guerre. J'ai encore un certificat, écrit sur parchemin. On y lit: « Nous, Adrien Ogard... cappitaine de Caen, certiffions que Julien Hardi, messagier à pié a aujourd'hui esté envoyé de ceste ville de Caen à Rouen... porter lettres closes de nous... devers monseigneur le duc de York, lieutenant-général et gouverneur de France et Normendie... le sixiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quarante-deux avant Pasques. »

(40) Supplément du Glossaire de Ducange, au mot *Messagerius*.

(41) Dictionnaire de Droit canon, au mot *Mois-des-Gradués*.

(42) J'ai un dénombrement de la baronie de La Guerche, de l'année 1517, fait par François Peson, où on lit: « Item y a en l'église Notre-Dame de La Guerche, douze prébendes à chacune desquelles il n'y a que dix solz de gros. »

(43) J'ai beaucoup de quittances du quinzième siècle, faites par des messagers, et surtout par des messagers à pied. Je vais en citer une: « L'an de grace mil cccc quarante et ung, le xviiie jour de juillet, devant nous Jacques Garoul, lieutenant commis de honorable homme et saige Jehan le Vat, vicomte de Rouen, fut présent Goret de La Fosse, messagier à pié, demourant à Rouen... »

(44) Voyez ci-dessus la note (3).

(45) J'ai un de ces certificats, écrit sur parchemin: « A tous ceulx qui ces lettres... Guillaume de Prevost, lieutenant de monseigneur le bailli de Caux, salut: savoir faisons que aujourd'hui ont été présens pardevant nous, Guieffroy de Drumare, escuier, et Guillaume de Raoul, lesquelz nous rapporterent et tesmoignerent par leurs sermens ausquelz nous ajoutons foy que Guillaume de Drumaire, escuier, pour le temps qu'il vivoit seigneur dudit lieu de Drumare, alla de vie à trespassement le xviiie jour de février, l'an mil iiiic et quatre, et ce certifions à tous... l'an mil iiiic et six, le mardi viie jour de septembre. »

(46) J'ai une quittance, écrite sur parchemin, où on lit: « L'an mil cccc quarante-huit, le xxve jour d'avril après Pasques, à Valongnes, devant Pierres Moreau, tabellion juré, au siége dudit lieu fut présent Richart Guy Hommar, procureur des bourgeys manans et habitans de la ville et vicomté de Valongnes, lequel congnut et confessa avoir eu et receu la somme de soixante-quinze livres... pour avoir vacqué... aux besognes de ladite ville... »

(47) Voyez l'édit relatif à l'établissement des postes, rendu par Louis XI à Luxies, près Doulens, le 19 juin 1464.

(48) « ... Autres mises pour dons faits aux messagiers à boiste du roy nostre sire, en ceste année, lesquels, quand ils ont passé par Noyon, ont eu chascune fois xii deniers... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Noyon, pour l'année 1387; manuscrit sur parchemin que je possède.

(49) Édit de Louis XI sur l'établissement des postes, art. 2.

(50) *Ibidem*, même article.

(51) *Ibidem*, art. 9.

(52) *Ibidem*, art. 24.

(53) Suétone, Vie de l'empereur Auguste.

(54) *Ibidem*.

(55) Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, veuve Thiboust, 1772, 1 vol. in-4o. Voyez aussi l'Histoire de l'Univ., par Du Boulay.

(56) Reg. du Parl., arrêté du 22 septembre 1488, relatif à l'Univ. de Paris.

(57) Ouvrages ci-dessus cités à l'avant-dernière note.

(58) Histoire de l'Université.

(59) Voyez, dans Froissart et dans Monstrelet, les harangues des recteurs de l'Université de Paris. Voyez aussi l'Histoire de cette Université.

(60) Ordonnance du 25 mai 1413, chap. *Eaues et Forêts*, où l'on voit que dans ce temps les baillis et les sénéchaux étaient chargés de la voirie.

(61) Je possède un rouleau d'amendes de compoyte en Rouergue, de l'année 1469, on y lit : « *Anno quo supra... Guillermus Maurelh... per dictum* » *dominum judicem fuit condempnatus ad... quinque solidos... pro eo quod* » *repposuerat et recellaverat in domo sue habitacionis quandam filiam suam* » *venientem de villa Amiliani morbo empedimine tunc infecta...* »

LE COMÉDIEN, Histoire IV.

(1) Histoire du Théâtre Français, par les frères Parfait, tom. Ier, chapitre *Premier Théâtre françois établi à l'hôpital de la Trinité*.

(2) *Ibidem*, tom. II, *mystère de l'Incarnation*; voyez aussi la Bibliothèque de Bauprivas, art. *Barthélemi Aneau*.

(3) Histoire du Théâtre français, tom. Ier, chap. *Premier Théâtre françois établi à l'hôpital de la Trinité*.

(4) *Ibidem*, tome II, chap. *Mystère de la Passion*.

(5) Vie de Jean comte d'Angoulême, ayeul du grand roy François, par Duport, Angoulême, 1589; un vol. in-8o, p. 116.

(6) Les spectacles pieux étaient alors très communs, comme on le verra dans les notes suivantes. Il y en avait à Paris, à Metz, à Angers, à Poitiers, à Rouen, à Limoges et dans d'autres villes.

(7) Histoire du Théâtre françois, tome II, où est rapporté un extrait du mystère de l'Incarnation, joué à Rouen en 1474.

(8) C'est un des plus anciens mystères; voyez les lettres de Charles VI, du mois de décembre 1402.

(9) Ce mystère a été imprimé au commencement du seizième siècle, par Alain Lotrian, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il contient cinquante-deux feuillets chiffrés. J'en possède un exemplaire. Le haut de chaque page porte le sommaire de ce qu'elle contient. On y suit le développement de l'action.

(10) Histoire du Théâtre françois, tom. II, chap. *la Destruction de Troyes*.

(11) *Ibidem*, chap. *Mystère de la Passion*.

(12) Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13.

(13) Le manuscrit du Mystère du roy advenir, conservé à la Bibliothèque du Roi, porte, sur le dernier feuillet, la signature de Jehan du Prier, auteur de cet ouvrage.

(14) « Comme droit chi veoir le pourrez
» Si nous pouvons silence avoir,
» Avant seigneurs plus n'attendez
» Chacun de vous face devoir. »

C'est ainsi que finit le prologue du mystère du Roy advenir, ci-dessus cité.

(15) C'est-à-dire, au droit canon. Voyez Ducange, au mot *Decretista*.

(16) Voyez le commencement du mystère de l'Incarnation et Nativité de N. S. J. C., dont une édition gothique est conservée à la Bibliothèque du Roi.

(17) Histoire du Théâtre français, t. I, *mystère de la Conception*.

(18) Mystère de l'Incarnation, cité à l'avant-dernière note.

(19) Diomède, des Différens genres de Poème dramatique, liv. 3, chap. 4.

(20) Table chronologique des Pièces de théâtre, depuis le commencement jusqu'à la fin du quinzième siècle, tom. IX de l'Histoire du Théâtre français.

(21) Voyez l'extrait de l'Histoire manuscrite de l'Université d'Angers, cité au tom. II de l'Histoire du Théâtre français, chap. *mystère de la Passion*. Voyez aussi les annales d'Aquitaine, par Bouchet, année 1486.

(22) Dans le mystère du Vieil Testament, Paris, chez Jehan Trepperel, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit par quels moyens les mécaniciens de cette époque représentaient la Création, le Déluge, la Destruction de Sodome, etc.

(23) Voyez l'avant-dernière note.

(24) Mystère du quinzième siècle.

(25) Histoire du Théâtre français, t. II, *mystère de Sainte Barbe*.

(26) Cela résulte de l'économie des drames religieux de ce temps.

(27) Dans le mystère du Roy advenir, déjà cité, on trouve des expressions si grossières, que je ne puis les rapporter.

(28) Mystère de la Conception, déjà cité.

(29) Article *Vienne en Dauphiné*, Dans la Cosmographie de Munster, traduite par Belleforêt.

(30) *Ibidem*.

(31) Mystères, notamment celui de la Conception, cinquième scène.

(32) Lettres du roi, 4 décembre 1402, relatives aux confrères de la Passion.

(33) Histoire de Metz, par le curé de Saint-Euchaire, dont un extrait est rapporté dans l'Histoire du Théâtre français, t. II, chap. *mystère de la Passion*.

(34) Comptez les personnages qui sont en tête des anciens mystères, et vous en trouverez quelquefois un plus grand nombre.

(35) Mystères du quinzième siècle, rôles et personnages.

(36) Voyez la fin de la première journée du mystère de l'Incarnation, déjà cité.

(37) Histoire du Théâtre français, tome II, *mystère de Bien et mal Advisé*, 7e scène.

(38) *Ibidem*, Histoire de Metz, par le curé de Saint-Euchaire, déjà citée. Cette citation me paraît, du reste, superflue; le moyen de supposer que dans ces temps les femmes pussent jouer avec les ecclésiastiques sur le même théâtre.

(39) Compte de la rédime de l'année 1416. Voyez les notes historiques et critiques, p. 337, de l'Histoire de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434. Paris, 1764, un volume in-12.

(40) Histoire du Théâtre français, tome II, chap. *Ballade des Enfans Sans-Soucy*, et chap. *mystère des Actes des Apôtres*.

(41) Mystère de Sainte-Barbe, déjà cité.

(42) « A Lancelot Platel, tapissier dudit seigneur, pour tendre la tapisse» rie... et pour avoir fait mener partie de ladite tapisserie pour servir à l'escha» faud dudit seigneur à Saint Genou près Tours, où l'on a joué le mystère » dudict saint devant le roy... » Compte des dépenses de la cour, année 1491, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(43) « A Gaultier, tapissier, x sous, pour avoir fait porter partie de ladicte » tapisserie à Saint-Genou, où l'on a joué le mystère de Saint-Laurent... » *Ibidem.*

(44) Voyez les deux notes précédentes.

(45) Histoire de la Poésie française, par l'abbé Massieu, règne de Charles VII.

(46) Les confrères allaient principalement dans les villes où il y avait des vestiges de ces théâtres encore conservés, tels que celui de Douai, de Saumur, de Poitiers et autres.

(47) Traité de la Police, par Delamare, art. *Comédie*, tome Iᵉʳ.

(48) Voyez les chansons des deux Marots.

(49) Histoire de Rouen, par Amiot, tome II, chap. *Église de Saint-Patrice.*

(50) Mémoires sur la Champagne, par Baugier, tome I, chap. *Chaumont.*

(51) Ballade imprimée en tête du mystère des Actes des Apostres, édit. de 1541; voyez aussi, dans l'Histoire du Théâtre français, tome I, l'acte du 16 juillet 1548, relatif à la cession de l'hôtel de Bourgogne aux confrères de la Passion.

(52) Voyez Monstrelet, la Chronique de Jean de Troyes et autres ouvrages historiqnes de ce temps.

(53) Mémoires de Miraulmont, arrêt du Parlement, du 14 juillet 1528, rapporté au chapitre du *Royaume de la Bazoche.*

(54) Ballade sur les Enfans Sans-Soucy, déjà citée.

(55) Antiquités et singularités de la ville de Rouen, par Taillepied.

(56) Histoire de la ville de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434, un vol. in-12, chap. 14.

(57) Antiquités de Paris, par Sauval; comptes de la prévôté, année 1504.

(58) Histoire de Lille, déjà citée, chap. 14; voyez aussi dans le tome VII de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la notice d'un manuscrit de la Cour amoureuse et des Rois de l'Épinette.

(59) Il s'appelait aussi l'Abbat. Sa fête a été célébrée à Castellane jusqu'en 1626, Histoire de Castellane, un vol. in-12, Castellane, 1775.

(60) *Buzelinii Gallo-Flandria sacra et prophana, cap.* Prince de l'Étrille.

(61) Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny, par François Félix, tome II, preuves, nombre XIX.

(62) Voyez les diverses pièces relatives à la vauderie d'Arras, imprimées à la suite des Mémoires du Duclercq, publiés par M. Buchon.

(63) *Ibidem.*

(64) *Historia universitatis Parisiensis a Buleo, septimo seculo, annis* 1469, 1483, 1487.

(65) Histoire d'Aix; Histoire d'Angers.

(66) Dans presque tous les colléges on jouait la comédie. Voyez l'Histoire des Universités et des colléges. A l'imitation des clercs de Parlement, du Châtelet, de la Chambre des Comptes de Paris, les clercs des autres parlemens, des autres cours inférieures et des autres cours de finance des provinces, avaient aussi élevé des théâtres. A cela joignez les comédiens ambulans, farceurs thériacleurs, leur nombre sera plutôt au-dessus qu'au-dessous de cinq mille.

(67) On ne peut supposer en France moins de six ou huit théâtres de mystères, et par conséquent moins de cinq cents acteurs; voyez la note (34).

(68) Dans toutes les villes il y avait des cours de justice, des procureurs, des notaires, des clers de procureurs et des clercs de notaires; par conséquent de plus ou moins grandes assemblées de la basoche.

(69) Voyez la note (73) de *l'Homme d'église.*

(70) Registre du Parlement, arrêts du 15 mai 1476 et du 19 juillet 1477, relatifs à la Basoche.

(71) Antiquités de Paris, par Sauval, Compte de la prévôté, année 1475.

(72) Serées de Bouchet, 13e Serée.

(73) Histoire d'Aix, par Pittou. Représentation du duc d'Urbin, établie par le duc d'Anjou. Voyez aussi le chap. 9 de la Légende de Maistre Pierre Faifeu.

(74) Dans le manuscrit du mystère du Roy advenir, déjà cité, on lit en divers endroits à la marge : *Silent menestrelli*, pose des ménestrels, *vadit*, et s'en va.

(75) Voyez la note précédente.

(76) Glossaire de Ducange, au mot *Rex.*

(77) Voyez la Table chronologique des pièces représentées au quinzième siècle, tome IX de l'Histoire du Théâtre français.

(78) A cette époque, il y avait deux troupes ou deux confréries de la Passion à Paris, toutes deux installées à la Trinité ; mais il y avait deux maisons de la Trinité, suivant un extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville. Voyez l'Histoire du Théâtre français, tome I, chap. *Premier Théâtre français établi à l'hôpital de la Trinité ;* et le tome II, chapitre *Représentations faites à l'entrée de la reine Éléonore d'Autriche.*

(79) Antiquités de Paris, par Dubreul, liv. 3, chapitre *Fondation de l'hôpital de la Sainte-Trinité.* Voyez aussi l'acte du 16 juillet 1548, relatif à la cession d'une partie de l'hôtel de Bourgogne aux confrères, rapporté dans le tome Ier de l'Histoire du Théâtre français.

(80) Antiquités de Paris, par Sauval, Comptes de la Prévôté, année 1502.

(81) Voyez son article dans la Bibliothèque française de Verdier de Vauprivas et de Lacroix du Maine.

(82) Voyez le mystère ou la moralité du Bien advisé et du Mal advisé.

(83) Le personnage de la Mort se trouve dans la moralité de l'Homme pécheur, imprimée par Vérard, en 1481.

(84) Le personnage de la Luxure se trouve dans la moralité ci-dessus citée.

(85) Scène 3 du mystère du Bien advisé et du Mal advisé, déjà cité.

(86) Cette *Sotie* est à huit personnages : le monde, l'abus, le sot dissolu qui représente le clergé ; le sot glorieux, qui représente la noblesse ; le sot corrompu, qui représente la magistrature, etc. Dans la table chronologique des anciennes pièces de théâtre, tome IX, de l'Histoire du Théâtre français, cette Sotie est est de 1475.

(87) Cette ancienne pièce a été imprimée et réimprimée. Dans la table chronologique ci dessus citée, la farce de Pathelin est rapportée a l'année 1474.

(88) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 7, chap *du Palais.*

(89) Voyez la note (73).

(90) Réglement de 1488, cité par Sauval, Antiquités de Paris, liv. 11, chapitre *Scandales à certaines fêtes.*

(91) C'était ordinairement aux foires qu'on jouait les mystères. Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13. Sur les quatre foires de Troyes, voyez les notes du *Marchand.*

LE FINANCIER, Histoire v.

(1) Antiquités de Paris, par du Breul, liv. 4, chapitre *Monastère de Marcoussi.*

(2) « Jehan, seigneur de Montagu, vidame de Laonnois, conseiller chambellan du roy, et commis par ledit seigneur à la dépense des hostels dudit » seigneur, de la royne et de monseigneur le duc d'Orléans... A Jehan de La» tre, recepveur des aydes.., escript à Paris, soubz nostre signet, le IIIe jour » de septembre m. cccc. I » Taxation de frais de voyage. J'ai cette pièce en » ma possession : elle est écrite sur parchemin, avec un sceau en cire rouge.

(3) Histoire de France, année 1409.

(4) *Ibidem.*

(5) « Jehan, évesque de Carcassone... et Jacques Cuer, conseiller argentier » du roy nostre sire... Donné soubz nos signetz, le XXVIIIe jour de février, l'an » mil cccc quarante-huit... » Etat des gratifications accordées à divers membres des états de Languedoc. Je possède cet état en original.

(6) Lettres du roi, du mois d'août 1463, qui remettent Geofroy Cœur en possesion des biens de Jacques Cœur son père.

(7) C'est ainsi qu'il est représenté dans la miniature du manuscrit de Monstrelet, conservé à la Bibliothèque du Roi, troisième volume, année 1453.

(8) Mémoires de Jacques Duclercq, chap. 20.

(9) Histoire du Berri, par La Thaumassière, liv. 1er, chap. 28.

(10) Lettres-patentes de Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, relatives aux tailles et aux aides.

(11) Eloge de Charles VII, par un auteur contemporain, inséré au commencement de l'histoire de ce prince, par Chartier, Berri et Coucy, édition de Godefroy. Voyez aussi le Cahier des Etats de 1483, présenté au roi, chapitre *faisant mention du commun.*

(12) Ordonnances des Rois de France, t. XIII, préface, p. 87.

(13) Voyez le procès-verbal des Etats généraux assemblés à Tours en l'année 1483, dans le Recueil de Quinet.

(14) « Loys, par la grace de Dieu... les dites finances ordinaires et extraor» dinaires c'est à scavoir en tant que touche les deniers de nostre domaine par » descharge du changeur de nostre thrésor, signées de l'un de nos thrésoriers... » et au regard des extraordinaires par décharge du receveur-général... Donné » le 19 novembre 1498. » Mémoriaux de la Chambre des Comptes, tome V, f° 188, manuscrits conservés aux archives de la Cour des Comptes.

(15) Voyez la note précédente.

(16) Ordonnance de Charles V, régent, du mois d'avril 1358, relative aux appels des sentences des maîtres des ports, forêts et eaux.

(17) Essai sur les Monnoies, par Dupré de Saint-Maur, *Tableau des variations du prix du marc d'argent.*

(18) J'estime que la somme totale des subsides pendant les vingt dernières années du quinzième siècle, était, terme moyen, de quatre à cinq millions. Comines, liv. 5, chap. 18, de l'édition de Godefroy, porte les tailles levées par Louis XI à cinq millions, sans y comprendre les autres impôts qui, à la vérité, n'étaient pas très considérables. Dans un rapport sur l'histoire des finances, fait à Henri III, manuscrit du temps, que je possède, on lit : « Le » total des deniers revenus bons et entrés tant au trésor du roy à cause de son

» domaine que receptes générallez des finances des générallitez d'outre Seyne,
» Yone, Normandie, Languedoc, Picardie et Dauphiné, à cause des aydes,
» gabelles, tailles et autres deniers levez pour le faict de la guerre par le
» deffunct roy Charles VIII, en l'année 1497 qu'il decedda, non compris les
» generallitez de Bourgogne, de Provence, comme aussi outre les gaiges d'of-
» ficiers et autres charges ordinaires acquitiées par les receveurs particuliers,
» monte 3,461,619 l. 5 s. 6 d... » Sully, dans le dernier chapitre de ses Mémoires, édition de 1683, dit que sous Louis XI les tailles étaient de près de cinq millions, et sous Charles VIII, de près de six millions. On ne doit pas perdre de vue que dans les années intermédiaires, les tailles furent plusieurs fois baissées jusqu'à deux millions; voyez Comines à l'endroit ci-dessus cité. On ne doit pas perdre de vue non plus que Louis XII, qui régna à la fin de ce siècle, diminua aussi beaucoup les tailles.

Il est difficile d'établir la quotité des contributions territoriales au quinzième siècle, plus difficile d'établir celle des contributions non territoriales. Cependant, d'après toutes mes recherches, que je ne mets point sous les yeux du lecteur, crainte de rendre trop longue cette note, je crois que les aides, gabelles et autres impôts de ce genre s'élevaient aux tiers des subsides.

(19) Essai sur les Monnaies, par Dupré de Saint-Maur, *Tableaux des variations du prix du marc d'argent.*

(20) « La recepte ordinaire et extraordinaire de tout le royaume ensemble...
» avec la terre monseigneur Robert d'Arthoys... regales... confiscations, la
» généralle taille des Lombards advaluée pour ung an... si comme il appert
» par les comptes vi c. lvi m. ii c. xlv. i l. xvii s. iii d. obole. Parisis, sans les
» douaires de madame la royne Jehanne et de madame de Valoys. » *Manuale Petri Amari clerici regis*, manuscrit du quinzième siècle que je possède.

(21) Voyez au quatorzième siècle, l'épître LXXXIX et les notes.

(22) Voyez la note (18).

(23) Voyez la même note.

(24) « ... La taille est venue en usaige du temps du roy Charles VI... pen-
» dant lequel temps on imposa taille sur le peuple à volonté, sans aucune as-
» semblée d'estats, dont les nobles furent déchargés, et depuis a esté la taille
» mise en ordinaire par Charles VII... » Rapport sur l'histoire des finances, fait à Henri III, manuscrit déjà cité. Voyez aussi Comines, liv. 6, chap. 7.

(25) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 18; Mémoires de Sully, tome II, chap. 51 et dernier.

(26) *Ibidem*, *ibidem*.

(27) La division ecclésiastique par diocèses et par paroisses fut long-temps la division civile. Au quatorzième, la division civile financière était tantôt par bailliages et tantôt par diocèses.

(28) Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatives aux finances.

(29) « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Guillaume Boudin,
» garde du scel des obligations de la vicomté d'Harcourt, Ellebeuf, salut: sça-
» voir faisons que pardevant Jehan Yus, tabellion juré de Brionne, furent pré-
» sens Jehan le Tourneur et Pierre Bellet de la paroisse de Brionne, item
» Guillaume Lenfant de la paroisse d'Auton... lesqueux dirent et rapportèrent
» de bonne foi que par le commandement de Jehannin Ogier, sergent audict
» lieu... ils s'étoient enquis chascun en droit soi et en chascune desdictes pa-
» roisses combien il y avoit de feux payables en chacune d'icelles paroisses,
» pour l'aide accordé au roy nostre sire... ce fut faict le derrain jour de may,

» l'an m. cccc. xxv. Jehan Yus, notaire. » Signé. J'ai cet acte d'enquête, qui est écrit sur une feuille de parchemin.

(30) Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatives à l'imposition de 1300 L. sur l'élection de Périgord.

(31) Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles.

(32) *Ibidem*, art. 2. J'ai une quittance de l'année 1452, reçue par Jehan Rodilly, notaire du consulat de Narbonne, où sont mentionnés les honoraires donnés aux asséeurs. L'ordonnance de Philippe de Valois, du 1er octobre 1333, parle des *tailleurs pour faire tailles*.

(33) Je possède un grand nombre de petits rouleaux en parchemin contenant les rôles de fouage ou tailles, presque tous signés par deux notaires. J'en citerai seulement un, celui de la paroisse de Lisle-Bonne, près Caudebec, année 1479, qui est signé par Pierre Zebert et Ambroise de Lacour, tabellions jurés.

(34) Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles.

(35) J'ai un rouleau de parchemin de cinq pieds quatre pouces de long sur six pouces de large. Il est intitulé : « C'est le roolle de la taille de la paroisse » Saint-Pierre d'Evreux, mise sus en l'an m. cccc. xvii, pour résister à l'entre- » prinse des Angloiz... » Ce rôle contient les noms de trois cents personnes environ; les plus imposées payaient vingt livres et les moins imposées deux sous.

(36) Traité des Tailles.

(37) Lettres du roi, du 19 juin 1445, relatives à la juridiction des élus.

(38) Traité des Tailles.

(39) Lettres du roi, du 3 avril 1439, relatives à l'assiette des tailles.

(40) Lettres du roi, du 26 septembre 1461, relatives aux commensaux du comte de Nevers.

(41) Lettres du roi, du 12 juin 1419, relatives à l'Université de Paris; autres lettres du 19 juin 1445, relatives à la juridiction des élus.

(42) Ordonnances des rois de France; Histoire des Parlemens, des Cours de finance; et Mémoires de Miraulmont, Institutions des cours souveraines.

(43) Lettres du roi, du mois de juin 1473, relatives à l'exemption d'impôts accordés à Jeanne Laisné de Beauvais, dite Hachette, et à Colin Pilon son mari.

(44) Il y avait en France un grand nombre de biens nobles exempts d'impôt; il y en avait entre autres en Bretagne. Je possède un manuscrit contenant le précis des délibérations des Etats de cette province depuis 1567 jusqu'en 1762; le chapitre *Anoblissement des terres*, fait mention de ces biens aux années 1596 et 1597. Voyez d'ailleurs le Traité des Tailles.

(45) Description de la France par Piganiol, tome 5, chap. *Gouvernement civil du Lyonnois*.

(46) Histoire de la Normandie, histoire de la ville de Verneuil, année 1449.

(47) Lorsque les ducs ou comtes, rois de provinces, aliénaient des biens-fonds, ils les aliénaient francs d'impôt pour en retirer un plus grand prix. Mon père a possédé jusqu'à la révolution, au vignoble de Grand'combe, ancienne élection de Rodès, une vigne portée au cadastre comme exempte de taille, comme noble, comme ayant appartenu au comte de Rodès. Il devait en être et il en était ainsi dans d'autres provinces.

(48) Lettres du roi, novembre 1466, relatives aux habitans de l'île Boing.

(49) Lettres du roi, du 26 mai 1449, relatives à l'exemption de tailles accordée à la ville de Paris.

(50) Lettres du roi, 18 mai 1496, relatives à l'exemption des tailles accordée à la ville de Troyes.

(51) Lettres du roi, mai 1430, relatives aux priviléges de la ville de Montargis; autres lettres, mars 1441, relatives aux priviléges de la ville de Louviers; autres lettres, juillet 1481, relatives aux priviléges de la ville d'Arras.

(52) Ordonnances du quinzième siècle sur les gabelles, notamment celle du 23 mai 1500, donnée à Lyon par Louis XII.

(53) Voyez, dans l'Histoire de Bourgogne et dans celle de Bretagne, preuves, les actes de réunion de ces deux provinces à la couronne de France.

(54) *Ibidem.*

(55) Ordonnances des rois de France, Histoire des universités, des hôpitaux, des communautés religieuses, etc.

(56) Lettres du roi, du 16 octobre 1464, relatives aux tailles du Languedoc.

(57) Ordonnances sur les Gabelles.

(58) Voyez dans le tome III des Ordonnances des Rois de France, les notes qui sont à la suite de l'ordonnance de Charles *Fils aisné*, lieutenant du roi Jean, du mois de février 1356, relative à la confirmation d'une autre ordonnance du comte d'Armagnac.

(59) C'était le jour des Rois ou l'Epiphanie.

(60) Les croisés avaient ce privilége depuis l'an 1214, ordonnance des Rois de France.

(61) Ordonnances des Rois de France, relatives aux domaines.

(62) *Ibidem.*

(63) *Ibidem.*

(64) *Ibidem.*

(65) « Loys, par la grace de Dieu, roy de France... voulant entretenir les » promesses et sermens par nous faicts à nostre sacre et couronnement... par » délibération des gens de nostre conseil, faicte audict lieu de Rheims, cassons, révoquons, annulons par ces présentes tous les dons, cessions et transports faitz par nos prédécesseurs et nous des terres, rentes, revenus et aultres » choses estant du revenu de nostre dict domaine... Donné à Paris, le ixe jour » de septembre mil cccc lxi. » *Manuale Petri Amari clerici regis*, manuscrit déjà cité.

(66) « Charles, par la grace de Dieu, roy de France... nous vous mandons » par ces présentes que vous prenies, saisissiez et fassiez mectre en nostre main » toutes les parties de nostre dict domaine... que vous trouverez avoir esté » aliénées, soit à l'église, soit à autre quelconque... Donné à Amboise, le vingt-deuxième septembre m. cccc. iiii xx. iii. » *Ibidem.*

(67) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18.

(68) Ordonnances relatives aux Tailles.

(69) Ordonnances relatives aux gabelles.

(70) Ordonnances relatives aux aides.

(71) Lettres du roi, du mois de novembre 1408, relatives à un traité de pariage avec l'évêque de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux.

(72) Ordonnances relatives aux aides, aux gabelles.

(73) Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances.

(74) *Ibidem.*

(75) Au quinzième siècle, la France était divisée en quatre généralités; ordonnances des rois de France, relatives aux finances.

(76) « De maistre Jehan de Xaincoings, notaire et secrétaire du roy et receveur général de toutes les finances dudict seigneur, la somme de vii m. iic.

» livres tournois. » Compte de recette et dépense de Jehanne et Alienor, sœurs de Marguerite d'Ecosse, rendu par Jean des Quartes, année 1447, manuscrit sur parchemin, que je possède. Voyez aussi les lettres du roi, du mois de décembre 1465, relatives à l'exemption de tailles de la ville d'Honfleur.

(77) Voyez la note (18).

(78) C'était le nombre des paroisses; voyez la note (124).

(79) On ne peut évaluer à un nombre moindre que celui des percepteurs des tailles, les fermiers, receveurs, régisseurs et juges des impôts non territoriaux.

(80) Lettres du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus; autres lettres, du 17 décembre 1464, relatives aussi aux élus.

(81) Lettres du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus.

(82) Lettres du roi, du 17 décembre 1464, relatives aux élus.

(83) Voyez, dans les preuves de l'Histoire de la maison de Béthune, imprimées en 1793, une sentence de la cour des élus du comté d'Artois, du 11 juillet 1461. Voyez aussi la note (120) ci-après.

(84) Je possède l'original du Formulaire de la Chambre des comptes, fait par ordre de cette chambre, manuscrit du commencement du seizième siècle: au fo 71, r., on trouve une formule ainsi intitulée : « Pour faire bailler aux re» ceveurs par les esleux les conterolles de leurs receptes. » Suit la formule.

(85) Lettres du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus.

(86) Lettres du roi relatives aux élus, précédemment citées.

(87) Lettres du roi, du 30 mars 1475, relatives à la ville de Valence.

(88) « Les gens des comptes et trésoriers... aux esleux sur le faict des aides... » nous vous mandons et commectons... de réparer les feux... appellez avecques » vous le procureur du roy... le curé ou vicaire et deux ou trois des plus souf» fisans personnes de ladicte paroisse d'Auzon au diocèse de Saint-Flour...— » *sequitur forma super reparatione numeri focorum.*

» *Deinde dicti commissarii abstringent dictos consules, rectores et alios, ad ostendendum* » *sibi libros talliarum... exhortendo etiam... si opus fuerit, compellendo curatos ecclesia-* » *rum..., ostendere libros seu registra sua in quibus nomina parrochianorum sunt descripta,* » *ut per inspectionem librorum et registrorum .. et perquisitione hostiarum..., valeant verum* » *et certum numerum focorum.* » Formulaire de la chambre des Comptes manuscrit déjà cité.

(89) « *Item quo facto, perquisitione et scrutino... scribi et registrari faciant per eorum* » *notarium... omnes et singulos quorum facultates valorem decem librarum t. excedunt vel* » *valent usque ad summam predictam et alios quorum facultates valorem decem librarum* » *non ascendant... Item commissarii registrata que fecerunt super reparatione focorum por-* » *tabunt dito thesauro (thesaurorio) regio qui predicta registra particulariter faciet in uno* » *volumine incorporare et registrare in archivis senescallie sue, ut ab illa recursus habeatur* » *loco et tempore oportunis.* » *Ibidem*; voyez aussi la note précédente.

(90) » *Item est ordinatum quod reparationem factam per commissarios... et alia facta...* » *rex confirmat et suas litteras confirmatorias concedet cum cerea viridi.* » *Ibidem.*

(91) Lettres du roi, du 3 juin 1464, relatives aux conseillers généraux des aides; autres lettres du roi, du 17 décembre 1464, relatives à la juridiction des élus et des généraux des aides.

(92) Lettres du roi, du 5 mai 1474, relatives à la destitution et au remplacement des officiers de la Cour des aides.

(93) J'ai un fort grand nombre de mandemens des généraux des finances, avec cette formule : « Accomplissez les ordres du roy, obeyssez aux ordres du roy. »

(94) Lettres du roi, du 12 avril 1459, relatives à la Chambre des comptes; autres lettres, du mois de décembre 1460, relatives aussi à la Chambre des comptes.

(95) Les ordonnances du quinzième siècle mentionnent plusieurs Cours des aides, notamment celles de Paris et de Montpellier.

(96) Elles mentionnent aussi plusieurs chambres des comptes, notamment celles de Paris, de Grenoble, de Rouen, etc.

(97) Voyez les notes de l'*Avocat*, relatives à l'érection des parlemens au quinzième siècle.

(98) Quand il n'y avait que le Parlement de Paris, on disait le Parlement. Après l'institution des autres parlemens, l'usage continua.

(99) Il en fut de même et par la même raison pour la Cour des aides de Paris.

(100) De même pour la Chambre des comptes de Paris.

(101) Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, chap. *Comment Regnault de Dourdonne et Clarisse de Gascoigne accordèrent leurs amours ensemble...* on voit une miniature représentant une nôce qui entre à l'église et qui passe devant une estrade tendue d'une draperie verte sur laquelle sont des musiciens.

(102) « A Benoist Gaulleret, apoticaire du roy notre sire... pour troys livres » de pouldre de violette au feur de cent solz tournoys la livre... » Compte des dépenses de la cour, rendu par maistre Jacques Bernard, en 1536, manuscrit sur parchemin, que je possède.

(103) Anciens Registres des officialités, relatifs aux séparations des époux.

(104) Instructions et ordonnances de Charles VII, sur les aides, du 28 février 1435.

(105) *Ibidem.*

(106) *Ibidem.*

(107) Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances.

(108 Lettres du roi, du 25 septembre 1443, relatives aux finances.

(109) *Ibidem.*

(110) *Ibidem.* L'ordonnance du 19 novembre 1498, qui se trouve dans le vol. V, f° 87 des Registres de la Chambre des comptes confirme ces dispositions.

(111) Lettres du roi, du 25 septembre 1443, relatives aux finances.

(112) *Ibidem.*

(113) *Ibidem.*

(114) *Ibidem.*

(115) J'ai des comptes manuscrits des dépenses de la cour de ce temps, où l'on voit des lettres initiales ainsi historiées : les archives du royaume en sont pleines.

(117) Ces anciennes apostilles latines et bien d'autres, se trouvent dans les comptes manuscrits que je viens de citer; elles se trouvent aussi dans tous les anciens comptes de la cour.

(117) Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances.

(118) *Ibidem.*

(119) *Ibidem.*

(120) « Les commissaires ordonnez par le roy... à mectre sus et imposer es » pays et duchié de Normandie... la taille tant pour le payement des gens de » guerre... aux esleuz sur le fait des aides... en l'élection de Coustances salut : » comme le roy... nous ait commis et ordonné asseoir et mectre sus la somme » de quatre cens quarante-sept mil huit cens trente-cinq livres tournois, c'est » assavoir pour le payement desdits gens de guerre... la somme de II c. IIII » XX. X. l. et la somme de CLVII m. VIII c. XXXV l. pour très grandes et né- » cessaires dépenses... et oultre et par-dessus les sommes dessus déclarées, la » somme de VI m. l, pour convertir et employer es reparacions et fortifications

» d'aucunes places dudit pays... Et se de partie à partie naist sur ce débat ou » opposition, les deniers premièrement payés, non obstant oppositions... Fai» tes aux partyes ouyes bon et brief droit et adcomplissement de justice .. » Donné soubz nos signetz le IVe jour de fevrier, l'an mil cccc soixante qua» torze. » J'ai cet acte, qui est écrit sur une feuille de parchemin au bas de laquelle sont encore les vestiges de quatre sceaux en cire rouge, figurés en croix.

(121) » Charles, par la grace de Dieu, roy de France... scavoir faisons que » par considération des bons et agréables services de maistre Pierre Arnauld » de Vignolles, escuyer, à l'encontre des Angloys, à icelui avons donné et » donnons par ces présentes l'office de l'un des deux esleuz sur le faict des » aydes... en la ville de Faloise,.. le 22 juillet m. cccc et cinquante. » J'ai ces lettres, qui sont écrites sur parchemin.

(122) » Au royaume de France a dix sept cent mille villes à clochier; et pour » ce que le royaume de France a esté bien dommagié pour les guerres, si n'en » prendrons que dix cent mille villes à clochier.. « *Manuale Petri Amari, clerici regis*, manuscrit déjà cité.

(123) A l'époque de la révolution, il y avait quarante mille paroisses; il est probable que plus d'un cinquiène avait été supprimé et réuni dans l'espace de trois cents ans. Chacun en a la preuve dans l'histoire de sa province ou de son canton.

(124) Ces deux grandes provinces forment à peu près un cinquième de la France.

(125) Voyez la note (121); voyez aussi les Mélanges de Camusat, chapitre *Suite du Formulaire.*

(126) Art 76 des Remontrances du parlement, année 1472 et suivantes, imprimée dans les ordonnances du Louvre, à la suite des lettres du 27 novembre 1461.

(127) Histoire de Louis XII, par Seyssel, chap. *Discours plus ample de la félicité du règne de LouiXII.*

(128) Voyez les notes relatives aux dénombremens du XVIe siècle.

(129) *Ibidem.*

(130) Letres du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc; autres lettres du 7 février 1494; voyez aussi l'instruction du 16 décembre 1491, donnée aux commissaires de Charles VIII, envoyés aux états de Languedoc, qui se trouve dans l'histoire de cette province, par dom Vaissettes, t. V, année 1491.

(131) *Ibidem.*

(132) Lettres du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc, ci-dessus citées.

(133) Histoire du Languedoc, par dom Vaissettes, t. V, pag. 29, et les preuves; lettres du roi, du 28 mars 1462, relatives aux tailles, aides et gabelles de la Normandie.

(134) Manuscrit de Jacques Sigault, cité par Camusat, dans ses Mélanges historiques, deuxième cahier.

(135) Actes du Parlement d'Angleterre, recueillis par Rymer, sous Edouard IV, année 1475, où sont mentionnés les bénévolences, les dons gratuits; voyez aussi les autres actes du parlement d'Angleterre, sous le règne de Henri VII, relatif aux impôts accordés par le Parlement.

(136) « *Compotus Johannis Turrini receptoris pro domino Sabaudie, de reditibus et exitibus de Challanconio* (Chalançon) *comitatus Valentiensis*, » *anno* 1430. » J'ai l'original de ce compte, qui prouve que Chalançon était

au XVe siècle, une enclave de la Savoye; le pays de Gex l'était aussi; voyez la note suivante.

(137) « *Compotus castellani Gaii* (Gex) *de subsidio domino nostro duci Sabaudie, concesso per patriam cismontanam pro jucundo ejus adventu*, anno 1483. — *Conpotus Castellani Gaii, de regalis seu subsidio*, anno 1444. — *Compotus Castellani Gaii, de subsidio pro solucione dotum dominarum Marie et Ludorice de Sabaudie anno* 1485. » J'ai l'original de ces comptes.

(138) Encore est-ce beaucoup que de supposer qu'à cette époque l'or et l'argent de la France monnoyés s'élevaient à une somme sextuple de la totalité des impôts qui, sous Louis XI, se portèrent à environ cinq millions. Il faut cependant se souvenir que dans ce temps le clergé, la noblesse et un grand nombre de villes étaient exempts de contributions.

(139) La crainte de l'exportation des monnaies fut, suivant Leblanc, une des causes de leur hausse : voyez son Traité des Monnoies.

(140) Ordonnances du Louvre, lettres du roi, du 27 novembre 1461 : à la suite sont les remontrances du Parlement, année 1472 et suivantes.

(141) Lettres du roi, du 20 octobre 1462, relatives aux foires de Genève.

(142) *Ibidem* : lettres du roi, du 8 mars 1462; lettres du roi, du mois de juin 1486, relatives à l'abolition des foires de Lyon.

(143) Lettres du roi, du 17 décembre 1485, relatives à la réformation des habits.

(144) Traité de la Police, par Delamare, liv. 3, titre premier, chap. 4, où l'on trouve une ordonnance du 22 novembre 1506, qui défend aux orfèvres de faire aucun ouvrage d'argent pesant plus de trois marcs.

(145) Voyages de Rubruquis, chap. 37.

(146) Lettres du roi, du 22 septembre 1414, par lesquelles il donne au dauphin l'administration des finances.

LE COMMISSIONNAIRE, Histoire VI.

(1) Glossaire de Laurière, au mot *Conteur*.

(2) Lettres du roi, du 25 mai 1413, relatives à la police du royaume, art. 57 et suivant.

(3) *Ibidem*, art. 24.

(4) *Ibidem*, art. 62.

(5) « Au portier du chastel dudict Aignay, pour ses gaiges dudict office qui sont trois septiers d'avenne... » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignay-le-Duc, année 1526. J'en ai l'orignal.

(6) Lettres du roi, du 25 mai 1413, relatives à la police. art. 62, 66, 79.

(7) Il y avait en France, avant la révolution, un assez grand nombre de ces châteaux bâtis à très-peu de distance l'un de l'autre ; ma mémoire m'en rappelle au moins six dans la seule province de Rouergue.

(8) Registres du Parlement, arrêt du 25 février 1481.

(9) *Ibidem*, arrêt du 21 janvier 1438.

(10) « *Janitor in dicta ecclesia jaceat nocte qualibet pro custodia... janitor sit presbiter aud clericus...* » Statuts de l'église collégiale de Saint-Severin de Bordeaux, manuscrit du XIVe et XVe siècle, que je possède.

(11) Bibliothèque de Duverdier, article *Pasquier Lemoyne*.

(12) « Pour les gaiges de Jacquemart de Flavigny, bailli des bois de la terre » de Guise, xxiiii l. par an... » Compte des grains de la ville et prévôté de » Guise, année 1415, manuscrit original que j'ai.

(13) « Pour les gaiges de Regnier de Merchies, clerc des bois de ladicte » terre, viii l. par an. » *Ibidem*.

(14) Glossaire de Ducange au mot *Portarii*.

(15) Descrip. de la France, par Piganiol, chap. *de la Normandie*, Article *Andeli*.

(16) Cérémonial de France, par Godefroy, naissances, mariages, entrées solennelles des rois; Journal de Paris sous Charles VI et Charles VIII; Chronique de Jean de Troyes, notamment à l'année 1469.

(17) *Ibidem*.

(18) *Ibidem*.

(19) Chronique de Jean de Troyes, année 1465. Dans la miniature citée à la note (75) du *Pauvre*, on voit le clergé à cheval.

(20) Voyez la note (81) de *l'Hôtelier*.

(21) « Item une lanterne d'argent, pesant 1 marc xiii onces obole. Compte de Jehan de Beaune, bourgeois et marchand de la ville de Tours, année 1472, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi.

(22) Antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté, depuis l'année 1480, jusqu'à l'année 1500. On y trouve presque toutes les qualités des personnes des divers états.

(23) *Ibidem*.

(24) *Ibidem*.

(25) *Ibidem*.

(26) *Ibidem*.

(27) *Ibidem*.

(28) *Ibidem*.

(29) *Ibidem*.

(30) *Ibidem*; année 1475.

(31) La somme des cas de conscience d'Angele Clavasius fut abrégée et très-abrégée, car c'était déjà le temps des enchiridion, aujourd'hui les résumés. Voyez aussi la note (45) de *l'Homme d'église*.

(32) Un très grand nombre de ces anciennes portes subsistent encore; on y voit les trous pratiqués dans le mur où entraient les deux bouts de la barre.

(33) Recueil des vieux Proverbes.

(34) *Ibidem*.

(35) Essais de Montaigne, liv. Ier, chap. 22, *De la Coustume*.

(36) D'Aubigné, Histoire générale, tome Ier, liv. 2, chap. 14.

(37) *Ibidem*.

(38) Tous les châteaux de ce temps qui subsistent ont des portes à guichet.

(39) Harnais pour armes, expression alors très-commune.

(40) Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII.

(41) *Sermones Menoti*, *Dominica secunda quadragesimæ*.

(42) Antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté, année 1496.

(43) Mémoires pour l'histoire de Troyes, par Grosley, chap. *Bains*.

(44) Ancien plan de la ville de Rouen.

(45) Voyez la note (55) du *Valet*; voyez aussi les ord. de police de ce temps.

(46) Dans les contes d'Eutrapel, conte *Suite du Mariage*, on voit que vers ce temps les messagers se chargeaient des lettres.

(47) Topographie de Troyes, par Courtalon, chap. *Bailliage*.

(48) « Item, six livres de dragées, pour servir en un drageoir.... » Compte ordonnancé par La Mazière, maire de Tours, 14 octobre 1482; j'en ai l'original.

(49) J'ai eu communication, il y a quelques années, du Bréviaire des chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, écrit sur vélin, au quinzième siècle.

(50) Notes de l'*Artisan*, relatives aux fondeurs.

(51) « Item l'on enjoint à tous les langoyeurs, que tous les porcs qu'ils trou» veront au marché... sursemez engrennez, ayant plaies en la langue... qu'ils » les marquent à l'oreille... et tous aultres pourceaulx ayant bosses ou apostu» mes, qu'ils leur coupent le bout de l'oreille... » Ord. du prévôt de Paris, du 21 septembre 1517, Livre rouge, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(52) Registres du Parlement, arrêt du 1er mars 1521. Voyez aussi les ord. relatives à la défense de porter des armes dans les enclos des palais de justice.

(53) Rabelais, Pantagruel, chap. 22.

(54) Manuscrit de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité. On y lit, au livre du quinzième siècle, que les frères de l'hôpital quêtaient dans la belle saison, et faisaient passer leur responsion au pape. L'auteur cite en cet endroit, comme partout, les titres des archives. Voyez aussi les statuts synodaux de Troyes, imprimés en 1501, *Locus tertius*.

(55) Lettres du roi, 23 avril 1406, et 16 avril 1409, relatives à l'argent levé pour l'empereur de Constantinople.

(56) Dictionnaire de Lamartinière, au mot *Thériaque*.

(57) Registres du Parlement, arrêt du 26 mai 1417.

(58) « A Pierre Texier, ciergier, pour un gros cierge du poids de huit vingts » livres de cire xxxv l. xvi s. x d... Aultre cierge de ccx livres de cire, offert à » Nostre-Dame de Celles en Poictou... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

LE BOURGEOIS, Histoire VII.

(1) Le nom de bourgeois qui, dans les siècles précédens, avait servi à désigner les habitans d'une commune, jouissant des droits de bourgeoisie, conserva bien au quinzième siècle cette acception générique, mais il prit aussi quelquefois à cette époque une acception plus restreinte, et exprima aussi l'habitant d'une ville vivant de son revenu. C'est dans ce dernier sens qu'il est ici employé. Voyez les lettres du roi, du 18 août 1452, et celles du mois de décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen; voyez aussi à la fin des Heures de Rouen, imprimées chez Simon Vostre en 1507, les noms des personnages de la danse macabre.

(2) *Pro remedio animæ nostræ : pro remissione peccatorum meorum*, formule qu'on trouve dans presque toutes les donations aux églises.

(3) Voyez, dans le Grand Coutumier, les coutumes locales de Nançai, intercalées dans celles de Berri et Lorris, titre de l'*État des personnes*.

(4) Anciennes coutumes de Sens, art. 124, chap. *Bourgeoisies et aveux*.

(5) *Ibidem*, article 123, même chapitre.

(6) Voyez les anciennes coutumes.

(7) Coutumes locales de Nançai, ci-dessus citées, titre de l'*État des personnes*. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, au mot *Burgensis*.

(8) Voyez dans l'Essai sur les Monnoies, par Duprez de Saint-Maur, notions préliminaires, p. 13, 14 et 15, les citations de divers titres.

(9) On peut voir dans l'Histoire critique de Nicolas Flamel, à l'inventaire de ses biens, le grand nombre de ses rentes constituées.

(10) Dans le Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déjà cité, est un tableau de ce qu'on a à dépenser par jour, suivant les divers revenus; il a pour titre : *Existimacio summarum redditúum per annum ad summas per diem in annis non bissextillibus*, et il commence ainsi : XX *sol. per annum faciunt per diem obol. cum semi pictæ et* IIII*a parte semi pictæ.* XXX *sol. per annum faciunt per diem* III *pict. et dimid. cum* IIII*or* VI*a* VIII*a semi pictæ.*

(11) Anciennes Coutumes de Bourges, art. 81.

(12) Histoire de Nicolas Flamel, testament de sa femme Pernelle.

(13) A cause des abus, l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, défendit, en 1577, que la bénédiction du lit nuptial eût lieu après le repas de noces.

(14) Mémoires historiques sur la ville de Troyes, par Grosley, t. II, *Précis des Annales troyennes*, année 1409.

(15) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. II, chap. *Coutumes abolies parmi les ecclésiastiques.*

(16) Mémoires de Duclercq, publiés par M. Buchon, liv. 5, chap. 45.

(17) *Ibidem.*

(18) Dans une enquête pour l'église de Saint-Etienne de Troyes, manuscrit de l'an 1505, déjà cité, on lit : « ... Jusques aux arches de la planche Clément... »

(19) Voyez les notes de *l'Artiste*, relatives à l'architecture.

(20) Voyez la note (81) de *l'Hôtelier.*

(21) Voyez la note (188) de *l'Artisan.*

(22) Voyez les notes de *l'Artiste*, relatives à l'architecture.

(23) Il nous reste encore de ce temps le plafond de l'ancienne grand'chambre du Parlement, fait sous Louis XII.

(24) Il y a encore dans les châteaux de Fontainebleau, de Vincennes et de Saint-Germain, même dans un grand nombre d'anciens châteaux ou d'anciennes maisons bourgeoises de ce temps, des cheminées ainsi sculptées et dorées.

(25) Grand nombre de manuscrits de ce temps sont ornés de miniatures représentant des maisons où l'on voit des fenêtres de verre blanc relevé de lacs et de chiffres en couleur. Montfaucon en a fait graver plusieurs au tom. III des Monumens de la Monarchie française.

(26) Pancarte de la traite domaniale de Nantes, donnée le 3 août 1512.

(27) Dans *les Honneurs de la Cour*, par la vicomtesse de Furnes, il est fait mention des tapisseries de verdure, c'est-à-dire de tentures représentant des feuillages.

(28) « Audit Pierre Quetier, la somme de cinquante solz t. pour quinze livres » coton... pour emplir et estoffer ung loudier... pour mectre avant le mur der» rière le chevet du lit dudit seigneur... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(29) Dans *les Honneurs de la Cour*, ci-dessus cités, il est fait mention des couchettes à roulettes.

(30) Au manuscrit de *Romuléon*, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit une miniature représentant la mort de Scipion, où est figuré un lit d'ange, à peu près de la même forme que nos anciens grands lits de parade.

(31) Ces lits sont mentionnés dans *les Honneurs de la Cour*, ci-dessus cités.

(32) « A Chastenay, menuisier, la somme de v s. t. pour un marchepied faict

» par luy et mis au long du lict d'icelle dame royne, ledit jour à Corbeil. » Compte des dépenses de la roine Jehanne, pour l'année 1492, manuscrit sur parchemin, que je possède.

(33) Au manuscrit des *Miracles de la Vierge*, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit une miniature représentant un enfant emmailloté dans un berceau d'osier; au-dessous on lit : « Au souverain Moïse, honneur éternelle. »

(34) Bibliothèque françoise, de Goujet, t. IX, article de *Pierre Michaut*.

(35) Cérémonial français, chap. *Réception l'archiduc*, par Louis XII.

(36) « A Henri le potier, pour trois chapelles a eau, qu'il a faites pour la » roine, c'est assavoir pour deux cens et une livre de plomb à VI d. la livre et » pour la façon au prix de IV d. la livre. » Comptes des dépenses de la cour de Charles VI, année 1410, manuscrit sur parchemin, que je possède.

(37) Il en existe encore chez les marchands de curiosités.

(38) Lettres du roi, du 24 juin 1467, relatives aux statuts des vanniers.

(39) « A Jehan Petit Fay, marchant suivant la court, la somme de soixante » solz tournois... pour quatre bouteilles de cuir... pour porter l'eau et le vin » dud. seigneur quant il va aux champs... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(40) Voyez, au XVI[e] siècle, les notes sur *l'Esprit de quelques lois françaises*.

(41) Les cent Nouvelles par Louis XI, *La médaille à revers*, 1[re] nouvelle.

(42) Journal des Savans, octobre 1782.

(43) Essai sur les Monnoies, par Duprez de Saint-Maur, registre des Quinze-Vingts, année 1509; Lettres du roi du dernier octobre 1421, relatives à la fixation du prix des denrées; autres lettres du 29 novembre 1418, relatives aux coupes de bois dans les forêts royales.

(44) « Pittances de vin faictes aux quatre nataux de l'an, pour XXXVIII lots » de vin de Beaune viez... délivrez aux poures relligieux et relligieuses » mendians.. le jour de Toussains..... le jour de Noel.... le jour de Pasques.... » le jour de Penthecoustes.... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(45) Repas de minuit; cette expression, qui se trouve dans les poètes du temps, s'est encore conservée.

(46) Bibliothèque françoise, de Goujet, tom. IX, art. *Jean Regnier*.

(47) *Ibidem*.

(48) Contes d'Eutrapel, par Noël Dufail, *l'Escolier qui parle latin à la chasse*.

(49) Bibliothèque françoise, de Goujet, t. 9, art. de *Jean Regnier*.

(50) *Ibidem*, art. *d'Olivier de Lamarche*.

(51) *Ibidem*.

(52) *Ibidem*.

(53) *Ibidem*.

(54) *Ibidem*.

(55) Mémoires de La Marche, Fêtes données par le duc de Bourgogne; Cérémonial françois, de Godefroy, *Réception de l'archiduc d'Autriche*.

(56) Mystère des Actes des Apostres; *Sermones ad omnes status fratris Guilleberti, sermo ad virgines et puellas*; poésies de Coquillart, deuxième partie, *les Droits nouveaux*.

(57) Un changement, une modification quelconque dans un fief pouvait en diminuer la valeur, en occasionner l'abrégement, pour me servir de l'expression du temps; aussi l'intervention du seigneur suzerain était-elle toujours

indispensable. Le roi étoit le chef seigneur suzerain dans la monarchie féodale; tous les actes relatifs à l'affranchissement des villes et à leur constitution en commune, devaient être homologués par son autorité : de là ce grand nombre de lettres d'érection des communes, qu'on trouve dans le Recueil des ordonnances.

(58) Il y avait des bourgeois dans les campagnes aussi bien que dans les bourgs et les villes. Coutume de Sens, déjà citée, *des Bourgeoisies et des adveux*.

(59) Voyez les chartes des communes, dans les Notes du *Bourgeois*, dans le Recueil des ordonnances, ou l'histoire des villes.

(60) Il faut regarder, dans le grand état de la France, une commune comme un petit état, dont les chefs étaient le maire et les échevins qui en formaient la municipalité, c'est-à-dire le gouvernement.

(61) Voyez la note (76).

(62) Coutumes du Boulennois, citées dans le Glossaire de Laurière, au mot *Loi*; lettres du roi, janvier 1465, relatives à la ville de Caudebec.

(63) *Ibidem*, voyez notamment les lettres du roi, février 1429, relatives à la ville d'Orléans.

(64) Glossaire de Laurière, au mot *Ville*.

(65) On voit dans les chartes d'affranchissement de la ville de Troyes, rapportées par Grosley, et dans les lettres du roi, mai 1471, relatives à l'administration municipale de Troyes, que cette ville n'avait pas de commune.

(66) C'est ainsi qu'on appelait les villes qui n'avaient pas de commune. Glossaire du Droit françois, par Laurière, au mot *Baptiches*.

(67) Lettres du roi, 19 juin 1445, relatives aux foires de Champagne.

(68) Mémoires de Grosley, chap. *Commerce et manufactures*.

(69) Villes jurées où il y avait des jurandes : Ord. des rois de France. On voit dans les lettres du roi, 1471, déjà citées, que Troyes avait des corps de métier.

(70) Voyez la note (50) du *Financier*.

(71) Ordonnances des rois de France, vol. XI, préface, pag. 7 et suivantes.

(72) Ordonnances des rois de France, XVe siècle; Histoire des Villes.

(73) Nulle terre sans seigneur était l'ancien axiome féodal.

(74) Jusqu'à la révolution, les seigneurs ont conservé la police dans leurs terres; ils la faisaient exercer par leurs juges.

(75) Ordonnances des rois de France, vol. XI, préface, pag. 7 et suivantes.

(76) J'ai des lettres de Philippe-Auguste, écrites sur une feuille de vélin, format in-12, datées de l'an 1190, dans lesquelles ce prince déclare que s'il meurt dans le voyage de la terre sainte, la commune de Laon est abolie.

(77) J'ai l'original du procès-verbal de l'élection du maire de Saint-Quentin, année 1675, faite par les maires ou chefs des métiers.

(78) Lettres du roi, 28 janvier 1368, relatives à la ville de Péronne.

(79) Lettres du roi, octobre 1347, relatives à la ville d'Aire.

(80) Ordonnances des rois de France, relatives à l'administration municipale des villes; Histoire des Villes.

(81) Lettres du roi, juin 1463, relatives à l'élection des consuls de Perpignan.

(82) Lettres du roi, mars 1463, relatives aux priviléges de Sommières.

(83) Lettres du roi, août 1480, relatives à la ville de Clermont.

(84) Lettres du roi, février 1474, relatives aux priviléges de la ville d'Angers.

(85) Lettres du roi, décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi.

(86) Voyez les notes (77) et (147).

(87) Lettres du roi, avril 1491, relatives à la ville de Bourges.

(88) Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes.

(89) Lettres du roi, mai 1452, relatives à la ville de Montferrand.

(90) Mémoires historiques sur la Champagne, par Baugier, t. II, chap 4.

(91) Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne.

(92) Registres du Parlement, arrêt du 18 mars 1436, relatif à l'élection du maire de la ville de Niort.

(93) Dans le roman de Régnault de Montauban, manuscrit déjà cité, chap. *Comment Mangis et Houldry furent mandés par les clercs*, est une miniature où se trouve la representation d'un chapeau à haute forme.

(94) *Sermones Menoti, parte 2, Sabbato post 2 dominicam quadragesime.*

(95) » La somme de sept solz six deniers tournois pour avoir fait deux fers » d'esguillettes d'or... » Comptes des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(96) » La somme de vingt solz tournois pour six aulnes de ruban rouge, blanc » et noir... pour faire saintures pour ledict seigneur. » *Ibidem.*

(97) Voyez la note (115) de *l'Artiste.*

(98) C'étaient des artisans, chefs de métiers, qui intervenaient dans les élections municipales. Voyez les lettres du roi, du mois de juin 1463, relatives à l'élection des consuls de la ville de Perpignan.

(99) C'étaient des députés des divers quartiers d'une ville pour l'élection des magistrats municipaux : Voyez les lettres du roi, du mois de décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi.

(100) Ainsi l'on appelait et l'on a appelé depuis les chefs magistrats de chaque métier : Voyez la note (77).

(101) Ordonnances des rois de France, quinzième siècle; Histoire des Villes.

(102) Lettres du roi, 13 août 1464, relatives à la ville de Montreuil-sur-Mer.

(103) Histoire de ces Villes.

(104) Constitutions communales, municipales, dans les Ordonnances des rois de France, les Histoires des Villes.

(105) *Ibidem.*

(106) Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne.

(107) Histoire des Villes.

(108) Histoire de ces villes.

(109) Lettres du roi, octobre 1409, relatives à la ville de Béthune.

(110) Topographie de Troyes par Courtalon, tom. II, chap. *Hôtel-de-Ville.*

(111) Lettres du roi, février 1481, relatives à la ville du Mans.

(112) Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes.

(113) Constitutions communales, municipales, dans les Histoires des Villes.

(114) *Ibidem.*

(115) J'ai en ma possession deux comptes de recette et dépense de la ville de Dijon, pour les années 1510 et 1511, écrits sur parchemin, format in-folio. Dans celui de l'année 1511, il y a un chapitre de dépense intitulé : *Achat de pouldre de canon*, et dans celui de l'année 1510, il y a un chapitre de recette intitulé : *Le proffit du charyot de l'artillerie appartenant à la dicte ville.*

(116) Lettres du roi, du 23 juin 1477, relatives à la mairie d'Angers. Voyez, dans les Mémoires historiques sur la ville de Poligny, par Chevalier, l'antique juridiction civile et militaire des magistrats.

(117) Lettres du roi, janvier 1411, relatives aux consuls de Montpellier.

(118) Art. 27 des Lettres du roi, du mois de novembre 1204, adressées aux jurés de la ville de Saint-Jean d'Angeli, rapportées à la suite des lettres de Charles V, du mois de mars 1373, relatives aux habitans de la ville d'Angoulême.

(119) Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse.

(120) Lettres du roi, mai 1449, relatives aux priviléges de Bourguet-Neuf.

(121) Ordonnances des rois de France, relatives à la faculté accordée à différentes villes de s'imposer pour les fortications.

(122) Lettres du roi, du 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. Je pourrais citer un grand nombre d'autres lettres-patentes pareilles.

(123) Lettres du roi, 10 novembre 1472, relatives aux Sables-d'Olonne.

(124) Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne.

(125) Lettres du roi, du vingt-huitième novembre 1411, relatives à la ville d'Auxerre; autres lettres du mois de mai 1449, relatives à la ville de Bourguet-Neuf; autres lettres du mois d'août même année, relatives à la ville de Lisieux.

(126) Glossaire du droit français, par Laurière, au mot *Pariage*.

(127) Histoire du Rouergue, par l'abbé Bosc, *Ville de Rodès*, *la cité*, *le bourg*; Histoire du Languedoc, par dom Vaissettes, *Ville de Mende*.

(128) Cela résulte des anciens comptes de recette et dépense des villes.

(129) « Revenue eschue à la dicte ville... pour rentes sur plusieurs maisons... « De Tassart Garchon, la somme de IIII l... pour le halle et estallaige aux cuirs... » qu'il a prins à ferme et louaige d'icelle ville... De Gilles Lesgle, la somme de » XXVIII l. XIX s. X d. ob. qu'il devoit pour le halle et estallaige aux laisnes... qu'il » a prins à ferme... De Luc de Nœufville, la somme de LVIII. l. pour le poix de » la ville qu'il a prins à ferme... De Cottin le boucher, la somme de XXXII l. V s VI d... pour l'aunaige des draps.. qu'il a prins à ferme... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. « De » Pierre Vincent, fermier et admodiateur de la place de la Poissonnerie... la » somme de six vings six frans dix gros.. » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. Voy. aussi la note (138) ci-après.

(130) « Aultre revenue eschue à la dicte ville... pour droix et pour prouffis des » seaulx mis aux lettres passées en la halle de l'eschevinaige... Aultre revenue... » à cause des heritaiges scituez et assis en la loy et eschevinaige... venduz, » donnez, transportez par devant messeigneurs les eschevins... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(131) « Quant au droit que la dicte ville prend es biens meubles donnez par » bourgois à forain par don de mariage, successions... Aultre revenue eschue à » la dicte ville... pour le droit tel que du quard que ceste dicte ville a et prend » en toutes rentes héritières dont sont chargies les heritaiges estans en icelle » ville possessées par personnes foraines... » *Ibidem*.

(132) Dans le compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité, se trouvent les chapitres suivans : « Amendes sur la dra- » perie; amendes sur les marchands, chirurgiens, apothicaires, hôteliers.. » etc.

(133) *Coquister*, cuisinier.

(134) Dans les colléges, les plus pauvres écoliers étaient, chez les régens, cuisiniers, *coquistri*, cuistres.

(135) Voyez les réglemens relatifs aux régens des colléges : Histoire de l'Université de Paris, par Duboulay, quinzième siècle.

(136) » A Guy Carton, pour XII aunes de drap, c'est assavoir VI aunes de » cler et VI aunes de brunette pour les costes des deux sergents du mayeur du » jour de l'Assension pour chacune aune XXI s. pour ce XII l. XII s. » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit que j'ai.

(137) « A Gille Nasset, l'un des sergens du mayeur de Noion pour ses gaiges » accoustumés qu'il prend par an IV l... à Gille Nasset sergent du maieur de » Noïon, oultre ses gaiges ordinaires, IV l. » *Ibidem*.

(138) « Aultres mises pour sel qui a esté acheté en ceste année présente pour » furnir le grenier de la ville de Noion au proffit d'icelle ville. » *Ibidem*.

(139) « Pour les despens fais... pour aler cueillir la dicte taille... pour le salaire de plusieurs varlés qui ont apporté les gaiges en la maison de ville... pour signifier aux gens et remonstrer que on les vendroit, pour ce VI l. XVI s. » Compte de l'Hôtel-de Ville de Noyon, année 1387, manuscrit sur parchemin, grand in-f°, que je possède.

(140) Voyez la note précédente.

(141) « Le XXe jour d'avril aprez Pasquez l'an mil IIII c. et vint la femme » d'un nommé Garnot de Compiengne amenda I lait dit à la femme Jehan » Sortes taxé à XXXII s. modéré à VI s. » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(142) « Le XXIe jour dudit mois Jossequin l'artilleur admenda I hustin fait » au varlet Henry Cousin, taxé à XL s. modéré à XII s. » *Ibidem*.

(143) « Le jour de Pentecouste le mayeur de Noïon donna à dyner et à soup- » per aux argentiers et aux deux sergents et à leurs femmes et au clerc en la » manière accoustumée et furent présentés VIII pos de vin... » *Ibidem*.

(144) « *Item* quand Jehan Harle fut créé mayeur de Noïon... et que ledit » Harle eust fait le serment de la mairie, aucuns des jurés le clerc et les ser- » gents alèrent dîner avec lui en son hostel en tous despens XLIIII s. » *Ibidem*.

(145) « A Jehan Clabault, guette de nuyt, pour ses gaiges ordinaires et ac- » coustumés par an IIII l. » *Ibidem*.

(146) « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques dudit » beffroy, ledit jour de l'Assension, quant la pourchession passa par le mar- » chié, XII d. » *Ibidem*.

(147) « A Jehan Harle, mayeur de Noion, ordonné et créé après le trespas » dudit feu Robert par les mayeurs des mestiers et par les habitans et com- » muns d'icelle ville..... » *Ibidem*. — « Aux guettes du beffroy, pour sonner » grande et petite clocques quant Jehan Harle fut créé mayeur de Noion au lieu » de Robert qui estoit allés de vie à tresdas mayeur précépent per deux foys, » II s. » *Ibidem*.

(148) « A eulx (les guettes du beffroy) encores pour sonner grande et pe- » tite clocques le jour que le mayeur de Noion fist le serment au chapitre de » Noïon, XII d. » *Ibidem*.

(149) » Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques du » beffroy, le VIe jour d'octobre, à la requeste de maistre Jehan de Champlui- » sant lieutenant de monseigneur le bailli de Vermandois, lequel il fist faire » serment aux habitans qu'ils ne penrroyent point de garnison, XII d. » *Ibidem*.

(150) « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques le » jour que on publia la paix du roy notre sire et du roy d'Engleterre, XII d. » *Ibidem*.

(151) « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques du » beffroy quant on publia les lettres du mariage de la fille du roy XII d. » *Ibidem*.

(152) « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques quant » on publia le mandement des aydes nouvellement mis sus XII d. » *Ibidem*

(153) « A Jehan Buinart, portier de la porte Saint-Jacques, pour clorre et » ouvrir la dicte porte pour ceste année présente, XX s... A Adrien Baillac, pour

» ses gaiges de garder les clefs des ventaux de l'arche de la petite verse emprès » la poterne, pour ceste année présente, xx s. » *Ibidem*.

(154) « A Robert Bourrée, lequel fut créé mayeur de Noion en la manière » accoustumée pour un an commençant au jour de Pasques communians, l'an » mil IIII C. et vint ne l'exceptant et jusques au XIIIe jour de juing ensuivant » lequel il jour ala de vie à trespas à quatre heures après my nuyt auquel temps » peut avoir environ trois mois pour ce XII l. » *Ibidem*, article *aultres mises » faictes pour gaiges d'officiers de la ville de Noion c'est assavoir du mayeur » des argentiers*, etc.

(155) « Item pour les gans du mayeur, v sols IV deniers... » *Ibidem*.

(156) « Item pour huit lunettes, baillées à mes dicts seigneurs, le XIIIe jour » d'avril, x s. VIII deniers. » Compte de Hesselin, receveur du domaine de la ville de Paris, de l'année 1488, manuscrit sur parchemin, in-folio, que je possède.

(157) « ... Aultre mise extraordinaire... pour les gaiges de l'office de la cap» pitainerie de Noion, à monseigneur de Cauni, cappitaine de Noion, par sa » quictance... du XXVIe jour d'avril... xl livres Parisis; audict seigneur de Cauni, » par sa quictance du XIXe jour d'aoust... xl livres Parisis... A monseigneur, » par ses lettres... du XIVe jour d'octobre... xl livres... » Compte de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(158) Voyez la note précédente.

(159) « ..... Et le merquedy ensuivant x^e jour dudict mois d'avril que le ma» yeur fut renouvellé a esté fraiet par iceulx deux jours, en l'ostel de Gille » Esracheireur, par le mayeur les jurés et les mayeurs de mestiers et autres » plusieurs avec eulx, le lieutenant du cappitaine de Noion, et comme il peut » apparoir par la déclaration de la despense faite par iceulx mayeurs signée de » la main du clerc, et par compte fait xxx l. XII s. VI d. » *Ibidem*.

(160) « A Gille Esracheireur, pour despens fais en son hostel le jour de » l'obsèque dudit feu Robert Bourée (maire) par le mayeur de Noion et plu» sieurs des jurés d'icelle ville, XLVIII s. » *Ibidem*.

(161) « A Gille Esracheireur, pour les despens fais en son hostel ledit jour » de l'Assension par le mayeur et ses compagnons et plusieurs autres personnes » au revenir de la pourchession que le corps Saint-Éloy fu porté ce jour, et men» gerent des tripes, ainsy que on a accoustumé chacun an, par compte fait des » biens prins audit hostel, XXVI s. — Item pour trippes pour ce jour, x s. — » Le jour Saint-Jehan-Baptiste, le mayeur de Noion, accompagné de plusieurs » des jurés et bourgois d'icelle ville et d'autres personnes en très grant nom» bre, alèrent à Saint-Éloy en pélerinaige en la manière accoustumée, et au » retourner alèrent menger des féves en la maison Gille Esracheireur; et fut » fraiet des biens dudit hostel par compte fait audit Gille XXXVIII s. VIII d. — » Item pour féves de ce jour, VI s. » *Ibidem*.

(162) « Aultres mises pour présens de vins fais, durant ceste année présente, » à plusieurs seigneurs et autres notables personnes... aux quels on a présenté » du vin par pos comme on a accoustumé de faire. » *Ibidem*.

(163) « Le XXIIe jour dudit mois présenté à mademoiselle de Cauny quatre » pos de vin prins à Colart Catu a II s. le lot pour ce XIJ s. » *Ibidem*.

(164) « Le XXIe jour dudit mois, présenté aux noches de la fille Jehan Harle » a présent mayeur de Noion, IIIJ pos de vin prins à Pierre Mounin, à II s. le » lot, pour ce XII s. — Le XVIIIe jour de juing ensuivant présenté aux noches » de Pierre Le Sourt, quatre pos de vin, deux prins à Robert Bouré, et deux à » Gille Bianch à xx d. le lot, pour ce x s. » *Ibidem*.

(165) « Item pour les despens fais en l'hostel de la ville, pc reeque on.

» donna à disner à monseigneur le bailli de Vermandois et pour les despens » fais par ceulx de la chambre le jeudi absolut xxii l. x s. » *Ibidem*. Voyez aussi les notes précédentes.

(166) « Item présenté aux compaignons qui furent pecquier et qui tinrent » compaignie au mayeur de Noion quant il alla à la rivière d'Oise pour l'usage » de la ville, derrière le marquais, xii los de vin à xvi d. le lot xvi s. » *Ibidem*.

(167) Lettres du roi, avril 1442, relatives à la ville de Montauban.

(168) «... Tant pour les frais faiz pour la venue du roy notre sire en icelle » ville que pour le paiement des cent poinçons de vin dont fut fait don et pré» sent au roy. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(169) « ..... La somme de cinquante-deux frans sept gros démi, monnoie » royal.... payez et despencez par ordonnance verbal de messeigneurs les vi» conte-mayeur et eschevins de ladicte ville pour achat des oyes... la voille du » jour de la nativité Notre-Seigneur... aux officiers d'icelle ville, ainsi que de » toute ancienneté est accoustume de faire... » *Ibidem*. Une oie valait alors trois sous. Voyez les notes du *Cultivateur*.

(170) Voyez la note précédente.

(171) Voyez les Lettres du roi, 26 septembre 1461, relatives aux commensaux du comte de Nevers et les appendices.

(172) J'ai vu grand et grand nombre de pareilles pièces.

(173) Lettres du roi, février, 1481, relatives à la ville du Mans.

(174) Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes.

(175) Calendrier d'Auvergne, pour l'année 1762, 1 vol. in-12. chap. *Notice sur Clermont*, article *Maison de ville*.

(176) Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, Preuves, *transaction entre la ville de Troyes et les bouchers*.

(177) « La somme de dix-huit gros... pour un bureaul et une scabelle dou» ble... qui ont eaté mis au chapitre des frères prescheurs de cette dicte ville... » pour le greffier de la maierie et ses clercs, toutefois que l'on fait assemblée » audict chapitre, tant pour l'élection du viconte Maieur que autres affaires de » cette ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité.

(178) Voyez l'Histoire des villes en pariage, ci-dessus mentionnées.

(179) Lettres du roi, juin 1463, relatives à la ville de Castel-Sarrasin.

(180) Il n'y avait pas encore de casernes, les troupes logeaient quelquefois dans de grands couvens. Voyez la note (34) de *l'homme d'armes*.

(181) Lettres du roi, juin 1469, relatives à la ville de Thérouane.

(182) Lettres du roi, fevrier 1481 relatives à la ville du Mans.

(183) Lettres du roi, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans.

(184) Lettres du roi, 6 mars 1468, relatives à la permission donnée aux habitans de Tournay de tenir des tables d'usure.

(185) Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Perpignan.

(186) Lettres du roi, mai 1463, relatives à la ville d'Avignonet.

(187) Lettres du roi, mai 1466, relatives à l'établissement d'une orgerie à Montpellier.

(188) Ordonnances des rois de France, relatives aux privilèges des villes.

(189) Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse.

(190) Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Mimizan.

(191) Histoire des villes.

(192) *Ibidem*.

(193) Recueil de Consultations, par Cormis, t. II, p. 941.

(194) Antiquités et priviléges de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes de France, par Chenu, chap. *Priviléges octroyez à la ville de Tholose*.

(195) Lettres du roi, 14 avril 1433, relatives à la ville de Bordeaux.

(196) Lettres du roi, septembre 1481, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angeli.

(197) Lettres du roi, novembre 1461, relatives à la ville de Niort.

(198) Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Bourges. Autres lettres, février 1461, relatives à la ville de Tours.

(199) Voyez les notes (195) (196) (197) (198) (200) et (201).

(200) Histoire du comté de Ponthieu et d'Abbeville, avec leurs priviléges, par Ignace, carme déchaussé, Paris, 1657, in-fol.

(201) Lettres du roi, juillet 1481, relatives à la ville d'Arras.

(202) Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers.

(203) Lettres du roi, décembre 1463, relatives à la ville de Poitiers.

(204) Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers.

(205) Voyez la note (55) du *Noble*.

(206) Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy.

(207) Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, *Clergé*, suite chronologique des mœurs et usages, année 1446.

(208) La plume au chapeau était l'assortiment de l'homme du bel air, comme on le voit dans toutes les miniatures des manuscrits du temps.

(209) Mémoires de Grosley, à l'endroit cité à l'avant-dernière note.

(210) « Je Jehan Bedilli, notaire royal du consulat de Narbonne certifie... » que en ma présence les personnes ci-apres escriptes ont confessé avoir eu et » receu de sire François Gaspar, receveur particulier au diocèse de Narbonne » de l'aide de clxx. m. livres octroyées au roy... les sommes apres leur nom » escriptes et à chascune personne taxée... par les commissaires à faire l'assiette » du dict aide... et premièrement sire Jean Chartain, bourgois de Narbonne, » xxxxvi l. vi s. viii d., sire Pierre Sartés marchand dudict Narbonne xxxx l., » sire Bernard Torres xv l.,. le iie jour du mois de février m. cccc. l. ii. » Cet acte écrit sur un rouleau de parchemin, est en ma possession.

(211) Diplome de 1408, donné par Louis II, comte de Provence, rapporté dans les Priviléges et immunités de Castellane, Marseille 1657; Lettres du roi, 9 août 1370, relatives à la ville de Paris.

(212) Article 91 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse.

(213) Ordonnances des rois de France, tome 12, préface, p. 19.

(214) Mémoires de La Marche, liv. Ier, chap. 33.

(215) « Aultre recepte faicte à Briançon, à cause des pensions que font à » Monseigneur le Dauphin les syndic et habitans au pays de Briançon... » Compte des revenus du Dauphiné, rendu au dauphin en 1452; manuscrit sur parchemin que je possède.

(216) Acte du 24 mai 1472, rapporté dans le *Discours au roy sur la ville de La Rochelle*, Paris, 1629, 1 vol. in-8°.

(217) Chronique de Jean de Troyes, 3 septembre 1462.

(218) Chroniques de Monstrelet, année 1468.

(219) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(220) J'ai des lettres-closes de Charles VII, signées de sa main, relatives aux nouvelles de la guerre avec les Anglais, elles sont écrites sur une petite feuille de parchemin; le bas est découpé aux trois quarts en un petit ruban dont le bout entrait dans une fente du parchemin, et était fixé par un sceau de

cire rouge, empreint de trois fleurs de lis. Sur ce petit ruban on lit la suscription suivante : « A nos amez et féaulx conseillers et chambellans, le sire » de Culant admiral de France, le Seneschal de Lyon et le borne Caqueran et » aux bourgeois et habitans de nostre dicte ville de Lyon. »

(221) Histoire de la maison d'Owen Tudor, Règne de Henri VII.

(222) Pandectes ou digeste du droit romain ou français, par Jean d'Arrerac, 1 vol. in-16, chap. *de la loy* DE QUIBUS.

(223) Desccription de la France, par Piganiol, chap. *Ville Franche de Beaujolais;* Antiquités de Paris, par Sauval, où est rapporté un aveu de la terre de Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le 27 septembre 1498.

(224) « Pierre Carré, a payé au dict receveur la somme de XX sols, que sa » feue femme avoit donné et laissé à la dicte ville, par son testament, pour » aider aux réparations de la dicte ville. » Compte de recette appartenant à fortification de la ville de Tours, année 1489, manuscrit que je possède.

(225) Coutumes de Troyes, article 9.

(226) Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, septembre 1425.

(227) *Sermones Meneti, dominica secunda quadragesimæ*, 2 *parte*.

(228) Les économies royales d'état, par Sully, t. II. chap. 25.

(229) Lettres du roi, 30 décembre 1480, relatives aux villes de franchise.

(230) *Ibidem*; autres lettres du roi, juillet 1481, relatives à la ville d'Arras.

(231) « Aultre recette faite à cause des nouveaux eschevins fais en l'an de » ce compte, néant. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. On lit à la marge cette apostille de la Chambre des Comptes : *Soient contraints à faire leur devoir et à payer ce que ils doivent.*

(232) Articles 5 et 6 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse; autres Lettres, mai 1452, relatives à la ville de Montferrand.

(233) Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Sens.

(234) « La somme de sept gros demy... aux religieux prieur et couvent des » frères prescheurs... pour avoir dictes et célébrées les messes, tant à l'élec» tion de monseigneur le vicomte Mayeur... que à aultres assemblées qui y » sont faictes par... les échevins... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(235) Chronique de Jean de Troyes, 28 janvier 1474.

(236) Mémoires de Jacques Du Clercq, publiés par M. Buchon, liv. 5, ch. 7.

(237) Le cérémonial François, par Godefroy, *Entrée de Charles VIII à Paris.*

(238) Mémoires hist. sur Troyes, par Grosley, *Entrée de Charles VIII à Troyes.*

(239) « Au dict receveur la somme de dix blancs deux mequets... pour vin » de présent, baillé de par icelle ville aux compaignons archiers de la dicte » ville, fréquentans le jeu de l'arc au titre le papegal, ainsi que de toute an» cienneté l'on a accoutumé faire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(240) Voyez la note (47) du *Sorcier.*

(241) « De Toussenot, le serrurier, pour le criège de la ville de Clermont » VI sols t. » Compte de Pierre de Thillet receveur de Clermont, pour le duc de Bourbonnois, année 1458, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(242) Audit Regnault Phillippe, la somme de cinquante-deux livres, pour le » nombre de mil et XL livres de chandeilles de suif... pour les guets des tours... » avecques les gueteurs alans de nuyt autour et sur les murailles et forteresse, » pour le réveil des guets assis de nuyt esdites portes et tours... » Compte de

la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. «... pour xxviii fes d'oille » que les guettes de nuyt au beffroy ont aboué illecques... vi l. vi s. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(243) « Item pour un sac de charbon pour les guettes du beffroy à veiller » de nuyt, vi s...; » à Pierre le Verrier, pour iii sommes de bos pour le guet dudit marchiet... xxxiv s. « Item pour v c. de fagos petits, achetez au mois de » novembre et décembre, pour le guet dessus dit, xxvi s. viii d. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(244) « Aus dicts Baudin Pouilon et Jehan du Valhuon, commis à faire le » guet au clochier de Saint-Gery, la somme de xxxvi l. viii. s. pour avoir fait » le guet... et tinté la cloche au feu... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. Voyez aussi les Mémoires historiques sur la ville de Troyes, par Grosley, chap. *Sculpture et peinture*.

(245) « Le xxiie jour de janvier dernièrement passé nostre dicte ville de Po- » ligny par orval et grant feu de meschief a esté pour la plupart arse et brulée, » tellement qu'il y a demouré environ demie rue... » Charte accordée à la ville de Polygny par le duc de Bourgogne, à Bruxelles le 2 juillet 1459, insérée dans le *Registre de l'audience du scel secret de monseigneur le duc de Bourgoigne*, manuscrit original, sur parchemin que j'ai en ma possesion.

(246) Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. « De Huguet Ousson... la somme de xvi l. x s. qu'il devoit pour « un office de mesureur de blé et gaugaige de foins... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. « A Jehan l'horlogeur, maistre gouverneur de l'orloge du bef- » froy, pour ses gaiges ordinaires vi l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(247) « A mes dicts seigneurs les échevins... pour avoir servi... les plais du » petit auditoire... lesquels plais se tiennent... chacune sepmaine le lundy et » le jeudy pardevant deux desdiz échevins et pour leur sallaire doivent avoir » chacun et pour chacun jour douze deniers à prendre sur les revenues de ceste » ville. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(248) « De Pierre-Hélie Gras Morcel, bourgeois et eschevin de Saint-Jehan » d'Angeli pour avoir prins Jehan Ymbert homme estrangier par nuict en » ceste ville et mené en prison en l'eschevinaige, taxé à IV livres. » *Amendes faictes et taxées dans la sénéchaussée de Xaintonge au siége de Saint-Jehan d'Angeli, en l'année* M CCCC XLVIII. Manuscrit sur un rouleau de parchemin que je possède.

(249) Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Sens.

(250) « A Jehan Le Maire, mayeur de ceste dicte ville pour avoir assisté à » cheval avecques les échevins et aultres officiers la jour de Toussains... pour » la publication des condempnez es amendes en l'eschevinage... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(251) «... A Jehan Tricaudet... la somme de cinquante-trois solz huit de- » niers tournois..., tant pour pain, vin, serizes, louaige de verres que aussi » pour cinq verres tant rompus que robez au bail des fermes de ladicte ville... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(252) Voyez la note précédente.

(253) « Ce présent compte fu rendu par les argentiers nommés en la maison » de la ville et à porte ouverte à tout le cambre et à tout le commun, présens » plusieurs clercs marchands ad ce appellez... » C'est ainsi que se termine le compte de la ville de Noyon, année 1387, manuserit déjà cité.

(254) C'est la fin du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déjà cité.

(255) Dans le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité, il y a plusieurs feuillets qui sont demeurés en blanc, et sur lesquels on lit le mot *vacat*.

(256) Dans les comptes de recette et dépense de la ville de Noyon et de la ville d'Arras, manuscrits ci-dessus cités, on lit cette apostille qui est écrite à la marge; elle se répète un grand nombre de fois.

(257) Le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déjà cité, est arrêté et signé par les *échevins viez et nouveaulx*, *conseillers*, *clercs et officiers*. Les signatures sont au nombre de quinze, au milieu desquelles est celle du notaire que l'on reconnoît à la lettre N mise au-dessous.

(258) J'ai plusieurs comptes écrits en français, et vérifiés par la chambre des comptes dont les apostilles et l'arrêté sont en latin.

(259) Ces notes marginales se trouvent dans tous les comptes *pro camera*, que je possède ou que j'ai vus.

(260) Ordonnances relatives à la formation de la chambre des comptes.

(261) « La ville de Troyes porte de tour, à mesurer sur les murs, xix c. lxiii » toises à compter huict pieds pour toise, et fut mesurée le viiie jour de juing » mil v c. xix, par Nicolas Mauroy, recepveur de la ville, et Nicolas Huiart, » controleur. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la bibliothèque du roi, entre les manuscrits de Dupuy.

(262) Topographie de Troyes, par Courtalon, *Discours préliminaire*.

(263) Voyez l'avant-dernière note.

(264) « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes, » en janvier l'an mil v c., par Anthoine Guiart advocat du roy, et François de » Marisy sieur de Servel, maire de la ville... Somme toute, feuz d'hostel, » iiii m. vi c. iiiixx xvii : à scavoir, gens de fer, mil xxxix, — Gens de pour- » point ii m. v c. xxxii,—Exempst de guet et porte xi c.,—Personnes grandes et » petits xxiii m. vi c. lxix—Chevaux vii c. iiixx xviii—Froment iiii c xvii m. vii » septiers, x boisseaux —Seigle iiii c xxv m. x septiers xii boisseaux—Orge » lv m. viii septiers xv boisseaux —Avoyne iiii c. xi m. vii septiers ix bois- » seaux... » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la bibliothèque du roi, entre les manuscrits de Dupuy. « A Guillaume Hérouard, Jehan » Rouhier et Jehan Symon, la somme de soixante solz tournois... pour leurs » peines et salaires... qu'ils ont vaqué à mectre par escript.. tous les noms et » surnoms des habitans demeurans ès paroiches Saint-Pierre, Notre-Dame et » Sainct Nicolas... pour savoir quelle quantité de grains ils avaient, et quelz » bastons deffensifs ils avoient en leur maison... » Compte de recette et dépense » de la ville de Dijon, année 1512, manuscrit déjà cité.

(265) Voyez la note précédente.

LE COURTIER, Histoire viii.

(1) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6. *Doyenné de Marigny*, *Romilly-sur-Seine*.

(2) Ferme située dans la Brie parisienne, près Montlhéri; elle appartenait à

la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, suivant un bail à ferme de l'année 1560, dont j'ai l'original.

(3) « Des tailles d'avennes que doivent chacun an au roy les habitans dudict » Aignay-le-Duc... montent à huit muys huit setiers d'avenne... » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité.

(4) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, *Archiprêtré*, *Saint-Martin-ès-Vignes.*

(5) « Pour un bonnet d'escarlate à mettre de nuyt xxx s. t. Pour deux don- » zennes d'esguillettes de soye noires xx s. t. Pour deux aulnes de ruban de » soye large noire, viii s. iiii d. t. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(6) « Item, une chasuble et dalmatique de veloux blanc auxquels y a un » escu auquel a un oiseau à teste de pucelle. » Inventaire de l'église de Saint-Gervais de Paris, année 1488, manuscrit que je possède. Voyez aussi dans le Martiniana, l'inventaire des ornemens donnés par Philippe de Morvilliers.

(7) Martiniana, *ibidem*.

(8) *Ibidem*, *ibidem*.

(9) *Ibidem*, *ibidem*.

(10) Il y avait des courtiers de denrées, des courtiers de vins : voyez leur chapitre, dans les Lettres de Charles VI, du mois de février 1415.

(11) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(12) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris.

(13) Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, *monumens anciens et du moyen âge, Pancarte du péage dn comté de Lesmont.*

(14) Les coutumes, les ord. de ce siècle mentionnent toute sorte de courtiers.

(15) Lettres du roi, août 1449, relatives à la ville de Lisieux; Chroniques de Monstrelet, année 1431.

(16) Histoire de France, règne de Louis-le-Jeune.

(17) Dans le manuscrit des Miracles de la Vierge, déjà cité, on voit à la miniature du chapitre *Arbre portant fruit d'éternelle vie*, un perroquet bien caractérisé par sa forme et ses couleurs.

(18) Histoire de France, règne de Charles VII.

(19) Voyez, dans le recueil des ordonnances du quinzième siècle, les lettres de rémission et abolition accordées à plusieurs villes.

(20) La quatrième miniature du manuscrit des Miracles de la Vierge, déjà cité, représente la fuite en Egypte, on y voit une voiture à cerceaux.

(21) Lettres du roi, 18 janvier 1463, relatives à la ville de Doullens.

(22) *Ibidem.*

(23) La fête des quatre couronnes et les autres fêtes mentionnées dans l'histoire du *Courtier*, se trouvent aux calendriers des Heures manuscrites de ce siècle.

(24) « A tous ceulx qui ces présentes... échevins de la ville de Lille en Flan- » dres salut, comme puis naguères Jehan de La Cambe, dit Gantois bourgeois » et manant de la dicte ville, désirant faire œuvre agréable à Dieu... et adfin » que aucunes filles de legière vie, qui se voudront réduire à oster de péchié » public... » Acte de fondation des Repenties de la ville de Lille, du 8 septembre 1481, rapporté dans l'Histoire des Communautés religieuses de Lille, manuscrit déjà cité.

(25) J'ai un rouleau de parchemin, long de cinq pieJs environ, intitulé ainsi. « Ce sont les exploits de la justice de Montpensier, taxée par nous Bar

» thelemy Denesson, conseiller de monseigneur le duc de Berry et d'Auver-» gne... l'année m. cccc. xi. » On y lit : « Jacqueta la genta, sur ce qu'elle » aveit accusé ledict promoteur qu'il l'avoyt forcée et puys s'est desdite disant » qu'il n'avoit riens fet, pour ce xxx s. »

(26) « Jehan Liger, sur ce que de nuict il est venus en l'ostel de Piota et » pour avoir une filhe a lui rompit ung huys, xx s. » *Ibidem*.

(27) Accord passé à la cour du parlement, entre le duc de Bourbon, grand chambrier de France, et les fripiers de la ville de Paris, homologué le 21 octobre 1441, par Charles VII, le Livre vert vieil, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(28) *Ibidem*.

(29) Anciennes coutumes du duché de Bourgogne, titre *Des Fiefz*.

(30) Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de Tarbes.

(31) Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets et gardes.

(32) J'ai plusieurs anciens comptes de recette et dépense de seigneuries, où l'on trouve toute sorte de rachats ou plutôt de commutations de droits militaires ou honorifiques faites contre des redevances en argent ou en blé.

(33) Voyez la note (33) de *l'Avocat*.

(34) « Des feurres estans du disme d'Estalante, appartenant audict seigneur... » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité.

(35) « Pierre Rivat, sur ce que ledit Rivat a cuyt son pain soubz la trappa, » en son hostel par l'espace de six mois, en fraudant monseigneur de son » droit de fornage, xxx s. » Rouleau des amendes de Montpensier, manuscrit déjà cité.

(36) J'ai un acte écrit sur une feuille de parchemin, avec la date du 4 juiller 1437; c'est un jugement ou sentence du prévôt de Nogent-le-Roi. On y lit: «... avons condamné ledit Jehan Frelard, et par ces présentes condamnons à » rendre aux dits religieux de la Creste leur part et partion desdites deux épa-» ves de mouches... et aussi l'avons condamné à l'amende par devers nous et » aux despens desdits religieux qu'ils ont faits en faisant cette poursuite... »

(37) « Phelippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoigne... je Thibault sire » en Grandmont, ay affranchi et affranche par ces présentes, de toutes morte » main et serve condition, ledit Jehan Minot Fricot... et ay faict cestuy af-» franchissement pour la somme de quinze florins que je en ay eu en ung che-» val rouchin sur poil gris qu'il m'en a baillé... en témoing de quoy j'ai mis » mon scéel armoyé de mes armes, cy mis le xxiie juillet mil cccc LIV... ap-» prouvons et confirmons par ces présentes ledict affranchissement moyennant » la somme de xx livres estevenant. » Registre de l'audience du sceul secret de monseigneur le duc de Bourgoigne, manuscrit déjà cité.

(38) Cette fête, instituée par Charles VII, se trouve dans les anciens calendriers; elle était chomée le 12 août.

(39) Il y avait encore dans ce temps des seigneurs dont les seigneuries n'étaient pas sujettes aux tailles royales. Je citerai entre autres le vicomte de Turenne; j'ai le recueil de ses priviléges écrit vers le milieu du seizième siècle. Le comte de Rodès était aussi un de ces seigneurs, suivant un procès-verbal de répartition des tailles du Rouergue, année 1462, que je possède; on y voit que la partie de la ville qui lui appartenait était exempte de tailles.

(40) Lettres du roi, 26 août 1452, relatives aux élus.

(41) Registres du Parlement, arrêt du 28 août 1494, relatif à la défense de porter de l'argent à Rome.

(42) *Ibidem*, arrêt du dernier juin 1475, relatif aux asiles.

(43) Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne.

(44) « Au chirurgien de monseigneur le duc de Guienne... » Compte des dépenses de la cour, année 1469, manuscrit déjà cité.

(45) Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474, rapporté dans les preuves du liv. 5 des mémoires de Commines.

(46) Registres du Parlement, arrêt du 27 mai 1496, relatif au paiement des frais d'un pélerinage pour le roi.

(47) Glossaire de Ducange, au mot *Palmarius.*

(48) Voyez dans les mémoires sur Troyes, par Grosley, le plan de cette ville.

(49) Ancienne coutume de Sens, titre *des Asseuremens.*

(50) *Ibidem.*

(51) Le lecteur chante encore la vieille romance de Malbourough; il se souvient de celle de Biron, et sans doute aussi d'une bien plus ancienne, celle de la Palisse; il en est encore, à ma connaissance, une plus ancienne, celle de l'*Homme armé*, que l'on trouve dans la musique du XVe siècle.

(52) « Sauve-garde enfreinte ez biens de Jehan de Lamare IV l. » Rouleau des amendes taxées au siége de Saint-Jean-d'Angely, année 1448, manuscrit cité.

(53) Recueil des ord. des rois de France, XVe siècle, lettres relatives aux constitutions municipales des villes.

(54) J'ai un rôle des amendes de la jugerie de Rieux intitulé : « *Sequentur » composiciones et condempnaciones facte et late per nos Paulum de Kasis » judicem regium judicature Rivorum... anno domini* Mo CCCCo LXVIIo » On » y lit: *Fortaverius de Sita, dicti loci quia eidem imponebatur verberasse » cum pugno clauso Joannem Montenerii consulem dicti loci, composuit ad » partem regis ad* IV l. t. » La part du roi était du tiers ainsi qu'on le voit par les autres condamnations portées dans ce même rouleau.

(55) Voyez dans les Mémoires sur Troyes, par Grosley, le plan de cette ville.

(56) *Ibidem*, chap. *Sculpture et peinture.*

(57) Voyez la note (188) de *l'Artisan.*

(58) Dans cette partie de la Champagne, il y a des plaines de dix, douze lieues, sans une seule ferme, une seule maison; elles appartenaient, en partie, aux gens d'église, et il devait y avoir des fermes de cette étendue.

(59) Mémoires sur Troyes, par Grosley, chap. *Recherche sur le lieu de la défaite d'Attila*

(60) Mémoires historiques de la Champagne, par Baugier.

(61) « Role du bail des fermes de la ville de Saint-Jehan-d'Angely, baillées » et délivrées au plus offrant, pour l'année mil v c... Prévosté VIII XX livres » scel et escripture de la sénéchaussée de Xaintonge IV c. XL livres. » J'ai ce rôle en original.

(62) « De Martin Lefevre, fermier du tabellionnage de Dijon, XL francs qu'il » doit chacun an, à cause du dit office. » Compte des recettes et dépenses du bailliage de Dijon, année 1420, manuscrit original que j'ai. « Le greffe de la » baillie de Saint-Paul-d'Espis XXXI solz, le péage de la pointe de Garonne VIII » livres. » Rôle du bail des fermes de la ville de Moissac, année 1470. J'ai l'original de ce rôle. Voyez aussi la note précédente.

(63) La prévôté était un des plus bas degrés de la hiérarchie judiciaire : il existe encore des sentences de prévôt dans les anciennes archives de greffes.

(64) C'était la durée ordinaire des baux.

(65) Voyez au XIVe siècle la note (119) de l'épître LXXI. Voyez aussi les Mémoires sur Troyes, par Grosley, chap. *Pancarte du comté de Lesmont.*

(66) Mémoires de Grosley, *Ibidem.*

(67) Bibliothèque de droit françois, par Bouchel, au mot *Lese-majesté*

(68) Registres du parlement, arrêt du 26 novembre 1393, relatif à un appel de la reine de Sicile.

(69) *Ibidem*, *Ibidem*.

(70) Histoire généalog. et chron. de la maison de France, par le père Anselme.

(71) « Les teneurs de la maison de la Bourvelie... doibvent ung chapeau de » boutons de rose à troys rangs. » Compte de Raoul de La Porte, receveur de la seigneurie de Partenai, année 1535, manuscrit que je possède.

(72) « La somme de deux gros demy, pour vin de présent baillé de par la » dicte ville, à la royne de Cécile, dame de Lorrenne, affin qu'elle eust la » dicte ville en singulière recommandation. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(73) Recueil des états généraux, états de Tours, tenus en 1483, proposition de Jehan-de-Rely, paragraphe *S'ensuit du tiers état*.

L'ARTISAN, Histoire IX.

(1) Lettres du roi, 16 avril 1434, relatives à la ville de Nîmes.

(2) Ils ont été ainsi rangés dans les processions, jusqu'à la révolution.

(3) Saint-Eloi était le patron des ouvriers sur métaux; saint Blaise, de ceux qui travaillaient la pierre; saint Fiacre, de ceux qui faisaient la brique, la poterie, ainsi des autres divisions de métiers. J'ai à cet égard consulté tous les statuts d'anciennes confréries d'artisans, que j'ai pu me procurer. J'ai eu aussi recours à M. Gaudinot Gérard, maire de Troyes, de toute manière l'honorable successeur de l'obligeant et bon maire du XVe siècle : il a bien voulu compléter mes documens, d'après les titres des archives ou les tradition des anciens artisans.

(4) Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 2.

(5) Ordonnance du mois de septembre 1471, relative aux mines.

(6) *Ibidem*.

(7) *Ibidem*.

(8) Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 5.

(9) *Ibidem*, lib. 4.

(10) *Ibidem*, lib. 6.

(11) *Ibidem*, *Ibidem*.

(12) *Ibidem*, *Ibidem*.

(13) *Ibidem*, lib. 8 et lib. 9.

(14) *Ibidem*, lib. 9.

(15) *Ibidem*, lib. 10 et 11; *Agrippa*, *de vanitate scientiarum*, cap. *De metallaria*.

(16) Mémoires du vicomte de Rohan, pour prouver sa préséance aux états, sur le compte de Laval, année 1479. Histoire de Bretagne, par Dom Morice.

(17) Lettres du roi, août 1462, relatives aux forsons.

(18) *Ibidem*.

(19) *Ibidem*.

(20) Lettres du roi, 22 octobre 1481, relatives aux ramasseurs d'or.

(21) *Ibidem*.

(22) Agricola, *De l'arte de metalli*, *de l'oro*, *et passim*.

(23) Lettres du roi, 21 mai 1465; autres lettres, décembre 1461; autres lettres de septembre 1471, toutes relatives aux mines; histoire de ces provinces.

(24) « ... Jacques Cuer, argentier du roy, a présenté certaines lettres royaux » par lesquelles le roy luy a baillé et accensé certaines mines à Lyon, jusques » à douze ans, pour le prix et somme de 200 l... » Extrait du premier volume d'une collection manuscrite intitulée *Minutes-Journal*, conservée aux archives de la cour des comptes.

(25) Lettres du roi, 21 mai 1458, relatives aux maîtres de mines.

(26) « Charles, par la grace de Dieu, roy de France... avons donné et octroyé » congié, licence, auctorité... de mettre sus et ouvrir... les mynes tant d'or » que d'azur, d'argent, d'estaing, plomb, cuyvre, léton, acier comme aultre » métail... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité.

(27) Lettres du roi, citées à la note (23); histoire de ces provinces.

(28) « L'an de grace M CCCC XLI, devant nous Guillaume Coudrin, lieutenant » de honorable homme Rogier Massel, viconte de l'Eau de Rouen, fut présent » Guillemin Jacquet, ouvrier du mestier de serrurerie..., lequel cognut et con- » fessa avoir reçeu de Jehan Lemoine, vicomte de Rouen, la somme de XXXIII » l. XIX s. d. t. pour avoir fait de son dit mestier au chastel du roy, audit » Rouen... pour deux palatres XL s.. Item pour une autre serrure à bosse pour » la chambre des dames VIII s. VI. d.. Item pour avoir fait une autre serrure de » boys, servant à l'huys de la barberie II s. VI d... pour deux vertevelles et une » clenche... » J'ai l'original de cette quittance écrite sur parchemin.

(29) Voyez la note précédente.

(30) C'est un des plus grands ouvrages de serrurerie, exécutés au XVe siècle; voyez-en la description dans la vie de saint François-de-Paule, par le p. Dandé.

(31) Les portes en fer du château d'Amboise existent encore, et quant à l'ancienne serrurerie, elle s'était conservée, jusqu'aux réparations intérieures que le duc de Penthièvre y fit peu de temps avant la révolution.

(32) « Pour la croix de fer du clocher, pesant VI c. LIV livres à II s. la livre » payé LXV livres VIII sols. » Cartulaire de Notre-Dame-de-Condé, déjà cité; au commencement de ce manuscrit, se trouve un compte des dépenses du clocher de cette église, pour l'année 1504, dont cet extrait est pris.

(33) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 5, *Milice bourgeoise*.

(34) J'ai un grand nombre de pièces comptables, qui ont fait partie des anciennes archives municipales. J'en ai environ sept cents de la mairie de Tours, la plus grande partie sont des comptes de ferrures de portes. Il y avait en France 40,000 communes et au moins 60,000 châteaux ou maisons fortes, dix mille villes, bourgs ou villages entourés d'une enceinte, cent mille églises, chapelles, monastères, couvens, hôpitaux, prisons ou autres établissemens publics, qui tous avaient une ou plusieurs portes de fer, ou fortement ferrées.

(35) Légende des saints, vie de saint Eloi.

(36) Lettres du roi, juillet 1464, relatives aux maréchaux de Rouen.

(37) Dans un inventaire des biens meubles de Jéhan de Neufchastel, dont j'ai l'original, on lit : « Item un livre de serrurgie pour les chevaux. » Cet inventaire est du dernier mars 1380.

(38) « A Guillaume du Moussay, coustellier du roy, pour trois autres gai- » nes garnies...de cousteaulx à manches de brossin, pour servir à chappeller le » pain... » *Compté de maistre Jacques Bernard... des dépenses... pour l'hostel du roy...* année 1536, manuscrit sur parchemin, que je possède.

(39) « A Guillaume du Moussay... pour une autre gaine garnie de deux cou-

» teaulx aussi à manches d'acier faits à courbats, pour servir à ouvrir les huis-
» tres en escaille... » *Ibidem*.

(40) « A luy, pour deux autres gaines garnies chascune de six cousteaulx... tous poinctus pour servir ausdites tables les jours maigres.. ». *Ibidem*.

(41) Voyez les deux notes précédentes. Voyez aussi les Mémoires de Lamarche, *De l'estat de la maison de duc de Bourgogne, du premier estat*.

(42) A Jehan Petit-Fay, mercier, suivant la cour, la somme de vingt-cinq » sols tournois... pour une douzaine de cousteaulx pragoys, garnis de gayne... » que pour une gibecière de toille garnye de fers, pour icelle porter lesdicts » cousteaulx... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(43) « A Olivier-le-Maulvais, valet de chambre et barbier du corps du roi, » xx l. xii s. vi d.... pour un estui garni de rasouers d'argent doré de fin or, » sizeaux, peigne et mirouers... » *Ibidem*.

(44) Lettres du roi, 6 mai 1407, relatives aux émouleurs des grandes forces.

(45) J'ai une suite chronologique d'extraits des registres de la cour des monnoies, faits par Poullain, avocat général de cette cour, manuscrit du XVIIIe siècle, où se trouve un mandement du roi, relatif au décri de diverses monnaies étrangères, qui mentionne les mailles au chien et les mailles au chat.

(46) Lettres du roi, 6 mai 1407, relatives aux émouleurs des grandes forces.

(47) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(48) Lettres du roi, 13 août 1471; autres lettres du mois de septembre 1409, relatives aux priviléges des habitants de Paris.

(49) Lettres du roi, janvier 1481, relatives au métier de lormier et de sellier.

(50) Lettres du roi, septembre 1382, relatives aux tireurs de fil de fer.

(51) Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux ouvriers d'Ayméterie.

(52) *Ibidem*.

(53) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris.

(54) Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux ouvriers d'Ayméterie.

(55) Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux haubergiers.

(56) Voyez *l'Homme d'armes*, texte et notes.

(57) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux armuriers de Paris.

(58) « Item les ouvriers dudit mestier seront tenus de faire arcs de bon bois » d'if et qu'ils soient bien encornez... sur peine de vingt solz d'amende. Item » pourront faire et vendre arcs de plusieurs pièces pourveu qu'elles soient as- » semblées et collées... Item seront tenus de faire flèches de bon bois secq... » empennées, chacune de deux pieds et demy et de deux doigts de long, sur » ladite peine de vingt solz parisis d'amende. » Ord. du prévôt de Paris, du 21 décembre 1443, Livre vert vieil, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(59) Cette manière de s'exprimer se trouve souvent dans les statuts du XVe siècle.

(60) « Item seront tenus de faire arbalestre tant de bois que d'acier... » Ordonnance du prévôt de Paris, citée à l'avant-dernière note.

(61) Histoire de la milice française, par le père Daniel, liv. 4, ch. 4.

(62) « Pour sçavoir si elles (les arbalètes) seront bonnes... et si en tirant lesdits trois coups icelle ou icelles arbalestres rompent... celuy qui les aura vendues sera tenu de les reprendre... » Ord. du prévôt de Paris, citée à la note (58).

(63) Mémoires de Duclercq, livre Ier, ch. 20.

(64) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris.

(65) Glossaire de Ducange, au mot *Misericordia*, les miniatures des manuscrits du XVe siècle représentent les chevaliers armés de cette seconde épée.

(66) Il existe encore un grand nombre de ces épées. On lit dans l'histoire de Bayard qu'à ses derniers momens il baisait son épée à l'endroit où elle formait une espèce de croix avec la garde.

(67) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux fourbisseurs.

(68) Histoire de l'Université; Histoires du temps, année 1453 et suivantes.

(69) Mémoires de Duclercq, liv. 5 ch. 62.

(70) *Ibidem*, ch. 47. Déjà au commencement du xvᵉ siècle, la ville de Dinant, près Liége, avait donné son nom aux ustensiles de cuivre : voyez les lettres de Charles VI, mars 1415, relatives aux balenciers de Rouan.

(71) On trouve dans *l'Inventaire des biens délaissés par feu messire Emard Nicolay*, premier président de la chambre des comptes, année 1586, que j'ai en original. « Item deux coquemars de franc cuyvre, façon de Lyon. Item ung » pot de cuyvre de la façon de Lyon, bandé de fer... »

(72) Plusieurs chaudronniers de Paris conservent encore de ces anciens plats de cuivre ouvragé, dont le style et l'habillement des personnages annonce qu'ils ont été faits au xvᵉ siècle. J'en ai vu, rue du Faubourg-Saint-Honoré, rue de Chartres, et toujours à la plus belle place de la montre.

(73) J'y ai vu aussi des bassins, ou du moins des ustensiles qui en avaient la forme, dont la fabrication en bossage remontait à ce siècle.

(74) «... La somme de vii l. v s. pour deux grandes ymaiges de cuivre ar» genté, le chef desquels est doré, dont y en a quatre en façon de tableaux...» *Compte de maistre Thomas Bohier. . pour les menus plaisirs et privées affaires de la chambre...*, année 1491, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(75) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 4, *Paroisse de Saint-Jean-au-Marché.*

(76) Lettres du roi, 23 avril 1408, autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers.

(77) « Pour le coc et caudière xii livres. » Compte des dépenses du clocher de Notre-Dame-de-Condé, année 1504; manuscrit déjà cité.

(78) Mémoires sur Troyes, par Grosley, ch. *Anciens usages de l'église de Troyes.*

(79) « A Maurice Habillon, poislier, demeurant à Tours, la somme de trente » sols tournois, qui deue lui estoit pour deux bacins d'airin neufs, qu'il a faits » et livrez audit mois de janvier à Jehan Monsigni, varlet de fourrière du roy » notre dit seigneur, pour servir à la chaere du retrait dudict seigneur...» Comptes des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(80) Lettres du roi, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen.

(81) Les anciens comptes des couvens et des grands châteaux en font mention. Toutes les communautés ecclésiastiques, tous les riches seigneurs achetèrent une horloge, voulurent savoir l'heure dès qu'ils purent disposer de 15 ou 20 livres. Voyez la note (85).

(82) On voit dans les miniatures du roman de Regnault de Montauban, manuscrit du xvᵉ siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, des pendules assez semblables à celles d'aujourd'hui.

(83) Gaspard Visconte, qui vivait dans le xvᵉ siècle, fait mention des montres dans un sonnet, où il compare un amant à une horloge, *Storia della litteratura italiana di Tiraboschi*, tom. VI, par. 2, éd. in-4°.

(84) Dans le *Livre des faiz monseigneur Saint-Loys*, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. *Aultre miracle, une femme nommée Guillemine...* re-

présente au haut de l'encadrement une montre d'horloge sur laquelle sont marquées les vingt-quatre heures.

(85) « A Pierre Cornier faiseur d'horloges XXVII l. X s. pour ung horloge par » luy mis au clochier du vieil chastel d'Amboise... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(86) « A Jehan l'orlogeur maistre gouverneur de l'orloge du beffroy pour ses » gaiges VI l. » Compte de la ville de Noyon, 1420, manuscrit déjà cité.

(87) *Nova reperta Guidonis Pancirolli, de horologiis.*

(88) *Ibidem, Ibidem* et Commentaire de Henri Salmuth.

(89) Histoire de Rouen par Amiot, seconde partie, chap. *Eglise cathédrale.*

(90) Mémoires de Duclercq, liv. 5, ch. 7.

(91) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 4. *Paroisse de Saint-Remi.*

(92) Histoire de Rouen, par Amiot, seconde partie, chap. *Église cathédrale.*

(93) Mémoires de Duclercq, liv. 5, ch. 62.

(94) Antiquités de Paris, par Sauval, année 1484; j'ajoute que les miniatures des manuscrits du XVe siècle, représentant des jardins, entre autres celles du Rusticon, manuscrit déjà cité, figurent ces divers jets d'eau

(95) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris.

(96) « A Guiot de Morennes, pintier d'estaing, la somme trente cinq sols » tournois, pour deux flascons d'estaing. » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(97) « Pour deux aultres mulets qui ont amené la vaisselle d'estain et deux » coffres, pour chascun trois journées de Saint-Sébastien au dict Bayonne XLVIII s. » Compte des dépenses de l'*Hostel du roi*, année 1528, manuscrit que je possède.

(98) Abrégé chron. de l'histoire de France, par Hénault, année 1279.

(99) Dans leurs relations des grandes cérémonies ou des entrées des rois, les historiens du quinzième siècle ne parlent que d'habits orfévrés; voyez entre autres la Chronique de Jean de Troyes, année 1461, et le Recueil des rois de France, par Dutillet, ch. *du couronnement de Louis XI.*

(100) « Item, six boutons d'or à esquierre, esmaillez de noir, poizans en» semble demy once ung estelin et demy... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité.

(101) « Plus ledict jour, lui a esté baillé dudict office audict Mangot ung chan» delier à flambeaulx pour refaire de neuf, poise trois marcs trois onces... » Compte des dépenses de l'*Hostel du roy*, année 1536, manuscrit déjà cité.

(102) « A Pierre Quincauld, orphèvre, pour avoir fait cinq ronds esmaulx » armoyés des armes de ceste dicte ville, appropriez et assis sur lesdictes troys » pièces de vaisselle... assavoir lesdicts deux flacons... et ledict drageoir... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(103) Sur les opérations de ce genre de gravure, appelé par les Italiens : *il nielo.* Voyez Vasari, *introduzzione cap.* 33, *secunda parte vita di Antonio e Pietro Pollaivoli, pittori et scultori Fiorentini.*

(104) Item, une imaige à mectre au bonnet à fond esmaillé de rouge, une « devise rompue le tout d'or... Item une imaige à mectre à ung chappeau de » pourceline à imaige de sainct Christophe garnie d'or... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité.

(105) Voyez la note (74), voyez aussi dans l'Histoire ecclésiastique de la cour, par du Peyrat, liv. 2, chap 5, les inventaires de la chapelle du roi.

(106) Chronique de Jean de Troyes, année 1478.

(107) Mémoires sur Troyes, par Grosley, chap. *Sculpture et Peinture.*

(108) « A Pierre Baston, orfèvre du roy notre sire; pour ses peines, salai-

» rei d'avoir rebruny douze tasses martellées... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(109) Topogr. de Troyes, par Courtalon, liv. 4, art. *Abbaye de Saint-Loup*.

(110) Lettres du roi, janvier 1470, relatives aux orfévres de Tours.

(111) Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, gardes, visiteurs, essayeurs, prévôts.

(112) Lettres du roi, septembre 1451, relatives aux priviléges des monnayeurs du duché de Guienne.

(113) Lettres du roi, 12 août 1462, relatives à la création d'un nouveau monnayeur en la monnaie de Rouen.

(114) Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, hôtels de fabrication.

(115) Lettres du roi, 12 août 1462, relatives à la création d'un nouveau monnayeur en la monnaie de Rouen.

(116) Ord. sur les monnaies, quinzième siècle, villes et hôtels de fabrication.

(117) Commission du roi, du 12 mai 1490, *pour quérir es villes plus prochaines tel nombre d'ouvriers et monnayers qu'il sera nécessaire, tant du serment de France que de l'empire*. Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité.

(118) Voyez la note (b) des Lettres du roi, 14 novembre 1340, relatives aux monnayeurs.

(119) Les extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité, font mention de ces deux sermens, notamment à l'année 1490, *commission du roi au premier des généraux requis pour se transoorter à la Monnoie de Bayonne*. Voyez aussi les ordonnances relatives aux monnaies.

(120) Voyez dans les Lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux monnayeurs, la note (d).

(121) Ordonnances relatives aux monnaies. Les Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité, donnent le détail de ces gages depuis le quatorzième siècle.

(122) Traité des Monnaies, par Boizard, première partie, chap. 26; Lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux monnayeurs; autres lettres du 25 mai 1413, relatives à la police du royaume, chap. *des Monnoyes*.

(123) Lettres du roi, 13 janvier 1374, relatives aux monnayeurs.

(124) Lettres du roi, février 1418, relatives à la Monnaie de Marvejols.

(125) « A Jehan Hullot, brodeur, pour... lacets de fil d'or et d'argent... » Comptes des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(126) Antiquités de Paris, par Sauval, Comptes de la prévôté, *Forfaitures, amendes criminelles*.

(127) Note de l'*Artiste*, relatives aux instrumens de musique.

(128) Lettres du roi, 18 septembre 1423, relatives aux Monnaies de Paris, Mâcon, etc.; Traité des Monnoies, par Boizard, première partie, chap. 14 et 15.

(129) *Ibidem*; voyez aussi les Lettres du roi, 27 octobre 1394, relatives aux maîtres particuliers des Monnaies.

(130) Traité des Monnoies, par Boizard, première partie, chap. 14.

(131) *Ibidem*.

(132) Ord. des rois de France, t. VII, préface, p. 103, et t. XV, préface, p. 44.

(133) Essai sur les Monnoies, par Dupré de Saint-Maur, chap. *Variations dans le prix du marc d'argent*, Tableau des variations. Le prix du marc d'argent monnayé, à la fin du quinzième siècle, n'y est élevé que de dix sous au-dessus du prix de l'argent non monnayé.

(134) Voyez la note précédente; voyez aussi la note (17) du *Financier*.

(135) Histoire des Monnaies, par Leblanc.

(136) Lettres du roi, 15 décembre 1421, relatives aux monnaies.

(137) « Ordre du roy, 2 novembre 1475, aux généraux, de visiter les ouvra» ges des orféyres... défeuses aux orfévres de suracheter les matières. » Extraits des registres de la cour des monnoies, manuscrit déjà cité.

(138) Traité des Monnoies, par Boizard, deuxième partie, chap. 7.

(139) Mandement du roi, dernier août 1493 : « feront les orfévres serment » ès mains des généraux ou autres qu'il appartiendra... » Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité.

(140) « Ordonne que tous orfévres fassent leurs ouvrâges des loy et remède » qui sont ceux de Paris... » *Ibidem*.

(141) Les Cent Nouvelles, septième nouvelle, *le Charreton*.

(142) Lettres du roi, 7 juin 1456, relatives aux monnaies.

(143) Lettres du roi, 25 mai 1413, relatives à la police, chap. *Des monnoies*.

(144) Mandement du roi, du 13 janvier 1494 : « Pourront néanmoins les gé» néraux créés esdites provinces de Bourgogne, Provence, Bretagne, assister » aux jugemens. . » Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit cité.

(145) « Edit du roy, du mois de juin 1484, portant fixation des généraux des » monnoies au nombre de six... » *Ibidem*. Voyez aussi le Traité des Monnoies, par Boizard, deuxième partie, chap. premier.

(146) Ordonnances des rois de France, tom. XIV, préface, p. 15 et 16.

(147) *Ibidem*, t. XV, table des prix du marc d'or et d'argent. Dans un mandement du roi, du 24 avril 1488, le prix du marc d'or est fixé à 130 l. 3 s. 4 d., et celui du marc d'argent à 11 l. Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité.

(148) Dans ces extraits, on lit, année 1479, qu'en ce temps le roi, avant de fixer le cours des monnaies, avait envoyé un de ses officiers des monnaies en Angleterre pour conférer avec les officiers des monnaies de ce royaume sur le cours des monnaies anglaises, des nobles à la rose.

(149) Lettres du roi, 17 mars 1451, relatives aux généraux des monnaies.

(150) « Très chers frères, je me recommande à vous... » C'est le commencement d'une lettre adressée aux généraux des monnaies par le chancelier de France, le 27 février 1460. Extraits des registres de la cour des monnaies, manuscrit déjà cité.

(151) Mandement du roi, du 2 septembre 1489, relatif à la punition des laveurs à l'eau forte ; autre mandement du 4 juin de la même année, portant que les espèces, *tant celles du royaume qu'estrangères qui ne seront pas du poids ordonné seront cizaillées*... etc. » *Ibidem*.

(152) « Phelippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgoigne.... avons receu » l'humble supplication de Houdot de Doulz, escuier, contenant qu'un nommé » maistre Pierre vint pardevers icellui suppliant, et lui dist qu'il le ferait plus » riche trois foiz plus qu'il n'avoit... lequel maistre Pierre n'en feroit riens s'il » n'estoit en lieu fort et qu'il le voulsit mener dever le seigneur de Pesmes... et » fist lors icellui maistre Pierre des gros de six blancs pour trois francs... l'an » mil quatre cens cinquante huit. » Lettres de grace pour fausse monnaie, Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgoigne, manuscrit déjà cité.

(153) Mémoires de Miraulmont, chap. *Cour des Monnoies*.

(154) Registres du parlement, arrêt du 8 avril 1393, relatif à la mise en liberté d'un trésorier ; autre arrêt du 15 janvier 1484, relatif aux conflit avec la juridiction de la cour des monnaies.

(155) Antiquités de Paris, par Sauval, Comptes de la prévôté, chapitre *Dépense commune.*

(158) Lettres du roi, janvier 1470, relatives aux orfèvres de Tours.

(157) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 4, chap. *les Cordeliers.*

(158) Avant la révolution, il y avait dans les anciens châteaux, dans les anciennes riches maisons d'anciennes pièces d'argenterie où le *non venundetur* était la prudente substitution d'un père à ses petits-fils.

(159) Voyez la note (74).

(160) Lettres du roi, août 1462, relatives aux faiseurs de meules.

(161) « Item à Jehan Racine, la somme de XIII solz III deniers, pour y avoir » fourni et mis les cercles nécessaires à une meule toute neuve... « Œuvres et réparacions faictes au moulin à blé soulz Domfront, appartenant au roy, en l'année 1473. Je possède ce compte écrit sur une feuille de parchemin.

(162 Topographie de Troyes, par Courtalon, liv VI, *Doyenné de Sezanne*, chap. *Cour Félix.*

(163) « De la perrière de Monthenigne et des Esthillons, baillée à Didier » Normant, perrier, pour huit frans par an... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(164) Voyez la note précédente.

(165) Voyez les gravures de l'*Arte de metalli d'Agricola*, Bâle 1563.

(166) Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers.

(167) *Ibidem.*

(168) Telles sont les cheminées qu'on voit dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle, représentant des bâtimens.

(169) Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers.

(170) *Agrippa, De vanitate scientiarum, Chap. de Geometria*; voyez aussi dans le livre intitulé *Navis stultifera*, la gravure qui est au f° 26.

(171) A la miniature du f° 50, v. du manuscrit de la Bible historiaux, conservé à la Bibliothèque du Roi, représentant la tour de Babel en construction, on voit un échafaudage en spirale, dressé en dehors de la tour.

(172) Plusieurs édifices du quinzième siècle, où ces différens genres de pierres ont été employés, subsistent encore.

(173) « A Richard Choblanc, recouvreur, la somme de quatre gros et demi » pour peines et vacations d'avoir visité et toisé les ouvraiges de couverture..» Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. Voyez la note suivante.

(174) « La somme de quatre vings deux frans quatre gros pour l'achat de » soixante seize aulnes de drap orangié et bleu... employés et délivrez de par » ladicte ville aux sergens, menestriers, giolier, Richard Choblanc et autres » officiers de ladicte ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(175) « Des estellaiges dudit Aignay... et se payent par ceulx qui tiennent » estaulx ou place en la halle au jour de foire, et les painctres et potiers de » terre une obole. » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignay-le-Duc pour le roy, année 1525, manuscrit déjà cité.

(176) Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.

(177) Pantagruel de Rabelais, liv. II, chap. 22, *Comment Panurge voulut visiter lesdictes isles.*

(178) Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.

(179) *Ibidem.*

(180) « Item pour le tonnelieu des pots de terre, de chacune charretée, ung

» pot, lequel que l'on veut prendre. » Extrait du dénombrement de Philbert de Beaujeu, 3 mars 1403, qui se trouve dans un manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité, conservé à la Bibliot. du roi, entre les manuscrits de Dupuy.

(181) Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.

(182) *Ibidem.*

(183) « Autre recette du louage du chaufour à tuilles, appartenant à mon » seigneur lequel louage est de chacun an de trois milliers de tuilles. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1456, manuscrit déjà cité.

(184) Bien que l'église Saint-Nicolas de Troyes ait été brûlée en 1524, je crois cependant que les carreaux de brique qui en pavent l'entrée, près l'escalier du calvaire sont de la fin du xve siècle, ils sont gravés de lettres romaines, de fleurs, de losanges, de croix de Jérusalem, de pièces de blason; ils ressemblent aux pavés peints dans les miniatures des manuscrits du xve siècle.

(185) Ces carreaux de l'église de Saint-Nicolas sont vernis; il me semble en avoir vu aussi au château de Chenonceaux en Touraine, bâti par le général des finances Boyer, vers le commencement du xve siècle.

(186) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, *Cathédrale* et *abbaye de Saint-Loup.*

(187) Au xve siècle, Troyes etait comme aujourd'hui, bâti de bois et de plâtre; Histoire de cette ville.

(188) J'ai vu des sculptures sur des maisons du xve siècle à Paris, à Rouen, à Évreux et à plusieurs autres villes; mais les plus remarquables sont celles de Troyes, que M. Arnaud, peintre, domicilié en cette ville, se propose de faire graver dans les prochaines livraisons de ses Antiquités de Troyes.

(189) A Château-Thierri, au donjon, appelé l'Horloge-Baland, j'ai vu plusieurs salles ou chambres, où sont des lambris, figurant des arcs, des ramages, des filets, armoiries: il y a aussi des volets de fenêtre, sculptés dans le même style. Ces boiseries ont été incontestablement faites vers le commencement du xvie siécle; madame Philippe, femme du propriétaire de ce donjon, les conserve avec un érudit fanatisme, que j'ai tâché d'enflammer encore, en lui disant que quelque savant lui en ferait ou plutôt lui en ferait faire l'acquisition. Quant aux grandes armoires de ce temps, tout le monde peut en avoir vu dans les vieilles fermes.

(190) « *In aula nova prope putheum, subtus dictam cameram* de parement, » *invenerunt quoddam magnum scannum fagi cum scabello, longitudinis* » *vigenti pedum... Item quoddam magnum scanum cum dosserio et scabello* » *cum duobus trestellis...* » Inventaire de l'évêque de Langres, année 1395, manuscrit déjà cité aux notes du xive siècle. Voyez la note suivante.

(191) « En la grande salle... fut trouvé un banc à perche et sans marche de » sept pieds de long ou environ, taillé pardevant à coquilles, les pilliers tour» nes... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité.

Les Monumens français inédits, quinzième siècle, publiés par M. Willemin, peuvent être considérés comme appendice de cette note et de bien d'autres de l'histoire de *l'Artisan* et de celle de *l'Artiste.*

(192) « Item deux petites chaises basses couvertes de drap vert chacune de » troys pieds de long ou environ... Item quatre chaises de noier et poirier cou» vertes de cuyr, servant à asseoir à table... » Inventaire d'Emard Nicolay, manuscrit déjà cité.

(193) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers.

(194) Dans le compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité, il y a un chapitre de dépense intitulé : *Lembroiserie;* il commence ainsi : « A » Guy Guion, lembroisseur, pour avoir fait un bureaul et une scabelle... »

(195) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers.
(196) *Ibidem.*
(197) *Ibidem.*
(198) *Ibidem.*
(199) Lettres du roi, janvier 1415, relatives aux huchers.
(200) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers.
(201) *Ibidem.*
(202) Lettres du roi, janvier 1415, relatives aux huchers.
(203) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers.
(204) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux *voirriers.*
(205) Voyez les miniatures des manuscrits du temps, notamment de ceux de la Bibliothèque du Roi.
(206) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux *voirriers;* Monumens de la monarchie française, par Montfaucon, règne de Charles VII : gravure, *un dominicain présente un livre au roi*; règne de Louis XII : gravure, *Jean-des-Marets présente son livre à la reine Anne.*
(207) Antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté, année 1480.
(208) « Item pour la venue de madame la duchesse de Berry, pour aller à » Montpensier faire faire certains chassits aux fenaistrages dud. chastel, pour » les ansires de toilles sirées par défault de verrerie. » Compte des dépenses des voyages et chevauchées de Jehan Avin, receveur général d'Auvergne, en l'an 1415, écrit sur une feuille de parchemin que j'ai.
(209) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux *voirriers.*
(210) « A Estiennes de Salles, verrier, pour deux lozenges de verre mises » aux verrières de la chambre du retrait dudit seigneur II sols. » Compte des dépenses de Charles VIII, année 1491, manuscrit déjà cité.
(211) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux *voirriers.*
(212) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers. Dans le *livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déjà cité, on voit, à la miniature du fº 29 une lanterne attachée en dehors de la maison.
(213) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers.
(214) *Ibidem.*
(215) On trouve la représentation de pareils lustres dans la miniature du fº 70 v. du manuscrit des tournois de la Gruthuse, conservé à la Bibl. du Roi.
(216) Dans la même miniature on voit aussi la représentation de pareils porte-flambeaux, tenus par des valets.
(217) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers.
(218) *Ibidem.*
(219) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux vanniers.
(220) *Ibidem.*
(221) « Item le tonlieu des fluttes et autres instrumens faits au tour... de la » charretée une pièce et aussi de coulongnes de canne... » Extrait du dénombrement de Philbert de Beaujeu, année 1503, qui se trouve dans un manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité.
(222) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux nattiers; Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, où se trouvent plusieurs articles de dépenses pour nattes. Il s'en trouve aussi dans les comptes des villes de ce temps.
(223) « Pour CXXVII pieds de nattes, mises en la prison de Buriane XV s. X d. » Compte de la ville de Valenciennes année 1414, manuscrit que j'ai.
(224) Lettres du roi, décembre 1468, relatives aux tonneliers de Soissons; autres lettres, février 1471, relatives aux tonneliers d'Evreux.

(225) Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse; autres lettres, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux; autres lettres, mars 1476, relatives aux barbiers de Beaune.

(226) Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse; autres lettres, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux.

(227) Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers.

(228) Lettres du roi, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux.

(229) *Ibidem*; autres lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers.

(230) Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers.

(231) Histoire de Rouen, par Amiot, 3e partie, *Abbaye de Saint-Amand.*

(232) Lettres du roi, 19 septembre 1439, relatives aux boulangers; autres lettres, 17 octobre 1460, relatives aux boulangers du Puy; autres lettres, 5 juillet 1457, relatives aux boulangers de Bordeaux.

(233) Lettres du roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges; autres lettres, 19 septembre 1439, relatives aux boulangers.

(234) *Ibidem*; autres lettres, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans.

(235) Lettres du roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges; autres lettres, juin 1468, relatives aux boulangers de Tours.

(236) « Tonlieu et vente du pain IV l. IV s. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont année 1456, manuscrit déjà cité.

(237) « Au septier de froment se trouve IIII XX XVI pains, et sur chacun pain » se lieve pour la ville une obole. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité.

(238) Ordonnances des rois de France, tom. XI, préface, p. 49.

(239) Mémoires de Grosley, chap. *Sculpture et Peinture*, art, *Saint-Remi.*

(240) *Ibidem*, chap. *Transaction des bouchers.* Le manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy, déjà cité, porte *bœufs trayans*, au lieu de *bœufs brayans*, qu'on lit dans la copie de cette transaction donnée par Grosley.

(241) Histoire ecclésiastique de la cour, par Du Peyrat, liv. 1, chap. 70.

(242) « De Jehan de Roiche, bouchier, la somme de quatre frans trois gros, » à cause du louaige d'ung banc à vendre char. » Compte de la ville de Dijon, année 1511; manuscrit déjà cité.

(243) Lettres du roi, avril 1404, relatives aux bouchers de Meulan.

(244) « La somme de unze cents livres tournois... pour la tuerie que la ville » a faict faire sur la rivière d'Oische. » Compte de la ville de Dijon, ci-dessus cité.

(245) Lettres du roi, avril 1404, relatives aux bouchers de Meulan; autres lettres, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen.

(246) « Pour la ferme du droit de l'espaule que mondict seigneur le duc » prend sur les bouchiers de Clermont, x l. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1456, manuscrit déjà cité.

(247) Lettres du roi, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans.

(248) Lettres du roi, mai 1426, relatives aux bouchers de Chartres.

(249) Lettres du roi, mars 1461, relatives aux bouchers de Bordeaux.

(250) Lettres du roi, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen.

(251) *Ibidem*, art. 7 et 8, au lieu du mot *personnes* qui est dans l'ordonnance, il faut lire celui de *prisonniers.*

(252) Lettres du roi, mars 1461, relatives aux bouchers de Bordeaux.

(253) Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen; autres lettres, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris.

(254) Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen.

(255) Lettres du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris.

(256) *Ibidem*; autres lettres, décembre 1450, relatives aux épiciers de Paris.

(257) Lettres du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris.

(258) « A Jehan Heurte, apothicaire suivant la cour, pour le payement de » l'effigie en cire du roy nostre sire, du poids de cLxiv livres, pour icelle en- » voyer offrir à l'église de Saint-Martin de Cande. » Compte des dépenses de la cour de Louis Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(259) Voyez aux notes du xive siècle, l xxxi ép. les notes des fourreurs.

(260) Lettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers de Rouen.

(261) Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégisseries de Paris.

(262) Lettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers de Rouen.

(263) *Ibidem*.

(264) *Ibidem*.

(265) *Ibidem*.

(266) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux gantiers de Paris.

(267) *Ibidem*.

(268) Lettres du roi, mai 1407; relatives aux mégissiers de Paris.

(269) Il y avait du maroquin au xve siècle; voyez le Voyage de Charles VIII à Naples, par Lavigne, mais je n'ai vu dans aucun document qu'en ce temps on en fabriquât en France ni même en Europe.

(270) Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégissiers de Paris.

(271) Au xve siècle, on tannait toute sorte de peaux; suivant le témoignage de Lavigne, dans son Voyage de Charles VIII à Naples.

(272) Lettres du roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Évreux; autres lettres, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris.

(273) « De Jehan Le Clercq, taneur, pour une amende xL s... pour un cuir » non marquié... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit cité.

(274) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris.

(275) Lettres du roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Évreux.

(276) Notes du xive siècle, relatives aux différentes chaussures.

(277) « Le prieur de Montejehan doit chacun an... et quatre soullées et est » tenu ledit prieur envoier les dictes chouses à mon dict seigneur à heure de » digner, par un vallet, la teste desnuée de chapperon et chaucé de soulliers à » doubles semelles sur paine d'amende. » Compte des revenus de la chatellenie de Montejean, année 1412, manuscrit original que j'ai.

(278) Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1418.

(279) Lettres du roi, mars 1419, relatives aux cordonniers de Troyes.

(280) *Ibidem*.

(281) Topographie de Troyes, par Courtalon, 5e livre, *noms des rues*.

(282) Dans le manuscrit des miracles de la Vierge, déjà cité, à la miniature, au dessous de laquelle sont ces mots : *Isle de mer d'aménité remplie* on voit des souliers découverts par une grande fenêtre sur le cou du pied; à la miniature qui suit on voit des bottes rouges à retroussis.

(283) Traité de la sphère, par Pierre d'Ailli, Paris 1495. La gravure du frontispice représente des cordonniers, leurs outils sont dans des corbeilles.

(284) Lettres du roi, novembre 1468, relatives aux cordonniers de Tours.

(285) *Ibidem*.

(286) *Ibidem;* Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(287) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris.

(288) J'ai une quittance de la somme de 8 s. 9 d. faite par Hardille, *cor-*

douannier, pour deux paires de soulers et une carrelure pour deux varlets de la comtesse d'Angoulesme; cette quittance, sur parchemin, est du 6 mars 1476.

(289) « Pour une paire de souliers VIII s. IV d. t..., pour une paire de bottines XII s. VI d. t..., pour une paire de houzettes XX s. t., pour deux paires de » houseaulx de vache IIII l. X s. » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. Ainsi qu'aujourd'hui le roi payait souvent le double, voyez la note précédente.

(290) Voyez la note précédente.

(291) Voyez la même note.

(292) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris.

(293) « Charles par la grace de Dieu..., que les maistres ouvriers du mes- » tier de savaterie puissent ouvrer de tous cuyrs neufs excepté cordouan et cuyr » de pourcel... il y ait du moins le tiers d'un soulier de vieil cuyr... à peine » de V s d'amende... le vingt-cinq septembre mil quatre cens quarante-deux. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité, conservé à la Bibliothèque du roi, entre les manuscrits de Dupuy.

(294) Voyez la note précédente.

(295) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris.

(296) « Pour une paire de semelles mises en unes botines de la façon de Ca- » théloigne V s. t. » Compte des dépenses de Louis XI, 1469, manuscrit cité.

(297) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 4, *Abbaye de Saint-Loup*.

(298) Lettres du roi, juillet 1452, relatives aux faiseurs de patins.

(299) Lettres du roi, mai 1481, relatives aux tisserands en linge.

(300) *Ibidem*, art. 24.

(301) « Pour deux tabliers ouvrés pour la table de mes dictes dames conte- » nant VI aulnes. » Comptes des dépenses de Jehane et Aliénor, sœurs de Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI, année 1447, manuscrit que je possède.

(302) Lettres du roi, mai 1481, relatives aux tisserands en linge.

(303) *Ibidem*.

(304) *Ibidem*.

(305) *Ibidem*.

(306) *Ibidem*.

(307) Voyez dans l'histoire de Charles VIII, édition de Godefroy, la relation du voyage de ce prince à Naples, par André de Lavigne, année 1495.

(308) Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux drapiers d'Andelys.

(309) Lettres du roi, décembre 1447, relatives aux tisserands d'Issoudun.

(310) *Ibidem*.

(311) *Ibidem*.

(312) *Ibidem*.

(313) *Ibidem*.

(314) *Ibidem*.

(315) « Pour V aulnes de drap griz brun de Moustierviller... au prix de XLVIII » sols l'aulne... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1404, manuscrit que je possède.

(316) « A Pierre Leroy, pour V aulnes et demie de drap, pour revestir deux » poures orfelins au pris de XI s. l'aulne. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(317) Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

(318) Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux.

(319) « Item que aucuns dudict mestier ne puissent ouvrer avant quatre heu- » res du matin, et après huit heures de nuit... Item que le fil soit bien retord » en son endroit... Vingt sols d'amendé... » Régl. du prévôt de Paris, 27 mars 1492, concernant les retordeurs de fil de laine, Livre bleu, manuscrit déjà cité.

(320) Voyez la note précédente.

(321) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.

(322) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.

(323) « Item iceulx échevins et francs bouchiers sont tenus à maintenir une » lampe d'huile, et à la faire ardre, chascune nuict, au portal de l'église » Sainct-Martin, dedans la cité de Bayeux. » Statuts des bouchers de Bayeux, année 1431. Ce document manuscrit m'a été communiqué par M. Pluquet, auteur de l'Essai historique sur la ville de Bayeux, ouvrage recommandable par des recherches neuves, c'est-à-dire faites avec un bon esprit. J'aurai plusieurs fois occasion de le citer.

(324) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.

(325) *Ibidem.*

(326) *Ibidem.*

(327) *Ibidem.*

(328) Encore dans les villages éloignés des villes où la main d'œuvre n'est guère plus divisée qu'au xve siècle, les tisserands font une grande partie des pièces de leur métier.

(329) J'ai une peau de mouton assez grossièrement mégissée qui porte, rangées et par ordre, les empreintes des différentes marques des maîtres tondeurs de draps de Paris, depuis l'année 1691 jusqu'à l'année 1771. Ces marques sont ordinairement les lettres initiales du nom du maître Tondeur; elles paraissent faites, en grande partie, avec un emporte-pièce. Nul doute que cet usage remonte aux siècles antérieurs.

(330) Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

(331) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.

(332) *Ibidem.*

(333) Voyez au xive siècle, la note (352) de l'épître LXXXI.

(334) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.

(335) *Ibidem;* Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux.

(336) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.

(337) *Ibidem;* Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

(338) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris; autres lettres, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierson.

(339) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.

(340) Recueil des vieux proverbes.

(341) « De Cottin, le boucher, la somme de xxxii l. v s. vi d. pour l'aunaige » des drapz, qu'il a prins à ferme de ceste dicte ville. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(342) Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux.

(343) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.

(344) Lettres du roi, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierson.

(345) Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux.

(346) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges; autres lettres, novembre 1412, relatives aux drapiers d'Andely.

(347) Lettres du roi, novembre 1472, relatives aux drapiers d'Andely.
(348) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.
(349) Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.
(350) *Ibidem.*
(351) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.
(352) Ordonnances relatives aux foulons d'étoffes.
(353) Lettres du roi, 23 sept. 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers.
(354) Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.
(355) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.
(356) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux tondeurs de draps.
(357) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.
(358) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux tondeurs de draps.
(359) Lettres du roi, mars 1450, relatives aux chapeliers-aumussiers.
(360) « De Jehan Leflameng, la somme de xL s. pour avoir attachié sayez aux murailles de cette dicte ville, non obstant les défenses... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.
(361) Poésies de Coquillart, 2e partie, *Les Droits nouveaux.*
(362) Lettres du roi, 19 novembre 1479, relatives aux marchands drapiers.
(363) *Ibidem.*
(364) *Ibidem.*
(365) Lettres du roi, décembre 1466, relatives aux pareurs de Carcassonne; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux foulons, et les réglemens relatifs à la police des métiers.
(366) Lettres du roi, 23 sept. 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers.
(367) *Ibidem.*
(368) Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.
(369) « De Amyot Gardot, pelletier, la somme de quarante sols... à cause » d'une maison appelée la maison de la visitation des draps assise au dit Di» jon. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.
(370) « Visitation de la draperie, ont esté commis monseigneur le vicomte» maieur, Jehan Migault, Pierre Lentier... etc. » *Ibidem.*
(371) Ordonnances relatives au commerce et aux tarifs des douanes du XIVe et du XVe siècle.
(372) J'ai plusieurs comptes ordonnancés pour les maires de Tours où est mentionnée *Nostre-Dame-la-Riche*, alors, et sans doute encore aujourd'hui, la patronne des fabricans de soies.
(373) Chronique de Jean de Troyes, année 1469.
(374) Cette ordonnance est du mois de décembre.
(375) Les Honneurs de la cour, par la vicomtesse de Furnes; Glossaire de Ducange au mot *Exametum*; chroniques de Froissart, 4e vol, chap. 2.
(376) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.
(377) Lettres du roi, mars 1407, relatives aux merciers de Paris.
(378) Brevet de Louis XI, du 26 janvier 1480, rapporté dans les Preuves des Mémoires de Comines, édition de Godefroy, in-4°; Histoire de Languedoc, par Dom Vaissette, tom. 5, année 1498; Dictionnaire de Savary, au mot *soyes.*
(379) Lettres du roi, 11 novembre 1479, relatives aux marchands drapiers.
(380) Regist. du parl., arrêt du 5 avril 1394, relatif aux drapiers de Paris.
(381) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.
(382) *Ibidem*; autres lettres, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.
(383) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.

(384) *Ibidem.*

(385) Lettres du roi, 23 juillet 1404, relatives aux tailleurs de Meaux.

(386) Lettres du roi, juin 1451, relatives aux tailleurs de Tours.

(387) Lettres du roi, 1450, relatives aux tailleurs de La Rochelle.

(388) Lettres du roi, mars 1472, relatives aux chaussetiers de Poitiers.

(389) *Ibidem.*

(390) *Ibidem*; autres lettres, février 1447, relatives aux chaussetiers de Chinon.

(391) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux pourpointiers de Paris.

(392) *Ibidem.*

(393) « Audit Hullot, brodeur, la somme de six livres tournois, pour douze » boutons assis en l'une des deux robes longues, faictes pour le roy, de vingt » aulnes de veloux noir double poil... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(394) Fabliaux du XIVe et du XVe siècle.

(395) *Ibidem*; Glossaire de Ducange, au mot *almucia.*

(396) *Ibidem*; *ibidem*; note suivante.

(397) Lettres du roi, mars 1450, relatives aux aumussiers de Rouen.

(398) *Ibidem.*

(399) *Ibidem*; « Pour deux chappeaulx de bievre noirs... cx s. t., et pour » trois aultres chapeaulx de layne noirs frisés... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(400) Cérémonial de Godefroy, XVe siècle, Entrées solennelles, fêtes.

(401) *Sermones Maillardi in vigilia nativitatis domini*, *sermo* 38 *et aliàs*; *sermones Menoti, sermo feria* 5 *post* 2 *dominicam quadragesimæ et aliàs*; Cérémonial français, *Fêtes*; Recueil de rois de France, par Dutillet, *États Généraux;* Histoire ecclésiastique de la cour, par du Peyrat, inventaire des meubles, ornements. Le compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité, au chap. des *Broderies*, mentionne les broderies faites aux boutonnières et œillets, où passaient les lacets de fil d'or et d'argent.

(402) Ce même compte mentionne aussi des pavillons ou lits brodés.

(403) « Item deux tableaux, chacun d'une image Nostre-Dame, l'un his» torié et l'autre faict de broderie. » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité.

(404) « A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du roy, » pour les broderies par luy faictes sur la manche senestre d'une houppellande » bastarde, c'est assavoir sur icelle autour du bras un chapel de branche de » may et de genestre, tout faict d'or de Chypre, cousu de soye VIII liv. » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1404, manuscrit déjà cité.

(405) Tout le monde a remarqué aux tableaux du Musée de Paris les tableaux du quinzième siècle où les personnages ont des auréoles dorées en or : dans ce même temps, les tapisseries étaient aussi quelquefois tissues de soie, d'or et d'argent. Je citerai les Mémoires de Lamarche. liv. 2 chap. 4, année 1468.

(406) Suivant Baugier, Mémoires historiques de la Champagne, article *Reims*, les tapisseries représentant la vie de saint Remi, furent données à l'abbaye de ce nom par Lenoncourt, archevêque de Reims, prédécesseur d'un autre Lenoncourt qui, en 1531, en donna à cette même abbaye ou d'autres, ou la suite de celles du quinzième siècle. J'ai vu de semblables tapisseries de cet âge, entre autres à la cathédrale de Rhodez; elles sont aussi comme celles de Reims, à scènes détachées, avec un écriteau au-dessous de chaque scène.

(407) «... Que aucun ne garnisse chambre de toile qu'elle ne soit pactée... » C'est assavoir chambre de tapisserie à deux pates, chambre de sarge à cinq » pates... Item que nulz ne rentrayent tapiz à imaiges... c'est assavoir le vi- » saige, les mains, armoiries, escussons et aultres choses dangereuses, qu'ils » soient filées et nouées de couleur tel qu'il appartient... Item pourront faire » calendrer tous (tissus) tains ou à taindre..., mais non chambres garnies de » ruban... » Ordonnance du prévôt de Paris, relative aux tapissiers, 24 août 1456, Livre bleu, manuscrit déjà cité.

(408) Voyez la note précédente.

(409) Voyez la même note.

(410) Voyez la même note.

(411) « Pardevant Guillaume Plichon, clerc tabellion en la vicomté d'Ar- » ques, fut présent Jehan Bourdel, cordier, lequel cognut et confessa avoir » receu la somme de cent dix soulx, pour avoir vendu au chastel d'Arques » troys douzaynes et demie de cordes de canvre, chacune d'une toise ou en- » viron... le IXe jour de novembre, mil cccc vingt et ung. » Quittance écrite sur parchemin, que j'ai.

(412) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux cordiers de Paris.

(413) Au quatorzième siècle, le papier était encore assez rare, et au quinzième il ne devait guère s'en trouver de ce temps que dans les archives de famille ; car on ne s'en servait guère pour les manuscrits des livres.

(414) Je possède une traduction française de la Chirurgie de Lanfranc, manuscrit de l'année 1499, qui est sur papier écu de France. La Confession de Maillard, édition de Paris, 1481, dont je possède aussi un exemplaire, est encore sur papier écu de France.

(415) J'ai vu un fort grand nombre de livres imprimés au quinzième siècle, sur papier tête de mouton.

(416) La médecine de Gordon, imprimée à Lyon en 1491, par Antoine Lambillion et Martin Sarrasin, est sur papier couronné.

(417) « Pour XL mains de papier à VIII s. VI d. CXVIII s. » Compte de la dépense de Jehanne et Alienor d'Écosse, année 1447, manuscrit déjà cité.

(418) Fabliaux des treizième, quatorzième et quinzième siècles, les Cent Nouvelles, nouvelle 38 ; Histoire de Charles VII, par Alain Chartier, année 1425.

(419) « Sur la requeste baillée par le doyen de l'église de Troyes... le comte » de Champaigne souloit prendre soixante livres t. de rente sur les fours de » Troyes et sur le moulin à papier appelé le moulin le Roy, appartenant au » dict doyen... » *Mardi* 16 *septembre* 1441, Collection intitulée *Minutes-Journal*, conservée aux archives de la Cour des Comptes. Il est constant par cet extrait que le papier chiffon était connu au moins au treizième et sans doute au douzième, et peut-être au onzième siècle. Il est très probable, comme le dit Courtalon, Topographie historique de Troyes, liv. 5, chap. *Commerce*, que les papeteries de cette ville sont les plus anciennes. Le moulin le Roy continuait à fabriquer au quinzième siècle, puisque M. Chénié, propriétaire actuel, a un jugement du bailli de Troyes de l'année 1485, qui enjoint aux papetiers de ce moulin de fournir un passage aux chevaux et aux voitures des habitans du voisinage; quant aux usines et aux bâtimens que j'ai examinés avec curiosité, ils ne m'ont point paru d'une construction ancienne.

(420) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 5, chap. *Commerce*.

(421) Mémoires de Grosley sur Troyes, *Commerce*, *imprimerie*.

(422) Topographie de Troyes, par Courtalon, Appendice du 5e livre. Il

paraît qu'il n'y eut pas à Troyes, avant l'année 1560, d'établissement d'instruction publique, sous le nom de colléges; voyez le chap. *le Collége*, liv. 4.

(423) Origine de l'imprimerie, par Lacaille; *Schœpflini Vindiciæ typographicæ*; Origine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques et l'opinion de MM. Daunou et Van-Praet, par M. Lambinet.

(424) Voyez les livres imprimés à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième siècle.

(425) Voyez les ouvrages cités à l'avant-dernière note.

(426) C'étaient les imprimeurs les plus célèbres de la fin du quinzième siècle. Il reste un grand nombre de leurs éditions sur papier et sur vélin.

(427) Mémoires de Grosley sur Troyes, *Commerce*, *imprimerie*.

(428) Il y a encore beaucoup de reliures de ce temps, dont plusieurs montrent, aux écorchures, leurs nerfs de parchemin ou de cuir tordu.

(429) J'ai vu dans des ventes plusieurs paires d'Heures de ce temps, et notamment celles de François Ier, reliées en étoffe de soie; les dernières l'étaient en velours rouge. La Bibliothèque du Roi a grand nombre de livres ainsi reliés.

(430) Dans l'inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déjà cité, on voit que la bibliothèque de ce premier président de la Chambre des comptes n'était que de cent-vingt volumes. On voit aussi, dans les séries de Bouchet, combien dans ces temps étaient petites les bibliothèques. On la voit encore mieux dans les catalogues des monastères et des établissemens publics de ces mêmes temps.

(431) Dans les Miracles de la Vierge, manuscrit déjà cité, on voit à la miniature du chapitre *Soubz l'éternel retour sage régente*; des livres de différentes couleurs.

(432) J'ai un manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel, écrit et relié au quinzième siècle : la reliure est à compartimens formés de pièces de différens cuirs, parmi lesquels on distingue facilement le maroquin noir et le maroquin rouge.

(433) La Bibliothèque du Roi possède plusieurs manuscrits de ce temps, dont les couvertures sont peintes; je citerai entre autres l'atlas de Ptolémée.

(434) J'ai l'original du compte ci-après: *Compotus magistri Petri Gourguechon canonici ecclesie collegiate sancti Vadasti Belvacensis*, *anno* 1450; « *item pro duobus asseribus ad cooperiendum dictum antiphonale*, II den.; » *item pro corio cervi proposito super dictos asseres*, II sol. III den... » Sur ces cuirs, le relieur du quinzième siècle imprimait, un à un, de petits fers d'un pouce, pour faire les gravures qu'on appelle aujourd'hui dorures à froid : mais pour les gravures des filets, il se servait de roulettes.

(435) Il imprimait de la même manière les gravures ou gaufrures de la gouttière et des tranches. Je dois la découverte de ces procédés à M. Yzabeau, un des relieurs de Paris les plus habiles, à qui j'ai porté plusieurs volumes à couverture gaufrée, reliés aux quinzième siècle : il a remarqué, à la première vue, et m'a fait remarquer les joints des fers. J'ai consulté aussi M. Duverger, imprimeur de cet ouvrage : il pense de même que les anciens relieurs gaufraient avec de petits fers. M. Duverger, qui s'occupe avec succès du perfectionnement de plusieurs parties de la mécanique de l'imprimerie, est fort modeste et ne veut absolument pas être cité ; c'est pour moi un plaisir de le voir forcé à imprimer ces lignes.

(436) Les arabesques des livres manuscrits passèrent dans les premiers livres imprimés, notamment dans les Heures.

(437) Histoire des Connétables et des Maréchaux, par Denis Godefroy, *Maréchaux de France*, année 1448.

(438) Registres du Parlement, 3 septembre 1461, année de Louis XI à son avénement à la couronne.

(439) Histoire de France, règne de Charles VII.

(440) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métiers.

(441) Lettres du roi, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen; autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(442) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métier.

(443) *Ibidem.*

(344) Lettres du roi, 2 sept. 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(445) Lettres du roi, juin 1468, relatives aux fourbisseurs de Paris; autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(446) Dans le compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité, il y a divers chapitres de recette ainsi intitulés : *Amende de la bolengerie.— Amendes de la boucherie. — Amendes de la poissonnerie. — Amendes de l'espisserie — Amendes des tisserands de toile*, etc.

(447) J'ai un rouleau de parchemin de 4 pieds de long, qui commence ainsi : « Ce sont les amendes de la draperie d'Évreux... taxées le ve jour de juin m. ccc IIII xx et six et baillé par nous bailly dessusdit au receveur, pour les faire » cueillir au profit du roy nostre sire, premièrement... Mauriet Dubois, une » barre en une sanguine XII d. Jehan Belnel, une portée faillant en un drap » blanc, v s... Somme de ces parties LVII liv. XII s. de laquelle somme appar» tient aux jurés la moitié, ainsi demeure au roy XXVIII l. XVI s.

(448) Voyez la note précédente.

(449) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux charpentiers de Paris.

(450) Lettres des rois, relatives à l'homologation des différens statuts des corps de métier.

(451) *Ibidem.*

(452) Lettres du roi, janvier 1408, relatives aux ouvriers de Rouen.

(553) Lettres du roi, 7 mai 1481, relatives à la nomination d'un maître boucher de Tournay.

(454) Dans le premier volume des Mémoriaux de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité, est un accord entre le roi et l'évêque de Paris, où l'on voit que l'évêque pouvait nommer quinze artisans de divers métiers, *gaudentes libertate quam ministeriales episcoporum Parisiensium hactenus habuerunt.*

(455) Lettres du roi, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierson; autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(456) *Ibidem.*

(457) *Ibidem.*

(458) Lettres du roi, décembre 1468, relatives aux tonneliers de Soissons.

(459) Lettres du roi, 15 mai 1449, relatives aux gens de métier de Lille.

(460) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.

(461) *Ibidem.*

(462) Lettres du roi, janvier 1450, relatives aux tailleurs de la Rochelle; autres lettres, janvier 1456, relatives aux drapiers de Bourges.

(463) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métier, notamment de ceux du tisserand.

(464) Ibidem.

(465) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.

(466) Lettres du roi, mars 1321, relatives aux drapiers de Montivilliers; autres lettres, juin 1455, relatives aux tailleurs de Caen.

(467) Lettres du roi, 2 sep. 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(468) *Ibidem.*

(469) Lettres du roi, mars 1450 relatives aux chapeliers de Rouen; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux vanniers de Paris.

(470) Lettres du roi, 2 sept. 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

(471) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métiers, notamment de ceux de chaudronnier et de cordonnier.

(472) Voyez, dans les Ordonnances des rois de France, les statuts des corps de métier homologués aux quatorzième siècle, et ceux homologués aux quinzième.

(473) Lettres du roi, décembre 1331, relatives aux priviléges de Salmerange.

(474) Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers; le Grand Coustumier, liv. 4, chap. *des clercs non mariés.*

(475) Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux haubergiers de Paris; autres lettres, décembre 1461, relatives aux maîtres des mines.

(476) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métiers.

(477) Voyez les diverses lettres des rois, relatives aux monnoyeurs, aux verriers, aux ouvriers en soie appelés à Tours en 1470.

(478) Lettres des rois, relatives à l'homologation des statuts des différens corps de métier.

(479) Les divers comptes des dépenses de la cour, déjà cités, portent *orfèvre suivant la court*, *pelletier*, *fourreur*, *brodeur*, *cordouennier suivant la court.*

(480) Dans ces mêmes comptes on lit à la fin des chapitres : *Summa expensarum brodure* : *Summa expensarum cutellerie*, *cyrotecarie*, *cofferrie*, *coyfferie*, *calciature*... Suivant les sommes du montant de chaque chapitre du compte.

(481) Voyez la note (115) du *Financier.*

(482) « Pour les gaiges de Guillaume de Vieuxville, maistre des œuvres de » la prévosté de Guis, aux gaiges de xxxx liv. par. par an..., » Compte de la chantellenie de Guise, année 1415, manuscrit déjà cité. J'ai des cartons pleins de comptes de constructions ou de réparations vérifiées par les maîtres d'œuvres du roi, du bailliage ou de sénéchaussée.

(483) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris.

(484) *Ibidem.*

(485) Voyez la note (77) du *Bourgeois.*

(486) Lettres du roi, 16 avril 1434, relatives aux habitans de Nîmes.

(487) Topographie de Troyes, par Courtalon, 5e livre, *Noms des rues.*

LE SORCIER, Histoire x.

(1) Ainsi est habillé le sorcier aux deux miniatures du roman de Regnault

de Montauban, manuscrit déjà cité, dont l'une est au chapitre *Comment un enchanteur, nommé Noiron, jena d'arts diaboliques*, et l'autre du chap. *Comment Noiron et Maugis jouèrent d'ingromance.*

(2) Traités de Nécromancie.

(3) Traités de Magie blanche.

(4) *Tractatus de Lamiis et pythonicis mulieribus*, *cap.* 1.

(5) Recueil des vieux proverbes, *Pacte avec le Diable.*

(6) Traité concernant la condamnation des Templiers, par Pierre Dupuy; *Processus contra Templarios.*

(7) Mémoires de Boucicault, chap. *Guerre contre les payens de Prusse.*

(8) Manuscrit du roman de Regnault de Montauban, déjà cité; chap. *Comment Maugalan le roy sarrasin fut conquis par Maugis, et faict chrétien par Charlemene, qui le sien nom changea.* La miniature de ce chapitre représente des fonts baptismaux, au milieu desquels on voit un roi nu, sans autre vêtement que sa couronne; il est debout au milieu du peuple; un prêtre entouré de clercs portant des cierges allumés, le baptise. Toutes les miniatures du temps représentent nus les adultes qui reçoivent le baptême.

(9) Village près Épernay où était une maison de bénédictins, célèbre par les heureux essais que dom Pérignon y a faits sur les vins mousseux.

(10) Traité de Sorcellerie.

(11) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, *Grand doyenné, Hancourt.*

(12) *Ibidem*, *ibidem.*

(13) Lettres du roi, septembre 1471 relatives aux habitans Saint-Belin.

(14) Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, chap. *Bains.*

(15) *Ibidem*, *ibidem.*

(16) Portée par le tribun Cincius. Macrobe, liv. 15, chap. 18.

(17) Mémoires de Comines, preuves, testament du connétable Saint-Pol.

(18) Les cent nouvelles, *le Charreton*, nouvelle 70.

(18 *bis*) Faute d'impression dans le chiffre de la note qui par erreur est (21).
Mémoires de Richemont, Procès de Gyac, année 1426.

(19) « Au diable faict promesse de lui bailler sa femme. » Heures de Rouen, Simon Vostre, 1508, où ces vers sont au-dessous d'une des gravures.

(20) *Ibidem*, *ibidem*

(21) Traités de Sorcellerie.

(22) Le paiement des subsides se faisait par quartiers; les ordonnances fixaient la rétribution des receveurs qui, pour les plus grands versemens ne pouvaient exiger au-delà des quatre deniers. Lettres du roi, portant instruction sur les finances, 28 février 1435.

(23) Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc.

(24) Traité des dîmes, par Forget; articles au mot *Dîmes.*

(25) L'auteur de l'histoire des communautés de Lille, manuscrit déjà cité, dit au chap. *Notre Dame de réconciliation à Esquermes*, que cette église attirait un grand concours de pèlerins *à cause des fréquentes réconciliations moyennées en ce lieu, par la mère de réconciliation et de paix.*

(26) Dans les miniatures des manuscrits du temps il n'y a guère d'intérieur de maison où l'on ne voie un bénitier.

(27) Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune, par l'abbé Douay, Testament de Baudin Desplanques, 2 décembre 1462.

(28) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 5, *Noms des rues.*

(29) Le manuscrit de l'enquête faite dans ce procès, a déjà fait plusieurs fois été cité, il est sur parchemin grand in-folio, d'un pouce d'épais.

(30) Notes du médecin, relatives à la maladie apportée du Nouveau Monde.

(31) Biographie du médecin Hugues de Carpi.

(32) Traités de la baguette divinatoire.

(33) Mémoires histoires du temps.

(34) « *Si adoravit lunam vel solem, vel stellam, cum primo apparent...* » *Tractatus de institutione confessorum, Antonini archiepiscopi florentini, ordinis predicatorum, de supertitionibus*, manuscrit du quinzième siècle, que j'ai.

(35) « *Si fecit, vel fieri fecit aliquam incantationem cum sacramentis.* » *Ibidem.*

(36) « *Si existimavit mulieres converti in gattas... et ire de nocte suggere sanguinem puerorum...* » *Ibidem.*

(37) « *Si ex effusione olei de lucerna, vel garrulatione aliquarum avium,* « *vel magitudine ventorum, estimat aliquid eventurum...* » *Ibidem.*

(38) « *Si observaverit somnia volendo futuris devinare...* » *Ibidem*

(39) Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 4.

(40) Chronique rimée de Molinet, publiée par M. Buchon.

(41) *Ibidem*

(42) Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 11.

(43) *Ibidem*, liv. 4, chap. 21 et note suivante.

(44) Registres du parlement, arrêt du 12 novembre 1452, relatif à des sorcières de Provins.

(45) « L'on fait assavoir que depuis nagueres le roy nostre seigneur a esté » adverti et accertené que en ceste ville et en plusieurs aultres villes résident » plusieurs mauvaises et tres pernicieuses personnes, tant hommes que fem- « mes... charmeurs, devineurs, invocateurs de maulvaiz et damnez espéritz, « négromenciens, et toutes gens usant de maulvaiz artz doibvent estre prins « et constituez prisonniers par les juges ordinaires... pendant lequel temps du « procez, meubles et immeubles seront miz soubz la main du roy... » Cri du prévôt de Paris, 20 juillet 1493, Livre bleu, manuscrit déjà cité.

(46) Heures de Rouen, Paris, Simon Vostre, 1508; on y lit au-dessous d'une gravure: « Teofilius se donna au diable et lectres luy en fist... »

(47) Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 3, 4, 5, 14, 21, 40.

(48) Histoire de Lusignan et de Mélusine, par Jean d'Arras, Troyes, 1639; Traité des soixante-sept maisons descendues de Mélusine, par Estienne de Chypre, de la maison de Lusignan; cité dans les Chatelains de Lille, chap. 5.

(49) Topographie de Troyes, par Courtalon, *Description préliminaire.*

(50) Mémoires de Grosley, chap. *Jardinage.*

(51) Glossaire de Ducange, au mot *Rex.*

(52) Les comptes des dépenses de la cour de ce temps mentionnent les *Annels d'or*, les carcans d'or.

LE NOBLE, Histoire XI.

(1) « Dénombrement baillé par messire Philibert de Beaujeu, en la cour du » bailliage de Troyes, le IIIe jour de mars M. Vc et III... Premièrement la « tierce partie de la vicomté de Troyes... » Manuscrit sur Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de Dupuy.

(2) Bibliothèque française de Goujet, part. VIII, chap. *l'Auteur anonyme du poëme l'Aisnée, fille de la Fortune.*

(3) Un grand nombre de personnages sont coiffés de ces chapeaux de drap dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle.

(4) J'ai plusieurs revues militaires du temps, où les capitaines ont signé leurs noms en lettres semblables à celles de l'imprimerie ; la Bibliothèque du Roi doit avoir un grand nombre de ces revues.

(5) Œuvres d'Alain Chartier, poésies, *le Bréviaire des nobles.*

(6) *Vid. Cæsaris commentaria de bello Gallico, passim, nobiles, proceres.*

(7) Histoire de la monarchie française ; traité de la noblesse, par La Roque.

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem.*

(10) Histoire des croisades.

(11) Histoire de France, règne de Charles V. Le comte d'Armagnac fait citer au parlement le prince de Galles.

(12) *Ibidem*, Règne de Charles V, Règne de Charles VIII.

(13) Principalement dans les campagnes où les seigneurs avaient la police dans leurs terres, Traités des droits seigneuriaux.

(14) Glossaire de Laurière au mot *Gentie-fame.*

(15) Traité de l'origine des noms, chap. 6, Mémoires pour servir à l'histoire du Rouërgue, par l'abbé Bosc, tom. Ier, chap. 9.

(16) Anciennes coutumes, notamment celle de Sens, chap. Ier.

(17) *Ibidem, ibidem.*

(18) Coutumes de Tours, chap. 1er, art. 1er.

(19) Coutumes de Sens, de Senlis, chap. *de la basse justice.*

(20) Coutumes de Tours, chap. *de la basse justice.*

(21) Coutumes du Maine, chap. *de la moyenne justice*; le Grand Coutumier, liv. 4.

(22) Coutume du Maine, chap. *de la haute justice.*

(23) Coutume de Senlis, chap. *Droits appartenant à hauts justiciers*; Coutume d'Auxerre, chap. *de la haute justice, basse et moyenne*; Coutume de Montreuil-sur Mer, *des droits des seigneurs*; Coutume d'Amiens, *des droits des seigneurs hauts justiciers*; Coutume de Nevers, *ibidem*; Grand Coutumier, *ibidem.*

(24) Coutume de Tours, chap. *du seigneur châtelain.*

(25) *Ibidem*, chap. *Des droits de baronnie.*

(26) Coutume du Maine, chap. *Des seigneurs barons*; Coutume d'Anjou, *Ibidem.*

(27) Coutume de Senlis et autres Coutumes, chap. *des droits seigneurianx*; Coutume de Tours, chap. *Des droits des comtes.*

(28) Coutume de Vermendois, de Ponthieu, de Bourbonnois et autre, chap. *de la succession des fiefs.*

(29) Voyez dans *Les dames galantes* de Brantome, l'histoire tragique de plusieurs femmes de grands seigneurs.

(30) La science héroïque de Wulson de La Colombière, chap. 44.

(31) Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives au ban ; voyez aussi les procès-verbaux des états de Tours, tenus en 1484, chap. *de la noblesse* où les nobles se plaignent que les dépenses des bans les ont ruinés.

(32) Notes de l'*Homme d'armes* sur les compagnies d'ordonnance.

(33) Voyez les procès-verbaux des états de 1484, chap. *de la noblesse*; voyez

aussi la chronique de Jean de Troyes, sur les fréquentes convocations de ban faites par Louis XI.

(34) Notes de l'*Artisan*, relatives à la prohibition des étoffes de soies, section *Bannière de N. Dame la Riche*.

(35) Cérémonial français; Histoire du temps, Entrées solennelles, Tournois, Pas d'armes.

(36) Notes du *Valet*.

(37) On les recherchait fort comme mets, Vie privée des Français, par Grand d'Aussi, *de la table*; on en nourrissait une grande quantité, Coutumes, du quinzième siècle, *De l'assiette et prisée des terres*.

(38) « A maistre Pierre Davaux, la somme de xxxiv solz iv deniers, pour » les parties qui s'ensuivent : c'est assavoir pour huict escussons de cuivre aux » armes de monseigneur, et de madame pour attacher ez colliers des levriers » de ma dicte dame... » Parties payées par Lesveillé, receveur du comte d'Angoulême, manuscrit déjà cité.

(39) « Pour une sonnette à l'oyseau de madame, xx deniers... » *Ibidem*.

(40) Le grand coustumier, chap. *Des forêts et garennes*.

(41) *Ibidem*, *ibidem*.

(42) Chronique de Jean de Troyes, année 1475 et 1477.

(43) Chroniques de Monstrelet, année 1463; Etats de 1484, cahiers des doléances de la nobesse.

(44) Poésies d'Alain Chartier, le Bréviaire des nobles, *Largesse*; notes du *Parasite*.

(45) Telle est la généalogie de Daubigné, citée à la note (49).

(46) Heures, rituels du temps.

(47) Il est fait mention de l'usage de cette offrande dans des testamens et dans des comptes de dépenses de funérailles de ce temps.

(48) Chroniques de Monstrelet, année 1415.

(49) Je possède ce rouleau de généalogie rimée; il est sur parchemin, et d'une écriture du milieu du quinzième siècle : les vers sont entre les arbres généalogiques.

(50) Chroniques de Molinet, chap. 92.

(51) Topog. de Troyes par Courtalon, liv. 5, *Doyenné de Sézanne*, *Anglure*.

(52) *Ibidem*, *Doyenné de Margerie*, *Dronay*.

(53) Dictionnaires étymologiques aux mots *vilains*, *villanus*, *gentils*, *gentiles*; Epîtres des apôtres.

(54) Le grand fauteuil ou faudesteul, comme on disait alors, était le siége du maître de la maison; pour les autres il n'y avait que des bancs, des escabelles, des selles.

(55) Miniatures des manuscrits du temps, Portefeuilles des dessins de Gaignières, conservés à la Bibliothèque du Roi, *Habillement du* xve *siècle*.

(56) Statuts des diocèses, quinzième et seizième siècles.

(57) Il en a été ainsi jusqu'à la révolution.

(58) Procès-verbaux des états provinciaux, entre autres des états de Bretagne.

(59) *Ibidem*.

(60) Note (9) du *Pauvre*.

(61) Coutume d'Amiens, *Des droits et autorité des seigneurs*; autres coutumes.

(62) Ordonnances des rois de France; relatives aux guets et à la défense des villes, notamment celles relatives à la ville de Paris.

(63) Coutume du Maine, chapitre *de bas justiciers*; autres coutumes.

(64) « Des habitans d'Aignay qui doibvent, chascun an, ez saisons de fenai» son et moisson une corvée de faulx et d'une faucille... » Compte du receveur d'Aignay-le-Duc, année 1526, manuscrit déjà cité : voyez aussi la note précédente.

(65) « Sur le tenement de la Tonsontière, assis près la verrie est deu chascun » an, à chascune feste saint Jehan, à monseigneur le nombre de IIc escuelles » de boys, IIc saulcières de boys. » Compte de la seigneurie de Partenai, année 1535, manuscrit déjà cité. Voyez aussi l'avant dernière note.

(66) Coutume de Meaux, chap. *Par devant quel juge sont les nobles responsables*; autres coutumes.

(67) *De nobilitate, auctore Tiraquello, privilegia.*

(68) *Ibidem, ibidem.*

(69) Privilége de Villefranche de Beaujolois, Histoire de cette ville, par Louvet; Coutume de Bretagne, chap. *des arrêts et ostages.*

(70) Coutume de Vitry en partois, *de justice et droits de haults justiciers.*

(71) *Chopinus, de Andegava jurisdictione, lib.* 1, *tit.* 2, *cap.* 39.

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) Traités de de la noblesse déjà cités.

(74) Termes de coutumes, de jurisprudence.

(75) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 5, chap. *Commerce.*

(76) Note (32), du *Messager.*

(77) Notes du *Bourgeois* relatives aux charges municipales qui anoblissent.

(78) Histoires des Chambres des Comptes, des Cours des aides, *Anoblissement.*

(79) Histoire des Parlemens, *Anoblissement.*

(80) Registres du parlement.

(81) *Sermones Menoti, dominica 2a quadragesimæ.*

(82) « ... Lesquelles leotres d'anoblissement ,... moyenant la somme de cent » livres tournois que le dict suppliant a payées à nostre prouffit, à nostre » chambre des comptes de Dijon... » Lettres d'anoblissement données le 30 janvier 1459, à Jean Lebol de Gergei, Registre de l'audience du seel secret du duc de Bourgogne, manuscrit déjà cité.

(83) « Les gens des comptes au bailly de... sur l'enterinement à nous requis » des lectres patentes du roy... par lesquelles le dict seigneur a anobli le dict » tel... vous vous informiez bien et deument de l'estat, faculté, condition, » chevance, vie, renommée du dict tel... quels biens il possède... s'il a enfans » ou non, quel nombre... et avec ce faictes appeller par devant vous les ha» bitans d'icelle paroisse et leur demandez s'ils veulent aucune chose dire » pour empescher l'entérinement des dictes lectres d'anoblissement... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité, chap. *de nobilitationibus.*

(84) Lettres du roi, avril 1476, relatives à l'anoblissement de Jeanne Faveras.

(85) Note avant dernière.

(86) Histoire d'Angleterre, quinzième siècle, constitution du Parlement.

(87) Procès-verbaux des Etats généraux, cahier des doléances.

(88) Histoire du Diocèse de Paris, par Lebœuf, chap. *Montmorenci.*

(89) La Science héroïque, par Wulson de La Colombière, chap. 44.

(90) Description de la France, par Desrues, art. *Vienne.*

(91) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, *Archiprêté, les Noes.*

(92) Lettres du roi, 19 novembre 1467, relatives à la maison de Laval.

(93) Mélanges de Camusat, *Extractum a registris cameræ computorum.*

(94) « Philippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne... Palatin de Hai» nault... » Registre de l'audience du scel secret, manuscrit cité, premier acte.

(95) Mémoires de Grosley sur Troyes, chap. *Union de la Champagne à la couronne.*

(96) Les pairs sont ainsi représentés aux sculptures du tombeau de saint Remi à Rheims.

(97) Ancienne carte de la vicomté de Turenne.

(98) Histoire de Bretagne, par dom Morice, preuves, *Mémoire du vicomte de Rohan, pour prouver sa préséance aux états.*

(99) Lettres du roi, avril 1478, relatives au don du comté de Boulogne fait à la sainte Vierge.

(100) Enrichemont, Bidache, etc.

(101) Dauphiné d'Auvergne, Dombes, etc.

(102) Le Grand Coustumier liv. premier, chap. *Des Droits royaux.*

(103) Description de la Normandie, *Yvetot.*

(104) Histoire de l'empire d'Allemagne, *Des Diettes.*

(105) *Ibidem*, *De l'Ordre équestre.*

(106) Ordonnances des rois de France, lettres relatives aux affranchissemens; Histoire des Provinces; Histoire des Villes.

(107) Histoire de l'empire d'Allemagne, quinzième siècle.

(108) Histoire de Pologne, quinzième siècle.

(109) Histoire de l'empire d'Allemagne, *Des Diettes.*

(110) Histoire de Pologne.

(111) Histoire de France, règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII.

(112) Ordonnances des rois de France, Lettres relatives aux affranchissemens.

(113) Histoire de Louis XI, par Duclos, année 1451, où est citée la déclaration du roi, du 10 décembre de cette année, qui met fin au droit de guerre de seigneur à seigneur.

L'HOMME D'ÉGLISE, Histoire XII.

(1) Description de Rheims, par M. Geruzez, chap. 7.

(2) Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse.

(3) Glossaire de Ducange, au mot *Scholasticus.*

(4) Pragmatique sanction de 1438.

(5) Lettres du roi, janvier 1450, relatives aux tailleurs de La Rochelle.

(6) *Historia Universitatis a Buleo*, *anno* 1452, *Reformatio Universitatis.*

(7) *Ibidem*, *Synopsis septimi seculi.*

(8) *Ibidem*, *Reformatio Universitatis*, *anno* 1452, *Synopsis septimi seculi.*

(9) *Ibidem*, *Catalogus illustrium academicorum*, Nicolaus de Baya.

(10) *Ibidem*, *Reformatio Universitatis*, *Synopsis septimi seculi.*

(11) *Ibidem*, Réformation de l'Université, faculté de décret.

(12) Je possède plusieurs manuscrits de théologie de ce temps, où l'on voit au milieu de la page le texte en grosses lettres, n'occupant qu'un petit espace

entouré de deux ou trois rangées de gloses en caractères menus et plus menus : les premiers livres de théologie imprimés offrent la même disposition du texte et des gloses.

(13) *Sermones Menoti*, 3*a feria* 3*a dominicæ quadragesimæ.*

(14) *Ibidem*, *ibidem.*

(15) Statuts synodaux de Troyes, de l'année 1427, édition de 1501.

(16) Rituel d'Avranches, édition de 1521, chap. *S'ensuyvent les commandements de saincte eglise.*

(17) Dictionnaire de Droit canonique, pour Durand Maillane, au mot *Exeat.*

(18) Statuts synodaux de Troyes, *De Baptismo*, *locus* 6.

(19) *Ibidem*, *locus tertius.*

(20) Mémoires sur Troyes par Grosley, *Clergé*, *Mémoire sur les synodes.*

(21) Statuts synodaux de Troyes, *De Confessione, locus* 16.

(22) *Ibidem*, *de Sacramentis*, *locus* 8.

(23) *Ibidem*, *s'ensuyvent les recommandations qu'on faict le dimanche*; Rituel d'Avranches, déjà cité, chap. *S'ensuyvent les commandements de saincte église.*

(24) Rituel d'Avranches, chap. *Incipit commendatio animarum pro viris.*

(25) *Sermones dormi securo, vel dormi sine cura.* Il en a été fait un fort grand nombre d'éditions. Celle qu'en ce moment j'ai sous les yeux finit ainsi : « *Sermones... dormi securo non incongruiter perintitulati quod ut publicè* » *consulerent concionatorum utilitati id non pauca exemplaria...* » Cologne, 1507.

(26) Monumens de la Monarchie française, par Montfaucon, tom. III seconde miniature gravée, *des douze périls d'enfer*, où l'on voit autour de la chaire du prédicateur les femmes assises sur leurs talons, et autour des femmes, les hommes debout : il n'y a ni chaise ni banc.

(27) Aux marges des sermons du quinzième siècle, notamment de Menot, édition de 1517, on lit : *Bona practica*, *bona invectiva.*

(28) « Articles extraictz de certaine transaction d'entre maistre Nicole Dori- » gny, docteur en décret, conseiller en la court de Parlement à Paris, et curé » de l'église de Saint-Jehan de Troyes, et le prieur et couvent des frères pres- » cheurs... Le douziesme décembre de l'an mil cinq cens et unze... » Recueil de divers actes relatifs à l'église Saint-Jean de Troyes, manuscrit que j'ai.

(29) Topographie de Troyes, par Courtalon, livre 3, *Paroisse de Troyes*, avant-propos.

(30) *Ibidem*, *ibidem.*

(31) Dictionnaire de droit canonique, aux mot *Régent*, *Vicaire-régent.*

(32) Concile de Nantes, de l'année 1430, Hist. de Bretagne, par dom Morice.

(33) Miniatures et gravures des manuscrits ou des livres du quinzième siècle, qui représentent des autels où l'on dit la messe.

(34) Statuts synodaux de Troyes, *De vita et honestate presbyterorum*, *locus* 20.

(35) *ibidem, ibidem.*

(36) Hist. ecclésiastique de la Cour, par Dupeyrat, liv. 2, chap. 37 et 49.

(37) Statuts synodaux de Troyes, *aliud preceptum de sacramento eucharistie.*

(38) *ibidem, qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere*, *locus* 8.

(39) Je possède des Heures manuscrites de la fin du quinzième siècle, où vis-à-vis le psaume *Dilexi quoniam* est la représentation d'un cimetière : on y

voit dans le fond une église dont les murs extérieurs son peints en têtes de mort; sur le premier plan du tableau le diable avec des griffes, figurées en grands crocs de romaine, déterre un cadavre.

(40) Les vestiges de ces arcades existent encore au mur d'enceinte.

(41) Martyrologe de Saint Séverin de Paris, 1478; autres martyrologes.

(42 Statuts synodaux de Troyes, *qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere locus 4us.*

(43) Liturgies françaises, entre autres celle de Mabillon; *De vigiliis*

(44) Les Loups ravissans, par Robert Gobin, Paris, 1506.

(45) Je citerai entre autres *l'Examen de conscience pour soy cognoistre, par maistre Jehan Quentin, docteur en théologie, pénitencier de Paris*, imprimé chez Gaspard Philippe, sans millésime, ni réclame, ni chiffres de pagination. Je le crois de 1480; c'est un petit in-18 de six feuillets.

(46) Voyez la note précédente.

(47) Statuts synodaux de Troyes, *de permutatione, locus 6.*

(48) Rituel d'Avranches, *Rescriptum de ponendo aliquem in possessionem.*

(49) *Ibidem, forma testamenti.*

(50) Code des Curés ou Recueil concernant les dixmes, portions congrues etc., Paris 1736, décisions et arrêts relatifs aux dîmes.

(51) Le règlement sur la taille de l'année 1600 a révoqué ces priviléges.

(52) Voyez dans les Antiquités de Paris par Sauval, dans l'Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, les nombreuses transactions entre les gens d'église sur ces offrandes.

(53) Statuts synodaux de Troyes *De matrimoniis locus 2.*

(54) *Ibidem. locus 3, et 4 et sequentes.*

(55) *Ibidem, qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere, locus 9.*

(56) Rituel d'Avranches, *forma testamenti.*

(56) *Sacerdotale Parisiense*, 1615, *de testamentis*: Coutumes, notamment celle de Paris.

(58) Statuts synodaux de Troyes, *qualiter sacerdotes, erga parrochianos suos, se debent habere, locus 4.*

(59) *Ibidem, ibidem.*

(60) *Ibidem, hec sunt festa que ab agricultura non servantur.*

(61) *Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déjà cité, *chap. Circa rusticos et agricolas: « si boves nimis fatigavit unde destruantur. »*

(62) Statuts synodaux de Troyes, *qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere, locus 10.*

(63) *Sermones Menoti, feria 2a post dominicam 3am quadragesimæ.*

(64) Lettres du roi, 3 juillet 1383, relatives aux guet de la ville de Tournai.

(65) Lettres du roi, juin 1478, relatives aux arbalétriers de Tournai.

(66) Voyez la note (36) du *Pauvre;* voyez aussi les statuts synodaux de Troyes, *De questoribus, locus 4.*

(67) Voyez aux notes du quatorzième siècle la note (57) de l'épître xc.

(68) Statuts synodaux de Troyes, *Preceptum decimum nonum, locus 8.*

(69) *Ibidem de vita et honestate presbytorum, locus 16.*

(70) Rituel d'Avranches, *forma littere testimoninalis boni status.*

(71) Journal des audiences, arrêts relatifs aux droits d'eau bénite et d'encens dus aux seigneurs justiciers.

(72) Art. 36 de l'ordonnance de Charles VIII, année 1490, relative aux immunités des clercs, Conférence des ordonnances, liv. 1, tit. 9.

(73) Dans les Collégiales ou petits chapitres, il y avait des prébendes préceptoriales, sous le nom de scholastique, d'écolâtre, Bibliothèque de droit français par Bouchel; Histoire des villes.

(74) Le patronage de ces collégiales était laïque, lorsqu'elles étaient le fondation laïque, comme celles de Grignan, de Tonnerre.

(75) Le droit escrit entre les curez primitifs, et leurs vicaires perpétuels, Paris 1675, 1 vol. in-12.

(76) *Ibidem*, *ibidem*.

(77) Décisions qui regardent les curez, par Borjon, Paris 1686, 1 vol. in-12.

(78) Statuts synodaux de Troyes, *De permutationibus*, *locus 1us*.

(79) *Ibidem*, *locus 6*; *Jus canonicum*, *de beneficiis conferendis*.

(80) Recueil des conciles, de la collation des bénéfices-cures.

(81) Mémoires sur Troyes, par Grosley, chap. *Etat des collateurs des cures*.

(82) Histoire de l'église de Saint-Quentin, de celle de Tours, de celle d'Ambrun, *Gallia Christiana;* Description de la France, par Piganiol.

(83) Histoire de ces églises. *Ibidem*.

(84) Histoire de ces églises. *Ibidem*.

(85) Dictionnaire de géographie, par Corneille, article *Lisieux*.

(86) Histoire de Lyon, *église cathédrale*, *Gallia Christiana*.

(87) Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun.

(88) A la miniature du chapitre *De vraye paix trez chière et excellente* et dans d'autres miniatures des miracles de la Vierge, manuscrit déjà cité, les clercs portent l'aumusse sur le bras; voyez aussi le Glossaire de Ducange, *Almucium*.

(89) Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun; *Durandi Rationale divinorum officiorum*.

(90) Anciennes règles monastiques, notamment de Saint-Bernard, de Saint-Benoît; j'en possède une copie du treizième siècle.

(91) Histoire d'Angleterre, quatorzième et quinzième siècle.

(92) Ainsi appellée dans les anciens historiens, à cause du grand nombre de martyrs et de confesseurs canonisés, natifs de cette île.

(93) Histoire des sectes nées de la réligion chrétienne.

(94) Actes du parlement d'Angleterre, 31 mai 1414, où la chambre basse propose un statut contre les Lollards. Actes de la même année, relatifs au séquestre des biens du clergé, qui alors offrit l'aliénation des biens de cent dix monastères. Rymer, *Federa*, *Acta publica*.

(95) J'ai un obituaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, manuscrit du quatorzième siècle dont un grand nombre d'articles commencent par *Obiit dominus... qui nobis dedit...* etc.

(96) Recueil de vieux proverbes.

(97) Glossaire de Ducange, au mot *Almorania*.

(98) *Ibidem*, au mot *Domnus*.

(99) États tenus à Tours en 1484, chap. *s'Ensuyt des gens d'église*.

(100) Histoire ecclésiastique, par Fleury, Discipline des anciens ordres monastiques, premiers siècles.

(101) J'ai un manuscrit du quinzième siècle qui commence ainsi : *Pour entendre l'èstat et vocation des religieuses appelées les grises seurs hospitalières*. On y lit : « Item quant à l'habit, dict la règle qu'il doibt estre d'un vil drap, » c'est a dire de petit pris, ne de tout blanc ne noir ou aultrement colouré... et » s'il fault qu'elles usent de pélices elles soient de piaulx d'aignaux, elles « doibvent porter la corde au lieu de corroe et le scapulaire gris... Item le

» lundi, merquedi, vendredi et samedi elles doibvent s'abstenir de manger » char, se lèvent à minuict pour offices... »

(102) On y lit encore : « Le dimenche sortiront pour aller à la messe de pa- » roisse ou des cordeliers avec la maîtresse ou la présidente... »

(103) On y lit encore : « Ne partir sans congié de la maîtresse ou de la prési- » dente. »

(104) On y lit encore : « Les seurs liresses diront en commun toutes les heu- » res de N. Dame; les seurs non liresses diront leurs heures de *Pater Noster*. »

(305) On y lit aussi : « ... Et peut on entendre besoigner pour aultruy, en » leur maison, comme servant aux malades, ou en ouvrant d'aucun mestier. » Cette note devait porter sur le mot *hôpital*.

Le mot *cierges* devait porter le signe de la note (106), Recueil de vieux proverbes, être réduit à la chandelle bénite.

(106) *Vide fratris*, *Michaelis Menoti sermones*.

(107) « *In nomini domini amen. Noverint... quod anno ab incarnatione* » m. v xvi, iii *junii... ante foras ecclesie regularis et collegiate sancte Marie* » *de Bono-loco*, *Burdigalensis*, *diocesis*, *ordinis cisterciensis, coram domino* » *Domico Bernardo judice delegato.* » Ainsi commence le jugement d'un procès dont j'ai le manuscrit original où il s'agit de la double élection de l'abbé.

(108) Voyez la note précédente.

(109) Concile de Constance; Histoire des Vaudois, des Hussites.

(110) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, année 1434, *Lettres portant union entre les quatre ordres mendians de Paris*.

(111) Œuvres de Coquille, Traités et discours sur les libertés de l'église gallicane, notamment le dernier discours adressé à Henriette de Clèves.

(112) Dictionnaire de Droit canonique par Durand-Maillane, au mot *Pape*.

(113) Concile de Bâle, cité dans la Pragmatique sanction de 1438.

(114) *Concilium constanciense, Decretum de celebratione conciliorum, ses. 24*.

(115) Pragamatique sanction de 1438.

(116) *Ibidem*.

(11) C'était l'esprit des réformations du commencement du seizième siècle, du calvinisme plus que du luthérianisme.

(118) Lois ecclésiastiques, par Héricourt, *Des doyens ruraux*.

(119) *Ibidem*, *Archiprêtres*.

(120) *Ibidem*, *Archidiacres*.

(121) C'était l'esprit des réformateurs du commencement du seizième siècle, Histoire du Luthérianisme.

(122) Dict. de Droit canonique, par Durand Maillane, au mot *Nomination*.

(123) C'était l'esprit des réformateurs du commencement du seizième siècle, Histoire du Luthérianisme.

(124) Même observation.

(125) Même observation.

(126) Même observation.

(127) Les scissionnaires, et encore même aujourd'hui leurs successeurs, les protestans des diverses communions, ne nient pas et ne nient pas les avantages de l'unité d'un chef et par conséquent de ses rapports canoniques avec les ministres de la religion.

(128) Bullaire romain, bulles relatives à la pragmatique sanction, depuis l'année 1438 jusqu'à l'année 1516.

(129) Lettres des rois relatives à la pragmatique sanction de 1438.

(130) Chronique de Monstrelet, année 1463.

(131) Registres du Parlement, arrêt du lundi 20 août 1408, relatif à un porteur des brefs du pape.

(132) Bullaire romain, bulles relatives à la collation des évêchés.

(133) *Ibidem*, bulles relatives à la collation des cures.

(134) *Ibidem*, bulles relatives aux autres espèces de bénéfices.

(135) Traité des Annates, Amsterdam, 1718, un vol. in-12.

(136) Remontrances du Parlement sur l'abrogation de la pragmatique sanction, insérées à la suite des Lettres du roi, 27 novembre 1461.

(137) Constitutions pontificales; Décrétales; Conciles.

(138) Dictionnaire des Cas de conscience, par Pontas.

(139) Voyez la note (190) du *Souffleur*.

(140) Art. 61 des Remontrances du Parlement, citées à la note (136).

(141) Histoire du Calvinisme.

(142) C'était une conséquence de la suppression des dîmes.

(143) Registres du Parlement, arrêt du 31 juillet 1430, relatif à l'évêque de Poitiers, où les revenus de l'évêché de cette ville sont évalués à 1620 livres. On peut voir dans les anciens tableaux des revenus des évêchés avant la révolution, que l'évêché de Poitiers avait un revenu ordinaire.

(144) Au quinzième siècle, avec cent cinquante, deux cents livres, on aurait acheté ce qui aujourd'hui coûterait trois, quatre mille francs. Voyez dans les anciens pouillés des diocèses, dont plusieurs sont imprimés, le revenu ordinaire des cures.

(145) Histoire du Luthéranisme; Histoire du Calvinisme.

(146) *Ibidem*, *De la Confession*.

(147) *Ibidem*, *ibidem*.

(148) *Ibidem*, *Du Mariage des prêtres*.

(149) *Ibidem*, *ibidem*.

(150) *Ibidem*, *Des jours d'abstinence*.

(151) *Ibidem*, *De la suppression des fêtes*.

(152) *Ibidem*, *ibidem*.

LE CHAMPION, Histoire XIII.

(1) Mémoires de Grosley sur Troyes; *Cergé, cérémonial de l'entrée des évêques*, et l'ancien plan de la ville.

(2) Les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déjà cité, représentent des personnages portant des épées pendues à de pareilles ceintures.

(3) Antiquités gauloises, par Fauchet, liv. 5, chap. 5.

(4) Voyez, au quatorzième siècle, les notes de l'épître [illegible].

(5) Les Chastellains de Lille, par Floris Vander Haer, liv. 1er, chap. [illegible]

(6) Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, à la miniature du chap. *Comment les quatre fils Yrpeu furent pendus*, on voit que ceux qui avaient été vaincus dans un duel étaient traînés hors des lices et pendus; Voyez aussi l'Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. [illegible], année [illegible].

(7) Voyez la note précédente.

(8) Traité contre les Duels, par Savaron, Paris, [illegible]

(9) Dans les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déjà cité, on peut voir les diverses formes des lices et des barrières.

(10) Mémoires de Comines, liv. 1er, chap. 5.

(11) « A Regnault de Hiermot, clerc de la dicte ville de Noion, pour les » gaiges qu'il prent par an, xx l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(12) Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

(13) *Avons fait la dicte publication, les dictes criées, à l'issue de la messe de paroisse, sur la porte de l'église*, forme de la publication de grand nombre d'actes judiciaires, observée avant et jusqu'à la révolution.

(14) Mémoires de Comines, liv. 2, chap. 11.

(15) Voyez la note (20).

(16) Je possède les terriers de l'abbaye de Saint-Severin de Bordeaux, de la cathédrale de cette ville et de la cathédrale d'Avignon, écrits au quinzième siècle, où presque tous les baux à ferme sont des emphitéoses perpétuelles, *damus in perpetuam emphyteusim*.

(17) Mémoires de Comines, preuves du livre XI, lettres du duc de Bourgogne, du 19 juin 1467, adressées à Louis XI.

(18) « Pour les gaiges de Jehan Camus, mesureur des bois, VIII livres par » an. » Compte de la prévôté de Guise, année 1415, manuscrit déjà cité.

(19) Dans les terriers et les actes du quinzième siècle, on trouve souvent l'expression *ad mensuram capituli*, à la mesure du chapitre; c'était la mesure légale de plusieurs cantons.

(20) Tels étaient les cahiers des charges des baux à ferme de ce temps, telles en étaient les nombreuses clauses; j'en ai vu un fort grand nombre, je puis citer entre autres celui de la terre de Roncheray, près Carentan, long rouleau sur parchemin du quinzième siècle, que j'ai dans ce moment sous la main.

(21) Voyez la note précédente. Alors le piment était d'un grand usage.

(22) Voyez l'avant-dernière note.

(23) « *In loco de Montesquino Volvestri... Sicardus de equabus, tabernarius, qui post* » *inhibiciones sibi factas vendidit panem et vinum, fuit condempnatus ad* 1 l. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité.

(24) J'ai un rôle d'amendes d'Agen qui commence ainsi : « *Recepta emendarum et* » *financiarum facta in senescallia Agenensi et Condommii, anno millesimo quadringen-* » *tesimo secundo...* » On y lit : « *Stephanus Tapie, mercator Agenni, pro eo quia manum* » *regiam appositam in certa quantitate bladi* [illegible] *sibi indictas,* » *idem vendendo, ideo fuit condempnatus* [illegible] l. t. »

(25) « *Antonius de* [illegible]*, pro eo quia receptaverat in domo sua quemdam malefac-* » *torem latrocinium*[illegible] *fuit* [illegible] *in financiam* [illegible] l. t. »

(26) « De Jehan de Fournel, pour amende de ce qu'il avait dit que des gens » d'armes qui estaient alés en Alemaigne, il priait Dieux que jamais n'en » revenist point, pour ce LXIV solz. » Compte de la comté de Rhetel, rendu par Jean Bellart, en 1392, manuscrit déjà cité aux notes du quatorzième siècle.

(27) Je [illegible] puis plus retrouver un acte de désistement d'appel, fait à la sénéchaussée de Carcassonne, d'une écriture du quatorzième siècle; j'y ai lu que l'appelant devait demander pardon au juge devant la porte de l'auditoire.

(28) « Messire Olivier de Clisson, seigneur de Belleville et de Porchet, en » amende par jugement, vers Jehan Catel pour lui et Catherine Dufait de Ma- » [illegible]; jadis femme de feu Mathieu de Claires, V c. livres. » *Amendes*

d'Eschiquier de la vicomté d'Arques, l'an mil ccc IIII XX *et dix*, roul. en parch. que j'ai.

(29) J'ai un rôle d'amende de Compeyre qui commence ainsi : « *Explecta et condempnaciones curie regie castri de Competro senescallie Ruthenensis... anno millesimo quadringentesimo sexagesimo nono.* » On y lit : « *Johannes Maurandi fuit condempnatus ad quinque solidos pro eo quia eidem imponebatur accepisse sine congedio curie, portas stabuli sui, pro tallio captas, per Johannem Sarsarac, servientem regium, contra voluntatem levatorum dicti tallii, manum regiam infringendo.* »

(30) « A Jehan Clabaut, pour II c et demi de bos d'aune, de quoy on a fait » un roullis à la dite porte Dame Journe, au devant du baulnet, entre deux » barrières pour plus y aisément carrier et aller, L s. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(31) « *Bernardus de Manan, quia rebellionem fecit consulibus Rivorum in non permittendo quam certi ex habitatoribus de Pabbariis ingrederentur villam, fuit condempnatus ad partem regis* XX s. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité.

(32) Voyez la note précédente.

(33) « Nous officiers du roy, en la séneschaussée de Lannes, au siège de » Dacqs, certifions à nos seigneurs des comptes que sire Holland du Halde, » receveur de la dicte seneschaussée, a payé des deniers de la recepte, pour » frais de justice, les sommes qui s'ensuivent... Item pour prendre au corps » ung nommé Gronin, larron public, en suivant le décret de *Capiatur* baillé » par le dict prévôt XLV sols... Item à Antoine de Laporte, sergent royal, » pour prendre au corps ung nommé Bertrand de Lassus, crimineulx L sols... » Item à noble homme Jehan de Vindes, seigneur du Peyrne, pour avoir » prins au corps ung nommé Jehan de la campaigne, brigant et aguetteur de » chemins IIII livres x sols... En temoing desquelles choses... A Dacqs le pre- » mier septembre l'an mil cinq cens et seize. » J'ai l'original de ce compte.

(34) « Devant Thomas Lecarpentier, tabellion de Lisieux, Antoine de Ca- » sillion, escuier cappitaine de Courtomié, tant pour luy que pour ceulx de » la garnison dudict lieu, cognut avoir receu de Pierre Bosquet, vicomte d'Or- » bec, la somme de cent deux livres t., pour avoir prins et amené à justice » Jehan Enguerrin, Robin le Coq... lesquels ont été exécutés en la ville de » Lisieux pour leurs démérites... l'an mil cccc XXIII. » J'ai l'original de cette quittance.

(35) Voyez les deux notes précédentes.

(36) « Comparant par devant nous Pierre Raphaël et Pierre de Champeaulx, » conseillers au Parlement à Bourdeaulx... maistre Jehan [illegible], lieutenant » du seneschal de Périgort, à son siège de Sarlat, requerant de la taxe de la » mise et despens qu'il a fait en la prinse et poursuite de Pierre Dumas et » Jehan Rodigon... tout veu et considéré avons taxé... à la somme de trente- » quatre livres XV sols... l'an mil cccc soixante seize. » J'ai l'original de cette taxe.

(37) Voyez la note (33).

(38) J'ai un grand nombre de quittances faites par des capitaines de châteaux ; je citerai seulement celle-ci : « Sachent tous que je Guillaume de Fayel, dit le » Besgue, chevallier, chambellan du roy, garde et cappitaine du chastel de » Vandeuvenil, confesse avoir receu... l'an mil quatre cens et quatre. »

(39) « En la présence de moy Dagnesseau, notaire et secrétaire du roy, le » bastard de Gresson, archier de la garde françoyse du corps dudit seigneur... » le IX juin mil v c. et trente. » J'ai l'original de cette quittance. On voit dans

l'Histoire féodale des provinces et des villes que les grands seigneurs voulaient imiter le roi en tout, jusqu'aux dénominations de leurs officiers.

(40) « A Ysabel la mareschalle, damoiselle de corps de la dicte dame, la » somme de vi xx. f. pour le bien et accroissement de son mariage. » Compte des dépenses de la reine Isabeau de Bavière, manuscrit que je possède. Même observation qu'à la note précédente.

(41) « Charles, par la grace de Dieu... plusieurs larrons, ravisseurs de fem- » mes, violleurs d'églises, batteurs à loyer... pour lesquelles punition capitale » ou autre, par bonne justice doit ensuivre... nostre prévôt de Paris avons » commis par ces présentes juges commissaire, et luy avons donné pouvoir de » faire prendre en nostre prévôté de Paris et par tout nostre royaume iceulx » malfaiteurs... Donné à Bourges, le sixième d'octobre mil quatre cens qua- » rante-sept. » Livre vert vieil, manuscrit déjà cité.

(42) Voyez la note précédente.

(43) Voyez la même note.

(44) Le Grand Coustumier, *du roy des Ribaulds*; Glossaire de Ducange, au mot *Ribaldi*; voyez aussi la note suivante.

(45) « Au roy des Ribaulx, donné, comme il est de coustume, pour quatre » bonnes nuits... la nuit Saint-Martin, la nuit de l'an, la nuit des roys et la » nuit des Quarnaux, xiv l. » Compte de recette et dépense de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit que j'ai.

(46) Registres du Parlement, arrêt du 22 décembre 1525, faisant mention de la réunion du Franc Lyonnais

(47) Voyez la note (54) du *Courtier*.

(48) « *Guillermus Michael dicti loci, quia injuriavit consules dicti loci,* » *officium suum exercendo*, xx s. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1468, manuscrit déjà cité.

(49) Voyez l'ouvrage intitulé *Seguense lous priviledges, franquesses... autrejats aux habitans de la montaigne et val d'Aspe, per lous seignours de Bearn.* Pau, 1694, un vol. in-4o, p. 103.

(50) *Ibidem*, article 17 de la déclaration de Laclède, syndic de la vallée d'Aspe, faite en 1692 au parlement de Pau.

(51) *Ibidem*, Contrat de la paix faite le 1er juin 1348, entre les habitans de la vallée d'Aspe et ceux de la vallée de Lavedan.

(52) Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

(53) Priviléges de la vallée d'Aspe, ci-dessus cités, article 26 de la déclaration de Laclède.

(54) *Ibidem*, articles 24 et 43.

(55) *Ibidem*, articles 2 et 38.

(56) Lettres du roi, mai 1452, relatives à la ville de Montferrand.

(57) J'ai une liasse de quittances sur parchemin de sergens ou gardes-forestiers, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à nos jours.

(58) J'ai l'original d'un acte dont la teneur suit : « Macé Guernadon, général conseiller sur le fait des finances de monseigneur le duc de Guienne, » veue par moi les lettres par lesquelles ledit seigneur a voulu que Loys Sorbier, son grant escuyer et seneschal de Perigort, aie et preigne la somme » de trois cens livres, pour son joyeux avènement... l'an mil cccc soixante et » neuf. »

(59) Anciennes coutumes de Bretagne, *Des plevines par justice*.

(60) J'ai l'original de l'adjudication au rabais de divers ouvrages de charpentage, *hucherie*, *machonnerie*, à faire aux prisons, chambres du conseil et

cohue de Neufchâtel, près Évreux, à la date du pénultième d'octobre 1540. Voyez le Glossaire de Laurière au mot *Cohue*.

(61) Sur un rôle de fouage, du 13 février 1420, de la paroisse d'Incarville, près Pont-de-l'Arche, que j'ai, on lit: « Cy aprez ensuivent les noms des per- » sonnes non payables, premièrement, Guillaume Buquet, escuyer pour ce » qu'il tient noblement et va continuellement au service du roy... »

(62) « En la présence de moy Arnault Martin, notaire royal de la ville de » Castelnodary, Estienne Meubrat a confessé avoir receu la somme de six « livres... pour avoir fourni de pain et de vin pour les collacions des commis- « saires dudit diocèse de Saint-Papoul, en faisant la dicte assiette... l'an mil » cccc soixante et douze. » J'ai l'original de cette quittance.

(63) Expression du temps; voyez la note (72) du *Parasite*.

(64) Mémoires sur Troyes, par Grosley, ancien plan de la ville.

(65) Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. *Comment Roland fist Yvon de Montauban chevalier*, représente des lices maçonnées, entourées de galeries couvertes.

(66) Lettres du roi, 11 mars 1383, relatives aux bourgeois d'Abbeville.

(67) Histoire de Louis XII, par Jean d'Auton, chap. 76, année 1501.

(68) Voyez dans les antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté, les articles relatifs aux sergens qui avaient arrêté et conduit les malfaiteurs; voyez aussi la note (33) du *Champion*.

(69) *Ibidem*, *ibidem*. Voyez aussi la note (33).

(70) J'ai vu plusieurs comptes de villes, ou châtellenies, où les sergens faisaient les exécutions.

(71) « A plusieurs sergans au baston pour leur droiture de battre de verghes » Maignon, v s; aux sergans au baston, pour leur droiture de convoier à la » banlieue en battant de verghes Lucket de Bain, v s. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déjà cité.

(72) « Aux sergans de la paix, et au crieur des bans, donné pour compaigner » ensemble la nuit de Toussaint x s. » *Ibidem*.

(73) Coutumes des bailliages, chap. *Des sergens*.

(74) Glossaire de Laurière au mot *Sergent*.

(75) *Ibidem*, *ibidem*.

(76) *Ibidem*, *ibidem*.

(77) *Ibidem*, *ibidem*.

(78) Ordonnances relatives aux eaux et forêts.

(79) Glossaire de Laurière, au mot *Sergent*.

(80) *Ibidem*, *ibidem*.

(81) Glossaire de Ducange, au mot *Serviens*.

(82) *Ibidem*, *ibidem*.

(83) *Ibidem*, *ibidem*.

(84) Voyez la note (165) du *Souffleur*.

(85) Registres de l'officialité de Paris, conservés aux archives du royaume, quinzième siècle.

(86) Glossaire de Ducange, au mot *Serviens*.

(87) Voyez l'Histoire d'Angleterre.

(88) Histoire de l'église de Rheims, quinzième et seizième siècle.

(89) La bibliothèque du Roi conserve plusieurs impressions sur vélin du quinzième siècle, notamment des mystères; voyez d'ailleurs le catalogue des ventes des grandes bibliothèques.

(90) Les livres imprimés au quinzième siècle, avec gravures, ne sont pas rares surtout les heures à planches et bordures..

(91) *Cosmographia Ptolemei tabulis eneis in picturis formata, Romæ* M CCCC LXXVIII.

(92) Histoire de la Milice françoise, par le P. Daniel, liv. 7, chap. 2.

(93) Le nombre des armuriers-arquebusiers ne pouvait s'accroître sans que celui des armuriers-arbalêtriers diminuât. Quant au métier de faiseur d'escarcelles, il devait nécessairement décliner, puisque trente ou quarante ans après cette époque les escarcelles avaient à peu près disparu.

(94) Dans le compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année 1491, manuscrit déjà cité, on trouve un fort grand nombre d'articles : « Au fol du » roy nostre seigneur: au fol dudict seigneur... »

(95) Dans le même compte on trouve encore : « Au dict seigneur, la somme » de trente-cinq sols, pour donner au fol du duc d'Orléans... la somme de » trente-cinq sols au fol de monseigneur d'Anguerrande. »

(96) Les anciennes coutumes, au chap. *Des droits seigneuriaux*, font mention de la quintaine; le Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, fait mention du Pâle mail. On verra aux notes des *Plaisirs du peuple français*, seizième siècle, la description de ces deux anciens jeux.

(97) Chronique de Jean de Troyes, année 1478.

(98) Voyez aux notes du XVIe siècle, celles du *Teigneux des Quatre Vallées*.

LE MARCHAND, Histoire XIV.

(1) « Des amendes de ceulx qui achatent grains, la voille des marchiez et » ez jours d'iceulx, avant l'heure sur ce ordennée... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(2) Histoire de Bourgogne; Histoire de Bretagne; Histoire de Lorraine; autres histoires de provinces formant autrefois de grands fiefs.

(3) Lettres du roi, 25 octobre 1456, relatives à l'exportation des grains.

(4) Voyez la note (2).

(5) Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville de Beziers, autres Lettres, mars 1462, relatives à la ville de Mémisan.

(6) « Du courtaige des vings par quehue, à prendre sur les acheteurs estran- » giers, lequel a esté mis en criée... » Compte de la ville de Dijon, année 1520, manuscrit déjà cité.

(7) « De Jehan de Lille... la somme de trente trois francs pour l'amodiation » du chargeaige des vings... par les marchands estrangiers... » *Ibidem*.

(8) « Du droit du relaige des vings que l'on tire de ceste dicte ville, et qui » seront reliez à large barres... » *Ibidem*.

(9) Voyez la note (260) de *l'Artisan*.

(10) Chron. de Monstrelet, année 1437, 1438; Hist. du règne de Charles VII.

(11) Lettres du roi, relatives aux priviléges des marchands espagnols, portugais, anglais, Ordonnances du Louvre, quinzième siècle.

(12) *Ibidem*, voyez celles relatives aux priviléges des marchands italiens.

(13) *Ibidem*, voyez celles relatives aux marchands flamands.

(14) *Ibidem*, voyez celles relatives aux marchands allemands.

(15) Histoire de France, règne de Charles VII.

(16) Lettres du roi, 8 janvier 1476, relatives aux marchands anglais.

(17) *Ibidem*, *ibidem*.

(18) *Ibidem*, *ibidem*.

(19) *Ibidem*, *ibidem*.

(20) *Ibidem*, *ibidem*.

(21) *Ibidem*, *ibidem*.

(22) *Ibidem*, *ibidem*.

(23) *Ibidem*, *ibidem*.

(24) *Ibidem*, *ibidem*.

(25) Lettres du roi, avril 1364, relatives aux marchands castillans, vidimées en 1423 et en 1479, voyez au tom. 13 des ord., page 44, la note (a).

(26) *Ibidem*, *ibidem*.

(27) « Espaves sont hommes et femmes nez hors du royaulme de si loingtains » lieux que l'on ne peult avoir cognoissance de leur nativité... » Formulaire de la chambre des Comptes, manuscrit déjà cité.

(28) « Aulbains sont hommes et femmes qui sont nez en villes, de hors le » royaulme, si prochaines que l'on peut cognoistre leur nom et leur nativité. » *Ibidem*.

(29) « Estrayères sont les biens demourez de tels aulbains et espaves qui vont » de vie à trespassement... » *Ibidem*. Ces successions sont plus généralement connues sous le nom d'aubaines, Glossaire de Laurière.

(30) Lettres du roi, juin 1472, relatives aux étrangers habitant à Bordeaux.

(31) Voyez la note (25), voyez aussi les Lettres du roi, 20 avril 1472, relatives aux étrangers habitant à Toulouse.

(32) Lettres du roi, mars 1423, relatives aux marchands castillans.

(33) Lettres du roi, 8 décembre 1477, relatives aux marchands de Tournai.

(34) Lettres du roi, février 1461, relatives aux marchands étrangers,

(35) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers; autres lettres, août 1476, relatives aux habitans de Xaintes.

(36) Lettres du roi, janvier 1471, relatives aux mariages des étrangers; autres lettres relatives aux priviléges des marchands espagnols.

(37) Ordonnances des rois de France, relatives aux priviléges des marchands de Lucques, de Florence, de Gennes, quinzième siècle.

(38) Droit canon, de la franchise des asiles.

(39) *Opera juridica Ferreti*.

(40) Cette vieille opinion qui est mentionnée dans les géographies se conserve encore, même à Troyes.

(41)... « Et mesmement les drapiers tendent les draps... sur des perches bien » avant sur la rue, et pendent bas semblablement les bonnetiers, chapeliers, » coutariers, frippiers... » Ordonnance du prévôt de Paris, 12 décembre 1513, Bannières du Châtelet, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(42) Dictionnaire de commerce de Savary, au mot *Aulne*.

(43) « Les gens des comptes du roy nostre sire, au receveur des barraiges, » en la vicomté de Paris... Nous vous mandons que vous payez... les dictes » pièces de pavement, montans à la quantité de seize cens quatre-vingts-seize » toises et demye, que pour vingt-neuf mil cent trente-neuf carreaux employez » audict pavement... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déjà cité.

(44) Lettres du roi, 10 octobre 1455, relatives aux ponts sur l'Aude.

(45) *Ibidem*.

(46) Au feuillet 63 d'un recueil d'ordonnances de police, manuscrit de la fin

du dix-septième siècle, je trouve : « Sur l'une des couvertures du livre rouge » de la chambre de M. le procureur du roy au Chastelet, se lit inscript ce qui » ensuit : Le pont Notre-Dame tomba le vingt-cinquième octobre mil quatre » cents quatre-vingts-dix-neuf, le jour Sainct-Crespin, environ neuf heures du » matin ; et la dépense du dict pont depuis le dict jour jusqu'au mois de sep- » tembre MCCCCCXII, que le dict pont et maison furent entièrement parachevez » monte à la somme de CCLM, IIIe LXXX livres XIV solz IV den. tour., comme » appert par le compte rendu à la Chambre des comptes. »

(47) Ce canal, qui n'a que quelques centaines de toises de long, n'en est pas moins le plus ancien canal de la France. Il est ou du moins, je l'ai vu, il y a près de trente ans, bouché du côté de la Loire.

(48) Vie de Charles V, par Christine de Pisan, partie 3e, chap. 7.

(49) » Le 24 juin feut retenu a mendable Jehan Blanquet, pource que mali- » tieusement il avait recous certaines bestes porcines sans avoir peyé le debvoir » à Seguin Delosme, auquel le dict pavaige appartient... » Amendes taxées au siège de la sénéchaussée de Xaintes, année 1449, manuscrit sur parchemin que j'ai ; voyez aussi les ordonnaces relatives aux octrois des villes où sont mentionnés les taxes pour les routes, chaussées, pavés.

(50) Ordonnances relatives à ces travaux, notamment celle de la note (44) et celle de la note (55).

(51) Lettres du roi, 12 janvier 1461 ; Traités des droits seigneuriaux, *Des Péages*.

(52) J'ai extrait ce tarif du chapitre : *C'est la manière de l'acquit des coustumes de toutes et chascunes les denrées et aultres chouses montans et descendans par la rivière de Loire, parmy la chastellenie de Montejehan, pour scavoir ce que chascune chose doit de coustume ou de prix*, du livre censier de cette chastellenie, année 1412, dont j'ai l'original.

(53) Ordonnances, tom. 14, préface, section *Commerce intérieur*.

(54) *Ibidem*.

(55) Lettres du roi, avril 1472, relatives à Jean de Botz.

(56) Mémoires sur Troyes, par Grosley, *Navigation de la Seine*.

(57) Histoire de la découverte du Nouveau Monde.

(58) Histoire du premier voyage maritime aux Indes, par le sud de l'Afrique.

(59) S'ensuyt le Nouveau-Monde et navigations faictes par Emmeric de Vespuce Florentin, Paris à l'enseigne de l'escu de France.

(60) Histoire de Louis XI, par Duclos, année 1468.

(61) Enseigne de marchand alors fort commune.

(62) Voyez les notes suivantes.

(63) Je tiens de l'obligeance de M. Loriquet, principal du collége d'Épernay, la copie d'une charte, tirée du Cartulaire de Saint-Martin de cette ville, dont je vais donner l'extrait : « *Willelmus Dei gratia Rhemorum archiepiscopus... ecclesiam de Sparnaco... Hen- » ricus comes palatinus eidem ecclesie in perpetuum concessit quod singulis annis, in » festivitate beate Marie Madalene, nundine ibidem celebrentur... omnibus etiam fideli- » bus qui in die supra dicte festivitatis apud Sparnacum convenient et ecclesie beati Martini » eleemosynas suas contulerint decem dies de injunctis penitenciis misericorditer relaxamus » singulis annis... actum anno millesimo centesimo septuagesimo septimo.* »

(64) « *Querendum est si misit non solum arma et lignominia quecumque mercimonia, in » Alexandriam vel partes Egipti et terras Sarracenorum Soldano subjectas* » cap. *Circa mercatores*, *Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déjà cité.

(65) Lettres du roi, 8 juin 1456, relat. aux doléances des états du Languedoc.

(66) Statuts synodaux ; Rituel du temps, de l'Excommunication.

(67) Corps diplomatique de Dumont, Traités de commerce du XVe siècle, notamment celui du 24 mai 1497, entre la France et l'Angleterre.

(68) Chronique de Jean de Troyes, années 1475, 1478, 1480.

(69) Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre.

(70) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 2 et autres chapitres.

(71) Rymer, *Federa*, *acta publica anno* 1429, 12 *Julii.*

(72) *Ibidem*, *anno* 1494. Acte pour la nomination de Benoît et Laurent Bonnuci, consuls d'Italie pour l'Angleterre, à la résidence de Pise.

(73) Lettres du roi, 22 avril 1383, relutives aux ports et passages; pancarte de la retraite domaniale de Nantes, 3 décembre 1512.

(74) Même pancarte; Recueil de Fontanon, ordonnances sur les traites.

(75) Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre; autres lettres de 1488 textuellement rapportées dans l'Histoire du Languedoc, par dom Vaissettes, preuves.

(76) Lettres du roi, 20 octobre 1462, relatives aux foires de Genève; autres lettres du 14 novembre 1467; relatives aux mêmes foires.

(77) Lettres du roi, 8 mars 1462, relatives à l'établissement des foires de Lyon; autres lettres, juin 1486, relatives à la suppression de ces foires; Histoire de Lyon quinzième siècle.

(78) « Loys par la grace de Dieu... seroit prouffitable qu'il y eust au dict » lieu deux foires l'an... pour ces causes créons establissons au dict lieu deux » foires l'an...pourveu que à quatre lieues à la ronde du dict lieu, n'y ait aucunes » foires ou marchiez...» Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit cité.

(79) Déclaration du roi, 21 avril 1464, relatives aux prud'hommes de Lyon.

(80) Voyez les Constitutions municipales de Paris, Rouen, Bordeaux, Toulouse et autres, dans l'histoire de ces villes.

(81) Ordonnances relatives aux foires, notamment à celles de Champagne.

(82) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(83) Histoire de la ville de Lyon, quinzième siècle; Conférence des ordonnances, liv. 4, tit, 13, textes et notes.

(84) Histoire du commerce de l'Europe, *Commerce de l'Italie.*

(85) *Ibidem*, *Commerce des Pays-Bas.*

(86) *Ibidem*, *Commerce de l'Angleterre.*

(87) Voyez les notes du *Courtier*, les ordonnances du quinzième siècle, relatives au courtage, l'histoire des villes marchandes.

(88) Note (103); voyez aussi le Grand Coustumier, *Des clercs marchands.*

(89) Dans les ordonnances relatives aux foires, les clercs marchands ne sont pas exceptés des obligations des contrats passés sous le sceau.

(90) Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(91) Lettres du roi, 22 mai 1473, relatives aux marchands de draps.

(92) Lettres du roi, 28 janvier 1454, relatives à l'injonction de ne vendre qu'aux halles. Déjà, au milieu de ce siècle, la police était obligée de contraindre les marchands et les fabricans à ne pas vendre dans leurs boutiques; mais, à la fin du siècle, elle ne les contraignit plus ou ne put plus les contraindre; les ordonnances de cette époque gardent à cet égard le silence; je me contenterait de citer les bannières du Châtelet.

(93) Voyez les notes du XIVe siècle, entre autres celles des épîtres XI et LXXIV.

(94) *Ibidem*, *ibidem.*

(95) Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de Tarbes; autres lettres du 16 février 1461, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angeli.

(96) Lettres du roi, juillet 1451, relatives à la ville de Libourne.

(97) Lettres du roi, 6 février 1370, relatives à la ville de Tournai.

(98) Notes du quatorzième siècle, épître lxxiv; Registre du Parlement, 19 juin 1475, arrêt qui défend les jeux au Landit.

(99) Ordonnances de Charles VI, Charles VII et Louis XI, relatives au commerce des villes ou aux marchands étrangers.

(100) Traité des droits seigneuriaux, *Des estellaiges*, étalages.

(101) Histoire de Bretagne par dom Morice, Preuves, Mémoire du vicomte de Rohan, pour la préséance aux états, année 1479.

(102) « Des estellaiges... et se payent par ceux qui tiennent estaulx ou place » en la halle... au jour de foire VIII d. tour. et sur chascun estau de chandélier, » pour chascun pied que il tient es dictes foires et marchiez, une chandelle... » Compte du receveur d'Aignay-le-Duc, manuscrit déjà cité.

(103) « Du rouage que paye toute personne quelconque, excepté les clercs » non marchands, menans et ramenans denrées, en foire et hors foire, à col ou » charrette II den. pour chascun bat, et le fardeau sur le col I obole... » *Ibidem*.

(104) Lettres de Louis XII, du 19 septembre 1509, dont je possède l'original signé de sa main. « Loys par la grace de Dieu... nostre amé et féal cousin... » Loys de Graville, admiral de France, nous a fait exposer que feu... le roy » Charles dernier décédé lui octroya certain droit ou tribut de cinq escus d'or » pour cent, sur la valeur des draps d'or, d'argent et de soye, entrant en la » ville de Lyon, jusques au 1er janvier MCCCCLXXXIX... »

(105) A l'extinction des grands fiefs.

(106) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 6.

(107) *Ibidem*, *ibidem*.

(108) Ord. des rois de France, relatives aux privil. des marchands étrangers.

(109) Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 12.

(110) Rabelais en fait mention dans son Gargantua.

(111) Voyez le tableau du prix des choses au quatorzième siècle, épître XLII et au quinzième, histoire II.

(112) Histoire de l'empire d'Allemagne, des ornemens impériaux.

(113) Registres du parlement, Arrêt du 1er août 1412, relatif au duc de Lorraine, où il est parlé des livres obligatoires enlevés à Collart Fouzot.

(114) Mémoires sur Troyes par Grosley, *Clergé*, *Mémoires sur les synodes*.

(115) *Sermones Menoti*, *sabbato quarta dominicæ quadragesimæ*.

(116) Comparaison de Louis XII à ses prédécesseurs, par Seyssel.

L'HOTELIER, Histoire XV.

(1) A la gravure du frontispice du Cuysinier de toute cuysine, petit livre in-18, imprimé chez Bonfons, vers le commencement du seizième siècle, le cuisinier est ainsi représenté. Les hôteliers des provinces étaient et sont encore cuisiniers et habillés comme des cuisiniers.

(2) Ancienne rue de cette ville. Voyez l'ancien plan topographique.

(3) Cette vieille orthographe qui s'était conservée sur les enseignes des hôteliers, même dans les environs de Paris, même à Paris, fait place à la nouvelle depuis vingt ou trente ans.

(4) Statuts synodaux de Troyes, déjà cités, *De confirmatione*, *locus quartus*.

(5) Histoire de la milice françoise par le P. Daniel, liv. 4, chap. 3.

(6) Blasons du quinzième et seizième siècle, publiés par M. Meon, *Blason de la ville de Dijon.*

(7) J'ai un calendrier-obituaire de l'ancienne collégiale de Loches, manuscrit du quinzième siècle, sur vélin, in-fo. Au mois de mai on lit : « *Tercius occidit, septimus ora » relidit.* » — Au mois de juillet : « *Ter denus mactat, octavus denus labefactat.* » — Au mois d'août : « *Prima necat fortem, sternit secunda cohortem.* » — Au mois de septembre : « *Tertia septembris, et denus fert malo membris.* » — Au mois d'octobre : « *Septimus exan» guis, vitiosus denus et anguis.* » — Au mois de novembre : « *Scorpius est quintus, tertius » est nece cinctus.* » — Au mois de décembre : « *Septimus exanguis, virosus denus et anguis.* »

(8) Certains jours d'abstinence, il n'était pas permis de manger du beurre ni des œufs. Voyez les notes suivantes et la note (3) de *l'Avocat.*

(9) Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 52.

(10) Le Viandier pour appareiller toutes manières de viandes, par Taillevent, 1 vol. in-4o, gothique.

(11) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en l'an 1474* article *Du tiers estat.*

(12) *Ibidem*, même chapitre, article *Du quatriesme estat.*

(13) « Item pour avoir habillé le gril de l'aumosne.... Item pour avoir ferré » le seau de l'aumosne.... ». Compte des gagiers de l'église de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité.

(14) Mémoires de Lamarche, chapitre *Estat de la maison du duc de Bourgogne, en l'an 1474*, article *l'Estat de la maison.*

(15) *Ibidem*, même chapitre, article *Du second estat.*

(16) *Ibidem*, même chapitre, article *Du tiers estat.*

(17) *Ibidem*, même chapitre, article *Du quatriesme estat.*

(18) *Ibidem*. même chapitre, article *Du tiers estat.*

(19) Division du service de la table, dans le Viandier de Taillevent.

(20) *Ibidem*; *l'Entrée.*

(21) *Ibidem*; *Premer mets.*

(22) *Ibidem*; *Second metz.*

(23) *Ibidem*, *ibidem.*

(24) *Ibidem*, *ibidem.*

(25) *Ibidem*, *ibidem.*

(26) *Ibidem*, *ibidem.*

(27) L'honneste Volupté par Platine, liv. 7.

(28) Le Viandier par Taillevent, *Second mets.*

(29) *Ibidem*; l'honneste Volupté par Platine, liv. 7.

(30) Mémoire de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474*, article *Du quatriesme estat.*

(31) *Ibidem*, même chapitre, article *l'Estat de la maison.*

(32) *Ibidem*, même chapitre, même article, et article *Du tiers estat.*

(33) *Ibidem*, même chapitre, article *Du tiers estat.*

(34) Leçons de La Nauche, liv. 2, chap. 6.

(35) Avant l'établissement des registres publics, les familles écrivaient la date des naissances, mariages et décès, ou sur les couvertures et les feuillets blancs des livres d'église, ou sur des registres domestiques. J'ai entre autres des Heures, dont les derniers feuillets sont chargés des notes suivantes, écrites dans le temps même : « L'an m cccc LXXXVII trespassa ma mère Marion Basin, » le ve jour de février, feste de sainte Agathe. L'an m cccc xiii le xxviiie » jour d'octobre, feste de saint Simon, trespassa mon mari Raoullin le Vilain : » Dieu leur face pardon aux ames. Amen. » Ces notes sont de la même main. La note suivante est d'une autre main : « L'an m cccc xiv, le lundi, xviie

» jour de febvrier, trespassa ma mère Guillemette le Rouvroi, veuve de mon » père Raoullin le Vilain. Dieu fasse paix à leurs ames. » La Bibliothèque du Roi doit avoir sur les couvertures de ses manuscrits grand nombre de ces notes. J'ai aussi un petit livre manuscrit sur parchemin, écrit moitié au XVIe siècle, moitié au XVIIe; il commence ainsi : « Mémoire de l'âge de tous les » enfans de Simon Aubriot, et de Marie Boville sa femme. »

(36) Le Viandier par Taillevent, *Troisiesme metz.*

(37) *Ibidem.* Voyez aussi la note (37) du *Comédien.*

(38) L'honneste Volupté, par Platine, liv. 8, chap. 2.

(39) « Pour le repas donné aux quarteniers, conseillers, bourgeois, au retour » de la procession de Sainct Magloire XLIV sols X den. » Compte de Denis Hesselin, receveur du domaine de la ville de Paris, année 1489, manuscrit que j'ai.

(40) Platine, de l'honneste Volupté, liv. 7; le cuysinier de toute cuysine, *Des saulces.*

(41) Le Viandier, chap. *Les chapelets.* Voyez aux notes du *Bourgeois*, celles qui sont relatives à l'habillement des échevins.

(42) Dans les traités de droit canon de ce temps, on voit combien étaient nombreuses les diverses espèces d'oppositions aux mariages.

(43) Statuts synodaux de Troyes, de *De baptismo*, *locus* 6.

(44) Les Loups ravissans par Robert Gobin, Paris, 1506.

(45) Statuts synodaux de Troyes, *Forma sponsalium.*

(46) *Ibidem, ibidem.*

(47) *Ibidem, ibidem.*

(48) *Ibidem, ibidem.*

(49) Ancienne coutume de Sens, article 262.

(50) Voyez les notes du *Courtisan.*

(51) Histoire agrégative des Chroniques et Annales d'Anjou, Paris, Galiot Dupré, 1529, *Du roy René.*

(52) *Ibidem.*

(53) Le Viandier par Taillevent, *Le quart metz.*

(54) *Ibidem.*

(55) L'honneste Volupté par Platine, liv. 6, chap. 13.

(56) Le Viandier par Taillevent, *Le quart metz.*

(57) Notamment celle de l'honneste Volupté, par Platine.

(58) L'honneste Volupté par Platine, liv. 1, chap. 13.

(59) *Ibidem, ibidem.*

(60) Soirées de Bouchet, serée 15; voyez aussi les contes d'Eutrapel.

(61) De l'Imposture des Diables, liv. 1, partie 4.

(62) Glossaire de Ducange, au mot *Moneta.*

(63) « Pour pastez fournis de graisse et d'espice, XX solz... » Compte de la dépense du banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours aux commissaires du roi pour la gabelle, 5 janvier 1479, ordonnancé par Jean de Coutances, maire; j'ai l'original de ce compte.

(64) Le Viandier par Taillevent, *Le quart metz.*

(65) *Ibidem, ibidem.*

(66) *Ibidem, La fruicterie.*

(67) *Ibidem*; voyez aussi, dans l'honneste Volupté, par Platine, liv. 8, les divers chapitres des *Tartes.*

(68) Le Viandier par Taillevent, *la Fruicterie.*

(69) Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4.

(70) « A Benoist de Bar, pasticier, sept escus de cresme forte, valant quarante six solz huict deniers tourn... » Compte de la dépense d'un banquet, fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours, 5 janvier 1479, manuscrit déjà cité.

(71) Le Viandier par Taillevent, *Les Chapelets*.

(72) *Ibidem*, *ibidem*.

(73) *Ibidem*, *ibidem*.

(74) « VI fleurs de lys de cresme forte valant XI solz... » Compte de la dépense d'un banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours, 5 janvier 1479, déjà cité.

(75) Le Viandier par Taillevent, *Les Chapelets*.

(76) *Caroli Stephani Prædium rusticum*, VINETUM.

(77) Le Viandier par Taillevent, *Les uhapelets*.

(78) Poésies de Coquillart, monologue des Perruques.

(79) Ancien plan de Troyes, dans les Antiquités de cette ville, par M. Arnaud.

(80) *Ibidem*, *ibidem*.

(81) Voyez la note (199) du *Souffleur*.

(82) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux lanterniers et soufletiers.

(83) Au roman de Montauban, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. *Comment les filz Aymont se partirent des foretz des Ardennes*, représente une hôtellerie avec l'enseigne peinte d'un flacon d'or sur un fond vert, pendue au haut du pignon. On voit de même une enseigne d'hôtellerie pendue au haut du pignon, dans la miniatures du f° 36 v. d'un manuscrit de Térence, du quinzième siècle, qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

(84) Un libraire de Paris, M. Truchy, a, ou avait des Heures du quinzième siècle, manuscrites, dont une miniature représente une grande cheminée fermée par des prolongations de lambris mobiles et roulant sur des pentures.

(85) J'ai plusieurs manuscrits d'Heures du quinzième siècle, aux miniatures desquelles on voit de grands lits à ciel suspendu.

(86) A une miniature des Heures citées à l'avant-dernière note, se trouve représentée une *chaire* étoffée dont le dossier est surmonté de deux longues cornes arquées, tendues d'une draperie.

(87) Vie des Saints pères du désert, par saint Jérôme, Lyon 1486; voyez les gravures des chapitres 50 et 112, partie première.

(88) *Ibidem*, et les autres gravures du même livre.

(89) *Ibidem*; voyez aussi les gravures de Virgile, imprimées en 1517, des Métamorphoses d'Ovide, Lyon 1527, et des Héroïdes, même ville 1529.

(90) Blasons, publiés par M. Méon, *Petit blason de la cité de Tours*.

(91) J'ai lu dans plusieurs comptes de dépenses, *imaiges sur veluau*.

(92) Fardelet historial, Genève 1495, gravures du troisième feuillet.

(93) Anciennes éditions de la Bible avec gravures.

(94) Fardelet historial, déjà cité, gravures des premiers feuillets.

(95) Voyez la gravure qui est au commencement du second volume des *Exposicions des épistres et évangiles*. Paris, 1511, un vol. in-4°.

(96) Telles sont les représentations des douze mois personnifiés aux miniatures d'un calendrier d'Heures du quinzième siècle, manuscrites, que j'ai.

(97) Mémoires de Lamarche, *Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474*, article *Du premier estat*.

(98) Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tanniers de Paris.

(99) Mémoires de Lamarche, *Estat de la maison du duc de Bourgogne*, en 1474, article *Du second estat*.

(100) Le Viandier par Taillevent, *passim*.

(101) « Trois dagues-cousteaux à servir sur cette table, XV sols... Plus, quatre

» cousteaux simples, xx deniers. » Compte de la dépense d'un banquet fait par la ville de Tours, 5 janvier 1479, manuscrit déjà cité.

(102) Lettres du roi, 20 juin 1451, relatives au traité fait avec les gens des trois états de Bordeaux.

(103) Voyez la note (77) de *l'Homme d'armes*.

(104) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1441.

(105) Notes de *l'Homme d'armes*, relatives à la solde.

(106) *Ibidem*, notes relatives à la répression des soudoyers licenciés.

(107) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1408.

(108) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 7.

(109) Chronique de Jean de Troyes, années 1477 et 1479.

(110) Voyez la note (137) du *Bourgeois*.

(111) « A Jehan Viltet, exécuteur de la haulte justice, pour avoir exécuté » audit Fontenay, prez Parthenay, deux malfaicteurs qui, par leurs démé» rites, avoient esté condamnez à mort, VIII l. » Compte de Robin Denisot, receveur de Fontenay-le-Comte, par monseigneur Arthur de Richemont, année 1430, manuscrit que j'ai.

(112) « A Colart Hachard, pour ses droitures de copper l'oreille par justice » à Enoulé Danstaing, v solz ; à Colart Hachard, VI livres pour sa pension. » Comptes de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déjà cité.

(113) Voyez la note précédente.

(114) *Jus canonicum, de excommunicatione.*

(115) Voyez la note (61) de *l'Homme d'Église*.

(116) Statuts synodaux de Troyes, *De sententiis excommunicationis.*

(117) Lettres du roi, 6 octobre 1371, relatives à une bulle de Clément V.

(118) Statuts synod. de Troyes, *De vita et honestate presbyterorum, locus* 3.

(119) L'honneste Volupté par Platine, liv. 7., chap. 64.

(120) Le Viandier par Taillevent, *le Banquet de monseigneur de Foyx.*

(121) Relativement au prix du pain, voyez Essai sur les monnoies, par Dupré de Saint-Maur, chap. *Rapport entre l'argent et les denrées.* Relativement aux prix de la pinte de vin, de la livre de poivre, de la voie de bois et de la livre de chandelle, voyez dans le même ouvrage l'extrait des registres des Quinze-Vingts, année 1502 et les rouleaux de l'abbaye de Longchamps, année 1450.— « Pinte de moustarde vingt deniers, item une livre de canelle avinée xxx solz, » pour LII livres et demy de lard à onze deniers la livre, pigeons XXXVIII à » quinze deniers la pièce, perdrix LXXIII à deux solz six deniers la pièce... « Compte de la dépense d'un banquet, fait par l'Hôtel-de-ville de Tours, 5 janvier 1479, manuscrit déjà cité. — « Item pour un long boissel de sel blanc v » solz, pour un sac de charbon deux sols, » Compte de dépense de l'hôpital de Bayeux, année 1466, manuscrit que je possède.

(122) « A Pierre Burgenin, cuysinier, en ce comprins une pare de soulliers » CVII solz XI d. A Jehan Leflament, servituer au Reconurier, en ce comprins une pare de soulliers XLIII solz IV d. A Collette Ruette, serviteure de la salle XXX solz. « Compte de l'hôpital de Bayeux, manuscrit déjà cité.

(123) Traité de la police, par Delamare, livre 4, tit. 15, chap. 4.

(124) J'ai un manuscrit de l'année 1513, intitulé *Enqueste faicte devant Arnauld Desfriches, lieutenant du bailly de Senlis.* Elle est relative à un procès entre l'abbaye de Notre-Dame de Soissons et l'abbaye de Notre-Dame de Bourg-Fontaine, on y lit: « Tous lesquels témoins, Adriau Bellostre, ser» gent à cheval du roy, au dit bailliage de Senlis, avoit adjourné au dit jour-

» d'hui, huict heures du matin, au logis hotellerie de la Grosse-Teste, où nous » dict lieutenant du bailly estions logez... »

(125) Voyez la note précédente.

(126) « Taxé au dict déposant, pour deux jours qu'il a vacquez vi solz v de- » niers... au dict rapporteur xxiv solz, à chascun des aultres avocats xii solz, » et au dict Daniel Bizet, greffier de la dicte tourbe xii solz, et à chascun des » aultres procureurs vi solz... » Enquête citée à l'avant-dernière note.

(127) Voyez la note précédente.

(128) Lettres du roi, février 1456, relatives aux mesurages des grains.

(129) Lettres du roi, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen.

(130) Dans le Viandier par Taillevent, on trouve souvent ces expressions : *Jours de char, jours de poisson*,

(131) Traité de la police par Delamare, ordonnances du quinzième siècle relatives à la tenue des marchés.

(132) Ancienne coutume du Nivernois, *Des hostelliers et des taverniers*

(133) Voyez dans le recueil des priviléges des villes par Chenu, les priviléges d'Aix, où est rapportée la charte de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, qui établit dans cette ville des regardeurs de vivres.

(134) Voyez la note suivante.

(135) Lettres du roi, septembre 1461, relatives aux habitans de Saint-Belin.

(136) Ancienne coutume de Rheims, art. 296.

(137) Ancienne coutume de Sens, art. 154.

(138) *Ibidem*.

(139) Ancienne coutume du Nivernois, *Des hostelliers et taverniers*.

(140) Lettres du roi, septembre 1461, relatives aux priviléges de Paris.

(141) Lettres du roi, 29 novembre 1407, relatives aux hôteliers.

(142) Exposition des épîtres et évangiles du carême, Vérard, 1511, où les personnages de la gravure du premier feuillet et de celle du deux cent septième, portent des robes et des ceintures où sont écrits leurs noms ; Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4 ; voyez aussi la note (32) de *l'Homme d'armes*.

(143) Note ci-dessus.

(144) Même note.

(145) Le Guidon des secrétaires, Paris, Jacques Nyverd, 1 vol. in-12, gothique, *Seureté pour marchands*.

(146) Registres du Parlement, sauf-conduits accordés, 1er mars 1469, 28 novembre 1172, 26 août 1486.

(147) Le Guidon des secrétaires, cité à l'avant-dernière note, *Sauvegarde pour une veufue*.

(148) Traité des Droits seigneuriaux, *Du hallage, estellage, Des octrois*.

(149) Des droits du Domaine par Bacquet, *Poids et mesures ;* ancienne coutume de Sens, *De moyenne justice*.

(150) Mémoires sur Troyes par Grosley, *Commerce*.

(151) Vaux-de-vires de Basselin, publiés par M. Dubois.

(152) *Ibidem*, Dissertation sur les chansons, le vaudeville et Olivier Basselin.

(153) Voyez la note (323) de *l'Artisan*.

(154) « Item pour six bastons de saint Ignace pour bailler aux frères de la » dicte confrérie, xxii solz vi deniers. » Compte des gaigiers de l'église de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité.

(155) Statuts synodaux de Troyes, *qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere ; locus primus*.

(156) Sermons du temps, *Ad tabernarios, ad hostellarios*.

(157) *Ibidem, ibidem.*

(158) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, chapitres *Amendes criminelles.*

(159) Hommes illustres de Brantôme, Vie de Charles VIII.

(160) « Item pour ung sermon faict par ung docteur des frères prescheurs, » v solz. » Compte des gaigiers de l'église de Chartres, manuscrit cité.

(161) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves; Extraits du *Nomasticon cisterciense.*

LE VALET, Histoire XVI.

(1) Glossaire de Laurière, au mot *Valleti*

(2) Chronique de Jean de Troyes, année 1480.

(3) Le Cérémonial françois par Godefroy, *Réception de l'archiduc à Blois.*

(4) Chronique de Jean de Troyes, année 1478.

(5) Telle est encore l'ancienne et antique livrée de la maison de Montmorenci. Même usage dans la livrée des capitaines de Gendarmerie, ordonnance du 12 février 1533, recueil des lois de Fontanon.

(6) Le Cérémonial françois par Godefroy, *Réception de l'archiduc à Blois.*

(7) «... Pour faire houpper et boutons pour pendre aux patenostres de musque données au dict seigneur par la royne de Sicille... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(8) Platine, De l'honneste Volupté translaté, en françoys, liv. 7.

(9) Poésies de Coquillart, *les Droits nouveaux.*

(10) Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle, relatives au guet de Paris.

(11) « Au dict Mahieu Leroux, varlet du guet de ceste dicte ville, la somme » de xxxi liv. » Compte de la ville d'Arras, 1498, manuscrit déjà cité.

(12) Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets.

(13) Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy.

(14) Voyez la note (163) du *Bourgeois.*

(15) Lettres du roi, février 1464, relatives à l'église de Poitiers.

(16) Dictionnaire étymologique de ménage, au mot *Couillauts.*

(17) Voyez la note (86) de *l'Homme d'Eglise.*

(18) Histoire de Lyon, *Du chapitre Saint-Jean, Du chapitre Saint-Just.* Ils avaient l'un et l'autre la justice du glaive.

(19) Lettres du roi, mars 1437, relatives au pariage de Limoges.

(20) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. *Rues de Paris.*

(21) *Ibidem, ibidem.*

(22) Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers.

(23) Antiquités de Paris, par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1439.

(24) *Ibidem*, Comptes de la prévôté, année 1464.

(25) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(26) Vie de Jean, comte d'Angoulesme, aïeul du grand roi François, par Duport, Angoulême, 1589, 1 vol. in-12; p. 116.

(27) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(28) *Ibidem*, titre 7, chap. 18.

(29 Offices de France, par Girard, liv. 3, titre 6.

(30) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(31) *Ibidem.*

(32) Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6.

(33) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(34) *Ibidem.*

(35) *Ibidem.*

(36) *Ibidem;* Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6.

(37) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(38) *Ibidem;* le Grand Coustumier, chap. *Des peines.*

(39) Bibliothèque françoise de Goujet, article *Jean Regnier.*

(40) Chronique de Jean de Troyes, année 1467.

(41) Dans l'histoire des communautés de la ville de Lille, manuscrit déjà cité, se trouve les lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, relatives à l'institution de la procession de Lille, en l'année 1269; on y lit: «.. Avons oc» troyé à tous ceulx qui viendront à Lille... sauf conduict... et ne seront pris » ny arrestés pour debtes et pour autre choses... »

(42) La geolle du chastel de La Rochelle a esté affermée par Peyret de Was» times x l. t. » Rôle des fermes de La Rochelle, année 1450, manuscrit déjà » cité. — « La geollerie de Moyssac, a esté ouverte à xx s. et délivrée à Ar» naud de Lobesac, au pris de v l. t. » Rôle des fermes de la ville de Meissac, année 1469, manuscrit déjà cité.

(43) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4; Antiquités de Paris, par Sauval, comptes de la prévôté, année 1454.

(44) Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1492.

(45) Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 6, chap. 2.

(46) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

(47) « Aux religieux du couvant du vaulx des choux, la somme de xv sols » tournois... à raison de la desserte de soixante basses messes, qu'ils sont tenus » de célébrer en la maison des prisons de ceste ville, assavoir chacun diman» che... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(48) « Au roy nostre dict seigneur, baillé pour donner à deux prisonniers » tenant prison en la ville de Saint-Quentin, lesquels il a délivres de prison, » à son arrivée au dict lieu ix escus. » Compte des dépenses de la cour de » Louis xi, année 1470, manuscrit déjà cité; Chronique de Jean de Troyes, année 1468 1477.

(49) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 3, titre 26.

(50) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(51) Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. *Vanves.*

(52) Ce cri ou ordonnance du prévôt de Paris, de l'année 1493, a été extrait du livre bleu, manuscrit déjà cité.

(53) *Ibidem.*

(54) Traité de la police par Delamare, liv. 1er, titre 7, chap. 5 et 6, et Plan de Paris à la fin du quinzième siècle.

(55) « A Jehan Bousseaul, paintre, la somme de trois sols t. pour trois rô» les et billetz, les deux escripts Maquerelles et l'autre Adultères, fais par » maniere de mytre et par sentence sur ce rendue... sur les testes de trois fem» mes... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité.

(56) « Au roy notre dict seigneur, audict lieu de La Brosse, en l'ostel de » Guillaume Fournier, pour donner à la fille et chambrière Lv sols. » Compte original des dépenses de la cour de Louis XI, année 1471, manuscrit que j'ai. Il y a, dans ce même compte, d'autres pareils articles de dépense.

(57) Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, Paris 1745, preuves, Charte de Guillaume de Haraucourt, de l'année 1493.

(58) *Ibidem.*

(59) Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. *Corbeil.*

(60) Le Coutumier par Richebourg, tom. III, 1re partie, état sommaire du bailliage de Troyes, mis à la suite de la coutume de ce même bailliage.

(61) Sermons de Montluc, évêque de Valence, Sermon du sabbat.

(62) Ancienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 107.

(63) *Ibidem.*

(64) A la miniature du fo 11 d'un manuscrit de Térence, déjà cité, se trouve la représentation d'une servante qui porte un tablier blanc et un trousseau de clefs attaché à la ceinture.

(65) Chronique de Chastellain, chap. 159; Bérsigues, Dijonnaises, par Tabourèau, 18e éraigne.

(66) Glossaire de Ducange, au mot *Serventa.*

(67) Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, 6e plan de Paris.

(68) Règles des ordres monastiques des femmes, chap. sœurs converses. Voyez aussi la note (64).

(69) Antiquités de Paris par Dubreuil, liv. 2, *Cordelières de Saint-Marcel.*

(70) On en voit la représentation dans *Les miracles de la Vierge*, manuscrit déjà cité, à la miniature du chapitre *Isle de tous d'aménité remplie.*

(71) Toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent les valets avec un habit court ou mandille.

(72) J'ai de grandes Heures manuscrites du quinzième siècle; à la miniature du crucifiement est un valet vêtu d'une souquenille bariolée, dont les manches sont fendues et volantes.

(73) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(74) Histoire des Flagellans par l'abbé Boileau, chap. 7; Histoire du Théâtre-Français par les frères Parfait, *Mystère du bien-advisé et mal-advisé*, scènes 3 et 8; Glossaire de Ducange, aux mots *Pœnitentiarum redemptio*, *Flagrare*, *disciplina*; Histoire de Rheims par M. Geruzez, chap. 13.

(75) *Historia universitatis parisiensis a Bulæo*, *anno* 1477.

(76) « L'on défend à tous varlets, serviteurs, lacquays et aultres... » Cri du prévôt de Paris, de l'année 1493, Livre bleu, manuscrit déjà cité.

(77) Etats tenus à Tours en 1484, proposition de Jean de Rely, *S'ensuit du tiers état.*

(78) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en* 1474, article *Du quatriesme estat.*

(79) Ancienne coutume de Tours, titre *Des prescriptions.*

(80) Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, preuves, *Titres concernant le voyer de Paris*, année 1469.

(81) Accurse, au mot *Coerceri*, paragraphe, *Quid tamen*, *lege prima*; *ff si is qui testem*; Pandectes de Jean d'Arrerac, *De juridictione omnium judicum.*

(82) Ancienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 106.

(83) Chronique de Jean de Troyes, année 1466.

(84) Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

(85) Chronique de Jean de Troyes, année 1466.

(86) *Ibidem.*

(87) *Ibidem*; Antiquités de Paris, par Sauval, liv. 2, chap. *Voitures et montures usitées à Paris.*

(88) Voyez la note (142) de *l'Hôtelier*.

(89) « Item donné aux paiges de la cour, à ce qu'ils ne faissent mal aux ser-
» viteurs des gens de la dicte ville, vi onzains. » Compte de la ville de Tours, 3 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit que j'ai.

(90) Dames illustres de Brantome, Anne de Bretagne.

(91) « Item au fourrier du roy, pour qu'il eut la ville pour recommandée,
» lui feut donné, ainsi que de coustume, six écus. Item aux portiers de la
» maison du roy, qui vindrent demander leurs estraines, et considérant que
» plusieurs fois ils peuvent faire plaisir, quand la dicte ville a à faire devers le
» dict seigneur..., leur feut donné LXIV sols XI deniers. Item aux chevaucheurs
» X sols. Item aux trompettes du roi XVI sols. » Compte de la ville de Tours, 31 janvier 1481, ordonnancé par Louis de Lamaizière, maire, manuscrit que j'ai.

(92) Voyez la note précédente.

(93) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en* 1474, article *Du quatriesme estat*.

(94) *Ibidem*, article *Du second estat* et article *Du tiers estat*.

(95) *Ibidem*.

(96) *Ibidem*.

(97) *Ibidem*, article *Du quatriesme estat*.

(98) Histoire des grands officiers, par le père Anselme, maison du roi.

(99) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en* 1474, article *Du premier estat*.

(100) Topographie historique de Troyes par Courtalon, Discours préliminaire. Ces prisons existent, et s'il n'y a plus de herse on voit l'endroit de la porte où elle descendait.

(101) Lettres du roi, mai 1471, relatives à la municipalité de Troyes.

L'AVOCAT, Histoire XVII.

(1) Topographie de Troyes par Courtalon, *Noms des Rues*.

(2) C'était le goût du temps. Voyez dans les Chroniques de Monstrelet, vol. Ier, chap. 39, la proposition ou le plaidoyer du Cordelier Petit. Une grande partie des avocats étaient ecclésiastiques.

(3) Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, années 1427 et 1438.

(4) Antiquités de Paris par Dubreuil, liv. 2, *Écoles de Médecine*.

(5) Histoire de l'Université, de la Faculté de Médecine.

(6) *Reformatio facta anno* M. III CXIV, *in Universitate Tolosana* «... *De*
» *ordine librorum in jure civili... Scilicet secundo anno codicem, vel di-*
» *gestum vetus, secundùm quod erit cursus : tertio vero alterum eorum non*
» *lectum : quarto digestum novum : quinto et ultimo Infortiatum...* » Manuscrit du quinzième et du seizième siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Baluze. Voyez aussi l'art. 32 de l'ord. du roi, 28 décembre 1490, relative à la justice.

(7) Voyez la note précédente.

(8) Le droit civil ne fut enseigné à Paris qu'en 1679. Voyez les Registres du Parlement, 8 mai de cette année.

(9) Lettres du roi, 31 août 1477, relatives à la chambre des aides.

(10) Procès-verbal qui termine la coutume de Troyes, 28 octobre 1509.

(11) Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 1, titre 16.

(12) Registres du Parlement, arrêt du 8 février 1491, relatif aux avocats.

(13) Histoire des Universités, quinzième siècle.

(14) Il reste encore plusieurs procès du quinzième siècle, *cum parvis signatis littera A, littera B.*

(15) Lettres du roi, 16 novembre 1422, relatives à l'abréviation des procès.

(16) *Sermones Olivierii Maillard, feria 5a Dominicæ 4æ, quadragesimæ.*

(17) Lettres du roi, citées à l'avant-dernière note; Recueil des Lois par Fontanon, liv. 6, tit. 6; *Stilus parlamenti; Stilus castelleti.*

(18) Voyez la note précédente.

(19) Les Registres du Parlement, notamment au quinzième siècle, sont divisés en *registres des plaidoiries, registres du conseil.*

(20) Voyez la note précédente.

(21) Voyez aux notes du quatorzième siècle, épître lxixe, les notes (2) et (4).

(22) Je possède un mémoire du procureur du comte de Rodés, manuscrit latin du commencement du quatorzième siècle; on y lit: « *Hic incipit de » Roanna... Item dicit et proponit dictus procurator nomine quo supra... » Item dicit, etc.*

(23) Je possède aussi une enquête faite dans un procès entre le bailli de Touraine et l'abbé de Villeloin ou plutôt Villelou; elle est écrite à la fin du treizième siècle. On y lit: « *Geraudus Pasquier, homo liber Villelupe, testis inductus pro eo, dicit quod vidit... Johannis Painchaut, homo liber domini regis, » testis inductus pro rege, testis juratus et requestus de justitia, dicit quod...* » Ces deux enquêtes sont écrites sur des rouleaux de Parchemin. J'en ai une à peu près du même temps, faite dans un procès entre le roi d'Angleterre et l'abbaye de Sainte Croix de Bordeaux, qui a plus de cinquante pieds de long.

(24) Au quinzième siècle, on compte trois ordonnances sur l'abréviation des procès; celle de l'année 1453, celle de l'année 1493, celle de l'année 1498.

(25) Non-seulement chaque grande cour de justice avait son stile ou forme de procédure, dont une partie s'est conservée dans plusieurs coutumes de bailliages mais les diverses sections de la même cour avaient aussi chacune leur stile. Charles Dumoulin a publié avec le stile du Parlement de Paris, le stile des enquêtes du même parlement.

(26) Voyez aux notes du quatorzième siècle, celles des épîtres lxvii et lxix.

(27) *Ibidem, ibidem.*

(28) Les anciens stiles ou formes de procédure se suppléaient nécessairement, à en juger par les anciens commentaires, gloses ou annotations des coutumes qui ne sont en grande partie que des citations d'autres coutumes, des rapprochemens, des conférences de différentes dispositions de la coutume commentée avec les dispositions analogues des autres coutumes: Voyez les commentaires de Dumoulin, de Chopin; voyez aussi la Bibliothèque des Coutumes par Berroyer et Laurière; voyez encore les notes et gloses rapportées dans le Coutumier de Richebourg.

(29) Note précédente.

(30) Coustumes et statuts du royaulme de France, Galliot Du Pré, 1552; *Coutume de Paris.*

(31) *Ibidem*, Coutume de Troyes, *De l'estat des personnes.*

(32) Lettres du roi, 9 août 1371, relatives aux bourgeois de Paris.

(33) Coutume de Troyes, *De l'estat des personnes*; autres coutumes; ordonnances des rois de France, lettres de sauvegarde d'évêchés et d'abbayes.

(34) Coutume de Paris, titres *De matière féodale*, *Des droits seigneuriaux*; Coutume de Nivernois, mêmes titres.

(35) Histoire de la féodalité; Traité de l'origine des Droits seigneuriaux.

(36) *Ibidem.*

(37) Coutume de Paris, *Des prescriptions*, Coutume d'Anjou, même titre.

(38) Le Grand Coustumier, Paris, 1517, *Des prescriptions.*

(39) Coutume de Paris, *Des hypothèques*, anciens commentaires, gloses, annotations sur les coutumes, déjà citées.

(40) Coutume de Paris, *Des testamens et dons*; Cout. de Bordeaux, même titre.

(41) Coutume de la Marche, même tire.

(42) Coutume de Paris, *De la garde noble*, Coutume de Meaux, même titre.

(43) Coutume de Paris, *De la garde bourgeoise*; Cout. de la Marche, même titre.

(44) Coutume de Paris, *De la communauté des biens*; Coutume d'Orléans, même titre.

(45) Coutume de Normandie, même titre.

(46) Coutume de Sens, *Des successions*, Coutume de Paris, même titre.

(47) Coutume de Paris, *Du douaire*; Coutume de Paris, *Des retraits*; Coutume de Troyes, même titre.

(48) Coutume de Paris, *Des criées*; Coutume d'Amiens, même titre.

(49) Recueil des coutumes.

(50) *Ibidem*, Coutume d'Auvergne.

(51) *Ibidem*, Coutume de la Marche.

(52) Voyez les anciennes coutumes des provinces méridionales dans l'histoire de ces provinces, des villes de ces provinces, ou dans les anciens Coutumiers, du quinzième et du seizième siècle.

(53) Voyez le Nouveau Coutumier général de Richebourg, Paris, 1724. Bien qu'il remplisse quatre volumes in-folio, il n'est pas à moitié complet; mais c'est le moins incomplet et le plus beau et le plus savant recueil de coutumes.

(54) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(55) *Ibidem*, *ibidem.*

(56) *Ibidem*, *ibidem.*

(57) Lettre du roi Louis XII, insérée au procès-verbal d'adoption de la coutume de Paris, année 1510.

(58) *Consuetudines ducatus Andegavensis*; *Consuetudines Atrebatesiæ*; *Consuetudines Arvernorum*; Bibliothèque des Coutumes; *Anjou*, *Artois*, *Auvergne.*

(59) La langue française est arriérée au moins de cent ans, dans les coutumes de la fin du quinzième siècle.

(60) *Charte normande en rime françoise*, manuscrit du milieu du quinzième siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

(61) Le Grand Coustumier, édition gothique de 1517; un vol. in-4°.

(62) Voyez dans la préface du premier volume des Ordonnances du Louvre, par Laurière, la notice des anciens recueils d'ordonnance. J'en possède un, imprimé en lettres gothiques, qui paraît lui avoir été inconnu.

(63) Histoire de la Jurisprudence romaine, par Terrasson, part. 4, § 8.

(64) *Corpus Juris civilis, digest.*, *lib.* 10, *tit.* 5, *Lex* 12, *De statu hominum.*

(65) *Aulugellii Noctes Atticæ*, *lib.* 30, *cap.* 16.

(66) Coutumes de France; *Corpus Juris civilis.*

(67) Lettres du roi, 1446, relatives au Languedoc.

(68) Ordonnance de Charles VII, 28 décembre [illegible], relatives à la justice.

(69) Voyez au quatorzième siècle l'épître LXVIII; voyez aussi les ordonnances et les coutumes du quinzième siècle.

(70) La Pratique des Cours ecclésiastiques, par Auboux, official de Cahors.

(71) J'ai vu plusieurs anciens diplômes de licencié, *licentiatus in utroque jure*.

(72) C'est pour plaider devant les officialités que les avocats se faisaient graduer et en droit civil et en droit canon.

(73) Chronique de Jean de Troyes, année 1476.

(74) Le Grand Coustumier liv. 4, chap. *Des clercs mariez*.

(75) *Ibidem*, *ibidem*.

(76) *Ibidem*. *ibidem*.

(77) *Ibidem*, et notes de la marge.

(78) Nouveau Protocole des Sergens, Paris, chez Serey, 1694.

(79) *Sermones Menoti, sermo feria quarta cinerum*.

(80) *De pristino codice ecclesiæ Gallicanæ, auctore Van-Espen*.

(81) L'érudition des jurisconsultes de ce temps, qui était à peu près celui de Dumoulin, de Chopin, est remarquable; voyez aussi les deux plaidoyers cités à la note (87).

(82) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(83) *Ibidem*.

(84) Registres du Parlement, arrêt du 4 janvier 1535, où sont rappelées les ordonn. relatives aux avocats, aux procureurs et à la police des audiences.

(85) *Ibidem*.

(86) J'ai un mémoire manuscrit sur parchemin, de l'année 1495 ou environ, intitulé *Salvacions pour monseigneur Jéhan d'Albert, contre Engelbert de Clèves*; l'Ancien et le Nouveau Testament y sont presque partout cités.

(87) Chroniques de Monstrelet, vol. 1er, chap. 39 et 44, où se trouvent le playdoyer pour le duc de Bourgogne et le plaidoyer pour la duchesse d'Orléans. Ce sont les deux plus anciens plaidoyers français que je connaisse. Le premier est divisé en majeure, mineure et conséquence; le second, en premier, deuxième et troisième membre.

(88) Lettres du roi Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris.

(89) *Ibidem*.

(90) J'ai l'original d'un jugement préparatoire, rendu le 13 octobre 1496, par le sénéchal du village d'Aubigné, près Rennes, dans un procès entre Geoffroi de Champaigne, seigneur de Chambelle, et Robert Dugné, seigneur de Braisdamel. Il est écrit sur un rouleau de parchemin long de vingt pieds. On lit dans les qualités: « Par la distribucion des conseils et advocats. » *On lit à la marge*, DISTRIBUCION « aujourd'hui faicte entre noble personne Geoffroi de » Champaigne et Robert Dugné, seigneur de Braisdamel, d'autre part, avin» drent et feurent baillez au dict Champaigne, premier choisisseur, pour estre » à luy et à son conseil contre le dict Dugné, sçavoir est: Jéhan le chanoine, » maistre Pierre Perrault, maistre Pierre Laurent, maistre Roland Goujon, » maistre Pierre Cojalu, maistre Pierre Chouart et chascun. Et au dict Dugné » avindrent et feurent baillez pour estre à son conseil Jehan d'Aujon, maistre » Guillaume Gédouin, Ruant de La Haye, maistre Patri Mauni, maistre » Alain Marée, maistre Nicolas Racine et chascun... » A quatre ou cinq pieds d'intervalle de ce qu'on vient de lire, et au-dessous d'un espace en blanc d'environ deux doigts, le jugement continue ainsi: « ... Maistre Alain Marée, » [illegible] par distribucion au conseil du dict Dugné... et par ce moyen

» le dict Dugué privé de son conseil... et que en recompensacion de luy, a de» mandé celui Dugué estre pourveu d'un aultre avocat; au lieu d'icelui Marée, » luy a esté baillé Charles de Sainct-Paigne... » A pareil intervalle de cinq pieds ou environ, et au-dessous d'un pareil espace de deux doigts en blanc, le jugement continue encore ainsi : « Entre François Ameri, au nom et comme » procureur général prouvé par lettres de noble escuyer Robert Dugné, seigneur » de Braisdamel de sa part, et Geoffroi de Champaigne, seigneur de Cham» belle d'aultre, a esté appoincté par monseigneur le seneschal de ceste court » et du consentement des dictes parties et au dict nom que néanmoins que par » distribucion maistre Pierre Perrault feust eschu et advenu par la court de » céans au dict de Champaigne, pour estre à luy et de son conseil contre le » dict Dugné; que au temps advenir et dès à présent il serait et demoureroit au » conseil du dict seigneur de Braisdamel, porrceque Charles de Sainct-Paigne, » lequel estoit du conseil du dict Dugné, à luy advenu par recompensacion, » pour estre à luy et de son conseil, contre le dict de Champaigne, tournera au » conseil du dict de Champaigne pour le temps advenir... » *On lit à la marge* ESCHANGE D'ADVOCATS

(91) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris.

(92) *Ibidem.*

(93) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(94) *Ibidem*, *ibidem.*

(95) Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris.

(96) Des Parlemens de France par La Roche Flavin, liv. 4, § XCIV.

(97) Recueil des Lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, tit.

(98) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(99) Questions notables de d'Olive, liv. Ier, chap. 36.

(100) Registres du Parlement, arrêt du 17 août 1448, relatif à la Bazoche.

(101) *Ibidem*, arrêts du 23 mai, et du 3 juin 1475, relatifs à ceux qui ont *baillé de l'argent pour estre procureurs, ou achapté la résignation des offices.*

(102) Registres du Parlement, arrêt du 3 avril 1403, relatif aux procureurs.

(103) Lettres du roi, novembre 1482, relatives aux notaires du roi

(104) *Ibidem*; « Le notaire du roy, quelque aultre science qu'il ait, doibt principale» ment estre bien fondé en grammaire. » *Le Stile des Notaires secrétaires du roi*, recueil d'ordonnances et stiles concernant les notaires, manuscrit de la fin du quinzième siècle, que j'ai, « *Carolus... omnes et singulos nostros et domus Franciæ clericos, notarios et se» cretarios prædicti collegiit, quantum opus est, nobilitamus...* » Lettres de Charles VIII février 1784, *ibidem.*

(105) Contrats et actes entre le roi et les particuliers.

(106) Ordonnances, lettres-patentes de Charles VIII et de Louis XII; Histoire de leurs règnes.

(107) Lettres du roi, avril, 1453, relatives à la réformation de la justice.

(108) *La Notairerie et la Scribanie.* L'office de notaire et celui de greffier étaient joints dans un grand nombre de juridictions inférieures, ainsi que je l'ai vu dans plusieurs comptes de frais de justice ou dans des rôles d'amendes : cet ancien usage s'était conservé, même à la Tournelle du Parlement de Paris comme le prouvent les lettres du roi, 27 janvier 1481, mais à la fin du quinzième siècle, le roi, dans les érections des cours de justice, n'institue plus que des greffiers.

(109) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(110) Lettres du roi, Ier décembre 1437, relatives aux notaires du Châtelet.

(111) Lettres du roi, avril 1411, relatives aux notaires du Châtelet; autres lettres de Henri VI, mai 1425, relatives aux mêmes notaires.

(112) « Le dict procès... touchant ce, estre corrigé par le notaire qui en avait » faict le rapport à cet esgard à la dicte court... » Procès entre Geoffroy de Champaigné et Robert Dugné, manuscrit déjà cité.

(113) « Pardevant Guillaume Delamart et Bernadet Reclus, tabellions jurez » au siége de la ville de Coustance, furent présens trois cens soixante neuf » francs archiers ci-dessus nommez et escripts qui ont confessé avoir eu et re- » ceu de... la somme de m cccc Lxxvi livres pour leurs gaiges et soulde d'un » mois, à raison de iv liv. tourn. pour chasque franc archier, delaquelle somme » ilz se sont tenus pour contens et bien payez, ont quitté et quittent mon dict » seigneur le comte, et tous aultres. En témoing de ce... » Montre et revue du bailliage du Contentin, sous la charge de Pierre Aubert écuyez, 23 août 1468; je l'ai en original.

(114) Lettres du roi, juillet 1433, relatives aux tabellions.

(115) « Nous Aulard, de Tisolles de Benne-Nicolas, Maistre, demeurans » à Montjustin, tabellions généraux de nostre trez redoubté et souverain sei- » gneur, monseigneur le duc et comte de Bourgoigne en son dict comté de » Bourgoigne, et Jehan de Maisoudans, notaire juré de la court de Bezançon, » avons veu... » Lettres de confirmation d'affranchissement extraites du Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgogne, manuscrit dejà cité.

(116) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, ordonnance relative aux officiers de Languedoc, donnéé, non à Moulins le 28 décembre 1590, comme le porte par erreur la p. 255 du tom. Ier, mais bien au Montil les-Tours, le 28 décembre 1490.

(117) *Ibidem*, *ibidem*.

(118) Coutumes, chap. *Des notaires*.

(119) Ordonnance citée à la note (116).

(120) Même ordonnance; il y est fait mention des notaires apostoliques. Quant à leur paraphe de deux clefs, je n'ai pas vu d'actes du quinzième siècle où il ne fût ainsi figuré.

(121) « A deux notaires apostoliques, qui ont esté présens au serment faict » sur la vraye croix de Sainct Lo d'Angier, par monseigneur le prince de Vienne, » dont ils ont baillé instrument Lv solz... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(122) Voyez la note précédente.

(123) Ordonnance citée à la note (116).

(124) Ordonnances et règlemens relatifs aux notaires.

(125) « *Officialis Trecensis, presbyteris omnibus et notariis nostris subditis*, » *salutem*... » Ordonnance de l'official de Troyes, année 1628, Recueil d'actes relatifs à l'église Saint-Jean de Troyes, manuscrit déjà cité.

(126) Coutume de Poitou, *Des notaires*.

(127) « Les consuls du lieu de Vasiége, sénéchaussée de Toulouse, juges or- » dinaires, au dict lieu pour le roy... aujourd'hui date de cestes lettres... com- » parut maistre Clément Roiry, notaire royal et huissier sergent d'armes du » dict seigneur habitant en Toulouse... Au dict Vasiége, le onzième jour du » moys de décembre l'an mvc et xiv... » J'ai l'original de cet acte de comparution et de déclaration.

(128) Lettres du roi, août 1474, relatives à Jean de Caumont, notaire.

(129) Mémoires sur Troyes par Grosley, *Mairies royales*.

(130) « Du proufit et émolumens de la notairie, scribanie et du scéel de la » grant cour de Viennois, au fur de VI c livres par an... » Comptes des revenus du Dauphiné, rendus à monseigneur le dauphin, année 1452; j'en ai l'original.

(131) Registres du Parlement; il y a des volumes où les qualités des arrêts ont plus d'un pouce d'épais.

(132) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(133) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, titre 4.

(134) Voyez la note (87) du *Valet*.

(135) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, tit. 17.

(136) Au quinzième siècle le sergent n'était pas l'huissier : au seizième, et surtout au dix-septième, ces mots devinrent synonymes : au dix-huitième, surtout au dix-neuvième siècle, le mot de sergent de justice a disparu; stiles et ordonnances.

(137) Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris.

(138) *Ibidem*, *ibidem*.

(139) Stile des huissiers de Paris, chez Sercy, 1694, Des monstres et cavalcades; Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté.

(140) Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris, et l'ordonnance citée à la note (143); Registres du Parlement, arrêt du 25 janvier 1422, relatif au prévôt de Paris.

(141) Ordonnance de 1566 dite de Moulins.

(142) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, tit. 4.

(143) Lettres du roi, 27 juillet 1440, relatives aux sergens du Châtelet; Registres du Parlement, arrêt du 10 mars 1496, relatif aux *unze vingts sergens du Châtelet de Paris*.

(144) Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris.

(145) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, tit. 4.

(146) Lettres du roi, 21 novembre 1467, relatives à la ville de Cusset.

(147) Reg. du Parl., arrêt du 13 fév. 1493, relatif aux sergens du Châtelet.

(148) *Ibidem*, Règlement relatif à la police des audience, 18 janvier 1452.

(149) Le Grand Coustumier, liv. 4, chap. *De notables extraictz du stile du Parlement*.

(150) *Ibidem*, *ibidem*.

(151) On comptait en France, avant la révolution, quarante mille paroisses. Dans un fort grand nombre il y avait plusieurs seigneurs; il y en avait dans quelques-unes jusques à quinze, vingt; c'est à ma parfaite connaissance. Mettons qu'il y eût, terme moyen, deux ou trois seigneurs par paroisse, ce sera environ cent mille.

(152) Chaque fief avait trois degrés de justice, la haute, la moyenne ou directe, la basse, et quelquefois un quatrième degré, la justice cencière; voyez les anciennes coutumes, Des droits féodaux.

(153) Voyez aux notes du quatorzième siècle, celle de l'épitre LVIII; Traité des droits seigneuriaux.

(154) Tous ceux qui ont vu des archives d'anciens châteaux ont vu des titres de ces très petits fiefs.

(155) A ma connaissance il en était ainsi dans l'Auvergne et dans les provinces environnantes. Il devait en être ainsi dans toute la France.

(156) Dans ces provinces j'ai entendu faire cent histoires sur la pauvreté de ces juges pédanés.

(157) Ordonnances relatives aux justices royales.

(158) Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice.

(159) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. 2, tit. 4.

(160) Habillement des gens de guerre; voyez les monumens de sculpture ou de peinture de ce temps.

(161) Histoire de France, règne de Phillippe-le-Bel.

(162) Lettres du roi, 11 octobre 1443, relatives au parlement de Toulouse.

(163) Des parlemens de France par Laroche Flavin, liv. Ier, chap. 11.

(164) Chronique bordelaise, année 1462.

(165) J'ai un manuscrit contenant le recueil des lettres du roi, relatives au Parlement de Dijon, où se trouvent entre autres celles du 18 mars 1476, relatives à son érection.

(166) Recueil des lois par Fontanon, *De la justice*, liv. Ier, tit. 21.

(167) Des parlemens par Laroche Flavin, chap. 15, 16, 17, 19 et 23.

(168) *Ibidem*, chap. 20 et 21.

(169) Lettres du roi, 18 avril 1364, relatives au Parlement.

(170) Lettres du roi, 16 septembre 1461, relatives au Parlement.

(171) Lettres du roi, 14 novembre 1454, relatives aux parlements de Paris et de Toulouse.

(172) Des parlemens par Laroche Flavin, liv. 4, chap. Ier, § 94.

(173) *Ibidem*, liv. 10, chap. 25.

(174) *Ibidem*, *ibidem*.

(175) Le chancelier de qui émanaient les lois judiciaires n'était guère, au quinzième siècle, que le chef du Parlement; il en prononçait quelquefois les arrêts. Histoire des grands officiers par Leferon et Godefroy, chap. *Les chanceliers de France*. Voyez aussi dans les registres du Parlement les remontrances.

(176) Registres du Parlement, 13 avril 1404, Mémorial relatif à l'évêque de Tolentino, neveu du pape, venu pour complimenter la cour.

(177) *Ibidem*, 21 février 1437, Mémorial relatif à une lettre missive du concile de Bâle.

(178) *Ibidem*, 9 mai 1498, Mémorial, *Ce jour, la duchesse d'Alençon est venue faire la révérence à la cour.*

(179) *Ibidem*, 29 mai 1423, Mémorial relatif à une demande du duc de Bourgogne: *Feut dict nichil.*

(180) *Ibidem*, arrêts relatifs à la succession des grands fiefs.

(181) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(182) Registres du Parlement, 22 mai 1488, Remontrances sur *le défault du payment des gaiges et ce a quoy ils montent.*

(183) Lettres du roi, 11 mai 1463, relatives au Parlement de Bordeaux.

(184) Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, preuves, nomb. XXXVI, année 1493.

(185) Registres du Parlement, arrêt du 11 octobre 1419, relatif au payement des gages de la cour.

(186) *Ibidem*, 28 avril 1431, Mémorial, *vadia non soluta*, cessation des plaidoiries.

(187) Lettres du roi, 26 juin 1472, relatives au chancelier.

(188) Histoire des grands officiers, par Leferon et Godefroy, chap. *les chanceliers de France*.

(189) Registres de la chambre des comptes, année 1483, Réception du président Pierre Doriollo, ci-devant chancelier, que le roi avait *deschargé*.

LE MÉDECIN, Histoire xviii.

(1) « A maistre Andrieu Frétel, docteur en médecine, la somme de L liv., » que le dict argentier luy a payé pour ses gaiges de l'année de ce présent » compte... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(2) Au *Livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. *Une femme nommée Amelot* représente un médecin habillé de gris, chaperon noir avec une mentonnière noire, ceinture noire; aux deux miniatures suivantes on voit deux chambres de malade; le médecin a le même costume.

(3) J'ai le manuscrit original de la traduction de la chirurgie de Lanfranc; elle est ainsi terminée : *Ce feut faict l'an* m cccc un xx *et* xiii, *escript, par moy Jéhan Gallant, maistre barbier en la ville de Paris, Gallant.* La miniature du Ier chapitre représente des chirurgiens avec des toques rouges.

(4) Les apothicaires n'étaient en général que des épiciers droguistes, avec lesquels les statuts et réglemens de ce temps les nomment.

(5) *Historia Universitatis Parisiensis a Buleo, Reformatio facta a cardinale Tutavilleo, anno 1452, Reformatio facultatis medicinæ.*

(6) *Ibidem, anno* 1479; voyez aussi les historiens contemporains.

(7) *Ibidem, Reformatio facultatis medicinæ, synopsis septimi, seculi, de facultate medicinæ.*

(8) Recueil des lois par Fontanon, tom. 4, *Statuta facultatis medicinæ.*

(9) Lettres du roi, mai 1437, relatives à l'Université de Montpellier.

(10) La grande Chirurgie de Chauliac, *De l'anatomie.* Cet ouvrage fut classique jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

(11) *Ibidem*, chap. Ier.

(12) *Ibidem, Chapitre singulier*, ou chap. préliminaire.

(13) Voyez sa chirurgie où les médecins et les chirurgiens arabes sont continuellement cités.

(14) *Agrippa, De vanitate scientiarum, chap. De medicina operatrice.*

(15) *Ibidem*; Bibliothèque de Van-Haller, liv. 3, quinzième siècle.

(16) Compte du receveur des tailles de l'élection d'Evreux, manuscrit déjà cité, en tête sont les lettres des commissaires du roi où on lit : «... Et ordonne » les gens des troys estats du dict pays de Normandie, estre assemblez en ceste » ville de Vernon, pour le dangier de peste estant en la ville de Rouen. »

(17) Registre du Parlement, quinzième et seizième siècles; séances au couvent des Augustins, *pour ce que la peste s'est declarée aux prisons de la Conciergerie*; Registres du Parlement de Poitiers, sous Charles VII, conservés aussi aux archives du royaume, Mémorial du 8 août 1421, la peste de Poitiers, le Parlement va à Chatelleraut, 11 août, le Parlement siége aux Cordeliers.

(18) Registres du Parl., mémorial du 14 novembre 1502 : *La cour pour crainte de peste, ordonne que les parties mettront les requestes sur le coffre.*

(19) *Marsilii ficini opera, epidemiarum antidotes*, *cap.* 22 *et cap.* 24.

(20) « A maistre Jehan Brodeul, chirurgien sermenté d'icelle ville, pour ses » gaiges de ceste présente année vi liv. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(21) Topographie de Troyes par Courtalon, chap. *Noms des Rues.*

(22) *Claudii Galeni methodus medendi, id est de morbis curandis.*

(23) *Opera Galeni, de dissolutione continua, liber Galeno attributus.*

(24) *Ibidem, ibidem.*

(25 Bibliothèque française de l'abbé Goujet, Charles duc d'Orléans, père de Louis XII, poésies de ce prince.

(26) Biographie des hommes célèbres, article Platine.

(27) *Platinæ, De honesta Voluptate, lib. 1, cap. de sommo, de exercitatione, de joco.*

(28) *Marsilii ficini, de studiosorum sanitate tuenda, cap. 1 et sequentibus.*

(29) Biographie des hommes célèbres, article Galien.

(30) *Marsilii ficini, de vita cœlitus comparanda, cap. 4.*

(31) *Amicus medicorum a Ganivete, differentia 4, cap. 2.*

(32) *Ibidem, Differentia 4, cap. 3.*

(33) *Ibidem, Differentia 4, cap. 2.*

(34) *Opusculum de diebus criticis, auctore Avenezra*, imprimé à la suite de l'*Amicus medicorum.*

(35) *Hippocratis, de significatione mortis et vitæ, cap. de luna in geminis.*

(36) Doctrine médicale des Arabes.

(37) Les médecins arabes avaient traduit ou compilé plusieurs livres de médecine grecs; voyez leurs ouvrages.

(38) Souverains remèdes pour conserver la santé, 1513, chap. *Pour guérir du mal de la teste.*

(39) *Ibidem, ibidem.*

(40) Ordonnances des rois de France, Sceaux, Scelleurs.

(41) Bibliot. de médecine par Van-Haller, liv. 3, § 187, *post annum* 1430.

(42) *Ibidem*, parag. 190. *post annum* 1460.

(43) *Amicus medicorum, differentia* 4, *cap.* 7.

(44) *Marsilius ficinus, de studiosorum sanitate tuenda, cap.* 10, *De vita producenda, cap.* 10.

(45) *Agrippa, De vanitate scientiarum, de Medicina operatrice.*

(46) *Marsilius ficinus, De studiosorum sanitate tuenda, cap* 9.

(47) *Ibidem, cap.* 4.

(48) Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1494.

(49) *De morbis venereis, auctore Astruc; statuta reginæ Joannæ.*

(50) *Ibidem.*

(51) *Syphilis*, poëme latin de Fracastor.

(52) *Plinii historia naturalis, lib.* 8, *cap.* 26, *et lib* 25, *cap.* 7.

(53) *De quatuor complexionibus, De quatuor temperamentis*, dans tous les livres de médecine du temps.

(54) *Sancti Augustini de civitate dei, lib.* 15.

(55) *Beroaldi orationes, Oratio nuptialis.*

(56) *Chirurgia Lanfranci, tractatus* 3, *cap.* 11, *De fico et cancro in virga.* J'ignore si cette partie des œuvres de Lanfranc est imprimée. Je ne puis citer, à cause de sa naïveté, la traduction manuscrite que j'ai.

(57) Grande Chirurgie de Chauliac, traité 6, doct. 2, chap. 7, *Des maladies des hanches.*

(58) Voyez, dans l'École de Salerne, Lyon 1508, le dernier des petits traités de médecine imprimés à la suite, intitulé : *Remède trez utile pour ceulx qui ont la maladie appelée variola crossica.*

(59) Leçons de Duverdier, liv. 4, chap. 32.

(60) Voyez la note (62).

(61) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, chap. *Du mal de Naples.*

(62) « Depuis deux ans la dicte maladie a cours en France... au printemps » doibt devenir plus contagieuse... sera faict cry de part le roy que les forains » attaques de la dicte maladie sortiroient de Paris, dans les vingt-quatre heu- » res, hommes et femmes, soubs peine de la hart... » Registres du Parlement, 6 mars 1496, arrêt relatif aux malades du mal de Naples.

(63) Chronique de Jean de Troyes, année 1482.

(64) Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit 5, chap. 4.

(65) Lettres du roi, 13 février 1424, relatives aux femmes publiques de Toulouse.

(66) Histoire de Montdidier par père Daire, chap. 10.

(67) Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, preuves du second discours, *Libertates hominum S. Johannis de Esperanchia.*

(68) Histoire d'Aix par Pittou, liv. 2, chap. 8.

(69) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 8, chap. *Redevances ridicules.*

(70) *Ibidem*, Comptes de la prévôté de Paris, 21e *Liasse des adveux de Bourbonnois.*

(71) « Ce sont les articles des droits que doibt avoir et lever l'exécuteur de » la haulte justice en la ville de Troyes... Les filles joyeuses, lubriques, usans » de leurs droits, lui doibvent chascune v solz... » Pancarte des droits du bourreau de Troyes, citée à la note (85) du *Cultivateur.*

(72) « De Jehan Auxeaul, sergent de la maierie de Dijon, la somme de trente » francs à cause de la ferme et admodiation de la maison où se tiennent les » filles communes appartenant à la dicte ville à luy baillée et délivrée comme » au plus offrant et dernier enchérissant... à la charge d'entretenir la dicte » maison de couvertures, parois, huis, fenestres, planchiers, montées et de- » grez de boys avec les chalits qui lui ont esté bailles par inventaire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.

(73) Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, compte de la trésorerie de Beaucaire.

(74) « A Jehan Auxeaul et Jehanne sa femme, fermiers et admodiateurs de » la maison des filles de ceste ville, la somme de trente livres tournois que par » mesdicts seigneurs le vicomte maïeur et eschevin... leur a esté donné, quicté » et remis sur la somme de neuf vingt francs à cause de ladicte ferme pour trois » années... pour et en récompance des pertes, dommaiges et interéts par eulx » soubstenus et supportez en la dicte ferme les dictes trois années durant, au » moyen de la maladie de Napples qui a régné et a eu cours, pour laquelle » maladie plusieurs n'ont fréquenté en la dicte maison... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit original que j'ai.

(75) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, anno 1496.

(76) Essai d'une Histoire pragmatique de la médecine par Wrangel, quinzième siècle, maladies nouvelles.

(77) *Ibidem, ibidem.*

(78) *Ibidem, ibidem.*

(79) *Ibidem, ibidem.*

(80) Lettres du roi, novembre 1437, relatives aux médecins et apothicaires.

(81) « Le malade de la pierre doibt s'abstenir de grosses viandes, de fruits » pierreux... doibt boire eau de rivière... doibt manger chappons, perdrix, » alouettes... » Chirurgie de Lanfranc, traité 3, chap. 8, manuscrit de la traduction française, déjà cité.

(82) « Recipe... médecine de saxifrage, sang de bouc, cendre de scorpion... » *Ibidem*.

(83) Dans ce même chapitre, Lanfranc parle de l'opération de la pierre, mais non *de visu*, comme il est facile de s'en apercevoir; il termine ainsi : « Donc tu dois considérer que faire incision ez dicts lieux c'est chose moult » périlleuse. Telle cure dois laisser ez chirurgiens coureux... Plusieurs méges » me mordent des dents de leur parole, et disent que je ne saurais curer telle » maladie... »

(84) La Grande Chirurgie de Chauliac, traité 6, chap. 7.

(85) Chron. de Monstrelet, 1474; Chron. de Jean de Troyes, même année.

(86) Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen.

(87) *Ibidem*, *ibidem*.

(88) *Ibidem*. Autres ordonnances relatives aux barbiers.

(89) Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers.

(90) Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens.

(91) *Ibidem*.

(92) « Le chirurgien doibt scavoir logique, grammaire, dialectique, rhéto- » rique... » Chirurgie de Lanfranc, traité 1, chap. 2, manuscrit de la traduction, déjà cité.

(93) Lettres du roi, avril 1453, relatives aux barbiers.

(94) Lettres du roi, avril 1457; autres lettres, nov. 1461, relat. aux barbiers.

(95) Note (96) de *l'Homme d'armes*.

(96) Grande Chirurgie de Chauliac, figures gravées de l'arbalète et du davier, texte de Chauliac, notes de l'éditeur.

(97) Tous ces instrumens, excepté les deux de la note précédente, sont décrits dans la traduction manuscrite de la Chirurgie de Lanfranc, déjà cité, et toutes les figures en sont enluminées en rouge.

(98) L'ancienne forme des lances des lancettes est un fer de lance. Note (94).

(99) Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers.

(100) Je possède une collection de petits Traités de médecine, imprimés depuis l'année 1500 jusqu'à l'année 1520 ou environ, parmi lesquels est un *Petit traictié pour faire saignées sur tout le corps humain*, où se trouvent les différentes cures *des douleurs d'oreilles*, *de la douleur des dents*, *de la teste pesante*, *de la roigne*, *des fièvres*, *de la mesellerie*, *de maulvaise mémoire*, *de petit entendement*.

(101) « A Jehan Candure, demeurant à Paris, pour avoir apporté à Amboise » deux douzaines de sansues pour la personne d'icelui seigneur... VIII liv. V solz... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(102) Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen.

(103) C'est cette pratique si vicieuse qu'Ambroise Paré remplaça par la ligature des artères : voyez ses œuvres, liv. 9, chap. 7, et liv. 12, chap. 31.

(104) Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, Paris. 1785, Memoires de la pucelle d'Orléans, année 1429.

(105) « Pour deux flascons d'estaing où le roy faict porter des eaues pour » servir à sa personne, XLII sols VI den... Pour deux flascons d'estaing pour en » iceulx mectre l'eaue rose et de fumeterre pour le dict seigneur, XXXV sols... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(106) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12.

(107) Dans la collection mentionnée à la note (100), sont plusieurs traités de la vertu des herbes et des eaux artificielles contre les différens maux.

(108) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 2.

(109) Dans la collection mentionnée à la note (100), est le *Lapidaire en fran-*

coys de Jéhan de Mandeville; suivi du Lapidaire indien et hébreu, où sont rapportées toutes ces vertus des pierres précieuses.

(110) Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy, preuves, états des officiers de la maison du roi, année 1490 et année 1496.

(111) *Ibidem*, *ibidem*.

(112) Mémoires de Comnes, chap. 12.

(113) Histoire des grands Officiers de la couronne, par Leferon et Godefroy, chap. chanceliers, preuves, année 1483, Adam Fumée.

LE PAUMIER, Histoire xix.

(1) «... Devant nous Guillaume Coudrin, lieutenant de honnorable homme » et saige, messire Sureau, vicomte de l'eau de Rouen, furent présens Jacques » Letourneur et Antoine Cailleau, bouteiller du roy, en icelle vicomté... con- » fessa avoir receu... le xv novembre m cccc xliv.» J'ai l'original de cette quittance. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, au mot *Buticularius*.

(2) J'ai aussi un long rouleau, en parchemin, des adjudications des fermes des impositions foraines, de la ville de Vire, année 1443. Un des articles porte: «. La sergenterie du Tourneur, le quatrième de tous boires iv livres... » Un autre porte : « La sergenterie de Vasey, le quatrième de tous boire... vii liv...»

(3) Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, 5 septembre 1427.

(4) Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15, *Jeu de paulme*.

(5) Tel est le jeu de paume de Fontainebleau, qui est, dit-on, fort ancien.

(6) Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15. *Jeu de paulme*.

(7) Dictionnaire de Furetière, au mot *Paume*.

(8) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1484 et 1491.

(9) La maison des jeux académiques, Paris 1668, 1 vol. in-12, chap. *le jeu royal de la paume*.

(10) *Ibidem*.

(11) *Ibidem*.

(12) « En la présence de moi Jehan Marchant, secrétaire de monseigneur le » conte d'Angoulesme... au curé Saint-Jehan d'Angoulesme, qui a baptisé l'en- » fant de Jehan Guy, lequel madame la comtesse a tenu sur fons, la somme » de dix solz tournois, à lui donnés par madame... de la quelle somme il s'est » tenu pour contant... et en quitte le dit tresorier... le xi[e] d'octobre l'an mil cccc » soixante cinq.» J'ai l'original de cette quittance.

(13) Ce proverbe doit être aussi ancien que le jeu de paume.

(14) Voyez la note (613).

(15) Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle, relatives au guet.

(16) Les chefs de plusieurs états notamment des corps de métier étaient appelés roi; voyez à cet égard les nombreuses notes du xiv[e] et du xv[e] siècle.

(17) «L'an de grace mil cccc trente-cinq, le xi[e] jour de janvier, devant nous... » fut présent Pierre le Prévost, sergent à gaiges, en la forest de Rouveray, qui » cognut et confessa avoir reçu... du vicomte de Rouen... la somme de cent » trois solz un denier obole t. pour ses gaiges, qui sont de six deniers parisis » par jour... » J'ai l'original de cette quittance.

(18) La maison des jeux académiques, chap. *le Jeu de paume*.

(19) Lettres du roi, juillet 1376, relatives aux eaux et forêts; Ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts.

(20) « L'on doit... à maistre Guy Aurillot clerc... en la chambre des comp» tes, à cause de ses gaiges de VI s. p. par jour... et pour son mantel d'esté VII » s. le deuxième jour de juillet l'an mil cccc quatre vings et ung. » J'ai cet acte, il est sur parchemin. Ces livraisons de manteaux et de robes d'été, de manteaux et de robes d'hiver, se trouvent dans tous les comptes des gages des officiers publics, surtout dans ceux du quatorzième et du quinzième siècle.

(21) J'ai une reconnaissance écrite sur parchemin, qui commence ainsi : « La ville de Rouen est tenue à Guillaume Deschâteaulx de la parroisse Saint» Denis en la somme de cent sols tournois, qu'il a au jour duy prestes au grant » besoing et nécessités de la dicte ville pour aider à faire certain payement de » XII m. salus; encore deubz de reste de la composicion et rendue de la dicte » ville de Rouen... Donné.. le XIIe jour d'octobre l'an mil cccq et trente. »

(22) J'ai un mandement du commissaire du jubilé de Soissons, il est écrit sur parchemin, on lit en tête : *De par le commissaire du Jubilé de Soissons*. Ce mandement est adressé au receveur des aides de cette ville, commis par le roi *à la recepte des deniers qui viendront au diocèse du dit Soissons es troncs et capses du dit jubilé et croysade*, pour qu'il paye divers ouvrages de serrurerie faits aux coffres du dit jubilé *pour la seureté des deniers qui se mectront en iceulx*. Ce mandement est daté du 21 janvier 1516.

(23) « Nous Robert Harlinge, bailli d'Alençon, confessons avoir receu... la » somme de cinquante livres... pour moitié de nos gaiges qui sont de c. l. t. par » an... le XXVIIe jour d'avril l'an mil ccc trente trois. » J'ai l'original de cette quittance. — « Je Ramond baron de Cardalhac... seneschal de Quercy, con» fesse avoir eu et receu... la somme de trois cens livres tournois pour mes » gaiges de ceste année... le derrenier jour de feubrier mil v c. et ung. » J'ai encore l'original de cette quittance. — « Receveur des aides en l'élection d'Ar» ques, payez à Guyenne, roy d'armes, la somme de cc livres à luy ordonnée » par le roy nostre seigneur, pour sa pansion de ceste présente année. Escript » le XXVIIIe jour de mars, l'an mil ccc soixante dix sept. » J'ai encore l'original de cette rescription signée par les *généraulx conseillers du roy sur le fait et gouvernement de ses finances*

(24) Dictionnaire de Furetière, au mot *Argent*.

(25) « Je Jehan de Labroé, procureur de maistre Antoine Guin, juge de No» nenque, confesse avoir eu et receu... du receveur ordinaire du Rouergue, la » somme de cinquante soulz tournois, et ce pour la moitié des gaiges dudit of» fice de juge, restranches en l'année mil cinq cens dix huit. » J'ai l'original de cette quittance.

(26) » *Noverint universi quod constitutus coram nobis... Bernardus Taurionis procurator » regius terre basse albigensis qui recognovit se habuisse... summam quindecim librarum tu» ronensium pro solucione vadiorum suorum totius anni... die XXI mensis Augusti anno do» mini* M ccc XLIX. » J'ai l'original de cette quittance.

(27) « Sachent tous que je Jehan Buchet, avocat et conseiller du roy nostre » sire en la vicomté d'Alençon, confesse avoir eu et receu... la somme de cent » solz... pour moictié de mes gages qui sont de x l. t. par an... le derrain jour » de may l'an mil quatre cens et trente trois. » J'ai l'original de cette quittance.

(28) Voyez les trois notes précédentes.

(29) « *Noverint universi quod ego Johannes Borlue Castellanus regius Ville franche recog» nosco recepisse à nobili viro... thesaurario regis Ruthenensi* [illegible] *» dicte Castellanie pro anno domini millesimo* ccccº *tricesimo tercio... sex decim libras, » decem solidos turonenses.* » J'ai l'original de cette quittance.

(30) Lettres du roi, 24 juin 1480, relatives aux faiseurs d'esteufs.

(31) *Ibidem.*

(32) La maison des jeux académiques, chap. *le Jeu de paume.*

(33) *Ibidem.*

(34) Dictionnaire de Furetière au mot *Paume.*

(35) Traité de la police par Delamare, chap. *Des jeux*; Ordonnances des rois de France, relatives aux jeux, rendues au quinzième siècle; Rabelais, Gargantua, chap. *Des jeux.*

(36) *Ibidem.*

(37) « A Jacques Lasnier, la somme de deux cents soixante-deux livres x » sous, pour les choses ci après... La maison de Dédalus, aux quatre bouts de » la quelle y a en chascun une tour un personnaige, et au milieu une haye où » est Mynusthaurus et huit personnaiges, qui jouent avec Dedalus : six dez et » douze tumbereaux marquez à douze carrez chascun. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(38) Voyez la note (35).

(39) Item deux tablées dont l'ung est carré comme le dédalus et l'autre » ployant; garni chascun de tables et d'eschetz. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. Autrefois le jeu de tric-trac se nommait tables; voyez le Diction. de l'Académie, Ier édit, au mot *Tables.*

(40) Voyez la note (36).

(41) *Ibidem.*

(42) « *Petrus Gibeel sartor, quia, post et contra inhibitiones sibi factas lusit ludo dicto* » au rapeau, *fuit condempnatus ad* x *solidos.* » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité.

(43) Voyez la note (35).

(44) *Ibidem.*

(45) Ordonnance de 1369, relative aux jeux de hasard, rapportée dans les recherches historiques sur les cartes à jouer, par Bullet, Paris 1757, un vol. in-12. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, au mot *Cheolare.*

(46) « A Olivier Duval et aultres... à chascun d'eulx une paire de chausses, » pource qu'en la présence dudit seigneur, ils avaient rompu les leurs en jouant » aux barres, la somme de trois escus d'or... » Compte rendu par Robin Denisot, receveur des domaines de Fontenai-le-Comte, année 1430, manuscrit déjà cité.

(47) On pourrait hardiment avancer que d'après la marche invariable de la formation des langues, les jeux de corps et d'adresse, ayant précédé les sédentaires jeux de cartes, les noms de ceux-là durent passer aux dénominations de ceux-ci, mais nous en avons des preuves dans les écrits du temps; je me contenterai de citer les plus anciens jeux de cartes le glic ou glis, *glissus*, le jeu de la glissoire; les marthres qui aussi étaient originairement un jeu de corps et d'adresse.

(48) Reherches historiques sur les cartes à jouer par Bullet.

(49) Toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent les planchers des maisons des villes carrelés.

(50) Et planchéiés ceux des maisons de la campagne.

(51) Recherches historiques sur les cartes à jouer par Bullet, Bibliothèque curieuse et historique, par le P. Menestrier.

(52) C'est l'opinion de plusieurs de nos historiens. Véritablement on cite un article des comptes de la cour de Charles VI, de l'année 1392, où il est fait mention de cartes à jouer, peintes par Jacquemin Gringonneur.

(53) Telles sont les cartes à jouer de Charles VI, conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi.

(54) Ces noms des rois n'ont pas changé.

(55) Les noms des reines et des valets n'ont pas non plus changé. Lahire était un des célèbres guerriers sous Charles VII, histoire du temps.

(56) L'art de la gravure inventée vers le milieu du quinzième siècle, dut aussitôt simplifier la fabrication des cartes.

(57) « Pour trois aulnes de drap vert, pour faire un bureau pour le contrô-» leur, pour ce que les dames avaient pris le sien pour jouer aux marthres et » glic. » Compte des dépenses de la cour de Charles VII, année 1454, manuscrit que j'ai. Voyez aussi Ducange, au mot *Glissis*.

(58) Note (72) de *l'Hôtelier*.

(59) Chaque art, chaque jeu surtout, lorsqu'il est très ancien, a dû avoir, comme aujourd'hui, son histoire fabuleuse.

(60) *Au noble jeu de billard*, ancienne et très ancienne inscription : placée sur l'enseigne des jeux de billard; voyez aussi la *Maison des jeux académiques*, chap. *Du billard*.

(61) On trouve dans le Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit. 4, chap. 6, un grand nombre d'ordonnances du quinzième siècle, relatives au jeu de paume, qui annoncent combien ce jeu était répandu. Voyez aussi dans les registres du Parlement, l'arrêt du 24 juillet 1543, relatif à la défense de bâtir des jeux de paume.

(62) « A maistre Jehan de Modène, chantre de la chapelle dudict seigneur » et garde de son jeu de paulme de Montils-les-Tours... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(63) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18; Recueil des antiquités de l'abbaye de Saint-Denis, année 1497, ouvrage cité dans l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

LE SAVANT, Histoire XX.

(1) Mémoires sur Troyes par Grosley, chapitre *Clergé*.

(2) Les magistrats, les gens de justice, les clerc portaient de longues robes ainsi faites, comme on peut le voir dans les miniatures des manuscrits du temps.

(3) Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques par Claude Joly, Paris 1678, première partie, chap. 23, 24, et deuxième partie, chap. 8, 9, 10, 11, 12 et autres.

(4) *Opera Antonii Mancinelli in grammaticam*, Lyon 1511, in-8°, *cap. Summa declinationis*.

(5) Bibliographie, anciennes grammaires grecques, latines.

(6) Voyez dans les Antiquités de Paris par Dubreuil, et dans l'Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, les actes de fondation des colléges de cette ville, jusqu'au seizième siècle.

(7) *Ibidem, ibidem;* Institution au droit ecclésiastique par l'abbé Fleury, chap. 20.

(8) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Synopsis septimi seculi.*

(9) *Ibidem, Septimum seculum, annis 1463 et 1491.*

(10) *Faisons ici comme à Paris*, est bien ancien et bien universel en France. Je ne crois pas que dans les provinces, les colléges fissent exception à ce desir d'imiter la ville capitale.

(11) Voyez l'avant-dernière note.

(12) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi.*

(13) *Ibidem, ibidem.*

(14) *Ibidem, ibidem.*

(15) *Guillelmi ficheti rhetoricorum libri tres, Parisiis*, 1471, un vol. in-4°.

(16) Bibliothèque françoise de Goujet, chap. *Des rhétoriques modernes.*

(17) Recueil des lois par Fontanon, *De l'Université de Paris*, ordonnance du roi, mai 1499, relative à la réformation des écoliers.

(18) Histoire de Charles VIII par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, *Ordre de la pompe funèbre de Charles VIII.*

(19) Voyez dans Froissart les Remontrances de l'Université de Paris.

(20) Histoire de Charles VIII, citée à l'avant-dernière note, preuves, *Traité de Paix entre Louis XI et Maximilian d'Autriche.*

(21) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, annis 1400, 1460, 1461.

(22) Recueil des Lois par Fontanon, *De la police ecclésiastique*, tit. XI; Lettres du roi, avril 1471, relatives au franc-salé, accordé aux écoliers d'Amiens, note (41) du *Financier.*

(23) Chronique de Jean de Troyes, année 1476.

(24) Registres du Parlement, arrêt du 29 novembre 1386, relatif à un procès entre l'Université et maître Aymes Dubreul.

(25) *Historia Univ. Paris. a Bulæo, septimum seculum*, anno 1408, *et passim.*

(26) *Ibidem, Reformatio anni* 1452; voyez aussi la note (6).

(27) Recueil des lois par Fontanon, *De la police ecclésiastique*, tit. 11.

(28) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio anni* 1452.

(29) Bibliothèque françoise de Goujet, article *Pierre Michault.*

(30) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio anni* 1452. La rue du Fouarre a pris son nom du commerce de paille ou feurre qui était consommée par les écoliers : Histoires de Paris.

(31) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo; Catalogus Academicorum septimi seculi*, JOHANNES RIVOLE.

(32) *Ibidem, septimum seculum, anno* 1472.

(33) *Ibidem, Synopsis septimi seculi.*

(34) *Ibidem, ibidem.*

(35) Réglemens des colléges de Paris, fondés au quinzième siècle, insérés dans des preuves de l'Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau.

(36) Antiquités de Paris par Bonfons, *Collége de la Marche.*

(37) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, *Nouveaux statuts du collége de Montaigu*, année 1502.

(38) *Ibidem, ibidem.*

(39) *Ibidem, ibidem.* Voyez aussi les actes de fondation des autres colléges.

(40) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio, anni* 1452.

(41) *Ibidem, ibidem*, et *Synopsis septimi seculi.*

(42) *Ibidem, ibidem, ibidem.*

(43) *Ibidem, septimum seculum, anno* 1476.

(44) *Ibidem, Reformatio anni* 1452.

(45) Histoire de Charles VIII, par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, *Lettre du seigneur du Bouchage à sa femme*, 17 avril 1498.

(46) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio anni 1452.*

(47) *Ibidem, ibidem.*

(48) *Sermones Maillardi; sermo in die sancti Stephani.*

(49) A cette époque, il y en avait ce nombre en France : Huit avaient été fondées pendant le quinzième siècle; Histoires des Villes, ou des rois de France.

(50) Lettres du roi, avril 1471, relatives aux écoliers d'Amiens.

(51) Il n'y avait pas de ville d'université qui n'eût plusieurs colléges : lorsque les écoliers y avaient terminé leurs classes de grammaire, de rhétorique, ils passaient à l'université qu'on appelait aussi étude générale; Histoire de la ville de Paris, de Toulouse, de Caen, d'Angers, d'Orléans, de Cahors, d'Avignon.

(52) Mémoires sur Troyes par Grosley, chapitre *Clergé.*

(53) « ... Les échevins pouvaient faire deux écoles latines... et y mettre tels » maistres que bon leur sembleroit, les présentant préalablement à l'écolâ» tre... où on voit le droit dudit écolâtre pour chacun enfant... » Histoire des Communautés de Lille, manuscrit déjà cité, chap. *Ecoles latines.* Les rétributions des écoliers n'ont cessé qu'à l'édit du 1ᵉʳ avril 1719; note précédente.

(54) *Marsilii ficini de studiosorum sanitate tuenda; lib. 2, cap. 6.*

(55) Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy; Histoire de l'expédition de Charles VIII à Naples par André de Lavigne, années 1494 et 1495.

(56) Le grand Calendrier et compost des Bergiers, composé par le berger de la grant montagne, *Comment le bergier se doit gouverner,* etc.

(57) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, *Archiprêtré, Saint-André-les-Troyes.*

(58) *Pompeius festus de verborum significatione.* On connaît une édition de cet ancien auteur, imprimée à Milan en 1471.

(59) Voyez les poèmes d'Homère, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc., imprimés à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième.

(60) Voyez le Catalogue des écrivains ecclésiastiques par Trithème, la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, à l'article *Jean Charlier,* surnommé Gerson.

(61) Biographie des Hommes célèbres, *Thomas A Kempis.*

(62) *Ibidem, ibidem.*

(63) *Ibidem, Jean Rauwlin.*

(64) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, article *Biel.*

(65) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi.*

(66) *Theologia naturalis a Raymundo Sebondo, Argentinæ 1496.*

(67) Biographie des Hommes célèbres, *Raymond Sebonde.*

(68) *Summa Angelica Clavasii,* in-4°, caractères gothiques.

(69) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, article *Clavasius.*

(70) *Margarita philosophica,* in-4°, caractères gothiques; gravures sur bois.

(71) *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, anno* 1473.

(72) *Ibidem, ibidem.*

(73) *Ibidem, ibidem.* Voyez aussi les notes du seizième et du dix-septième siècle, sur la prolongation de ces querelles parmi les philosophes scholastiques.

(74) Voyez au quatorzième siècle les notes de l'épître XLVI.

(75) *Ibidem.*

(76) *Marsilii ficini Theologia Platonica, Florentiæ 1482.*

(77) Jugemens des Savans par Adrien Baillet, article *Hermolaus Barbarus.*

(78) *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano*, PIETRO MARCELLO.

(79) Voyez les ouvrages des philosophes et des physiciens du xve siècle, ou plutôt des commentateurs de la philosophie et de la physique d'Aristote.

(80) *Ibidem.*

(81) *Ibidem.*

(82) *Ibidem*; Histoire de la philosophie hermétique par Langlet; le Grand éclaircissement de la pierre philosophale par Nicolas Flamel.

(83) *Hortus Sanitatis a Johanne Cuba*, *Moguntiæ* 1491, gravures sur bois.

(84) Histoire des Mathématiques par Montucla, xve siècle, *Regiomontanus.*

(85) *Ibidem*, Faber.

(86) *Ibidem*, Léonard de Pise.

(87) *Ibidem*, Lucas de Borgo.

(88) *Ibidem*, xie, xiie, xiiie, xive et xve siècles.

(89) J'en ai vu à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, de l'année 1483 et années suivantes.

(90) Je possède un livret in-12, imprimé en 1495, intitulé *Ad inveniendum lunam novam et festa mobilia, cum eclipsibus solis et lunæ, ab anno* M CCCC LXXXV *ad annum* M. CCCCC *et quinquaginta, per circumspectum virum dominum Brunalach Barchinensem...* Il est ainsi terminé : « *Notandum quod suprascripta tabula conjunctionum et oppositionum* » *ac eclipsium est facta et calculata... ad habendum omnia predicta in supradictis civita-* » *tibus et locis aliis...* » Ce petit livre est rempli de figures de la terre et de la lune.

(91) Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Cusa.

(92) *Ibidem*, *ibidem*, Purbach.

(93) *Ibidem*, *ibidem*; *Calendarium a Regio Montano*, *Nurembergæ* 1475.

(94) Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Walter.

(95) *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano* MERULA; Jugemens des Savans par Adrien Baillet, article *Merula.*

(96) *Ibidem*, *ibidem*; article *Strozza.*

(97) *Ibidem*; *ibidem*, article *Philelphe.*

(98) Bibliothèque françoise de Goujet, partie 6, chap. 1.

(99) *Fausti Andrelini poemata*, *Parisiis* 1496.

(100) *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano* UGOLINUS; Jugemens des Savans par Adrien Baillet, article *Ugolinus.*

(101) Bibliothèque françoise de Goujet, partie 6, chap. 1.

(102) *Apol. Collatini excidii Jerosolymitani libri quatuor*, *Mediolani*, 1481.

(103) Bibliothèque françoise de Goujet, article *Martial d'Auvergne.*

(104) Histoire de la poésie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et Louis XII, article *Guillaume Vincent.*

(105) Bibliothèque françoise de Goujet, article *Charles d'Orléans.*

(106) *Ibidem*, *ibidem.*

(107) *Ibidem*, article *Martin Franc.*

(108) *Ibidem*, article *Villon.*

(109) *Ibidem*, *ibidem.*

(110) *Ibidem*, article *Martial d'Auvergne.*

(111) *Ibidem*, *ibidem.*

(112) *Ibidem*, *ibidem.*

(113) Histoire de la poésie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et Louis XII.

(114) Bibliothèque françoise de Goujet, partie 5, chap. 6.

(115) *Wadingi Scriptores ordinis minorum.*

(116) *Ibidem.*

(117) Il est impossible que les sermons de Maillard et de Menot n'aient été traduits de français en latin; car il est impossible qu'ils aient prêché en cette langue, même dans les églises des quartiers de Paris appelés le pays latin.

(118) Biographie des hommes célèbres, *Jean l'orfèvre.*

(119) *Ibidem, Paul Emile.*

(120) *Roberti Gaguini compendium super Francorum gestis Parisiis* 1500.

(121) Robert Gaguin était homme de collége; *Historia universitatis a Bulæo, catalogus illustrium academicorum septimi seculi.*

(122) Alain Chartier clerc de notaire et secrétaire du roi, auteur d'une histoire de Charles VII; Jean Chartier moine de Saint-Denis, auteur d'une autre histoire de Charles VII.

(123) Propos mémorables des hommes illustres par Corrozet, Lyon 1560.

(124) Les Chroniques de Monstrelet, Paris, Verard, caractères gothiques.

(125) Cette continuation de la Chronique de Nangis, écrite en français par un moine de Saint Denis, anonyme, est conservée à la Bibliothèque du Roi, où il y en a deux copies manuscrites sous ce titre *les Chroniques des gestes royaux et françois.*

(126) Histoire de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims.

(127) Il le dit au commencement de son histoire publiée par Godefroy.

(128) Voyez son histoire de Charles VII, publiée par Godefroy.

(129) Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, article *Nicole Gilles.*

(130) Voyez la Chronique de Jean de Troyes.

(131) Bibliothèque françoise de Goujet, art. *Martial d'Auvergne.*

(132) *Annii Commentaria super opera diversorum auctorum, Romæ* 1498.

(133) *Codri-Urcei Orationes, Bononiæ* 1502.

(134) *Angeli Politiani opera, Venetiis* 1498.

(135) *Beroaldi annotationes in auctores antiquos, Bononiæ* 1488.

(136) *Trithemius, De viris illustribus Germaniæ*, SEBASTIANUS BRANT.

(137) *Alexandri ab Alexandro genialum dierum libri* VI; Je ne connais d'éditions de ce livre que celles du XVIe siècle, bien que l'auteur vécût au XVe.

(138) Bibliothèque françoise de Goujet, partie 6, chap. 1.

(139) Jugemens des Savans par Adrien Baillet, article *Ambroise Calepin.*

(140) *Laurentii Vallæ De elegantia latinæ linguæ libri sex, Romæ* 1471.

(141) *Nigri Brevis Grammatica, Venetiis* 1480.

(142) *Sulpitii Verulani, De arte grammatica, Romæ* 1481.

(143) *Nicolai Perotti Rudimenta grammatices, Romæ* 1473.

(144) Jugemens des Savans, par Adrien Baillet, article *Tipherne.*

(145) *Ibidem*, article *Hermonius.*

(146) *Lascaris Grammatica græca, Mediolani* 1476.

(147) *Chisoloræ Grammatica græca, Parisiis* 1507.

(148) Jugemens des Savans par Adrien Baillet, article *Capnion.*

(149) *Ibidem*, article *Andronicus.*

(150) *Ibidem*, article *Dalmata.*

(151) Lettres des rois de France, relatives aux savans grecs, fugitifs après la prise de Constantinople, Histoire de l'université de Paris et des autres universités, année 1453 et suivantes; Histoire des villes de Florence, de Pise, de Rome, de Padoue, de Venise.

(152) Glossaire de Ducange, au mot *Comes legum.*

(153) Voyez dans l'Histoire de Charles VII, édition de Godefroy, l'histoire de ce prince par Mathieu de Coucy.

(154) Lettres du roi, 5 juin 1466, relatives au gouvernement de Languedoc, donné au duc de Bourbon, citées au tom. 5 de l'Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, preuves.

(155) Chroniques de Froissart, quatrième volume, deuxième chapitre; Art du *Blason* par le père Menestrier, chapitre 9; Chroniques de Saint-Denis, année 1458.

(156) *Historia universitatis Parisiensis a Bulæo, ab anno 1470 ad annum* 1500; Trésor des harangues et oraisons en langue grecque.

(157) Bibliographie française, quinzième siècle.

(158) *Ibidem.*

(159) Voyez aux notes du seizième siècle les notes sur les latinismes et les grécismes des écrivains de ce temps.

(160) Recherches de la France par Pasquier, liv. 2, chap. 5.

(161) Les anciens sceaux portaient écrits autour des armoiries les noms de ceux à qui ils appartenaient ; plus on remonte vers le douzième siècle, plus les sceaux de ce genre deviennent communs; dans l'Histoire généalogique des branches de la maison de Bethune par l'abbé Douay, et dans le tom. 2 de l'Histoire du Dauphiné et des princes Dauphins, on voit un grand nombre de ces sceaux. Ensuite plusieurs personnes se contentèrent de sceaux qui ne portaient seulement que leur nom, et qui étaient trempés dans de l'encre, avant d'être appliqués sur le parchemin ou le papier, voyez aux notes du quatorzième siècle, la note (53) de l'épître LXXII.

(162) Recherches sur l'origine de l'imprimerie par M. Lambinet, Bruxelles an VII, chap. 5, parag. *Strasbourg est le berceau de l'imprimerie.*

(163) *Ibidem*, chap. 6.

Aux nombreuses autoritées citées dans le savant Traité de M. Lambinet, je pourrais joindre celle des dernières lignes de *l'Hortus sanitatis* de Cuba, imprimé en 1491, qui, à ma connaissance, n'ont pas été remarquées, bien qu'elles mentionnent l'invention de l'imprimerie, mais je ferai mieux que cela : je pourrais y joindre des extraits d'un volumineux manuscrit de l'Histoire d'Allemagne que je possède, mais je ferai mieux que cela : je pourrais y joindre les sommaires des érudits mémoires, des érudites dissertations des académies allemandes sur les premiers essais de l'art d'imprimer, mais je ferai mieux que cela ; je dirai que cette partie de mon ouvrage a été lue manuscrite à M. Van Praet conservateur de la Bibliothèque du Roi.

L'ARTISTE, Histoire XXI.

(1) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18.

(2) Quoiqu'on cite le chap. *De coloribus oleo et gumi terendis* de Théophile le Prêtre, la plus commune opinion attribue à Van-Eyck, dit Jean de Bruges, l'invention de la peinture à l'huile. Si l'on en juge par les monumens qui nous restent, il est assez probable que l'usage de ce genre de peinture ne devint général que vers le commencement du quinzième siècle.

(3) On peut s'en convaincre par les peintures à fresque des édifices de ce temps, et par les plus anciens tableaux qui sont au Musée.

(4) Voyez les gravures des tableaux des peintres italiens de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

(5) La preuve en est dans les miniatures des manuscrits du XIVe siècle.

(6) Vasari, *Vite dei più eccellenti pittori, scultori e architetti, Vita di Lionardo da Vinci, pittore.*

(7) *Ibidem, e Vita di Andrea Verrochio, pittore.*

(8) *Ibidem.*

(9) Il y a un de ses tableaux au Musée, à la collection de l'école flamande.

(10) Vasari, *Vita di Jacopo Giovanni e Gentile Bellini, pittori.*

(11) *Ibidem, Vita di Andrea Verrocchio, pittore.*

(12) *Ibidem, Vita di Andrea Mantegna, pittore.*

(13) *Ibidem, Vita di Perugino, pittore.*

(14) *Ibidem, Vita di Lionardo da Vinci, pittore.*

(15) Entr'autres miniatures peintes par ce roi artiste, ou plutôt par cet artiste roi, sur des livres de chevalerie, sur des livres de prières, j'en ai vu dans les portefeuilles de madame d'Hauterive, nièce de M. le conseiller d'état comte d'Hauterive, une très bien dessinée, très bien coloriée; elle faisait partie d'une paire d'Heures auxquelles ce prince avait mis son nom. J'ignore si les peintures des Célestins d'Avignon, de Saint-Pierre de Saumur et de Saint-Maurice d'Angers, qu'il rappelle dans son testament de l'année 1474, ont échappé aux iconoclastes de 1793.

(16) « A Jehan Bourdichon, painctre valet de chambre du roy, la somme » de xxx liv. pour avoir pourtraict c'est à sçavoir, six hommes d'armes dont l'ha- » bit de l'un est de drap d'or tanné et de velour cramoisy mi parti et de l'autre » part par bandes et le bord de même. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(17) Bibliothèque françoise de Goujet, art. *Jean le Maire.*

(18) Charles VIII, Louis XII, on le voit par les états de dépense de leur cour, n'eurent guère que des peintres italiens; et, dans des temps voisins, François Ier, pour faire peindre les galeries de ses palais, appela Rossi, le Primatice et autres peintres italiens; voyez au seizième siècle les notes sur la peinture.

(19) Lettres du roi, 3 janvier 1430, relatives aux peintres et vitriers.

(20) Voyez l'avant-dernière note.

(21) « A maistre Galois Gourdin, prebstre chapellain du roy nostre sire, la » somme de xxiii liv. tourn., laquelle le dict seigneur... luy a ordonnée... pour » faire parachever ung tabernacle... estant en la chappelle de dessoubz le cœur » pres les fondemens de l'église Notre Dame de Chartres, et pour faire paindre » audict tabernacle ung enfant à la pourtraicture et semblance de monseigneur » le Daulphin... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(22) Description de la ville de Rheims par M. Geruzez, chap. 6.

(23) « *Gracianus permissione divina Corisopitensis episcopus, universis...* » *cudientes igitur... et ut ipsi fideles eo libentius, ad ecclesiam et capellam* » *montis rubei, devotionis causa, confluant, ad reparationem librorum,* » *vestimentorum sacerdotalium, verè penitentibus et confessis qui in nati-* » *vitate, ecclesiam capellam prefatam devotè visitaverint annuatim et ad* » *reparationem ecclesiæ manus adjutrices porrexerint* xL *dies de injunctis* » *penitentiis relaxamus. Datum Parisiis die nona mensis octobris* m cccc

VIII.» J'ai l'original de ces lettres auxquelles est attaché un sceau en cire rouge, qui représente un évêque donnant la bénédiction.

(24) Vasari, *Introduzione alle tre arti del disegno*, *cap.* 30.

(25) « A Jean de Barnin et Jehan Bouchet, eschevins et commis aux présens » d'icelle ville, la somme de CCC LXXVIII liv... pour par eulx payer et satis- » faire deux flacons et un dragier d'argent... et à Pierre Quincault, orphévre, » pour avoir fait cinq rondz esmaulx, armoyez des armes de la dicte ville, ap- » propriez et assis sur lesdites trois pièces de vaisselle, payé par marchié fait » C solz : lesquelles trois pièces ainsy parées que dit est ont esté données et » présentées...» Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(26) Voyez la note (53) du *Paumier*.

(27) « Item un coffre table à ymaige de la passion, et vie Nostre-Dame et au » dessoubz a quatre lettres lesquelles sont les jeux de billard, de jouhiouz, de » mauconcent, de quilles, de marthres, de campanes, d'eschetz, de tables ...» Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(28) « Item à Jacques Belard, serviteur de Jacques Pilet, painctre, XII solz, » pour avoir paint la place des grands plaiz de la halle d'icelle ville...» Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

(29) Voyez la note précédente.

(30) « A Guillaume Jacques, painctre, demeurant à Dijon, la somme de » vingt solz tournois qui deue lui estoit pour avoir fait quatre escussons ar- » moyez aux armes de la dicte ville, à huille, d'or fin et d'azur, pour mectre et » asseoir sur le pillory nouvellement fait près des halles...» Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511 : manuscrit déjà cité.

(31) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1481.

(32) Registres du Parl., arrêt du 15 juillet 1452, relatif aux amendes des huissiers qui seront appliquées *à la réfection du tableau de la Grand'Chambre*.

(33) J'ai extrait du Manuel de Pierre Amar, manuscrit cité, ce blason de vertus; il commence ainsi : « Aucuns mémoires pour le blason des armes et » l'interprétation des couleurs ou aultres termes. Or, rubis noblesse... » et finit » par : jaune joyssance ou pacience. »

(34) « A Guillaume Clérée la somme de XIX solz II den. tour. qui deue lui estoit » pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillé du sien, tant à ung » menuisier qui a faict de son dict mestier deux tableaux es quels sont collez » et assis les pourtraictures de deux damoiselles faictes sur papier au plaisir du » roy nostre sire, que à une broderesse qui a faict deux rideaulx d'un tiers ta- » phetas rayé, livré par Jehan de Beaune, marchand, à mectre et tendre les » dicts tableaux, fourny de petits aneletz et de lacet ront de soye et d'un anneau » de leton ront, pour pendre l'un des dicts tableaux... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(35) Les miniatures dont ils ont orné ou plutôt sali les manuscrits de ce temps existent encore en grand nombre.

(36) Sérées de Bouchet, Sérée première.

(37) La Bibliothèque du Roi en a une dont plusieurs miniatures sont si indécentes qu'il faudrait, sur chacune, mettre un rideau comme sur le tableau de Louis XI.

(38) Il reste encore une grande quantité de ces peintures sur vélin ; les manuscrits dont elles font partie forment une branche de librairie.

(39) On reconnait surtout les miniatures des anciens peintres de Bruges à la nudité des personnages.

(40) Telles sont, ou peu s'en faut, les miniatures d'un livre de prières que je possède, et cependant elles sont bien inférieures à celles de plusieurs livres de ce genre que j'ai vus à la Bibliothèque du Roi, à celle de l'Arsenal ou même dans les ventes des riches bibliothèques.

(41) Voyez la note (16).

(42) « A Jehan Bourdichon, paincTre du dict seigneur la somme de ccc » xLviii liv. pour avoir paînct sur chascun des estendarts dessus déclarez une » ymaige de Notre-Dame, c'est assavoir sur le grant estendart nommé la flambe » deux ymaiges haultes chascune de huict pieds, sur l'estendart moyen, or- » donné pour faire les signaux aux aultres navires, deux autres ymaiges longues » chascune de cinq pieds... chascune ymaige environnée d'une nue d'argent, » et le champ tout à l'entour de la dicte nue, rempli de rais, d'estoilles et au- » prez de chascune ymaige y a un porc espic de la couleur naturelle. » Compte de Jean Perrusson, commis à tenir les comptes d'une nef ordonnée pour le port de Naples, année 1505, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(43) C'étaient les apothicaires qui modelaient en cire, si j'en juge par celui dont parlent les chroniques de Monstrelet, année 1463, surtout si j'en juge par plusieurs articles des dépenses de la cour dont j'ai cité quelques-uns. Cependant les grands artistes modelaient aussi en cire, voyez Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore*, *Vita di Andrea Verrochio*.

(44) Chronique de Monstrelet, année 1422.

(45) Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore*; *Agrippa, de vanitate scientiarum, statuaria et plastica*. Je puis citer aussi une figure en poterie, de ce temps, que j'ai vue à Loches dans une maison bâtie par François Iᵉʳ.

(46) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 3, *Saint Jean au marché*.

(47) Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. *Sculpture et Peinture*.

(48) *Ibidem*, preuves, Entrée de Charles VIII à Troyes.

(49) Vasari, *Vita di Andrea Verrochio, scultore e pittore*.

(50) Dictionnaire des beaux-arts par Millin, art. *Sculpture*.

(51) Ce beau monument de sculpture, construit dans le cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, vers la fin du quinzième siècle, sous le magistère du commandeur frère Guillaume Jacquemier, subsistait encore en 1777. Histoire de la maison magistrale du Saint-Esprit, de Dijon, manuscrit déjà cité, où se trouve le dessin de la croix.

(52) Vasari, *Vita di Donato, scultore*.

(53) Dictionnaire des beaux-arts par Millin, chap. *Sculpture*.

(54) Vasari, *Vita di Benedetto da Majano, scultore*.

(55) J'ai vu à l'église collégiale de Loches cet ancien mausolée d'Agnès Sorel, qui depuis a été transporté au musée des Monumens français.

(56) Antiquités de Corbeil par Jean de Labarre, Paris 1647, mausolée de Regnault de Brehan.

(57) Ce monument existe encore à l'entrée de Notre-Dame de Paris.

(58) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18. Une partie de ces sculptures subsistent encore, mais mutilées par le marteau de 1793.

(59) Je citerai de préférence celles que j'ai vues dans la Champagne, notamment à Troyes, à l'église de Saint-Urbain, à celle de la Madelaine, à l'ancien cloître des Cordeliers, à l'église d'Arcis-sur-Aube, etc.

(60) Antiquités de Paris par Sauval, chap. *Le vieux Louvre*.

(61) Il travailla aux ornemens du château de Gaillon que fit bâtir le cardinal d'Amboise.

(62) Description de la France par Delrieu.

(63) Histoire généalogique de la maison de Béthune par Duchesne, testament de Jean de Luxembourg, année 1430.

(64) Après avoir lu dans Vasari son chap. *Del Niello*, après avoir lu l'ouvrage du baron de Heinecken, intitulé Idée générale d'une collection d'estampes, et bien d'autres ouvrages sur l'époque de l'invention de la gravure, il est difficile de la fixer; c'est probablement peu de temps avant ou peu de temps après l'invention de l'imprimerie que la gravure a été trouvée : ces deux arts sont pour ainsi dire fils l'un de l'autre.

(65) Voyez la note précédente.

(66) Même note.

(67) Le cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi conserve les épreuves des douze premières planches qui aient, dit-on, été gravées : elles sont de Sandro Batticello et de Baccio Baldini; je copierais ici la notice manuscrite qui est jointe à ces épreuves, si elle était moins longue.

(68) Biographie des Hommes celèbres, *Hugues de Carpi*.

(69) Voyez l'avant-dernière note.

(70) *Ibidem*, Marc-Antoine.

(71) Voyez les notices et les ouvrages cités aux cinq notes précédentes.

(72) Voyez les gravures des livres imprimés à la fin du quinzième siècle.

(73) *Ibidem*.

(74) Les plus anciens catalogues d'estampes que je connaisse, même celui de Florent Lecomte qui fait partie de son Cabinet de singularités, Paris, 1689, ne mentionne guère, avant le milieu du seizième siècle, de gravures indépendantes des livres.

(75) Vasari, *Vita di Paolo Romano e di Chimenti Camicia, architetto*.

(76) *Ibidem*, *Vita di Giuliano da Majano, architetto*.

(77) *Ibidem*, *Vita di Filippo Brunelleschi, architetto*.

(78) *Ibidem*.

(79) En général, les édifices du quinzième siècle qui subsistent offrent aux voûtes et aux portes des arcs beaucoup moins aigus que les arcs des édifices du siècle précédent.

(80) Ils offrent aussi ces colonnes, ces chapiteaux.

(81) Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3, *De l'église Saint-Paul*.

(82) Chroniques de Monstrelet, année 1462.

(83) Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, tom. I et tom. IV, *Église de Sainte-Cécile d'Albi*, texte, notes, plan et gravures.

(84) Description de la France par Piganiol, du gouvern. de Normandie, *Rouen*.

(85) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7.

(86) Ainsi est l'aile qui subsiste; ainsi par conséquent étaient les trois autres ailes, car je tiens de personnes qui l'ont vu entier, qu'il formait un carré composé de quatre corps de logis.

(87) Comines, liv. 8, chap. 18.

(88) Cette partie du château, ces tours subsistent.

(89) La gravure de cette ancienne porte de Bordeaux est déposée à la Bibliothèque du Roi. Le millésime de l'année où elle a été bâtie se lit dans le cartouche.

(90) On voit la représentation de cette ancienne porte de Moulins dans une miniature de l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, manuscrit déjà cité.

(91) *Ibidem*.

(92) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 4, chap. *Saint-Germain-l'Auxerrois*.

(93) Plusieurs édifices de ce temps existent encore en province. A Paris, l'hôtel de Soubise rue du Chaume est à remarquer.

(94) Telles sont les fenêtres de l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins à Paris.

(95) Histoire de Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41. Voyez aussi Claude Seyssel, Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI.

(96) Histoire de Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41.

(97) Des jardins ainsi ornés sont représentés dans les miniatures des manuscrits déjà cités, entre autres dans celui du roman de Regnault de Montauban, chap. *Comment Maulgis laissa Oriendre la belle*; dans celui des Miracles de la Vierge, chap. *Jardin clous où croît le vray lorier.*

(98) *Ibidem.*

(99) Je possède des Heures du quinzième siècle manuscrites, intitulées Heures de Sainte-Croix, etc. A la première miniature est la sainte Vierge; à la seconde, en regard de la première, est Saint Jacques; devant lui est à genoux un père de famille ayant à sa gauche sa femme, ses enfans rangés suivant leur âge, tous aussi à genoux. Au bas et dans le cadre de la première miniature, il y a, écrit en lettres d'or, *Pour Jacques Lefebvre*; et au bas de la seconde, sur la même ligne, *Et Jacqueline Heugues sa femme*, J'ai vu plusieurs autres Heures avec de pareilles miniatures représentant des familles.

(100) M. Vaysse de Villiers qui, suivant le précepte d'Horace, a pris l'art de bien dire dans l'art de bien savoir et celui de bien savoir dans celui de bien voir, estime au chap. *ville de Rheims* de son Itinéraire de Paris à Rheims, Versailles 1825, que le nombre des statues de cette cathédrale est d'environ cinq mille.

(101) Ce beau monument, peut-être le plus beau monument de la statuaire profane de ce temps qui devrait être célèbre, qui devrait être gravé dans tous les recueils des sculptures du moyen-âge, croirait-on que je l'ai aperçu par hasard en passant dans la rue du Tambour?

(102) Annales d'Aquitaine par Bouchet, part. 4ᵉ, chap. 9.

(103) Chronique de Jean de Troyes, année 1482.

(104) « A Jehan Dumoustier, escuyer varlet de chambre du dict seigneur, » la somme de VII liv. tourn., pour le rembourser de pareille somme baillée à » plusieurs bergers, qui ont chanté et dancé devant ledit seigneur, entre Fon- » taines-les-Blanches et Amboise..... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(105) « Item x liv. x sols pour donner à une femme qui joue du rebec. » *Ibid.*

(106) Divers articles du même compte mentionnent de pareils dons.

(107) « A luy la somme de XXXV sols, pour donner à plusieurs écoliers qui » ont chanté devant luy noël... » *Ibidem.*

(108) « A luy encore pour donner aux enffans de cueur, lesquels ont chanté » en la dicte église une anthaine de Notre-Dame., à sa dévocion III escus... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(109) « A Jéhan Morel, tabourin du roy, VIII XX quinze livres tourn., pour » soy entretenir plus honorablement à son service... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(110) « A Antoine Her, chantre et joueur de luth à la chambre du dict sei- » gneur, pour aider à soy entretenir plus honnestement x liv. x sols... » *Ibid.*

(111) « A Delaville, harpeur, x liv. au premier jour de janvier. » *Ibidem.*

(112) Chronique de Jean de Troyes, année 1482; depuis, dans tous les comptes de la cour, même dans celui de l'année 1788 qui précéda la révolution, j'ai vu mentionnées les musettes de Poitou.

(113) « A Jéhan Leclerc, joueur de cornet du dict seigneur, cv solz, pour » avoir une robe... » Compte cité à l'avant-dernière note.

(114) « A Errard de Lachapelle, varlet de chambre et joueur d'orgues du « dict seigneur, pour achepter un cheval, xxv liv. t... » *Ibidem*.

(115) « A François de Malle, sacquebonte de monseigneur de Bourbon, viii » xx quinze liv. pour payer ses debtes... » *Ibidem*; relativement à la longueur de cet instrument, voyez le Dictionnaire de Furetière, au mot *Saquebute*.

(116) En la présence de moy notaire secretaire du roy... Nicolas Chauvet, » chaussetier du feu roy... a confessé avoir reçeu la somme de lxx liv. assa» voir... pour son payement de xxxiv paires chausses de fin drap noir qu'il a » livrées en m cccc xiv aux xxxiv paiges du dict seigneur et quatre petits » chantres de sa chappelle. » J'ai l'original de cette quittance datée du 16 janvier 1515.

(117) Histoire de Charles VII par Mathieu Coucy, année 1454.

(118) Lettres du roi, 24 avril 1407, relatives aux ménétriers, confirmées par autres lettres du 2 mai 1454, et par autres lettres du mois de sept. 1480.

(119) *Ibidem*.

(120) *Ibidem*; Histoire de Paris, *Rue Saint-Julien*.

(121) *Regula musicæ planæ venerabilis fratris Bonaventuræ de Brixia, ordinis minorum*, petit in-4°, ainsi terminé : *Explicit breviloquium musicale... accuratissime impressum per magistrum Leonardum Pachel, ad impensas magistri Joannis de Legnano, sub die x septembris* m cccc. Au premier feuillet est la gravure au trait d'une grande main, dont la paume porte une gamme et chaque doigt les noms de plusieurs modes.

(122) *Theoricum opus harmonicæ disciplinæ, auctore Gafforio*; Naples, 1480.

(123) *Tractatus musicæ Adamo de Fulda*, imprimé dans le tom. III de la collection de Gerbert, sous le titre de *Scriptores ecclesiastici de musica sacrâ*.

(124) Tout le monde peut faire cette observation sur les anciens manuscrits de musique allemande du XVe siècle. Je l'ai faite sur deux qui m'appartiennent : l'âge en est très reconnaissable aux mots écrits au-dessous de la musique.

(125) J'ai encore fait cette observation sur les manuscrits de musique italienne du quinzième siécle, et tout le monde peut aussi la faire.

(126) Lettres du roi citées à la note (118).

(127) Même note.

(128) Forme des lettres de nomination des lieutenans de roi.

(129) Ancienne manière de fermer et de cacheter les lettres, souvent mentionnée dans les copies ou expéditions.

(130) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, *Église de Saint-Estienne*.

(131) Voyez les rubriques des mystères du quinzième siècle, où le lecteur est averti des changemens de décoration et des coups de théâtre de ce temps-là.

(132) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, Journal de l'expédition de Naples par André de Lavigne, année 1494, 17 novembre.

(133) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, *Noms des rues*.

(134) Voyez aux notes du quatorzième siècle, celle de l'épitre LXV.

(135) *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda*, *parte* 8, *cap*. 2.

(136) *Ibidem, ibidem*

(137) *Ibidem, ibidem.*

(138) Glossaire de Ducange, au mot *Hoquetus.*

(139) *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda, parte* 3, *cap.* 9.

(140) La messe de Guillaume de Machault, compositeur du quatorzième siècle, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque du roi, offre assez fréquemment des successions de quartes, de quintes, d'octaves et d'unissons; ces erreurs de l'art cessent au siècle suivant. Je puis citer tous les ouvrages des compositeurs de ce temps.

(141) Gafforio, dans sa Pratique de musique, déjà citée, a traité des dissonances.

(142) Voyez dans le Dictionnaire des musiciens par MM. Choron et Fayole, l'article *Jean Tinctor* du savant M. Perne, ancien professeur du Conservatoire.

(143) *Ibidem,* analyse des ouvrages de Tinctor qui distingue ces deux genres de musique.

(144) *Ibidem* ; *Sermones Menoti,* 4 *feria* 2 *dominicæ quadragesimæ.*

(145) Je craignais de ne pas bien saisir les caractères de la musique du quinzième siècle; je me suis adressé à M. Fétis, professeur et bibliothécaire du Conservatoire de Musique, voici une partie de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire: « Toutes les messes, tous les motets consistaient alors en contrepoints, plus » ou moins compliqués, sur le chant des chansons les plus vulgaires. La fameuse » chanson *de l'Homme armé* a été le thème de plus de cent messes de diffé» rens auteurs. Les premiers mots de la chanson servaient ordinairement de » titre à la messe, pour indiquer le chant qui en avait fourni le thème... » Le lecteur me dispensera d'ajouter les titres des messes de Josquin Desprez et les autres citations que renferme cette lettre, car s'il demande toujours des preuves à un écrivain inconnu il se plaira ici, j'en suis sûr, à croire M. Fétis sur parole.

(146) Voyez la note précédente.

(147) Même note.

(148) Il est auteur du *Tractatus de musica mensurata* Il a fait aussi des motets, des chansons que M. Fétis a mis en partition.

(149) Dictionnaire des Musiciens, article *Binchois.*

(150) Ockeghem, trésorier de Saint-Martin de Tours, voyez les illustrations des Gaules par Lemaire.

(151) Plus connu sous le nom de Tinctor, voyez les notes (142) et (143).

(152) Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, art. *Josquin des Pretz*; Voyez aussi le Rabelais commencé par Le Duchat, au catalogue des musiciens.

(153) Description de la ville de Rheims par M. Géruzez, chap. 12.

(154) Biographie des musiciens du quinzième siècle.

(155) Voyez dans le Dictionnaire des musiciens déjà cité, à l'article de *Tinctor,* les fragmens des œuvres de cet auteur publiés par M. Perne qui en a les manuscrits non encore imprimés; voyez aussi les notes du seizième siècle relatives aux écoles de musique françaises sous Louis XII et François Ier.

(156) *Ibidem*; Voyez aussi *Annali d'Italia da Muratori*, quinzième siècle.

(157) Voyez aux notes précédentes les extraits du compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491.

(158) « A six menestriers de monseigneur le duc de Bourbon, pour avoir » joué plusieurs fois devant le roy xL liv... » *Ibidem.*

(159) « Aux tabourins et joueux de rebec de monseigneur d'Alençon qui

» ont joué devant le roy x liv. x solz... » *Ibidem*. On l'a déjà dit, les grands seigneurs voulaient imiter en tout le roi.

(160) « A Aury Paton, joueur de tabourin, Jehan Rosset, joueur de haults » boys, et Raymonet de Beauvoisin, joueur de rebec xxi liv. tourn., en faveur » de ce qu'ils ont joué de leurs instrumens à sa première nouvelle entrée en » la ville de Grenoble... « *Ibidem*; il y a plusieurs autres pareils articles. Lettres du roi, novembre 1447, relatives à la ville de La Rochelle. Dans tous les comptes des villes que j'ai on trouve souvent : *pour les trompettes et menestriers de la ville.*

(161) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, *Noms des rues.*

(162) Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. *Clergé*, § Suite chronologique, extraits des cartulaires.

(163) *Ibidem*, *ibidem*.

(164) *Antonius de Arena provincialis de bragardissima villa de Soleriis, ad suos compagnones, bassas dansas et branlos practicantes novellos*, un volume in-12.

(165) Voyez la note précédente.

(166) Poésies de Martial d'Auvergne, l'Amant rendu Cordelier.

(167) *Ibidem*; Dames illustres de Brantôme, Vie de la reine de Navarre première femme de Henri IV.

(168) Orchésographie par Thoinot Arbeau, Langres, 1589, *Danse des Morisques.*

(169) Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1501, chap. 58; Antonius de Arena déjà cité, *Congedium.*

(170) Dans les miniatures des manuscrits du milieu du quinzième siècle, notamment dans celles du roman de Regnault de Montauban, les hommes ont des chapeaux à haute forme. J'ai noté la miniature du chap. *Comment Charlemenne receut les quatre filz d'Aimont.*

(171) Mémoires de Lamarche, liv. 1er, chap. 7, année 1442.

(172) Orchésographie, chap. *De la danse des bouffons ou matachins.*

(173) *Ibidem*, *ibidem*.

(174) Chroniques de Froissart, vol. 4e, chap. 52.

(175) Divertissemens mêlés de musique et danse composés par Bergonce de Botta, pour les nôces du duc de Milan et d'Yzabelle d'Arragon.

(176) Orchésographie, gravures du fol. 22.

(177) Bibliothèque de Verdier de Vauprivas, art. *Adam le bossu.*

(178) Dans les miniatures des manuscrits du temps où sont représentées des danses, il n'y a pas de ménétrier qui n'ait un haut bonnet surmonté d'une plume.

(179) Leçons de La Nauche, liv. 1er, chap. 6.

(180) *Ibidem*, liv. 2, chap. 5.

(181) Sermons du quinzième siècle, surtout ceux de Maillard, de Menot.

(182) Le blason des Danses ou Malheurs causés par les danses, imp. en 1566.

(183) La grand danse macabre des hommes et des femmes où est démonstré tous humains de tous estats, estre du bransle de la mort, Lyon, Olivier Arnoullet, lettres gothiques, in-4°.

(184) Elle est notamment dans les Heures de Nostre-Dame.

(185) Description de Rheims, par M. Geruzez, chap. 7.

(186) Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 4°. *Abbaye de Saint-Loup.*

LE COURTISAN, Histoire XXII.

(1) Histoire de Charles VII, par Alain Chartier, année 1437.

(2) *Ibidem.*

(3) Chronique de Molinet, chap. 98; Cérémonial françois par Godefroy, Entrées des rois et des reines.

(4) *Ibidem, ibidem.*

(5) Ils le sont dans les miniatures des manuscrits qui représentent les salles de palais. Voyez d'ailleurs la note (185) de *l'Artisan.*

(6) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes, un volume petit in-12.

(7) *Ibidem.*

(8) Les dix huit volumes des Ordonnances des rois de France contiennent un grand nombre de lettres de rémission, dont plusieurs ont été citées.

(9) Recueil des rangs des Grands de France par du Tillet, chap. *Des prélats.*

(10) Annales d'Aquitaine par Jean Bouchet, part. 4, chap. 9.

(11) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(12) *Ibidem.*

(13) Lois féodales.

(14) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(15) Chroniques de Chastellain, chap. 157; Monumens de la monarchie françoise par Montfauçon, Règne de Louis XII.

(16) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(17) *Ibidem.*

(18) *Ibidem.*

(19) *Ibidem*; Entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon, Paris, 1612.

(20) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes; le Cérémonial françois par Godefroy, *Réception de l'Archiduc d'Autriche à Blois en 1501.*

(21) Voyez dans les Heures de Rouen, Paris, Simon Vostre, 1508, aux vigiles des morts, la gravure de *la garde d'accouchées*, et les quatre vers qui sont au bas.

(22) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(23) *Ibidem*; Chronique de Monstrelet, année 1462.

(24) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes; Mémoires de Fleuranges, chap. *De la royne Marie.*

(25) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(26) Histoire de Charles VIII recueillie par Godefroy, preuves; *Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne.*

(27) *Ibidem*, Relation du voyage de Charles VIII à Naples par André de La Vigne, année 1494, et preuves, *Estat des officiers du dauphin, estat des officiers du roy, estat des officiers de la reyne.*

(28) « Je Jehan de Foix, seigneur de Menle, conseiller et chambellan du » roy, confesse avoir eu et receu... la somme de deux mil livres à moy donnée par manière de pension par ledit seigneur... le xviiie jour de novembre l'an mil cccc quatre vingt, Jehan de Foyx. » J'ai l'original de cette quittance.

(29) Histoire de Charles VIII, recueillie par Godefroy, preuves, *Estat*

des officiers du dauphin, estat des officiers du roy, estat des officiers de la reyne.

(30) « En la présence de moy Reilhac notaire et secrétaire du roy, Guil-» laume Nermant aiant la charge de sommier de la fruicterie dudict seigneur, » a confessé avoir receu... la somme de quarante-cinq livres pour ses gaiges » des mois d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et quinze... » J'ai l'original de cette quittance. — « En la présence de moy Charbonnier, notaire » et secrétaire du roy, Jacques Ribou, maistre que x ordinaire du roy, a con-» fessé avoir receu.. la somme de quarante-cinq livres pour ses gaiges des moys » d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et quinze. » J'ai aussi l'ori-ginal de cette quittance. — « En la présence de moy Jarrles, notaire et se-» crétaire du roy, Jehan Boucheron, varlet de chambre ordinaire dudict sei-» gneur, a confessé avoir receu... la somme de quatre-vingts dix livres pour ses » gaiges pour les troys qurtiers de l'année mil cinq cens quatorze. » J'ai encore l'original de cette quittance.

(31) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474*, article *Du quatriesme estat.*

(32) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne*; Brantôme, Vie des Dames illustres, *Anne de Bretagne.*

(33) Histoires de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note précédente.

(34) Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes.

(35) Histoires de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note (32).

(36) *Ibidem*, *Estat des officiers du dauphin.*

(37) *Ibidem*, *ibidem.*

(38) *Ibidem*, *Extrait d'une Histoire de France manuscrite, depuis 1270 jusqu'à 1510.*

(39) Chroniques de Monstrelet, chap. I.

(40) « Pour v aulnes de drap griz brun de Monstierviller pour faire une houp-» pelande pour ledict seigneur en lieu d'une autre qui avoit esté arse, pour » ce XIII l. x s. p. Pour VII quartiers de satin pour couvrir le quarreau de nap-» pes du roy, lequel avoit esté geté au feu et estoit l'autre satin ars, pour ce » LXX s. p. » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1404, manuscrit déjà cité.

(41) Histoire de France, règne de Charles VI.

(42) Registres du Parlement, lit de justice tenu le 23 décembre 1420.

(43) Chroniques de Monstrelet, année 1421.

(44) Histoire de France, année 1422.

(45) Histoires de Charles VII, recueillies par Godefroy, *Eloge du roy Charles VII, tiré d'un manuscrit anonyme.*

(46) Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Mémoires de la Pucelle, année 1429.

(47) Histoire de France, règne de Charles VII.

(48) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1423; histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1432.

(49) Historien de Charles VII.

(50) Histoire de France, règne de Charles VII.

(51) J'ai un petit rouleau de parchemin d'une écriture du milieu du quinzième siècle, où on lit, « Jeudy XIIIe jour de juillet, la royne et madame Ka-» thérine à Pontoise... fruicterie... serises et fruicts pour la royne, deux sols... » fourrière... à Jehan le nattier pour ung coutel, deux sols... Somme du jour

» xxxviii l. xvi s. viii d. » ; — Registres du Parlement, arrêt du 9 septembre 1412 qui condamne la reine à l'amende envers le roi.

(52) Mémoires de La Marche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474*, art. *L'estat de la maison*.

(53) « A Mahiet Gourdin, barbier du commun de l'ostel du roy, la somme » de xxx s. t. pour le paiement de douze pingnes de boys, lesquelz le dict sei» gneur a fait prandre et achecter pour sa personne. » Compte des dépenses de la cour, année 1470, manuscrit déjà cité; Mémoires de La Marche, argenterie, joyaux des ducs de Bourgogne.

(54) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7.

(55) Dames illustres de Brantôme, *Anne de Bretagne*.

(56) Histoire de France, règne de Philippe-le-Bel.

(57) Mémoires de Comines; chronique de Jean de Troyes; histoire de Louis XII par Seyssel, règne de Louis XI.

(58) Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 3 et 4.

(59) *Ibidem*, chap. 10; voyez aussi les notes suivantes.

(60) Hommes illustres de Brantôme, *Charles VIII*.

(61) Chronique de Chastellain, chap. 229.

(62) « Pour unze onces de fil d'or de Fleurence employées à broder ung » pourpoint fait de deux aulnes satin cramoisy, pour Nicolas d'Angleuse, au» quel ledict seigneur en a fait don, xviii l. xviii s. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(63) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(64) « Pour avoir esté à Nostre-Dame de Selles en Poictou, pour illec faire » faire ung cierge du poix de vii xx livres de cire et icelui présenter devant » Nostre-Dame dudict lieu pour la senté et convalescence du seneschal de » Toulouse... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. Dans ce même compte se trouvent plusieurs autres pareils articles de dépense.

(65) Mémoires de Comines, liv. 4, chap. 9.

(66) *Ibidem*, liv. 1, chap. 12.

(67) « ... Je, François, par la grace de Dieu à présent duc de Bretagne, » jure à Dieu.... que mon très redouté seigneur, monseigneur Loys par la » grace de Dieu roy de France... je ne prendray, ne tueray et ne luy feray » prendre, ne tuer et ne attenteray, ne malferay à sa personne... » Acte du 22 août 1477, rapporté dans le 4e vol. des Mémoriaux de la chambre des Comptes, manuscrit conservé aux archives de la cour des Comptes.

(68) « Pour quatre douzennes de gans de chevrotin... livrés à Guion Drouyn » garde des coffres de la chambre du roy... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité.

(69) Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs par Seyssel, règne de Louis XI.

(70) « Item, le quinzième jour de mars m cccc lxxix, feut par le roy nostre » sire, baillé à nous maire... ung prisonnier nommé Simon de Quinge, lequel » estoit enfermé en une caige de fer. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 20 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai.—«Item à Marquet Pargeau et à six compagnons charpentiers, » qui tirèrent la dicte caige hors de nostre maison par la muraille soubdaine» ment, pour ce v sols. Item à ung charretier qui fut envoyé courant avec une » charrette au Plessis, querir des rouleaux pour charrier ladicte caige, sans

» lesquels elle ne pouvait remuer, pour ce xi solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 4 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai.—« Item à Jehan Charruau, menuisier, pour avoir » rhabillé les aix de la caige où estoit Simon de Quinge, qui estoit tellement, » qu'il ne pouvait se dresser en la dicte caige, pour ce trois solz huict de- » niers.» Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er septembre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai.—« Item » le quinzième jour de mars fust amené à la maison de nous maire, Simon de » Quinge, prisonnier du roy... et fut receu en présence de plusieurs notables » gens, et fust donné en vin aux assistans, iu sols. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril, ordonnancé par Jean de Coutances, manuscrit original que j'ai.

(71) « Pour ce que le roy avoit commandé, que le sieur de Quinga, prison- » nier, fust tenu chaudement où il estoit, fut achapté onze aulnes trois quarts » de bureau, pour en couronner la caige... » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, manuscrit déjà cité.

(72) Mémoires de Comines, liv. 3, chap. 3; Mémoires sur Troyes par Grosley, *Liste des baillis de Troyes*.

(73) « Item à Jehan Charruau, menuisier, qui appropria des aix dans la » dicte caige, pour y mettre une petite coeste de plume xxu solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, manuscrit déjà cité. — « Item » une bottine de cuir pour mettre en la jambe où il avoit la fillette de fer et ung » soulier pour l'autre pied, ix sols u deniers.» Compte de dépense de la mairie de Tours, 2 mai 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai.

(74) «... A Guion de Broc, escuyer seigneur de Vas, maistre d'hostel du roy, » la somme de Lx livres... par luy employée à faire faire une caige de fer pour » la seurté et guarde de la personne du cardinal d'Angers. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité; Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7.

(75) Claude Seyssel, Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI; Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1483; Hommes illustres de Brantôme, *Charles VIII*.

(76) « Au roy, ledict jour, pour donner à une jeune fille qui lui presenta une » rose près le dict lieu des Montilz, deux escuz... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(77) « Au roy, au dict lieu, pour donner à une pauvre femme de qui il a » fait tenir ung sien enffant sur les fons et en son nom, xiu escuz. » *Ibidem*.

(77) « Au roy, pour donner à la chamberière de son logeis de Maigny, vi » escuz. A lui pour donner à son hostesse de Sille, deux escuz. Au dict sei- » gneur pour donner à son hostesse dudict lieu du Puy, un escu. » *Ibidem*.

(79) « Au roy, le dict jour, en la forest d'Amboise, pour donner à trois fem- » mes qui estoient venues querir la table où le dict seigneur avoit disné, à » chascune ung escu. » *Ibidem*.

(80) « Au dict seigneur, pour donner à une femme qui ramena au dict sei- » gneur ung chien qu'il avoit baillé en garde, lequel elle avait nourry par long » temps, vi escus. » *Ibidem*.

(81) « Item au dict mois de février, au dict temps, le roy voulut faire bou- » langer son pain de eau de ysope, laquelle eau feut ramassée par toutes les » maisons de ceste dicte ville... le roy manda qu'on luy envoyast toutes lesdic-

» les caux aux Montils... » Compte de dépense de la mairie de Tours, 15 septembre 1483, ordonnancé par Étienne Raguenesu, maire, manuscrit que j'ai.

(82) « Item, le roy manda qu'on allat, toutes nuicts et sur tous les chemins » au-devant de plusieurs oyseaux de Turquie qu'on portoit en Bretaigne, pour » les prendre et les luy apporter... » *Ibidem*.

(83) François II, duc de Bretagne, Histoire de Bretagne par d'Argentré.

(84) *Roberti Gaguini annales Francorum*, lib. x, REX LUDOVICUS UNDECIMUS.

(85) Chronique manuscrite, citée par Duclos dans son Histoire de Louis XI, année 1473.

(86) « Pour le paiement d'un petit lit de plume garny de trois tayes, lequel » ledict seigneur a fait acheter pour mectre et coucher l'un des levriers de la » chambre, cxv solz. Pour une seringue de cuivre pour laver les levriers de la » chambre d'icelui seigneur, vii sols vi deniers. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité.

(87) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12.

(88) *Ibidem*, *ibidem*, chap. 10 et note suivante.

(89) *Ibidem*; Registres du Parlement, Mémoriaux, dernier juillet et 1er août 1483, *Reliques portées au roy pour sa santé*..

(90) Cette chambre, que les gens du pays montrent aux voyageurs, est dans la seule partie du château qui aujourd'hui subsiste. Lorsque je la vis elle était remplie de pommes et de noix.

(91) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12.

(92) Histoire de France.

(93) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12.

(94) « A Adrien de Maillé, enfant d'honneur d'icelui seigneur, xxv livres. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité; Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Relation du voyage de Charles VIII à Naples par Desrey de Troyes, année 1494.

(95) Bibliothèque françoise de Goujet, article *Pierre Michault*.

(96) Œuvres d'Alain Chartier, *le Curial*,

(97) « La somme de xxxv solz baillée à deux femmes en faveur de deux « cannes que ledit seigneur a tuées en leur logeis avecques des pierres. La « somme de cx solz pour donner à une femme en récompense d'une sienne « vache que ung de ses archiera avoit tuée. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(98) Cérémonial français.

(99) *Ibidem*.

(100) « Au roy, la somme de xxxii liv. xii sous vi deniers, pour donner « à l'abbé d'icelle église d'Embrun, pour une robe qu'il lui devait, à cause de « ce qu'il l'avait reçu chanoine en icelle église. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(101) « A Jehan Blanchard, faiseur de chaperons pour les oiseaulx dudict « seigneur, vii liv. x solz pour v douzaines de chaperons. A Philippe Lecon-« telier faiseur de sonnettes à oiseaux... pour chascune douzaine de sonnettes « xxxv solz. » *Ibidem*.

(102) « Item une grande perche pour mectre les oiseaulx en la dicte chambre « du roy, deux solz. » *Ibidem*.

(103) « Item quinze chassis de papier xxxvii solz vi den... Item à Meneston « dix chassis de papier... Item à la Palisse deux chassis de papier... Item à

« Saint-Sapherien huit chassis de papier... Item à Lyon cinq chassis de pa-
« pier... » *Ibidem*. Dans ce même compte se trouvent un grand nombre d'articles de dépenses *pour les manœuvres qui ont jeté dehors les immondices* des chambres où devait coucher le roi, *pour les maçons et calfeutrages de plâtre*.

(104) « A deux femmes desquelles il a fait prendre ung pain xxxvi solz...
« A une pauvre femme pour ses fromaiges xxxv solz. » *Ibidem*.

(105) Chronique de Molinet, chap. 23.

(106) Mémoire de Comines, liv. 6, chap. 9, et liv. 7, chap. 3.

(107) Histoire de France; Histoire de Bretagne.

(108) Dames illustres de Brantôme, Vie d'Anne de Bretagne.

(109) « Despense de ce présent compte IIII xx VII m. cLII l. XIX s. 1 d. t. » C'est la dernière ligne du compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(110) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18.

(111) Chronique de Monstrelet, année 1434.

(112) Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 20.

(113) Chronique de Chastellain, chap. 234.

(114) Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, extrait d'une histoire de France manuscrite depuis l'an 1270 jusques à 1510, année 1495.

(115) Histoire de France, années 1498 et 1499.

(116) Histoire de Louis XII par Saint-Gelais, année 1510.

(117) *Ibidem*.

(118) *Ibidem*.

L'HOMME D'ARMES, Histoire xxiii.

(1) Dans toutes les *Monstres* ou Revues militaires, la gendarmerie est ainsi rangée sur le parchemin; vraisemblablement il en était de même sur le terrain quand elle passait la revue devant le commissaire; mais comment les lances fournies ou hommes d'armes avec leurs subordonnés étaient-ils rangés devant l'ennemi, on n'en sait positivement rien; on n'a que des conjectures.

(2) «... Et quand le roy alla en Flandre, les habitans de Tournay envoyèrent
« au-devant du roy jusques à Lens, jusques à cL hommes d'armes et ccc à
« pied et L queues de vin et luy présentèrent xxx muyds de blé et xxx d'avoine
« et M livres de pain, et cc livres d'espices... » Registres du parlement, Mémorial du 16 février 1394.

(3) Lettres du roi, décembre 1461, relatives à l'abbaye de Saint-Sever; autres lettres, octobre 1472, relatives au ban et arrière ban.

(4) Lettres du roi, décembre 1461, relatives à l'abbaye de Saint-Sever.

(5) Dans un grand nombre d'aveux et dénombrements de petits fiefs se trouve l'obligation de fournir une fraction de combattants dans ce sens qu'elle est d'une moitié, d'un tiers, d'un quart, si le combattant doit être fourni en commun avec un autre fief, deux autres fiefs, trois autres fiefs.

(6) Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives à l'armement et habillement du ban et arrière-ban; Recueil des lois par Fontanon, De la gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514, sur le fait de la guerre.

(7) *Ibidem*, *ibidem*.

(8) Histoire de Louis XI par Duclos, année 1480.

(9) Chronique de Jean de Troyes; année 1466.

(10) « Les généraulx conseillers du roy sur le faict et gouvernement de ses « finances, ont fait recevoir, de Odo Beudin, commis à recevoir en la vicomté « d'Alençon la portion de la taille mise sus par le roi nostre dict seigneur, « en ceste année... la somme de six mille liv. tourn., par Robert Poillevilain, «, pour convertir et employer au payement des gaiges et soulde de quatre mille « archiers du champ (camp) nouveau du dict seigneur, dont a la charge et con- « duite comme cappitaine général le seigneur d'Estellant, bailli de Rouen, « pour un quartier d'an... escript le XXVIᵉ jour de mars l'an M CCCC IIII XX. » J'ai l'original de cette délégation.

(11) Lettre du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc.

(12) La langue financière était encore souvent latine dans la France méridionale. J'ai un grand nombre de quittances de ce temps, *Pro vadiis meis*: *pro solutione vadiorum*.

(13) Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre.

(14) J'ai une revue du 17 novembre 1475, de quatre-vingt cinq hommes d'armes et cent soixante douze archers passée devant *Estienne Moreau, conseiller maistre d'hostel du roy nostre sire*. J'en ai une autre du 11 décembre 1493, passée devant *Jehan d'Orlonville, seigneur de Louville escuyer d'escuyerie*: mais en général c'étaient les baillis, les sénéchaux des provinces où de notables personnages, commis par eux, qui passaient les revues; ordonnances militaires du quinzième siècle.

(15) « Pardevant Guillaume Bauchen, tabellion juré en la vicomté d'Arques, « furent présens... Nicolas Faulconnier, Jouen Fretel, Bernard... lances à pied « de la garnison et retenue du chastel d'Arques, lesquels cogneurent avoir eu « et receu du roy nostre sire leurs gaiges, selon les monstres d'eulx sur ce faic- « tes... l'an mil quatre cent trente-trois... » J'ai l'original de cette quittance, voyes les notes (24) et (25).

(16) « C'est la monstre et reveue faicte, devant Hesdin, le XVᵉ jour d'aoust » l'an mil CCCC soixante et dix-neuf, de quatre-vingt-dix neuf hommes d'armes » et neuf vingts dix-neuf archiers, du nombre de cent lances fournies de l'or- » donnance du roy nostre sire, estant soubz la charge et conduite de Brandelis » de Champaigne, par nous Jehan d'Estouteville, chevalier seigneur de Torcy » et de Blainville, commissaire du dict seigneur, en ceste partie à faire la » dicte monstre et reveue, desquels hommes d'armes et archiers les noms et » seurnoms s'ensuivent. » Suivent six colonnes de noms au dessus desquels on lit *Hommes d'armes, archiers*. Au dessous des colonnes on lit: « Nous Jehan » d'Estouteville, commissaire dessus nommé, certifions aux gens des comptes » du roy nostre sire... que nous avons veu et diligemment advisé par forme de » monstre et reveue tous les quatre-vingts dix-neuf hommes d'armes et neuf » vingts dix-neuf archiers... lesquels sont en bon et souffisant habillement de » guerre, pour servir le roy nostre dict seigneur... dignes et capables d'avoir et » recevoir les gaiges et soulde à eulx ordonnez par ledict seigneur, pour le » dict quartier d'avril, mai et juing. En témoing de ce nous avons signé ce » présent roolle de monstre de notre main, et faict sceller du scel de nos armes » le jour et an que dessus... Destouteville. » Suit la certification du notaire: « En la présence de moy Thibault d'Aubepierre, secrétaire du roy nostre sire, » commis de maistre Jacques Brezeau, notaire secrétaire du roy nostre sire et » secrétaire de sa guerre tous les quatre-vingts-dix-neuf hommes d'armes, et » neuf vingts dix-neuf archiers ont confessé avoir eu et receu de Denis Lebre-

» ton, conseiller et trésorier des guerres dudict seigneur, la somme de huit » mil huit cens quatre-vingts-dix-sept livres cent solz tournoys, qui est au feur » de quinze livres tournoys pour chacun des dicts hommes d'armes, et sept » livres dix solz tournoys pour chascun des dicts archiers par moys, de laquelle » somme lesdits hommes d'armes et archiers et chascun d'eux... se sont tenus » et tiennent pour contents et bien payes... tesmoing mon seing manuel cy » mis le xxiiie jour d'aoust l'an mil cccc soixante dix-neuf, d'Aubepierre. » J'ai l'original de cette revue, écrite sur une grande peau de parchemin.

(17) J'ai aussi l'original d'une revue anglaise sur laquelle sont mentionnés divers corps de troupes venus de différens lieux du cantonnement.

(18) J'ai encore une revue anglaise dont je vais donner l'extrait : « La revue » de messire Jehan de La Pole, chevalier banneret de vingt hommes d'armes » et de soixante hommes de trait, prins au siége devant Orléans, le derrenier » jour d'octobre, l'an mil cccc vingt-huict. Et premièrement messire Jehan de » La Pole, chevalier banneret, messire Henry Biset, chevalier bachelier, » Jehan Harrington, Willem-Herlent, Gieffroy Sterre,... etc., Et nous Thomas » Hoo et Jennenquin Belley, escuyer commis et ordonné par monseigneur le » comte de Salisbury et du Perche... certifions avoir veu les dicts hommes » d'armes et archiers ci-dessus nommez et iceulx estre souffisamment montez, » armez et habillez pour servir le roy... en l'armée que nagueres a amené » d'Angleterre iceluy monseigneur le comte de Salisbury... » J'en ai une autre du 3 décembre 1428, au bas de laquelle est écrit. « Et nous Richard Waller » et Clément Houreton, escuyer, commis et ordonnés par monseigneur le comte » de Suffolk et de Dreux, monseigneur de Talbot et monseigneur de Scalles, » ayant de ce faire pouvoir, certifions avoir veu les hommes d'armes et archiers » ci-dessus déclarez. » Dans ces revues les noms de presque tous les soudoyers sont précédés d'un gros point fait avec une encre différente, et les noms d'un très petit nombre, sont précédés d'une croix faite aussi avec une encre différente.

(19) Voyez la note (16).

(20) Toutes les grandes revues que je possède ont au bas du parchemin une entaille où passait le sceau volant dont il était d'ailleurs fait mention ; voyez la note (16).

(21) J'ai l'original d'un ordre donné par Jehan Joard, seigneur des Chevannes, chief du conseil et président des parlemens du duc en ses pays de Bourgoigne à Jacques Bonne, escuyer, garde de l'artillerie du dict seigneur à Dijon, de délivrer *les pièces d'artillerie contenues et déclarées en deux feuilles de papier ci attachées*. A la marge est un sceau grand comme un écu, au bas est un autre sceau de la même grandeur suivi de six autres sceaux plus petits et mis sur la même ligne.

(22) Les cent Nouvelles, nouvelle 5e, *le Duel*.

(23) Vaux de Vires de Basselin publiés par M. Dubois, Caen 1821, chansons normandes, chanson de *Da nobis*.

(24) Lettres du roi, 9 septembre 1379, relatives aux sergens de Mortagne.

(25) « Cy ensuit les noms de quatre archiers pour la seurté et saulvegarde » de la forteresse de Sainte-Katherine du Mont-les-Rouen... » J'ai l'original de cette revue de la garnison de ce château, datée du 13 janvier 1437.

(26) Lettres du roi, 16 fév. 1461, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angély.

(27) Lettres du roi, mai 1381, relatives aux habitans de Corneilles.

(28) Recueil des lois par Fontanon, de la gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514.

(29) Milice françoise du père Daniel, liv. 4, chap. 4, ordonnance relative aux francs archers.

(30) *Ibidem, ibidem.*

(31) Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre.

(32) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(33) Recueil des lois par Fontanon, de la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514.

(34) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(35) Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre.

(36) Recueil des lois par Fontanon, de la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514.

(37) Ordonnances relatives aux gens de guerre, notamment celle d'avril 1467, et celle du 20 janvier 1514, déjà citées; voyez aussi l'ord. du 25 mai 1413, relative à la police générale, titre des Gens d'Armes.

(38) Ordonnance du 20 janvier 1514, déjà citée.

(39) Chroniques de Monstrelet, année 1444.

(40) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(41) « Les généraulx conseillers sur le fait et gouvernement des finances du » roy, ont fait recevoir... de Anthoyne Bousy, receveur au pais de Poictou » de l'aide ou équivallent aux aides pour le fait de la guerre... la somme de » neuf cent livres t. par messire Laurens Vernon, seigneur de Monstereul » Bonin, pour partie de la somme de x m. escuz d'or, en quoi le roy lui estoit » tenu à cause du comte de Submercet pour lui livré et baillé à icellui sei- » gneur... le xviiie jour de novembre l'an mil cccc xxxv. » J'ai l'original de cette rescription.

(42) Lettres du roi, citées par Duclos, histoire de Louis XI, année 1479.

(43) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(44) Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 2.

(45) Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre; Recueil des lois par Fontanon, de la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514.

(46) Chronique de Molinet, chap. 9.

(47) Chronique de Jean de Troyes, année 1481.

(48) Chronique de Mollinet, chap. 9; chronique de Chastellain, chap, 323.

(49) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap, 1.

(50) *Caroli magni capitula, lib. 3, de vassis... beneficia habentibus.*

(51) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 1.

(52) Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs archers.

(53) Dictionnaire de droit Canonique par Durand Maillane aux mots, Monition, Monitoire.

(54) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 5.

(55) Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs archers.

(56) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 4.

(57) *Ibidem;* Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs archers; les cent Nouvelles, *le Duel*, nouvelle 5.

(58) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4 chap. 4.

(59) Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs archers.

(60) Chronique de Jean do Troyes, année 1480.

(61) Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs archers.

(62) Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Histoire du voyage

de Charles VIII à Naples par André de Lavigne, année 1495, et Preuves, Lettre du duc d'Orléans au duc de Bourbon, 20 avril 1495.

(63) *Ibidem, ibidem.*

(64) *Ibidem*, Histoire de l'expéd. de Charles VIII à Naples par George Flori, liv. 1.

(65) *Ibidem*, Histoire du voyage de Charles VIII à Naples par André de Lavigne, année 1494.

(66) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 7.

(67) *Ibidem, ibidem*, chap. 3.

(68) *Ibidem, ibidem. ibidem.*

(69) *Ibidem, ibidem*, chap. 2; Chronique de Jean de Troyes, année 1465; Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 20. Voyez aussi dans les chroniques de Monstrelet, la relation de l'Entrée de Louis XI dans les bonnes villes.

(70) Je les ai vus représentés ainsi dans plusieurs miniatures des manuscrits du temps et notamment dans ceux du Beau Froissart et du Tite-Live conservés à la bibliothèque du roi; je les ai encore vus représentés ainsi sur les mausolées de Saint-Denis et même sur un tableau de la bataille de Pavie.

(71) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 2, Voy. aussi l'avant-dernière note.

(72) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1450; Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 37.

(73) Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 20.

(74) Le Rozier des guerres, chap. 5, *des signes de Hardy Chevalier.*

(75) Ordonnances militaires déjà citées.

(76) Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 2.

(77) *Ibidem.*

(78) *Ibidem*, chap. 1 et 2.

(79) Voyez la note (16); j'ai encore une autre revue du 19 février 1488, de cinquante hommes d'armes et cent archers *estans en garnison au chastel de Perpignan... à la petite paye... qui est au feur de* x *livres tournois pour chascun des dicts hommes d'armes et* c *sols pour chascun des dicts archiers par moys.*

(80) Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note (62), année 1495.

(81) « Les trésoriers de France : vicomte de Vire, nous vous mandons que des » deniers de votre recepte vous paiez, baillez et délivrez à Anthoine Leblanc, » maistre canonnier du roy, la somme de vingt-cinq livres t., pour ses paine, » sallaire d'avoir vacqué aux ouvraiges de Pontorson... l'an mil cccc Lxxvi. » J'ai l'original de ce mandement.

(82) Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note (62), année 1495.

(83) Lettres du roi, novembre 1441, relatives aux charpentiers, maçons, artilleurs; « A Jéhan de Mataing, fèvre, qui a refait du fer de la ville qu'on lui » avait baillié, le quennon de la tour de plastre, près la tour quarrée, et se ralonga la clef et se fist une nouvelle brocque de fer pour faire wider ledict quen- » non quant il est chargié, pour ce xvi solz. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. Voyez encore l'Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note (62), année 1495.

(84) Milice françoise du père Daniel, liv. 6, chap. 5. « A la vesve Aubry le » platrier, pour un petit quennon de cuevre, à elle achatté avec les habillements

» qui appartiennent, viii solz. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité.

(85) « Les généraulx conseillers du roy sur le fait et gouvernement de toutes » ses finances ont fait recevoir... de Jehan le Robinet, receveur des aides en l'é- » lection d'Alençon... la somme de deux cent cinquante livres... par messires » Arthur de Longueval, bailly d'Amiens, Pierre de Comberel... pour partie d e » III C L. livres à eulx donnéez par le roy, pour les récompenser de certaine ar- » tillerie qu'il a naguères fait prendre d'eulx pour mener en la ville de » Harfleur pour la garde et défense d'icelle... le XVIIIe jour de may l'an mil » CCCC LXXV... » J'ai l'original de cette rescription. Voyez aussi la note précédente.

(86) Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note (62), année 1495.

(87) Dans les miniatures de Tite-Live, manuscrit du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, il y en a plusieurs qui représentent des villes assiégées : on y voit des canons posés sur de petits massifs de maçonnerie dont la culasse est appuyée contre des pièces de bois fichées dans la terre.

(88) Lettres du roi, novembre 1441, relatives aux *artillers ;* chronique de Jean de Troyes, année 1477.

(89) « Pierres Charpentier, canonnier du roy notre sire, confesse avoir eu et » receu... la somme de trente-six livres t. pour avoir fait dresser les chevalés de » vingt-quatre grosses couleuvrines de cuivre..., passé devant Pierres Ala- » trayme, tabellion à Rouen, le mardi vingt-troisiesme jour de l'an mil CCCC cin- » quante-deux. » J'ai l'original de cette quittance. — « A Jacquemar le Carlier, » pour cinq cens copons de fraisne a estouper cambres de canon et vingt main- » les a cachier ains lesdicts copons, XX solz. « Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déjà cité.

(90) *Baptistæ Portæ magia naturalis, lib.* 12, *cap. De varia tormentarii pulveris compositione.*

(91) Histoire du Voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note (62), année 1494.

(92) Chronique de Jean de Troyes, année 1472.

(93) *Ibidem*, année 1477.

(94) Vie de Saint-François de Paule, bulle de sa canonisation; Glossaire de Ducange, au mot *Serpentina.*

(95) Voyez aux notes du XIVe siècle, les notes (27) et (28) de la XXXIIe épitre.

(96) Lettres du roi, juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris.

(97) Le livre des *Faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déjà cité; à la miniature du chap. *Comment le roy prit port à Damiette,* des soldats tenant une mèche, portent de petits canons sur l'épaule, que d'autres soldats ajustent.

(98) Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1476.

(99) Mémoires de Lamarche, chap. *Estat de la maison du duc de Bourgogne en* 1474, article *Du quatrième estat.*

(100) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1451; Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(101) Voyez les plans des villes du quinzième siècle dans la Cosmographie de Thevet, dans celle de Munster et Belleforêt, dans les villes du monde de Braun, dans le Théâtre de l'univers de Blaeu, plusieurs de ces plans offrent la vieille enceinte de la ville dans la nouvelle; et quant aux matériaux dont elles étaient construites, je crois inutile de mentionner le grand nombre des fortifications de ce temps qui subsistent encore.

(102) Il est à remarquer aussi, dans le profil de plusieurs de ces enceintes, que la ligne droite des courtines formo, à la place des tours, une portion de cercle ou demi-lune.

(103) Je me contenterai de mentionner les fortifications de Troyes, de Châlons-sur-Marne et de Rheims qui sont à peu près de ces temps.

(104) Je me contenterai aussi de mentionner les fossés de ces fortifications.

(105) Chroniques de Monstrelet, année 1456, *Siége de Belgrade.*

(106) Histoire de d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, liv. 2; Glossaire de Ducange, au mot *Furnagia.*

(107) Cosmographie de Munster et Belleforêt, Berne; Histoire de cette ville.

(108) Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 22 et 34, année 1507.

(109) Glossaire de Ducange, au mot *Barbacana;* Chronique de Jean de Troyes, année 1465; anciens plans des villes cités à la note (100).

(110) Glossaire de Ducange, au mot *Ballium.*

(111) Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 60.

(112) Histoire de d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, liv. 3, *Siége de Rhodes.*

(113) Chronique de Jean de Troyes, années 1465 et 1477.

(114) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, années 1423 et 1429.

(115) Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, *Siége de Rhodes.*

(116) Chronique de Molinet, chap. 6; Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1453.

(117) Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, *Siége de Rhodes, attaque de la tour Saint-Nicolas.*

(118) Historiens de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, *Siéges, assauts;* Histoire de Bayard, depuis l'an 1489 jusqu'à l'an 1524, Paris, Dupré 1527, *Siéges et assauts.*

(119) J'ai une quittance originale ainsi conçue : « Par devant Estienne Plichon, clerc.... fut présent Jehan Bourdel, cordier, qui cognut et confessa » avoir eu et receu du roy nostre sire... la somme de cent dix solz tournoys, qui » deubs lui estaient pour avoir vendu et livré au chastel du dict lieu d'Arques » troys douzaynes et demie de cordes de canvre, chascune d'une toise... lesquelles cordes ont esté mises et employées à lier et soustenir les ratelliers de boys » qui ont esté faiz contre les murs de dehors du dict chastel, pour y mectre des » pierres et caillous pour la fortification d'icelluy... Ce fut fait le IX[e] jour de novembre, l'an de grâce mil cccc et vingt et ung... »

(120) Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, *Siége de Rhodes.*

(121) Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 61.

(122) Chronique de Molinet, chap. 65.

(123) Ordonnances militaires du quinzième siècle.

(124) Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre.

(125) Milice françoise par le P. Daniel, liv. 9, chap. 3 et chap. 10.

(126) L'arbre de batailles par maistre Bomhor, prieur de Salon, Paris, 1509; le Rozier des guerres attribué à Louis XI, Lettres gothiques.

(127) Chronique de Jean de Troyes, année 1481.

(128) Le Rozier des guerres, chap. 6.

(129) Machiavel, Discours de l'état de paix et de guerre sur la première décade de Tite-Live, *Ordre des légions romaines.*

(130) Recueil des lois par Fontanon, Des bandes des gens de pied, Ordonnance du 24 juillet 1534, relative à la formation des légions provinciales.

(131) Dutillet, Recueil des rois de France, chap. *Des connestables, mareschaux;* Histoires des grands officiers par Lefcron et Godefroy, chap. *Des maréchaux;* Ordonnances militaires du quinzième siècle.

(132) Milice françoise par le P. Daniel, liv. 3, chap. 10.

(133) Chronique de Chastellain, chap. 302.

(134) Milice françoise par le P. Daniel, liv. 3, chap. 10.

(135) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1434.

(136) Cette observation, fondée sur les mémoires de Comines, liv. 5, chapitre 3, et sur la Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1476, est fort importante pour fixer la principale époque des progrès de l'art : Qui jusqu'ici l'avait faite? Je l'ignore. L'histoire n'a guère été dans tous les temps que l'histoire-bataille, et cependant elle est rarement la vraie histoire de guerre; elle ne s'est jamais souvenue de l'administration militaire.

LE MARIN, Histoire XXIV.

(1) On disait assez rarement vaissel; on disait plus souvent barque pour vaisseau, nef, nave et plus souvent encore navire, qu'on faisait quelquefois féminin. Voyez Comines, les deux Chartiers, Jean de Troyes, d'Auton et les autres historiens ou auteurs de ce temps.

(2) Histoire de Louis XI par Duclos, année 1481.

(3) «... Maistre Loyson Nappolon, maistre d'aches : Maistre Auriel calefat... » Peyron Chappon, nauchier... ont juré et affirmé que le corps de ladicte nef... » a esté estimé dix mil escuz... le xe jour de juillet mil cinq cens vingt-six. » Sixième volume des ordonnances de Henri II, côté V, f° 201, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(4) Voyez *De re navali libellus* par Baïf. Voyez aussi *de re navali* par Dolet. On peut voir aussi Guichardin et Paul Jove, l'Hydrographie du père Fournier et la Milice du père Daniel.

(5) *Ibidem;* Glossaire de Ducange aux mots *galera, galea* et leurs dérivés.

(6) Les quatre lignes qu'on vient de lire renferment la véritable et seule histoire de l'original de la marine militaire, jusqu'à la fin du quinzième siècle matériellement la même que la marine marchande.

Peut-être ceux qui feront ou qui referont l'histoire de la marine diront qui a écrit ces lignes.

D'Auton, Histoire de Louis XII, chap. 44 et 46, rapporte qu'en pleine mer les marins mettaient en doute si un vaisseau stationné à quelques toises était un vaisseau de guerre ou un vaisseau marchand, mais vers la fin du XVe siècle on commença à percer les flancs des vaisseaux. Dans le livre des *faiz monseigneur sainct Loys,* manuscrit déjà cité, à la miniature du chap. *Comment le roy print port à Damiette,* on voit un vaisseau, dont plusieurs ouvertures, aux côtés, donnent passage à la bouche des canons. Je pourrais citer encore bien d'autres miniatures, j'aime mieux citer des gravures entre autres celle qui est au milieu du livre intitulé : *Guillelmi Baoursini Rhodiorum vicecancellarii, obsidionis Rhodiœ urbis descriptio,* imprimé à Ulm en 1496, et qui représente un vaisseau avec cinq sabords et cinq canons.

(7) Nom des embrasures des remparts, à travers lesquelles on tirait les canons, et qu'on donna ou qu'on dut donner aux embrasures des vaisseaux.

(8) « Loys... etc... faictes payer comptant à nostre très cher et amé valet de » chambre Antoine de Conflans, capitaine, et à qui appartient la barque dicte » *la Trinité Conflans*.... pour la nourriture de cent cinquante hommes de son » équipaige, tant mariniers que gens de guerre...... » Je possède l'original de ces lettres datées d'Étampes le 25 août 1514, et signées de la main de Louis XII. Voyez aussi Hommes illustres de Brantôme, Vie de Charles VIII, lettres de Louis XI à messire de Bressuire. Comines avait aussi une galéasse, voyez ses Mémoires, liv. 7, chap. 5. On lit dans l'Histoire de La Trimouille par Jean Bouchet, insérée par Godefroy, dans son Recueil des Histoires de Charles VIII, que La Trimouille fit faire une belle nef, appelée *la Gabrielle*, du nom de son épouse. On lit encore dans le sixième volume des ordonnances de Henri II, manuscrit déjà cité : « La nef la grande maistresse appartenant à feu monseigneur le grand » maître Villars...» Les simples bourgeois étaient aussi propriétaires de navires, ordonnance du mois de juillet 1517, art. 13.

(9) Voyez la première des citations de la note précédente. Dans le vergier d'honneur d'André de Lavigne, ont voit aussi que les vaisseaux portaient de pareils noms.

(10) Lettres du roi du 20 avril 1479, relatives à plusieurs nefs.

(11) J'ai eu pendant quelque temps en prêt un manuscrit des premières années du XVIe siècle, appartenant à madame Royez, libraire à Paris, intitulé : Songe de l'expédition de Louis XII en Italie; la quatrième miniature représente trois grands vaisseaux avec tous leurs détails : le pourtour des galeries est peint d'écussons.

(12) Voyez les notes relatives aux propriétaires de vaisseaux de la marine militaire.

(13) Mémoires de Comines, liv. 7, chap. 4. Voyez aussi l'article 4 du traité conclu le 10 octobre 1495, entre Charles VIII et le duc de Milan, rapporté dans les Preuves des Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy.

(14) « L'an de grace mil cccc soixante dix-sept, le dernier jour d'octobre, de» vant Geoffroi Vallèe et Jehan Gymer, tabellions à Honfleur, pour le roy nos» tre sire, feut présent Hélion Troissemeynos, cappitaine de la grand nef du roy, » nommée *l'Espaignolle*, lequel confesse avoir eu et receu... » C'est le commencement d'une quittance écrite sur parchemin que j'ai en original.

(15) Ordonnance du 7 décembre 1400, du 2 octobre 1480, du mois de juillet 1827, relatives à la marine. Voyez aussi les autres notes du *Marin*.

(16) Histoire des grands officiers de la couronne par le père Anselme; Chronique de Jean de Troyes, année 1468, 1477; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1411.

(17) Mémoires de Miraulmont, chap. de l'*Amirauté;* Dutillet, Recueil des rois de France, de l'Amiral. Ces amiraux inférieurs servaient aussi sur terre, c'étaient aussi de grands seigneurs.

(18) Plusieurs vice-amiraux étaient aussi de grands seigneurs.

(19) Chronique de Jean de Troyes, année 1479; Histoire de Louis XI par Duclos, année 1475 et pièces justificatives.

(20) Institué par Louis XI, au Plessis, le 22 décembre 1476.

(21) Tous les vaisseaux que représentent les miniatures des manuscrits du temps sont bordés de galeries.

(22) Même observation pour les sculptures de la proue.

(23) « Plus, le grand arbre neuf lié et enginé de sarcye... Le corps de la-
» dicte nef avec les gros mas, arbre de poupe et de proue garniz de leurs sar-
» cyes... » Sixième vol. des Ord. de Henri II, manuscrit déjà cité, fos 200, 205.

(24) « Premièrement le corps de ladicte nef nommée *Saincte Marie* dicte *la*
» *grande Maistresse* en toute bonté, fresche hors de carenne, emplombée jusques
» au premier redon, et au-dessus de l'eaue de plomb, clouée de cloux de bronze
» forts et refforcés... » *Ibidem*, fo 200.

(25) «... Une autre caraque qu'il faict faire présentement de plus de vingt mil
» quintaulx... » *Ibidem*, fo 205.

(26) « Messire Pantheleon Genneuoys a estimé le corps de la dicte nef seulle-
» ment... troys mil cinq cens escuz d'or au soleil, disant qu'elle est nef de six ans
» et de port de quatorze cens bottes... » *Ibidem*.

(27) Recueil de Fontanon, titre de l'Amiral, dispositions des ordonnances relatives au tonnage.

(28) *Ibidem*; Registres du Parlement aux Mémoriaux cités à la note (72); d'après l'ordonnance d'Amboise, avril 1562, art. 60, le rapport du nombre des hommes à celui des tonneaux du vaisseau était de un à deux ou deux et demi; mais sur les vaisseaux armés en guerre il était d'un à un, voyez l'Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507.

(29) Voyez au XIVe siècle l'épître LXXX, texte et notes.

(30) «... Plus deux treulx... et voille du perroquet, plus la voille de la me-
». janne, la voille de la contre-mejehanne... la voille de la civadière... le bour-
» set de la hune de proue... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, fo 200, manuscrit déjà cité.

(31) « Plus le fourniement de toute la forge et quatre douzaines de troubles à
» feu... » *Ibidem*, fo 201.

(32) Le Vergier d'honneur par André de Lavigne; Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 44, 45, 46.

(33) *Ibidem*, *ibidem*.

(34) Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 45.

(35) Journal de Christophe Colomb.

(36) Sphère de Sacrobosco, Paris, 1500 *lib*. 10.

(37) *Ibidem*.

(38) Histoire de Gênes, année 1291.

(39) Commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin par Jérôme Surita.

(40) *Ibidem*.

(41) Histoire de la première découverte des Canaries par Pierre Boutier, religieux de Saint-François et Jean Leverrier, prêtre, écrite du temps même, Paris, 1630, dernier chapitre.

(42) Voyez le portrait moral de *Christophe Colomb Geneuoys*, dans le livre intitulé le Nouveau Monde et Navigation d'Emmeric Vespuce, un vol. in-8, imprimé à l'escu de France, 4e navigation, chap. 1er.

(43) Leçons de Verdier de Vauprivas, liv. 4, chap. 30.

(44) Voyez dans le Nouveau Monde, cité à l'avant-dernière note, à la 5e navigation, le chap. *Des estoilles de celuy pole entartique*.

(45) Hérodote, liv. 4.

(46) *Las Decadas d'Asia* par Jean dos Barros, né à Visco vers la fin du quinzième siècle.

(47) Histoire des premiers établissements des Européens dans les Indes orientales.

(48) Traité des Tartares par Bergeron, § 20.

(49) Traité de la Navigation et des Voyages, Paris, 1629, pag. 16.

(50) « A Jehan Poncher, la somme de IIII XX XIII liv. XV solz, pour trente-sept » aulnes et demi de semblable taffetas rouge et jaune, pour faire un aultre es- » tendart, mi parti comme le précédent, long de quinze aulnes, pour servir à la » dicte nef, à faire signes à aultres nefs et navires de l'armée, pour se rappro- » cher, arrester ou aller en avant... » Compte de Jehan Perresson, manuscrit déjà cité ; voyez aussi la note (42) de *l'Artiste*.

(51) Mémoires de Martin de Bellay, année 1545.

(52) Ils sont imprimés dans le recueil intitulé : Les Us et Coutumes de la mer, Rouen, 1671.

(53) Elles sont imprimées dans le même recueil.

(54) Traité du 3 novembre 1492 entre Charles VIII et Henri VII roi d'Angleterre; autre traité entre ces deux rois, du 24 mai 1497. Ces deux traités sont imprimés dans les Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy.

(55) Traité entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, du 11 juillet 1440, rapporté dans l'Histoire de Bretagne par dom Morice.

(56) « A Jehan Poucher, la somme de XXXVII liv. X solz, pour quinze aulnes » de taffetas bleu, pour dix trompettes de la dicte nef... » Compte de Perresson, manuscrit déjà cité.

(57) Ordonnance d'Abbeville du mois de juillet 1517, art. 29, 30 et 31.

(58) *Ibidem*, art. 36.

(59) « Loys... faictes payer à nostre amé et féal Loys de Bigars, chevalier » seigneur de Lalonde, naguères commissaire ordonné sur le faict des vivres des » armées de mer, la somme de quatre cens livres pour luy aider à supporter la » despense que faire lui a convenu en faisant lad. commission... où il s'est trans- » porté pour faire les priz et marché des vivres... aussi pour avoir eu l'œil que » aucuns abbuz, pilleries et larecins n'y fussent commis... Donné à Bloys, le » XXVIII[e] jour de janvier M. V C. et XIII. » J'ai l'original de ces lettres signées de la main de Louis XII.

(60) « Sachent tuit que je Guillaume Chaman, lieutenant de noble homme » Guillaume de Floques, escuier maistre des portz de la sénéchaussée de » Beaucaire, au port d'Aigues-Mortes confesse avoir eu et reçeu... le XXIV[e] » d'avril M CCCC XXXIV... » Ainsi commence une quittance écrite sur parchemin que j'ai.

(61) « Pour la despense de la carenne tant en... gaiges d'officiers et autres » choses nécessaires ainsi qu'il appert par le livre de l'escripvain, montent à la » somme de cinq mil quatre-vingt-six escuz trente-six solz tournoys... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, f° 204, manuscrit déjà cité.

(62) J'ai des inventaires de sacristie du seizième siècle où sont mentionnés des calices d'étain; à plus forte raison y en avait-il au quinzième siècle et surtout sur les navires. Cependant les riches vaisseaux avaient des calices en argent. «Plus... » à dire la messe avec son calice d'argent. » Sixième volume des ordonnances de Henri II, f° 201, manuscrit déjà cité.

(63) « A Jehan de Poncher, marchand suivant la cour la somme de CCCLXXV » livres, pour cent cinquante aulnes de taffetas large, c'est assavoir soixante- » quinze aulnes de taffetas rouge et soixante-quinze aulnes de taffetas jaune pour » faire un grand estendart, appelé Flambe, mi parti, de cinquante aulnes de » long, pour icelui estre attaché à une grande lance, qui doibt estre mise et » plantée au haut de la hune de la dicte nef... » Compte de Jéhan Perresson, manuscrit déjà cité.

(64) La France avait de nombreuses armées de terre au quinzième siècle : mais elle n'avait point de marine. Histoire de France.

(65) Registres du conseil d'état, du 13 décembre 1629, 7 mai 1644 et 4 mars 1654, dont les extraits relatifs aux anciens droits d'amirauté des seigneurs sont imprimés dans les Us et Coutumes de la mer déjà cités : voyez aussi les Mémoires de Miraulmont, chap. *De l'amirauté*, où est citée une ordonnance de 1676 qui défend aux seigneurs de *s'intituler amiraux en leurs terres*.

(66) L'abbé de Saint-Michel-en-l'Air et l'abbé de Jard avaient des droits d'amirauté. *Ibidem*.

(67) Histoire de l'Europe ; Histoire de France ; Historiens contemporains et notamment Comines.

(68) *Ibidem*. Voyez les autres notes du *Marin*.

(69) Ordonnance d'Abbeville, juillet 1517, art. 28.

(70) Chronique de Jean de Troyes, année 1464 ; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1451.

(71) Les Us et Coutumes de la mer, déjà cités, Commentaires sur les jugemens d'Oléron, art. *de la Pêche des baleines*.

(72) Registres du Parlement, 16 janvier 1495, 22 janvier 1507.

(73) Le commerce et la marine militaire avaient nécessairement dû être concentrés dans la Méditerranée jusqu'à l'époque où les Espagnols découvrirent l'Amérique, et où les Portugais doublèrent le Cap de Bonne-Espérance.

(74) Voyez les nombreuses relations du siége de Constantinople dans les auteurs contemporains et leurs longs chapitres de l'année 1453.

(75) *Ibidem*.

(76) Recueil des lois par Fontanon, titre *De l'amiral*.

(77) Mémoires de Miraulmont, chap. *De l'amirauté*.

(78) *Ibidem*.

(79) « Messire Jherosme Dorio, gentilhomme de Gennes, a dict... que ladicte » nef est de six ans, qui est la moitié du service qu'elle peult faire... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, manuscrit déjà cité, f° 204.

(80) Recueil des lois par Fontanon, ordonnance relative à la marine, février 1543, art. 26.

LE PARASITE, Histoire XXV.

(1) J'ai un grand nombre de *monstres* ou revues militaires : je me contenterai d'en citer une du 14 avril 1432, dont le titre est : *Compaignie et retenue du comte de Foix*. Il y a neuf chevaliers et cent-deux écuyers.

(2) Registre du Parlement, 21 juillet 1406. Taxation des droits de l'église de Chalemol : « Pour permission aux chiefs d'hostel d'aller se marier hors la » paroisse, xv solz, et de chascune pucelle un pichiaud d'avoine à la mesure de » Bourbon-Lancei et une géline... »

(3) Voyez la note (1).

(4) Glossaire du Droit français par Laurière, au mot *Chapeau de roses*.

(5) Voyez la note (24) ; Glossaire de Ducange, au mot *Custos*.

(6) Petite collégiale dans l'enceinte du château de Planci, Mémoires historiques de Champagne par Baugier, chap. *Évêché de Troyes*.

(7) Il existe un grand et très grand nombre de manuscrits du roman de Regnault de Montauban ou des quatre fils d'Aimon. Un des plus beaux est celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, déjà cité. A tous les chapitres *Comment les quatre filz Aymont*, vous voyez à la miniature qui est au-dessus les quatre fils, toujours montés tous sur le même cheval, toujours tous coiffés, habillés, chaussés de même. Ce manuscrit est du milieu du quinzième siècle.

(8) *Sermones Menoti, feria 4, post 1 dominicam quadragesimæ,* et *Dominica 4 quadragesimæ.*

(9) Mémoires de Fleuranges, *Priviléges du grand fauconnier.*

(10) Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves, nombre 147.

(11) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Lettre du duc d'Orléans à madame de Bourbon.*

(12) *Ibidem;* Lettres au roi, lettres aux autres personnes.

(13) Mémoires de Fleuranges, *Priviléges du grand fauconnier.*

(14) *Vide Chopinum, libro* 3. *titulo* 2 *et titulo* 5.

(15) Ordonnances du 4 mars 1578, et du mois de février 1585, relatives à l'exécution des anciennes ordonnances sur les oblats.

(16) Description de Rheims par M. Géruzez, chap. 6, sect, *Le Sacre.*

(17) *Ibidem.*

(18) Celle que j'ai est écrite sur une longue bande de parchemin, elle est signée J. Cueur, avec un paragraphe figurant un double 8 de chiffre vertical. Du reste les cédules ou autres pièces signées par Jacques Cœur ne sont pas très rares, car, pour ma part, j'en possède trois.

(19) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(20) *Sermones Oliverii Maillard, feria 4 ante 1 Dominicam adventus.*

(21) Art. 117 de l'ancienne coutume de Sens.

(22) Heptameron, troisième journée, première nouvelle.

(23) Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1462.

(24) « Item à messire Jehan de Larue, pour son droict de la garde de l'église » xx solz... » Compte des gaigiers de l'église de Saint-André de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité.

(25) « Vénérable et discrette personne, messire Jehan Guilleminot, prebstre » curé de l'église parrochiale de Saincte-Savine-les-Troyes... témoing produict, » juré... » Enquête faite dans un procès entre le chapitre de Saint-Etienne et celui de Saint-Urbain, manuscrit déjà cité.

(26) Les Dipnosophistes d'Athénée, liv. 6, chap. 5.

(27) Suétone, Vie d'Auguste.

(28) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1450.

(29) Histoire de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, quinzième siècle.

(30) Un très grand nombre de miniatures des manuscrits du temps, qui représentent des fossés de château, les représentent avec des cygnes. Je puis indiquer entre autres celles de l'Armorial d'Auvergne et du Forez, manuscrit déjà cité.

(31) Lettres du roi, mai 1449, relatives à la ville de Bourguet-neuf.

(32) *Campegius; De re cibaria, libro* 6, *cap.* 9.

(33) Glossaire de Ducange, au mot *Claretum.* C'était l'hipocras, liqueur mentionnée dans la description de toutes les fêtes de ce temps.

(34) « Item audict mois passa par ceste ville monseigneur de Cordes, et con- » sidérant qu'il estoit grant personnaige, luy feut donné par honneur, de la » part de ladicte ville, deux grants pots de vin tenant huict pintes, pour ce

» XIV solz VIII deniers... » Compte de la mairie de Tours, dernier janvier 1481, ordonnancé par Lamaizière, maire, j'en ai l'original.

(35) « ... Les députez des villes voisines, réunis à Tours pour parler au roy... » illec furent apportez poires, noix, dragées qui coustèrent sans le vin XIII solz » VII deniers... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, le 4 octobre 1480, j'en ai l'original.

(36) Voyez la note précédente.

(37) « Item, et pour lesquelles matières... le dict seigneur de Maillé vint en » ceste ville... la dicte ville lui envoya en ung jour ung présent, c'est assavoir » six chappons, six perdrix, six bécasses, six oyseaulx de rivière, six cognins, » deux oysons et deux levreaux... » Compte de la mairie de Tours, déjà cité. « Item à monseigneur de Maillé qui vint recepvoir les dictes monstres, luy feut » donné à ce qu'il eut la ville pour recommandée, XII chappons, XII bécasses, IV » douzaines alouettes, ung faisan, et ung butor, pour le tout CXVI solz VI de- » niers... » Compte de la mairie de Tours ordonnancé par Lamaizière, maire, 1er février 1480; j'en ai l'original.

(38) « Item au seigneur de Bressuire, pour avoir bien parlé de la ville... et » sept quartiers de satin de Venise... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par le maire Jean de Coutances, le 1er avril 1479. J'en ai l'original.

(39) Voyez la note précédente.

(40) Les archidiacres étaient et ont été habillés de cette couleur jusqu'à la révolution.

(41) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Entrée de Charles VIII à Troyes.*

(42) Descriptions de toutes les fêtes de ce temps; elles mentionnent les campanes, campanilles, campanules d'argent des harnais des chevaux.

(43) J'ai vu plusieurs miniatures des manuscrits du XVe siècle où les chiens sont drapés, houssés. Je citerai entre autres la première du Beau Froissart de la Bibliothèque du Roi.

(44) Voyez la note (38) du *Noble.*

(45) « Item six petites écuelles à fruict, pesant VI marcs II onces... » Compte de Jean de Baune, manuscrit déjà cité.

(46) Histoire de Charles VIII, année 1494.

(47) Description de Rheims par M. Géruzez, administration judiciaire.

(48) Historiens du temps, description des fêtes. Cérémonial français.

(49) Mémoires de Lamarche, liv. Ier, chap. 29.

(50) La miniature du chap. 156, *Comment le roy de France print le roy de Navarre,* du manuscrit du Beau Froissart conservé à la Bibliothèque du Roi, vol. Ier, représente une table où les convives ont la serviette sur l'épaule.

(51) Mémoires de Lamarche, livre premier, chap. 29, et liv. 2, chap. 4.

(52) *Ibidem*; Histoire de Charles VII par Coucy, année 1454.

(53) Mémoires de Duclercq, liv. 2, chap. 30.

(54) Histoire de Charles VII par Coucy, année 1454.

(55) Mémoires de Lamarche, liv. Ier, chap. 29.

(56) *Ibidem*, et liv. 2, chap. 4.

(57) *Ibidem*, liv. Ier, chap. 29.

(58) Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 15.

(59) Mémoires de Lamarche, liv. Ier, chap. 30.

(60) *Ibidem, ibidem.*

(61) Lettres du Roi, 5 octobre 1443, relatives aux drapiers de Bourges.

(62) Mémoires de Comines, liv. Ier, chap. 5.

(63) *Ibidem*, *ibidem*.

(64) Mémoires du chevalier Bayard par le loyal serviteur, chap. 2 et chapitre 3; Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 66, année 1501.

(65) « Item à Olivier Bertaud, pour pain blanc et pain à faire tranchouers » pour le dict banquet, pour ce LXXVI solz x deniers... » compte de la mairie de Tours ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479. J'en ai l'original.

(66) Cérémonial français par Godefroy, procès-verbal de la réception faite par Louis XII à l'archiduc.

(67) Poésies de Martial d'Auvergne, l'Amant rendu Cordelier.

(68) *Ibidem*.

(69) Les miniatures des feuillets 34 et 35 du livre des tournois de Gruthuse, manuscrit de la fin du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, représentent les enceintes et les barrières des lices, en charpente.

(70) Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 32, année 1507.

(71) *Ibidem*.

(72) « ... Le prince doibt premièrement envoyer... faire présenter l'espée... » une espée rabattue de quoy on tournoye... » fol. 8, verso du manuscrit de Gruthuse, déjà cité.

(73) Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4.

(74) *Ibidem;* manuscrit de Gruthuse, déjà cité, *comment les tournoyants se vont bastant par troupeaux.*

(75) « ... A ce pas d'arme on combattit... à course de lances... Les uns » avoient pour cri de fête : *Los à la Vierge!* les autres : *Joye au benoist saint* » *Esprit!* » Manuscrit de l'Histoire de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité, quinzième siècle.

(76) Mémoires de Bayard ; Histoire de Louis XII par d'Auton, aux chapitres relatifs aux tournois.

(77) Mémoires de Bayard, chap. 8.

(78) *Ibidem*, chap. 10 et chap. 13. A la miniature du feuillet 70 du manuscrit de Gruthuse déjà cité, on voit une des dames, présentant au vainqueur du tournois un diamant qu'elle tient avec la main couverte d'un linge.

(79) Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29, et liv. 2, chap. 4.

(80) *Ibidem*, liv. 1, chap, 9.

(81) Au manuscrit de l'Histoire de l'Hopital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité, on voit une miniature copiée dans les manuscrits originaux de cet hôpital qui représente l'église avec une rangée d'armoiries au dessous du larmier. On lit dans l'encadrement : *Armoiries des treize seigneurs de la cour de Bourgogne qui se distinguèrent au fameux tournois dans les plaines de Marsannaies, en 1443, sous les yeux de leur duc Philippe IV dit le Bon.*

(82) Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29.

(83) Contes d'Eutrapel, tom. Ier, p. 97.

(84) Registres du Parlement, arrêt du 13 septembre 1442, relatif à l'abbaye de Saint-Mexent.

(85) « De messire Jehan de Vouldenay... vingt deniers t. qu'il doibt chascun » an de censo imphitéote... à cause d'ung seps de vigne estant emplanté devant » le front de sa maison en la rue du Four... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité.

(86) « Des amendes de ceulx qui ne hostent les chenilles et vermines des » arbres de leurs vergiers et jardins, en ceste dicte ville... la somme de trois » blancs pour le droict de la ville... » *Ibidem.*

(87) « Les amendes de ceulx qui lient les vignes avant le temps sur ce or- » donné, néant pour l'an de ce présent compte... » *Ibidem.*

(88) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(89) *Sermones Oliverii Maillard, sermo sabatto post 3^{am} dominicam adventus, sermo* 35.

(90) *Sermones Menoti, sermo feriæ 5æ post dominicam 1^{am} quadragesimæ et aliis.*

(91) « Item à Regnault et Simon Bernard compagnons chasse poux de la frai- » rie de Dieu et Apostres qui ont apporté la vaisselle, broches et autres choses » de la dicte frairie, aussi ont servi au banquet... » Compte d'une fête donnée à l'Hôtel-de-Ville de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479; j'ai l'original de ce compte.

(92) Cette expression bussard de vin se trouve dans Rabelais, Pantagruel, liv. 20. « Le dict sergent avoir accoustumé de faire par chascun an le cri public le » jour et feste de M. Saint-George, patron de la paroisse du dict Tesson, au lieu » nommé le pré de Madame, proche le pré Saint-George, où l'on a accoustumé » chascun an faire la danse et feste du dict villaige... » Enquête faite le 19 septembre 1513, devant Arnaud Desfriches, lieutenant du bailli de Senlis, dans un procès entre les religieuses de Notre-Dame de Soissons et les religieuses de Bourg-Fontaine. J'en possède l'original.

(93) Lettres du roi, 20e novembre 1378, relatives aux Francs-Bourgeois de la tour du château d'Evreux.

(94) Mémoires de Comines, liv. 4, chap. 9.

(95) Lettres du roi, février 1456, relatives au mesurage des grains à Rouen.

(96) Cette église est ainsi nommée dans les registres du conseil d'état, 13 décembre 1629, cités dans les Us et Coutumes de la mer, jugemens d'Oléron.

(97) Histoire des Capots, des Cagots, des Caqueux; Glossaire de Ducange, au mot *cagoti;* lettres du roi du 7e mai 1407, relatives aux Capots Coutumier de Richebourg, Coutume de Béarn; Histoire de Béarn par Pierre de Marca, liv. 1er chap. 16.

(98) « Aultre recepte pour argent qui avoit esté mis au change... lequel ar- » gent avait esté mis par Thomas Mouret, pour et au prouffit de Saint-Ladre... » lequel argent a esté prins pour le tres grant besoin de la ville, et pour ce en » faict mention pour estre rendu... » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1421, manuscrit déjà cité.

(99) Dictionnaire de Moréri au mot *Laval.*

(100) Lettres du roi, juin 1473, relatives aux privilèges de Beauvais.

(101) *Sermones Oliverii Maillard, sermo feriæ 2 ante 1 dominicam adventus.*

(102) Lettres du roi, 1143, relatives à plusieurs coutumes de Bourges.

(103) Histoire de Lyon, chap. des Chevaliers de l'Arc.

(104) *Ibidem*, chap. *Des avoués de Pierre-Scise.*

(105) Lettres du roi, février 1412, relatives aux privilèges de Loches.

(106) « Nos chevaliers et bien amez les bourgeois de Gannat. » Registre du Parlement, arrêts concernant le duc de Bourbon, 11, 16 février 1500.

(107) *Historia Tutelensis auctore Balusio*, p. 787, 788; Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

(108) Histoire de Melun, De la confrérie du roi et chevaliers de Melun.
(109) *Milites linguares,* Glossaire de Ducange.
(110) Histoire de Rheims, par M. Geruzez. *Des chevaliers arbaletriers aux quels ont succédé les chevaliers arquebusiers.*
(111) Histoire de Berri par la Taumassière, liv. 3.
(112) Histoire des ordres religieux et militaires.
(113) Voyez la note (72).
(114) Histoire de Charles VII, par Coucy, année 1453.
(115) Anciens comptes des villes.
(116) Lettres du roi, février 1328, relatives aux évêques de Laon.
(117) Chronique de Jean de Troyes, année 1461 ; Cérémonial français de Godefroy, chap. *Des entrées, fêtes.*

LE CONSEILLER D'ÉTAT, Histoire xxvi.

(1) Voyez au bas des ordonnances du XV siècle les noms des membres du conseil du roi.
(2) Poésie d'Olivier de Lamarche, le triomphe des dames.
(3) Jean Fortescue, chancelier sous Henri VI, auteur d'un ouvrage sur la loi naturelle.
(4) Les lunettes des princes par Jean Meschinor, Nantes, 1495.
(5) Le rozier des guerres, chap. 3.
(6) Registres du Parlement, 22 avril 1483, Mémorial de ce jour où est rapporté le serment que fit le roi à son sacre.
(7) Histoire de France, xe siècle.
(8) Notes du *Bourgeois,* relatives aux premières institutions des Communes.
(9) Histoire de Louis XI ; Mémoires de Comines.
(10) Le clergé séculier ayant charge d'ames, Traité de droit canonique.
(11) Jérome de Prague, disciple de Jean Hus, sectaire du quinzième siècle, *Historia Hussitarum à Coclheo.*
(12) Mémoires de Miraulmont, Parlement, Requêtes de l'hôtel.
(13) Dutillet, Recueil des rois de France, *Du conseil privé.*
(14) Ordonnances des rois de France, dites du Louvre. Voyez les noms écrits au bas de celles des premiers volumes.
(15) Dutillet, Recueil des rois de France, *Du conseil privé.*
(16) *Ibidem, ibidem.*
(17) *Ibidem, ibidem.*
(18) *Ibidem, ibidem.*
(19) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.
(20) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, Lettres des rois et notamment celles relatives aux provisions de connétable données au duc de Bourbon le 22 octobre 1483.
(21) Dutillet, Recueil des rois de France, *Du conseil privé.*
(22) Éloge de Charles VII, tiré d'un manuscrit du temps, imprimé en tête de l'histoire de ce roi, par Jean Chartier, édition de Godefroy.
(23) Recueil des états-généraux, états de Tours, 1483 et 1484, Réponses du roi au cahiers des états, chap. *Du conseil.*

(24) Il y a plusieurs ordonnances de Charles VIII où les maîtres de requêtes se trouvent signés comme membres du conseil. Je citerai seulement celles du 1er octobre, 1489, relatives au traité entre le roi des Romains et les Flamands, *Le résultat du conseil*, cité à la note (29) est signé aussi par un maître de requêtes.

(25) « Item pour troys grandes selles, pour le conseil xxii solz vi deniers... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

(26) Cette formule termine un fort grand nombre d'ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle.

(27) « Charles par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux... nostre » bien amé François de Laplace, escuyer du pays de Valoys en Allemaigne, » nous ait faict remonstrer, qu'en plusieurs pays de nostre obéissance, tant en » nostre royaulme que dans l'empire il y a plusieurs belles mines d'argent... » *Lectres d'octroy de chercher mines*. Formulaire de la chambre des comptes manuscrit déjà cité. Le Dauphiné était censé aussi pays d'empire, Histoire du Dauphiné par Moret, premier discours.

(28) Depuis Charles-le-Sage, Histoire de France.

(29) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Résultat du conseil, avec les apostils et responses;* etc , année 1489.

(30) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 18; Recueil des états généraux, états tenus à Tours en 1468, harangue de Jean Juvénal des Ursins, états tenus à Tours en 1483, proposition de Jean de Rely.

(31) Recueil des états généraux, états de Tours, année 1483 et 1484, chapitre *La dernière conclusion ci octroy fait par les estats du roy*.

(32) *Ibidem*, états généraux du quinzième siècle, cahier des doléances.

(33) J'ai des lettres-patentes originales, sur parchemin, de Charles VII, dont la teneur est telle : « Charles par la grace de Dieu roy de France à nos » amés et feaulx conseilliers les généraulx sur le fait et gouvernement de tou- » tes nos finances... Salut et dilection nous vous mandons que par notre amé et » feal conseillier, maistre Estienne Petit, trésorier et receveur général de nos » dictes finances, au dit pays de Languedoc, vous faictes payer bailler et dé- » livrer la somme de cinq cens livres tournois aux personnes cy après nommées » et déclairées, laquelle somme nous leur avons donnée... sur la distribution de » l'ayde de cxvi m. l. t., à nous octroyé par les gens des trois estat de nostre » dit pays à l'assemblée par eulx faicte en la ville de Toulouse... pour avoir esté » et tenu la main à l'octroy du dit ayde... C'est assavoir à l'évesque du Puy c » l., à l'évesque de Maguelonne autres c l., au sire de Carmaing lx l., au sire » de Barre, lx. l., à Philibert de Neve, xx l., à Jehan Chartin x l.,., Donné » au Vivier près Esvrueille, le quinzième jour de juing l'an de grace mil cccc » cinquante-six et de notre règne le xxxiiie, Par le roy en son conseil, DE » LA LOERE. »

(34) J'ai encore des lettres patentes de Louis XI, écrites sur parchemin, dont voici la teneur : « Loys par la grace de Dieu roy de France à nos améz et feaulx » les généraulx conseilliers... sur le fait des finances... nous voulons et vous » mandons... faites payer et bailler... c'est assavoir... A maistre Guillaume Mé- » sart, vicaire de Rouen, pour le deffrayer et récompenser des mises et des- » penses qu'il a eues et soutenues durant icelle convenciou pour faire trouver » feu, touailles, pain, vin et autres menus mises en l'hostel archiépiscopal de » Rouen auquel hostel l'assemblée des dits estats a esté faite, la somme de trente » livres tournois... A Colin Ogier, huissier de la cour de nostre conseil au dit

» Rouen, pour avoir servy et gardé l'uys à la dite convention, la somme de
» douze livres tournois... Donné à Vendosme le dixième jour de juillet, l'an
» de grace mil cccc quatre vings et ung et de notre règne le vingtièsme. Par le
» roy, Briconnet. »

(35) Registres du Parlement, 1er juillet 1471.

(36) Registres du Parlement; Registres du grand conseil quinzième siècle.

(37) Enregistrement des ordonnances, remontrances. *Ex iteratiro regis mandato; ex secundo regis mandato; ex tertio regis mandato.* En obéissant aux lettres du roy, *usque ad tertium jusseum,* formules mises à la suite des lettres de jussion, Registres du Parlement, quinzième siècle.

(38) Registres du Parlement, mémoriaux, 3 septembre 1485, 21 février 1487, 16 juin 1489, etc.

(39) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, édition de Godefroy, année 1458 et chronique imprimée à la suite, même année.

(40) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Union de la baronnie de Mondoubleau au comté de Vendôme.*

(41) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1405.

(42) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, lettres d'alliance entre le sieur de Beaujeu, sa femme et les états de Flandres.

(43) *Ibidem,* preuves, Ligue de la reine Anne, de Louis duc d'Orléans, du duc et de la duchesse de Bourbon.

(44) Voyez les notes de *l'Avocat,* relatives à l'érection des divers parlemens.

(45) Voyez dans le Recueil des États-généraux et autres assemblées nationales, Règnes de Charles VII et de Louis XI, les chap. *Assemblées des Notables.*

(46) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, édition de Godefroy, éloge de ce roi, tiré d'un manuscrit du temps imprimé en tête.

(47) Compte des dépenses de la cour de Louis XI, manuscrit déjà cité: « A
» Jehan Chalory, varlet de fourrière, la somme de xvi liv. xvi solz t. que le
» dict seigneur lui a ordonné pour le rembourser et restituer de pareille somme
» que par l'ordre d'icelui seigneur il avait peiée et baillée du sien, pour plusieurs
» chaslitz, huisseries, fenestraiges, victres et autres menus ouvraiges, en l'ostel
» de Morlière à Compiegne... desquels le dict seigneur ne veult aucune mention
» estre faicte.., » *Idem,* dans d'autres articles, *idem,* dans d'autres comptes.

(48) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Instruction de Louis XI à son fils.*

(49) Monumens de la monarchie française par Montfaucon, règne de Louis XII, voyez la gravure de la miniature qui représente Louis XII dictant une lettre à un de ses secrétaires, voyez aussi le texte explicatif.

(50) Recueil des rois de France par Dutillet, chap. *Des régences du royaume de France.*

(51) Voyez la note (16) de *l'Homme d'Armes* et les notes du seizième siècle relatives aux secrétaires d'état.

LE CLERC D'AMBASSADE, Histoire xxvii.

(1) A cette époque la France fut entièrement reconquise sur les Anglais Histoire de France, quinzième siècle.

(2) Ancienne rue de Troyes, Topographie de cette ville par Courtalon, liv. 5, *noms des rues*.

(3) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(4) Je possède l'original de la sauve-garde accordée par Louis XI, en l'année 1467 à l'abbaye de Vaucler, près Laon. Dans la collection des ordonnances du quinzième siècle, se trouve un assez grand nombre de ces sauves-gardes.

(5) Une des portes de cette ville, Antiquités de Troyes par M. Arnaud, peintre, *Plan de la ville de Troyes en* 1540.

(6) La miniature du feuillet 100 du livre des *faiz monseigneur saint Loys*. manuscrit déjà cité, représente un pèlerin mendiant, avec une médaille au chapeau.

(7) Les miniatures de ce manuscrit, de celui de Regnault de Montauban, qui a aussi été déjà cité, et de bien d'autres, donnent à plusieurs pèlerins des bourdons de cette forme.

(8) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 1er.

(9) « Messire Miles d'Iliers, noble, extrait de baronnie, licentié ez loix et en « décret, ayant lu l'ordinaire ez leçons du matin, en l'Université de Paris, fa« culté de decret pendant dix-sept ans et demi, et ayant faict plusieurs ambas« sades en divers royaulmes et conseiller en la cour de céans... « Registres du Parlement, 10 juin 1452.

(10) Corps diplomatique de Dumont, tom. III, traités depuis l'an 1436 jusqu'à l'an 1500.

(11) *Oratores*, orateurs, mot souvent employé pour ambassadeur, surtout dans les traités en latin, *ibidem*.

(12) Chronique de Jean de Troyes, année 1474.

(13) Corps diplomatique de Dumont, traités du quinzième siècle où se trouvent les noms des ambassadeurs, avec la mention de leur état.

(14) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 14.

(15) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1448.

(16) Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1493.

(18) Dans les comptes de la cour de Louis XI, notamment dans celui de l'année 1470, manuscrit déjà cité, les articles relatifs aux messages, messagers, chevauchées, chevaucheurs, courriers, postes, transports, occupent au moins le tiers du compte. A la mort de ce prince, la moitié des relais et des chevaucheurs fut supprimée, Continuation du Traité de la police par Delamare, liv. 6, chap. 2.

(19) Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 27.

(20) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *S'ensuivent les pouvoirs, pouvoir du roy* (Louis XI).

(21) Mémoires de Comines, liv. 5; chap. 14.

(22) Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 37.

(23) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Mémoire de ce qu'ont besogné à Rome, selon la charge du roy, etc.*

(24) « Reliques de la Saincte-Chapelle monstrées à l'ambassadeur de Poloi« gne devant le président de la cour... » Registres du Parlement, Mémorial, 9 septembre 1487.

(25) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1457.

(26) Registres du Parlement, Mémorial, 3 février 1482 : *Ambassadeurs d'Autriche s'assieent aux siéges du Parlement aprez les prélatz.*

(27) *Ibidem*, dernier novembre 1487, 22 décembre 1500, 14 février 1501. *Si en présence des ambassadeurs estrangers on plaidera en latin.*

(28) Jean Chartier, Jean de Troyes, Monstrelet et les autres historiens du temps, aux chapitres ou aux articles des Ambassades reçues.

(29) Chronique de Jean de Troyes, année 1479.

(30) *Ibidem*, année 1480; Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 31.

(31) Histoire de Paris; Histoire des villes, Entrées des légats.

(32) Chronique de Jean de Troyes, année 1480.

(33) « A lui la somme de sept solz quatre deniers tournois, pour vin du pré-
» sent baillé de par la dicte ville en potz et cymarres d'icelle à l'ambassade de
» l'empereur lorsqu'elle passa par ceste dicte ville, au temps de ce présent
» compte... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité.
» ... Feut donné à monseigneur le légat XXIV biches, IV faisans, IV hérons, IV
» butours, III douzaines perdrix, III douzaines bécasses, III douzaines cognins,
» III douzaines chappons gras, IV quartes hipocras, V quartes vin vermeil, V
» quartes vin blanc, en grants potz; le tout cousta XXXV livres XIII solz IV de-
» niers... » Compte ordonnancé par Philippe de la Mazière, maire de Tours, 1er février 1480. J'en ai l'original. Dans d'autres comptes de l'hôtel de ville de Tours, année 1420, se trouvent aussi des articles pour *vin offert aux ambassades*.

(34) Mélanges historiques de Camusat, *Formulaire ou protocole extrait d'un ancien livre escript environ l'an* 1470.

(35) Lettres du roi, 9 janvier 1477, relatives au traité avec Venise.

(36) Formulaire cité à l'avant-dernière note.

(37) A la bataille de Nancy, en 1476, Chron. de Jean de Troyes même année.

(38) Histoire de la France et des états limitrophes, à la fin du XVe siècle.

(39) Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 37.

(40) Histoire de Louis XII par Claude Seyssel, chap. *Discours plus ample de la félicité du règne*, etc.

(41) Traité entre Louis XI et Maximilien duc d'Autriche, 23 décembre 1482, Corps diplomatique de Dumont.

(42) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1448, année 1457; Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 18, chap. 7, année 1500.

(43) Histoire de France, Histoire d'Écosse, notamment aux années 1424 et suivantes; Histoire de Charles VII; Histoire de Louis XI; Traités d'Alliance avec l'Écosse, aux quatorzième et quinzième siècles.

(44) Chronique de Jean de Troyes, année 1474.

(45) *Ibidem*, même année.

(46) Histoire de l'empire d'Allemagne, Histoire de la maison de Bavière.

(47) Corps diplomatique de Dumont, Traités du quinzième siècle, formule.

(48) *Ibidem*, Ratifications.

(49) L'empereur Maximilien Ier avait fait incorporer à l'Allemagne les Pays-Bas et les deux Bourgognes, sous le nom de cercle de Bourgogne. Il avait épousé Marie, fille unique du dernier duc de Bourgogne; il était père de l'archiduc, né de ce mariage.

(50) La Navarre espagnole était encore unie à la Navarre française, Histoire du royaume de Navarre, quinzième siècle.

(51) Le Roussillon, la Cerdagne appartenaient au roi d'Aragon, Histoire de France, quinzième siècle.

(52) Ordonnances des rois de France, quatorzième et quinzième siècles, ordonnances relatives aux privilèges des marchands castillans.

(53) Histoire du Portugal, Histoire des rois, quinzième et seizième siècles.

(54) Histoire de France, Histoire de Charles VIII, de Louis XII : démêlés avec Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon.

(55) Art. 88 et 89 du traité conclu le 23 décembre 1482 entre Louis XI et l'archiduc d'Autriche, Corps diplomatique de Dumont.

(56) Histoire de Louis XII, par d'Auton, chap. 68, année 1501.

(57) Registres du Parlement, 5 septembre 1519 : *La réception et modification des facultez de monseigneur le légat... facultas conferendi, concedendi,* etc.

(58) Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 13.

(59) Chroniques de Monstrelet, année 1453.

LE SOLITAIRE, Histoire XXVIII.

(1) Les miniatures des Heures manuscrites et des manuscrits du quinzième siècle représentent les villageois vêtus d'une cape.

(2) Ancien proverbe : *Il n'a que la cape et l'épée.*

(3) Frères ermites ou Augustins déchaussés, Hist. des Ordres monastiques.

(4) *Sermones Menoti, sermo Dominica secunda quadragesimæ.*

(5) Histoire des Flagellans par l'abbé Boileau, chap. 9.

(6) Il devait y avoir bien des Padouans avant le Padouan.

(7) Il y avait aussi des Padouans de fausses reliques. Voyez les Sermons de Menot, *Feria quinta, terciæ dominicæ quadragesimæ.*

(8) Chroniques de Monstrelet, année 1401.

(9) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1407.

(10) Chroniques de Monstrelet, année 1407.

(11) Histoire des Flagellans par l'abbé Boileau.

(12) Sur tous ces différents faits, voyez l'Histoire de France, ou mieux les historiens du temps.

LE SOUFFLEUR, Histoire XXIX.

(1) Recherche de la transmutation des corps.

(2) Abbaye de Troyes, voyez la Topographie historique de cette ville par Courtalon, liv. 4, chap. *Abbaye royale de Notre-Dame-aux-Nonnains.*

(3) Les alchimistes se prétendaient seuls héritiers des connaissances d'Hermès, voyez les ouvrages d'alchimie de ce temps.

(4) Ce terme de dérision se trouve dans les plus anciens dictionnaires français.

(5) Traité d'alchimie du temps.

(6) Histoire critique de Nicolas Flamel, Paris, 1761, part. 1, chap. 8.

(7) Fameux cabaret de ce temps, Poésies de Villon, Lai, ou rondeau sur la mort.

(8) C'était le dimanche avant celui de Pâques-Fleuries, Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1431.

(9) Histoire de Flamel, déjà citée, partie 2, chap. 1 et 2.

(10) Bibliothèque de la Croix-du-Maine, article *Nicolas Flamel.*

(11) *Ibidem*; voyez les ouvrages qu'il a laissés ou qu'on lui attribue. J'ai un manuscrit d'alchimie intitulé : *Le livre des Régimes, ou Fleur de sapience de Nicolas Flamel.* Le langage m'a semblé à peu près du temps ; cependant je n'oserais assurer que cet ouvrage n'est pas apocryphe.

(12) Poésies de Villon, Rondeau sur la Mort.

(13) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, ordonnance de Charles VIII, 3 février 1493, relative aux gages de la chambre des comptes.

(14) Plusieurs de ces maisons du quinzième siècle subsistent encore dans les anciens quartiers de Paris.

(15) Il y a encore aujourd'hui beaucoup de bâtiments du quatorzième siècle ; avant la révolution il y en avait bien davantage.

(16) Traité de la Police par Delamare, liv. I, tit. 7, chap. 2, chap. 3 et plans des deux premières enceintes.

(17) *Ibidem*. chap. 4 et plan de l'enceinte sous Philippe-Auguste.

(18) Le compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité, mentionne à plusieurs feuillets cette vieille enceinte comme étant en partie ruinée, rasée et en partie subsistante et louée à de pauvres gens : « De Jehan Ferrand, » demourant à Paris, pour la tour de Jehan de l'Estang... entre l'arche dorée et » le guichet du Louvre sur la rivière de Seine, xx solz de cens par an... Des » hoirs de feu Guillaume Roger, pour le logis de l'ancienne porte Saint-Honoré » avec les anciens murs... »

(19) Traité de la Police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 5 et 6, plans des enceintes depuis Charles-le-Sage jusqu'à Henri III.

(20) *Ibidem, ibidem.*

(21) Plan de Paris, appelé le plan de tapisserie, nouvellement gravé.

(22) Plan de Paris, enceinte sous Charles VI, dans le Traité de la Police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 5.

(23) Traité de la Police de Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 4.

(24) « De la pescherie d'ung fossé estant entre les palis de la chaisne qui tra- » verse la rivière de Seine à l'endroict du chantier du roy et le trou punais, » xx solz... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité.

(25) Tous les comptes d'administration publique étaient portés à cette chambre, voyez les notes (118) et 119) du *Financier*.

(26) « De la pescherie des grants fossez de la dicte ville... de la pescherie des » pourprins estant en dedans du palis qui est joignant de la tour du chasteau de » boys que tient Jehan Foucault, pescheur à la verge... xxxII solz... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité.

(27) «... Des herbaiges des grants et petits fossez de la dicte ville, dedans et » dehors, avec le doz d'asne d'iceulx fossez depuis la tour de Billy jusques à la » porte Saiuct-Antoine, xx solz... » *Ibidem.*

(28) « Paturage des fossez... somme totale six vingtz douze solz quatre de- » niers... » *Ibidem.*

(29) Histoire de France, règne de Charles VII et de Louis XI.

(30) Paris a toujours été principalement fortifié du côté du nord, anciens plans de cette ville déjà cités.

(31) Traité de la Police par Delamare, liv. 1, tit. 7; chap. 5 et 6, plans 5 et 6 de Paris.

(32) *Ibidem*, mêmes chapitres, mêmes plans.

(33) Chronique de Jean de Troyes, années 1467 et 1474.

(34) *Ibidem*, année 1475; Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1412.

(35) Chronique de Jean de Troyes, année 1472.

(36) Histoire de France, règne de Charles VII.

(37) *Ibidem*, règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII.

(38) Antiq. de Paris par Sauval, liv. 7, chap. *Hôtels*, Comptes de la prévôté.

(39) Chronique de Jean de Troyes, année 1465, 1467 et autres années.

(40) *Ibidem*, année 1464.

(41) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 14.

(42) Lettres du roi, octobre 1415, relatives à l'Étape au vin de Paris.

(43) Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris.

(44) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 12.

(45) *Ibidem*, liv. 13, les treize premiers chapitres; voyez aussi les lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris.

(46) Ordonnances du prévôt de Paris, relatives à la Police, citées dans les notes du XVe siècles.

(47) Antiquités de Paris par Sauval, comptes et ordinaires de la prévôté de Paris, XIV et XVe siècles.

(48) *Ibidem*, mêmes comptes; cependant vers la fin du XVe siècle la ville de Paris avait un domaine particulier séparé de celui de la prévôté, qu'administraient le prévôt des marchands et les eschevins. J'en ai le compte original de l'année 1489 que j'ai déjà cité, mais à peine était-il comparable à un des chapitres du compte de la prévôté proprement dite.

(49) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13e, chap. 9e.

(50) *Ibidem*, preuves, chapitre *Extraits des Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris;* Ordonnances royaux sur le faict de jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevins de la ville de Paris, Paris 1582, in-4°, chapitres De l'élection du prévôt, De la réduction des prévostés des marchands, De l'exécution des sentences des prévosts des marchands, Des priviléges donnés au prévost des marchands et échevins, etc.

(51) Recueil des chartes et priviléges des archers de Paris par Drouart, Paris 1667, lettres de Charles VIII, novembre 1483, relatives aux arbalétriers de Paris, autres lettres de Louis XI, septembre 1461, relatives aux archers de cette ville.

(52) *Ibidem, ibidem.*

(53) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(54) Voyez la note (39) de *l'Hôtelier*.

(55) « Pour VI onces de jetons d'argent au prix de VII liv. XVI solz IX deniers « Parisis... Pour une bourse de cuir blanc dans laquelle ont été offerts les jetons « de cuivre marquez à la devise de la dicte ville... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité; il y a un grand nombre d'autres articles pour repas donnés par l'hôtel de ville.

(56) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 9e, chap. *Hôtel-de-Ville*.

(57) *Ibidem*, même chap. et Compte de la Prévôté, année 1474.

(58) *Ibidem*, liv. 9, chap. *Hôtel-de-Ville*.

(59) Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris.

(60) *Ibidem*, art 442.

(61) *Ibidem*, art. 444.

(62) *Ibidem*, chap. *De la Marchandise des Vins*.

(63) Le commerce naît et vit d'habitudes ; la seule grande rue méridionale de Paris débouchait dans la rue Saint-Martin; la principale route du nord y débouchait aussi; voyez dans le Traité de la Police par Delamare, les premiers plans de Paris.

(64) Leçons de la Nauche, liv. 2e, chap. 6e.

(65) Traité de la Police par Delamare, liv. 5e, tit. 23, chap. 7e.

(66) *Sermones Maillardi, feria 5a dominicæ 3æ adventus.*

(67) *Ibidem, feria 6a dominicæ 3æ adventus.*

(68) *Ibidem, feria 2a dominicæ 1æ adventus.*

(69) *Ibidem, feria 6a dominicæ 3æ adventus.*

(70) *Ibidem, feria 6a dominicæ 3æ adventus;* Le Grand Coustumier, titre *des criées et subhastations;* Glossaire du droit françois par Laurière, au mot *Pannonceau.*

(71) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1484.

(72) Continuation du Traité de la Police par Delamare, liv. 6e, tit. 4, section 5.

(73) Chronique de Jean de Troyes, année 1467.

(74) Le manuscrit de Monstrelet déjà cité offre plusieurs intérieurs de villes où les maisons des rues sont ainsi disposées. Je pourrais citer encore bien des miniatures d'autres manuscrits. De plus, le vieux proverbe avoir pignon sur rue est encore quelquefois vrai, dans les vieilles rues, même à Paris.

(75) Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 518 et articles suivants.

(76) *Ibidem,* art. 347 et note (z).

(77) Antiquités de Paris par Du Breul, liv. 1, chap. 1er.

(78) Préface du tome XIV des ordonnances du Louvre.

(79) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1445.

(80) *Ibidem,* liv. 4e, chapitre les Saints-Innocens.

(81) Voyez les Heures de Rome, de Paris, de Rouen, imprimées vers la fin du XVe siècle.

(82) Chronique de Jean de Troyes, année 1461.

(83) *Ibidem,* année 1483.

(84) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1457.

(85) *Sermones Maillardi in vigilia nativitatis Domini; Sermones Menoti, feria 3a dominicæ 3æ quadragesimæ et aliàs.*

(86) *Menoti sermones sabbato dominicæ 3æ quadragesimæ.*

(87) *Maillardi sermones in die sancti Joannis Baptistæ.*

(88) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1460.

(89) Il est encore à Paris un assez grand nombre de vieilles maisons qui ont cette statue au-dessus de la porte.

(90) *Sermones Maillardi, dominica 4 adv. sermo eadem die post prandium.*

(91) Journal de Louise de Savoye, mère de François Ier, 28 juin 1515.

(92) *Sermones Menoti, sabbato 4 dominicæ quadragesimæ.*

(93) *Platina, De honesta voluptate, lib. 4o, cap. 1o.*

(94) *Ibidem, lib. 5o cap. 15o.*

(95) *Ibidem, lib. 7o cap. 18o, De Sambuco.*

(96) *Ibidem, lib. 3o cap. 19o, De Cumino.*

(97) Antiquités de Paris par Du Breul, liv. 3, chap. *Abbaye de Saint-Magloire.* Traité de la Police par Delamare, Plan de la troisième enceinte de Paris.

(98) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1503 et 1510.

(99) Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 664.

(100) *Ibidem*, même article.

(101) *Ibidem*, article 671.

(102) *Ibidem*, art. 666 et art. 670.

(103) *Ibidem*, art. 208.

(104) *Ibidem*, art. 228.

(105) *Ibidem*, art. 216.

(106) *Ibidem* art. 236.

(107) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(108) Histoire générale de Daubigné, tom. 1er, liv. 2, chap. 14.

(109) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(110) *Ibidem, ibidem*.

(111) « Monseigneur le dauphin... feuz né... l'on sonna par toutes les églises « de Paris toutes ensemble depuis le cuevre-feu jusqu'à dix heures de nuict... » Registres du Parlement, Mémorial, 6 février 1391.

(112) Chroniques de Monstrelet, année 1461.

(113) Journal de Paris, sous Charles VI et sous Charles VII, années 1421 et 1423.

(114) *Ibidem*, année 1418.

(115) Histoire de France, règnes de Charles VII et de Louis XI.

(116) Chroniques de Monstrelet, année 1465.

(117) Chroniques de Jean de Troyes, année 1461.

(118) *Ibidem, ibidem*.

(119) *Ibidem*, années 1475, 1477.

(120) Registres du Parlement, 27 janvier 1502, Mémorial, permission accordée aux membres du Parlement par Gilles Dauphin d'Auvergne, général des Cordeliers, de se faire enterrer dans l'habit de cet ordre; Histoire de Rouen par Amiot, troisième partie, chap. *Religieux cordeliers*. Dans un recueil manuscrit de divers actes relatifs à l'église de Saint-Jean de Troyes, déjà cité, on lit une transaction du 12 décembre 1511, entre le curé et les frères prêcheurs, portant : «... Quand aucuns des demourans ez mettes de la cure... qui auront élu « leur sépulture au dict couvent... et posé que les dicts corps soyent revestus de « l'habit des dicts religieux ou non... »

(121) Cérémonial français, entrées des rois et des reines.

(122) Histoire de Louis XII par Saint-Gelais, chap. 38, année 1507.

(123) Registres du Parlement, 23 août 1476, réglement relatif à la taxe pour le balayage des rues de Paris.

(124) Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. *Des voitures et des montures usitées à Paris*.

(125 *Ibidem, ibidem*.

(126) Voyez la note (19) du *Commissionnaire*.

(127) Chroniques de Monstrelet, année 1428.

(128) Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

(129) Chroniques de Monstrelet, année 1407, Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(130) « L'en défend de par le roy et monséigneur le prévost à toutes person- « nes... que nul ne se tienne doresnavant par ceste ville de Paris, sans clarté,

« depuis l'heure de neuf heures au soir sur peine de prison et d'amende arbi-
« traire... » Ordonnance du prévôt de Paris, 6 septembre 1483, Livre jaulne petit, manuscrit du quinzième siècle, conservé aux archives du royaume.

(131) Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1407.

(132) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1463.

(133) Registres du Parlement, Registres des ordonnances, ordonnance de Louis XII, 20 octobre 1508, relative à la fixation des prix des vivres et de l'habillement : «... Ez hostelleries où ceux qui nous suyvent sont obligez payer « excessives sommes par une exaction qu'ilz appellent belle chière... lesquels « taux et pris voulons si bien estre spécifiez par le menu que débat... n'en puisse « venir... »

(134) « Commande la cour au prévôt de Paris et à... que ilz fassent amener « vivres, poulailles, sauvagines ez lieux accoustumez... comme à la cossonnerie, « à la porte de Paris, la porte Baudoyer, le Petit-Pont... » Réglement fait par le Parlement sur la police des vivres, le 6 septembre 1483, Livre rouge neuf, manuscrit conservé aux archives du royaume.

(135) « Et le poisson aux pierres à poisson... » *Ibidem.*

(136) « Et les œufs, fromages et beurre au cimetière Saint-Jehan, à la rue « Neufve-Nostre-Dame... » *Ibidem.*

(137) Il y a seulement quelques années que les anciennes portes de cette halle ont été démolies.

(138) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1459 et autres années.

(139) *Ibidem, ibidem,* année 1457.

(140) Lettres du roi, 17 février 1419, relatives à la vente des vivres à Paris.

(141) Registres du Parlement, Réglement de police du 22 novembre 1502.

(142) Lettres de Henri VI, 26 décembre 1431, relatives aux priviléges de Paris.

(143) *Ibidem.*

(144) Lettres du roi, 17 février 1419, relatives à la vente des vivres à Paris; Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, variation du prix des choses, année 1492.

(145) Lettres du roi, 17 février 1419, relatives à la vente des vivres à Paris.

(146) « La cour ordonne à tous les boulangers de Paris... que ilz tiennent en « leurs fenestres balances et poids... afin que chascun achepteur puisse... peser « le pain... » Registres du Parlement, Réglement de police, 6 juillet 1511.

(147) Histoire de l'Université par Duboulay, année 1453, et suivantes.

(148) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 17, chap. 32.

(149) Je possède un exemplaire de *la Confession de frère Olivier Maillard, imprimée à Paris au collége de Narbonne, en l'an mil quatre cens quatre-vingtz ung, le vingtiesme jour de novembre.* C'est un petit in-18 de 32 feuillets dont l'édition n'existe pas à la Bibliothèque du Roi, et est inconnue aux bibliographes.

(150) Histoire de l'imprimerie et de la librairie, Imprimeurs et libraires de Paris au quinzième siècle.

(151) Histoire de l'imprimerie par Lacaille, imprimeurs du quinzième siècle.

(152) Voyez les livres imprimés au quinzième siècle.

(153) J'ai un tout petit in-18 de 13 feuillets, sans pagination, sans réclame, sans millésime d'impression; je le crois de la fin du quinzième siècle, il est ainsi terminé : *ci finist l'orologe de la passion, imprimé par maistre Guillaume*

Guerson de Villelongue, studiant à Paris, demourant en l'ostel de maistre Jehan de Fonie, devant le collège de Reims, près Saincte-Genevie fve.

(154) Histoire de l'imprimerie par La Caille, imprimeur du quinzième siècle.

(155) *Ibidem, ibidem;* Bibliographies, livres du quinzième siècle.

(156) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 17, chap. 38.

(157) *Ibidem,* chap. 33; Histoire de l'imprimerie par La Caille, article Michel Lenoir.

(158) Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, *Collège de Sorbonne.*

(159) *Ibidem, Église Saint-Barthelemi.*

(160) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap 75.

(161) Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1425.

(162) « ... A Jéhan Lafolie, sergent, la somme de LVI. liv. VIII solz... pour » dépense faicte le dimanche vingt-cinq jour du moys de janvier... aux jeux du » cardinal Lemoine et XX solz pour le plastre et peine d'ung maçon qui a restabli » et refaict les cloisons de plastre qui ont esté démolies, en aucuns endroits, » en deux chambres où estoit le roy nostre sire et aucuns seigneurs aux dicts » jeux... » Compte du domaine de la ville de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité.

(163) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 10, chap. 61.

(164) *Ibidem, ibidem.*

(165) Le Grand Coustumier, liv. 4, *De ce qui peut toucher le roy et l'évesque.*

(166) Chroniques de Monstrelet, années 1405 et 1409; Farce de Pathelin.

(167) Chronique de Jean de Troyes, année 1445.

(168) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1522, chap. *Hôtel des Lions.*

(169) *Ibidem, ibidem,* année 1479.

(170) Ce pont tomba en 1499, Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 18, chap. 4.

(171) « Les gens des comptes du roy à tous ceulx... comme nous avons esté » advertis que la XXXe forge de dessus la troisième arche du grant Pont-aux- » Changes, du costé d'aval l'eau... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité, chap. *Bail d'une forge.*

(172) Antiquités de Paris, par Sauval, liv. Ier chap. *Les plâtrières.*

(173) Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris, art. 56.

(174) *Ibidem,* art. 176.

(175) « Veu la requeste à nous faicte par les maistres poulaillers de la ville de » Paris... pour faire nourrir des oysons, rues de Verderies, des Fontaines et au- » tres lieux convenables... vagues et champêtres... veu aussi nostre congé du » second jour de mai M V C XV... » Ordonnance du prévôt de Paris, portant permission de nourrir des oysons, 22 juin 1523, Livre rouge, manuscrit déjà cité.

(176) Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 347 et 348.

(177) *Ibidem,* art. 97.

(178) Lettres du roi, septembre 1412, relatives aux chandeliers de Pontoise.

C'est la dernière des nombreuses citations des ordonnances du Louvre qu'on trouvera dans ces notes. Je crois qu'il est de mon devoir de ne pas terminer celle-ci sans rendre un hommage de reconnaissance à la mémoire des savants éditeurs, Laurière, Secousse, Vilevault, Bréquigny, en la personne de leur continuateur M. le marquis de Pastoret, vice-président de la chambre des Pairs, sans former en même temps, le vœu que la dernière pierre de ce grand édifice

de législation soit enfin posée et que ce soit l'auteur de l'Histoire de la législation qui la pose.

(179) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1494 et autres années.

(180) Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 42, année 1500.

(181) *Ibidem*, chap. 29, année 1491.

(182) *Ibidem*, chap. 76, année 1501.

(183) Commentaires de la philosophie d'Aristote.

(184) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la Prévôté, année 1460.

(185) *Ibidem, ibidem*.

(186) *Sermones ad omnes status, sermo ad virgines et puellas.*

(187) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la Prévôté, année 1494.

(188) Concile de Nantes, année 1430, Histoire de Bretagne par dom Morice.

(189) Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, partie 1re, chap. 1er.

(190) Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, année 1440; Somme de Clavasius, *Des cas réservés*.

(191) Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

(192) Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 75.

(193) *Ibidem*, chap. 44, ; Institutes de Loisel, avec les notes de Laurière, liv. 2, tit. 2, règne 28 et note.

(194) Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1449.

(195) Notes du XIVe siècle, épître XCI, note (163).

(196) Traité de l'Éternuement par le père Strada.

(197) Antiquités de Paris par Sauval, Compte de la Prévôté, année 1465, 1471 et autres années; Histoire générale de Daubigné, tom. Ier, liv. 2, chap. 14.

(198) Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la Prévôté, où les maisons sont ordinairement désignées par les enseignes.

(199) *Ibidem*, liv. 2e, chap. *Voitures et Montures usitées à Paris.*

(200) Un petit carreau de verre comme la paume de la main, se vendait 30 ou 40 sous, valeur d'aujourd'hui, voyez la note (210) de *l'Artisan*.

(201) Chronique de Jean de Troyes, année 1468.

(202) Les chandelles de suif étaient encore à un très haut prix : on peut en juger par les notes de *l'Artisan*, section *la bannière de Saint-Marc.*

(203) « Il m'est souvenu de la fable,
» Du corbeau qui, etc... »
Farce de Pathelin du quinzième siècle.

(204) *Sermones Oliverii Maillard, sermo 28 in vigilia nativitatis Domini.*

(205) « Au dict Mahieu Leroux, varlet de guet... Item LVIII solz VIII deniers » quant Jehan Cabou, barbier, se desespéra en la maison de la roé de fer et qui » feut traisné à la justice et mis à une fourche de bois... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

L'ASTROLOGUE, Histoire XXX.

(1) Dans les miniatures des manuscrits de la première moitié du quinzième siècle, un grand nombre de graves personnages du temps sont ainsi coiffés.

(2) Chronique de Jean de Troyes, année 1467.

(3) Journal de Louise de Savoie, mère de François Ier, 9 octobre, fiançailles de sa fille Marguerite.

(4) Avant la réformation du calendrier, en 1582, l'équinoxe d'automne devait être vers le 12 septembre.

(5) Ancienne rue d'Évreux qui porte encore ce nom.

(6) *Directorium de figura cœli*, imprimé à la suite de *l'Amicus medicorum magistri Joannis Ganiveti*, Lyon 1550.

(7) Traités d'Astrologie, *figures généthliaques*.

(8) Voyez la note (30) du *Valet*.

(9) Almanachs du xve siècle. Dans la *Margarita philosophica*, déjà citée, est la représentation d'un homme nu, entouré des douze signes ; une ligne va de celui de l'Écrevisse à la poitrine.

(10) Recueil des conciles nationaux. Entre autres celui de Nantes ; année 1430, et celui d'Angers, année 1448, défendent les charivaris faits à l'occasion des secondes noces.

(11) Horoscope de Luc Gauris, où se trouvent les horocospes des villes.

(12) Chroniques de Monstrelet, année 1454.

(13) Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, *Noms des rues*.

(14) Monumens de la Monarchie française par Montfaucon, gravures représentant les chevaliers. Voyez aussi les livres des Tournois.

(15) *Introductorium ad scientiam judicialem astronomiæ*, imprimé à la suite de *l'Amicus medicorum*, déjà cité ; *Margarita philosophica, lib.* 7, *De astronomia*.

(16) Statuts synodaux, *De Sortilegiis*.

(17) *Ragusius, De divinatione, lib.* 1, *Epist.* 14.

(18) *Opusculum cœli enarrant*, imprimé à la suite de *l'Amicus medicorum*. *cap.* 8. *De mercantiis et subtilitatibus inchoandis* ; Jours Heureux et périlleux de l'année, petit volume imprimé en lettres gothiques ; almanachs du XVe siècle.

(19) Traités d'Astrologie, chap. des douze Maisons, Maison septième.

(20) *Ibidem, ibidem*.

(21) Histoire du Siège d'Orléans, extraite d'un manuscrit du temps, Orléans, chez Bayard, 1606, un vol. in-12, p. 115.

(22) Traités d'Astrologie, déjà cités.

(23) Voyez *Opusculum cœli enarrant, cap.* 2, ouvrage déjà cité ; Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 40, année 1507 ; autres historiens du temps.

(24) Chroniques de Monstrelet, année 1453.

(25) Bodin, Théâtre de la Nature, liv. 5, sect. 8.

(26) *Ibidem. ibidem*.

(27) Chroniques de Monstrelet, année 1418.

(28) *Ibidem*, année 1484.

(29) Histoire de Charles VII, par Alain Chartier, année 1444.

(30) Mémoires de Comines, preuves, sommaires de la vie d'Angelo Cattho.

(31) Histoire de Louis XI par Matthieu Paris, liv. 11.

(32) Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, *Estat des officiers de la maison de Charles VIII*, année 1496.

(33) « A Oudinet, chevaucheur, pour avoir esté d'Amboise à Paris porter » lettres closes de par le roy à maistre Jacques Loste, astrologien... » Compte des dépenses de la cour, année 1470, manuscrit déjà cité.

(34) « A Pierre Hunault, chevaucheur... XVII liv. XVII solz III deniers » tourn., pour trois voyages... et l'aultre voyage partant du dict Amboise au

» dict Tours, toute nuict, devers maistre Pierre Chomet, astrologien du dict » seigneur... » *Ibidem.*

(35) *Agrippa, De vanitate scientiarum, cap. de Astrologia judiciaria.*

(36) Les rayons des bibliothèques, les tables des bouquinistes sont encore surchargés d'un grand nombre d'anciens livres d'astrologie.

(37) De toutes les planètes celle de Saturne était réputée la plus malfaisante. Traité d'astrologie.

(38) *Introductorium ad Astrologiam,* déjà cité, *cap. de celo septimo, quod Saturni est.*

(39) *Margarita philosophica, lib. 7, cap. 2.*

(40) *Disputationes Pici Mirandulæ adversus astrologiam, Bononiæ 1495, lib. 1, § 1 ; Agrippa, De vanitate scientiarum, cap. de Astrologia judiciaria..*

(41) Annales de Hollande, année 1446.

(42) Chroniques de Monstrelet, année 1463.

(43) Recollection de choses merveilleuses avenues en nostre temps par Chastelain et Molinet, in-4°, lettres gothiques.

(44) *Ibidem.*

FIN DES NOTES DU XVe SIÈCLE.



